This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
ÉTUDES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES SUR LA PROVINCE.
REVUE DES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
BIBLIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE. — DOCUMENTS HISTORIQUES.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME III.

ANNÉE 1864. — 1er SEMESTRE.

PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES
DE PAUL DUPONT
Rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45.

1864

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

706 B/

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS

Publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES. — ÉTUDES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES SUR LA PROVINCE.
REVUE DES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
BIBLIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE. — DOCUMENTS HISTORIQUES.

TROISIÈME SÉRIE.

—

TOME III.

ANNÉE 1864. — 1er SEMESTRE.

PARIS,
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES
DE PAUL DUPONT,
Rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45.

—

1864

Digitized by Google

Digitized by Google

COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

ACTES OFFICIELS.

Circulaire adressée à MM. les Présidents des Sociétés savantes, relativement à la troisième réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Paris, le 15 février 1864.

Monsieur le Président, par arrêté du 30 novembre 1863, j'ai décidé que la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, à la suite du concours de 1863, aurait lieu à la Sorbonne, le samedi 2 avril prochain, à midi. La réunion générale, que je me propose de présider, sera précédée de trois jours de lectures publiques, les 30 et 31 mars, et le vendredi 1er avril.

Je vous prie de vouloir bien me faire connaître, *dans le plus bref délai*, les noms de ceux de MM. les membres de votre Société qui se proposeraient de donner lecture, à l'une des trois sections du Comité, de Notices ou Mémoires *inédits*. J'aurai l'honneur de vous rappeler, à ce sujet, les observations contenues dans la circulaire du 15 mai dernier, sur l'inconvénient que peut présenter la trop grande étendue de ces communications. Le nombre des jours de lecture étant limité, il est à souhaiter que chacun des lecteurs inscrits puisse être entendu. Si les questions traitées exigeaient de longs développements, les Mémoires pourraient être déposés sur le bureau, et

Digitized by Google

l'auteur serait appelé à exposer, de vive voix, le but de son travail et ses conclusions.

Des cartes d'entrée, destinées aux lauréats, aux lecteurs et aux représentants des Sociétés, vous seront adressées dans la seconde quinzaine de mars.

Veuillez, Monsieur le Président, agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'instruction publique,

V. DURUY.

Une circulaire analogue a été adressée à MM. les Recteurs pour informer MM. les professeurs des Facultés de la décision de Son Excellence.

Digitized by Google

TRAVAUX DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 9 novembre 1863.

Présidence de M. Amédée THIERRY, sénateur, membre de l'Institut.

M. Guadet, beau-frère de M. Berger de Xivrey, a écrit à Son Exc. pour lui demander de vouloir bien lui confier la publication du tome VIII et dernier des *Lettres missives de Henri IV*, volume qui doit contenir : 1° un supplément de lettres reçues trop tard pour être placées à leur date ; 2° un grand nombre de billets non datés ; 3° une table générale des matières. Beaucoup de notes, préparées pour le supplément et pour la table générale des matières, ont été laissées par M. Berger de Xivrey. Tous ces papiers sont à la disposition de M. Guadet, qui est également en possession de la bibliothèque spéciale, formée par son beau-frère en vue du grand recueil dont il était chargé. Enfin, M. Guadet fait remarquer que, plus que tout autre, il serait disposé à ne pas sortir du cadre tracé par M. Berger de Xivrey et à conserver à ce recueil l'unité qui doit exister entre toutes les parties.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Rathery, Jourdain, Bellaguet et Delisle, la section est d'avis qu'il y a lieu de prier M. le Ministre de charger M. Guadet de la publication du huitième volume des *Lettres missives de Henri IV*, publication qui sera, du reste, soumise à toutes les prescriptions réglementaires.

M. Chéruel annonce que M. Avenel a déposé le sixième volume des *Lettres de Richelieu*, et que ce volume a été renvoyé à son examen. Comme commissaire responsable, il est prêt à faire son rapport ; mais il y a peut-être lieu de soumettre d'abord le manuscrit de M. Avenel à l'examen de trois membres du Comité, conformément aux articles 2 et 10 du règlement du 21 septembre 1863. La section est de cet avis, et le sixième volume des *Lettres de Richelieu* est renvoyé à une commission composée de MM. Ravenel, Rathery et Chéruel.

M. Dusevel, membre non résidant, adresse copie d'un mande-

Digitized by Google

ment de l'intendant de Flandre, Michel le Pelletier, en date du 26 juin 1676. Ce document est relatif aux impôts qu'on levait, au dix-septième siècle, sur les villages voisins de campements de troupes.

Renvoi à M. Levasseur.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, communique une lettre de M. de Miromesnil, garde des sceaux, au comte de Saint-Germain, en date du 22 janvier 1776, sur le droit de patronage des seigneurs. Cette lettre a été écrite à l'occasion d'une contestation qui s'etait élevée à Dieppe entre le lieutenant général du roi et le seigneur du lieu. Le garde des sceaux y rappelle que, suivant la règle observée de tout temps, la première place ne peut être enlevée aux patrons dans les églises dont le roi lui-même n'est pas seigneur.

Remercîments et dépôt aux archives du Comité.

M. J. d'Arbaumont, correspondant, envoie copie de trois chartes du treizième siècle concernant le prieuré de Saint-Martin de Langres. Ces chartes sont tirées du cartulaire de Saint-Seine de Dijon. La première (1202) stipule qu'une rente fixe en argent remplacera le droit annuel de procuration dont le prieur de Saint-Martin était tenu de s'acquitter en nature envers le chapitre de l'église cathédrale de Langres. La seconde charte (1222) constate le droit de patronage de l'abbaye de Saint-Seine dans l'église de Saint-Martin de Langres. Enfin, la troisième (1240) contient le règlement définitif des droits respectifs des religieux de l'abbaye de Saint-Seine et du chapelain de Saint-Martin de Langres sur les oblations faites par les fidèles dans cette église.

Renvoi à M. Jourdain.

M. Lagrèze-Fossat, correspondant, adresse la Note qu'il avait promise (1) sur une monnaie appelée *double*, qui était en usage au quinzième et au seizième siècle dans le Quercy, et particulièrement à Moissac.

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. Mathon père, correspondant à Neufchâtel, communique le *fac-simile* de deux lettres écrites par saint Vincent de Paul à M. Horcholle, curé de la paroisse Saint-Jacques de Neufchâtel et datées du 1er avril et du 2 septembre 1650.

Renvoi à M. Levasseur.

Le même correspondant transmet le *fac-simile* de deux procès-

(1) Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. II, p. 137.

Digitized by Google

verbaux, en date du 13 et du 20 août 1659, certifiant l'authenticité d'une relique de sainte Clotilde. Ces constatations eurent lieu à l'occasion du don que Marguerite, duchesse douairière d'Orléans, avait fait de cette relique à l'église de Saint-Jacques de Neufchâtel.

Renvoi à M. Delisle.

La section a reçu de M. Mathon fils, correspondant à Beauvais, copie d'un bail à cens, en date du 27 avril 1451, pour un moulin appartenant à l'abbaye de Saint-Paul-lès-Beauvais (1).

Renvoi à M. Levasseur.

M. Mathon fils rappelle que, dans le catalogue du musée de Beauvais dressé par lui, et imprimé dans le premier fascicule du tome V des *Mémoires de la Société académique d'archéologie de l'Oise*, il avait exprimé l'opinion que le père de Molière était originaire de Beauvais, à l'occasion de deux épitaphes où se lit le nom de Pocquelin ou Poquelin. Depuis cette époque, il a fait sur cette question de nouvelles recherches dont il transmet le résultat, dans l'espérance que ces Notes pourront servir à mieux faire connaître la famille paternelle de Molière.

Renvoi à M. Patin.

M. Nozot, correspondant, adresse les documents suivants : 1° Ordonnance de Robert de la Marck (26 février 1585), enjoignant aux habitants des villes de Sedan et de Raucourt et de toutes ses souverainetés de préparer leurs armes, munitions et vivres, afin de pouvoir faire immédiatement le service qu'ils doivent à leur souverain; 2° Ordonnance de Henri de la Tour, prince souverain de Sedan, en date du 30 juillet 1622, enjoignant d'observer rigoureusement la neutralité entre la France et l'Espagne; 3° Lettre de Louis XIV à Fabert (20 avril 1644) pour confirmer les priviléges des habitants de Sedan; 4° Lettre de Fabert (26 septembre 1655) à MM. du conseil souverain de Sedan, à l'occasion de prisonniers dont ils désiraient que ce général négociât la délivrance; 5° Extraits d'un recueil d'ordonnances des princes de Sedan.

Renvoi de ces divers documents à M. Bellaguet.

M. Ph. Salmon, correspondant, transmet le règlement des quatre bedeaux, dits marguilliers laïques de l'église de Sens (1194-1199), d'après une copie trouvée dans les papiers du doyen Fenel, mort en 1727.

Renvoi à M. Jourdain.

M. Cottard, recteur honoraire, communique un nouvel extrait du

(1) Voy. *Revue*, ibid., p. 310.

Digitized by Google

manuscrit dont il a déjà entretenu le Comité (1). Il y est question de l'archevêque d'Aix, Hurault de Lhôpital, qui descendait par les femmes du chancelier de Lhôpital. L'auteur anonyme raconte, à l'année 1624, la mort de ce prélat et les efforts qu'il avait faits pour faire recevoir en France la bulle de Paul V : *In Cœna Domini.*

Remercîments et dépôt aux archives du Comité.

A l'occasion de cet envoi, M. Ravenel, qui a examiné de précédents extraits du même recueil, et qui y a trouvé des faits curieux, demande s'il ne serait pas possible d'obtenir de M. Cottard communication de ce manuscrit. La section approuve la proposition de M. Ravenel, et prie M. le Ministre de faire écrire dans ce sens à M. Cottard.

M. A. Lecoy de la Marche, archiviste de la Haute-Savoie, fait hommage à la section de divers travaux imprimés et manuscrits. Les premiers ont paru dans la *Revue savoisienne*, journal publié par l'Association florimontaise d'Annecy. Les travaux manuscrits comprennent : 1° Un mémoire sur l'exécution du testament d'Amédée III, comte de Genevoix en 1371 (1); 2° Une Note sur la légende et le mystère de Saint-Bernard de Menthon, manuscrits inédits du commencement du quatorzième siècle.

Renvoi à M. Patin.

M. le chanoine Barbier de Montault offre au Comité plusieurs ouvrages : 1° *Lettres de Fénelon*, publiées par M. Barbier de Montault (Paris, in-12); 2° *Traité du Chemin de la croix, conformément aux décisions et aux usages de la sainte Eglise romaine*, par le même (Paris, in-18) ; 3° *Petit Chemin de la croix à l'usage des fidèles, conformément aux décisions*, etc., par le même (Paris, in-18); 4° *Armorial des évêques et administrateurs de l'insigne église d'Angers*, par le même (in-8° extrait du *Répertoire archéologique de Maine-et-Loire*).

La section a encore reçu de divers auteurs les ouvrages suivants :

De M. Marchegay, correspondant : *Lettres en français écrites par Élisabeth Stuart, reine de Bohême, à la duchesse de la Trémoille et à ses enfants de* 1614 *à* 1628 (Londres, in-4°, extrait de l'*Archæologia*) ;

De M. Quénault, sous-préfet de Coutances : *Prise de Cherbourg par les Anglais, notes et observations* (in-8°, complément d'une publication de l'auteur portant le même titre) ;

(1) *Revue*, ibid., t. I, p. 386, et t. II, p. 209.

(2) Ce Mémoire a paru dans la livraison de juillet-août 1863 de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, p. 500-512.

Digitized by Google

De M. Peigné-Delacourt : *la Chasse à la haie* (Paris, 1858, grand in-4°); *Recherches sur le lieu de la bataille d'Attila en 451* (Paris, 1860, grand in-4°).

Enfin, M. A. de Barthélemy fait hommage d'une brochure in-8° intitulée : *le Château de Lamballe* (extrait de la *Revue de Bretagne et Vendée*).

Remercîments et dépôt de ces divers ouvrages à la bibliothèque du Comité.

M. Lascoux donne lecture de la Note suivante, qui peut avoir de l'intérêt pour le *Dictionnaire topographique de la France :*

« En 1833, on a transporté des archives de la cour impériale de Montpellier aux archives du département de l'Aude le *Carron*, ou *Compoix* (livre terrier), de la commune de Roquefort des Corbières, dressé en 1776.

« Il existe aux archives de la même cour impériale soixante ou quatre-vingts volumes du même genre. »

(Extrait d'une correspondance qui a eu lieu en 1853 entre le garde des sceaux et les chefs de la cour impériale de Montpellier.)

M. le président désigne pour rendre compte de publications de Sociétés savantes MM. Huillard-Bréholles, Bellaguet, Delisle, A. de Barthélemy, Clément, Rathery et Jourdain.

M. A. de Barthelémy donne lecture de rapports sur les ouvrages suivants : *Recueil des actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux* (année 1861), et *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe* (année 1862).

M. Bellaguet rend compte de la *Revue agricole, industrielle et littéraire de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes* (tomes XIV et XV), et des *Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille* (année 1862).

Ces rapports seront publiés dans la *Revue des Sociétés savantes.*

La section entend ensuite le rapport de M. Jourdain sur une communication de M. l'abbé Grimot, qui a adressé au Comité une photographie exécutée d'après un portrait de Pierre Danès, qui occupa la première chaire de grec fondée au Collége de France, et y a joint une Notice sur ce personnage. M. Jourdain propose de remercier le correspondant de cette communication, de déposer la Notice aux archives du Comité, et de renvoyer à M. Grimot, selon le désir qu'il en a exprimé, la photographie du portrait de Pierre Danès.

Dans un second rapport, M. Jourdain propose de déposer aux archives les pièces suivantes envoyées par M. Saint-Joanny : 1° Procès-

Digitized by Google

verbal de 1603, constatant l'état de ruine où se trouve le faubourg de la Porte-Neuve à Thiers; 2° Contestation entre les administrateurs de l'hôpital général de Thiers et le chapitre de Saint-Genest, au sujet des frais d'inhumation des indigents (1681); 3° Délibération du bourg de Saint-Remy-sur-Thiers (1694) sur les moyens de venir en aide aux pauvres de la paroisse; 4° Rôle de la taille, etc., de la ville de Thiers pour 1748.

Les conclusions des rapports de M. Jourdain sont adoptées.

M. Lascoux rend compte de trois lettres adressées à Christophe, duc de Wurtemberg, par François, duc de Guise, lettres communiquées à la section par feu M. le baron de Crouseilhes, ancien membre non-résidant du Comité. M. de Crouseilhes avait joint à cet envoi une Note, où il cherchait à établir que, d'après ces lettres, François de Guise avait été sur le point d'embrasser la religion réformée. M. Lascoux ne partage pas cette opinion : il ne voit dans cette correspondance que la preuve écrite d'une intrigue qui avait pour but de donner aux Guise un partisan ou un allié.

La section décide, sur la proposition du rapporteur, que les lettres envoyées par M. de Crouseilhes seront déposées aux archives du Comité.

M. Lascoux propose également de déposer aux archives les pièces suivantes : 1° Document communiqué par M. l'abbé André, et relatif à cette question canonique : Un chapitre peut-il, après la mort de l'évêque, nommer plusieurs vicaires généraux capitulaires ou un seul? 2° Testament de Me Aymar de Malleville, conseiller du roi au parlement de Bordeaux, mort en 1511. Ce testament, dont une copie a été envoyée par M. l'abbé Sabatier, correspondant, a pour objet la fondation d'une confrérie dans l'église Saint-Paul ; 3° Commission donnée par Jean-Michel, évêque d'Angers, à Jean Bohalle, pour connaître d'un procès relatif à un canonicat vacant dans le chapitre de Saint-Mainbœuf d'Angers. Cette pièce, envoyée par M. le chanoine Barbier de Montault, ne présente qu'un intérêt purement local.

Les conclusions du rapport de M. Lascoux sont adoptées.

A. Chéruel,
Secrétaire de la section d'histoire
et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 7 décembre 1863.

Présidence de Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique,

Et de M. Amédée Thierry, sénateur, membre de l'Institut.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Amédée Thierry.

Il est donné lecture à la section d'un arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique, en date du 30 novembre, qui porte que la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes des départements, à la suite du concours ouvert pour l'année 1863, aura lieu à la Sorbonne le samedi 2 avril 1864, à midi précis. Des lectures seront faites dans les trois sections du Comité par les membres des Sociétés savantes, le mercredi 30 mars, le jeudi 31 et le vendredi 1er avril.

Sur l'observation d'un des membres du Comité, qui rappelle que le tome IV des *Monuments inédits de l'histoire du tiers état* est déposé depuis longtemps au ministère, la section renouvelle le vœu qu'elle a exprimé dans sa séance du 4 mai dernier, et prie Son Excellence de faire commencer le plus tôt possible l'impression de ce volume.

M. Read, ancien magistrat, chef du contentieux de la ville de Paris, demande à publier, de concert avec M. Bourquelot, les *Lettres de l'amiral Coligny*, qui lui semblent devoir former le pendant de la *Correspondance de Catherine de Médicis*. Après avoir fait remarquer que la postérité a été privée d'un document historique des plus précieux, par la destruction des Mémoires de l'amiral de Coligny, brûlés par la reine mère et par son fils Charles IX à la suite de la Saint-Barthélemy, M. Read expose que l'on peut espérer reconstituer ce monument par la réunion des nombreuses lettres de Coligny, qui sont disséminées dans diverses collections. Les lettres de l'amiral qui ont été publiées depuis quelques années, ainsi que son testament olographe retrouvé et édité par M. Read, montrent assez quel serait l'intérêt d'une pareille publication. Pénétrés de l'importance de ce travail, MM. Read et Bourquelot ont réuni un grand nombre de copies de lettres de Coligny. Ils demandent à M. le Ministre de vouloir bien prendre sous ses auspices un projet de *Recueil des lettres de Coligny*, destiné à faire partie de la collection des documents inédits.

Digitized by Google

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Delisle, Amédée Thierry, Chéruel, Huillard-Bréholles, la section, tout en reconnaissant l'intérêt de la publication proposée, déclare qu'elle ne se considère pas comme suffisamment éclairée pour l'adopter en principe. En conséquence, il sera écrit à M. Read, pour l'inviter à fournir des renseignements précis sur la nature et l'étendue de la publication projetée, et à y joindre un certain nombre de spécimens de lettres, ainsi que l'indication des sources auxquelles les éditeurs se proposent de puiser.

M. Prioux rappelle qu'il a adressé précédemment au Comité des *Notes concernant le ligueur Henri de Saureulx et le château de Pierrefonds* (1). Il n'avait alors à sa disposition qu'une analyse sommaire des pièces conservées à Madrid. Depuis lors, grâce à la bienveillante intervention de M. le Ministre des affaires étrangères et de l'ambassadeur de France en Espagne, il a pu se procurer des copies collationnées de ces documents. On y trouve :

1° Une enquête faite, sur la demande de Henri de Saureulx, à Bruxelles, devant les consuls, échevins et conseillers de la ville, concernant sa vie, ses mœurs, sa religion et sa noblesse;

2° Un Mémoire adressé à S. M. Catholique Philippe III, roi d'Espagne, avec demande de rémunération, dommages et intérêts pour tout ce que Henri de Saureulx a dépensé et perdu au service de la couronne d'Espagne, notamment pour la prise et la défense de Pierrefonds, avec une consultation de sept avocats et de neuf théologiens, appuyant les déclarations de Henri de Saureulx sur divers arrêts royaux et avis du conseil;

3° Testament olographe de don Henri de Saureulx, fondateur et administrateur de Saint-Louis des Français (à Madrid), portant la date du 3 septembre 1633;

4° Documents relatifs à l'hôpital et à l'église de Saint-Louis des Français, fondés à Madrid, le 10 août 1613, par don Henri de Saureulx. (Cet opuscule, de 52 pages en espagnol et en français, tiré à un très-petit nombre d'exemplaires en 1849, par les soins et pour le service de l'ambassade d'Espagne, ne se vend pas.)

M. Prioux demande à publier ces pièces dans la *Collection des documents inédits*. Elles formeraient un volume in-4°. Il ajoute, en terminant sa lettre, que de nouvelles recherches aux Archives de l'Empire, dans les manuscrits de la Bibliothèque impériale et dans les archives communales de plusieurs villes de l'Ile-de-France, lui

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. II, p. 208.

Digitized by Google

ont fourni un assez grand nombre de pièces également inédites et intéressantes pour l'histoire de Pierrefonds, de Soissons, de Laon et d'autres villes et villages de cette partie de l'Ile-de-France pendant la Ligue.

La section, après avoir entendu les observations de MM. Delisle, Huillard-Bréholles et Rathery, renvoie les documents présentés par M. Prioux à M. A. de Barthélemy, qui a été chargé d'examiner la première communication du correspondant. Dans le cas où M. de Barthélemy émettrait un avis favorable à la publication, la question serait de nouveau soumise à la section, qui ne peut prononcer, même sur une proposition d'adoption de principe, qu'après avoir entendu le rapport d'une commission de trois membres.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, adresse l'énumération de diverses pièces contenues dans le manuscrit n° 219 de la bibliothèque de Bourges. Quelques-uns de ces documents lui paraissent de nature à être utilement consultés par l'éditeur des lettres de Richelieu.

M. de Girardot signale encore, dans le même but, une lettre de François de Bonne, duc de Lesdiguières, adressée au cardinal de Richelieu, et portant la date du 31 mars 1635. Cette lettre est indiquée sous le n° 363 dans le catalogue des lettres autographes provenant du cabinet de M. le chevalier de R...y.

Renvoi de ces deux communications à M. Avenel.

M. Maurice Ardant, correspondant, informe la section qu'il a découvert dans les archives de la Haute-Vienne des documents sur lesquels il transmettra ultérieurement de plus amples détails. Ces documents sont : 1° une lettre du maréchal de Chantilly (1), lieutenant du roi entre les rivières de Loire et de Dordogne en 1355, concernant la garde de certains châteaux du Limousin; 2° des actes relatifs à la famille Pot (de Rhodes), au seizième siècle.

M. de Baecker, correspondant, donne avis « qu'il existe un manuscrit intitulé : *État des dépenses de bouche faites pour le roi en* 1683. Le texte de ce manuscrit pourrait occuper quatre-vingt-dix pages de la *Revue des Sociétés savantes*. Dans le cas où l'on jugerait convenable de le publier, le correspondant s'empresserait d'en réclamer une copie et de la transmettre au Comité.

La section, après avoir entendu MM. Delisle et Levasseur, déclare que M. de Baecker sera remercié de son offre, mais qu'il n'y a pas lieu de l'accepter, parce que l'on trouve de nombreuses pièces de même nature dans les archives et dans les bibliothèques.

(1) Jean de Clermont, seigneur de Chantilly.

Digitized by Google

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant, fait don de l'original en parchemin d'un contrat d'acquêt de la terre de la Culée-en-Vaux, près Moncontour (arrondissement de Loudun). Cet acte porte la date du 16 février 1650.

Renvoi à M. Levasseur.

M. Leroy, conservateur de la bibliothèque de Versailles, correspondant, adresse copie du *Journal historique du voyage fait, par ordre du roi, de Versailles à Francfort, au sujet de l'élection de l'Empereur, par le sieur de Saint-Quentin, écuyer de la bouche* (1741). M. Leroy donne quelques détails sur cet écrit, qui occupe quarante-six pages dans le recueil dit *Collection de Narbonne*. Le *Journal du voyage* est l'œuvre d'un sieur Tassin, chef de cuisine de M. le comte de Belle-Isle, et témoin oculaire de la plupart des faits qu'il raconte.

Après quelques observations de M. Rathery, qui a examiné ce manuscrit, la section décide que le journal transmis par M. Leroy sera renvoyé à la commission de la *Revue*.

M. Matton, correspondant, communique plusieurs documents relatifs à l'état des écoles sous le règne de Henri IV. Ils sont tirés des registres de la *maison de la paix* de la Fère, registres tenus par le maire et les échevins de la même ville. Le correspondant annonce qu'il adressera prochainement des pièces concernant l'enseignement du latin et du français à la Fère, sous le règne de Louis XIII. M. Matton pense qu'un recueil composé de documents sur ces matières, puisés dans les archives des villes et des communes rurales, serait d'un grand intérêt.

Renvoi à M. Jourdain.

M. Nozot, correspondant, transmet la copie : 1° d'un *Procez-verbal de monsieur Destampes, archevesque de Reims*, portant règlement des pensions et revenus des curés de Sedan, etc. (1644); 2° du serment prêté à Henri de la Tour, prince souverain de Sedan, par ses sujets de la religion romaine (1620).

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Célestin Port, correspondant, adresse comme un spécimen des plus complets et des plus curieux de la façon dont se transmettaient les bénéfices ecclésiastiques, à la veille même des guerres de religion, l'*engagement pris par Étienne Martel, évêque nommé de Coutances, de résigner son siége et ses bénéfices à la première réquisition du maréchal de Brissac* (12 mai 1552).

Renvoi à M. Tardif.

La section a reçu de M. Jules Cernesson un recueil imprimé se

Digitized by Google

composant : 1° d'articles archéologiques, historiques, scientifiques et littéraires que l'auteur a fait paraître dans plusieurs journaux, afin de prouver que la bataille de Fontanet (841) a été livrée à Fontenet-en-Auxois et non à Fontenailles, près de Druyes (Yonne); 2° d'une dissertation littéraire, dans laquelle M. Cernesson expose le plan d'un poëme historique en vers, auquel il travaille depuis longues années, et qui est intitulé : *la Guerre de Cent ans*. Sept mille vers environ sont composés.

Remercîments et dépôt aux Archives.

M. Demarsy, conservateur du musée de Compiègne, envoie copie de quatre lettres tirées du *Recueil des lettres de souverains et grands personnages* adressées aux officiers municipaux de Compiègne : 1° Lettre de Louis XIV, en date du 8 août 1652, annonçant aux habitants de Compiègne l'arrivée du marquis d'Humières, gouverneur, chargé de diriger les travaux de défense de cette ville; 2° Lettre du même (8 août 1652), annonçant au marquis d'Humières son arrivée à Compiègne; 3° Lettre d'Anne d'Autriche (8 juillet 1656), autorisant le recteur des jésuites à se servir de la grande salle du château pour y faire jouer la tragédie à ses élèves; 4° Certificat de la maréchale de la Motte-Houdancourt, gouvernante des enfants de France (24 août 1667), délivré aux habitants de Compiègue pour constater qu'ils avaient fait garde très-exacte auprès du Dauphin et de Madame.

Remercîments et dépôt aux Archives.

M. Melleville, à Laon, communique un document qui lui paraît de nature à éclaircir un point obscur de l'histoire de Gabrielle d'Estrées, l'annulation de son mariage avec Nicolas d'Amerval, seigneur de Liancourt, pour cause d'impuissance (1594). Cette pièce est la protestation en forme de testament que d'Amerval déposa entre les mains de deux notaires. Il s'y élève avec force contre l'injure qui lui est faite et le divorce qu'on lui impose « *sous peine de la vie* ».

M. Delisle rappelle que cette protestation a été citée par M. Berger de Xivrey, dans un rapport sur une procuration donnée par Henri IV pour la vente au seigneur de Liancourt de la terre de Falny-sur-Somme. (Document communiqué par M. de Baecker) (1).

Renvoi de la communication de M. Melleville à M. Rathery avec l'indication donnée par M. Delisle.

M. Saint-Joanny, archiviste-bibliothécaire de la ville de Thiers,

(1) Ce rapport a été publié dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 3e série, t. III, p. 461 et suiv.

Digitized by Google

s'adresse de nouveau à M. le Ministre de l'instruction publique pour obtenir qu'il s'intéresse à la conservation des actes notariés antérieurs à 1789. Il rappelle les diverses phases par lesquelles a passé sa proposition, les encouragements qui lui ont été donnés de divers côtés, etc. Sachant, dit-il, que l'administration n'avait été arrêtée dans ses bonnes dispositions à son égard que par le manque de fonds, il espère que les économies réalisées sur les frais de sûreté générale permettront de donner suite à son projet, et de créer quatre inspecteurs divisionnaires des archives.

La section déclare qu'elle ne peut intervenir dans une question de cette nature et passe à l'ordre du jour.

M. le président désigne pour rendre compte de publications de Sociétés savantes MM. de Mas-Latrie, Patin, Bellaguet, Tardif, Levasseur et Victor Foucher.

La commission (1), chargée de l'examen du sixième volume de *Lettres et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, dont le manuscrit a été déposé par M. Avenel, fait son rapport par l'organe de M. Chéruel. Les conclusions sont qu'il y a lieu de mettre immédiatement sous presse le sixième volume des *Lettres et papiers d'État du cardinal de Richelieu.*

Les conclusions de la commission sont adoptées.

La section entend ensuite les rapports de MM. Delisle, Huillard-Bréholles, Levasseur et Rathery, sur le *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure* (t. VII); le *Bulletin de la Société académique de Laon* (t. XII); les *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne* (année 1862), et la *Revue africaine, journal des travaux de la Société historique algérienne* (5e année).

Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique vient prendre place au fauteuil de la présidence.

M. Am. Thierry remercie le Ministre, au nom de la section, pour la nouvelle preuve d'intérêt qu'il a donnée au Comité en fixant l'époque de la distribution des récompenses à décerner aux Sociétés savantes.

M. le Ministre exprime ses regrets de n'avoir pu venir plus tôt présider la séance, et d'être empêché par ses occupations de prendre part aussi souvent qu'il le désirerait aux travaux du Comité. Il se félicite de se trouver au milieu d'une Société qui s'occupe d'études qui lui sont restées chères.

(1) Cette commission se composait de MM. Ravenel, Rathery et Chéruel.

Digitized by Google

M. Rathery continue la lecture de son rapport sur la *Revue africaine*, et le termine par une citation de quelques vers composés par Abd-el-Kader.

A cette occasion, M. le Ministre prend la parole, et cite un livre écrit par Abd-el-Kader pendant sa captivité au château d'Amboise; ce livre, mélange de philosophie et de mysticisme, pénètre dans les profondeurs de l'âme orientale. L'auteur y compare l'existence de la femme musulmane à celle de la femme chrétienne. Rien ne montre mieux quel abîme sépare les sociétés orientale et européenne. Abd-el-Kader trouve, en effet, la position de la femme musulmane préférable à celle de la femme chrétienne, et fait l'éloge de la polygamie.

M. le Ministre entretient ensuite la section de l'utilité de développer en France l'étude de l'arabe par la création de chaires où cette langue serait enseignée.

Enfin Son Excellence signale à l'attention du Comité les travaux faits par M. Lacroix, auteur d'une carte de l'Afrique romaine, pour préparer une *Histoire de l'Afrique française*, qui devait être publiée sous les auspices de M. le maréchal Ministre de la guerre. Malheureusement, M. Lacroix est mort récemment, au moment où il allait mettre en œuvre les matériaux qu'il avait rassemblés. Le choix de son successeur est difficile, et M. le Ministre serait heureux que les membres de la section pussent lui désigner les personnes qui paraîtraient le plus capables de remplir cette mission.

M. Bellaguet donne lecture d'un rapport sur les tomes III et IV des *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.*

Ce rapport fournit à M. le Ministre l'occasion d'entretenir le Comité de la mort de Beaurepaire, commandant de la place de Verdun en 1792. Suivant l'auteur du Mémoire analysé par M. Bellaguet, Beaurepaire aurait été tué par des habitants de Verdun qui voulaient épargner à cette ville les horreurs d'un assaut, tandis que, d'après l'opinion commune, Beaurepaire se serait suicidé pour ne pas assister à l'entrée des Prussiens dans Verdun. M. le Ministre établit un rapprochement entre le fait reproché à Beaurepaire et un autre acte de désespoir insensé ou de patriotisme sublime que Gœthe rapporte dans ses *Mémoires*. A l'époque de l'invasion de la France par les Prussiens, en 1792, les deux armées étant en présence, un homme sortit des rangs français, s'avança de dix pas, déchargea son fusil sur l'ennemi et se précipita dans la Meuse. « C'était, dit Gœthe, un homme jeune, beau, d'une figure douce. » Cette so-

Digitized by Google

ciété exaltée était préparée pour l'héroïsme comme pour le crime.

M. le Ministre ajoute que les Mémoires de Gœthe, d'où ce fait est tiré, reflètent avec une grande fidélité les impressions du poëte pendant cette campagne. Au début, il est plein d'ardeur, et entre en France comme pour une partie de plaisir. Le soir de la canonnade de Valmy, le poëte est silencieux, et répond à ceux qui s'en étonnent : « Aujourd'hui commence l'ère nouvelle de l'histoire du monde. »

M. P. Clément rend compte d'une *Notice sur les archives communales de la ville de Toulon*, par M. Octave Teissier. Le rapporteur signale, entre autres détails, le mode d'élection introduit à Toulon, en 1429, pour la nomination des officiers municipaux. Il fut décidé que, pour éviter les brigues, les fraudes et les luttes auxquelles donnait lieu le choix des syndics, trésoriers, notaires et conseillers de la ville, on tirerait à l'avenir leurs noms au sort. « Si le système adopté, dit M. P. Clément, supprimait les inconvénients signalés, il en avait bien d'autres, et les désignations par la voie du sort n'avaient plus rien de flatteur ni pour les électeurs ni pour les élus. »

M. le Ministre ne partage pas entièrement sur ce point l'avis de M. P. Clément. L'élection par la voie du sort avait été autrefois en usage à Athènes, et elle fut adoptée par quelques-unes des républiques du moyen âge, où les citoyens étaient peu nombreux et formaient une véritable aristocratie. Déclarer que tous pouvaient être élus, c'était déclarer que tous en étaient dignes. Ce mode d'élection est encore en usage en France pour la formation du jury.

Après quelques observations de MM. P. Clément et Levasseur, la parole est accordée à M. de Mas-Latrie pour la lecture de son rapport sur le tome III des *Archives historiques du département de la Gironde*. A l'occasion de détails donnés par M. le rapporteur sur l'histoire du commerce de Bordeaux, M. le Ministre signale l'importance du rôle des marins gascons au moyen âge. MM. Am. Thierry et Delisle présentent des observations sur la question de priorité entre les marins gascons et normands. M. Delisle pense que les Normands ont précédé les Gascons dans le commerce maritime, et il allègue, entre autres preuves, que la charte de Bayonne a été copiée sur celle de Rouen. Mais il n'en reconnaît pas moins que le commerce de Bordeaux remonte à une époque très-ancienne ; c'est ce que mettra en pleine lumière l'*Histoire du commerce maritime de Bordeaux* préparée par M. Fr. Michel.

M. le Ministre et M. Am. Thierry font remarquer que, du temps même des Romains, Bordeaux avait une grande importance commer-

Digitized by Google

ciale. Cette ville a d'ailleurs moins souffert des invasions des Barbares que les villes du nord de la France ; c'est une des cités de la Gaule où les institutions romaines se sont le mieux conservées.

Les rapports de MM. Delisle, Huillard-Bréholles, Levasseur, Rathery, Bellaguet, P. Clément et de Mas-Latrie seront publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Avant de lever la séance, M. le Ministre constate les services que rend le Comité en centralisant les travaux des Sociétés savantes des départements, en leur assurant une plus grande publicité et en les dirigeant par ses conseils.

A. Chéruel,
Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 16 novembre 1863.

Présidence de M. Léon Renier, membre de l'Institut.

M. Léon Renier annonce à l'Assemblée que M. Cherbonneau, membre non résidant du Comité à Constantine, vient d'être nommé directeur du collége arabe d'Alger. La section apprend avec une vive satisfaction l'avancement accordé à son savant et laborieux collaborateur, dont elle sait que le zèle ne se ralentira pas dans sa nouvelle résidence; mais, désirant que l'éloignement de M. Cherbonneau ne prive pas le Comité de l'avantage d'être tenu au courant des découvertes qui peuvent se produire dans le département de Constantine, elle décide que M. le Ministre sera prié de vouloir bien nommer dans ce chef-lieu un correspondant en position d'y tenir la place que notre collègue y remplissait d'une manière si fructueuse pour les intérêts de la science.

M. du Mesnil, chef de section au ministère, informe l'Assemblée des regrets que veut bien témoigner M. le Ministre, qui, empêché par les travaux du Conseil impérial, ne peut assister à la séance, et ajoute que l'intention de Son Excellence est de présider la section d'archéologie, aussitôt que cela lui sera possible.

M. de Mas-Latrie dépose le manuscrit du répertoire archéologi- du département du Tarn, rédigé par M. Hippolyte Crozes, correspondant, et propose l'impression de ce travail, qui a été honoré d'une mention très-honorable au dernier concours des Sociétés savantes. (Voyez, *Revue des Sociétés savantes*, 1er semestre 1863, p. 494).

La section renvoie cette proposition à la commission du Répertoire archéologique.

M. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, en réponse à une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, qui, sur la demande du Comité, recommandait à son collègue l'aqueduc romain de Jouy (Moselle), dont la restauration est urgente, annonce qu'il a adressé des instructions à ce sujet à M. le préfet de la Moselle, en le priant de donner à cette affaire la suite dont elle est susceptible.

M. Germer-Durand, correspondant, adresse les estampages de six

Digitized by Google

inscriptions antiques, cinq de Nîmes et une de Bagnols; ces estampages sont accompagnés des notes et éclaircissements demandés par les instructions émanées du Comité. Cet envoi sera examiné par M. L. Renier.

M. Morellet, correspondant honoraire, envoie le dessin d'un galet trouvé en 1848 près de Vendôme, sur lequel on lit l'inscription suivante :

ONN. GALL. REBELLIS. PERIDIT. S. P. Q. R.

On ne s'étonnera pas d'apprendre que la section, qui ne saurait croire à l'authenticité de cette inscription, s'est contentée d'ordonner le dépôt aux archives de cette communication.

M. Dusevel, membre non résidant, adresse pour le Recueil des inscriptions de la France des copies d'inscriptions relevées dans le département de la Somme, en même temps que des détails sur le sépulcre de l'église de Saint-Martin de Doullens, qui offre une grande analogie avec celui de l'église de Montdidier.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, annonce qu'à son vif regret il ne peut fournir les explications demandées par M. de Guilhermy sur diverses inscriptions que le Comité doit à son zèle.

M. Ch. Arnault, correspondant, adresse copie de deux inscriptions. L'une, du seizième siècle, est gravée sur un pilier de l'église de Champdeniers, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Niort; l'autre, qui porte la date de 1644, se lit sur l'un des murs extérieurs de l'église de Notre-Dame de Niort.

M. Quantin, correspondant, adresse de nombreux estampages et des copies d'inscriptions romaines et du moyen âge relevées dans le département de l'Yonne. A l'occasion de cet envoi, M. le comte de Laborde fait remarquer un inconvénient d'envois isolés comme ceux que reçoit le plus souvent le Comité : c'est qu'on ignore si une localité ou un département ont été explorés en totalité ou en partie, et que par conséquent on ne sait jamais où l'on en est du travail d'ensemble pour lequel s'amassent les précieux matériaux adressés par les correspondants du ministère.

M. de Guilhermy fait remarquer que M. Quantin n'a pas entrepris de faire l'épigraphie de l'Yonne ; le savant archiviste prépare le Répertoire archéologique de ce département, dont les parties déjà faites ont été honorées au dernier concours de la médaille d'or, et avec un zèle dont on ne saurait trop le louer, recueille toutes les ins-

Digitized by Google

criptions qu'il rencontre en parcourant le département, pour y faire les études nécessaires à son grand travail.

M. le comte de Laborde répond que ce qu'il a demandé n'exigerait qu'un travail insignifiant de la part de M. Quantin. Il s'agit simplement d'inviter notre correspondant à nous adresser un tableau des communes de chaque arrondissement de l'Yonne et d'y indiquer celles dont il a relevé les inscriptions, celles qui n'en renferment pas et celles où il peut y en avoir d'inconnues. Ne pourrait-on pas adresser pareille invitation à tous ceux qui s'occupent de l'épigraphie d'une contrée déterminée. L'Assemblée reconnaît qu'il serait très-désirable que le vœu exprimé par M. de Laborde fût entendu des correspondants du ministère.

M. Revoil, correspondant, envoie l'estampage d'une inscription du treizième siècle inédite qu'on vient de découvrir en démolissant l'église de Saint-Paul, à Nîmes, les estampages de deux fragments de marbre sculptés de la même époque, un rapport sur Saint-Saturnin d'Apt et sur l'abbaye de Sénangue avec sept copies et trois estampages d'inscriptions, et enfin deux dessins de monuments.

M. Tournal transmet la copie d'une inscription conservée dans le parc de Celeyran, près de Narbonne. La section exprime le désir qu'un estampage de cette inscription lui soit envoyé.

M. Ch. Aubertin, en réponse à une question qui lui avait été adressée par M. de Guilhermy, au sujet de deux dalles de chanoines de l'église de Beaune, dont les dates avaient paru douteuses au rapporteur, rectifie sa première lecture de ces inscriptions.

M. Demarsy adresse les estampages de trois pierres tombales de l'église de Saint-Maclou de Pontoise, et complète une précédente communication sur l'église d'Auvers-sur-Oise. (V. *Rev. des Soc. sav.* 3e série, tome II, p. 114.)

Les communications de MM. Dusevel, de Girardot, Ch. Arnault, Quantin, Revoil, Tournal, Aubertin et Demarsy sont renvoyées à M. de Guilhermy. Les estampages d'inscriptions romaines du musée d'Auxerre, adressés par M. Ad. Quantin, sont renvoyés à M. Léon Renier.

M. Dusevel, membre résidant, propose l'envoi d'un dessin d'une statue du petit porche de l'église de l'abbaye de Saint-Riquier qui, aux yeux de D. Grenier et d'autres antiquaires, a paru représenter Jeanne d'Arc. M. Dusevel, croit au contraire que c'est une figure de sainte.

Des remercîments seront adressés à M. Dusevel, mais l'envoi d'un dessin de cette statue, qui est bien connue aujourd'hui pour

Digitized by Google

être la représentation d'une sainte, et non pas celle de Jeanne d'Arc, serait sans utilité.

M. le baron de Girardot envoie le dessin de deux petites pièces d'artillerie en fer forgé d'apparence fort ancienne. Ce dessin est renvoyé à M. le colonel Favé.

MM. Ardant, correspondant, adresse une Note sur des découvertes de médailles qui est renvoyée à M. Chabouillet.

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant, adresse : 1° deux photographies représentant les papes français Clément VI et Grégoire XI, qui ont été exécutées d'après deux tableaux de la collection du prince Colonna ; 2° un dessin dû à M. Damville, représentant le suaire de saint Florent, trouvé par le correspondant dans la châsse de ce saint, dont il enveloppait les ossements : il n'existe plus de cette précieuse étoffe de soie violette brodée d'or, attribuée au douzième siècle par M. Barbier de Montault, qu'un fragment conservé au musée ecclésiologique du diocèse d'Angers ; 3° un autre dessin, dû à M. Jacques, reproduisant en *fac-simile* un morceau de soie très-fine qui servait d'étui à un sceau en cire appendu à une charte de l'an 1212, aux archives du département de Maine-et-Loire.

Ces deux dessins sont examinés avec un vif intérêt par les membres de la section, qui s'empressent de féliciter les deux architectes auxquels on les doit de l'habileté avec laquelle ils ont su rendre l'aspect soyeux et les couleurs de ces antiques étoffes. Des remerciments seront adressés à l'auteur de cette importante communication.

Dans ce même envoi, il y a encore à mentionner un complément à l'inventaire eccléologique du diocèse d'Angers, comprenant le dessin d'un reliquaire en cristal de roche et une photographie du bras de saint Just, divers autres dessins, et enfin un croquis du château de Bressuire (Deux-Sèvres), tel qu'il existait en 1849. M. Barbier de Montault annonce au Comité que ce château est menacé de démolition, et fait des vœux pour que le Comité veuille bien protester contre ce projet.

Avant de rien décider à cet égard, la section attendra le rapport de M. du Sommerard, auquel est renvoyé l'examen des diverses communications de M. Barbier de Montault. Le même correspondant a encore adressé au ministère un certain nombre de feuillets de musique notée détachés d'anciens livres d'église des treizième, quatorzième et quinzième siècles ; et entre autres d'un missel à l'usage de Poitiers. M. Barbier de Montault pense qu'il serait à pro-

Digitized by Google

pos de déposer ces feuillets à la Bibliothèque impériale où il existe déjà deux anciens missels poitevins.

La section décide que M. le Ministre de l'instruction publique sera prié de vouloir bien autoriser l'envoi à la Bibliothèque impériale de tous les feuillets de musique contenus dans la communication de M. le chanoine d'Anagni.

M. Beauchet-Filleau, correspondant, adresse quatre feuilles de dessin et un Rapport sur la découverte d'agrafes et de fragments en métal et de perles de verre trouvés dans la commune d'Argenton, canton de Chef-Boutonne (Deux-Sèvres). Ces objets, qui paraissent provenir d'un cimetière mérovingien, ont été trouvés en mai 1863. M. Jules Quicherat est prié d'examiner cette communication.

M. Clair, correspondant honoraire, adresse une Note sur la découverte d'une partie considérable d'un temple romain à Arles, faite à l'occasion de travaux exécutés dans la cour du collége. M. le baron de Guilhermy rendra compte de cette communication.

M. Combet, correspondant, envoie un extrait du journal *Le Corrézien* relatif à la découverte d'un souterrain à Treignac, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Tulle. M. de la Villegille rendra compte de ce travail, qui est accompagné d'un plan et de dessins de poteries.

M. Devals aîné, correspondant, adresse l'empreinte qui lui avait été demandée de la médaille gauloise, trouvée dans les ruines de Cosa. M. Chabouillet examinera cet envoi.

M. Godard-Faultrier, correspondant, signale un triens mérovingien trouvé à Entrames (Mayenne), et qu'il croit inédit. La section confie encore l'examen de cette communication à M. Chabouillet.

M. Godard-Faultrier fait savoir que, conformément à des instructions reçues par lui de Son Exc. M. le Ministre, il s'opposera à une restauration fâcheuse qu'on se proposait de faire de la châsse de saint Maxentiol, conservée à Cunault (Maine-et-Loire). C'est M. le chanoine Barbier de Montault qui, pendant les vacances du Comité, avait averti M. le Ministre du danger que courait cet intéressant monument.

M. le comte d'Héricourt, correspondant, adresse les dernières publications de la commission des antiquités du Pas-de-Calais, ainsi qu'un aperçu des divers travaux inscrits dans ce recueil.

M. Mallay, correspondant, annonce la découverte qu'il vient de faire d'une mosaïque dans l'église de Saint-Genest, à Clermont, ainsi que de l'envoi prochain d'un travail et de dessins relatifs à ce

Digitized by Google

monument. En même temps, le correspondant adresse la première partie de son travail sur la classification des églises du Puy-de-Dôme. M. Lenoir examinera cette importante communication.

M. le comte de Mellet, correspondant, adresse une Notice archéologique sur l'église d'Avize (Marne) et le *fac-simile* exécuté par un artiste champenois avantageusement connu à Paris, M. A. Varin, d'une gravure de Hugues Picart représentant la ville de Châlons-sur-Marne, en 1623.

Des remercîments seront adressés à M. le comte de Mellet.

M. Nozot, correspondant, adresse des Notices sur les communes de Maisoncelles, Villers, Dommery (Ardennes), les inscriptions des pierres tombales de l'église de Charlemont, près Givet, enfin une Notice sur Noyers-Thelone. Cette communication sera examinée par M. de Guilhermy.

M. Simonnet, correspondant, adresse des copies de deux actes du quatorzième siècle extraits des protocoles des notaires de Dijon; l'un de ces actes, daté du 18 septembre 1358, est un marché passé avec Jean de Soignoles, imagier, pour la construction du tombeau de Philippe de Bourgogne; le second est un marché passé entre cet artiste et Hennequin Arion, de Bruxelles, l'un de ses apprentis, en date du 28 décembre 1358.

La section renvoie ces curieux documents à M. le comte Léon de Laborde.

M. Emmanuel Woillez, correspondant, envoie la carte archéologique du département de l'Oise. Ce travail, résultat de trente années d'investigations, est, dans la pensée de son auteur, la suite et le complément du *Répertoire archéologique de l'Oise*, couronné en 1860 et publié par les ordres de Son Exc. le Ministre de l'instruction publique (1).

M. Woillez a marqué sur cette carte : 1° les lieux où l'on a découvert des antiquités celtiques, romaines, mérovingiennes et des temps plus rapprochés de nous; 2° les voies romaines; 3° les principaux châteaux ou établissements militaires à l'époque féodale; 4° les édifices religieux du huitième siècle au treizième siècle; 5° les édifices civils ou privés remarquables du onzième au seizième siècle.

La section décide que des remercîments seront adressés à M. Woillez pour cet important travail, qui sera précieusement conservé dans la bibliothèque des sociétés savantes, au ministère de l'instruction publique.

(1) Paris. 1 vol. in-4°. 1862, Imprimerie impériale.

Digitized by Google

M. Chazereau, d'Aubigny (Cher), transmet les calques de deux faces d'un médaillon, en pierre analogue à la pierre lithographique, sur lequel il croit reconnaître l'effigie de Jules César, ainsi que des inscriptions grossièrement tracées sur lesquelles il lit d'un côté :

BEL.. GALLI... CE CAIVS, et de l'autre, IV HACVS.

M. Chazereau fait connaître que ce médaillon et presque tous les objets qui composent sa collection d'antiquités sont le résultat des recherches d'un habitant de Neuvy-sur-Barangeon, en faveur duquel il sollicite un encouragement pécuniaire.

La section ne reconnaît dans ce médaillon qu'une imitation maladroite de ces nombreuses effigies d'empereurs romains qu'on se plaisait à exécuter à la Renaissance. En conséquence, elle décide que ces empreintes seront déposées aux archives à titre de renseignement. (Voir plus loin (p. 25) un avis motivé sur la collection de M. Chazereau.)

Une décision semblable est prise à l'égard du travail de M. Decosse, intitulé : *Etude archéologique sur les antiquités de Moigny et Milly, arrondissement d'Etampes (Seine-et-Oise) : Cave aux fées, Roche au violon, Cheval à César, Château Saint-Georges.*

Une communication de M. Demarsy, relative aux blasons qui décorent les vitraux de l'église de Saint-Remi, d'Amiens, est renvoyée à M. du Sommerard.

La section ordonne le dépôt aux archives de diverses communications : 1° *un Pèlerinage archéologique au village d'Orly*, 1863, par M. F. Martin; 2° une *Etude* de M. Triquera, secrétaire de la mairie de Collioure, *Sur la direction de la voie romaine en Roussillon*, travail qui a déjà été communiqué à la commission de la carte des Gaules; 3° un numéro du journal l'*Africain*, contenant un article de M. Duvernet, intitulé : *Fouilles de Sigus, monuments druidiques, numidiques et romains.*

M. le colonel de Morlet, correspondant, adresse pour la bibliothèque du Comité : 1° une *Notice sur quelques monuments de l'époque gallo-romaine trouvés sur les sommités des Vosges, près de Saverne (Bas-Rhin)*, avec planches; 2° une planche représentant un *groupe de tombes découvertes en* 1862, *cimetière franc de Lorentzen, canton de Saar-Union (Bas-Rhin).*

Des remercîments seront adressés à M. le colonel de Morlet.

M. de Guilhermy fait connaitre à la section que M. le colonel de Morlet désirerait avoir l'avis de la section sur la lecture du mono-

Digitized by Google

gramme gravé sur une bague en argent figurée sur la planche consacrée aux tombes de Lorentzen. M. Quicherat pense que ce monogramme représente le nom *Chloxenus*.

M. le président désigne pour rendre compte de publications de Sociétés savantes MM. L. Renier, P. Lacroix, du Sommerard, Lenoir, Chabouillet et Quicherat.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture des Rapports sur les publications des Sociétés savantes.

M. du Sommerard donne lecture d'un Rapport sur le numéro I. du tome II du *Bulletin de la commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais*.

M. de Mas-Latrie lit un Rapport sur le *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, 1re, 2e et 3e *années*, 1859, 1860 et 1861.

M. P. Lacroix lit un rapport sur le tome XI, 1er cahier, des *Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges*. 1861.

Ces trois rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Léon Renier rend compte d'une communication de M. Dumoutet, membre non résidant du Comité, relative aux antiquités découvertes à Neuvy-sur-Barangeon, et recueillies par M. Chazereau, dont il a été parlé plus haut (p. 24).

Pendant les vacances du Comité, M. Chazereau ayant fait part à M. le Ministre de l'instruction publique du résultat des nouvelles fouilles qu'il venait de faire exécuter, Son Excellence chargea M. Dumoutet de lui adresser un rapport sur cette collection. Notre collègue y signale 97 médailles romaines, et seulement 2 gauloises; un grand nombre d'ustensiles divers en bronze, tels que fibules, styles, bagues, épingles, etc.; des fragments de ferronnerie, des débris de poteries, des morceaux de fresque, des fragments de sculpture en pierre, des plaques de marbre de diverses couleurs, enfin, seize briques et une dalle en pierre sur lesquelles sont gravées des inscriptions dont les estampages ont été antérieurement adressés au Comité par M. Chazereau.

M. Renier fait remarquer que l'importance des ruines de Neuvy-sur-Barangeon n'a jamais été contestée; le débat ne porte donc que sur l'authenticité des inscriptions gravées sur les briques. Le savant académicien rappelle qu'après avoir examiné les estampages adressés par M. H. Boyer d'un certain nombre d'autres briques provenant de la même localité, et qui sont déposées au musée de Bourges, il crut devoir déclarer que ces inscriptions n'étaient pas antiques, et que, de toute évidence, elles étaient le produit d'une gros-

Digitized by Google

sière supercherie, que leur paléographie n'était d'aucune époque, etc. (Voyez, à ce sujet, *Revue des Sociétés savantes*, *IIe série*, *tome VII. p.* 215). Ces conclusions furent vivement combattues par M. Boyer, qui cependant modifia l'opinion qu'il avait émise dans le principe sur l'origine de ces inscriptions, et y reconnut une cacographie gallo-romaine.

Plus tard, ces inscriptions furent attribuées à des moines irlandais venus en France au septième ou huitième siècle. Toutes ces suppositions paraissent également erronées.

La fausseté de ces inscriptions, qui saute aux yeux, a d'ailleurs été confirmée par le résultat du patient travail auquel s'est livré un archéologue de Dijon, M. Protat, qui a reconnu qu'elles reproduisent toutes des passages des Commentaires de César qu'elles dénaturent, en intervertissant la disposition des mots, qu'elles modifient en en ajoutant ou en en supprimant, enfin, dont elles font presque toujours des textes qui n'ont et ne peuvent avoir aucun sens.

M. Dumoutet, dans son Rapport, repousse l'idée d'une mystification, « au moins contemporaine, » et il cite comme preuve de l'ancienneté de la présence de ces inscriptions à Neuvy l'existence dans ce village d'une ancienne maison qui, « de mémoire d'homme, est « dallée de briques semblables ; » c'est là un fait qu'il importerait d'établir d'une manière positive.

On a cité des découvertes d'inscriptions analogues à Grenoble et ailleurs; mais ce sont de simples *on dit*. Personne n'a pu produire ces prétendus monuments épigraphiques. Enfin, notre collègue, M. de la Saussaye, membre de l'Institut, qui a étudié les ruines de Neuvy il y a une vingtaine d'années, n'y a rencontré à cette époque aucune brique à inscription.

M. Renier se croit donc en droit de déclarer que les inscriptions de Neuvy-sur-Barangeon sont l'œuvre d'un faussaire; il ajoute que ce n'est pas au Comité qu'incombe la tâche de découvrir l'époque à laquelle cette mystification a pu être préparée, et encore moins d'en rechercher l'auteur.

La section adhère aux conclusions de M. Léon Renier.

CHABOUILLET,
Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 14 décembre 1863.

Présidence de M. le vicomte DE LA VILLEMARQUÉ, membre de l'Institut.

A l'occasion du passage du procès-verbal de la séance du 16 novembre dans lequel est mentionnée la découverte d'un triens mérovingien à Entrames (Mayenne), M. Chabouillet demande qu'il soit écrit à M. Godard-Faultrier pour le prier d'envoyer une empreinte de cette pièce.

M. l'abbé Cochet, membre non résidant, envoie la *Notice sur des sépultures gauloises trouvées à Vaudreuil* (Eure) en 1856 et 1859, dont il avait entretenu la section à la séance du 15 juin 1863. (V. *Rev. des Soc. sav.*, 3e série. T. II, p. 115.)

Cette Notice, entièrement inédite, est renvoyée à la commission de la *Revue*.

M. le baron de Girardot adresse le dessin d'une hache en pierre dont la forme lui paraît nouvelle, et qui a été trouvée dans le marais de Saint-Joachim (Loire-Inférieure), sur un rocher recouvert de tourbe, à la profondeur de 1 m. 50. A côté de cette hache se trouvait une autre hache de forme commune.

Le dessin adressé par M. de Girardot sera publié dans la *Revue*, si, après examen, cette forme de hache est reconnue nouvelle.

M. de Linas, membre non résidant, offre à la section le troisième volume de sa publication sur les vêtements sacerdotaux et une chromo-lithographie de la châsse de Charlemagne. M. le président adresse les remercîments de la section à M. de Linas.

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes, met sous les yeux de la section un moulage en plâtre d'une tête de Méduse découverte au Parthénon, à Athènes. Ce moulage, envoyé par M. Daveluy, est destiné à l'Ecole des beaux-arts.

M. l'abbé André, correspondant, adresse des renseignements sur des sépultures découvertes près du bourg de Menerbes (*Minerviæ*) qu'il croit de nature à éclairer la question des inhumations agitée au sein de la section dans la séance du 15 juin 1863. (*Rev. des Soc. sav.* 3e série. T. II, p. 115.)

M. Quicherat voudra bien examiner cette communication.

Digitized by Google

M. de Baecker, correspondant, adresse des copies de trois nscriptions tumulaires relevées à Lille, à Nord-Berquin et à Steenvoorde. M. de Guilhermy est chargé d'examiner cet envoi.

M. Hippolyte Crozes, correspondant, pour répondre au vœu émis par la section d'archéologie dans sa séance du 23 juillet 1863 (*Rev. des Soc. sav.* 3e série. T. II, p. 315), propose de rédiger pour le département du Tarn l'inventaire des objets d'art qui existent dans les divers édifices publics. Avant d'entreprendre ce travail, M. Crozes désirerait savoir quel système a été adopté par la section.

M. de Guilhermy rappelle que, dès son origine, la section d'archéologie s'est occupée de cette question, et en particulier de l'ameublement des églises, et qu'elle a même dressé à cet effet deux questionnaires (1).

En s'occupant de l'étude des costumes et des ameublements du moyen âge, la section avait en vue de répondre à un désir exprimé par le Ministre de l'instruction publique, qui, en soumettant à l'approbation royale, par son rapport du 27 novembre 1834, le plan d'organisation des travaux à entreprendre, proposait de faire dresser un inventaire complet, un catalogue descriptif et raisonné des monuments des arts de tous genres et de toutes époques.

Quelques membres exposent leurs doutes sur la possibilité de réaliser partout cet inventaire; mais, comme en même temps tout le monde reconnaît qu'un travail de ce genre, indépendamment des documents nouveaux qu'il apporterait à l'archéologie, aurait le sérieux avantage de mettre obstacle aux aliénations irrégulières qu'avec une ignorance de la loi qui se comprend à peine, se permettent trop souvent les personnes auxquelles est confiée la garde ou la surveillance de ces monuments, il est décidé qu'il y a lieu de remercier M. Crozes de son offre et de l'encourager à mettre son projet à exécution.

Le zélé correspondant, auquel seront envoyés les formulaires imprimés sera invité à se borner à des descriptions brèves et sans appréciation personnelle.

M. de la Fons, baron de Mélicocq, correspondant, adresse une Note relative à deux manuscrits du pas d'armes de messire de Lalaing ou de la dame du Perron, en 1463. Des remercîments seront adressés à M. de Mélicocq; mais M. Quicherat, qui a déjà examiné une copie

(1) Voyez *Bulletin archéologique du Comité historique, des arts et monuments*, t. IV, p. 477, et le *Bulletin du Comité*, t. I, p. 300; le second questionnaire est avec quelques additions une reproduction du premier.

Digitized by Google

de ce pas d'armes adressée par M. Lefebvre, dit Faber, ayant déclaré que ce document ne contient rien de nouveau pour la science du costume ou pour la philologie, la section ordonne le dépôt aux archives de la Note de M. de Mélicocq.

Le même correspondant fait une réclamation au sujet d'un passage d'un compte rendu, rédigé par M. du Sommerard, d'un volume des *Mémoires de la Société académique d'archéologie de l'Oise*. (V. *Rev. des Soc. sav.* 3e série. T. I, p. 312.) La section renvoie à M. du Sommerard la réclamation de M. de la Fons de Mélicocq.

M. Germer Durand, correspondant, adresse six estampages annotés d'inscriptions antiques qu'il a recueillis à Nîmes ou dans l'arrondissement de ce nom. M. L. Renier est chargé de rendre compte de cet envoi.

M. Godard-Faultrier, correspondant, chargé par le Ministre de l'instruction publique de surveiller la restauration de la châsse de Saint-Maxentiol, projetée par M. le curé de Cunauld (Maine-et-Loire), fait savoir qu'il a réussi à s'acquitter de cette mission de concert avec M. Joly-Leterme. La châsse avait déjà été envoyée à Angers, dans l'atelier d'un ecclésiastique; mais, sur l'avis des deux correspondants du Comité, il a été décidé que ce précieux monument ne serait pas soumis à l'imprudente restauration qu'on avait eu un instant l'intention d'accomplir, et qu'on se bornerait à le placer dans une autre châsse plus vaste et vitrée.

Des remercîments seront adressés à MM. Godard-Faultrier et Joly-Leterme pour le zèle et l'empressement qu'ils ont mis à veiller à la conservation de l'intégrité de cet important vestige de l'art du moyen âge.

M. le vicomte de Gourgues, correspondant, à l'occasion des éloges donnés à la Société du Vendômois pour les démarches qu'elle a faites afin d'assurer la conservation du dolmen de la Chapelle Vendômoise (*Rev. des Soc. sav.* 3e série, T. II, p. 315), cite un fait analogue qui a eu lieu dans la Dordogne. Le dolmen du Blanc, situé près de Beaumont, de dimension presque égale à celui de la Chapelle Vendômoise, et qui allait être vendu par son propriétaire pour être converti en moellons, vient d'être acheté par un propriétaire voisin, M. de Constantin. La modicité de la somme à laquelle s'est élevée cette acquisition n'ôte rien au mérite de cet acte conservateur, qui avait, du reste, été facilité par l'entremise officieuse de M. Ch. Foussal, maire de Nojals, commune sur le territoire de laquelle se trouve le monument.

Conformément à la demande de M. de Gourgues, la section

Digitized by Google

priera Son Exc. le Ministre de l'instruction publique de vouloir bien adresser, tant au nom de l'autorité qu'en celui du Comité des travaux historiques, des remercîments à MM. de Constantin et Foussal. Ainsi que le fait observer M. de Gourgues, l'acquisition par les propriétaires voisins des monuments de ce genre serait le moyen le plus efficace d'en assurer la conservation.

M. de Longuemar, correspondant, présente quelques observations à propos d'une question posée aux correspondants du ministère, dans le rapport de M. de la Villemarqué sur le dolmen de la Chapelle Vendômoise.

« Le Comité apprendrait avec plaisir de ses correspondants quels » sont les dolmens de nos départements qui portent véritablement » des traces, s'il en reste, du culte des plus anciens habitants de » la Gaule. (V. *Rev. des Soc. sav.* 3e série. T. II, p. 392.)

M. de Longuemar répond que, dans le département de la Vienne, sur cinquante et quelques dolmens, quatre ont été signalés à diverses époques comme offrant à la surface des tables supérieures, des bassins et des rigoles que les observateurs présumaient avoir servi à recevoir et faire écouler le sang des victimes humaines ou animales offertes aux divinités inconnues de la Gaule. Voici sur ce sujet ce que M. de Longuemar croit pouvoir constater :

Le dolmen de Mavaux est construit avec des blocs de grès ferrugineux formés par voie d'agglutination dans des couches de sable de même nature. Or, l'un des caractères de ces roches est précisément de présenter des surfaces rugueuses, raboteuses, dont les inégalités sont naturellement séparées par des vides ou sillons irréguliers dans lesquels il est impossible de reconnaître un travail humain. Cette disposition de la surface des grès est aussi celle des calcaires siliceux, et l'observation qui précède s'applique à presque tous les dolmens de la Vienne érigés avec cette nature de roches, comme le dolmen, aujourd'hui demi-dolmen, de Poitiers.

Quant aux pierres levées de Loubressac-sur-Vienne et d'Orlait-sur-Clouère, on y a réellement reconnu des entailles au ciseau; mais ces entailles, assez fraîches si l'on en juge par leurs faces et leurs arêtes, paraissent de date récente, car elles se prolongent, non pas dans le sens de la longueur des tables, mais par leur travers. On est donc en droit de conclure de ces observations que ces entailles ne datent pas de l'antiquité et qu'elles sont le fait d'habitants du voisinage, qui ont eu pour but évident de détacher quelques parties de ces pierres afin de les employer en constructions.

Dans ce même envoi, M. de Longuemar a compris une étude

Digitized by Google

intitulée : *Recherches archéologiques sur une partie de l'ancien pays des Pictons*, qui figure dans le compte rendu du Congrès scientifique de France, 28e section. Des remercîments seront adressés à M. de Longuemar, qui a complété sa dépêche au Ministre par l'exposé des conclusions d'une commission dont il faisait partie, et qui avait été chargée par la Société des antiquaires de l'Ouest de fouiller à l'intérieur quelques dolmens et tumulus. On trouvera cet exposé dans le prochain *Bulletin* de la célèbre Compagnie.

M. Martin-Daussigny, correspondant, adresse la copie d'une inscription antique découverte récemment dans l'une des murailles de l'église de Saint-Irénée, à Lyon. Cette inscription, gravée sur un cippe dont la partie inférieure a été mutilée, paraît appartenir à une époque de décadence. M. Léon Renier est prié de rendre compte de cette communication.

M. Nozot, correspondant, envoie : 1° des renseignements complémentaires sur Bièvre et Saint-Walfroy; 2° une Notice sur Château-Porcien, toutes communes du département des Ardennes. M. le baron de Guilhermy veut bien se charger de rendre compte de ce nouvel envoi de notre zélé correspondant, dont les Notices sont accompagnées de plans et de dessins.

M. Maximilien de Ring, correspondant, rappelle l'envoi fait par lui, en 1859, d'une Notice sur une inscription siglaire provenant de Kœnigshofen, près Strasbourg. (*Rev, des Soc. sav.*, 2e série. T. III, p. 263.) Il adresse des exemplaires de la *Revue d'Alsace* qui contient cette Notice, et témoigne le désir de connaître sur le travail intitulé : *la Huitième Légion romaine*, l'avis de M. Léon Renier, auquel la section renvoie en effet cette communication.

M. Anatole de Barthélemy, membre de la section d'histoire, fait hommage de deux opuscules dont il est l'auteur : *Monnaies mérovingiennes d'Alise-Sainte-Reine* et *La Numismatique en* 1862. Des remercîments seront adressés à notre collègue.

M. le président désigne pour rendre compte de publications de Sociétés savantes MM. Le Roux de Lincy, Renier, de Guilhermy et Ed. de Barthélemy.

M. P. Lacroix donne lecture d'un Rapport sur les 28e et 29e années du *Bulletin des sciences, belles-lettres et arts, de Toulon.*

M. Le Roux de Lincy donne lecture de Rapports sur les *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, etc., de Douai*, IIe série, T. VI. 1859-1861, et sur le *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1862, publié par la Société impériale d'Agriculture, etc., d'Angers. Ces trois Rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes.*

Digitized by Google

M. Léon Renier entretient la section d'une réclamation de M. Berbrugger, à propos d'un Rapport de M. P. Lacroix sur la 4e année de la *Tribune artistique et littéraire du Midi*, revue publiée sous les auspices de la Société artistique des Bouches-du-Rhône. (*Rev. des Soc. sav.*, 2e série. T. VII. 1er semestre de 1862, p. 40 et suiv.) Un passage de ce compte rendu contient l'analyse d'un travail de M. J.-B. Duprat (ou Duplat, suivant la *Revue africaine*) sur le *Tombeau de la chrétienne*, qu'une inscription découverte par le voyageur Bruce (*Basilissa Cleopatra*), a fait reconnaître pour le monument que Pomponius Mela signale comme étant le tombeau des rois de Mauritanie. (Voyez : De situ orbis. I. 6.

Dans une Note publiée dans le n° 41 de la *Revue africaine* (septembre 1863), M. le baron Aucapitaine signale dans le compte rendu de M. Paul Lacroix l'omission de toute mention des travaux de M. Berbrugger sur le monument en question. Cette Note est accompagnée d'observations de M. Berbrugger peu bienveillantes pour le Comité, qu'il semble accuser de garder à dessein le silence sur ses travaux.

M. L. Renier fait remarquer le peu de fondement de ces accusations. Le Mémoire de M. Duprat (ou Duplat) ne mentionne pas les explorations faites par M. Berbrugger au Tombeau de la chrétienne; par conséquent M. Lacroix, qui s'est borné à analyser l'article de la *Tribune artistique*, ne pouvait parler d'un travail qui n'y était pas rappelé. D'ailleurs les fouilles commencées par M. Berbrugger, et qu'il s'est vu forcé d'interrompre avant leur achèvement, n'ont apporté aucun fait nouveau sur ce sujet traité par ce savant.

A cette occasion, notre collègue fait remarquer que la rédaction des analyses des travaux des Sociétés savantes, n'est pas sans entraîner parfois de sérieux inconvénients pour les membres du Comité. Un rapporteur, qui, presque toujours, est dans l'impossibilité matérielle de savoir à qui appartient la priorité de telle ou telle découverte, paraît, aux yeux des personnes qui se croient lésées, devoir partager la responsabilité d'omissions, qui ne peuvent en réalité lui être attribuées sans injustice et qui sont le fait des auteurs des Mémoires analysés. Les membres du Comité se trouvent par suite exposés à des réclamations comme celles dont le présent compte rendu fournit à lui seul deux exemples (1), et cependant jamais il n'ont manqué sciemment à leur mission qui consiste sim-

(1) Voir plus haut, p. 29.

Digitized by Google

plement à mettre en lumière les travaux qui font l'honneur des savants des départements. M. L. Renier pense donc qu'il serait à propos de rappeler aux lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes* que le Ministre, en demandant aux membres du Comité des rapports sur la publication des Sociétés savantes, n'a eu d'autre but que de faire connaître leurs travaux par des analyses ; que la section d'archéologie s'est toujours conformée à cette partie de son programme, et qu'enfin elle n'accepte en aucune façon la responsabilité des opinions des auteurs des Mémoires analysés dans son sein, pas plus qu'elle ne prétend garantir l'exactitude de faits matériels qu'elle peut rarement contrôler enfin qu'elle entend seulement donner aux écrits dont elle rend compte les avantages de la publicité dont dispose la *Revue des Sociétés savantes.*

M. A. Lenoir place sous les yeux des membres de la section un dessin de l'église de Chéry-l'Abbaye, près Château-Thierry (Aisne), dont il est l'auteur. Notre collègue désirerait que Son Exc. le Ministre de l'instruction publique voulût bien intervenir auprès de son collègue M. le Ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, en faveur de cet intéressant monument. Le clocher de cette église, élevé à l'époque de la renaissance, est très-remarquable, mais une restauration est indispensable si l'on ne veut pas le voir tomber en ruines.

Le même membre complète la communication par lui faite à la section, à la séance du 6 juillet 1863, au sujet des statues d'anges en argent provenant de la maison professe des jésuites qui furent employées à la décoration de la chapelle disposée aux Tuileries pour le pape Pie VI, à l'époque de son séjour à Paris en 1804. Notre collègue dépose sur le bureau la copie qu'il avait promise des reçus donnés à Alexandre Lenoir, son père, par Denon, laquelle constate la remise de ces statues entre les mains d'un délégué du célèbre directeur général des musées impériaux. M. Lenoir offre en outre de communiquer deux dessins qu'il possède, et qui représentent les quatre anges qui supportèrent les cœurs des rois Louis XIII et Louis XIV.

M. L. Renier fait remarquer qu'il est possible que ces statues d'anges aient été données au Pape par l'Empereur Napoléon Ier et qu'elles soient aujourd'hui à Rome. M. de la Villegille rappelle que M. Hamille a signalé dans une précédente séance (1) l'existence

(1) Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 3e série. t. II, p. 212.

Digitized by Google

aux Archives de l'Empire d'un volumineux dossier relatif à toutes les circonstances du séjour du pape à Paris.

Sur l'invitation des membres de la section, M. A. Lenoir consultera ce dossier, et rédigera sur ce sujet une Note à joindre aux reçus de Denon. Le tout pourrait être publié dans la *Revue des Sociétés savantes*, avec une reproduction des dessins possédés par M. Lenoir, par les soins de la commission de la rédaction.

CHABOUILLET,
Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans. 1862.

Pendant les guerres civiles du seizième siècle, un parti de protestants qui s'étaient établis dans l'abbaye de Saint-Calais-sur-Anille fut surpris et décimé par une troupe de catholiques : peu après, Joachim Levasseur de Cogners, à la tête d'une bande protestante, reprit l'abbaye, chassa les catholiques, et fit durement payer par le meurtre, le pillage et l'incendie, l'échec que ses coreligionnaires avait subi dans ce monastère. Cet événement, qui fut décoré du nom de *Vêpres calaisiennes*, et a été raconté depuis de Thou avec une partialité très-favorable aux protestants, est présenté par M. Megret-Ducoudray sous son véritable jour. Il n'accuse pas les réformés, il n'excuse pas les catholiques, mais il établit clairement qu'il ne s'agit là que d'un fait déplorable de guerre civile dans lequel de part et d'autre les représailles firent commettre des excès. — Dans cette notice intéressante je remarque une rectification historique qui mérite d'être mise en évidence.

Le président de Thou rapporte que dans ces guerres les gentilshommes catholiques avaient à leur tête Pierre Ronsard ; « ce génie « sublime, ajoute-t-il, charmé des agréments, des commodités et « des délices qu'il trouva dans ce lieu, avait accepté la cure d'E- « vaillé. » Voià donc Ronsard devenu à la fois chef de partisans et curé. M. Henri Martin, dans son *Histoire de France*, t. IX, p. 132, répète l'erreur du président de Thou ; il suppose que Ronsard, qui du reste, était abbé commendataire de Bellosane et prieur de Saint-Côme-lès-Tours, au même titre, avait tenu également en commende

Digitized by Google

la cure d'Evaillé, en Vendômois : je ne pense pas que l'on trouve de curés commendataires. M. Megret-Ducoudray, après avoir consulté les *Registres des insinuations ecclésiastiques*, prouve que le belliqueux curé en question était bien titulaire du bénéfice d'Evaillé, mais qu'il s'appelait Charles et non Pierre de Ronsard ; c'était donc un parent du poëte qu'il n'est plus permis de confondre avec ce dernier.

M. L. Charles a donné un travail soigneusement élaboré, et accompagné de nombreuses pièces justificatives sur l'administration de la communauté des habitants de la Ferté-Bernard. Il ne s'agit pas ici d'une commune proprement dite, mais d'une association de bourgeois, gouvernant leurs affaires eux-mêmes sous la surveillance du seigneur. Le travail de M. L. Charles est divisé en trois parties : l'administration de l'hôtel de ville ; celle de la paroisse ; celle de la charité et de l'instruction publique.

Dans une charte de 1263, Bernard, seigneur de la Ferté, parle de *ses bourgeois*, de manière à laisser voir que par ces mots il désigne les habitants du *burgum*, ses sujets. Il faut descendre jusqu'au quatorzième siècle, en 1367, pour apercevoir les progrès de l'importance civile des bourgeois de la Ferté : à cette date, l'évêque du Mans, à la sollicitation et pour l'avantage d'un *grand nombre de personnes notables*, consacrait une église dans la basse ville ; vers le même temps, un gentilhomme, dans son testament, se qualifiait de « burgensis de Feritate. » — Plus tard, sous Charles VII, les habitants de cette petite ville étaient autorisés à lever un impôt pour l'entretien des fortifications, sous la réserve expresse du consentement *de la plus grant et saine partie des manans et habitans*. Il me semble incontestable qu'à la faveur des guerres contre les Anglais, les bourgeois de la Ferté, par la force des choses, virent leur communauté prendre une vie politique qui dura jusqu'à la fin du dix-septième siècle, époque à laquelle l'administration centralisante de Louis XIV confisqua les franchises municipales du royaume. Au quinzième siècle, le roi ne pouvait pas protéger lui-même toutes les villes et les communautés de ses Etats ; chacune d'elles devait se défendre elle-même, et la couronne était bien forcée de leur laisser une certaine autonomie pour leur permettre de se garder à leurs propres dépens.

Les affaires de la communauté étaient délibérées par des assemblées générales de bourgeois, manants et habitants, réunies dans l'auditoire seigneurial : les décisions du *général* étaient exécutées par des représentants électifs, un procureur général syndic, qui était

Digitized by Google

aussi receveur des deniers, et quatre députés ou commis qui, au seizième siècle, prirent le titre d'échevins. M. L. Charles publie plusieurs textes qui établissent que ces cinq représentants, dans le principe, ne formaient pas un corps de ville proprement dit ; les payements, par exemple, se faisaient sur des mandements émanant directement de la communauté.

La communauté des habitants de la Ferté était aussi chargée de l'administration de la fabrique de l'église paroissiale ; le *général* nommait chaque année les deux procureurs-receveurs, qui lui rendaient leurs comptes ; il délibérait sur tout ce qui concernait la construction de l'église, l'entretien du culte, l'acquit des fondations. A dater de 1546, il eut également l'administration de l'Hôtel-Dieu et de la léproserie de Saint-Laurent ; à l'Hôtel-Dieu de la Ferté, dès le quinzième siècle, nous voyons qu'il y avait des écoles qui, selon un texte de 1475, « existoient en la ville de toute ancienneté. »

Le travail de M. Charles est un excellent chapitre d'histoire municipale : il permet de constater la vie qui régnait dans ces anciennes communautés, qui savaient s'administrer et jouir de la grande indépendance que leur laissait le pouvoir central sans en abuser au point de vue politique. A la Ferté nous voyons une communauté municipale s'établir naturellement, sans révolte, sans tiraillements, sans concession du seigneur ou du roi. Nous pourrions compter par centaines des faits analogues : en Bretagne, par exemple, il n'est pas une paroisse ancienne dans laquelle on ne trouve, comme à la Ferté, l'ensemble des habitants, sous le nom de *général*, administrer les affaires civiles et religieuses ; les régions du centre de la France étaient couvertes aussi de communautés jouissant de libertés civiles plus ou moins étendues, de quelques droits administratifs, mais sans garanties politiques et sans juridiction.

Je signalerai encore dans ce volume un spirituel tableau de la société du Mans dans la seconde moitié du siècle dernier : dans cette étude, M. d'Espaulart donne des détails inédits sur J.-B. Defernex, statuaire, oublié dans les livres qui traitent spécialement des artistes anciens. Je signalerai aussi le *Martyrologe de l'abbaye de Saint-Julien du Pré*, publié par M. de Lestang d'après la copie manuscrite qu'il en a retrouvée dans un volume de la collection des *Blancs-Manteaux*, à la Bibliothèque impériale.

Ne passons pas sous silence les Mémoires de MM. Passe et Richard, qui, chacun séparément, sont arrivés à partager les mêmes idées, le premier en étudiant le *progrès de la richesse publique* et son influence sur l'état matériel et moral de la société, le second en

Digitized by Google

examinant, à propos d'une commune agricole, la cause de la dépopulation des campagnes.

M. Passe s'élève avec véhémence contre le désir immodéré qu'il croit apercevoir à notre époque d'arriver le plus vite possible à la fortune et de jouir des douceurs du luxe et de l'oisiveté : il regrette la tendance qui fait émigrer de la campagne vers les grands centres ; il s'inquiète de voir le progrès de la richesse coïncider avec l'abaissement du niveau intellectuel et littéraire. Tout en reconnaissant que M. Passe voit juste sur bien des points, il me semble cependant que ses appréciations sont trop sévères. Au *grand siècle*, par exemple, il se faisait des fortunes énormes, le goût du luxe était général ; les ambitions étaient vives, et cependant les arts et la littérature étaient à leur apogée : ceux que l'on appelait alors les *partisans* entretenaient magnifiquement les hommes de lettres, les peintres et les sculpteurs. Si le dix-neuvième siècle produit moins de Mécènes, ce n'est peut-être pas au progrès des richesses qu'il faut l'attribuer.

Anatole de Barthélemy,
Membre du Comité.

Digitized by Google

ACTES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX.

3e série, 23e année, 1861. in-8°.

L'Académie de Bordeaux compte aujourd'hui un peu plus d'un siècle et demi d'existence ; ses membres, par leurs travaux, font preuve d'érudition et d'activité. J'ajouterai que la Compagnie, chaque année, entretient le mouvement scientifique et intellectuel par des prix offerts aux meilleurs travaux d'économie sociale, de commerce maritime, d'histoire, de littérature, de biographie, de recherches archéologiques et de poésie; en outre, elle se tient au courant du mouvement littéraire par les rapports que ses membres lui font sur les publications qu'elle reçoit.

Le volume dont l'examen m'a été confié contient un poëme dont le titre est « le Missionnaire. » Cette œuvre a reçu déjà une distinction honorable de la part de l'Académie des Jeux floraux, qui a confié à son auteur, M. Gout-Desmartres, le titre de *Maître ès jeux*. La poésie, du reste, est toujours en grande faveur dans le pays de Gascogne : en effet, au concours de 1861, je remarque que vingt et un concurrents avaient envoyé trente-sept pièces, et cependant le rapporteur de la commission chargée de décerner le prix se plaint que la récolte est maigre en quantité.

Dans une Académie où jadis a siégé Berquin, il est bien naturel que l'on s'occupe de la *littérature du jeune âge*. M. l'abbé Cirot de la Ville, professeur à la Faculté de théologie, a traité cette question avec talent : il a trouvé un contradicteur dans l'un de ses collègues, M. Saugeon, qui craint que la littérature du jeune âge ne développe plus tard le goût des romans. M. Saugeon croit que, dans les auteurs qui font autorité en religion, en morale, en science et en histoire, on doit glaner largement ce qui peut convenir aux intelligences des divers âges de l'enfance. La question a paru assez importante à l'Académie pour motiver ultérieurement une conférence spéciale.

M. l'abbé Caudéran a donné un *Essai grammatical sur le dialecte bordelais* : je répéterai ce que l'on a déjà dit à propos de bien d'autres provinces : il est temps que des hommes instruits et patients recueillent ces anciens idiomes, ces patois, qui depuis le commencement du dix-neuvième siècle, tendent à s'effacer rapidement. Il appartient à l'Académie de Bordeaux de recueillir l'antique langue de la ville

Digitized by Google

et de la banlieue bordelaise : cette langue a encore ses poëtes, et jadis elle fut parlée par nombre de personnages qui figurent au premier rang de notre histoire de France. Suivant M. Caudéran, le dialecte gascon se divise en deux dialectes, le *médoquin* et le *bazadais :* le premier se subdivise en quatre idiomes, le *bas* et le *haut médoquin*, le *bordelais* et le *testerin*. Le second dialecte comprend le *riverain* et le *landais*. M. Caudéran, qui paraît avoir le projet, devant lequel nous espérons bien qu'il ne reculera pas, de faire un tableau de tous les idiomes girondins, ne s'occupe ici que du *bordelais* : il en étudie d'une manière complète l'alphabet, l'article, la formation du pluriel, les nombres, l'adjectif, le pronom, le verbe, les participes, les adverbes et les conjonctions.

Je signalerai particulièrement à l'attention du Comité le Mémoire de M. Sansas sur les *Origines municipales de Bordeaux*. M. Sansas établit d'une manière irréfutable que le premier maire connu de Bordeaux fut Pierre Andron, en 1218, et non pas Raimond Monedey, que plusieurs auteurs plaçaient à la date de 1172. Cette grave erreur était fondée sur l'interprétation fautive de la date d'un diplôme d'un roi d'Angleterre nommé Henri. Je n'ai pas besoin de rappeler ici longuement que les chartes royales, en Angleterre, ne sont pas datées par le millésime, mais par l'année du règne : le désir de faire remonter à une époque plus ancienne la série des maires de Bordeaux avait fait prendre la dix-neuvième année du règne d'Henri II pour la même année du règne de Henri III, 1172 pour 1235. M. Sansas, par l'examen des nombreux témoins mentionnés dans l'acte et par l'étude de divers documents contemporains, rectifie cette erreur de manière à ne laisser aucun doute : il établit ainsi subsidiairement la valeur de la liste des maires de Bordeaux de 1218 à 1297 contenue dans le livre des *Coutumes*, manuscrit des archives municipales de cette ville.

S'il nous est permis de soumettre un vœu à M. Sansas, nous l'inviterons à creuser davantage la question, dans laquelle il a déjà su faire pénétrer un vif rayon de lumière : il lui appartient de dire le dernier mot sur les *Origines municipales de Bordeaux*. Il a établi que le premier chef de la commune, revêtu du titre de *maire*, fut *Peyre Andron*, en 1218, mais la commune existait bien auparavant : qui avait elle à sa tête ? à quelle époque le souverain féodal se mêla-t-il des affaires de la commune?

Ainsi, en 1199, le roi Jean confirmait aux *habitants de la cité* les libertés et les libres coutumes, *liberas consuetudines*, que sa mère Aliénor leur avait déjà reconnues. En 1206, dans un acte du même

Digitized by Google

roi, on voit paraître la commune, *communia illius ville;* enfin une lettre de Henri III, en 1219, est adressée au maire et à la commune, *majori et communi consilio Burdigalie.* — Le plus ancien maire connu de Bordeaux est donc bien Pierre Andron, mais il se pourrait que quelque charte encore inédite vînt révéler le nom d'un de ses prédécesseurs. La liberté communale me paraît avoir existé à Bordeaux au douzième siècle : peut-être y trouverait-on des vestiges d'anciennes libertés, protégées d'abord par l'église, renouvelées et confirmées ensuite par les associations jurées de la *paix* et de la *trêve de Dieu*, réglementées ensuite, pour être bientôt confisquées par le souverain. Dans la liste des maires du manuscrit des *Coutumes* nous remarquons en 1261 cette mention : *Ayssi prigo lo Rey d'Anglaterra la majoria en sa man ;* en 1277, nous lisons : *Aissi arrendo lo Rey d'Anglaterra la majoria a la vila de Bordeau.*

Anatole de Barthélemy,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

Année 1862. — IIe série. — Neuvième volume.

Si la Société académique de Lille s'occupe principalement de matières scientifiques, agricoles et industrielles, elle ne néglige pas cependant la culture des lettres et des beaux-arts, et elle accorde des encouragements et des récompenses aussi bien à l'histoire et à la poésie qu'à la physique et à la chimie. Nous en trouvons la preuve dans les travaux qu'elle publie, ainsi que dans les résultats des concours qu'elle a institués. Dans la séance solennelle tenue par cette Société le 21 décembre 1862, un de ses membres, M. de Melun, en rendant compte des concours littéraires, s'exprimait ainsi : « Plus les besoins du commerce et de l'industrie provoquent au milieu de nous l'application de nos facultés aux forces naturelles, plus il convient de transporter quelquefois les âmes dans une autre région. Les muses reposent et charment nos esprits fatigués des soins de la terre. »

L'observation de M. de Melun ne manquait pas d'à-propos. En effet, cinquante-deux pièces de vers ont été présentées pour le concours de poésie, et deux de ces pièces, l'une intitulé : l'*Oiseau*, par M. Faguet, professeur au lycée de Poitiers, l'autre : *Henri IV et le paysan*, par M. Clerc, de Saint-Omer, avaient obtenu, la première une médaille de vermeil, la seconde une médaille d'argent. Indépendamment de ces essais poétiques, dont nous avons remarqué quelques extraits dans le rapport de M. de Melun, et qui seront sans doute publiés intégralement dans le prochain volume des Mémoires de la Société de Lille, nous avons lu avec intérêt dans le volume que nous examinons un poëme de M. Deletombe, couronné au concours de 1861, et ayant pour titre *Bouvines*. Ce sujet nous a paru heureusement choisi, en ce qu'il rappelle à la fois des souvenirs locaux et un événement important et glorieux pour la France : événement déjà chanté, d'ailleurs, il y a plus de six siècles, dans une autre langue, par un contemporain de Philippe-Auguste, un de nos anciens poëtes, Guillaume le Breton.

Si nous passons de la poésie à la prose, nous aurons à mentionner dans le même volume : 1° un article de M. Hinstin, sous le titre de *Horace à Athènes;* 2° un morceau de philosophie religieuse : *Visite à M. de Schelling, à Berlin, en* 1851, par M. A. Eschenauer ;

Digitized by Google

3° un mémoire de M. Albert Dupuis sur l'*ambassade d'Auger de Bousbecques en Turquie.*

M. Hinstin, dans son article sur Horace, n'a eu d'autre but que de recueillir dans les œuvres du poëte latin ou ailleurs les moindres traces de son séjour à Athènes, « pour faire revivre, dit-il, son image et la replacer par la pensée au milieu des études et des plaisirs que la brillante cité de Périclès offrait encore à ses hôtes de Rome. » C'est en effet dans ce centre du goût, de la délicatesse et de l'élégance qu'Horace était allé compléter son éducation littéraire :

> Adjecere bonæ paulo plus artis Athenæ;
> Scilicet ut possem curvo dignoscere rectum,
> Atque inter sylvas Academi quærere verum (1).

Nous avons suivi avec plaisir M. Hinstin dans la courte excursion qu'il nous fait faire, à l'aide de ses souvenirs classiques, et à laquelle les agréments de son imagination ajoutent encore de l'attrait.

M. Eschenauer, en nous initiant à un entretien qu'il a eu avec M. de Schelling, en 1851, c'est-à-dire trois ans avant la mort de l'illustre philosophe, s'est proposé de constater que M. de Schelling, dont les principes philosophiques ont été diversement interprétés, avait abandonné, dans les dernières années de sa vie, les opinions du panthéisme pour les doctrines d'une philosophie étroitement liée à la révélation.

Le Mémoire de M. A. Dupuis sur l'ambassade d'Auger de Bousbecques en Turquie rentre plus directement dans le domaine de la section d'histoire.

Auger, ou Augier Ghislain de Bousbecques ou Bousbecq, né à Comines en 1522, avait fait ses études dans les plus célèbres Universités de Flandre, de France et d'Italie. De retour dans les Pays-Bas, il suivit d'abord en Angleterre, en 1554, Pierre Lassa, ambassadeur de Ferdinand Ier, roi des Romains, qui succéda comme empereur d'Allemagne à Charles-Quint en 1556, et fut choisi, l'année suivante, par ce prince, pour son ambassadeur auprès de Soliman II. Plus tard, Maximilien II, fils et successeur de Ferdinand, confia à Bousbecques les fonctions de gouverneur de ses fils puînés Mathias, Maximilien, Albert et Wenceslas, et en 1570 le chargea d'accompagner en France l'archiduchesse Elisabeth, qui allait épouser Charles IX. Bousbecques demeura auprès de cette princesse en qualité d'intendant de sa maison, et lorsqu'elle quitta la cour de France

(1) *Ep.*, II, II.

Digitized by Google

après la mort de son mari, il continua d'y résider avec le titre d'ambassadeur de Rodolphe II jusqu'en 1592. Il mourut cette même année en retournant en Flandre. Bousbecques n'était pas moins distingué par son goût pour la science et par la variété de ses connaissances que par ses talents diplomatiques; il entretenait des relations avec les hommes les plus érudits de son siècle, notamment avec Juste Lipse, André Schott et Gruter. Pendant son séjour en Turquie, il recueillit un grand nombre d'inscriptions grecques, le fameux monument d'Ancyre, et une quantité considérable de médailles, d'objets d'antiquités et de manuscrits, qu'il donna à la bibliothèque de Vienne (1). Il fit dessiner des plantes et des animaux, et rapporta d'Orient le lilas et plusieurs autres plantes précieuses. On a de lui quatre lettres qui contiennent la relation de ses deux ambassades en Turquie : *Legationis Turcicæ epistolæ* 4, et un recueil de ses lettres à l'empereur Rodolphe II, *Epistolæ ad Rudolphum secundum, imperatorem, e Gallià scriptæ.* Il avait aussi composé deux autres ouvrages, qui sont restés manuscrits, et dont on ignore le sort; ils étaient intitulés, l'un : *De vera nobilitate*, l'autre : *Historia Belgica trium fere annorum, quibus dux Alenconius in Belgica est versatus.*

M. Dupuis n'est pas entré dans les détails de la vie et des travaux de Bousbecques. Il s'est borné à l'étude de ses deux ambassades en Turquie, de 1555 à 1562, en ne les considérant même que sous le point de vue historique. Cette tâche, bien qu'ainsi limitée, n'a pas laissé d'exiger beaucoup de recherches. Car Bousbecques, dans ses lettres, a donné peu d'explications sur les événements qui ont motivé sa mission ou qui survinrent pendant qu'elle s'accomplissait. Autant il abonde en renseignements sur les mœurs, les productions, les curiosités, les antiquités du pays qu'il visite, autant il est réservé et bref sur l'objet et les incidents de l'exercice de ses fonctions. M. Dupuis a cherché à suppléer à ce silence à l'aide des autres histoires ou documents publiés sur la même matière. Les deux sources principales et presque uniques auxquelles il a puisé, en dehors des lettres de Bousbecques, sont : l'*Histoire de l'empire ottoman* par de Hammer, et les *Négociations de la France dans le Levant*, publiées par M. Charrière. C'est là surtout qu'il a trouvé les éclaircissements propres à compléter ce qui manquait à la relation de Bousbecques, et à faire mieux comprendre les difficultés contre les-

(1) Entre autres, un manuscrit de Dioscoride exécuté par Julienne Anicia, fille d'Anicius Olybrius, qui occupa le trône impérial au sixième siècle.

Digitized by Google

quelles il avait à lutter, ses démarches et ses manœuvres, et les causes de ses échecs et de ses succès. Les efforts de Bousbecques, d'après les instructions de Ferdinand, devaient tendre surtout à obtenir du sultan un armistice, et à le convertir en traité de paix. Il fut d'abord assez mal reçu par le divan, ainsi qu'il l'avoue lui-même en parlant de sa première ambassade; cependant il rapporta à son maître une trêve de six mois et de nouvelles propositions de paix, sous la réserve toutefois que l'Autriche restituerait à Soliman la Transylvanie. Renvoyé en Turquie l'année suivante, en 1556, sans être chargé d'aucune concession nouvelle, il reçut encore du divan un très-mauvais accueil. On le menaça d'avoir le nez et les oreilles coupés, et on le retint presque en captivité dans son logement. Les représentants de la France ne contribuaient pas peu à entretenir ces rigueurs. Ils accusaient auprès du divan l'ambassadeur de Ferdinand, né dans les Pays-Bas, et par conséquent sujet de Philippe II, de servir l'Espagne, avec laquelle la Turquie était alors en guerre. Mais en présence des embarras qu'il voyait naître pour la Turquie, par suite de ses divisions intestines et des complications de sa politique extérieure, Bousbecques ne perdit pas courage. Il sut profiter habilement des occasions favorables au but qu'il poursuivait. La mort du premier vizir Roustam, qui lui était très-hostile, et l'avènement d'Aly, surnommé Semis, son successeur, qui souhaitait la paix et qui aimait les Européens, améliorèrent, en 1560, la situation de Bousbecques; et en 1562 il réussit à conclure un traité dont les principales conditions étaient une trêve de huit ans, la suspension des hostilités publiques ou privées sur les frontières, la remise des transfuges, la délivrance mutuelle des prisonniers. Pour arrhes de ces conventions l'empereur s'engageait à payer au sultan trente mille écus hongrois par an. C'est ainsi que se termina la mission diplomatique confiée à Bousbecques. Il est vrai que cette mission eut peu de résultats politiques, car la paix qu'il avait obtenue fut rompue bientôt après; mais elle contribua à faire mieux connaître à l'Europe la Turquie, ses forces, ses ressources, et en même temps les causes d'affaiblissement qu'elle portait en elle-même, et fut surtout profitable à la science.

M. Dupuis a fait précéder cette étude d'un aperçu intéressant sur l'état de la question d'Orient pendant la première moitié du seizième siècle, jugeant avec raison ces préliminaires non-seulement utiles, mais nécessaires à l'intelligence des faits relatifs à l'ambassade de Bousbecques.

La Société impériale de Lille a mis au concours pendant plusieurs

Digitized by Google

années une biographie d'Augier de Bousbecques. Mais jusqu'à présent aucune notice n'a obtenu le prix proposé. L'histoire de ce diplomate ne saurait être abordée sans de sérieuses études préliminaires, de laborieuses recherches sur la politique du temps où il a vécu, et sur les grands intérêts qu'il était chargé de défendre au nom de son maître, soit à Constantinople, soit à la cour de France. Il est à désirer que le travail de M. Dupuis provoque de nouvelles investigations sur un sujet si digne des efforts de l'historien, et contribue à produire une œuvre plus complète et plus satisfaisante.

Nous signalerons, en terminant le compte rendu de ce volume, les recherches statistiques de M. Chrestien, membre résidant de la Société, sur le mouvement de la population de la ville de Lille pendant l'année 1860. Tous les ans, depuis 1852, M. Chrestien expose à la Société le résultat de ses recherches sur le même objet. On y trouve non-seulement des notions curieuses sur les mariages, les naissances, les décès et les principales consommations de la ville de Lille, mais encore des enseignements utiles pour l'hygiène publique et pour la moralisation des classes ouvrières.

L. Bellaguet,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.

Revue agricole, industrielle et littéraire, tomes XIV et XV.

Les deux premiers tiers du tome XIV de cette Revue contiennent : 1° le rapport du Comité de l'arrondissement de Valenciennes sur l'exposition universelle des produits de l'industrie de 1855; 2° un Mémoire de M. Bonnier couronné à la suite du concours institué par M. Dumas, membre de l'Institut, sur les progrès de l'agriculture et de l'industrie dans l'arrondissement de Valenciennes au dix-neuvième siècle. La dernière partie du même volume et le tome XV ne renferment, indépendamment des comptes rendus habituels des séances de la Société, que quelques rares morceaux d'histoire et de littérature. Ce qui nous a paru le plus digne d'attention, c'est un Mémoire du savant et regrettable archiviste du département du Nord, M. Leglay, sur les *Archives de Saint-Jean de Valenciennes*, dans lequel sont indiqués et analysés les principaux documents que recélait cet important monastère, documents propres à compléter les annales de Valenciennes pendant les douzième et treizième siècles. Dans les pièces justificatives et les actes originaux cités par M. Leglay on trouve des détails intéressants sur les délimitations et les conflits des juridictions ecclésiastiques, sur les libéralités consenties au profit de la communauté, sur les rapports des écoliers et des clercs de Saint-Jean et de Saint-Saulve.

M. E. Grar continue à nous donner le résultat de ses recherches biographiques sur les célébrités valenciennoises. Parmi celles qui remontent à une date reculée il mentionne trois croisés, Raimondis, Franques de Chausmes et Sohiers, cités par Henri de Valenciennes, continuateur de Villehardouin, comme s'étant particulièrement distingués au siége du château de Thèbes, qui fut pris par l'empereur Henri de Constantinople. Parmi les personnages qui ont vécu dans des temps plus rapprochés de nous, M. Grar nous signale : *Jean-Baptiste Réposte* et *Etienne Barrière*, célèbres violonistes et compositeurs, le premier né en 1723 et mort en 1787, le second né en 1748 et mort en 1818; *Olivier Le May*, peintre de la même époque (1734-1797), dont on a conservé un certain nombre de tableaux, deux entre autres dans le musée de Valenciennes qui représentent

Digitized by Google

l'un Herminie sous les armes de Clorinde demandant asile à des bergers, l'autre la pêche du poisson nommé l'*épée* dans le détroit de Sicile; *Philogène Duponchel*, entomologiste (1774-1846), qui s'est fait connaître par plusieurs savantes publications, notamment par la continuation de l'*Histoire naturelle des lipidoptères ou papillons de France*, de Godart, par un supplément considérable à cette histoire, par une *Iconographie des chenilles*, et par divers Mémoires insérés dans des recueils scientifiques; *André Dufresnoy* (1733-1800), qui fut médecin en chef de l'armée du Nord en 1793, et plus tard de l'hôpital militaire de Saint-Omer et de celui de Valenciennes, et qui ne cessa, pendant tout le cours de sa carrière, de se distinguer tant par ses travaux en médecine et en botanique que par son dévouement à ses concitoyens dans l'exercice de sa profession. On raconte à son sujet une anecdote assez singulière. Il avait acclimaté en France le *Rhus radicans*, et en avait donné des plants à un médecin de Cambrai. Dans une lettre qu'il lui écrivait il avait inséré cette phrase : *Comment vont nos chers Rhus? qu'il me tarde de les voir!* Cette lettre fut lue au Comité révolutionnaire, et Dufresnoy, accusé de conspirer avec les Russes, fut arrêté et conduit à Arras. Appelé à donner des explications à ses juges, il fut bientôt mis en liberté. M. Grar revendique également comme Valenciennois deux personnages que la Société historique et littéraire de Tournai, dans le tome VII de ses *Bulletins*, a fait figurer sur la liste des célébrités tournaisiennes : *Charles de Lannoy*, sire de Maingoval, l'un des officiers les plus distingués de Charles-Quint, qui fut vice-roi de Naples et auquel, dit-on, François Ier remit son épée à la bataille de Pavie, et *Pierre Maillart*, chantre et chanoine de la cathédrale de Tournai, né en 1550 et mort en 1622.

Dans la partie littéraire des tomes XIV et XV de la *Revue*, nous avons remarqué une traduction de l'éloge funèbre du sophiste Procope par le rhéteur Choricius de Gaza, due à M. Caffiaux, docteur ès lettres et professeur, et deux pièces de vers intitulées la *Touffe d'Acanthe* et *Lydé* de M. Paul Blier, dont nous avons déjà eu occasion de citer quelques poésies, qui ne sont pas sans mérite. M. Paul Blier a aussi publié dans le dernier de ces deux volumes, en collaboration avec M. Edward Mac-Donnel, le commencement d'une traduction en prose d'un poëme de Henry Wadsworth Longfellow ayant pour titre *la Légende dorée*, qui doit être continuée dans les volumes suivants. Les traducteurs se sont surtout proposé par cette publication d'appeler l'attention sur les œuvres du poëte le plus populaire des Etats-Unis, qu'ils regrettent de voir trop peu connu et

Digitized by Google

trop peu apprécié en France. Ils considèrent le poëme dont il s'agit comme rempli de beautés originales et comme très-remarquable tant par le fond que par la forme, et ils espèrent que le lecteur français reconnaîtra au relief des idées et à l'éclat des images, même à travers leur traduction, un de ces vrais poëtes qui ont droit de cité chez tous les peuples civilisés.

L. Bellaguet,
Membre du Comité.

Digitized by Google

DOCUMENTS ET MÉLANGES.

TESTAMENT

DE ROMÉE DE VILLENEUVE, DU 15 DÉCEMBRE 1250.

Communication de M. l'abbé Tisserand (1).

Anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo tertio, die vicesimo mensis augusti, venerabilis in Christo pater dominus P. divina permissione Venciensis episcopus, in presentia nobilis et discreti viri domini Thomasii Jallacti (2) de Salerno, juris civilis professoris et vice curie cognitionis (3) judicis appellationum Provincie et Forcalquerii constitutus, eidem domino judici exhibuit et presentavit quoddam instrumentum testamenti seu ultime voluntatis domini Romei

(1) M. Tisserand a envoyé au Comité, en 1859, la copie de cette pièce, prise sur un acte conservé en l'étude de M. Trastour, notaire à Vence. L'acte en lui-même a paru assez intéressant pour mériter d'être publié, mais la transcription fournie par le correspondant était si défectueuse qu'il devenait impossible de l'imprimer sous cette forme. Aussi la section d'histoire s'était-elle décidée à n'en donner que quelques extraits, lorsque notre savant collègue M. Delisle nous a obligeamment signalé une copie beaucoup meilleure de la même pièce qui se trouve dans le volume 657 de la collection Dupuy, fol. 94 et suiv. Une annotation finale établit que cette copie fut faite, à la demande de Peiresc, par Astier, notaire, le 30 mai 1636, sur l'original, ou du moins sur un parchemin considéré comme tel, et alors conservé aux archives de Vence. Une main moderne a écrit en tête de la pièce qu'elle *n'a pas été imprimée*, et en effet nous n'avons retrouvé ce testament dans aucun des auteurs qui se sont occupés de l'histoire de la Provence. Carpentier, qui cite ce document dans son *Supplément à Du Cange*, aux mots *civada* et *serris*, ne le connaissait probablement que par la copie du fonds Dupuy. « *Ex tabul. D. Venciæ.* »

Le texte que nous publions a été collationné avec soin sur la copie provenant de Peiresc. Nous avons corrigé les leçons évidemment mauvaises de la copie de M. Tisserand; quant à celles qui peuvent laisser quelque doute, nous indiquons la variante en note. *Ms. D.* se réfère au manuscrit Dupuy ; *cop. T.*, à la copie prise chez M. Trastour

H. B.

(2) Ms. D., *sollatii.*

(3) Cop. T., *Comprocuratoris.*

Digitized by Google

de Villanova quondam militis (1) continentie subscripte : quod quidem instrumentum idem dominus episcopus nomine suo et nomine dicte ecclesie Venciensis autenticari et in formam publicam redigi petiit per me notarium infrascriptum. Cujus domini episcopi prefati postulatione admissa per dominum judicem antedictum ut consentanea rationi, precepit mihi infrascripto notario presenti quatenus instrumentum testamenti prefati quod non erat abolitum, cancellatum vel in aliqua sui parte vituperatum, sed in prima sui figura existens ac omni vitio et suspitione carebat, dicto domino episcopo nomini suo et Venciensis ecclesie autenticare et in formam publicam redigere debeam de verbo ad verbum, nihil diminuto, addito vel mutato :

In nomine Domini amen. Anno ab Incarnatione ejusdem millesimo ducentesimo quinquagesimo, indictione octava, mense decembris, die decima quinta, notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod ego Romeus de Villanova sanus mente et in bona memoria, licet patiar egritudinem corporalem, hoc presens testamentum de omnibus [bonis et in (2)] rebus meis tam mobilibus quam immobilibus et se moventibus facio sub hac forma : videlicet filium meum Paulum (3) heredem mihi instituo in castro de Alagauza et ejus pertinentiis, scilicet dominium (*sic*) sancti Johannis et Castelleti et medietate de Trigans (4) et hiis predictis tota hereditate mea volo ipsum esse contentum. — Item Petrum [filium] meum quem volo indui, si Deus voluerit, ecclesiastica disciplina in domo fratrum Predicatorum de Nicia in trecentis libris Turonensium mihi heredem instituo, et hiis tota hereditate mea volo esse contentum, et quod fratres eum nutriant et induant (5) et libros emant sibi necessarios, secundum quod fratribus videbitur expedire. — Item filiam meam Beatricem in centum libris Turonensium mihi heredem instituo ; et ei eligat domina Astruga monasticam vitam ; et hiis tota hereditate mea sit contenta. — Omnia bona mea scilicet castrum de Villanova, castrum de Cagna, cum omnibus pertinentiis suis, item quod habeo in castro de Thorenco, item castrum de Andaono, [item castrum de

(1) Romée de Villeneuve, seigneur de Vence, sénéchal de Provence, fut le principal ministre du comte Raymond Bérenger, et, après la mort de ce prince, il contribua plus que personne au mariage de Béatrix, héritière du comté, avec Charles d'Anjou, alliance qui prépara l'union de la Provence à la couronne.

(2) Manque dans cop. T. Nous mettons entre crochets les mots restitués d'après ms. D.

(3) Ms. D. *Pauletum*.

(4) Cop. T., *de Fganz*.

(5) Ms. D., *instruant*.

Digitized by Google

Grauleriis inferioribus], item castrum de Corsegolis, dimisso et remisso spontanea voluntate omni dominio quod habebat vel habet prepositus et canonici ecclesie Venciensis in quibusdam hominibus qui fuerunt predicti prepositi in civitate Venciensi seu castro de Corsegolis, cum omnibus rebus mobilibus et se moventibus predictorum castrorum vendi volo et jubeo, necnon et quod habeo in castro de Ciperiis. De facto civitatis Vencie dimitto et absolvo omne dominium quod habeo vel visus sum habere in hominibus quos prepositus et canonici possident vel possidere debent, excepto majore dominio quod pertinebat ad dominum comitem in alberguis et aliis. — Item dimitto et absolvo omne dominium quod habeo vel visus sum habere in eadem civitate in hominibus dominorum de Malvanis, excepto majore dominio qnod pertinebat ad dominum comitem scilicet in alberguis et aliis. — Item confiteor et recognosco me habuisse ab uxore mea Dulcia occasione dotis sue quindecim millia solidorum. Item do et relinquo eidem de meo proprio quinque [millia] solidorum Januensium. — Item confiteor me habuisse a nuru mea Aicarda uxore Pauleti nomine dotis sue duo millia librarum Raymonensium. — Item volo et precipio quod Andree de Loreio (1) civi Januensi solvantur omnia debita que sibi debeo que per instrumenta poterunt probari vel que [dixerit] sacramento. — Item Guillelmo Allegre civi Januensi solvantur omnia debita que sibi debeo, que per instrumenta poterit probare, et si exigeret ultra, credatur usque ad centum libras Januensium per jusjurandum suum. — Item miseris Magdalene (2), Culardo Paganino (3) et aliis duobus satisfieri volo quantum dixerint sacramento, et do eisdem pro expensis decem (4) libras Januensium. — Item confiteor me debere Gastoni de Aquis sex viginti quinque libras Turonensium, quod (5) satisfieri volo in octavis sancti Hilarii. — Item confiteor me debere Sicardo de Arcis centum libras Raimonensium et plus si plus continetur in carta facta manu Mercaderii notarii sigillata sigillo meo (6) pendenti. — Item confiteor [me] debere Bertrando de Garda militi meo de equis quos ab eo (7) habui tria millia solidorum Raymonensium. — Item confiteor me habuisse injuste a Guibonnis de Fa-

(1) Cop. T., *de Rico.*
(2) Ms. D., *moseris magdalensis*, mauvaise leçon, car il s'agit probablement de *mesels*, lépreux.
(3) Ms. D. *Culrado Paganno.*
(4) Ms. D. *XX.*
(5) Ms. D., *quas.*
(6) Cop. T., *in eo.*
(7) Cop. T., *habeo.*

Digitized by Google

vars (1) et quodam alio tria millia solidorum Raymonensium quos volo restitui eisdem. — Item quibusdam hominibus de Rocaforti (2) vel de Juglanis qui vocantur Brochenc volo restitui cuilibet viginti libras Turonensium quas ab eis habui injuste. — Item relinquo quadraginta libras Turonensium ecclesie sancti Dalmacii de Blaja, eo quod de predicta ecclesia extracta fuerunt de mandato meo bona valentia quantum dixi fere (3), et volo quod ille dividantur per homines predicti loci secundum quod diviserit prior [illius loci] et frater (4) Raymondus [prior] ordinis predicatorum de Nicia. Item relinquo ducentas libras Turonensium ad reficiendam ecclesiam de Meyronis (5) et restitutionem quarumdam rerum clericorum que fuerunt ablate inde, et hoc fiat secundum consilium domini Ebredunensis archiepiscopi. — Item relinquo operi fratrum [Predicatorum] de Nicia trecentos solidos Turonensium, item pro vestimentis eorumdem fratrum decem libras Turonensium. — Item eligo mihi sepulturam in domo Stelle, id est in domo fratrum Predicatorum de Nicia. — [Item relinquo fratribus minoribus ejusdem civitatis Nicie] centum solidos Turonensium pro uno calice; item eisdem pro vestibus centum solidos Turonensium. — Item beate Marie de Toroneto centum solidos Turonensium pro uno calice. — Item uni sacerdot qui celebret missas pro anima mea centum solidos Turonensium. — Item ecclesie Piniacensi lego pro uno calice centum solidos Turonensium. — Item relinquo beate Marie de Forojulio pro duobus calicibus ducentos solidos Turonensium et unum cohopertorium de sirico et zonam auream cum lapidibus pretiosis. — Item debeo Sicardo de Areis ex alia parte quam supra dictum est, triginta libras Raymondensium de quibus credatur ipsi Sicardo vel filio. — Item debeo in castro de Draguignano Peyratono quantum (6) ostenderit instrumento vel sacramento affirmaverit. — Item Petro Ademario debere confiteor sex viginti et duas libras Raymonensium. — Item Raymondo Andree quadraginta libras Raymonensium. — Item Guillelmo Grasso centum solidos Raymonensium. — Item debeo magistro Paris sexaginta solidos Raymonensium quos solvit pro me marchioni de Monteferrato. — Item uxori Borgondioni quondam confiteor

(1) Cop. T., *de Faaurs.*
(2) Cop. T., *de Rocabre.*
(3) Cop. T., *ferre.*
(4) Cop. T., *et fecerit.*
(5) Ms. D., *de Maironis.*
(6) Cop. T., *quod.*

Digitized by Google

debere pro canabaciis (1) quinquaginta libras Raymonensium. — Item debeo Matheo de Forti (2) quinque millia ducentum solidos Raymonensium. — Item Hugoni Gaufrido pro emptione affari de Trans viginti quinque libras Raymonensium (3), et reddam cartam (4) que fuit facta de venditione. — Item debeo Bonifacio de Figaneria octingentos solidos Raymonensium pro equo quem ab eo habui. — Item Peruguillelmo quinquaginta quatuor solidos bonorum Raymonensium. — Item Raymundo Ruffo notario debeo triginta [duas] libras quatuordecim solidos Januenses quos jubeo sibi solvi. Item Pontio Rufo de Draguignano [debeo sexaginta libras Raymonensium] quatuor solidos bonorum Raymonensium (5). — Item Guillelmo Raymondo militi debeo pro loco in quo fuit turris domini comitis edificata quatuor centum (6) solidos Raymonensium. — Item Bonde Bovete (7) debeo pro eodem loco quadraginta libras Raymonensium [minus XL solidos Raymonenses]. — Item liberis Beldi (8) Merucgli pro eodem loco secundum quod per cartam ostenderint vel per testes probaverint. — Item filio Borgundioni pro eadem causa quantum per cartam ostenderit vel per testes probaverit. — Item heredibus Raymondi Alberti pro loco ubi est turris edificata Draguignani viginti duas libras Raymonensium. — Item filiis Joannis Tenerarii (9) [XXVIII] libras Raymonensium pro pretio equi et cujusdam roncini. — Item debeo Jacobo Mortari de Areis (10) decem libras Raymonensium de pretio [cujusdam equi] quem legavit Eimericus de Maligué ecclesie de Maligué. — Item in civitate Grasse debeo Isnardo Calvino centum libras Raymonensium quas habui ab eo ex causa mutui, quas assigno eidem super gageriam (11) de Tornono et mando sibi tradi dictam gageriam quam habeat et teneat quousque sibi fuerit satisfactum. — Item Viviano de Grassa mille solidos Raymonensium ex pretio cujusdam equi quem ab eo habui quos jubeo

(1) Probablement pour fourniture de toiles de chanvre.
(2) Cop. T., *de Fora.*
(3) Ce passage, depuis *Item Hugoni*, manque dans ms. D.
(4) Cop. T., *et redditus carta.* La bonne leçon doit être *et reddatur carta.*
(5) L'article *item Raymondo Rufo, notario*, etc., se trouve répété ici dans les deux copies, probablement par erreur.
(6) Ms. D. *DCCCC.*
(7) Cop. T., *Loveto.*
(8) Cop. T., *B.*
(9) Ms. D. *Taverarii.*
(10) Ms. D. *Jacobo Mercatori de Toretis.*
(11) Cop. T., *sibi gagia*, et plus bas *gagiam.*

Digitized by Google

sibi solvi. — Item debeo Tibaudo de Arecio (1) triginta libras Januensium quas volo et jubeo sibi solvi cum eas injuste habuerim. — Item confiteor me debere uxori Raimbaudi de Grassa quondam usque ad trecentas libras (2) Raymonensium quas volo et jubeo sibi solvi. — Item debeo Sicardo de Barjamono centum libras Raymonensium ex causa mutui quas volo sibi solvi. — Item confiteor me debere Jacinaro (3) scutifero meo viginti libras Turonensium de quibus credatur ei sacramento vel testibus. — Item confiteor me debere Galfrede filie Petri Brunii viginti octo solidos Raymonensium. — Item debeo Guillelmo Elziario pro manulevatione (4) clavarie (5) mihi facta viginti quinque libras Raymonensium. — Item relinquo Raymondo de Cagna fideli meo quinquaginta libras Turonensium et arcubalistam duorum pedum de cornu (6). — Item Raymondo de Sancto Albano relinquo quinquaginta libras provincialium. — Item Mercatori fideli meo (7) quingentos solidos Turonensium. Testes fuerunt frater (8) Joannes de Alesto de ordine Predicatorum, Fr. Berengarius, Gaufridus Damavia (9), magister Raymondus canonicus Regensis, et Raymondus de Sancto Albano predictus, qui ad hoc fuerunt vocati et rogati. — Item relinquo Gaufrido Damavia et Jacineto cumbam (10) sitam in territorio Villenove post vineam ipsorum usque ad terram quam laborat Hugo Raymbaudus, et hanc dimitto eis liberam. — Item in civitate Nicie debeo et debere confiteor P. Torcato (11) juniori quantum ostenderit instrumento vel sacramento affirmaverit, et idem dico de (12) Rostagno Astenco et Raymundo de Massilia et Milone Jabaudo et ejus fratre et Guillelmo Romando et Dimigo Sardino et Cayseri (13) et Guigone et Raybaudo Jeronimo et Paulo Pipere, et Bertrando Aicardo et Rostagno Medico. — Item

(1) Cop. T., *de Areis.*
(2) Ms. D. *CCC. solidos... quos.*
(3) Ms. D. *Jacineto*
(4) Cop. T., *per manulevata.*
(5) Ms. D., *clavatie.*
(6) Pour les différentes sortes d'arbalètes, voir Du Cange au mot *balista;* celles qui étaient fabriquées en Syrie avaient une grande réputation, et coûtaient fort cher.
(7) Cop. T., *magistro filioli meo.*
(8) Cop. T., *quos fuerunt fratris,* mauvaise leçon.
(9) Ce nom est peu lisible dans le ms. D.
(10) Cop. T., *Jucometa Cumbi.*
(11) Cop., T., *Pitorcato.*
(12) Cop. T., *etiam dicto et,* mauvaise leçon.
(13) Ms. D. *Caysiis.*

Digitized by Google

confiteor me debere domine Astruge ducentas libras Januenses vel alterius monete si in instrumentis continentur, et de hac moneta habet domina A. [in] pignore duas cupas argenteas et zonam argenteam. Predicta autem debita solvantur ad cognitionem domine A. et fratris R. et fratris Johannis de Alesto de ordine Predicatorum.— Item debeo Isnardo de Castronovo pro manuleviis mihi factis in civitate Nicie usque ad viginti quinque libras Turonensium. — Item debeo Langerio de Curia decem libras Januenses pro civata quam habui ab eo hoc anno.—Item debeo Dimigo Sardino pro equis quos habui ab eo centum libras Januenses quas volo sibi solvi. — Item debeo Rostagno de Yzia quantum dixerit sacramento. — Apud Ventiam debeo Cucurbite (1) et ejus fratri quatuordecim libras Raymonensium. — [Item eisdem debeo ex alia parte L. libras Raymonensium].—Item debeo Guillelmo Cavalerio Avenionensi quatuordecim libras Raymonensium. — Idem apud Antipolim debeo P. Sufreudo decem vel duodecim libras Raymonensium et plus si [plus] dixerit. — Item apud Forojulium debeo Berengario de Anasia (2) viginti octo libras Raymonensium quas volo sibi solvi. — Item credo teneri Rolando de Forojulio et P. Vivaldo usque ad triginta libras Turonensium vel plus si plus dixerint sacramento, quas volo sibi solvi. — Item debeo Bertrando Ogleiade (3) [de Forojulio] quantum per cartam (4) ostenderit. — Item pro recompensatione affaris de Bezauduno volo quod restituantur A. de Villanova nepoti meo centum libras Turonensium. — Item debeo magistro P. de Alpibus pro restitutione equi fratris sui quantum ipse dixerit. — Item debeo Renulpho mille ducentum solidos Raymonensium et mille solidos Turonensium et viginti libras Januenses. — Item debeo P. Rafino (5) de Grauleriis decem solidos Raymonensium et quindecim sestaria annone. — Item confiteor me debere Cordegillo de Romolis pro quodam equo quem ab eo habui centum libras Raymonensium. — Item debeo Raymondo Vicario de Grassa viginti quinque libras Raymonensium. — Item debeo cuidam qui moratur cum Hugone de Forcalquerio qui habet uxorem ejus in burgo (6) de Aquis, centum solidos Turonensium. — Item debeo cuidam mercatori de Sancto

(1) Cop. T., *Cuerbite.*
(2) Cop. T., *de Avazia.*
(3) Cop. T., *Bernardo Agacerio.*
(4) Cop. T., *contractum.*
(5) Ms. D., *de Pasimio.*
(6) Cop. T., *purgo.*

Digitized by Google

Egidio quem cognoscit Jacobus Auzeram (1) de Tarascone viginti quatuor libras Januenses pro rebus que fuerunt capte ab eo apud Antipolim. — Item debeo Langerio de Fagentia mille solidos Raymonensium. Item Fr. Bono (2) quondam tria millia solidorum Raymonensium. — Item volo et jubeo quod Hugoni Raymondo nepoti meo restituantur carte dotium sororum suarum, scilicet uxoris Hugonis de Signa et uxoris G. de Vidalbano. — Item relinquo beate Marie de Platea Nicie centum solidos Turonensium. [Item mense canonicorum CCC solidos Turonensium.] Item lego operi ecclesie Venciensis centum solidos Turonensium. — Item domino episcopo ejusdem loci ducentos solidos Turonensium; item preposito centum solidos Turonensium; item cuilibet canonicorum ejusdem ecclesie decem solidos Turonensium; item operi ecclesie de Villanova decem libras Turonensium. — Item volo et ordino quod de tota terra mea dentur decime de fructibus si voluerint prelati, et vicema (3) de vino. — Item volo et jubeo quod omnes oves et boves et alia armenta que recuperari potuerunt que fuerunt mihi ablata, secundum quod continetur in carta domini nostri Caroli comitis Provincie, gadiatores (4) faciant vendi et de eorum pretio incontinenti fiat solutio prius quam alicui alie persone A. de Lorco et Guillelmo Allegre civibus Januensibus. Item volo et jubeo quod omnes boves aratorii de Villanova nullo excepto vendantur. — Item volo quod omnes arcubaliste de Villanova, exceptis duobus de turno (5) et tribus de duobus pedibus vendantur. Item volo quod omnes Sarrasini et Sarrasine de Villanova vendantur. — Item G. Joannem (6) manumitto et puram libertatem eidem do et concedo. — Item constituo et ordino gadiatores meos ad omnia legata et debita solvenda et forefacta emendanda que in hoc testamento sunt posita vel imponentur et terram conservandam et vendendam dominum Raymundum Grassensem episcopum et P. de Cameraco canonicum Forojuliensem de quorum conscientiis plenius confido quod sint fideles et utiles (7) zelatores salutis anime mee, Hugonem Raymondum et A. de Villanova milites, nepotes meos, et illis committo custodiam et munitio-

(1) Cop. T., *ex vicaria*, mauvaise leçon.
(2) Cop. T., *gladiatores*, mauvaise leçon.
(3) Cop. T., *lurno*, mauvaise leçon.
(4) Ms. D. *Johen* avec une abréviation peu distincte à la suite de la lettre finale.
(5) Cop. T., *actores*.
(6) Cop. T., *manutantionem*, probablement pour *manutentionem*.
(7) Ms. D. *Auzaram*, probablement un Juif.

Digitized by Google

nem (1) totius terre mee, et jurent omnes se fideliter agere utilitatem misere anime mee. — Item volo et ordino quod isti gadiatores incontinenti post mortem meam vendant terram secundum quod superius est ordinatum. — Item rogo magistrum Philippum capellanum domini nostri comitis Provincie ut pietatis intuitu sine more dispendio det operam efficacem venditionis (*sic*) terre mee pro expeditione forefactorum et debitorum et salute anime mee cum predictis gadiatoribus, quod volo et jubeo quod omnes carte de Villanova ponantur sub duabus serribus (2) in turri (3) de Villanova, quarum claves serventur in domo fratrum Predicatorum Nicie, et nulli tradentur nisi gadiatoribus quibus liceat accipere cum terram vendent cartas pertinentes ad terram seu castra venditionis. — Item precipio et volo et dico in presentia fratris Reymondi prioris ordinis Predicatorum Niciensis, Hugonis Reymondi nepotis mei predicti, magistri Reymondi de Fagentia physici canonici Regensis, Reymondi de Sancto Albano scutiferi mei, Gaufredi Damavia (4) et Gaufredi Peyralonge, Laurentii de Signa (5) [et] B. de Bezaudino testium rogatorum a me ipso Romeo, quod ea omnia et singula que scripta reperientur per manum Hugonis Mercatoris notarii fidelis mei in hoc meo testamento vel codicillo seu ultima voluntate et signata signaculo ipsius Mercatoris notarii, et sigillata reperientur per novem sigilla pendentia, videlicet mei Romei testatoris, domini A. Regensis episcopi, P. de Cameraco canonici Forojuliensis, Hugonis Reymondi, A. de Villanova nepotum meorum, fratris Reymondi prioris ordinis Predicatorum Niciensis et prioris de Verna et H. de Ponteves et domini R. (6) Grassensis episcopi, robur habeant (7) perpetue firmitatis si me contigerit de hac egritudine mori. Si vero aliqua alia que non sunt scripta in hoc testamento meo vel codicillo vel ultima voluntate (8) invenirentur que probari possint ad cognitionem gadiatorum meorum, volo et jubeo quod omnia emendentur ac si scripta essent. Hec autem omnia ore proprio dico et singula, et volo et jubeo quod hec sit mea ultima voluntas quam volo et jubeo valere penitus jure testamenti, et si non valet valere (9) jure testamenti, valeat saltem

(1) Ms. D. *Bermis*, mot peu lisible.
(2) Cop. T., *sub duobus scribis*, mauvaise leçon.
(3) Cop. T., *in terra*, mauvaise leçon.
(4) Même observation que plus haut.
(5) Cop. T., *Laurentius de Cuni.*
(6) Cop. T., *B.*
(7) Cop. T., *habeat.*
(8) Cop. T., *ultra voluntatem*, mauvaise leçon.
(9) Cop. T., *valeret.*

Digitized by Google

jure codicillorum vel alterius cujuscumque ultime voluntatis, et si quod testamentum vel ultimam voluntatem antea fecerim (1), illud seu illam casso et infringo et nullius valoris esse volo. Actum in castro de Arcubus in camera domini A. de Villanova juxta turrem, anno ut supra. Et ego Hugo Mercaderii (2) notarius constitutus a domino meo Raymondo Berengarii comite Provincie quondam bone memorie hanc cartam rogatus scripsi et hoc meo signaculo confirmavi. Actum Aquis in domo fratrum Predicatorum. Testes fuerunt Raymondus Durandus, Bertrandus de Lauduno domicellus, notarius Matheus Bucamugellus de Salerno.

Ego si quidem Reymondus Stephani notarius publicus illustrissimi domini Caroli regis quondam Jerusalem et Sicilie in comitatibus [Provincie] et Forcalquerii, volens et cupiens ut convenit preceptis prefati domini judicis totis viribus [obedire], prefatum instrumentum seu ultimam voluntatem dicto domino episcopo nomine suo et ecclesie Venciensis predicte autenticavi et in formam publicam redegi, prout mihi supra preceptum (3) fuit per dominum judicem memoratum, et signo meo consueto signavi.

(Signum notarii.)

Pour copie conforme :

Abbé Tisserand,

Correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à Nice.

(1) Cop. T., *fecimus.*
(2) *Sic.* Cependant il est appelé plus haut Mercator.
(3) Cap. T., *scriptum.*

Digitized by Google

DOCUMENTS RELATIFS A LA VILLE DE THIERS.

Communication de M. Saint-Joanny.

I.

Verbail faict à la réquisition des sieurs Consuls de ville (de Thiers) concernant le service de toutte ancienneté quils ont randu a Sa Majesté et fidellite à son service et les despences faictes aux murailles et pavez dicelle et la solde quils ont payez aux capitaines et officiers pour empescher lentrée des ennemis du roy qui sont très considérables.

1594.

« Lan mil cinq cens quatre vingt quatorze le mercredy vingt huictiesme jour de septembre sont comparus pardevant nous Blaize Cytol conseiller du roy et trésorier general de france au bureau des finances establi à Riom les consuls et habitans de la ville de Thiers par Me Pierre Mellun leur depputé, lequel nous a dict et remonstré que cy devant les dicts Consuls et habitans de lad. ville de Thiers auroient présente requeste à Sa Majesté, en laquelle ils auroient remonstré que durant et à loccasion des présents troubles ils auroient receu de grandes pertes foules ruynes et ravages en leurs personnes et biens par les ennemis de Sa Magte et aussy pour les réparacions fortifications et aultres despences quils ont este contraints faire pour conserver et maintenir lad. ville soubs lobeyssance de Sad. Magte et empescher les dessaings de ses d. ennemis rebelles sachant de combien elle est importante non seullement au païs dauvergne mais aussy a ceux de Foretz Beaujollois et Bourbonnois dont elle est lymitrophe et se trouvant environnée de toultes parts des villes et chasteaux tenans le party contraire come est entre aultres des villes dAmbert oliergues Lezoux Corpières Vollore Ravel ou aultres villes et plusieurs chasteaux mesmes voyant que lesd. ennemis sestoient emparés des chasteaux de Vaux Lendrevye Palladuc et esglise de Celle distans seullement dune petite lieue de lad. ville de Thiers dans lesquels forts yceux ennemis tenoient grosses garnisons qui faisoient journellement entreprinses sur lad. ville laquelle ils tindrent

Digitized by Google

comme bouchée par un long espace de tems, iceux habitans sans aultre respect que pour le service de Sa Mageste et pour conserver icelle sous son obeyssance auroient ruyné et desmolli leurs propres maisons estant aux faulbourgs dicelle et souffert le dégatz de toultes leurs mestairies autour dicelle et néantmoins entretenu ordinairement grosses garnisons dans lad. ville laquelle ils ont faict clorre et fortiffier à leurs propres cousts et despans sans avoir eu aulcun soulagement dailleurs ny diminution des grosses tailles ou subcides lesquelles ils ont contignué de paier durant led. temps, en quoy et pour fournir aux munitions nécessaires et closture de lad. ville et confection dun fort grand esperon et dune fort longue et large courtine au dehors dicelle pour chasser lesd. ennemis des forts et chasteaux et les remettre sous lobeysance du Roy lesd. habitans auroient pendant le tems de neuf ou dix mois faict infinies grosses despances ayant eté contraints prendre deniers à intérest dont ils sont chargés jusques à la somme de vingt mil escus en quoy ils sont obligés et dont ils sont maintenant poursuyvis par leurs créanciers sans aulcun moyen de les satisfaire attendu la povreté ou ils sont a présent réduicts, le traffic ou commerce qui se solloit faire en lad. ville ayant cessé durant lesd. troubles tant a loccasion des passages et chemins qui estoient dettenus et ocupés par lesd. ennemis que aussy pour nestre iceux habitans aller débitter leurs marchandises és villes de Paris Lyon Rouen Orléans Toullouze et aultres villes de ce royaume et hors icelluy à cause de ce que elles estoient révoltées de lobeyssance du roy, ayant emploïé la plus grande part de leurs biens et moyens pour conserver lad. ville en lobeyssance de Sa Majeste leur volloir donner quittance et remettre touttes les tailles corvées subcides et aultres impositions qui seront imposées sur lad. ville durant le tems et espace de dix années prochaines advenir ensemble de ce quils peuvent debvoir du reste de l'année mil cinq cent quatre vingt treize. laquelle requeste Sa Majesté auroit renvoyée à Messieurs les presidens et trésoriers généraux de france nos confrères et à nous aveq ses lettres patentes en forme de commission données à Paris le vingt septiesme jour daoust mil cinq cens quatre vingts quatorze de lannée passée signées par le Roy en son conseil Fayet et scellées de cire jaulne sur simple queue, par laquelle leur a esté mandé de verrifier et informer bien et deubment des faits contenus en lad. requeste et linformation faicte lenvoyer au conseil de Sad. Majesté aveq leur advis sur le tout préalablement clos et scellé pour y estre pouveu ainsy quelle verra estre affaire. lesquels habitans auroient présenté ladite commission aveq leur requeste à mesdits sieurs nos

Digitized by Google

confrères tendant affin de procéder à la veriffication et information desdites pertes et ruynes, à quoy nous aurions esté commis et deputé ainsy quil appert par le décret estant au pied de lad. requeste du VIIe jour du présent mois de septembre. à ces causes nous auroient lesd. consuls comparans comme dessus suplié et requis nous volloir transporter en lad. ville de Thiers pour veoir et vériffier au doigt et à l'œil les dictes démolitions ruynes bruslemens des faulbourgs hédiffications fortifications et aultres réparacions par eux faict faire en icelle comme dict est cy dessus. à quoy obtempérans serions partis de la ville de Clermont ou nous faisons notre résidance et nous serions acheminés en lad. ville de Thiers prins aveq nous maistre Jehan Gontard pour greffier.

« Et le lendemain vingt neusviesme jour dud. mois de septembre seroient de rechef comparus par devant nous les d. consuls de Thiers aveq M. François de Saignes Sr de Barante, chastelain de Thiers, Hugues Gorce licencié ès lois lieutenant général aud. Thiers, Estace Gorce procureur doffice en lad. ville, Raymond feydict, Hugues Clémançon, Gabriel Pignat et Pierre Mignot prins et appelés aveq nous pour veoir et vériffier les dictes ruynes démolitions et réparacions. »

« Et le lendemain trentiesme jour dud. mois de septembre aurions procéddé à lad. vériffication en présence des susnommés, et pour ce faire serions sortis de lad. ville en faisant le tour dicelle et aurions veu ung grand esperon que lesd. habitans auroient faict faire pour la deffense de lad. ville estant de haulteur de quinze pieds de longueur quinze brasses de largeur huit et veu aussy autour dicelle lesd. habitans avoir faict faire et bastir de neuf partye des murailles de lad. ville, et estans arrivés aux faulbourgs du Moustier du Lac et de la Porte neufve nous aurions trouvé la plus grande partie diceux rompus brisés et desmollis où il y auroit apparence davoir heu plusieurs maisons bastimens granges ou aultres édiffices lesquels batimens estans en nombre de quatre vingts ou environ ruynés et desmollis comme dict est lesd. habitans nous auroient dict lavoir faict faire pour la crainte quils avoient que larmée du Sr de Nemours qui sestoit levée en cette province durant cesd. troubles ne sallast loger dans lesd. faulbourgs et surprandre lad. ville, de quoy lesd. consuls nous auroient requis faire le présent procès verbal et en faire N^re rapport à nos sieurs nos confrères affin den donner advis à Sa Mageste, et pour plus amplement nous faire apercevoir de ce que dessus et des aultres pertes ravages et misères par eux souffertes durant et à loccasion des presents troubles par les ennemis de Sadite

Digitized by Google

Magesté nous auroient requis volloir ouyr et examiner les tesmoings quils entendoient nous produire pour nous attester et confesser icelles ce que leur avons accordé. Au moyen de quoy sont comparus par devant nous en lad. ville de Thiers les tesmoings cy après nommés desquels avons prins et receu le serment en tel cas requis et accoustumé de dire vérité sur ce quils seroient par nous enquis et leurs dépositions faict mettre et rédiger par escript par led. Gontard comme sensuit.

« *Signé* : Cistol. »

Du xxxe jour du mois de septembre 1594.

« Messire Antoine Camus seigneur de (effacé) conser du roy president et ancien trésorier général de france en la géneralite de Lyonnois, agé de soixante douze ans ou environ, serment par luy preté par devant nous de dire vérite sur ce qui sera par nous enquis du contenu en la requeste présentée au roy par les habitans de la ville de Thiers a dict :

« Que despuis trois ans et demy en ça à cause de la révolte de la ville de Lyon il se seroit retiré en lad. ville de Thiers de tant que durant les guerres les habitans dicelle ne se sont jamais despartis de lobeyssance du roy ains se sont opposés aux dessaings de ses ennemis et par exprès contre ceux qui sestoient emparés des places de Paladuc, Celle, Landrevye et Vaulx proches de lad. ville d'une lieue ou les garnisons dicelle faisoient mil ravages meurtres et autres hostilités de guerre pour à quoy obvier iceux habitans auroient appelé les troupes de Messieurs de la Guische Busset Chazeron Linoire Brancas Birague et aultres gentilshommes affin de faire paroistre à Sa Majesté linclination que lad. ville et habitans dicelle avoient à son service et faire quitter auxd. ennemis lesdites places par eux occupées, lesquelles troupes ils auroient paiées et soldées à à leurs despans, pour quoy faire ils auroient este contraints demprunter grosses sommes de deniers mesme dud. sieur dépozant tant pour lesd. affaires que aultres qui se sont présentés pour la conservation de lad. ville les habitans de laquelle auroient faict fondre une coulouvrine et cinq ou six petites pièces à leurs propres cousts et despens, aussy auroient faict provision de pouldre, bolletz et munitions de guerre. attendu ladvis quils avoient eu que larmée de Monsieur le Duc de Nemours conduite par le sieur marquis de Saint Sorlin son frère sestoit approchée jusques au lieu de Celle

Digitized by Google

distant seullement dune lieue de lad. ville de Thiers et auroient este contraints iceux habitans rompre et desmollir toutes les maisons des faulbourgs de la Porte neufve et du Lac ou il ny aurait reste aulcunes oultre celles qui joignoient deux grands esperons quils firent faire pour la deffense de lad. ville si led. sieur de Saint Sorlin les eut vollu attaquer comme on leur avoit fait entendre par plusieurs et diverses fois, a la mesme occasion ils auroient fait bastir et eslever la plus grande partye des murailles de lad. ville pour laquelle despance ils auroient employé la plus grande partye de leurs moyens oultre lad. ruyne de maisons et aultres héritages qui leur auroient apporté telles pertes que les pauvres habitans sont réduits maintenant à une grande povreté, joint aussy que leur traffic et manufacture qu'ils avoient auparavant ces guerres a cessé et leur est du tout enlevé pour nestre aller et livrer aux villes de Paris Lyon Rouen Toullouze Orléans Nantes et aultres villes du dedans et du dehors ce royaume à cause de leur révolte et tenans le party de la Ligue auxquelles villes lesd. habitants faisoient le débit de leur marchandise, a occasion de quoy et des d. démolitions une infinité dartisans ont quitté lad. ville et se sont retirés a dautres estant notoire quelle a toujours este environnée de garnisons et places tenans le party contraire comme celles de Lezoux Corpières Billom Oliergues Ambert Bulhon et une infinité dautres nestans qua deux lieues pres dicelles ce qui luy apportoit une grande incommodité estans comme dit est bouchés de tous costés et recevans ruyne à leurs mestairies pertes dhommes et de bestail grains et aultres denrées que les soldats des d. garnisons auroient emportées mesme mis le feu en aulcuns lieux de leurs mestairies pour estre la d. ville de Thiers seulle au quartier de sa situation qui ait tenu pour le party de Sa Majesté, qui auroit esté cause quils auroient entretenu des gens de guerre dans la d. ville oultre ceux de la garnison establie par Sa Majesté en icelle ce que les d. pauvres habitans ont bien vollu faire assavoir à Sad. Majeste et à tous autres quil appartiendra et quil est du tout impossible quils puissent satisfaire au paiement des parties quils ont eté contraints demprunter pour employer a ce que dessus est dit si gratuitement Sad. Majesté ne les descharge du paiement de leurs tailles et aultres subsides quils sont tenus payer par chascun an a Sad. Majesté. et a led. sieur déposant dit scavoir ce que dessus pour lavoir veu en partye et comme ayant fait son actuel résidance en lad. ville de Thiers comme y estant refugié et demeure durant le d. temps de trois ans et demy et a signé sa déposition.

« *Signé* : CAMUS. »

Digitized by Google

« Noble Pierre Ossandon, Seigneur de Lolière, demeurant au chasteau des Ortz près Thiers, controlleur ordinaire des guerres, aagé de cinquante ans ou environ, après serment prêté de dire verité sur ce qu'il sera par nous enquis du contenu en la requeste présentée au roy par les habitans de la ville de Thiers, a dit : que encore que les d. habitans ayant este cy devant affligés de la maladie contagieuse ils se sont tousjours maintenu en lobeyssance du roy bien quils se trouvassent environnés de toultes parts des villes et chasteaux tenans le party contraire au service de Sa Majesté tant de ce pays dAuvergne que Foretz, Beaujollois dont ils sont limitrophes nestant quune lieue et demy dud. Foretz mesme en ce païs dAuvergne daulcunes villes comme celles dAmbert Corpières Lezoux Vollore Ravel Bulhon Oliergues Billom et aultres villes et chasteaux qui les auroient en tous moments faschés et incommodés à cause des ravages que journellement ils faisoient sur leurs héritages mestairies et bestail quils ont emmené sur les paysans exercant sur les habitans de lad. ville et paroice de Thiers touttes actes dhostilités venans jusques aux portes de lad. ville tuer les susd. habitans; a dict aussy que lesd. ennemis sestans emparés des chasteaux de Vaulx, Landrevye, Palladuc ensenble de léglise de Celle, estans tous les d. lieux proches de lad. ville de Thiers dune lieue ou il y avoit grand nombre de gens de guerre lesquels faisoient journellement des entreprinses pour surprendre lad. ville laquelle ils ont tenu comme bouchee durant quelque temps qui auroit occasionné les d. habitans pour tous jours se maintenir en lobeyssance de Sa Majesté de desmollir les maisons estans aux faulbourgs dicelle qui leur auroit apporté de grandes et innombrables pertes que led. déposant na seu estimer, néantmoins auroient entretenu ordinairement dans lad. ville de grosses garnisons oultre celles qui y sont entretenues par le roy pour la conservation dicelle auroient ete contraints lesd. habitans de ruyner beaucoup de batimens jardins vignes et aultres héritages aboutissans les murailles de lad. ville affin de faire les chemins nécessaires pour aller autour dicelle ayant heu advis asseuré que monsieur de Nemours faisoit acheminer son armée conduite par le S^r de St Sorlin son frère vers lad. ville et sestans approchés jusques au lieu de Celle, les d. habitans se résolurent ayant heu advis de touttes parts quils devoient estre attaqués de faire deux esperons et une fort longue et large courtine à quoy ils auroient employé une bonne partye de leurs moyens, et dit aussy led. S^r déposant que les d. habitans auroient appelé et mandé les trouppes des sieurs de la Guiche, Chazeron, Rivoire, Brame, Sé-

Digitized by Google

rizai, Busset et aultres pour empescher des dessaings des ennemis logés dans les forts et places dessus nommés par le moien desquelles forces ils firent quitter les d. places aux d. ennemis pour quoy faire et pour lentreténement des gens de guerre les d. habitans auroient eté contraints demprunter de grandes sommes de deniers dont ils sont encore obligés et encedullés et payant tous les ans les interets dicelles à leurs créditeurs et sont à présent poursuivis pour le payement des d. sommes lesquelles ils nont moïen de payer à cause de la povreté à laquelle ils sont réduits aujourdhuy dautant que a loccasion des d. guerres et troubles leur traffiq qui se sollait faire en lad. ville a cessé attendu que partye des artisans ont quitte icelle tant à cause du danger qui couroit sur les chemins allans et venans pour faire leur d. traffiq que des pertes par eux souffertes à cause des susdites desmolitions, mesme que les villes de Paris Rouen Thoulouse Lyon Orleans Nantes et autres dedans et hors ce royaume où ils auroient accoustumé de faire le débit de leurs marchandises tenoient le party de la Ligue contre le service du roy ; dit aussy led. dépozant que les d. habitans ont fait .ondre une petite couleuvrine et cinq ou six petites pièces pour la deffence de lad. ville où ils auroient despencé et emploïé grandes sommes de deniers, pour touttes lesquelles pertes despances fournitures de munitions aux gens de guerre fortifications desmolitions et provisions de pouldre que les d. habitans auroient faites qui se seroient dépéries et gastées iceux habitans sont extrêmement fatigués et réduits à une grande povreté au lieu que auparavant elle se pouvoit dire une des bonnes villes de ce pays encore quelle soit située en un lieu fort stérile et de montagne, à loccasion de quoy il est du tout impossible quelle puisse porter les tailles et aultres impositions qui se mettent sureux sil ne plaist au roy avoir pitie deux en considération des d. pertes, et a led. déposant signé sa deposition. — signe-Ossandon. »

Digitized by Google

II.

Lettres patentes pour l'établissement de l'hôpital général de Thiers.

(9 janvier 1668.)

« Louis par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre à tous présents et a venir salut : la divine providence ayant fait voir quil ne luy est rien impossible et que par une pollice réglée sur les maximes de lévangille lon pouvoit rémédier à la vie scandaleuse et au libertinage de la plupart des pauvres mendians et les tirer du désordre que leur cauze loiziveté et la fainéantize et empescher que désormais ils ne courent vagabonds par les provinces et dans les rues des villes et ne rendent plus dimportunacion dans les églizes en les renfermant en des lieux où ils soient non seullement logés nourris et entretenus mais encore instruits dans les mystères de la religion et y aprenant un mestier pour gainier leur vie, et comme ce renfermement a esté fait aveq grand succès dans nostre bonne ville de Paris et dans les villes de Clermont et Riom, à cet exemple les habitants de nostre bonne ville de Thiers en Auvergne portés dun mouvement de piété envers les pauvres qui sont en grand nombre dans lad. province espérant que par la charité et les biensfaits de ceux qui ont du zelle pour la gloire de Dieu il y aura des fonds suffizans pour lestablissement et subsistance dun hospital général en y unissant et joignant les hospitaux de la Trinité et de la Charité aveq celuy des pauvres estrangers et les aulmônes qui se font annuellement par le chapitre de léglize collégiale St-Genes du d. Thiers le samedy de la quinquagésime, pourveu que de nostre part nous voullions contribuer à une si pieuse et si dévote entreprise ; à ces causes de ladvis de nostre conseil qui a veu les consentemens tant de nostre très chère et très aimée cousine, Anne Marie Louise dOrléans fille aisnée de deffunt nostre très cher et très amé oncle le duc dOrléans, duchesse de Montpensier, Chatellerault et Saint Fargeaud comtesse et baronne de Thiers par acte du onze du mois mil six cent soixante cinq, que des habitans de lad. ville de Thiers par acte dassemblée du vingt deuxiesme avril et premier may seize cent soixante quatre et des particuliers qui ont intérest auxd. hospitaux et aulmônes comme fondateurs et bienfaiteurs, et de nostre certaine science pleine puissance et authorité royalle nous avons par ces présentes signées de nostre main dict statué et ordonné,

Digitized by Google

disons statuons et ordonnons, voullons et nous plaist que tous les pauvres mendians de lad. ville de Thiers et faulxbourgs d'icelle sosoyent enfermés en un lieu de lad. ville tel quil sera choizi par ceux à qui la direction dud. hospital est commize, auquel lieu les pauvres seront employés aux manufactures et aultres ouvrages de travail selon ladvis et manière qui sera jugé à propos, voullons que la maison soit nommée à ladvenir lhospital général de Thiers, que l'inscription en soit mise aveq lescusson de nos armes sur la porte de lad. duquel nous voullons estre le protecteur et conservateur, approuvons la nomination qui a esté faite par les habitans de lad. ville pour lestablissement dud. hospital général, voullons que les administrateurs soyent seullement pour deux ans et seront iceux nommés par le corps commun de lad. ville à la manière et au jour accoustumé que les consuls sont esleus ou autrement en tel nombre et ainsy qu'il sera advisé par led. corps de ville, et pour le gouvernement spirituel dud. hospital général il y sera pourveu par le sieur évesque de Clermont, faisons deffenses à toutes sortes de personnes de quelque quallité et condition quelles soyent valides ou invalides de mendier dans lad. ville de Thiers et faulxbourgs soit dans les églises publiques ou en secret, à peine de prison pour la première fois et pour la seconde destre rayés et bannis, que cy aucuns vagabonds et gens sans adveu vont mendier dans les maisons enjoignons aux propriétaires et locataires leurs domestiques de les retenir jusques à ce que lesd. administrateurs en soyent advertis pour les faire constituer prisonniers par leurs officiers. Nous donnons et attribuons auxd. administrateurs et à leurs successeurs tout le pouvoir et authorité de direction correction et chatiement sur lesd. pauvres enfermés et pour cet effet leur permettons d'avoir dans lad. maison de lhospital poteaux, carcans et prisons à la charge néantmoins que cy lesd. pauvres commettent quelque crime qui mérite payne afflictive ils les mettront entre les mains du juge ordinaire pour à la requeste du procureur fiscal leur estre le procès faict et parfaict suivant la rigueur des ordonnances, et quant aux vagabonds et gens sans adveu qui seront trouvés mandier par les rues esglizes et faulbourgs de lad. ville pourront lesd. administrateurs les faire mettre prisonniers ès prisons pour tel temps qu'ils adviseront. Deffendons pareillement aux propriétaires locataires et tous autres de loger retirer ny retenir chez eux apprès la publication faitte des présentes les vagabonds et gens sans adveu à peyne de vingt livres damende pour la première fois de soixante livres pour la seconde et de plus grande en cas de récidive le tout appli-

Digitized by Google

cable aud. hospital, pour raison de quoy ils seront convenus et poursuyvis devant le juge ordinaire des lieux auquel nous en attribuons la connaissance, et pour enpescher lesd. vagabonds et gens sans adveu de mandier permettons aux sieurs administrateurs deslire tel nombre d'archers qnils jugeront nécessaire auxquels archers nous donnons pouvoir de se saisir desd. vagabonds et gens sans adveu recevoir les pauvres passans qui se présenteront aux portes de lad. ville et faulxbourgs les conduire et leur faire donner passade. Permettons auxd. administrateurs de mettre ausd. portes un ou deux archers qui seront maintenus par les bourgeois et habitans de lad. ville et faulxbourgs les plus proches desd. portes pour en cas de viollence de la part des pauvres passant leur estre donné ayde et adsistance à peine de trente sols daulmone contre les reffuzans applicable aud. hospital, deffendons à toutes personnes de quelque qualité et condition quelles soient de molester injurierny maltraiter lesd. archers du bureau quy seront employés pour prendre ou conduire renvoyer chasser et accompagner les pauvres à peine destre emprisonnés sur le champ et destre procédé contreux criminellement à la requeste dud. procureur fiscal et diligence desd. administrateurs et ausd. pauvres de faire aucune résistance sous peyne destre retenus prisonniers. Enjoignons ausd. habitans de prester main forte ausd. archiers lorsque les pauvres feront résistence ou quils seront empeschés de les conduire par quelques personnes que ce soit auront lesd. archiers des casaques aveq croix ou autre marque particulière affin quils puissent estre cogneus et leur permettons de porter espée et halebardes pour leur défence sil est jugé nécessaire par lesd. administrateurs nonostant les deffences portées par nos ordonnances. Enjoignons ausd. archiers de faire une exatte perquisition de tous les mendians a peyne destre chatiés et punis sans quils puissent prétendre aucune choze des pauvres ny dautres personnes ny les favoriser ny soufrir ny aussy les maltraiter en quelque façon que ce soit. Voullons quil soit fait visite au moins de trois mois en trois mois en lad. ville et faulsbourgs et autres lieux où les pauvres vagabonds ont accoustumé de se retirer et loger par les officiers consuls de lad. ville ou administrateurs dud. hospital qui ce feront acconpagner des habitans des lieux quils visiteront pour en chasser les pauvres vagabonds et gens sans adveu ou les faire constituer prisonniers sy ce sont gens de mauvaise vie pour leur estre fait leur procès par le juge ordinaire à la requeste du procureur fiscal suivant la rigueur des ordonnances. Voullons que les lits paillaces matelas et couvertures ou auront couché lesd. vagabonds

Digitized by Google

plus de deux nuits sans que lesd. administrateurs en soyent advertis soyent enlevés et appliqués au proffit dud. hospital général sans espérance de répétition. Enjoignons ausd. administrateurs den avoir ung soing particulier dud. article et de faire exécuter par voye de justice les peynes cy dessus ordonnées contre les propriétaires et locataires qui auroient retiré et logé lesd. pauvres vagabonds; et dautant quil fault un fonds considérable pour cet établissement nous avons uny et incorporé aud. hospital général les trois hospitaux establis dans lad. ville et faulbourgs de Thiers appelés de la Trinité, de la charité et hostel Dieu vieux pour ne composer dors en avant quun mesme hospital soubs le susd. nom dhospital général de Thiers auquel appartiendront tous les fonds fruicts et revenus desd. hospitaux comme aussy avons uny les ausmones que fait annuellement le chapitre de léglize collégiale dud. Thiers le samedy de la quinquagésime et laumosne fondée par la dame de Chateauvieux ou ses prédecesseurs au proffit des pauvres honteux de lad. ville de Thiers le tout aux conditions portées par les actes de leur d. consentement et conformément à iceux secourir lesd. pauvres honteux; voullons que tous les dons et legs faits par contrat testament et autres dispositions les adjudications damendes et condamnations daumosne faites dans la ville et faulbourgs de Thiers aux pauvres en termes généraux sans aucune autre désignation et dont lemploy naura esté fait jusques à présent quoyque lesd. dispositions adjudications et condamnations précédans cesprésentes de quelque temps que ce soit et touttes celles qui se feront cy après soient et appartiennent aud. hospital général lesquelles à cet effait pourront estre revendiquées par les administrateurs auxquels aud. nom en tant que de besoing en seroit nous en avons fait don comme de choze non réclamée; permettons ausd. administrateurs de mettre troncs bassins et boittes en touttes les églizes et carrefours et lieux publiqs de lad. ville et faulbourgs de Thiers et quils puissent mettre lesd. boittes aux magazins et boutiques des marchands, aux hostelleries, aux marchés publiqs halles et foires et en tous lieux ou lon peut être excité à faire la charité mesme aux occasions de bastesme mariage convoy et enterrement services et autres de cette quallité; voullons aussy que tous officiers de judicature procureur notaire greffier et sergent qui seront reçeus ès justice et juridiction de la ville de Thiers et ressort dicelle à leurs réceptions et installations donneront aud. hospital général quelque somme modique suivant la taxe qui en sera faite par le juge ordinaire en présence du procureur fiscal; voullons que tous aprentifs de mestiers lors de leur brevet daprentissage et

Digitized by Google

les maistres lors de leurs chef dœuvres experience ou jurande soien tenus de donner quelque somme modique aud. hospital général et en raportéz la quittance au paravant que lesd. brevets daprentissage ou lettres de maitrize leur soient des livrées le tout suivant le rolle et taxe qui en sera faitte par lesd. officiers. Voullons pareillement que dans lad. ville et faulbourgs nul marchand ne puisse lever boutique de marchandize de quelque qualité et nature quelle soit quil naye au préallable payé aud. hospital quelque somme modique suivant la taxe qui en sera faitte par lesd. officiers soyent lesd. marchands en corps de jurande ou nom; déclarons appartenir a lhospital général a lexclusion des héritiers collateraux tous les meubles des pauvres quils y auront aporté ou quils pourront avoir gaigné en cas de décez dans led. hospital général dans lequel voullons les pauvres malades estre traites et médicamentés en un apartement séparé et destiné à cet effait, et ne pourront les pauvres dispozer de leurs d. meubles par donations entrevifs testaments ou autrement sinon du consentement des administrateurs dud. hospital à peyne de nullite, et quant aux meubles qui pourront leur estre escheus despuis avoir este enfermés ils auront la liberté den disposer comme leur appartenant et en cas quil leur arrive des facultés suffisantes pour en vivre hors de la mendicité aveq leur travail ils seront tenus de se retirer dud. hospital sans pouvoir mendier en quelque façon et manière que ce soit. Donnons ausd. administrateurs pouvoir de transiger compromettre aveq peyne compozer et accorder de tout ce qui dépendra des biens meubles et immeubles dud. hospital général de tous les procès et différents qui peuvent estre et qui pourront cy après estre venus sans aucune exception aveq les formalités requises lesquels compromis nous vallidons de mesme que sils estoient faits entre majeurs pour leurs propres intérêts, comme aussy permettons de faire faire et fabriquer dans lestendue des lieux dud. hospital général toutes sortes de manufactures et de les faire vendre et desbiter dans led. hospital général à la charge destre subjets à la visite ordinaire néantmoins sans frais ny payer aucuns droits, et dautant que dans lad. ville de Thiers il y a peu darts qui soient jurés pour grattifier davantage led. hospital général et obligerung chascun de contribuer à ladvancement dun si beau desseing nous voullons quà ladvenir nul cabaretier paticier serrurier et autres gens de mestiers de quelque quallité quils soyent ne puissent ouvrir maisons lever boutiques mettre enseigne ou bannière quau préalable ils nayent payé aud. hospital général une somme modique suivant la taxe qui en sera faite par led. juge ordinaire en présence du pro-

Digitized by Google

cureur fiscal et des consuls de lad. ville, et parce quil est important pour les manufactures que les administrateurs y appellent des artisans qui montreront ausd. pauvres leurs arts et mestiers affin que ceux qui auront este choizis sy portent aveq plus daffection nous voullons et ordonnons quaprès avoir travaillé six ans ceux qui auront este recognus avoir bien instruit lesd. pauvres en leurs d. arts et mestiers ils puissent estre présentés par lesd. administrateurs aus d. juge ordinaire et procureur fiscal selon que par les arrets et règlemens la cognoissance desd. arts et mestiers leur est attribuée pour estre receus maistres ès d. arts et mestiers ausquels ils auront vaqués et instruit lesd. pauvres comme réputés suffisants et capables, comme aussy voullons que lesd. administrateurs leur puissent présenter lesd pauvres qui auront este ainsi instruits ès d. arts et mestiers et y auront servy pareil temps de six ans pour estre pareillement reçeus maistres tenus et repputez suffisants et capables sans faire par eux ny par ceux qui les auront instruits aucuns chef dœuvre banquet don et frais au tel cas accoustumés, et en conséquence jouyront des privilléges franchizes libertés diceux arts et mestiers sans touttefois que de ceux qui auront este instruits desd. pauvres ou des autres il en puisse estre présenté plus dun de chascun art et mestier chascun an, et a lesgard de ceux qui nauront esté présentés pour estre maistres et qui auront aussy servy six ans et receu instruction desd. arts voullons quils soient réputés compaignons de mesme que ceux qui auront travaille chez les maistres sans payer aucune choze ny mesme droit de boitte ny dautres estant soubs le certificat arreste aud. bureau dud. hospital et signé au moins de cinq administrateurs et du greffier à ce commis dont nous chargeons leur honneur et conscience. Que sy led. hospital général venoit a estre surchargé des enfants qui y seront reçeus pourront les d. administrateurs les mettre en mestier chez les maistres aux meilleures conditions quy ce pourra pour les d. enfans sans que lesd. administrateurs soyent tenus de payer aucune choze pour les brevets ou pettites lettres daprentissage qui seront deslivrées aus d. enfants. Voullons que le corps des chirurgiens de la ville de Thiers donne un compaignon du mesme corps capable pour pouvoir aud. hospital y adsister les pauvres les officiers et les domestiques dicelluy dans leurs indispositions et maladie et au deffaud de donner ung compaignon par les maitre chirurgien ou lieutenant à iceux permettons aus d. administrateurs den faire choix dun de lad. ville ou dailleurs pour demeurer aud. hospital ou prosche d'ycelluy ainsy qu'ils adviseront lequel après avoir servy le temps de six ans gai-

Digitized by Google

gnera la maitrize jouyra des mesmes droits et privilléges des autres maistres lesquels seront tenus de le recevoir comme repputé suffisant et capable sur le certificat quy luy sera donné au bureau signé au moins de cinq administrateurs et du greffier ou secretaire sans faire par luy aucun chef dœuvre ny banquet don et frais pour parvenir à lad. réception et où lesd. maistres différeroient de le recevoir luy permettons par ces présentes de tenir boutique aveq bassins et voullons quil jouisse du jour quil aura este présenté au d. maistre ou lieutenant pour estre reçeu des mesmes droits et tout ainsy que sil avoit este reçeu par led. corps faisant deffense ausd. maitre et lieutenant de lempescher ny troubler en lad. maistrise et exercice de la chirurgie à peyne de trois cents livres damende et exemptons aussy led. hospital et les lieux qui en despendront ensemble les maisons fermes et mestairies qui y appartiendront de tous logemens et passages de gens de guerre pour quelque cause que ce soit et serviront les présentes de sauvegarde particulière aveq deffence très expresse aux soldats dy loger et aux eschevins consuls et autres den délivrer aucun billet et affin que personne ny prétende cause dignorance seront mises sur les portes desd. maisons fermes et mestairies les panoncaux de nos armes contenant les d. sauvegarde et exemption. Voullons que touttes les expéditions dont led. hospital général aura besoing en nostre grand et petit scel et en toute justice et juridiction ordinaires luy soyent gratuitement délivrées sans payer autre choze que le parchemin et salaire du clerc. Pourront les dits administrateurs agir ès d. nom et autorité comme bon leur semblera pour la demande condamnation et jugement des peines qui auront este estipulées par les compromis et autres actes expressément ou tacitement au proffit dud. hospital contre ceux qui se trouveront y avoir contrevenu et pour touttes les autres chozes ou le d. hospital pourra avoir interet directement ou indirectement deffendons à tous notaires huissiers ou sergens de faire aucune sommation offres signification ou exploit concernant led. hospital ailleurs quau bureau dicelluy aveq deffences de les faire aux administrateurs en particulier ny en leurs maisons à peyne de nullite. Voullons que les d. administrateurs sassemblent touttes fois et quantes que bon leur semblera au bureau dud. hospital ou autres lieux ainsy quils trouveront plus à propos pour y proposer délibérer et résoudre les affaires concernant led. hospital général et les pauvres ainsy quils adviseront, pourront avoir un greffier ou secretaire ou autres officiers des bureaux tels quils jugeront nécessaire tant pour leur service du dedans que du dehors tous les quels

Digitized by Google

seront destituables à la vollonté desd. administrateurs. Voullons que le recepveur dud. hospital soit du nombre des d. administrateurs quil aye voye délibérative fors aux choses qui concerneront la recepte, lequel recepveur ne pourra faire aucun payement que par résolution du bureau où auroient assisté du moins cinq administrateurs, aura un soing tout particulier et fera une exacte recherche de tous les droits et revenus dud. hospital et de tous dons legs amendes et autres choses qui seront aumosne pour en tenir compte lequel compte rendra tous les ans en présence des administrateurs ou de cinq d'iceux qui seront commis par led. bureau si bon luy semble, pour le résultat dud. compte estre par led. bureau apuré et rattifié. Voullons que les despenses et particulièrement celle de bouche qui se fera aud. hospital soient arrestées par chascune semaine sur un régistre particulier de la despence dud. hospital qui sera signé par ceux qui assisteront aud. bureau. Pourront les d. administrateurs faire tous règlements de police ou statuts non contraires à ces présentes pour le gouvernement et direction dud. hospital général tant au dedans dycelluy pour la subsistance des d. pauvres ou pour les mettre en leur debvoir quau dehors pour empescher leur mendicitté publique ou secrette et la contignuation de leurs désordres lesquels règlemens ou statuts qui seront faits par les d. administrateurs voullons estre gardés observés et entretenus par tous ceux quil appartiendra, et affin que lesdits administrateurs ne puissent estre distraits dun service si important à l'honneur de Dieu voulons quils soyent pendant quils seront administrateurs exempts tant de tutelles curatelles que garde aux portes, collecte et générallement de touttes charges publiques de quelles quallités quelles soient quoyque non icy exprimées et espécifiées.

« Sy donnons en mandement à nos amez et feaux conseillers les gens tenans nostre cour de parlement à Paris chambre des Comptes cour des Aydes nostre seneschal dAuvergne ou son lieutenant et gens tenans le siége présidial de nostre ville de Riom chascun au droit soi que ces présentes ils fassent les enregistrer garder... etc.

« Donné à Paris lan de grace mil six cens soixante huit et de nostre règne le vingt cinquiesme. (Signe) Louis (et plus bas) Phelipeaux. »

Digitized by Google

III.

Jugement de l'intendant d'Auvergne dans le procès entre la municipalité de Thiers et le seigneur et ses officiers.

(Le 2 janvier 1725.)

« Jullien Louis Bidé, chevalier, seigneur de la Grandville, conseiller du roy en ses conseils, maitre des requetes de son hostel, intendant de justice police et finances de la généralité de Riom et province d'Auvergne ;

« Veu : le procès d'entre les échevins corps et communaute de la ville de Thiers, demandeurs et defendeurs d'une part ; et Antoine Crozat, commandeur, grand trésorier des ordres du Roy, seigneur et baron de la ville de Thiers, et ses officiers en la chatellenie ville et baronnie de Thiers, deffendeurs et demandeurs ; d'autre part :

« L'arrest du conseil d'estat du roy du 8e jour de décembre 1723 par lequel Sa Majesté a évoqué et évoque à soy et à son conseil tous les procès et contestations dentre les juges de la chatellenie de Thiers et sieur Crozat prenant fait et cause, et les échevins de lad. ville tant pour le fait de la police quau sujet de leurs autres fonctions, et icelles avec leurs circonstances et dépendances a renvoyé et renvoye par devant le sieur Bidé de la Grandville maître des requestes et commissaire desparti pour l'exécution de ses ordres en Auvergne, pour par le sieur commissaire leur estre fait droit ainsy quil appartiendra sauf appel au conseil, Sa Majesté lui en attribuant à cet effet toute juridiction et connaissance et icelles interdissant à tous autres juges avec deffenses aux parties de se pourvoir ailleurs à peine de nullité cassation de procédure et de tous despens domages et intérêts ;

« Commission à nous adressée pour l'exécution dud. arrest du 18e décembre 1723 signée Louis et plus bas Phelipeaux ;

« Notre ordonnance rendue en conséquence le 26 décembre 1723 par laquelle nous avons ordonné que les d. arret et commission seront exécutés sellon leur forme et têneur signifiés à qui il appartiendra, en conséquence que les partis nous remettront leurs titres et pièces justificatives de leurs droits et prétentions pour leur estre fait droit conformément aud. arrest ;

« La requete à nous présentée par le sieur Crozat et ses officiers en la baronnie de Thiers le 28 mars 1724 par laquelle ils ont con-

Digitized by Google

clud à ce que l'assemblée de ville du 5 décembre 1722 soit déclarée nulle et irrégulière et les demandeurs non recevables en leur demande, et que les termes de : *Gémir sous l'opression*, et autres injures répandues dans led. acte seront biffés et rayés sur le registre à la marge du quel sera fait mention de notre jugement, qu'il en sera fait aux supplians réparation convenable, et que les demandeurs seront condamnés eu leurs propres et privés noms et solidairement aux domages intérêts des supplians et en tous les despens tant en ceux faits au parlement que devant nous, et que notre jugement sera lu et publié à l'audience de la chatellenie de Thiers les plaids tenant et publié et affiché aux carrefours de la ville et exécuté par provision ; à ce qu'il nous plaise en second lieu ordonner que la sentence des requestes du palais du 5 aoust 1523 l'arrest et la sentence qui l'ont précédé seront exécutés sellon leur forme et teneur, en conséquence garder et maintenir les suplians aux droits et en la possession d'omologuer et confirmer chaque année le ban des vendanges suivant l'ancien usage, lequel ban sera apporté aux d. officiers de la dite chatellenie personnellement par les sieurs échevins ou l'un d'eux, dont il sera dressé procès verbal par les d. officiers escript par leur greffier signé par ceux ou celluy des échevins qui aura porté led. ban des vendanges ; déclarer nulle et irrégulière la distraction accordée au sieur Riberolles du ténement de Rapignat, faire défense aux sieurs échevins et à leurs successeurs d'en accorder de pareilles et aud. sieur Riberolles de s'en ayder, condamner led. sieur Riberolles père aux despens à son égard, et attendu que les sieurs échevins des années 1721, 1722 et 1723 ont plaidé sans permission par escript ni autre de messieurs les intendans les condamner en leurs noms en tous les despens et mesme en ceux faits aux requêtes du palais et au parlement, et notre jugement exécute nonobstant opposition et appellation quelconque ; — qu'il nous plaise en 3e lieu, ordonner que l'ordonnance de police du 4 janvier 1719 rendue par les officiers de la chatellenie et la sentence portant condamnation damende contre les nommés Darbost et Londant tambours seront exécutées sellon leur forme et teneur, en conséquence faire deffenses aux tambours de battre et aux autres joueurs d'instruments de jouer soit le jour soit la nuit sans la permission des d. sieurs officiers de justice à peine d'amende, sauf aux sieurs échevins à disposer du tambour dans toutes les affaires publiques qui intéressent leur ministère d'échevins ; — qu'il nous plaise, en 4e lieu, ordonner que conformément à l'ancien usage les échevins hors de charge seront tenus de rendre compte en présence des échevins en

Digitized by Google

charge, de deux auditeurs nommés par la ville et du procureur d'office, pour estre led. compte jugé et apuré sans frais et déclaré exécutoire par le chatelain ou le lieutenant en son absence, en conséquence déclarer nuls les comptes qui n'auront pas été rendus en la d. forme hors le temps des maires et lieutenants de maire, ordonner qu'ils seront de nouveau rendus jugés et apurés et déclarés exécutoires en la manière cy devant expliquée, condamner les contrevenans aux dépens. — Qu'il nous plaise, en 5e lieu, ordonner qu'aux assemblées générales de la ville et mesme aux assemblées des notables, les officiers de la chatellenie de Thiers seront avertis auparavant par un serviteur de ville, et que les d. assemblées ne seront point tenues que le jour et l'heure n'en ayent été précédemment indiquées par un cri publiq du tambour et trompette et que le jour de l'assemblée les habitans n'aient été encore appelés au son de la cloche, et que les noms de ceux qui se trouveront aux assemblées seront écrits à la suitte du préambule et avant les délibérations, condamner les contrevenants aux dépens, et notre jugement exécuté nonostant opposition et apellation; — qu'il nous plaise, en 6e lieu, faire deffense tant aux sieurs échevins qu'aux délégués de police de constituer aucun des habitans ny aucun autre particulier prisonnier même dans les cas de flagrant délit si ce n'est dans les prisons publiques et ordinaires de la chatellenie de Thiers, et en ce cas de leur enjoindre d'en donner advis à l'instant aux dits officiers et de leur remettre leur procès verbal sans pouvoir en aucun cas eslargir de leur autorité les prisonniers, et condamner les contredisans aux dépens; — qu'il nous plaise, en 7e lieu, garder et maintenir les d. officiers de lad. chatellenie de Thiers au droit et possession de rendre les ordonnances concernant les illuminations particulières et les feux de joye que les habitans doivent faire au devant de leurs portes et des fenetres de leurs maisons dans les temps de publications de paix et et des réjouissances publiques, faire deffense aux d. échevins de les troubler, d'empescher la publication de pareilles ordonnances, d'en masquer les affiches, et d'en rendre de leur part et prononcer l'amende contre les habitans, et pour l'avoir fait condamner les échevins de l'année 1722 en telle amende qu'il nous plaira en leurs noms propres et privés et aux dépens, et notre jugement exécuté nonostant oppositions quelconques ;

« La requeste à nous présentée par les échevins et habitans de la d. ville de Thiers le 30 may 1724, par laquelle ils ont conclud à ce qu'il nous plaise : les garder et maintenir dans le droit qu'ils ont de mettre le ban des vendanges, la délibération duquel ban

Digitized by Google

des vendanges sera portée par le secrétaire de la ville aux officiers de la justice pour en ordonner l'exécution sans qu'ils puissent user d'aucun retardement, et que conformément à l'arrest du conseil du 11 septembre 1696 l'ordonnance qui portera lad. exécution sera intitulée au nom de M. Crozat, seigneur de Thiers, de ses officiers et des juges délégués de police, attendu qu'il s'agit d'un fait de police ; — en 2e lieu, que la distration faite au proffit du sieur Riberolles, sieur du fief des Hors, par la délibération du corps commun de lad. ville du 3 septembre 1722 des ténemans de Jaunès et de Rapignat du ban général de la d. ville sera exécutée suivant sa forme et teneur, en conséquence qu'il luy sera permis d'indiquer le ban des vendanges des vignes des d. deux ténemens sujets envers luy au quart des fruits ainsi qu'en usent les autres seigneurs de fief circonvoisins sous les offres par luy faites de ne point anticiper ny concourir avec les autres bans de la ville ; — en 3e lieu, qu'il nous plaise ordonner que l'arrest du conseil de 1696 sera exécuté sellon sa forme et teneur, ce faisant sans s'arrester aux ordonnances des officiers de la chatellenie du 4 janvier 1719, et à la sentence portant condamnation d'amende contre les nommés Darbost et Londant, tambours de ville, maintenir et garder les suplians dans le droit de permettre et ordonner aux tambours de battre privativement à tous autres dans la d. ville et faulbourgs lorsqu'il sera jugé à propos pour le service du roy levée de gens de guerre, cérémonies publiques et générallement en tout ce qui regarde le ministère consulaire, descharger les d. Londant et Darbost de l'amende contre eux prononcée, déboutter les d. officiers de leur demande à ce que les d. tambours soient tenus de leur demander permission de battre la caisse dans les maisons bourgeoises pour les assemblées ou divertissements particuliers ; — à ce qu'il nous plaise, en 4e lieu, maintenir et garder les suplians dans le droit de faire les publications de paix et de guerre et ordonner des feux de joye, illuminations et autres cérémonies publiques en conséquence des ordres à eux adressés de la part du roy, faire deffense aud. officiers de justice d'y apporter aucun trouble et de faire les d. publications, de rendre et afficher aucune ordonnance pour raison de ce ; — en 5e lieu, ordonner que les arrets de la cour des aydes de Clermont-Ferrand et notamment celluy du 7 avril 1636 seront exécutés sellon leur forme et teneur, ce faisant ordonner que les comptes des échevins seront rendus devant deux auditeurs nommés par la ville, clos et arrêtés par les échevins en charge à la maniére accoutumée, et en cas de contestation sur l'apurement

Digitized by Google

desd. comptes ordonner que les d. contestations seront portées devant nous. — En 6e lieu, qu'il nous plaise ordonner que les assemblées des habitans seront convoquées par les échevins au son de la cloche à la manière accoutumée auxquelles les officiers de lad. chatellenie pourront assister si bon leur semble et y avoir voix délibérative comme les autres habitants seullement conformément à l'arrest de 1696. — En 7e lieu, garder et maintenir les d. échevins et juges délégués de police dans le droit de constituer des prisonniers pour le fait de police dans les prisons de la chatellenie et de les eslargir de leur autorité dans les 24 heures, sauf en cas de délit de dresser leur procès verbal et de le remettre au greffe et escrouer les d. prisonniers. — En 8e lieu, déclarer les offices de lieutenant du sieur Roussel et celluy de procureur fiscal du sieur Astier vacant à cause de leur parenté au degré de l'ordonnance avec le sieur Astier, chatelain, ce faisant ordonner que les d. sieurs Roussel e Astier ne pourront être officiers conjointement de la d. chatellenie, et que M. Crozat sera tenu de pourvoir des offices de judicature des juges qui ne soient point parents entre eux jusqu'au 4e degré inclusivement auquel la d. ordonnance de 1667 a réglé les récusations. — En 9e lieu, qu'il nous plaise ordonner que les droits de réception des aprentifs à la maitrise de couteliers seront fixés sur le pied des lettres d'omologation des statuts; en conséquence faire défense tant aux officiers qu'aux maitres d'exiger de plus grands droits sous quelque prétexte que ce soit à peine de concussion; comme aussy qu'il nous plaise ordonner que les jurandes des tailleurs et cordonniers establies depuis quelques années en la d. ville et de la seule autorité des officiers et qui ne sont point fondées de statuts homologués demeureront supprimées sans que les d. officiers puissent recevoir ny les maitres présentér à lad. maitrise sout telle peine qu'il nous plaira arbitrer; — en 10e lieu, qu'il nous plaise ordonner que les réglements faits pour la taxe des droits es vacations des officiers subalternes et des greffiers des d. justices seront exécutés, ce faisant enjoindre aux officiers et greffier de la justice de Thiers de s'y conformer et de n'excéder la taxe portée par les d. règlements à peine de concussion si mieux nous n'aimons faire un nouveau tarif et règlement tant des droits des officiers que du greffier. — En 11e lieu, qu'il nous plaise faire deffenses au procureur fiscal de rien prendre dans les causes d'audience où il prend ses conclusions sous quelque prétexte que ce soit en conformité des règlements et arrets et le condamner en telle restitution qu'il nous plaira; — qu'en 12e lieu, il nous plaise ordonner que M. Crozat

Digitized by Google

baron de Thiers sera tenu de justiffier de la mesure à laquelle il percoit les cens et redevances, et pour n'avoir aucun titre ordonner qu'en conformité de l'arrest des grands jours de Clermont lad. mesure ne pourra excéder de plus de deux coupes par septier la mesure matrice de la ville; et condamner M. de Crozat et ses officiers aux dépens tant des instances qui étoient pendantes tant aux requêtes du palais qu'au parlement qu'à ceux de la présente instance;

« Autre requeste dud. sieur Crozat et de ses officiers du 13 juillet 1724 employée pour response à la requeste des eschevins et corps commun de la ville de Thiers et deffense aux nouvelles demandes;

« Autre requeste des eschevins et corps commun du 26 août 1724 servant de réplique et de contestations;

« Persisté du sieur de Crozat et de ses officiers du 17 octobre 1724;

« L'arrest du Conseil d'Estat de l'année 1696 qui règle les contestations qui étoient pendantes au Conseil entre M. de Lauzun pour lors seigneur et baron de Thiers et le maire et les échevins de lad. ville;

« Différents actes d'assemblées des habitans de lad. ville puis l'année 1598, 1599, 1600, 1614, 1699, 1700 et jusques en 1720 pour constater la manière des assemblées de lad. ville;

« L'ordonnance de M. d'Ormesson intendant de cette province des 7 mars et 6 may 1702;

« Les lettres patentes du roy Charles IX de 1567 par lesquelles Sa Majesté a commué la qualité de commis en qualité de consuls en faveur des habitans de lad. ville de Thiers avec pouvoir de porter robbes et chaperons de couleur avec mêmes fonctions que les consuls des autres villes voysines, lesd. lettres confirmées par le roy Henri IV en 1608;

« Et autres pièces et procédures des parties respectivement produites, scavoir : par led. sieur Crozat et ses officiers 36 cottes suivant l'inventaire, et celles des échevins et corps commun en 20 cottes aussy suivant l'inventaire;

« Et après avoir entendu les parties, tout veu et considère, nous intendant, susdit, faisant droit sur toutes les demandes respectivement faites : ordonnons que les bans des vendanges de la ville de Thiers seront réglés en une assemblée de ville suivant la manière ordinaire, et que les bans des vendanges ainsy réglés seront apportés par les échevins ou l'un d'eux au sieur chatelain de la justice

Digitized by Google

de Thiers et en son absence à son lieutenant, lequel sur ce ouy le procureur d'office ordonnera l'exécution du ban des vendanges avec deffenses d'y contrevenir à peine de confiscation et d'amende : et en ce qui concerne la distraction accordée au sieur Riberolles des deux bans des Jaunets et de Rapignat qui faisaient anciennement partie du 6e et 7e ban de la ville de Thiers, permettons aud. sieur Riberolles d'indiquer les bans des vendanges des d. deux tenemens à condition quils n'anticiperont pas les bans des vendanges de lad. ville de Thiers et à la charge d'en apporter le règlement aud. sieur chatelain et en son absence à son lieutenant pour l'exécution en estre ordonnée aux mêmes peines sur les réquisitions du procureur d'office, sans frais ;

« Et en ce qui regarde l'exécution de l'ordonnance de police du 4 janvier 1719 rendue par les officiers de la chatellenie et lasentence portant condamnation de 10 livres d'amende contre Darbos et Londant, tambours, ordonnons que la main levée provisoire de saisies de leurs biens et emprisonnement de leurs personnes demeureront définitifs ;

« Ordonnons aussy que l'Assemblée généralle nommera deux auditeurs des comptes des échevins qui seront rendus à la manière ordinaire par devant les sieurs officiers de la chatellenie les échevins en charge et lesd. deux auditeurs, et en cas qu'il y ait des contestations elles seront portées devant nous pour y estre fait droit et prononcé sur l'apurement des d. comptes ;

« Et à l'égard des assemblées généralles et de celles des notables, ordonnons que les assemblées générales seront convoquées au son de la cloche et celles des notables en la manière ordinaire, et que les officiers de justice y seront appelés par un serviteur de la ville et y auront la place qui leur a été réglée par les ordonnances contradictoires de M. d'Ormesson intendant de cette province des 7 mars et 26 mai 1702, auxquelles assemblées les d. officiers assisteront et auront voix délibérative comme notables bourgeois ; lesquelles assemblées seront réglées pour le nombre d'habitans de chaque corps qui y doivent assister à ladvenir par une assemblée générale des habitans, lequel règlement nous sera aporté pour en ordonner l'exécution ; que chaque corps nommera les particuliers du d. corps chaque année qui devront assister ausd. assemblées généralles, et que ceux qui doivent assister aux assemblées des notables et au Conseil de lad. ville seront nommés et y seront appelés en la manière ordinaire ; ordonnons que les noms de ceux qui assisteront aux assemblées généralles à celles des notables et au con-

Digitized by Google

seil de ville seront escripts en tête des délibérations des d. assemblées suivant leur ordre après l'exposition faite de ce qu'il y aura à délibérer;

« Ordonnons que les consuls ordonneront les feux de joye et illuminations qui se devront faire pour les réjouissances publiques, et que les juges de la chatellenie ordonneront l'exécution de ce qui aura esté ordonné par les consuls pour raison de ce à peine damende contre les contrevenans; et seront leurs ordonnances et jugements intitulés du nom de M. Crozat de ses officiers et des délégués de police;

« Ordonnons qu'au cas que les échevins et délégués de police fassent constituer prisonnier quelque habitant ou autre particulier pris en flagrant délit ils le feront constituer prisonnier dans les prisons publiques de lad. chatellenie et non ailleurs, dresseront leur procès-verbal des faits de la capture et le rapporteront aux officiers de justice pour estre par eux procédé suivant l'exigence du cas;

« Ordonnons que les consuls disposeront des tambours et autres instrumens de la ville dans les cas qui concernent led. ministère d'échevins sans que lesd. tambours et joueurs d'instrumens soient obligés d'en demander la permission aux officiers de justice dans lesd. cas, et pour la levée des troupes pour le service du roy la permission en sera demandée tant aux d. consuls qu'aux officiers de justice; et pour tous les autres cas les tambours et les joueurs d'instruments demanderont la permission aux officiers de justice s ce n'est lorsqu'il s'agira de fetes particulières de famille pour battre et jouer des instruments dans leurs maisons;

« En ce qui regarde la contestation de la mesure du grenier du d. sieur Crozat, ordonnons que les parties contesteront plus amplement;

« Et sur le surplus des demandes respectives des parties les avons mises hors de cour et de procès, tous despens compensés.

« Fait à Clermont le 2e janvier mil sept cent vingt cinq, et sera nostre présent jugement enregistré à l'hotel de lad. ville de Thiers, et signé : Bidé de la Grandville intendant d'Auvergne. »

« Le susdit jugement a été enregistré en conséquence de la déclaration du 29 aout 1725, l'expédition étant entre les mains de messieurs les échevins. »

(*Archives de la ville de Thiers.*)

Digitized by Google

IV.

Mandement concernant les mesures a prendre dans la ville de Thiers en cas d'une nouvelle apparition de Mandrin.

« De par le Roy et Mgr l'intendant d'Auvergne, de l'ordonnance de MM. les maire et échevins de la ville de Thiers.

« L'allarme qu'a causé dans la province d'Auvergne l'incursion des contrebandiers armés a porté plusieurs villes à se précautionner contre les vexations da ces brigands. La ville de Thiers sittuée à la chutte des montagnes et à l'entrée de la province se trouvant la plus exposée, il a été, en conséquence des ordres de Mgr l'intendant monté des gardes bourgeoises depuis le 22 du présent mois jusqu'à cejourd'huy les quelles appuyées d'un détachement de cavalerie de quarante hommes du régiment de Lénoncourt, nous ont paru avoir procuré une seureté suffisante pour la ville en détournant la route de ces contrebandiers qui ayant passé le 23 à Cervière ont dirigé leur marche par les bois de la Chaise-Dieu et se sont éloignés de cette ville suivant les avis sûrs qui nous ont été donnés. Le détachement de Lénoncourt s'est retiré ce jourd'huy et notre bourgeoisie a quitté les armes le même jour. Cependant comme il convient de se tenir en garde contre un orage qui n'est point entièrement dissipé il nous aparoit nécessaire de tenir un corps de troupes bourgeoises de 150 hommes en état de deffense au premier signal à raison de 50 hommes par quartiers qui seront nommés quarteniers. A ces causes nous ordonnons aux habitants qui seront indiqués par les officiers de quartiers suivant le rolle qu'ils en feront et qui nous sera raporté au nombre de 50 hommes pour quartier de se rendre à l'hôtel de ville au premier signal qui leur sera donné soit par un appel au tambour ou au son de la cloche à peine de désobéissance aux ordres du roy, et il sera fourni auxdits 150 hommes des armes et munitions nécessaires pour se porter où les officiers de quartier les conduiront snivant les ordres qui leur en auront été donnés par nous, et seront les d. 150 hommes pour le service qu'ils rendront à la ville exempts de tout logement des gens de guerre, et cependant ordonnons qu'il sera fait journellement tous les soirs jusques à nouvel ordre une patrouille composée d'un officier, un sergent et quatre quarteniers pour visiter les auberges et les différents endroits qu'ils jugeront convenables pour nous rendre compte de ce qui se passera dans la ville et y pourvoir suivant l'exigence des cas; enjoignons

Digitized by Google

de plus à tous les aubergistes et cabaretiers de cette ville et faulbourgs de porter tous les soirs au capitaine de leur quartier un état des noms, surnoms et profession des étrangers qui viendront loger chez eux à peine de prison et dix livres d'amende.

« Et sera la présente ordonnance lue, publiée et affichée aux coins et carrefours de cette ville afin qu'aucun n'en ignore. Fait à l'hôtel de ville le 28 décembre 1754. »

(Suivent les signatures de :) Noyer, maire ; Jean Guillemot et Joseph Favier, échevins; Antoine Delotz-Audembron, capitaine du quartier du Bourg ; Guillaume Delotz, enseigne dud. quartier ; François Audembron, lieutenant du quartier de la Porte neuve ; et Barge-Lavalette, lieut^t du q^r de la Molorie.

Pour copie conforme :

SAINT-JOANNY.

Digitized by Google

LETTRE

A S. EXC. M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE SUR LES TRAVAUX DE BIARDEAU, SUIVIE DE DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS A CE SCULPTEUR.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser une série de documents que j'ai récemment découverts et qui me semblent de nature à intéresser le Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Ces pièces se rapportent toutes à l'histoire des travaux du sculpteur Biardeau, dont la réputation, encore aujourd'hui populaire dans le Maine et dans l'Anjou, se justifie suffisamment par une œuvre d'attribution certaine et qu'une fortune bien rare a fait respecter. A denx kilomètres, sur la route de Nantes, au sortir d'Angers, un modeste édifice, entrevu du chemin à travers la verdure, attire encore en pèlerinage quelques curieux, amis des traditions et qui cette fois ne regrettent pas leur voyage. « On voit dans la chapelle de la Barre, « dit un manuscrit du dix-huitième siècle, des statues de terre « cuite qu'on ne sauroit trop estimer. C'est un Père éternel, qui, « voulant lancer ses foudres sur le monde, est retenu par son fils « entre les bras de sa mère, sa croix en main. La sainte Vierge, « comme effrayée de cette vision, regarde saint Jacques le Majeur ; « de l'autre côté est la statue de saint Jean l'Évangéliste, qui sont « des statues accomplies. » Et en note, il ajoute : « La statue de saint « Jacques est la plus accomplie, pour ne pas dire inimitable. » *Lehoreau*, tome III, livre V, p. 55, manuscrit du musée diocésain d'Angers. Une singulière légende, qui se rencontre aussi ailleurs, attribuait *les Saints de la Barre*, comme on les appelle « à une compagnie de sa- « vants italiens, qui parcouraient la France sous Louis XIV. »

« Ils étaient trente, dit un placard encore aujourd'hui accolé sur la « porte de la chapelle, tous très-riches, et quand on leur donnait « une entreprise à faire, ils travaillaient tous séparément. Avant de « choisir les statues qu'on devait placer, on les soumettait à la « critique et à l'examen du conseil de ces savants, qui ne plaçaient « jamais que les personnages et les statues qui avaient obtenu le « prix. » Cette légende, qui plaisait à l'admiration populaire, a perdu toute autorité devant la publication intégrale du marché passé

Digitized by Google

entre Biardeau et les religieux de l'abbaye Saint-Nicolas d'Angers pour la confection de l'autel et des statues de la Barre (1), et l'artiste y a gagné de pouvoir dignement recommander son nom par la vue d'un beau groupe de personnages grands comme nature, peints, selon l'usage du temps, les nudités de couleur de chair, les vêtements de blanc ou d'or poli, les doublures d'azur ou de gaze d'or, où, sans exagérer le patriotisme local, on peut trouver vraiment remarquables l'habileté de la main-d'œuvre et l'étude de l'expression matérielle.

Ce travail, exécuté de 1657 à 1664, est du meilleur temps de l'artiste, mais depuis longtemps déjà il avait fait ses preuves; et, si ses autres œuvres, que je sache, ont péri, plus d'un témoignagne atteste que le renom de son talent avait dépassé les limites de sa province, et n'avait point souffert à se rapprocher de la lumière. Quoique plusieurs auteurs et M. Lenoir entre autres (*Musée des monuments français*) le prétendent originaire du Mans et lui attribuent les Vierges placées en 1638 sur les portes de cette ville, c'est l'année même où on le voit établi à Angers et y passer marché avec les Carmes pour la construction de leur autel et le tombeau de M. de Charnacé (v. la pièce I ci-jointe); et il semble, s'il n'y est né, qu'au moins il y séjournait depuis quelques années déjà, puisque l'acte même se réfère aux précédents travaux exécutés par lui dans l'église des Augustins dès avant 1664. Sa résidence au moins s'y fixa définitivement, et c'est d'Angers qu'il marchandait les commandes et partait pour les accomplir. Piganiol de la Force, après Germain Brice (t. I), décrivant l'autel des agonisants des Petits-Augustins de Paris : « on y remarque, dit-il, un groupe de terre cuite blanchie qui est « d'une grande beauté. C'est un agonisant soutenu par un ange qui « lui montre le ciel, et auprès est saint Nicolas de Tolentin. La tête « de l'agonisant... a fait l'admiration de nos plus excellents sculp- « teurs... Toutes ces statues sont d'un sculpteur nommé Biardeau, « originaire d'Anjou. »

Ces témoignages, et d'autres encore qu'il serait sans doute possible de réunir, donnent aux pièces que j'ai recueillies sur un artiste de cette valeur une importance particulière.

Ces documents concernent les différends survenus entre Biardeau et les Oratoriens de Saumur à l'occasion de la construction de l'église Notre-Dame des Ardillers. Les auteurs qui ont eu occasion de décrire ce monument, depuis et tout récemment encore complète-

(1) Dans le tome II des *Archives d'Anjou*, par M. Marchegay.

Digitized by Google

ment remanié à l'intérieur (1), n'ont fait aucune mention de l'artiste angevin, dont cette entreprise, on peut le dire, entrava malencontreusement la liberté. Le dossier qui en fait foi est volumineux et comprend, outre des lettres et des marchés, dont j'adjoins ci-contre la meilleure part en copies intégrales, des productions judiciaires qu'il suffira d'analyser.

Lorsque le P. de Sainte-Marthe fut établi supérieur de la maison de Saumur, il trouva la communauté chargée d'une obligation « de « faire construire un ornement » à la Vierge. On avait reçu à cette intention une somme de 300 livres, qu'avaient accrue depuis d'autres libéralités. Un premier marché fut passé avec « honorable « homme Pierre Biardeau, sculpteur, demeurant en la ville d'An- « gers, paroisse de la Trinité, étant de présent en cette ville de Sau- « mur » qni s'engagea « à construire en lad. église un rétable « composé d'une niche de sept pieds 1/2 de haulteur, dans laquelle « seront représentez deux anges pour porter l'image antien de la « sainte Vierge, qui y est à présent... et aux deux costez d'icelle ni- « che sera continué l'architecture, suivant le dessin représenté par « ledit Biardeau.... avecq pareils ornemens dans la soubaze, chap- « pitau, architrave et fillets d'architecture de la corniche, qui est « dans l'autel de Saint-Nicollas de Tolentin de l'église des PP. Au- « gustins d'Angers, faict par led. Biardeau ; et au dessus, il y aura « un architrave, frize et corniche, laquelle frize, aux deux retours « sur lesd. deux colonnes, sera ornée d'une table de marbre noir ; « au-dessus de laquelle corniche sera un atticque, où sera repré- « senté un Nom de Jésus porté par deux enfants ; et au dessous du « dit atticque entre la grande corniche et la plaincte dud. atticque « il y aura deux anges, proportionnez à l'architecture, et outre, « dans le corps d'en bas, aux deux costez de la grande niche, deux « anges entre les colonnes, suivant et à proportion de la place..., le « tout suivant l'ordre composite...; et quand aux figures, seront de « terre cuitte estofées de blanc polly avecq fillets d'or, et les nu- « ditez peintes en coulleur de chair, de même étofe que ledit autel « d'Angers. » Biardeau était tenu d'entreprendre l'ouvrage dans un mois, de le livrer dans quinze mois, à charge d'être logé avec tous ses ouvriers dans la maison du Jagueneau (2), et de recevoir

(1) Il n'est guère possible d'y rien retrouver qui se puisse attribuer de façon probable à notre artiste; mais les amateurs y devraient visiter plus souvent un tableau de Philippe de Champagne, signalé depuis longtemps dans l'*Histoire d'Anjou*, de Bodin, mais oublié par les catalogues.

(2) La même où devait faire pénitence madame de Mantespan délaissée.

Digitized by Google

3,000 livres, dont 500 par avance, et deux pipes de vin du pays. Ce marché, du 8 avril 1654, fut modifié le 20 août suivant, sans doute sur la réclamation de l'artiste qui obtient vingt mois pour son travail et 1,400 livres d'augmentation; mais il y travaillait à peine depuis un an et avait déjà élevé l'œuvre à la hauteur de la corniche supérieure, quand la communauté fut mise en demeure d'exécuter les intentions d'un nouveau bienfaiteur. M. de Servien venait de donner 40,000 livres pour reconstruire l'église : force était d'interrompre le premier travail. On se réserva seulement de le reprendre après l'achèvement de la nouvelle entreprise, dans le dessein arrrêté de transporter le grand autel entre les deux chapelles et d'installer dans le chœur la sacristie : nous verrons en effet qu'on y revint plus tard, avec le même esprit d'incertitude et d'imprévoyance qui semble avoir troublé toutes les relations de l'artiste avec les oratoriens de Saumur.

Par acte sous seing privé, P. Biardeau « maistre sculteur et architecte, et Fleurant Gondouin, sieur de la Perrière, maistre masson et architecte, demeurant sur les ponts de Saumur » promettent, le 14 juin 1655, au R. P. de Sainte-Marthe « de s'engager par « contract au batiment, architecture, couverture de charpente et « ardoise de l'église à bâtir, selon et suivant les mesures et desseins, « dont ils sont convenus, de la rotonde de 64 pieds de diamètre « quarrée au dehors, à l'alignement des deux grandes chapelles, de « quatre chapelles aux quatre coins en forme de petite rotonde, les « fondements bien et deuement pilotés à madrier, les murs en de- « hors de 6 pieds pour la rotonde en bas, et de 5 au moins en « haut, le tout pour la somme de 35,500 livres et le pot de vin, en « telle sorte qu'il ne reste plus pour rendre lad. église faicte et « complecte, la clef à la main, que le quarreau du bas, les vitres et « leur ferrure, les portes et les plombs et les autels, promettans en « outre de replacer la niche et ornement d'icelle et d'en accommoder « l'architecture à celle de l'église », le tout dans un délai de deux ans et demi à partir du jour de l'ouverture des fondements. Un acte notarié du 3 juillet, suivi le même jour d'un contrat d'association entre les deux maîtres, fixa tous les détails de l'entreprise, dont les travaux commencaient quinze jours après; mais, dès le mois de décembre, les architectes étaient loin de compte, et les fondations, évaluées à 2,000 livres, dépassaient déjà du quintuple la somme et menaçaient de tout engloutir. Il fallait pour le pilotis employer des poutres de plus de 20 pieds de long et en certains endroits assurer les fondements sur une profondeur de 30 pieds par 25 pieds de lar-

Digitized by Google

geur. La mésintelligence se mit bien vite entre les deux associés, et avec elle, une désillusion complète sur l'ensemble des premiers projets.

Biardeau s'explique à qui veut l'entendre, en termes où se sent assez l'aigreur d'une mésaventure un peu méritée et qu'essaie de racheter le souvenir de réussites meilleures. Les plans, qu'il avait eu au moins le tort d'accepter, sont devenus d'une exécution impossible; il se préoccupe d'en démontrer, comme il peut, « la loideur et la difformité. » Ce serait lâcheté que d'en « noircir sa réputation « qui, grâce à Dieu, a emporté partout où elle a eu l'honneur d'être « appelée le titre que peut espérer un homme qui serait le plus sen- « sible aux flatteries » (v. les pièces II, III, V et VI). On lui donne consolation sur ce point de scandale en s'adressant au célèbre Jean Marot, qui, sur frais nouveaux et non sans conseils autorisés à l'appui, dessina et mit au net « les plans, desseins et élévations » de l'église projetée (v. la pièce IV). Les lettres, que j'ai copiées intégralement, donnent à nu les sentimeuts de l'artiste et contiennent d'ailleurs les seuls renseignements qui se puissent recueillir sur la suite de cette affaire. Les deux associés demandaient à la fois la résiliation d'un marché qui menacait de les ruiner d'argent tout autant que de réputation; mais Gondouin, moins engagé dans les habitudes des RR. PP. oratoriens, se prêtait moins, ce semble, à entendre raison, tandis qu'après force lettres couroucées, Biardeau, qui savait la chance belle à prendre bonne revanche, baissait le ton et se rendait, on peut dire, à discrétion : « Il est venu me trouver, écrivait le « P. de Roncherolles à son supérieur M. de Sainte-Marthe, m'a re- « mis ses intérêts entre les mains, ne veut que ce que nous luy vou- « drons donner, proteste qu'il ne nous demandera rien ny par voie « de douceur ny par celle de la justice... Il m'a tesmoigné grand « desplaisir de vous avoir fâché à la dernière entrevue, se dit haute- « ment votre serviteur, qu'il aimeroit mieux estre mort que de ne « vous avoir pas pour amy, et que, si vous désirez vous servir de » luy pour le bastiment, qu'il sera toujours prest et ravy d'y tra- « vailler; il tesmoigne en avoir grand désir et m'a dit vous en « avoir escrit, sans en avoir eu réponse. Que pensez-vous de ces « témoignages de bonne volonté, après que j'ai eu des lettres « pleines de courroux, par lesquelles il demandoit justice à Dieu du « mauvais traitement qu'il recevoit de nous ? J'ai fait connoistre à « tous deux, Gondouin et à luy, que les faussetés et contradictions « qui se sont trouvées en leurs papiers nous donnent lieu de leur « demander de l'argent, au lieu qu'ils en prétendent de nous. Biar-

Digitized by Google

« deau, comme j'ay dit, se désiste de tout. Gondouin, plus chicaneur, « continue et y veult procéder par justice, pour faire recevoir ses « contes et estre payé de ses prétentions. Je crois toutefois qu'il at- « tendra que nostre R. P. général soit icy... Le frère Gaspard croit « la voûte du dosme impossible, et Fougeau l'appréhende. Biardeau « la croit difficile, non impossible. » (Lettre du 18 avril 1657.) En somme et de guerre lasse, les religieux acceptèrent la résiliation du traité (4 juillet 1858.) Les entrepreneurs restèrent chargés seulement de diriger les travaux, sauf à être payés de leur peine à la journée « comme on fait aux grands ouvrages » et le plan modifié promettait de donner « le plus beau et grand dome qui soit en France. » En moins d'un an, avec moins de quatre-vingts ouvriers, l'œuvre s'éleva de 40 pieds de haut sur plus de 400 pieds de tour ; mais l'épuisement à peu près complet des fonds spéciaux et la mort du bienfaiteur de l'œuvre arrêtèrent les travaux d'ensemble, dont l'achèvement devait attendre les libéralités d'une pénitente illustre, madame de Montespan.

Sur ces entrefaites, et à la suite d'une maladie grave, la reine ayant fait don de 5,300 livres, on songea à reprendre la construction du rétable et de l'autel de la Vierge, autrefois abandonnée. Biardeau y était engagé, et n'avait cessé d'en rappeler la promesse. Mais « il semble, comme il l'écrivait, que le malheur est la récompense de ceux qui savent quelque chose, » et aussi faut-il le dire ? que cette fois encore sa trop grande confiance en son talent et aussi en la libéralité des Oratoriens l'ait encore, mis, non sans tort, dans la peine. Le premier plan, soumis par lui, fut démontré à l'exécution, et quand il y travaillait déjà depuis un an et avait monté l'œuvre à hauteur de la corniche des piedsdestaux, entaché de fautes irréparables. Le second projet, conçu sur des proportions considérables, en aggravant la dépense, forçait de plus à exhausser les voûtes et à reprendre l'œuvre presque en entier. La décision de cette querelle interminable fut remise d'un commun accord au jugement du R. P. de Sainte-Marthe, et l'acte rédigé par l'arbitre (v. les pièces VII-VIII) indique assez les divers incidents de l'affaire pour dispenser d'y insister davantage ; mais ce compromis n'apaisa rien, et ne fournit que matière nouvelle à de plus ardentes récrimations, appuyées cette fois de mémoires et de citations judiciaires. L'artiste, mis en demeure par le P. de Sainte-Marthe, d'exécuter, moyennant une indemnité de 2,200 francs le second projet, ou de rectifier, comme il l'entendrait, les fautes du premier, prend les pères à partie par acte notarié (5 août 1667) et réclame la place libre à la pose

Digitized by Google

de son travail ; mais c'est là qu'il fallait s'entendre. car il ne s'agissait de rien moins que d'enlever les voûtes de la chapelle « et on « n'avait jamais prétendu, disait-on, faire une église pour l'autel mais « un autel pour l'église. » Depuis deux ans et plus qu'on le presse de travailler, à peine a-t-il fait venir les colonnes de marbre et tailler quelques pierres. Tous ses beaux desseins n'aboutissent jamais qu'à engager la communauté dans de nouvelles dépenses, et à tirer le plus qu'il peut d'argent. Qu'il accepte donc la décision du P. Sainte-Marthe, comme il y avait consenti d'abord, même par écrit ; sinon, tout étant rompu, les Oratoriens se réservent de réclamer, avec la restitution de leurs avances, des indemnités. Biardeau réplique (22 août) « qu'il n'a jamais prétendu à s'excuser de l'exécution du « traité du 26 mai 1665, » dont il n'est d'ailleurs plus question ; mais qu'il est constant qu'avant le changement du dessin, l'autel était prêt à hauteur de base de colonne en tout son pourtour, au vu de plusieurs ; les pierres en sont préparées, « les architectures, chappi- « taux, vases, lianes, rosettes et autres ornements faits jusqu'à hau- « teur de 4 pieds au-dessus de la 1re grande corniche, il y a trois mois « et plus ; » tout l'ouvrage a dû être arrêté, et les ouvriers congédiés, faute de pouvoir placer les matériaux sur l'emplacement convenable : « après quoy les statues, que lesdits prestres appellent « figures, auroient esté faictes en la plus grande partie » pendant l'achèvement de l'autel. Il proteste d'ailleurs que le dessein d'élever la voûte était dès d'abord dans la penséee de ses commettants, et que le projet adopté en fait foi, puisqu'il indique pour l'ouvrage, tel qu'il a été accepté, une hauteur de 31 à 32 pieds dans un emplacement qui n'a de hauteur sous voûte, que 24 pieds. Quant à l'avis du P. de Sainte-Marthe, il ne le devait donner qu'après l'achèvement du travail, et en l'état il n'est pas acceptable, l'estimation étant de tout point inférieure à la valeur de l'œuvre. « Encore que ledit père « soit très-capable de juger des beautés des ouvrages, il ne l'est pas « pour arbitrer les frais, despenses et récompeuses qui sont dus aux « ouvriers. » Il demande donc un recours à l'appréciation nouvelle d'experts et rejette sur les oratoriens ce reproche d'inconstance et d'indécision dont souffrent tous ses intérête. Des pourparlers sans cesse contredits et des sommations réitérées n'aboutissent enfin qu'à rupture complète. L'économe des pères réclame la remise de la clef du petit logis du Jagueneau, où s'était installé l'artiste. Biardeau refuse : « toutes ses hardes y sont et il n'est pas à propos qu'elle soit en « d'autres mains » (Lettre du 21 mars 1668). Au reçu même de la lettre, les oratoriens en réfèrent au senéchal de Saumur, et lui ex-

Digitized by Google

posent (24 mars) « qu'ils auroient permis à Pierre Biardeau, archi-
« tecte, de loger pour quelque temps dans une chambre, qui est au
« bout du jardin dans ladite maison, mais que le temps étant ex-
« piré il y a plus de 18 mois, ils l'auroient prié à diverses fois de
« leur rendre les clefs de lad. chambre et d'en ôter ses meubles ; au
« lieu de ce faire, se seroit retiré de cette ville et ne savent l'en-
« droit ; » en conséquence, qu'il leur fût permis d'avoir entrée par autorité de justice. Le même jour, suite officielle est donnée à la requête, et c'est un acte (v. la pièce IX) d'une espèce sans doute peu commune, qui constate l'état et l'installation matérielle d'un atelier d'artiste au dix-septième siècle. Le tout ainsi établi sans conteste, les scellés furent mis sur les portes, et le procès, car il y avait dès lors procès en règle, suivit son cours, mais sans aucune presse des deux parties, Il n'en est plus question pendant près de quatre ans, et c'est la mort seulement de Biardeau, survenue dans les premiers jours d'octobre 1671 (c'est notre dossier qui nous l'apprend, car de sa vie ou de sa mort rien n'était autrement connu), qui met un terme régulier à ces tribulations. On avait tenu si peu à cœur l'affaire, que les héritiers de notre Angevin, quand il s'agit de délivrer « les hardes » saisies, trouvèreut les scellés mangés par les rats, et purent prendre avec les coffres mêmes ce que bon leur sembla de prendre. Néanmoins, le 12 mai 1672, une transaction fut consentie entre les PP. de l'Oratoire et les deux filles de l'artiste, Françoise et Marie Biardeau, cette dernière « femme séparée de « biens et d'habitation de Louis Garreau, marchand, » toutes deux domiciliées à Angers, paroisse de la Trinité, comme leur père. Par cet acte définitif, elles renoncent « à toutes sortes de pierres dures « et tendres, tant de canal de lis et de la Maumenière que de tous « autres lieux, ouvrées ou non, colonnes de marbre, tables et pieds « d'estaux, statues et modelles, desseins, qui pourroient avoir été « faits par led. Biardeau ou par son ordre, et qui se pourroient trou-« ver dans la chapelle, les dosmes, jardins et courts ensemble dans « le lieu du Jagueneau et hôtellerie de la Fontaine », se réservant seulement « le modèle de relief, qui est à présent dans la maison « du sieur Potelle, une petite figure de la Vierge, une autre de saint « Joseph, deux petites colonnes de marbre, un tableau représentant « Henri IV, une clouaison de sapin et trois mortiers ; ensemble les « meubles, moules, outils et ustensiles dud. mestier de statuaire « qui y auroient esté relaissez par leur dit père. » Et cette renonciation ainsi consentie, les oratoriens s'engagent à leur payer dans la huitaine une somme de 1,000 livres, qui d'un commun accord est

Digitized by Google

convertie en une rente de 50 livres ; mais la facilité même de ces conditions prouve assez que toutes les apparences de la justice n'avaient pas été perdues pour Biardeau, et que les pièces conservées dans les archives de ses adversaires ne témoignent pas, autant qu'il faudrait, pour son bon droit.

A peine est-il mort que son projet, tant contesté, est repris, et marché passé pour l'exhaussement de la voûte de la chapelle avec Gondonin, son ancien associé (6 mars 1673). Bientôt après un sculpteur de Tours, Antoine Charpentier (v. la pièce X) continue l'œuvre de l'autel, et il n'y avait pas mis la dernière main, qu'il mourut à son tour, laissant à son confrère et à son compatriote, René Chéron, le soin de règler ses comptes avec les oratoriens, au profit de ses quatre enfants.

Cette Notice très-rapide n'a d'autre but que de commenter et de réunir dans un intérêt commun les documents ci-joints *in extenso*, et qui m'ont paru mériter d'être signalés. J'y ai recueilli au moins, en résumé ou par extraits complets, un peu sans doute au détriment de l'élégance du style, tous les renseignements utiles qui, je crois, se puissent rencontrer dans le volumineux dossier, dont la reproduction intégrale eût été fastidieuse. Dans l'histoire de l'art et de l'art français surtout, c'est un danger, auquel il faut, peut être encore plus que je ne l'ai fait, prendre garde, d'encombrer de matériaux archéologiques la voie qui doit rester large et facile aux appréciations souveraines de la critique et du bon goût.

Les documents dont cet envoi présente l'analyse ou la copie sont conservés dans les archives de l'hôpital de Saumur, fonds de l'Oratoire (II E 6-11.). Le même dépôt aussi a recueilli, lors de la suppression violente de l'Académie protestante de Saumur, les titres et surtout les registres de délibérations de cette institution, autrefois si célèbre et dont les archives, absolument inexplorées (1), ignorées même, fourniraient à coup sur matière à une curieuse publication.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

CÉLESTIN PORT,

Correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

(1) J'y ai trouvé les éléments nouveaux d'une biographie de Tanneguy-Lefèvre insérée dans la *Biographie générale* de MM. Firmin Didot. Le même travail est à publier pour les vies d'Amyrault, surtout de Josué de la Place, dont toutes les données sont fausses et faciles à rectifier.

Digitized by Google

DOCUMENTS CONCERNANT LE SCULPTEUR BIARDEAU.

Marché pour la reconstruction du grand autel des Carmes d'Angers et le tombeau de messire HERCULES DE CHARNACÉ, *ambassadeur de France, par François Picard et Pierre Biardeau.*

(5 mars 1638.)

I.

L'an mil six cens trante huict, le vendredy cinquiesme jour de mars après midy, par devant nous, Jacques Fronteau, notaire royal à Angers, ont esté présens en leurs personnes establys et deument soubzmis Messire Jean Bouchart, prestre, abbé de Prières, Messire Philippes Hallouin, prestre, docteur de Sorbonne, curé de la paroisse Saint-Michel du Tertre d'Angers, Messire Claude de la Crosonnière, chevallier seigneur dudict lieu, et noble homme Claude Ménard, sieur du Tertre, tous exécuteurs testamentayre (*sic*) de deffunct hault et puissant seigneur Messire Hercules de Charnacé, vivant chevallier de l'ordre, ambassadeur, et demeurans scavoir ledict abbé en la parroisse de la Chappelle d'Alligné, ledict sieur curé en ladicte parroisse Saint-Michel du Tertre, ledict sieur de la Crossonnière en sa maison de la Crossonnière, paroisse de Meurs (1), ledict sieur du Tertre Ménard en cette dicte ville, parroisse sainct Maurille d'une part, et honnestes personnes François Picard et Pierre Bilardeau, architectes et maczons, demeurans en cette dicte ville d'Angers, parroisse de la Trinité, d'autre part, lesquelz, pour l'exécution du vouloyr et intention dudict deffunct seigneur de Charnacé, et suivant son testament et ce qu'ont agréé Messieurs les héritiers dudict deffunct seigneur, ont faict et convenu entre eux le marché et conventions, qui s'ensuivent: C'est ascavoir que les dicts Picard et Bilardeau ont promis et par ces présentes promettent deffaire et démolir le grand autel de l'Eglize du couvent des pères Carmes de cette dicte ville, ensemble les deux autelz. qui sont aux deux costez d'icelluy, faire une arcade allant du chœur vers la chappelle Nostre Dame de pareille grandeur haulteur et simétrie, que l'arcade, qui est entre ledict grand autel et la chappelle Saincte Anne, et sur ledict arc ou au dessoubz d'icelluy, entre deux des tirans, faire une ouvertnre de seize à dix huict pieds de haulteur, avecq largeur convenable pour servir de vitral;

(1) Murs, arrondissement d'Angers.

Digitized by Google

pour faire lequel vitral et arcade, sera fourny par les dictz entrepreneurs de tout ce qui sera nécessaire, tant de maçonnal que charpente et couverture et au regard de la vitre, ferrure et plom, s'il en est besoing, en sera fourny les religieux dudict couvent; item refaire le grand autel et autelz à costé, suivant et conformément au plam et dessaing fourny par lesd. ouvriers ausd. sieurs exécuteurs, signé de touttes les partyes et de nous notaire, demeuré entre les mains desdicts religieux par qui seront tenuz le représenter toutes fois et quantes ; les quatre colomnes du premier corps, estant de marbre de Laval, scavoir deux rouges et deux de noir, de haulteur de six pieds chacuns, les deux du hault de la niche de quatre pieds de hault; item les colomnes des aisles des costez de cinq pieds de haulteur de marbre rouge, les tables pour mettre les inscriptions de l'épitaphe et fondation aussy de marbre noir de quatre pieds de haulteur et deux pieds de largeur; faire toutes les tables, pointes de diaments, boule, piramides et autres ornements et enrichissements portez par lesd. plan et dessaing, avecq les figures y représentées. Ensemble seront tenuz escrire lesd. épitaphes et fondation en lettre d'or, gravé esd. tables ; lesquelles inscriptions leur seront fournyes par lesdictes sieurs exécuteurs ; pour faire toutes lesquelles besongues cy dessus, sera fourny par les dicts entrepreneurs de toutes matières nécessaires, tant de pierre, chau, sable, tuffeau, baraude, que marbre, chauffaudage, estayements, cintres, et générallemen touttes autres quelzconques, fors du fer et plastre, qui sera fourny par lesd. religieux, et outre tenuz fouiller touts les fondemens requis, pour que le tout soyt faict sollidement ; à cette fin, s'il est besoing, y feront baptre du pillotis, autant qu'il en sera besoing; et pour faire les ornemens, festons, corniches, chapiteaux et autres choses, qui doibvent estre de tuffeau, fourniront lesd. entrepreneurs de tuffeau de la perrière de la Momonnière proche de Montsoreau. Lesd. figures seront de terre recuitte, estophées de blanc polly, les revers et lizières d'or polly, semblable à l'image de Nostre Dame, qui est en la chappelle de l'Ange Gardien des Augustins de cette dicte ville. Plus feront lesd. entrepreneurs les portraictz dud. deffunct seigneur de Charnacé et de deffuncte madame sa compagne et espouze, en buste, priants, aussy de terre recuitte, à proportion du dessaing, qui sera d'un pied et demy de haulteur, chacun avecq leurs armes taillées en relief sur tuffeau, demeurant ausdictz entrepreneurs les vielles matières qui proviendront des abats, fors le fer, au moien qu'ilz demeurent tenuz faire oster les vidanges, qui

Digitized by Google

proviendront de tous les dicts ouvrages et les feront porter dans le pré ou auctre encdroit dont les religieux ne soient incommodez; commenceront à travailler à ladicte besongne dedans d'huy en huict jours prochains venant, et ayant commencé à y travailler, continuèront actuellement avecq nombre suffisant d'ouvriers, jusques à cé que le tout soyt bien et deument faict et parfaict, à peine de touttes pertes, despens, dommages et interrestz et promettent rendre le tout bien et deument faict et parfaict selon et conformément audict plan et dessaing dedans d'huy en dix huict mois prochain venant. — Ce présent marché fait pour et moiennant la somme de trois mil livres tournois, de laquelle somme lesd. sieurs exécuteurs ont promis et sont demeurez, tenuz et obligez payer et bailler ausd. entrepreneurs, sçavoir la somme de six cens livres tournois dedans d'huy en deux mois prochains, et le surplus jusques à concurence de la somme de deux mil cinq cens livres tournois en travaillant payant, et les cinq cens livres restans de ladicte somme de trois mil livres Revérends pères Ange de Sainct Agnès, prieur dudict couvent, Marc de Sainct Mathurin, soubzprieur, Laurent de Saincte Margueritte pour premier clavier, Polycarpe de Sainct Ciprien, second clavier, Guillaume de Sainct Laurens, troisiesme clavier, Athanaze de Sainct Laurens, procureur. deument soubzmis, ont promis et sont demeurez tenuz les payer et bailler ausd. entrepreneurs, lors que tout led. ouvrage sera entièrement faict et parfaict —Ce que les partyes ont stipullé; auquel marché tenir et aux dommages obligent respectivement et renonczent.

Faict et passé audict couvent, présens honorable homme Mathurin Margariteau, marchant, et Hiérosme Cochon, praticien, demeurant aud. Angers, tesmoings et avertys du sceau, suivant l'Edict.

Sont signez en la minutte Frère Ange de Saincte Agnès, prieur, etc. —J. Bouschard, C. de la Crossonnière, P. Hallouin, Ménard P. Bilardeau, Picard, M. Margariteau, H. Cochon, Lévesque et nous Fronteau, notaire royal susdict soubzigné, passeur des présentes.

FRONTEAU.

(*Arch. de Maine-et-Loire.* Dossier de la famille Girard de Charnacé.)

Digitized by Google

II.

Lettres du sculpteur Biardeau.

Mon Révérand père

La vostre m'a apris, come le révérand père supérieur pance à son ouvrayge et croy par ensy les maces des fondasions jouainte et liés; seste demande me surprent, veu l'intelligense qu'il a donnés, et qu'il doict savoir que l'on ne travaille et ne le doict faire sans avoir des signeurs les moyens pour ce. Sy les ordres avois été gardès des fasons de bâtir, il deverois avoir sur les pors des matériaux auxsi haut que doict estre l'édifise ; car les signeurs qu'il l'entende, se nantise des matéreaux, avans que de pancer à donner un coup de marteau, et pour ses éfaict il donne de quoy ; et par ensi l'on peut faire se que l'on peut désirer; mais en se nouvel ordre, qui n'a jamès été pratiqué, un arquitete est un insensé de se soumettre à seste sugesion ; car ses aux signeur à faire les avanse et non aux condeteur des ouvrayges. Il fauct remédier à seste lâcheté et se résoudre ; et comme je suis résollu de faire résiller le marché, et non seullement pour seste cause mais pour austre ensuite, savoir qu'il les inpocible que l'excéqusion de ses œuvres se fase aux double de la somme; et comme j'ay nès des force pour les éfaict, il vaus mienx près que loyn; et ses ma résollusion, jouains que le désain me déplès sy for, qu'il est indigne d'un homme de ma sorte. Et à se seuget, j'ay faict voir un modelle, qui devois faire connoytre la lèdeur et déformité de l'un à l'autre; ce qui s'es bien conneu; mès l'ambision de maintenir ses idés fera faire les chose si for éronés, que moy, qui les connois troup, ne seré jamès asé lâche pour en noirsir ma réputasion, qui, grâse à Dieu, a enporté, partout où elle a eu l'honneur d'estre apellé, le titre que peut expérer un homme, qui seroit le plus sensible aux flateris. Et an se rencontre, si jay tensepeu (1) de sans, je doy penser, que se lieu est le (2) santre de touste la France, et que se sera un œuvre autens considérés qu'auqune, qui se seit faite; ce qui m'est présant avec les autre raison, que je vous couche; et et commencé seste mace capable pour bonne chose; mès en fase l'élévasion, qui vouderé ; s'ès de quoy jay suis délaché. Outre plus, vous

(1) Tant soit peu.

(2) C'est une idée particulière aux Saumurois de cette époque, et qu'exprimait plus tard encore le grammairien novateur, René Millerant, en publiant ses livres comme des types de beau langage.

Digitized by Google

savès que deux espris de diferans gous ne se peuve soufrir, et que l'un veus du blanc et l'autre du gris. Seste désunion et contrariété en les excéqusions des œuvres font d'orrible progrès ; et an éfaict, ses se moquer d'avoir deux commandans, et un n'es sujet ; quar il fauderois estre de sanblable jénis pour estre de senblable produsion. Ensi toutte ses chose pesés m'ont [obligé à me résoudre à ronpre, l'une par inpuisanse de pouvoir, et l'autre pour n'estre en la liberté d'excéquter mes pansé, dexquelles mon honneur seroit blesé, me faict vous dire que se n'es poinct sens un sensible regret, si je ne peu vous randre tous les servise, que pevois atendre de celuy qui est,

Mon révérand père,

Votre serviteur très humble,

BIARDEAU.

D'Angers, le 9 janvier 1656.

Au révérand père
Le Révérand père Du Castel,
père de l'oratoire de Jésus,
à Someur.

III.

Mon révérand père,

Le R^d^ père supérieur de Saumeur m'avoit engaigé d'aller à Paris et l'avois résolleu avec luy et de partir ce jour, mais, come les hommes propoze, Dieu ne disposez pas. Je suis incommodé d'une siatique, qui m'a pris en une quise et dont jay pène de me porter, de sorte que je ne peu présantement me maistre à chemin. Le sieur Goundoin doy partir samedy prochen, pour vous aler treuver, et come je cré, vous ferè afaire avec luy ; car il cet les moyens dans sortir, ce que je ne connois pas; mais je ne m'en étonne pas, il a bien sorti de sa tour, quoyqu'el fict nofrayge entre ses mains. Il est si adret en chiquane que la tour coute le double à la paroisse. Ensy j'apréande sur un exprit sy dellié et eu troup de preuve de luy par la suite que vaiès. Ce qui me faict voir qu'il n'ora pas pène de poursuivre, et qu'il en sortira fasillement, quand toutte sorte de mais sont dégestible à un estomac, tout pace fasillement. Pour moy, je me sant si foible, que je n'é pas les force de faire seste dégesion.

Digitized by Google

Il me fauct avoir l'oeul plen et le pied fairme, et sès ce qui m'a obligé de vous montrer come quoy je suis leszé, et ne vous é dict que des vérité; ses donct ce que, présant à votre personne, j'orès peu vous dire; et sur ce j'atant vos vollonté, soub lesquelles je m'extimeré heureux, si je les puis excéquter, et de me pouvoir dire celui qui est,

Mon révérand père,

Vostre serviteur trèshumble,

BIARDEAU.

D'Angers, le 22 juin 1656.

IV

Quittance de l'architecte Jean Marot, pour le dessin des plans de Notre-Dame des Ardilliers.

Je sousigné confesse avoir désigné et mis au net les plans, desseins et élévations de l'église de Nostre Dame des Ardilliers, qui est à bastir, et avoir eu plusieurs conférences avec les meilleurs ouvriers de Paris, pour l'aprobation des dits desseins, scavoir MMrs Du Val, controlleur du Val de Grâce, que fait bastir la Reine à Paris, et aussi avec les Srs Boudin, Lescouuette, Blanvin, qui bastissent actuellement ledit Val de Grace à Paris; lesquels tous ont controllé et aprové les dits desseins devant la présence du R. P. de Sainte Marthe de l'Oratoire; et pour les dits desseins j'ay receu en ma part et pour mes seules peines la somme de 25 escus; fait à Paris le 25 juillet 1656.

Jean MAROT,

Architeque.

(25 juillet 1656.)

V.

LETTRE DU SCULPTEUR BIARDEAU.

Mon Révérand père,

Les diférante nouvelle, que jay eu, et quasy à maisme tanp, m'oblige de vous écrire et de vous suplier de me libérer de ses paine. Monsr Lexsant, entrepreneur des dames de la Visitascion, depuis un mois, m'ais veneu voir à Angers, où il me dict avoir parole de vous,

Digitized by Google

pour me savoir ma résollusion, et que luy aviès faict promestre et vous avoit donné parole, à la condision denous eunie (1); ce qu'il avoit faict en sette condision, et que luy dictte, que m'an écririés; mais non pas sy tos. Ses témoignages que me conservès, m'oblige très fortemens, et je vous dict en vérité, que jay des santimens tout à vous, sy vous les voulliès connoistre. J'avois dict à mon Révérand Père de Ronseros mais inclinations, qui estois de vous plènemant servir et, pour ses éfàict, avois dixpozé demidousène d'homme, que jay prenois, come sy il euse été à moy, et que l'ouvrayge eu et an mon propre. J'avois un aparaileur et un poseur de lit, qui se contentois des gaige ordinère, et des tailleur de pierre de maisme; et peut-estre nous feusionous acomodé pour le trainal en un gros, après l'avoir sussaintement considéré; mais comme vous este mécontenté de ce que jay dict aux Père supérieur, qui est que je voullès estre maistre de mes houvrayge, vous este piqué, sans m'interroger. Sy vous m'eusiès faict l'honneur de me demander mes santimens sur ce, je les vous orès faict clèremens entandre; car sela n'estoit que de vous dire, que il failloit faire, de vostre desain et du mien, le chois de toutte les meleure partis et an faire un desain très exsellant; et s'estoit ma pancé et non de vous choquer, come l'avès creu. Sy sela vous eu agré, je croy, qu'il se seroit faict la belle chose du monde. Je vous di maintenans ce que je pancé dans le tampt. Pour m'asocier, se n'est pas vostre bien, ni le mien. Sy ma personne vous est agréable, j'ay vous randeré temoynayge quanbien jay vous honore; en atandant vous panceré, que sy deux homme prétende maisme rant, qu'il faut maisme réconpence, et un soeul peu estre maistre. S'ès à vous d'an faire lélecion; pour moy je suis et seré toute ma vie,

Mon Révérand père,

Vostre serviteur

très humble

BIARDEAU.

A Angers le 20e janvier 1657.

1) Unir, associer.

Digitized by Google

VI.

Lettre du sculpteur Biardeau.

Mon révérand père,

L'anpressemant de Mtre Goundoin m'a obligé faire vaiage a Saumur, et innutillement, en ce que le Rd père général a donné l'ordre aux Rd père supérieur de ne rien faire qu'il ne soit sur les lieus. Le frère de Gondoin me témoyna, come il voulois estre plenemant récompancé. A se sengs jay lui fict réponce, qu'à mon égar j'avois donné parole dès mon retour de Paris, et que de plus jay la venois de confirmer aux Rd père supérieur, et que tout ce que le Rd père général et luy ferois, que j'an pacerois, et qu'après la grâse receus de luy, jay ne m'oublierès jamais jeusque à se poinct, que de rien entreprendre, qui les choqua en rien, et que ce que j'avois faict à mon retour de Paris, à mon égar, le père estoit en ses même vollonté et moy ausy ; de telle sorte que j'ay à suplier votre bonté de considéré touttes chose; car vous pouvès tout en la connoysense, qu'avès des récompence, à qui elle sont deu. Faictte moy donct la grace de ne vous plus souvenir du pacé ; et vous aseure, que jay de grand santiment de la méintelligence, que nous avons éteu, et de nous estre mal abouché. Car jay ne souèttes, que d'obtenir de vous ses face quarés, pour lier mon desain aux vostre, et sepandant vous l'avès permis; mais l'on n'i est pas ; sela est sansible. Il samble que le malheur est la récompence de seux qui save quelque chose. Sy donct j'ai été asé malheureux en se rancontre, jay vous prie que vostre bonté ne me denis pas ses bonne vollonté, et que jay ne sois plus privé du bien de vostre mémoire et bien volanté. Jay l'espère de vous et me diré heureus, sy par un moct des vostre vou le me témoynès, me désirant me dire seluy qui est,

Mon Révérand père,

Vostre serviteur très humble

Biardeau.

Angers le 22 avril 1657.

Au Révérand
le Révérand père Ste Martre,
père de l'oratoire, à la maison
de l'oratoire de St Magloire,
faubour St Jacque.

A Paris.

Digitized by Google

VII

Marché passé par le sculpteur Biardeau pour un rétable d'autel dans l'église N.-D. des Ardillers de Saumur.

Le vingt sixiesme jour de may 1665, avant midy, par devant les notaires gardenottes du Roy... soubzsignés, furent présens soumis messire François Letellier, conseiller et aumosnier ordinaire de la Reyne, de prézent en cette ville pour la distribution des aumosnes de Sa Majesté et pour l'accomplissement du vœu qu'elle avoit faict dans sa maladie dernière en la chapelle Nostre Dame des Ardillers du forbourg de Fenet dud. Saumur, d'une part, et le sieur Pierre Biardeau, statuaire et architecte, demeurant en la ville d'Angers, parroisse de la Trinitté, de prézent aud. Saumur, d'autre part, lesquelz ont faict ce quy s'ensuit : c'est assavoir que, suivant l'intention de sad. Majesté, led. Biardeau promet et s'oblige de bastir et construire dans l'espace du cœur de lad. chapelle Nostre Dame des Ardillers un rétable d'autel, qui règnera d'un mur à l'autre et en toutte la haulteur jusque à la voulte et de profondeur compétante; lequel autel commencera du niveau et à plomb des chapelles de Monsieur le cardinal de Richelieu et de M. de Servien. Le plan dudit autel fera trois fasses, scavoir la fasse du melieu d'un ordre compositte, où sera formé en l'eslévation une arcade ornée de ses architectures de pantes de feillages, de fruicts, liées et divisées par attaches retiquées contre le pilastre revestu d'une table de marbre, laditte arcade couronnée de son architrave, frize et corniche, d'un fronton, et au dessus un admortissement, compozé de ses architectures avecq un O orné d'un cordon de feuillage; et dans ledict O sera faict un Père éternel, revenant au naturel à my-corps, comme sortant d'une nuée, et à costé deux anges scis sur les architectures, tenans un roulleau estandu, où sera escrit un *Gloria in excelsis*; plus en ladicte arcade sera fait la figure d'une Vierge avecq son enfent Jesus naisant, et sainct Joseph avecq deux enfens populos suspendus au fond de la susd. arcade, et au dessous les piedz d'estaus joignans la table de l'autel; au pied de lad. table d'autel y aura trois degrez; plus deux retours en face de crédence, où en fronc seront deux collonnes de marbre noir de haulteur de sept pieds ou plus, sy la place le permet; entre lesquelles sera un suport de marbre pour porter deux enfens angelos, quy seront de genoux, portans l'image de la saincte Vierge; au dessus de laquelle sera fait et posé un enfent angelot

Digitized by Google

sortant d'un fleuron attaché sous le plafond de l'architrave, portant une couronne dorée, et un autre ange en cimétrie de l'autre costé sur l'enfent Jésus ; et au dessous d'icelle Vierge sera une crédence en face du pied d'estal orné de tables de marbre, les colones avecq leurs bazes, chapiteaux, architraves, frizes et corniches ; et au dessus de la corniche deux anges reprézentez de l'aage de dix à douze ans, sis portant les armes de Sa Majesté ; et sera la face des architectures des crédences retournée par un demy cercle, qui sera son pourtour à aller retiquer contre les architectures de la face principalle de l'autel où est la Nativité ; lequel pourtour sera orné de leurs basses chapiteaux, architraves, frizes et corniches et piedz d'estaux, suivant ledict pourtour. Et de l'autre costé en mesme cimétrie seront faictes les mesmes architectures et ornemens, à la réserve qu'au lieu de la figure sera mis un enfent Jésus porté par les anges semblables que ceux de ladicte Vierge. Plus seront faictes sur les admortissementz des crédences, au dessus de la grande corniche en face, deux fleurs de lis à quatre faces ; lesquelles architectures, ornemenz attachez au corps des architectures, seront de pierre blanche des perrières de la Maumenière, les chapitaux des colonnes de pierre de Liré ou de composition de seduc, les huit colonnes de marbre noir des perrières de Sablé, les tables de semblable marbre, les trois degrez à monter à l'autel de pierre de rairie, le placet proche l'autel orné d'un fleuron en parquetage fait d'une composition noire fasson de marbre. Touttes les architectures du susdit autel avecq leurs ornementz seront blanches d'une couche de blanc matte, fasson de marbre non polly ; plus touttes les figures marquées selon les places designées dans l'esquice ; lesquelles figures dans le corps d'en bas seront de haulteur de naturel, estofées les nuditez de couleur de chair, les vestements de blanc polly, les bordz d'or polly, les doublures gazées à fond d'or damasquinées d'asur ou autres coulleurs, le tout selon l'esquice faitte et paraphée des partyes demeuré aud. Biardeau, à la charge qu'il en fournira le dessein au net aud. sieur Letellier dans deux mois et en représentera l'original touttes fois et quantes. Fournira led. Biardeau de tous matériaux nécessaires, commencera à travailler dans huit jours, continuera sans intromission et rendra le tout fait et parfait bien et deuement dans d'huy en vingt mois. — Ce faict moyennant la somme de 6800 livres tournois, laquelle sera payée aud. Biardeau, à proportion du travail, et fin d'icelui, fin de payement, et ce par révérend père François Pineau, prestre de l'oratoire de Jésus, supérienr en ladicte chapelle et

Digitized by Google

maison des Ardillers ; lequel a reconnu que ledict sieur Letellier luy a mis ès mains, à cet effet, lad. somme de 6800 livres.....

Faict et passé aud. Saumur en lad. maison des Ardillers, en prézence de nobles hommes Jean Arondeau, conseiller du Roy et son procureur au grenier à sel, et Charles Guérin, receveur des tailles aud. Saumur, et de Florent Martin.... tesmoings à ce apellez; en vin de marché, 50 livres payez comtant par led. sieur Letellier aud. Biardeau. — Minute signée Letellier, Biardeau, Fr. Pineau, Arondeau, Guérin, Martin.

VIII.

Décision rendue par le P. de Sainte-Marthe, en qualité d'arbitre dans la contestation entre le Père Pineau et le sculpteur Biardeau, au sujet du précédent marché.

Sur la difficulté meue entre le Révérend père Pineau, supérieur de l'oratoire de la maison de N. Dame des Ardilliers, à Saumnr, et le s^r^ Pierre Biardeau, statuaire et architecte, touchant l'exécution d'un marché fait entre messire Francois Letellier, conseiller et ausmosnier de la Reine, et le d. sieur Biardeau, pour construire un rétable au grand autel de l'église de N. D. des Ardilliers, fait et passé le 26e jour de may mil six cent soixante cinq par devant Blondeau, notaire roial de Saumur, les dits R. P. Pineau et sieur Biardeau ne pouvants convenir ensemble, ont, pour éviter le procès, passé un compromis sous leur sein privé en datte du 7e juin 1666, par lequel ils se sont obligés de se raporter à moy soussigné de tous leurs différents, touchant l'exécution dud. marché; ensuitte de quoi led. s^r^ Biardeau m'a escrit et prié avec grande instance d'accepter led. arbitrage et de me transporter de Paris à Saumur paur cet effet, et quelques temps après aiant receu lettres dud. R. P. Pineau pour le mesme sujet, je me suis transporté ici à Saumur, où estant arrivé le 19e de ce mois d'octobre 1666, le lendemain matin je me suis fait aporter les marchés, compromis, plans, desseins, élévations, paraphés des parties, concernants led. marché ; et les aiant leus, examinés, mesurés et compassés autant exactement, qu'il m'a été possible, en présence desd. parties, et puis aiant séparément entendu les d. parties, le reste dud. jour et le lendemain matin, led. R. P. Pineau m'a représenté, qu'après avoir pressé presque durant un an led. Biardeau d'exécuter son dessein, conformément aud. marché, il luy auroit

Digitized by Google

représenté deux deffauts considérables dans son dessein, scavoir est que le grand autel n'auroit que 6 pieds dix pouces de longueur et qu'il n'i auroit point de crédence au costé dud. autel; l'autre deffaut est que les portes pour entrer de la sacristie dans l'église seroint joignants la corne de l'autel, qui seroint deux inconvénients par après irréparables. Ce quaiant esté compris par led. R. P. Pineau, il a dit aud. Biardeau, qu'il falloit absolument, qu'il corrigeast lesd. deux deffauts, avec beaucoup de pleintes de ce que s'estant confié en luy, il n'avoit pas évité ces deffauts dans son dessein, et tardé si longtemps de l'en avertir. Led. Biardean quelque temps après aporta aud. R. P. Pineau deux plans de deux élévations sur deux parchemins, et luy dit qu'un des deux plans et élévations estoit conforme aud. marché passé entre led. sr Le tellier et luy, et dans lequel se trouvoint les d. deffauts, et que l'autre dessein estoit différent du premier en grandeur, ornements, et que les d. deffauts y estoint corrigés, mais que pour l'exécution dud. dessein, il falloit élever l'arc doubleau et cur de four, qui répondoit dudit autel, suivant le dessein, qu'il en donoit. Et depuis dans d'autres conférences, il déclara qu'il fallait encores faire deux vitraux pour doner jour aud. ouvrage et de plus élever les douelles et voutes d'ogives, pour les apuier sur l'arc doubleau et rendre le haut dudit autel plus visible et de joindre à la sacristie les deux murailles de l'église et les élever à proportion du reste de l'église; et que pour toutes les augmentations généralement si dessus mentionnées, il lui appartenoit la somme de 5000 livres par dessus le prix convenu avec mond. sieur Le Tellier. Laquelle proposition aiant esté reiettée par led. R. P. Pineau et les autres Pères de lad. maison, comme excessive et déraisonnable, longtemps après il se relascha jusques à 3,000 livres, et quelques semeines après à deux mil cinq cent livres et enfin à 2000 livres; moiennant qu'il se chargeait de tout à la réserve du fer et vitrage des deux dites grandes fenestres. Duquel prix led. R. P. Pineau n'aiant pu convenir avec luy, à cause que led. Biardeau luy faisoit des demandes nouvelles, come de chaux, bois, etc., led. Biardeau demanda par plusieurs fois aud. R. P. Pineau, qu'il s'en raporteroit à nous, pour juger led. différent; de quoi les deux parties estans enfin convenues, elles ont passé le compromis sus dit. — Et aiant pareillement entendu toutes les raisons dud. Biardeau et mesuré par plusieurs fois les deux dits desseins, il seroit convenu avec nous et demeuré d'accord de toutes les augmentations et changements du second dit dessein qui consistent en largeur, hauteur, ornements et figures. — Et luy aiant en suite demandé en particu-

Digitized by Google

lier, et depuis encores devant led. R. P. Pineau, s'il estoit vrai qu'il eust enfin abandoné d'exécuter toutes les augmentations sus dites pour la somme de deux mil livres, à quoi il m'a répondu en particulier et devant led. R. P. Pineau et autres pères de la maisofi, qu'il estoit vray, mais qu'il s'estoit trompé, et qu'il luy apartenoit davantage, et nous prioit de considérer, que les susdites augmentations valoient beaucoup davantage. Nous, après avoir meurement considéré toutes les raisons de part et d'autre en présence des dites parties, avons jugé et condamné led. R. P. Pineau, supérieur de la d. maison de N. D. des Ardiliers, de doner aud. Biardeau, architecte et entrepreneur dud. dessein, la somme de 2 200 livres d'augmentation et par dessus les 6,800 livres contenues et convenues dans led. marché; et pour lui donner moien d'exécuter son dessein d'architectures et de figures de la plus belle manière qu'il poura, nous l'avons déchargé des festons, qui pendent entre les modillons du grand fronton, qui ferme la grande niche, et la moitié des feillages, qui ornent les deux grandes consoles, qui sontienent ledit fronton, aiant mesme jugé les d. ornements superflus, et de plus, des deux dits grands vitraux, qui devoient esclairer led. ouvrage, attendu qu'il placera led. retable et grand autel dans l'entrée du chœur, un peu plus avant que les deux grandes chapèles; moiennant quoi avons pareillement jugé et condamné led. Biardeau d'exécuter de point en point son nouveau dessein, paraphé de luy et dud. R. P. Pineau, supérieur, et de quelques autres Pères de lad. maison de N. D. des Ardilliers, à la réserve des choses dont nous l'avons déchargé, et de plus l'avons condamné d'élever l'arc doubleau et la muraille, qui doit ceindre led. autel et le cul de four dessus, selon et suivant les mesures et élévations marquées et désignées dans led. dessein, enfin de faire toute la dépense nécessaire pour l'exécution complette et achevée dud. dessein. Et au cas que led. Biardeau refusast d'accepter mondit jugement, nous le condamnons d'exécuter le premier dessein suivant le marché qu'il en a fait avec mond. sieur Le Tellier, à condition néantmoins, qu'il corrigera les deux défauts cy dessus mentionnés, sans qu'il puisse prétendre aucune augmentation de prix, et qu'il adjoutera tous les ornements nécessaires aud. dessein suivant l'ordre composite, ainsi qu'il y est obligé par son marché.

Fait et passé à Saumur, dans nostre maison de N. D. des Ardilliers, le 21e octobre 1666.

D. S. De Sainte Marthe,
Prestre d. l'Oratoire.

(*La pièce est olographe.*)

Digitized by Google

IX.

Inventaire de l'atelier de P. Biardeau, sculpteur.

Un lict à quatre pilliers avec une housse de serge grise, deux couvertures de laine, une couette et une paillasse que le d. Le Bœuf (1) a dit appartenir à sa partye, deux landiers de fer, une table de bois, une establie de menusier, sur lequel est un marbre à broyer couleurs, trois pierres de tuffeau, trente six petites pierres taillées en roses de différente figure, un modelle de chapiteau de terre, un morceau de bois en façon de demie chasse ou boiste, dans lequel est un dessein de cire rouge pour construire et élever un autel, où il y a diverses figures, collonnes et balustrades, lequel paroist inparfaict et est tout gasté de poussière et comme abandonné, y ayant mesme uue collonne rompue et une autre qui y manque, trois pierres ouvragez d'architecture, une vieille busse presque pleine de terre à faire figures, où il y a aussi deux modelles de roses de la mesme terre, sur laquelle est un morceau de bois sur lequel se sont trouvez vingt sept burins, cizeaux et autres instruments servans à l'usage d'un sculpteur, et une petite figure d'Herculle domptant un lyon, qni paroist estre de plastre, une autre petite figure nue de pierre, deux autres petites figures d'enfans sans bras et jambes de mesme matière, un rabot, une bèche, un ballet en fer, unne esquaire et un rifloir de fer, une truelle, trois maillès de bois, deux pierres à aiguiser, une règle de bois ;

Item un morceau de bois, sur lequel est collé du parchemin où sont représentez et depeinz deux desseins d'autels avec du crayon ou ancre;

Item une cevière a bras fonsée de bois ;

Item huict bases de pierre à poser collonnes ou pilliers, deux petites colonnes de marbre noir, d'environ trois pieds et demye de hauteur, deux roses pareilles à celles cy dessus;

Une feuille de fer propre à faire cie, un os à polir, une petite cie ;

Item une petite figure de bois, à laquelle il manque un bras, représentant un jeune homme ;

Item un pot de terre, dans lequel est une serrure, une petite escuelle de bois à broyer du plastre, trois bouteilles, deux de terre et une de clisse.

(1) C'est l'avocat chargé de procéder pour les pères de l'Oratoire.

Digitized by Google

Lebœuf, pour les d. prestres de l'Oratoire, a requis que le d. dessein de cire soit soigneusement conservé, étant important à la décision de leurs droitz, et requis acte de l'estat, auquel il s'est trouvé, et qu'il soit mis en quelque lieu sûr entre les mains de quelque nottable bourgeois, qui le puisse conserver et représenter ;

Item un petit bahut, qui s'est trouvé fermé de clef et après qu'il a esté recognu, en le maniant qu'il y avoit quelque chose de pezant en iceluy, Le Bœuf a requis, qu'affin qu'il ne luy soit point imputté aucun divertissement, et que led. Biardeau ne puisse trouver aucun suject de pleinte, qu'il luy en soit faict présentement ouverture et description de ce qui se trouvera dedans, dont avons décerné acte et faict ouvrir led. coffre par led. Platet, dont la serrure étoit carrée, et attachée par dehors à deux crampons, dans lequel s'est trouvé ce qui s'ensuit :

Un petit miroir à chasse de bois de poirier noire, trois cuillières et deux fourchettes de cuivre jaune, deux compas, l'un grand et l'autre petit, aussy de cuivre, un pied de roy aussy de cuivre, des brosses et pinceaux de nulle conséquence, deux porte crayon de cuivre, un tranche plume, six vieux livres, quelques vieilles lettres et papiers en confusion, deux petitz linceuilz, deux servietes, un papier de desseins, deux petites tasses de fayance. — Ce faict avons faict remettre toutes lesdites choses dans led. coffre, lequel à cause desd. papiers avons faict sceller de deux lettres de papiers avec quatre sceaux :

Plus un dessein crayonné sur du papier collé sur un morceau de bois de sapin ; item un petit livret de feilles d'argent.

Dud. lieu sommes passez en unne autre chambre, qui communique dans celle cy dessus, où avons trouvé ce qui s'ensuit :

Une couchette à quatre pilliers avec une housse de meschante serge verte, une couverture de laine blanche, un lict de plume, un matelas et une paillasse ;

Item trois mortiers de marbre noir, une cie à cier pierre, un coffre de bois fermé de clef, duquel, ce requèrant pour ses parties led. Lebœuf, avons faict faire ouverture de sa serrure, qui est carrée et attachée par dessous avec deux crampons, dans lequel s'est trouvé ce qui s'ensuit :

Un rucheau de fer, un soufüet, une cramaillère, un gril, un crochet, le tout de fer, un boisseau, deux sacs, une pelle et une pincette de fer, une carabinne a rouet, un vieil canon, un vieil mousqueton et fuzil, une corde, trois platz et deux assiètes d'étein, une poille à frire, un poillon de cuivre jaune, deux chaudrons, un grand et

Digitized by Google

l'autre petit, un crochet à pezer, une broche, une petite cuillière d'érain, une petite lampe et un petit chandellier de cuivre et quelques potz de terre ; touttes lesquelles choses nous avons faict remettre dans led. coffre.

Et sur le fonds dud. lict avons trouvé un modelle de vase de fruicts de terre ;

Plus un portraict du deffunct roy Henry quatriesme.

Et dud. lieu sommes montez par une eschelle à roullons, où il ne s'est rien trouvé.

Dud. lieu nous sommes transportez dans une esqurie, dans laquelle avons trouvé une figure de Vierge, un vase de fruictz, le tout de pierre, une petite figure d'enfant, dont les bras et jambes sont cassez ;

Item vingt sept pierres de marbre noir de différante grandeur propres à mettre à costé des collonnes ;

Et dud. lieu, sommes transportez dans une cave où il ne s'est rien trouvé.

Et c'est tout ce qui s'est trouvé en les d. lieux, dont avons chargé les d. prestres de l'Oratoire, à la charge de les représenter touttes fois et quantes, à l'exception du modelle ou dessein de cire cy dessus descrit, lequel avons faict porter en la maison de M. George Hubert, marchand, à la charge de le représenter touttes fois et quantes. — Est dressé de tout ce que dessus le présent procès verbal pour servir à valloir ce que de raison.

X.

Marché avec Antoine Charpentier, maître sculpteur, de Tours, pour le cadre du grand autel.

Nous soulzsignez, prestre de l'oratoire de la maison de Nostre Dame des Ardrilliers de Saumur, et le s^r Charpentier, sculteur, avons faict ensemble sur l'ouvrage, qui reste à faire au grand autel de nostre église, le marché qui suit. — Premièrement led. s^r Charpentier s'oblige de faire le fond des noms de Jésus et Marie, façon de marbre noir, et de dorer les lettres desd. noms, de blazonner les armes de la Reyne, de faire façon de marbre le grand cadre entier et tous les ornements de marbre blanc avec les entre deux des tables dud. cadre, de faire et poser un arcade dans led. cadre, et au dessous de cet arcade, une niche avec d'autres ornements et deux anges volans, qui porteront ladite niche et une couronne, suivant et conformément un

Digitized by Google

dessein signé par le R. P. Hazon et led. Charpentier, qui est demeuré entre les mains du P. Hazon pour en ayder led. Charpentier. Le fond de la place, où seront les d. figures, sera façon de marbre blanc, et au dessus de cet arcade, il sera faict et posé une Nostre Dame de Pitié tenant le Christ mort, et deux anges aux deux cotez, ou une Magdeleine au lieu de deux anges, et dans le haut dud. cadre un Père Eternel en des nuées accompagné des anges, et dans l'espace vuide, entre le Père Eternel et la Vierge, aux deux cotez, il fera une perspective ou quelque autre ouvrage de bas relief, tout le fond du cadre et ornemens seront façon de marbre, comme aussy les deux petitz cadres, qui sont aux costez de l'autel. Les trois grandes figures passeront le naturel et seront de 8 à 9 pieds, selon la place, en sorte qu'elles l'occupent toutte entière, s'il se peut, et adjoutera néanmoins les ornemens cy dessus, s'il reste du vuide. De plus led. Charpentier s'oblige de faire un modelle de cet ouvrage en terre et de rendre tout led. ouvrage faict et parfaict dans quatre moys à commencer du jour que la pierre de Vinneuil psur les figures sera venue; et msyennant quoy lad. maison de l'oratoire s'oblige de luy payer quatre cens trente livres, scavoir la moitié à la fin de l'ouvrage et six moys après le reste, de le nourrir, luy et son fils et mesme son gendre, s'il y vient pendant qu'ilz travailleront, de luy fournir toutte la pierre, chau, sable et fer, qui sera nécessaire pour cet ouvrage, et mesme de cordage et bois pour échaufoder, et led. Charpentier fournira seulement toutte peinture de façon de marbre et or qu'il faudra, pour le nom de Jésus et Marie et les armes de la Reyne. — En tesmoing de quoy nous avons signé en double ce présent marché à Saumur ce 2e aoust 1676.

Et entre le Père Eternel et la Vierge, il y aura un Saint Esprit portant un rameau d'olive.

J. Hazon, prestre de l'Oratoire. — A. Charpentier.

Pour copie conforme :

Célestin Port.

Digitized by Google

DÉCOUVERTE

DU

CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN DE L'ANCIEN VICUS D'ANCY.

Tous les historiens qui se sont occupés du Soissonnais ont mentionné, soit d'après la tradition du pays, soit d'après les documents du moyen âge, la *villa d'Ancy* ou le *Pont d'Ancy*, comme un lieu fort ancien; mais aucun cependant n'a rapporté à l'appui de cette opinion, sauf les chartes du *Cartulaire de Saint-Yved de Braine* (1), les textes historiques qui la confirment.

ANCIACUM (Ancy) a pour élément le nom propre latin *Ancus* ou *Ancius*, combiné avec la finale celtique ou gauloise *ac* (2), et veut dire le domaine d'Ancus. Nous avons dans notre Ile de France un grand nombre de localités qui ont pris, comme Ancy, le nom de leur propriétaire gallo-romain. On peut citer Aubigny, qui vient d'*Albinus*, Cilly de *Silius*, Crespy de *Crispus*, Flavy de *Flavius*, Jouy de *Jovius*, Lagny de *Latinus*, Maissemy de *Maximus*, Pargny de *Paternus*, Quincy de *Quintus*.

La villa d'*Ancus*, représentée d'abord par *Anci-ac*, et latinisée par Anciacum, est devenue plus tard Ancey ou Ancy, latinisée de nouveau sur cette forme romane par *Ancium*.

Tous les Ancy de France ont subi la même transformation.

Ancy (Côte-d'Or), *Anciacum*, dixième siècle (3), *Anceium*, 1149 (4).

Ancy-sur-Moselle (Moselle), *Anciacum*, *Ancium* 1178 (5).

Ancy (Rhône), *Anciacum* 1100 (6).

Ancy-le-Franc (Yonne), *Anciacum* 721 (7), *Anceium* 1147 (8).

(1) *Cart. de Saint-Yved de Braine*, in-4°, p. 250, 256, 259, 263. Paris, Didier et Cie.

(2) Voy. *Revue archéologique*, août 1861, p. 81.

(3) Courtépée, tom. II, p. 311.

(4) Reaumaus, p. 194.

(5) *Histoire de Metz*, tom. III, p. 133.

(6) A. Bernard, *Cart. de Savigny*, p. 429.

(7) Pardessus, *Dip.*, tom. II, p. 324.

(8) Quantin, *Cart. de l'Yonne*, tom. Ier, p. 424.

Digitized by Google

Ancy-le-Serveux (Yonne), *Anciacum* 1108 (1), *Anceyum* 1116 (2).
Ancy, commune de Limé, lieu dit le Pont d'Ancy (Aisne) 877 (3).

Ces étymologies attestent déjà suffisamment, comme nous venons de le dire, l'ancienneté du lieu-dit Ancy de Limé. Mais nous pouvons en outre donner, d'après le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, le passage d'un diplôme de Charles le Chauve, daté du V des ides de juin 877, qui prouve à la fois l'existence et, jusqu'à un certain point, l'importance de la villa d'Ancy, propriété du fisc, et débris sans aucun doute d'un *vicus gallo-romain*, assez considérable si l'on en juge par l'étendue du sol encore garni de substructions, de débris antiques, et par le cimetière gallo-romain que nous allons faire connaître.

Ce diplôme de Charles le Chauve concernant le monastère d'Hasnon (*monasterio Hasnoniense*) et la villa d'Ancy (*Anciacus villa*) porte en ces termes la donation faite de la *villa d'Ancy* au monastère d'Hasnon : *De cetero in comitatu Tardanensi* (Tardenois) : *Villam Anciacum sitam super fluvium Wellulæ* (Vesle), *cum mensis undecim.* » C'est-à-dire que le roi Charles le Chauve donne au monastère d'Hasnon la *villa d'Ancy* qu'il possédait dans le Tardenois, sur la Vesle, avec ses onze menses.

Ce lieu dit le pont d'Ancy, qui, d'après l'état de ses ruines, avait été important sous les Gaulois, devint, à n'en pas douter, un *vicus* sous la domination romaine dans la Gaule Belgique, et, passant plus tard au pouvoir des Mérovingiens à titre de *villa* ou de métairie, il arriva ainsi entre les mains de Charles le Chauve, dans lesquelles il était encore au neuvième siècle.

Située à l'est du territoire de Limé, canton de Braine (Aisne), sur la rive gauche de la Vesle, en face d'une île nommée l'île d'Ancy, la villa d'Ancy communiquait avec la rive droite au moyen de deux ponts sur les bras de l'île. Il y avait, à notre connaissance, six chemins qui y aboutissaient, deux sur la rive droite et quatre sur la rive gauche. Des deux premiers, l'un allait à Pont-Arcy, ancien village fortifié sur le bord de l'Aisne, aux confins des *Remi* et des *Suessiones*; l'autre conduisait directement à Bazoches, autre localité gallo-romaine, située à environ 2 kilomètres à l'est.

(1) *Ibid.*, p. 216.
(2) *Ibid.*, p. 232.
(3) D. Bouquet, *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, tom. VIII, p. 662, 663.

Digitized by Google

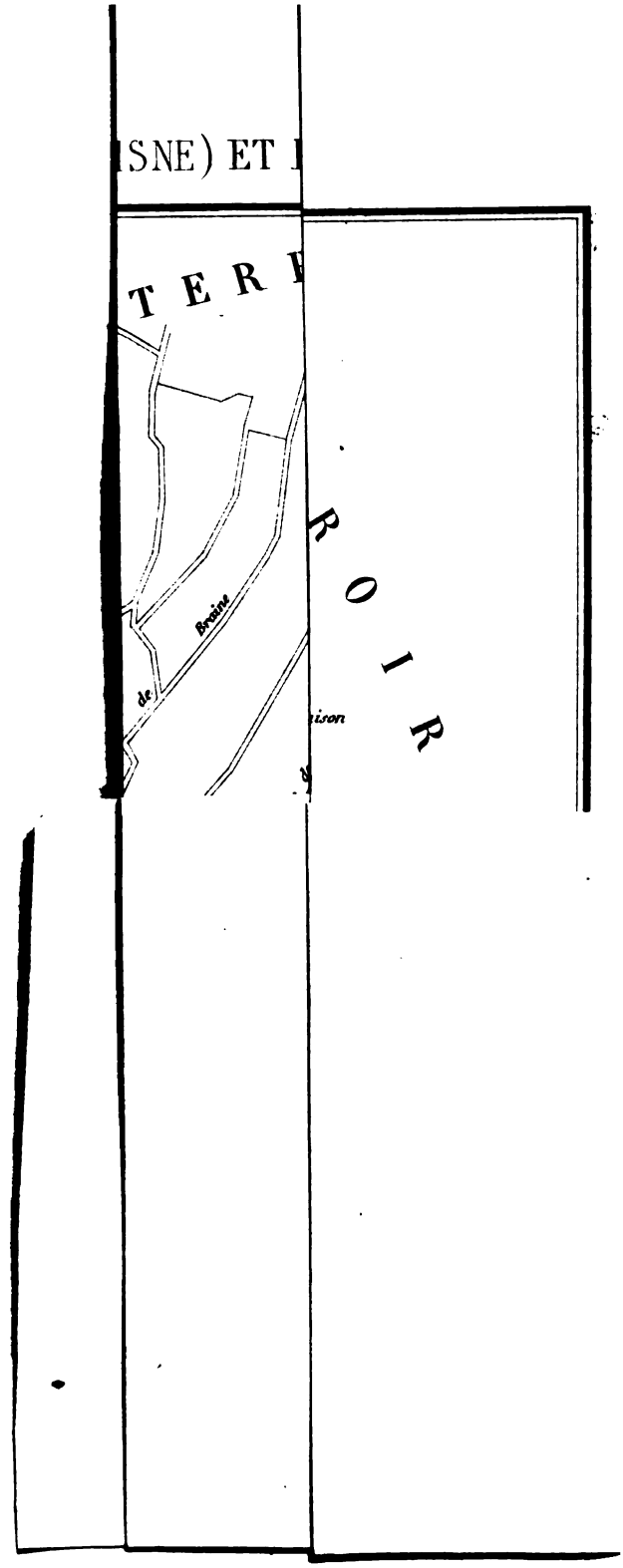

Digitized by Google

Digitized by Google

Des quatres chemins de la rive gauche, le premier suivait la Vesle jusqu'à Braine, situé aussi à l'ouest, à 2 kilomètres du pont d'Ancy ; le second allait à Limé, en passant par les lieux dits la *Haute-Borne* et la *Fosse-aux-Sarrasins;* le troisième conduisait à l'ancienne *Cense* de Bruyères et au *Mont-Notre-Dame*, situé à 2 kilomètres d'Ancy ; enfin le quatrième, qui suivait le précédent jusqu'au *Marais de Malpenne*, s'en détachait en cet endroit, où il limitait en partie le terroir de Limé et de Quincy et rejoignait l'ancienne route de Fismes à Soissons, appelée aussi le *Chemin des Dames* (1).

La multiplicité de ces chemins montre suffisamment l'importance de ces lieux, importance que confirment d'ailleurs les nombreuses découvertes d'antiquités qu'on y a faites de tous temps. D'après l'étendue du terrain sur lequel on rencontre des substructions (environ 1/2 kilomètre de superficie), il est facile de voir que ce n'était ni une simple *villa*, ni une grande ville, *urbs*, mais bien un bourg ou *vicus*. On sait que le *vicus*, en effet, désignait un lieu plus important que la *villa*, qui n'était qu'une simple maison de campagne quelquefois accompagnée d'habitations pour les serviteurs. Il faut cependant ne pas la confondre avec la *villa Regia*, à l'usage du roi, comme étaient Chelles, Nogent, Kierzy, Compiègne, Braine, etc. Si on veut se faire une idée de la villa dans le genre de celle de Braine, on n'a qu'à consulter les premières pages des *Récits mérovingiens*, où notre illustre maître, Augustin Thierry, commence par une description de la *villa Brennacum*.

L'abbé Lebœuf est, au commencement du siècle dernier, le premier des historiens du Soissonnais, croyons-nous, qui ait parlé du pont d'Ancy dans sa *Dissertation sur l'état des anciens habitants du Soissonnais avant la conquête des Gaules par les Francs*, qui a remporté le prix dans l'Académie française de Soissons en l'année 1735.

Après nous avoir parlé de Bazoches (*Basilica*), où étaient les greniers des Romains au troisième siècle, il nous dit, pages 48 et 49, « qu'il paraît encore sous terre, du côté du couchant, au delà de la rivière de Vesle, dans le lieu-dit le Pont d'Ancy, au-dessous de l'embouchure de la petite rivière de Lice (2), des restes de quelques

(1) Voir, pour plus de renseignements, sur la description de ces chemins, le Mémoire sur la *Civitas Suessionum*, que nous avons publié in-4° avec carte, chez Didier et Cie, 1861.

(2) La Lice est une petite rivière qui prend sa source à Arcy-Sainte-Restitue,

Digitized by Google

édifices de ces temps-là et de plusieurs chemins qui y aboutissaient. » L'abbé Lebœuf ajoute en note que « ceci est tiré des Mémoires de M. Foucault, » conseiller d'État. Lemoine, dans son *Histoire des antiquités de Soissons*, et dom Grenier, dans son *Introduction à l'histoire générale de Picardie*, parlent également du Pont d'Ancy, mais l'un et l'autre d'après les Mémoires de l'intendant Foucault (1). Carlier, dans son *Histoire du Duché de Valois*, mentionne aussi Ancy, ou le Pont d'Ancy, comme étant un lieu fort ancien et fort important, dans lequel on a trouvé, en démolissant de vieux murs, des membres de statues mutilées, des tuiles à rebords, des morceaux de marbres de toutes espèces (2). Carlier et dom Grenier tenaient leurs renseignements d'un célèbre antiquaire et bibliographe, Jardel, qui vivait à Braine au siècle dernier. Il avait dans son cabinet, venant du Pont d'Ancy, outre une grande quantité de médailles depuis César jusqu'à Constantin et des débris de toutes sortes, une espèce de mosaïque que l'on nomme *placage;* elle était faite de marbres sciés très-minces et n'ayant pas plus de deux à six lignes d'épaisseur. Depuis cette époque, des découvertes partielles et assez nombreuses ont été faites au Pont d'Ancy en cultivant la terre; et, en 1857, au mois d'octobre, M. de Saint-Marceaux avec son fils, M. Edmond de Saint-Marceaux, ont fait des fouilles assez productives, dont le rapport a été publié dans le *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*. Tous ces objets gallo-romains se trouvent réunis aujourd'hui dans la belle collection d'antiquités locale du château de Liné. Nous ne nous étendrons pas davantage sur la désignation de ces objets, car nous en avons déjà publié la Notice détaillée dans le *Bulletin de la Société académique de Laon* (3). La

et qui vient se jeter dans la Vesle, entre le Pont d'Ancy et Bruyères, en passant par l'Huys et le bas du Mont-Notre-Dame.

Dans un manuscrit de Reims cité par les Bollandistes au 14 juin, les SS. Ruffin et Valère sont dits martyrisés *juxta Vidulæ decussum, vel super Licii fluminis undie*. Cette petite rivière s'appelle aussi la Muse.

(1) Foucault (Nicolas Joseph), mort en 1721, âgé de 80 ans, avait été intendant de la généralité de Caen, conseiller d'État et membre de l'Académie des inscriptions; on a de lui: *Découverte de l'ancienne Ville des Viducassiens* et des *Mémoires* sur sa vie écrits par lui-même, et récemment publiés par M. P.-E. Baudry. Nous avons compulsé ces Mémoires, manuscrits et imprimés, sans rien y rencontrer sur la visite qu'il a faite au Pont d'Ancy; et nous n'avons pas été plus heureux à la bibliothèque et aux archives de l'Institut. Nous ne désespérons pas cependant que d'autres recherches aient plus de succès.

(2) Carlier, *Histoire du Duché de Valois*, 3 vol. in-4°, 1764, tom. Ier, p. 474, 475.

(3) Voir Notice sur la *villa d'Ancy*, par M. S. Prioux, chez Didier et Cie, libraires, quai des Augustins; Paris, 1860.

Digitized by Google

présence de ces nombreux débris antiques, jointe à la multiplicité des chemins dont nous avons parlé plus haut, ne laisse donc aucun doute sur l'existence en ce lieu d'un *vicus* (bourg) important. Mais on se demandait depuis longtemps où pouvait être le lieu de sépulture de ses habitants. Déjà, au lieu dit *le Bois des Sables*, près le Pont d'Ancy, dit Carlier, on avait recueilli quelques débris d'ossements humains, et, entre autres, un tibia d'une grandeur extraordinaire (1). Plus récemment encore, en déracinant un arbre dans le bois des Sables, le sieur Poirier, jardinier de M. de Saint-Marceaux, a trouvé un vase cinéraire en verre blanc, rempli de cendres, de braises et d'ossements.

Mais jusqu'ici ces découvertes isolées et de peu d'importance n'avaient pas appelé l'attention des archéologues.

Le lieu dit *les Sables*, ou le *Bois des Sables*, est situé non loin de la Vesle, à 1/2 kilomètre environ au nord du Pont d'Ancy ; on y arrive de Limé par le chemin de Courcelles, dit des Grands-Aulnes, en prenant, un peu avant le pont de Courcelles, le chemin Vert, qui traverse le bois et va rejoindre le Voyeu au chemin de Braine.

Vers la fin du mois de mai dernier, en labourant avec ces nouvelles charrues qui défoncent la terre beaucoup plus profondément que les anciennes, des charretiers mirent à nu, sur une superficie de 100 mètres environ, une grande quantité de débris de vases et de poteries cinéraires encore munis de cendre, d'ossements et de braises, des tombeaux et des ossements humains garantis par des pierres brutes ou moellons, des briques et des tuiles.

Propriétaire de ce terrain et d'une grande partie de celui du Pont d'Ancy, M. de Saint-Marceaux, bien connu par le zèle qu'il met à chercher et à conserver les antiquités locales, ne tarda pas à être informé de cette découverte. Accompagné de son fils, il se transporta immédiatement sur les lieux, fit faire des fouilles, et recueillit une grande quantité de débris de poteries que la charrue avait signalés. Averti moi-même par ces Messieurs, je me rendis avec l'un d'eux sur les lieux, et nous reconnûmes bientôt, après avoir examiné tous ces débris de poteries cinéraires et funéraires du Haut et du Bas-Empire, un lieu de sépulture à ustion, enfin un cimetière gallo-romain, qui évidemment appartenait aux habitants du Pont d'Ancy.

Le sol, situé dans une vallée près de la Vesle, et formé d'un terrain d'alluvion, repose à 1 mètre environ sur une couche de grève,

(1) *Histoire du Duché de Valois*, tom. 1er, p. 475.

Digitized by Google

et il est facile de reconnaître, à la terre noircie, l'endroit où il y a eu des incinérations.

Parmi les débris de poteries qui étaient sous nos yeux, nous avons remarqué des morceaux de vases polissés pomiformes, barillets, etc., etc., dont quelques-uns de couleurs rouges, mais la plupart de couleurs noire ou bistrée.

Presque toutes ces urnes ou poteries renfermaient encore des cendres, des résidus d'ossements brûlés ; mais beaucoup d'autres étaient vides ou ne contenaient que de la terre.

Un grand nombre de ces vases ont été confiés à la sépulture sans être renfermés dans des coffrets, et beaucoup d'autres étaient munis d'enveloppes en pierres, en briques ou en bois ; et, si les boîtes sont pourries depuis longtemps, leur première existence paraît néanmoins prouvée par la présence des clous qui en liaient les parties et qui ressemblaient à ces clous à tête dont on se sert encore aujourd'hui.

Autour des urnes ou amphores cinéraires remplies de cendres, d'ossements et de braises, on remarque aussi, comme dans tous les cimetières gallo-romains, des urnes funéraires, des vases, des plateaux, des cruches, des assiettes de terre et des bols en terre de Samos qui servaient, les vases ou assiettes, à mettre la nourriture, et les cruches à mettre la boisson.

Cette grande quantité de débris qui se trouvaient à la surface de la terre du Bois des Sables nous donna l'idée de faire des fouilles, et voici ce que, sous la direction de MM. de Saint-Marceaux, à qui nous devons ces renseignements, on recueillit :

1° Le 29 mai : Une petite tombe ou auge taillée en forme de toit dans un bloc de calcaire grossier, portant 33 centimètres de long sur 22 centimètres de large à l'extérieur, 23 centimètres de long et 12 centimètres de large à l'intérieur sur 8 centimètres de profondeur. Tout porte à croire que ce petit monument, que l'on fichait en terre par sa partie aiguë, servait à contenir une urne remplie de cendres et recouverte par une brique ou par une pierre plate, car on a trouvé à côté de cet objet des morceaux de l'une et de l'autre.

2° Le 30 mai : Une petite cruche à anse en terre blanchâtre, haute de 11 centimètres sur 25 centimètres 1/2 de circonférence au ventre.

3° Le même jour : Une charmante petite pointe de lance ou de flèche en silex parfaitement taillée, ayant 3 centimètres de longueur sur 3 centimètres à sa partie la plus large. Cette pièce, qui a la forme d'un grattoir, et dont la taille est parfaitement régulière,

Digitized by Google

avait été, croyons-nous, placée dans une urne funéraire comme un bijou.

4° Le 1er juin : Un vase fracturé fait au tour, régulièrement et finement travaillé. La composition de sa pâte est noire à l'intérieur, puis rouge à l'extérieur ; sa hauteur est de 6 centimètres sur 26 centimètres de circonférence au ventre et 5 centimètres de diamètre à l'ouverture. Ce vase cinéraire, recouvert d'une tuile romaine, *tegula*, était garni de cendres mêlées d'ossements, et avait été placé dans un coffret en bois dont les ornements, en partie retrouvés, consistaient en quatre anneaux cannelés et attachés à une entrée de serrure en cuivre ornementée de boutons à têtes fantastiques ciselées. L'usage du coffret en bois renfermant les vases et le monument du défunt était général à l'époque gallo-romaine.

5° Un vase fracturé en terre commune, contenant du sable et des clous oxydés ; 14 centimètres de haut et 40 centimètres de tour au ventre.

6° Le 2 juin : Les ossements d'un grand corps humain qui ne mesurait pas moins de 1 mètre 90 centimètres. Une dalle de pierre placée de champ lui protégeait la tête, et une seconde était placée de même à l'extrémité des pieds, tournés vers l'orient. Rien de plus ne protégeait le corps, dont le crâne et la mâchoire, en partie retrouvés, indiquent que le sujet devait être un homme de haute taille et dans la force de l'âge. Ces débris ont été envoyés à M. de Quatrefages, au muséum du Jardin des plantes, pour la collection d'anthropologie.

7° Sous une tuile recourbée semblable à nos faîtières actuelles, on a retrouvé quelques débris d'ossements d'enfants soigneusement rangés et du verre fondu par l'action d'un feu très-ardent. On sait qu'au rapport de Pline, VII, XV, XVI, les enfants morts avant d'avoir eu leurs dents n'étaient pas brûlés.

8° Une petite cuiller en os et deux jolies fibules, une fiole lacrymatoire et quelques ossements avec des cendres et du sable, le tout renfermé dans un petit caveau formé de six tuiles fracturées.

9° Le 3 juin : Deux jattes brisées en terre rouge portant chacune au fond, à l'intérieur, la signature du potier que voici : *CERIALM*, et trouvée à la place où a été brûlé le corps.

10° Débris d'un joli pot plissé semblable à ceux que l'on retrouve avec les objets du Haut-Empire, et une monnaie de Constantin.

Tous les objets de ce cimetière gallo-romain sont aujourd'hui réunis dans le cabinet de M. de Saint-Marceaux, à Limé, avec les antiquités qui ont été recueillies au Pont d'Ancy.

Digitized by Google

Il se trouve sans doute bien d'autres objets enfouis dans le sol du Bois des Sables, mais il a fallu suspendre les fouilles pour laisser cultiver le terrain. Bientôt, nous l'espérons, on s'efforcera de les reprendre.

L'examen et l'étude des lieux font supposer que la plupart des décédés ont été apportés dans le cimetière et brûlés sur place.

Tout porte à croire aussi qu'on a jeté dans le foyer qui contenait les corps des débris de verre et de poteries, et qu'après la réduction des corps en cendres, on formait du tout une petite butte (*tumulus*), qu'on recouvrait d'une couche de 30 à 40 centimètres de sable.

On peut enfin présumer que ces *tumuli* étaient des sépultures de pauvres gens, et que celles où l'on a retrouvé des urnes en verre provenaient au contraire de personnes notables.

Quoi qu'il en soit, dans toute cette partie du cimetière, les cendres ont rarement été mises dans des urnes cinéraires, et les ossements plus rarement encore s'y trouvent en entier.

Jusqu'alors il nous paraît évident qu'il y avait dans le cimetière une partie destinée aux personnes considérables, soit par la fortune, soit par leurs emplois, et une autre partie destinée, comme nous venons de le dire, aux gens pauvres. C'est sans doute un de ces cimetières mixtes dont parle Sidoine Apollinaire où l'on déposait tout à la fois des corps et des ossements brûlés.

Quant à l'époque des funérailles dont les corps étaient brûlés, on peut la faire remonter aux derniers temps de la république, époque à laquelle les Romains abandonnèrent la coutume d'enterrer leurs morts en entier, pour prendre celle des Grecs, de les brûler. Sous les empereurs l'usage de brûler les morts devint presque universel; mais depuis l'introduction du christianisme, on l'abandonna graduellement, et, à la fin du quatrième siècle, cet usage avait entièrement disparu.

En résumé, la découverte de ce cimetière nous amène à reconnaître qu'il y avait au lieu-dit le Pont d'Ancy, à l'époque gallo-romaine, non pas une *villa*, mais bien un *vicus* dont les habitants ont été transportés après leur mort dans le cimetière du lieu-dit le *Bois des Sables*.

Tout indique que ce cimetière était mixte et que les funérailles avaient lieu par incinération et par inhumation, comme le montre l'existence simultanée d'urnes cinéraires et de vases funéraires.

A l'époque mérovingienne, ce vicus, qui était sans doute en décadence, devint probablement, comme la *villa Brennacum*, propriété des rois de la première race, puisqu'on le trouve encore à l'état de

Digitized by Google

villa sous les Carlovingiens, qui en cèdent les bénéfices au monastère d'Hasnon.

Au douzième siècle, les seigneurs de Braine, de la maison de Dreux, en étaient possesseurs, et le cédèrent aux religieux Prémontrés de l'abbaye Saint-Yved, qui le gardèrent jusqu'à la révolution, époque à laquelle les bâtiments de la ferme qui existaient encore furent démolis et la propriété vendue.

STANISLAS PRIOUX,

Correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

Digitized by Google

RAPPORT

A S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes sur une découverte relative a la géographie de la Numidie.

Constantine, le 25 février 1862.

Monsieur le Ministre,

Depuis dix ans que j'explore pas à pas, pour ainsi dire, les environs de Constantine, dans le but de compléter la nomenclature romaine de la carte que j'en ai dressée, je désespérais d'apprendre quelle importance avaient pu avoir dans l'antiquité les ruines éparses de Belad-el-Gouhari et d'Aïn-el-Bey, entre lesquelles il est facile d'établir une relation. Guidé par les recherches de MM. Léon Renier et Creuly, j'avais maintes fois examiné, retourné, déchiffré les pierres d'un certain volume qui émergent du sol dans ces ruines. Mais je ne rencontrais que des épitaphes, dont les copies ont été successivement adressées à Votre Excellence. A partir de 1856, l'administration militaire ayant choisi le terrain d'Aïn-el-Bey pour y établir un pénitencier agricole, j'eus soin de me tenir au courant des découvertes auxquelles pouvaient donner lieu les travaux de culture exécutés à chaque saison. C'est ainsi que j'ai pu recueillir une soixantaine d'inscriptions romaines, dont le recueil que publie M. Léon Renier s'enrichira.

La semaine dernière, les travailleurs furent placés sur un tertre couvert de ruines, qui domine toutes celles que l'on remuait depuis l'établissement du pénitencier.

Il s'agissait de boiser cet emplacement; on dut creuser à une profondeur de 75 centimètres. Plusieurs objets antiques furent découverts, entre autres un fourreau de dague en fer, des médailles, des vases en argile, un palet en terre cuite, etc. Vendredi, 21 février, on exhuma une stèle magnifique portant 19 lignes d'écriture.

Dès que M. le général commandant la division m'eut prévenu de cette découverte, je me transportai sur les lieux, et je relevai avec tout le soin dont je suis capable l'inscription que Votre Excellence trouvera sous ce pli.

Le monument est en calcaire blanchâtre; il mesure en hauteur $1^{m},02$; en largeur 0,50 , en épaisseur 0,38.

Les caractères sont du plus beau galbe; aux trois premières lignes, les lettres ont $0^{m},07$ de haut; à partir de la 4e ligne jusqu'à la 17e, elles ont $0^{m},05$; aux deux dernières lignes, elles n'atteignent pas la hauteur de $0^{m},03$. A la 18e ligne, la première lettre paraît avoir été une S: on en voit l'amorce, surtout en haut; à la 19e ligne,

Digitized by Google

le C du mot *decreto* a été enlevé par un éclat de la pierre. Quant aux lettres qui terminent cette ligne, il est difficile de les expliquer, vu l'état de la pierre; cependant l'S et le P, qui sont suivis d'un trait perpendiculaire, autorisent la supposition du mot *splendidissimi*, gravé en abrégé.

Une large moulure forme l'encadrement de ce long texte, qui est la dédicace d'un monument élevé à l'empereur Caracalla, par la commune des *Saddaritains*, en l'année 213 de J.-C. Cette inscription est contemporaine de celle qui a été trouvée à *Tucci*, dans l'ancienne Bétique, et qu'Orelli a donnée dans son recueil, sous le numéro 927. On lit sur ces deux monuments les mêmes chiffres pour la puissance tribunitienne, pour le titre d'imperator et pour le consulat.

Ainsi nous connaissons le nom de la commune dont le centre principal occupait l'emplacement marqué par les ruines de Belad-el-Gouhari et d'Aïn-el-Bey, à neuf milles de Cirta, sur la route de Lambèse. Le chiffre VIIII est en effet celui qui se lit sur une borne milliaire exhumée à Aïn-el-Bey, vers la fin du printemps de 1861; mais je n'avais pu déchiffrer le mot qui, dans l'inscription de cette borne, doit désigner la localité. Peut-être, ce mot s'expliquera-t-il par la lecture de la dédicace ci jointe.

IMP CAES
M AVRELIO
SEVERO ANTO
NINO PIO FELICI
5 AVG PARTHICO MAXI
MO BRITANNICO MAX
PONT MAX TRIB POT XVI
IMP II COS IIII P P PROCOS DI
VI SEVERI PII ARABICI ADIA
10 BENICI PARTHICI MAXIMI
BRITANNICI MAXIMI FILI· DI
VI M ANTONINI PII GERMA
NICI SARMATICI NEPOT· DI
VI ANTONINI PII PRONEPOT
15 DIVI HADRIANI ABNEPOT
DIVI TRAIANI PARTHICI ET DIVI
NERVAE ADNEPOT· RESP
SADDARITANORVM EX DE
CRETO ORDINIS· SPI

Digitized by Google

Imperatori Cæsari Marco Aurelio Severo Antonino Pio Felici Augusto Parthico Maximo Britannico Maximo, pontifici maximo, tribunicia potestate XVI, imperatori II, consuli IIII, patri patriæ, proconsuli, divi Severi Pii Arabici Adiabenici Parthici Maximi Britannici Maximi filio, divi Marci Antonini Pii Germani Sarmatici nepoti, divi Antonini Pii pronepoti, divi Hadriani abnepoti, divi Traiani Parthici et divi Nervæ adnepoti, res publica Saddaritanorum, ex decreto ordinis splendidissimi.

Je suis avec le plus profond respect, etc.

A. Cherbonneau,
Membre non résidant du Comité (1).

Les trois dernières lettres de cette inscription ne sont pas, comme le pense notre collègue, l'abréviation du mot *splendidissimi* ; ce sont les initiales des trois mots *Sua Pecunia Fecit*. La date n'est pas non plus la même que celle de l'inscription de Tucci publiée par Orelli, n° 927. Cette inscription en effet est datée de la XVe puissance tribunicienne de Caracalla, correspondant à l'an 213 de notre ère, tandis que celle-ci l'est de la XVIe, correspondant à l'an 214. Sauf ces deux points, l'interprétation que M. Cherbonneau donne de ce document est parfaitement exacte, et il en fait très bien ressortir le haut intérêt. Ce n'est pas, du reste, la première découverte de ce genre qui lui soit due : depuis qu'il fait partie du Comité, il n'a pour ainsi dire pas laissé passer une année sans ajouter un nom nouveau à la géographie ancienne de Numidie, ou sans déterminer l'emplacement d'une ville perdue de cette contrée. C'est ce double service qu'il a rendu à la science en recueillant l'inscription qu'on vient de lire.

Les *Saddaritani* ayant une *res publica* et un *ordo*, ainsi que nous l'apprend cette inscription, formaient nécessairement une *civitas* ; et, par conséquent, lors de l'établissement du christianisme comme

(1) L'inscription d'Aïn-el-Bey, dont on doit la découverte à la bonne direction donnée aux recherches par M. le capitaine Langlois, comme nous l'apprend M. Cherbonneau dans sa *Notice archéologique sur Aïn-el-Bey, Respublica Saddaritanorum*, n'est plus inédite aujourd'hui. Notre savant et zélé collègue l'a publiée dans *l'Annuaire de la Société archéologique de Constantine* (année 1862, p. 31). Nous ne croyons pas cependant devoir priver les lecteurs de la Revue de son rapport, lequel paraît ici augmenté d'un commentaire de M. Léon Renier, qui jette une nouvelle lumière sur ce document, si précieux au double point de vue de l'histoire politique et de l'histoire religieuse de l'ancienne Afrique.
(*Note de la Commission de Rédaction de la Revue.*)

Digitized by Google

religion de l'État, ils durent avoir un évêque. On doit donc les retrouver dans la Notice des évêchés de la province de Numidie. Ils y figurent en effet, mais avec un nom sous lequel il était assez difficile de les reconnaître au premier abord : ce nom est celui de *Zattarenses*.

On trouve un *Licencius, episcopus plebis Zattarensis*, dans la liste des évêques catholiques de Numidie qui se réunirent à Carthage en 411 (1).

Un des successeurs de ce Licencius, *Januarius episcopus Zattarensis*, fut un des quatre signataires de la profession de foi des évêques catholiques, remise en 484 au roi Hunnéric (2).

Un autre successeur du même évêque, *Felix*, figure parmi les Pères des conciles de Carthage en 525 (3) et en 535 (4) ; seulement le nom de son évêché y est écrit, par suite d'une erreur de copiste, *Zactarensis* au lieu de *Zattarensis*.

Enfin, parmi les Pères du concile de Constantinople en 553, on trouve un *Cresconius*, qui s'intitule : *misericordia Dei episcopus ecclesiæ catholicæ* MUNICIPII ZATTARENSIS *provinciæ Numidiæ* (5).

J'ai dit que ce *municipium Zattarense* et la *civitas Saddaritanorum* ne sont qu'une seule et même cité. En effet, ces deux ethniques ne diffèrent réellement que par leur terminaison, différence insignifiante et dont on trouve de nombreux exemples pour de mêmes localités chez Etienne de Byzance. Quant au changement de l'S initiale en Z et du double D en un double T, il provient d'une modification dans la prononciation locale, modification que l'on s'expliquera facilement si l'on se rappelle que près de 200 ans s'étaient écoulés depuis la date de l'inscription recueillie par M. Cherbonneau jusqu'à la rédaction du premier document écrit dans lequel nous retrouvons le nom de la cité dout il s'agit, et qui peut d'ailleurs aussi se justifier par des exemples ; c'est ainsi, pour n'en citer qu'un seul, que la célèbre capitale de la Dacie, dont le nom est écrit *Sarmigezethusa* dans les inscriptions, est appelée Ζαρμιγεζέδουσα par Ptolémée.

Paris, le 19 mai 1862.

L. RENIER,
Membre du Comité.

(1) *Cognit.* I, n. 128.
(2) Vict. Vitens., *de Persecut. Vandal.* lib. III, c. 23.
(3) Hard., *Concil.*, t. II, p. 1081.
(4) Hard., *Concil.*, t. II, p. 1177.
(5) Hard., *Concil.*, t. III, p. 205.

Digitized by Google

Du prétendu séjour d'Énée en Italie (1).

A la même époque où se popularisa sur le Rhin la légende du prétendu voyage d'Ulysse, qui, disait-on, était entré dans le fleuve avec ses vaisseaux, et, sur ses rives, avait fondé *Asciburgium*, s'était aussi popularisée sur le Tibre la légende d'Énée, qui, avec ses vaisseaux, avait abordé les côtes de l'Italie, et s'était arrêté dans le Latium.

Le mythe latin se rattachait à l'origine fabuleuse de Rome, comme celui d'Ulysse se liait indirectement au prétendu berceau de la monarchie franque. Ni l'une ni l'autre des deux figures qui leur donnèrent naissance n'ont un caractère historique, quoique les premiers historiens de Rome aient basé sur la première la fondation de leur ville, et que les premiers chroniqueurs de France aient assis sur la seconde les fondements de la monarchie franque.

Le culte de la Vénus mysienne, ou d'Αἰνείας, la même que l'Anahid de l'Arménie et de la Perse, a, sans nul doute, provoqué le mythe d'Énée, fils d'Anchise et de cette même Vénus, adorée sur le mont Ida. Selon ce mythe, Anchise, fils lui-même de Capis et de Thémis, fille d'Ilus (ou, selon Hygin, d'Assaracus, père de ce même Capis qui était allié à la famille royale de Troye), aurait reçu de Vénus la défense de parler de leurs amours. Mais Anchise, ayant eu la faiblesse de les dévoiler, aurait été foudroyé par Jupiter. Contrairement à ce mythe, Virgile fait vivre Anchise jusqu'au delà de l'époque de la guerre de Troye, et, après la prise de la ville par les Grecs, le fait mourir à *Drepanum*, en Sicile. Selon Denys d'Halicarnasse, ce fut en Italie qu'il mourut. Selon une autre tradition conservée par Pausanias, il fut enterré en Arcadie sur le mont *Anchisia*, au nord de Mantinée.

Ce qui est certain, c'est que le culte d'Anahid, ou d'Αἰνείας, qui se fondit dans le culte complexe de l'Opis cimmérienne (2), et qui, du mont Érix, en Sicile, où il fut importé des rives asiatiques, passa en Italie avec les colonies grecques, était commun à tous les peuples

(1) Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. V, p. 370, l'article intitulé : *Du prétendu voyage d'Ulysse sur le Rhin*.

(2) Voy., sur l'importation de ce culte en Italie, mon *Histoire des peuples opiques*, ch. II, p. 17.

Digitized by Google

thraciques, et que partout où se retrouve le mythe du passage d'Enée s'est conservé le souvenir de la prise de possession du pays par des tribus de cette race. Les uns, en effet, font mourir Enée dans la Thrace même; les autres racontent qu'il s'établit, après la prise de Troye, à Orchomène, en Arcadie; d'autres qu'il porta ses dieux à travers l'Hellespont, et qu'il s'assit sur la presqu'île de Pallène, où il bâtit la ville d'*Aenea*, célèbre par un temple de Vénus. Selon d'autres versions, il vint en Italie; mais, après avoir laissé son fils dans ces parages, il retourna à Troye, qu'il releva de ses ruines. D'autres veulent encore qu'Ascagne seul ait abordé la péninsule italique. D'autres, enfin, font périr Enée dans une bataille en Italie; après l'action, son corps ne se retrouva plus, et on lui rendit un culte divin sous le nom de Jupiter Indigète (1).

Comme, en général, les chefs des peuples de l'antiquité se revêtaient du nom des dieux dont ils prétendaient descendre, tels que les Héraklides, du dieu Soleil *Héraklès;* les Cadméens, de *Cadmus*, surnom de *Hermès* ou de Mercure, les Aenéides portaient leur nom de l'aphrodite Αἰνείας dont ils se disaient issus. De là le mythe, qui se retrouve partout où les tribus thraciques portèrent ce culte. Aussi la tradition latine, après avoir conduit Enée à Délos, à Cythère, à Zacynthus, où nous retrouvons un temple d'Aphrodite Aïnéia, en Sicile, et même en Afrique, où les jeunes filles allaient vendre à certain jour leurs charmes en l'honneur de Vénus pour compléter leur dot, coutume tout asiatique, le fait-elle, avant d'aborder le Latium, toucher à Cumes et dans la Campanie, où le culte d'Aphrodite était depuis longtemps établi. L'immense popularité dont jouit, en Italie comme dans la Grèce le poëme d'Homère, dont la plupart des héros, conformément au génie du temps où le poëme fut composé, descendaient tous plus ou moins des dieux mis en scène par le poëte, tendit à propager les légendes qui faisaient aborder dans la péninsule italique plusieurs d'entre ces héros qui étaient venus y fonder des villes. Quand l'histoire, dénuée de documents certains, commença à réunir ces traditions, elle s'en prévalut comme de faits historiques. Comme nous avons vu sur le Rhin la légende d'Ulysse se rapporter au culte de Volos, d'où descendaient les *Volsingen*, pères des Francs, nous trouvons sur le Tibre la légende d'Énée se rattacher au culte d'Anahid, importé sous une autre forme de l'Orient sur le Pont-Euxin par les Kimro-Thraces, et, par les colonies de ce peuple, dans l'*Opica*,

(1) Comp. Virgile, Denys d'Halicarnasse, Lycophron, Pausanias, Ovide, Tite-Live, etc.

Digitized by Google

nom sous lequel toute la basse Italie et la Latium étaient compris (1). Retrancher de l'histoire d'une nation les récits fabuleux de son origine, ce serait manquer au devoir de l'historien ; mais il est utile de rechercher par une juste critique ce que ces mythes peuvent contenir de fondé, afin de pouvoir rétablir la chaîne ethnographique qui rattache l'un à l'autre les peuples de même race.

MAXIMILIEN DE RING,
Correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, membre correspondant de l'Institut archéologique de Rome.

(1) Voy. mon *Histoire des Peuples opiques*, ch. II, p. 18.

Digitized by Google

NOTE

SUR DEUX INSCRIPTIONS TROUVÉES DANS L'ÉGLISE SAINTE-TRINITÉ DE CAEN.

Le 7 octobre 1859, en fouillant à l'entrée de l'un des bas-côtés de l'église Sainte-Trinité (ancienne abbaye aux Dames) à Caen, la pioche a rencontré, à 25 centimètres au-dessous de l'ancien pavage, une dalle de 74 centimètres de long sur 57 de large. On y lit en caractères de l'époque, qui sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les reproduire ici, les deux inscriptions suivantes, ainsi superposées :

Icy gist quelque partie du cors (*sic*)
du serviteur (1)
de Jesus et de sa mere
vierge et metraisse (*sic*)
de messire Noel Jourdam (*sic*)
chapelain et confesseur
de madame Laurence
De Budos et de ces (*sic*) filles
Il deceda le dernier jour
doust (*sic*) 1650.

—

Natalis linquam (*sic*) (2) foelicem
haec capsula claudit
quae nisi de sanctis
non novit texere verba.

Au-dessous de ces deux vers sont figurés, au milieu de la pierre, trois larmes, et, sur le côté, à gauche, deux ossements en sautoir.

La pierre et les inscriptions, qui n'ont jamais été exposées à l'air libre, que les pieds des fidèles n'ont jamais foulées, sont d'une conservation et d'une fraîcheur parfaites ; on dirait qu'elles sortent de l'atelier et des mains de l'ouvrier. Chacun des signes est revêtu d'une couleur rouge qui le détache très-nettement du fond blanc de la dalle.

(1) La première rédaction de ces deux lignes était ainsi conçue et gravée :

Icy gist les entrailles
Amoureuses du serviteur,

les trois mots : *les entrailles amoureuses* ont été biffés par le sculpteur, mais ils sont parfaitement lisibles. Ceux qu'il y a substitués pour la première ligne se lisent au-dessus de ceux qu'il y avait portés d'abord.

(2) Nous n'avons pas besoin de dire que c'est *linguam* qu'il faut lire.

Digitized by Google

Une boîte, *capsula*, était signalée par une des inscriptions que nous venons de transcrire; on en découvrit, en effet, une en bois sous la pierre, qu'on souleva avec précaution: elle était carrée, et paraissait avoir 18 ou 20 centimètres de longueur sur 9 ou 10 de largeur. Lorsqu'on voulut la relever, elle tomba en poudre et n'offrit à l'œil, sous ses débris grisâtres, qu'une matière blanche, informe, qu'on ne songea pas à recueillir.

On sait que *madame Laurence de Budos*, que le *Catalogue manuscrit des supérieures de Sainte-Trinité* conservé à la bibliothèque de la ville de Caen (voyez la *Note* que j'ai insérée dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XXII, p. 139, *sur quelques tombes découvertes en* 1854) fut la 34e abbesse du monastère, tandis que le *Gallia christiana* en fait la 39e, était décédée deux mois et quelques jours avant son confesseur, le 23 juin 1650. Elle avait sous sa direction, comme nous l'apprend le manuscrit ci-dessus mentionné, 120 filles, *centum viginti monalium mater*, et elle était âgée de 66 ans quand elle mourut; elle avait gouverné le couvent depuis 1598, c'est-à-dire pendant 52 ans.

A. Charma,
Professeur à la Faculté de lettres de Caen;
Membre non résidant du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Digitized by Google

LETTRES

DE LOUIS XIV ET DU MINISTRE DE TORCY RELATIVES A L'ANNEXION DE LA PRINCIPAUTÉ D'ORANGE.

Communication de M. l'abbé André.

I.

A Monsieur le comte de Grignan, chevalier de mon ordre, lieutenant général de mes armées et gouverneur de ma province de Provence.

Mons le comte de Grignan,

L'avantage de la religion et le bien de mon service m'ayant fait juger qu'il estoit necessaire d'acquerir la principauté d'Orange, et mon cousin le prince de Conty qui en a pris possession par ordre de mon grand Con^el du 28e mars 1702, en consequence du legz universel fait en sa faveur par feu mon cousin le duc de Longueville, ayant consenty a l'eschange de cette principauté avec d'autres domaines relevant de ma couronne, il a passé avec les commissaires que j'avois nommé pour travailler à cette acquisition un contract d'eschange, le 10e février dernier tant de ladite ville et principauté que des autres appartenances et dependances aux clauses et conditions portees par ledit contract dont j'ay fourny dans le meme mois de fevrier mes lettres de rattification en bonne forme, qui ont été enregistrees ou besoin estoit. Et comme par ce moyen j'ay adjouté aux anciens droits de souveraineté celui de la proprieté de cette principauté, mon intention est que vous en preniez incessamment possession en mon nom et qu'a cet effet vous vous rendiez en ma ville d'Orange et dans tous les autres endroits que besoin sera, pour y establir mon autorité et y faire executer mes ordres ainsy qu'il se pratique dans tous les autres lieux dependans de ma comté de Provence.

Et la presente n'estant a autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, Mons le comte de Grignan, en sa S^te garde. Ecrit a Marly, le 29e mars 1703.

LOUIS.

COLBERT.

Digitized by Google

II.

A Marly le 29e mars 1703,

J'ai lû au Roy la lettre, Monsieur, que vous avez pris la peine de m'escrire du 19 de ce mois, et Sa Majesté a également approuvé ce que vous avez projetté de faire pour aller prendre possession, sous son nom, de la principauté d'Orange, avec la dignité requise et pour menager en mesme temps les troupes de Sa Majesté, les milices et les dépenses qu'elles feroient a la province ; vous trouverez avec cette lettre celle du Roy, qui vous est necessaire, et j'y joins copie du contract d'eschange et des lettres de rattification de S. M., afin que vous soyez instruit de tout ce qui s'est passé sur cette affaire.

L'intention de Sa Majesté est qu'aussy tost que vous serez mis en possession de cette principauté et de ses dépendances vous fassiez fermer le temple de ceux de la Religion pretendue Reformée establi en cette ville, sans qu'on y puisse faire aucun exercice, et vous attendrez ensuite des ordres plus précis de sa part pour ce qu'il y aura a faire sur cet article.

Sa Majesté souhaite que vous vous informiez bien exactement de tous les estrangers qui sont dans cette principauté, que vous les fassiez sortir incessamment du Royaume, et que pour plus grande seureté ils soient escortez jusqu'a Marseille pour les faire embarquer dans les premiers bastiments qui partiront.

Elle veut aussy que vous fassiez desarmer tous ceux qui font profession de la R. P. R. dans cette ville, et après vous estre informé si les avis qu'on a donnez qu'il y a quelque amas d'armes caché est veritable, que vous donniez les ordres necessaires pour faire transporter toutes ces armes dans le lieu que vous croirez le plus convenable.

Vous examinerez en mesme temps s'il y a quelques françois establis a Orange depuis la paix de Riswick, et s'il s'y en trouve vous les ferez tous arrester prisonniers, comme ayant contrevenu aux defenses que S. M. avoit faites.

A l esgard des françois qui y sont establis avant cette paix et qui font profession de la R. P. R. vous leur direz ou ferez dire que Sa Majesté voulant que tous ses sujets soient d'une mesme religion, ils doivent examiner s'ils se sentent de la disposition a embrasser la religion catôlique, et en ce cas vous leur laisserez les moyens de se faire instruire, mais s'il s'en trouve qui veuillent demeurer opinia-

Digitized by Google

trement dans leur fausse religion, vous les ferez sortir du Royaume, et vous prendrez les mesmes precautions pour les faire escorter sur la frontiere que S. M. vous prescrit par cette lettre pour les estrangers qui se seront trouvez a Orange avec lesquels vous les ferez sortir du Royaume.

Voila, Monsieur, les ordres que Sa Majesté veut que vous executiez a present, en attendant qu'elle vous en envoye d'autres dans la suite.

Permettez moi cependant de proffiter de cette occasion pour vous asseurer que je suis tousjours très sincerement, Monsieur, entierement à vous.

DE TORCY.

(Mss de la Bibl. de Carpentras.)

Pour copie conforme :

L'abbé J. F. André,

Correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

Digitized by Google

LETTRES

Relatives a la première saisie du comtat d'Avignon, en 1663.

Communication de M. le baron de Girardot.

Monsieur,

J'ay receu, avec la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire, celle pour le Roy, le mémoire et le procès verbal qui l'accompagnoit; Sa Majesté a tesmoigné estre fort satisfaite de ce que vous avez fait en exécution de ses ordres, et elle m'a commandé de vous dire qu'elle n'a rien a adjointer aux derniers qu'elle vous a envoyez, c'est à dire que Sa Majesté souhaitte toujours que vous continuiez à poursuivre les defaux contre Monsr le Vice-Légat et que vous ne fassiez pas votre réquisition pour la réunion que vous ne receviez un nouvel ordre de Sa Majesté. Cependant je demeure,

Votre très humble et très affectionné serviteur.

Signé : Le Tellier.

A Paris ce X novembre 1662.

Au dos a été écrit :

Lettre de M. Le Tellier à feu M. François de Gantes procureur général au parlement de Provence, ou il luy marque comme il doit procéder contre M^r le Vice Légat d'Avignon et ce qu'il doit faire pour la réunion du comtat venessein.

Monsieur,

La lettre qu'il vous a plû de m'escrire le IIIIe du mois passé m'a estée rendue avec la depesche qu'elle accompagnoit adressante au Roy, j'en ay rendu compte à sa Majesté, et elle a beaucoup estimé le zèle que vous témoignez pour son service en l'affaire d'Avignon et du comté Venaissin, et les remarques que vous faites sur ce sujet; Sa Majesté persiste toujours à désirer que vous continuyez à faire les réquisitions nécessaires pour obtenir les déffaulz accoustumez,

Digitized by Google

mais qne vous n'en fassiez point juger le proffit qu'auparavant vous n'ayez receu ses ordres. Je suis toujours,

Votre très humble et très affectionné serviteur.

Signé : Le Tellier.

A Paris ce XIII novembre 1662.

Au dos a été écrit :

Lettre de M. Le Tellier à feu M. François de Gantes procureur G^al au parlement de Provence où il lui marque comme le roi est satisfait de ce qu'il a fait au sujet des prétentions qu'il a sur le comtat Venessein et luy dit ce que le Roi veut qu'il fasse pour faire mestre en possession.

Monsieur,

Jay leu au Roi la lettre qu'il vous a plû de m'adresser pour Sa Majesté en date du IX de ce mois, et elle a tesmoigné beaucoup de satisfaction de la continuation du zèle que vous faites paraistre pour son service : Sa Majesté est bien informée que ses officiers faisant leurs charges ne doibvent pas craindre des communications et est bien ayse de voir les aucthoritez que vous apportez pour confirmer ses sentimens.

Cependant elle n'a point encores décidé si dans les conclusions que vous prendrez pour le Comté de Venesse, vous ferez mention des donnations de l'année mil deux cens trente quatre et de la suivante, et c'est ce que vous apprendrez avant que vous soyez obligé de vous déclarer. Je suis

Votre très humble et très affectionné serviteur.

Signé : Letellier.

A Paris ce XX décembre 1682.

Au dos a été écrit :

Lettre de M. Le Tellier à feu M. F. de Gantès, procureur G^al au parlement de Provence, au sujet des prétentions du Roy sur le comtat d'Avignon et ce que ledit S^r procureur G^al avait fait là-dessus.

Digitized by Google

Monsieur,

La lettre qu'il vous a plu de m'escrire le 6e de ce mois m'a esté rendue avec le mémoire touchant le comté de Venysse. J'ay fait lecture de tout au Roy, et sa Majesté m'a commandé de vous faire scavoir qu'elle persiste à désirer que dans les poursuittes que vous faites au parlement de Provence vous observerez exactement les formalitez en sorte que l'on ne puisse pas dire qu'il y en ayt esté obmise aucune de celles que l'on a accoustumé de pratiquer en vostre compe.

Je suis toujours votre très humble
et très affectionné serviteur.

Signé : Le Tellier.

A Paris ce XXe janvier 1663.

A M. de Gantès.

Monsieur,

Je repondray présentement aux lettres que vous avez pris la peyne de m'escrire des IIII, VII, XI et XIIII de ce mois et à celles que vous m'avez adressées pour le Roy. Sa Mté s'est faict lire le project des conclusions que vous estes obligé de prendre pour la réunion de la ville d'Avignon et du comté de Venisse à la couronne, et après y avoir faict quelques changemens, elle m'a commandé de vous le renvoyer, afin que conformement à ce qu'il contient, vous puissiez former vostre demande pour obtenir suivant l'uzage du parlement de Provence les deffaulz que vous n'avez pas encores obtenus.

Le zèle qui a porté quelques uns de Messieurs de vostre compagnie de proposer d'abréger le temps des formalitez ordinaires est fort louable, mais sa Majesté ne desire point qu'en cette importante affaire l'on passe par dessus la moindre des formalitez qui s'observent pour celles des parters, et c'est pour cette raison qu'elle attendra sans impatience que le temps arrive de demander le profit des deffaulz.

J'ay donné ordre à mes commis d'estre soigneux à l'advenir de mettre vostre nom à la suscription des lettres que le Roy vous escrira, et je puis vous assurer qu'ilz s'en acquitteront avec ponctualité. Je suis toujours, Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur,

Signé : Le Tellier.

A Paris ce XXIIII 9bre 1662.

Digitized by Google

Au dos a été écrit :

Lettre de M. Letellier chancelier de France à M. F. de Gantès procureur général au parlement de Provence, où il le loue du zèle qu'il a eu en l'affaire qui regarde le comté de Venisse et luy marque ce qu'il faut faire et luy mande un mémoire de ce qu'il faut conclure et luy dit aussi qu'on a donué ordre à ses commis de mestre son nom à l'advenir sur le dessus de ses lettres aux gens du Roy du parlement de Provence.

Forme de conclusions :

Qu'il soit déclaré que la ville d'Avignon et le comté de Venisse sont de l'ancien domaine et dépendances du comté de Provence, duquel ilz n'ont pû estre séparez ny allienez et soit ordonné que lad. ville d'Avignon et comté de Venisse seront réunis à la couronne, et en conséquence que sa Majesté sera restablie en la possession de la d. ville et comté de Venisse, que les consuls de la d. ville et sindicqz du pays du d. comté presteront serment de fidélité, foy et hommage à sa M^té^, au nom de la quelle la justice y sera exercée à l'advenir, avec deffences aux off^rs^ de sa S^teté^ d'y faire aucune fonction et faisant ordonner que les armes de sa Ma^té^ et touttes les marques de sa justice seront restablies sur les portes des villes, des églizes principalles, du pallais, et autres places et autres lieux publicqs du d. Avignon et comté, sauf à pourvoir par sa Ma^té^ au remboursement de la finance qui a esté effectivement payée lors de l'aliénation de la d. ville d'Avignon et du Comté de Venisse quand on en représentera les titres en bonne et vallable forme.

Pour copie conforme :

B^on^ DE GIRARDOT,

Membre non résidant du Comité.

Digitized by Google

Création d'une imprimerie arménienne a Marseille.

1667.

Communication de M. le baron de Girardot.

Le *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, tome IV, p. 112, renferme quelques renseignements sommaires sur les établissements des Arméniens à Marseille. La lettre qui suit fixe à l'année 1667 l'autorisation d'établir dans cette ville une imprimerie arménienne, dont l'établissement est ordinairement placé à l'année 1670.

De par le Roy, comte de Provence, nos amez et feauz ayant accordé aux sieurs Osgan Vartabes et Gavabes Vartabes arméniens la faculté et permission d'establir une imprimerie ou de faire imprimer dans celles qui sont déjà establyes dans notre ville de Marseille tous les livres de notre religion et autres qu'ils voudront traduire en leur langue, nous vous faisons cette lettre par laquelle nous vous mandons et ordonnons de faire touttes les poursuites et requisitions que besoing sera pour favoriser led. establissement et faire cesser les troubles et empeschemens qui pourroient estre faicts au contraire. N'y faictes doncq faute, car tel est notre plaisir. Donné à St Germain en Laye le 13e jour de may 1667.

LOUIS,

Delcomme.

Pour copie conforme à l'original appartenant à M. le comte de Gantès.

Bon de Girardot,

Membre non résidant du Comité.

A nos amez et feaux conseillers en notre Conseil d'Estat et nos procureurs généraux en notre Cour de Parlement de Provence.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR TROIS LETTRES TIRÉES DU TRÉSOR DE PAU

et communiquées par M. de Crouseilhes.

Nous devons à l'obligeance de feu M. le baron de Crouseilhes, membre non résidant du Comité, la communication de trois lettres (en copie) tirées du trésor de Pau.

La première, datée de Saint-Germain en Laye, le 19 octobre 1561, est écrite par le duc François de Guise au duc Christophe de Wurtemberg.

La seconde est la réponse du duc de Wurtemberg au duc de Guise : elle est datée de Stuttgardt, le 22 novembre 1561.

La troisième porte la date du 15 décembre 1561, et est adressée par le duc de Wurtemberg au duc de Navarre.

En voici l'analyse :

Le duc de Guise commence par remercier le duc de Wurtemberg de ses lettres du 25 juillet précédent et des preuves d'amitié qu'elles renferment ; il proteste contre les idées ambitieuses qu'on lui a prêtées, et, arrivant aux querelles de religion, qui étaient la grande affaire du moment: « J'ai fait veoir, dit-il, par personnaiges « d'estime et bien renommés ce que vous m'avez envoyé de vostre « confession conforme à celle d'Augspurg, mesmes en ce qui touche « le Sainct Sacrement, ce qui a été fort bien veu et receu par les « catholiques de ce royaume. Néantmoings la proposition qui s'est « dernièrement faicte par deça par quelques ungs du costé de Ge- « nesve y est totalement contraire ; la quelle, et la confession qu'ils « ont bailliée, les prélats et catholiques de ce dit royaume ont ré- « prouvée et censurée comme captieuse et défectueuse. »

Il ajoute (et c'est là la partie importante) : « *Ne me voulant tant « arrester à la nourriture et institution que j'ai prise de mes jeunes « ans, que au jugement que j'en puis faire moy mesmes, et selon « ma conscience*, pour l'édification de la quelle, quand vous penserez « encores avoir chose qui y puisse servir, vous pouvez estre asseuré « que je le recepvray d'aussi bonne part que j'ay ferme fiance « qu'elle ne procédera de vous que d'une parfaite et sincère affec- « tion.... »

Dans sa réponse, le duc de Wurtemberg accepte avec ardeur les

Digitized by Google

propositions du duc de Guise; il lui promet son assistance et ses conseils, et lui envoie un livre dont la lecture doit éclairer sa conscience : entrant, plus que de raison, dans les intentions de son correspondant, et comme s'il voulait l'attirer dans la voie indiquée de manière à ne pas lui permettre de revenir sur ses pas, il lui dit en vrai style de prédicant :

« Quant au faict de la Religion, le désir que vous avez d'y estre « instruict et pourveoir à vostre conscience, nonobstant la nourriture « et institution que vous avez prise de vos jeunes ans, m'a esté fort « joyeult d'entendre, et ne scay de ma part autre moyen plus com- « mode d'appaiser vostre dicte conscience devant Dieu, sinon que « vous ne vous abusiez à ceste longueur et prescription du temps et « coustumes, les quels, en matière de salut éternel, ne peuvent avoir « aulcun lieu ; mais plus tôt escoutez ce que nostre Seigneur Jhesus « Christ nous a commandé de faire et de croire, lequel ne dict point : « *Je suis la coustume ancienne*, mais : *Je suis la vérité*. Car combien « que je ne saurais louer auscunement cette inconstance en matière « de la Foy, que chascun veut esbranlé ça et là, si est ce toutesfois « que gens sages doibvent tousiours escouter ceulx qui les veulent « enseigner quelque chose de mieulx. Nos ancêtres tant en France « qu'Allemaigue, du temps de ce très renommé Empereur, Constan- « tin le. Grand, ont esté payens et infidèles, non pas de deux centz « mais d'aulcuns milliers d'années : si doncques iceux là s'eussent « tousiours voulu tenir à leur ancienne coustumes, et ceste perpé- « tuelle succession de leur Religion, sans vouloir aulcunement es- « couter la doctrine des prophètes et apostres, vraiment ils ne fus- « sent jamais debveneus Chrestiens. Le fils de Dieu nostre Seigneur « uous a baillé un moyen ordinaire, par le quel il nous communique « son sainct Esprit, et nous donne la vraye congnoissance de la Foy, « a savoir d'ouir et lire la saincte Escripture : il n'y a chose en ce « monde qui nous soit plus nécessaire que de bien apprendre à « mourir : or nous est impossible sans la vraye science et cognois- « sance de la parole de Dieu d'apprendre ceste chose très grande « et à nostre salut très nécessaire.... »

Il termine en disant : « Votre serviteur Rascalon, qui m'a pré- « senté vos lettres, m'a fait entendre que désiriez parler à moi.... il « vous plaira me faire scavoir le jour et la place, laquelle pourrait « estre ez seigneur du conte de Bitsch, comme à Ingueiler, ou « autres places qu'il tient, ou en Saberne auprès de l'Evesque de « Strasbourg, et je m'y trouverai auprès de vous.... »

La troisième lettre nous donne une triste idée du caractère de son

Digitized by Google

auteur : dans cette dépêche, le duc Christophe de Wurtemberg trahit ouvertement son parent et son ami, et dévoile au roi de Navarre tous les projets du duc de Guise.

« Monseigneur, dit-il, j'ay receu vos lectres..... et bien entendu « le contenu d'icelles, *et affin que puissez avoir congnoissance de « ce que Monsieur le duc de Guise m'a donné pour responce* sur mes « précédentes lectres des quelles vous en ay cy devant envoyé la « copie, *je vous en envoye ung double....* et pourtant que le dict « sieur de Guise m'a donné à entendre par le dit Rascalon le grand « vouloir et desir qu'il avoit de parler à moi.... Sur ce luy ay « nommé trois places, me offrant en l'une desquelles il luy plairait, « je m'y trouverais et parlerais avec luy, comme plus amplement « entendrez *par la copie de mes dictes lectres.* Si donc ques plaist à « Dieu que venons ensemble.... *je vous advertiray cy après de tout « ce que commenserons l'ung avec l'autre.....* »

Telles sont les pièces que vous m'avez chargé d'examiner.

S'il faut en juger par l'étendue du Mémoire dont elles étaient accompagnées, M. de Crouseilhes y attachait une grande importance, et semblait y trouver la preuve qu'en 1561 le duc de Guise avait été sur le point d'embrasser la religion réformée.

Ces lettres sont curieuses sans doute ; mais elles n'ont pas, à mon avis, l'importance que leur attribuait notre regrettable collègue. Pour accepter sur ce point l'opinion de M. de Crouseilhes, il faudrait que cette correspondance fût pour nous une révélation et nous signalât des faits jusqu'ici inconnus et non encore appréciés par les historiens. Or il n'en est pas ainsi : tout ce que nous trouvons dans cette correspondance, les ouvertures du duc de Wurtemberg, les propositions du duc de Guise, le projet d'une entrevue soit à Saverne, soit ailleurs, la réalisation de ce projet et les conférences qui en ont été la suite, tout cela a déjà été raconté et apprécié.

« Le duc de Guise, dit de Thou, (livre x, tome IV de la tra« duction française), était allé à Joinville. Charles, cardinal, son « frère, vint l'y trouver, et de là ils allèrent ensemble jusqu'à Sa« verne, lieu de la résidence ordinaire de l'évêque de Strasbourg. « Christophe de Wurtemberg vint les y trouver, *comme on en était « convenu....* Le duc s'y rendit le 15 de février.... ils passèrent « trois jours ensemble. Après les premiers compliments et les assu« rances d'un attachement inviolable pour le duc de Wurtemberg « et pour les autres princes d'Allemagne, les Guises lui remirent « devant les yeux ce qui s'était passé au colloque de Poissy, *afin « de lui faire croire qu'ils n'avaient pas d'éloignement pour la con« fession d'Augsbourg.....* »

Digitized by Google

Après avoir rapporté les détails de cette conférence, de Thou ajoute :

« Ainsi finit l'entrevue de Saverne. On ne manqua pas de dire « que le cardinal de Lorraine avait ses vues, pour dire au duc de « Wurtemberg ce que nous avons rapporté, et qu'il avait voulu se « rendre les princes d'Allemagne plus favorables, afin que si on en « venait à une guerre civile, comme il y en avait déjà beaucoup « d'apparence, ces princes fussent plus disposés à donner les se- « cours dont on pourrait avoir besoin, ou que, s'ils les refusaient, « ils fussent au moins plus lents à secourir le prince de Condé, et « les protestants. »

Ces réflexions de l'historien permettent, ce me semble, d'apprécier à leur juste valeur les sentiments exprimés par le duc de Guise au sujet de la confession d'Augsbourg, et déterminent la véritable portée de la lettre de ce prince.

Un rapprochement de dates peut encore nous éclairer à cet égard.

La lettre du duc de Guise est du 19 octobre 1561, c'est-à-dire qu'elle fut écrite aussitôt après la clôture du colloque de Poissy. — L'entrevue de Saverne eut lieu le 15 février 1562 et dura trois jours. — En quittant Saverne, le duc de Guise retourna à Joinville; mais à peine y était-il rentré, qu'il fut rappelé à la cour de France : il partit sans retard, et le 1er mars, dix ou onze jours après avoir pris congé du duc de Wurtemberg, il arrivait à Wassy.

Est-il possible d'admettre que, dans l'intervalle de temps qui sépare le colloque de Poissy du massacre de Wassy, le duc François de Guise ait sérieusement songé à renier la foi catholique, et à se faire protestant ?

Je ne le pense pas, et je suis bien tenté de ne voir dans toute cette correspondance autre chose que la preuve écrite d'une de ces intrigues si communes en France au seizième siècle, où chacun, en prévision de troubles imminents, et sans trop de scrupule dans le choix des moyens, cherchait à se créer des partisans et des alliés, afin de conquérir, sous prétexte de religion, une plus forte part de puissance temporelle.

LASCOUX,

Membre du Comité.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DÉPARMENTALE ET ÉTRANGÈRE.

Société des Antiquaires de l'Ouest, a Poitiers. — *Mémoires*; année 1860-61. In-8° de 560 pages.

— Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1860, par M. *A. Ménard*, secrétaire. 20 pages.

— Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1861, par *le même*. 20 pages.

— Recherches archéologiques dans les environs de Saint-Benoit du Sault (Indre). — Les châteaux. — Les abbayes et les églises. — Les tombeaux. — 8 planches, par M. le docteur *E. de Beaufort*. 242 pages.

— Notes archéologiques d'un voyage à Saint-Pierre de Maillé (Vienne), par M. l'abbé *Auber*, chanoine. 26 pages.

— Notice sur le présidial de Poitiers, par M. *de Gennes*. 170 pages.

Société archéologique et historique du Limousin, a Limoges. — *Bulletin*; tome XII, 1862. In-8° de 330 pages.

— Saint-Martial de Limoges, par M. l'abbé *Roy-Pierrefitte*. 91 pages.

— Emailleurs limousins, par M. *Maurice Ardant*. 6 pages.

— Des origines de l'émaillerie limousine; Mémoire en réponse à quelques récentes attaques contre l'ancienneté de cette industrie, par M. *Ferdinand de Lasteyrie*. 17 pages.

— Emailleurs limousins : Pierre Ier et II, Martial, Jean, Joseph et Gabriel Reymond, par M. *Maurice Ardant*. 42 pages.

— Médailles et médaillons bractéates du moyen âge, *agnus Dei*, deniers de mariage d'orfévrerie limousine, par *le même*.

— Notice sur les manufactures de tapisseries d'Aubusson, de Felletin et de Bellegarde, par M. *Cyprien Pérathon*. 27 pages.

— Villa d'Antone : Résumé des fouilles faites les 11, 13 et 14 octobre 1862, par M. *Lansade*. 4 pages.

— Lettres d'érection du marquisat de Mortemart en duché-pairie de France en faveur de Gabriel de Rochechouart. 4 pages.

Digitized by Google

Société nivernaise des sciences, lettres et arts, a Nevers.— *Bulletin*; tome III. — N° 4. In-8° de 107 pages.

— Copie d'une charte d'affranchissement. 3 pages.

— Poésie, par M. *M. C.* 6 pages.

— Essai géographique et historique sur la bataille catalaunique, par M. *M. Crouzet.* 16 pages.

— Appréciation de M. *Léopold Delisle*, membre du Comité des Sociétés savantes, sur l'Hagiologie nivernaise, suivie d'observations à cette occasion, par M. l'abbé *Crosnier*, président de la Société nivernaise. 14 pages.

— Recherches sur les auteurs liturgiques du diocèse de Nevers. 13 pages.

— Symbolisme des roses. 8 pages.

— Notice sur la rose de Jéricho. 2 pages.

— Poésies, par MM. *Achille Millien*, *E. Bogros.* 8 pages.

— Chape symbolique de Nevers (Rapport à M. le Ministre de l'instruction publique), par M. *L. de Linas.* 6 pages.

— Le comte de Nevers à Montenoison. 7 pages.

— Jean Régnier. 3 pages.

Société d'émulation de Cambrai. — *Mémoires.* Tome XXVII. — 2e partie, 1862. In-8° de 659 pages.

— Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Cambrai, rédigé sur la demande de M. le Ministre de l'Instruction publique, par M. *Ad. Bruyelle.* 371 pages.

— L'intendance et le parlement de Flandre à Cambrai, par M. *Victor Houzé.* 18 pages.

— Communication de deux lettres de l'archevêque Vander Burch, par *le même.* 2 pages.

— Communication d'une lettre de Vauban, par *le même.* 3 pages.

— Notice sur le duc de Boufflers, par *le même.* 2 pages.

— Lettre du prince de Montmorency-Tingry, par *le même.* 2 pages.

— Catalogue descriptif et analytique de la 2e série des manuscrits de la bibliothèque communale de Cambrai (nos 1047à 1156), par M. *Ch.-A. Lefebvre* (J.-P. Faber), avec table. 58 pages.

— Incunables de la bibliothèque communale de Cambrai, par *le même.* 28 pages.

— Notice historique sur l'ancien hôpital Saint-Jean, par M. *Alc. Wilbert.* 38 pages.

— Texte du plus ancien titre de l'hôpital Saint-Jean. 9 pages.

— Acte par lequel Godefroy de Fontaine prend sous sa protection une maison située devant l'église Saint-Vaart, et ouverte aux pauvres. 2 pages.

— Charte par laquelle l'évêque Guy de Laon réunit l'hôpital Saint-Vaast à l'hôpital Saint-Jean. 3 pages.

— Noms des personnes auxquelles l'hôpital Saint-Jean a dû sa dotation. 5 pages.

Digitized by Google

— Le château de Bohain et ses seigneurs, par M. *Ch. Gomard.* 38 pages.

— Découverte de deux médailles d'or gauloises, Note par M. *Ad. Bruyelle.* 3 pages.

— Eglise de Ligny en Cambresis, Notice par *le même.* 8 pages.

— Note sur un agnus trouvé en 1861 dans la tour du clocher Saint-Martin, par M. *Alc. Wilbert.* 6 pages.

— Fragment d'Eiouli, poëme de M. *Léon Marc.* 9 pages.

— Restauration, par M. Berger père, de divers tableaux déposés au musée de Cambrai, compte rendu par M. *Bruyelle.* 7 pages.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. — *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique.* Quatorzième année. Tome XV. — Mai à décembre 1862. In-8° de 372 pages.

Mai.

— Le mouvement perpétuel. — Rapport fait à la section des sciences et manufactures, par M. *Emile Dormoy.* 4 pages.

— Observations météorologiques en mai, par M. *Honins.* 1 page.

Juin.

— Note sur le livre du Recteur (Genève 1862), par M. *Th. Louïse.* 3 pages.

— Observations météorologiques faites en juin. 1 page.

Juillet.

— Choricius de Gaza. — Eloge funèbre du sophiste Procope, par M. *H. Caffiaux.* 13 pages.

— Une course à travers le musée royal de Bruxelles, par M. *Jules Desmasures.* 6 pages.

— Poésies, par MM. *Paul Blier* et *H. Lemaire.* 3 pages.

— Observations météorologiques faites en juillet. 1 page.

Août.

— Observations météorologiques faites en août. 1 page.

Septembre.

— Observations météorologiques faites en septembre. 1 page.

Octobre.

— Histoire et littérature. — Tournésiens et Valenciennois. — Charles de Lannoy, Pierre Maillart, Jean Bouteillier, par M. *E. G.* 4 pages.

— Galerie historique valenciennoise, fondée par la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes en 1847. — Catalogue. 17 pages.

— Observations météorologiques faites en octobre. 1 page.

Novembre.

— La Légende dorée, poëme de Henry Wadsworth Longfellow, traduit par Paul Blier et Edward Mac-Donnell. 17 pages.

Digitized by Google

— Biographie valenciennoise : Philogène Duponchel, entomologiste. 5 pages.
— Observations météorologiques faites en novembre. 1 page.

Décembre.
— La Légende dorée (suite). 10 pages.
— Biographie valenciennoise : André Dufresnoy, médecin en chef de l'armée du Nord (1733-1800). 4 pages.
— Observations météorologiques faites en décembre. 1 page.

Académie de Macon. Société des arts, sciences, belles-lettres et agriculture. — *Annales* ; tome V. In-8° de 368 pages.
— Notice biographique sur M. le docteur Carteron, par M. *Aubert*. 11 pages.
— Poésies, par MM. *Duponnois*, *Bouchard*, *Boussin* et *Saulnier*.
— Etude archéologique sur l'Agneau et le Bon-Pasteur, par M. l'abbé *Martigny*. 85 pages.
— Notice sur les *Agnus Dei*, par *le même*. 16 pages.
— Notice biographique sur M. Ochier, par M. *J. de Parseval-Grandmaison*. 4 pages.
— Essai sur la symbolique de l'usage du droit de pendre la crémaillère, par M. *J. Simonnet*. 16 pages.
— Note lue par M. *Lacroix* sur divers objets d'origine romaine trouvés dans des fouilles faites à Mâcon. 3 pages.

Société d'émulation du département des Vosges, a Épinal. — *Annales* ; tome X. 3e cahier, 1860 (publié en 1861). In-8° de 242 pages.
— Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1860, par M. *Colnenne*. 21 pages.
— Un mot sur Gilbert. — Compte rendu de l'étude de M. Salmon, par M. *J. Conus*. 12 pages.
— Etude sur le développement des appareils à vapeur dans le département des Vosges, par M. *Jutier*. 19 pages.
— Rapport sur un moyen proposé pour la destruction des insectes granivores, par M. *Berher*. 6 pages.
— Documents sur les tremblements de terre et les phénomènes volcaniques aux Moluques, par M. *A. Perrey*. 50 pages.
— Notice sur les mares, maies ou mortes du département, par M. *Maudheux*. 17 pages.
— Fouilles exécutées dans les tumuli de Contrexéville, par M. *Colnenne*. 9 pages.
— Rapport sur les fouilles faites en 1860 dans les tumulis des forêts communales de Dombrot, Surianville, Martigny-lès-Lamarche et Contrexéville, par M. *Jules Laurent*. 10 pages.
— Rapport sur les fouilles faites à Grand, par *le même*. 6 pages.

Digitized by Google

— Rapport sur la découverte d'un trésor à Contrexéville, par *le même*. 6 pages.

— Quelques mots sur la botanique des environs d'Epinal, par M. *Chapellier*. 7 pages.

Même Société. — Tome XI. 1er cahier, 1861 (publié en 1862). In-8° de 230 pages.

— Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1861, par M. *Lebrun*. 18 pages.

— Mémoire et documents curieux sur les monuments élevés à la mémoire de Jeanne d'Arc, suivis d'une Notice sur les fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans, par M. *Vergnaud-Romagnési*. 51 pages.

— L'Ecole orientaliste de Nancy, à propos de la méthode pour étudier la langue sanscrite, par M. *Maudheux*. 26 pages.

— Correspondance avec la *Revue archéologique* et observations au sujet des fouilles des environs de Contrexéville, par *le même*. 9 pages.

— La Moselle, traduction du poëme d'Ausone, par M. *Charton*. 27 pages.

— Notice sur la capitulation et démolition du château de Châtel-sur-Moselle, par M. *Chapellier*. 15 pages.

— Notice sur les mares et tombelles du département, par M. *Maudheux*. 10 pages.

Société d'études d'Avallon. — *Bulletin*; 2e année, 1860. In-8° de 110 pages.

— Les maréchaux de France de l'Avallonnais, par M. *Raudot*. 45 pages.

— Eloge historique de Vauban (poésie), par M. *Ad. Bidault*. 7 pages.

— Un document inédit sur Vauban, par M. *Fréd. Poulin*. 7 pages.

— Notice sur les tombeaux de Quarré-les-Tombes, par M. l'abbé *Henry*. 21 pages.

— Lutte municipale entre Charles le Téméraire et les Avallonnais, par *Baudoin*. 13 pages.

— Acquisitions du médaillier d'Avallon en 1860, par M. *Bardin*. 10 pages.

— Note sur l'ancienne route d'Avallon à Chastellux, par M. *F. Moreau*. 7 pages.

Même Société. — 3e année, 1861. In-8° de 170 pages.

— Charles Letors de Crécy, par M. *Raudot*. 21 pages.

— Découverte de deux statues et d'un calice dans l'église de Saint-Lazare d'Avallon, par M. *Michel Gally*. 7 pages.

— Pièces trouvées dans les fouilles de Saint-Lazare d'Avallon, par M. *Bardin*. 11 pages.

Digitized by Google

— Sur le graphite de Villarnoux, de M. *F. Moreau*. 5 pages.

— Établissement des Capucins à Avallon (1650-1654), par M. *Michel Gally*. 16 pages.

— De l'état des Juifs en Bourgogne lors de leur expulsion du duché en l'an 1306, par M. *Louis Degouvenain*. 11 pages.

— Mouvement du médaillier pendant l'année 1861, par M. *Bardin*. 11 pages.

— Population comparée de l'Avallonnais sous Louis XVI et sous Napoléon III, par M. *Raudot*. 17 pages.

— Vie de saint Eptade, par M. l'abbé *Henry*. 12 pages.

— Les carreaux émaillés découverts à Précy-le-Sec, par M. *Michel Gally*. 5 pages. Lithographies.

— De l'organisation municipale de la ville d'Avallon aux seizième et dix-septième siècles, par M. *Gabriel Jordan*. 55 pages.

Société éduenne, a Autun. — *Annales*; 1860 à 1862. In-8° de 518 pages.

— Notice biographique sur M. J.-B.-C. Lairrotte, par M. *J. de Fontenay*. 10 pages.

— Notice biographique sur M. Joseph de Fontenay, par M. *J.-G. Bulliot*. 20 pages.

— Décoration d'un salon vers le milieu du dix-septième siècle.

— Le vieux salon du château de *Montjeu*. 8 pages.

— Excursion au camp d'Attila. 19 pages.

— Description de l'épée offerte au maréchal de Mac-Mahon. 9 pages.

— Note sur un anneau d'or à l'effigie de Tétricus trouvé à Autun. 9 pages.

— L'art en province. — M. Chenavard. 37 pages.

— Notice sur les anciens hôpitaux d'Autun. 80 pages.

— Les descendants immédiats d'Eporédorix, d'après une inscription d'Autun et autres documents. 15 pages.

— Notes relatives à l'histoire de Montjeu. 12 pages.

— Diptyques d'Autun. 7 pages.

— De l'Apollon gaulois. 7 pages.

— Notes sur une inscription géographique du musée d'Autun. 12 pages.

— Notice sur François Serpillon. 22 pages.

— Lettres sur les antiquités d'Autun, par l'abbé *B. Germain*. 36 pages.

— Liste des noms des recteurs et supérieurs des anciens hôpitaux d'Autun. 5 pages.

Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme, a Amiens. — *Mémoires*; année 1861. 2e série. — Tome II, 2e livraison. In-8° de 435 pages.

— Biographie de M. Rigollot père, par M. le docteur *Courtillier*. 22 pages.

Digitized by Google

— Etude sur Octave, tragédie d'Alfieri, par M. *Fuix*. 21 pages.

— De l'inscription maritime, par M. *J. Mancel*. 56 pages.

— Discours prononcé à la séance publique de l'Académie, par M. *Bécot*, directeur. 18 pages.

— Compte rendu des travaux de l'Académie, par M. *Anselin*. 38 pages.

— Rapports sur les résultats du concours ouvert par l'Académie pour un prix de poésie, par M. *Tivier*. 9 pages.

— Discours sur la critique littéraire, par M. *Hubert* (2e partie). 13 pages.

— Poésie, par M. *Breuil*, 3 pages.

— De l'opium indigène extrait du pavot-œillette de l'identité de sa morphine avec celle de l'opium exotique et de quelques sels nouveaux de morphine, par M. *Decharme*. 50 pages.

— Réflexions sur l'Histoire des protestants de Picardie, par M. Rossier, et sur l'Apologie de Catherine de Médicis et de la Saint-Barthélemy par M. de Balzac, par M. *Creton*. 25 pages.

— De la force attractive des corps. — Un mot sur les marées, par M. *Roussel*. 10 pages.

— Etude iconographique sur le lion et le bœuf sculptés aux portails des églises, par M. l'abbé *Corblet*. 19 pages.

— Notice sur les silex taillés des temps antéhistoriques, par M. *J. Garnier*. 76 pages.

— Etude sur la comédie d'Aristophane intitulée les Oiseaux, par M. *H. Dauphin*. 19 pages.

— Un mot sur l'inscription maritime, par *J. Mancel*. 55 pages.

— Poésie, par M. *Yvert*. 9 pages.

Société linnéenne de Normandie, a Caen. — *Bulletin*; 5e volume, année 1859-60. In-8o de 336 pages.

— Sur l'origine de l'atmosphère lumineuse de l'étincelle d'induction, par M. *du Moncel*. 3 pages.

— Observations sur un staphylinide nouveau pour la Faune française (Diglossa mersa), par M. *Fauvel*. 7 pages.

— Note sur un corps fossile de forme très-singulière, paraissant être une dent palatine ou une écaille dermique de poisson, par M. *Eudes-Deslongchamps*. 4 pages.

— Lettre relative à un produit abortif de jument atteint d'une sorte d'éléphantiasis général adressée à M. Eudes-Deslongchamps, par M. *Davy*. 2 pages.

— Observations concernant quelques gastéropodes fossiles des terrains jurassiques, par M. *Eugène Eudes - Deloncharnps*. 19 pages.

— Note sur une nouvelle coupe générique de gastéropodes fossiles nommée Encyclus, par M. *Eudes-Deslongchamps*. 10 pages.

— Mémoire sur les fossiles de Montreuil-Bellay, par MM. *Hébert* et *Eudes-Deslongchamps*. 77 pages.

Digitized by Google

— Explication des planches de ce Mémoire. 6 p. — Planches.— Table. 4 pages.

— Empreinte de corps organisés sur une roche cambrienne, par M. *de Brébisson*. 4 pages.

— Synopsis des espèces normandes du genre micropeplus, par M. *Fauvel*. 20 pages.

— Premier supplément au catalogue des mollusques terrestres et fluviatiles des environs de Caen, par M. *de Lhopital*. 22 pages.

— Catalogue des insectes recueillis à la Guyane française par M. Déplanche, par M. *Fauvel*. 28 pages.

— Rectifications au catalogue des plantes recueillies à Cayenne, par M. *Le Normand*. 5 pages.

Même Société. — 6e volume; année 1860-1861. In-8° de 186 pages.

— Note de M. Morière sur ses excursions botaniques en 1860. 10 pages.

— Note sur deux cas de tératologie végétale, par M. *Morière*. 4 pages.

— Remarques sur quelques anomalies dans la configuration de plusieurs vertèbres de la plie commune, par M. *Eudes-Deslongchamps*. 7 pages.

— Sur le Gorille (Troglodytes Gorilla, *Sav.*) par le professeur Owen, traduit par M. *Eudes-Deslongchamps*. 60 pages. — Planches.

— Note sur le primula variabilis, par M. *Perrier*. 7 pages.

— Catalogue des insectes recueillis à la Guyane française par M. Déplanche; 2e partie : Hémiptères et lépidoptères, par M. *Fauvel*. 16 pages.

— Note sur la présence du genre Phorus dans le dévonien supérieur du Boulonnais, par M. *Eugène Eudes-Deslongchamps*. 9 pages.

— Compte rendu de l'excursion linnéenne à Littry, par M. *Fauvel*. 7 pages.

— Note supplémentaire au catalogue des objets d'histoire naturelle recueillis par M. Déplanche pendant son séjour à la Guyane, par M. *Eudes-Deslonchamps*. 20 pages.

Société impériale d'agriculture, etc., de Lyon. — *Annales des sciences physiques et naturelles*; 3e série. Tome V, 1861. In-8° de 757 pages.

— Maladies des vers à soie. Inventaire de 1860, par M. *E. Duseigneur*. 40 pages.

— Suite de la session extraordinaire de la société géologique à Lyon, du 1er au 11 septembre 1859. 496 pages.

— Note sur l'aménagement des bois taillis, sur la nécessité de conserver les futaies et d'en augmenter la superficie, par M. *Henri Durand*. 15 pages.

Digitized by Google

— Rapport présenté à la Société impériale d'agriculture, d'histoire naturelle et des arts utiles de Lyon, au nom de la Commission des soies, sur ses travaux en 1860. 38 pages.

— Notice sur A.-M. Casanova, par M. *A. Pouriau*. 7 pages.

— Résumé des observations recueillies en 1861 dans le bassin de la Saône, par les soins de la Commission hydrométrique de Lyon. 8 pages.

— Hauteurs de l'eau tombée journellement sous les formes de pluie ou de neige, sur différents points du bassin de la Saône, hauteur des rivières et direction des vents, par la Commission hydrométrique de Lyon. Année 1861. Tableaux.

Revue d'Aquitaine, publiée à Condom. — 3e année; février à juillet 1863, nos 8 à 12. In-8o de 232 pages.

— Cassagne (monographies), par M. *Thézan de Gaussan*. 11 pages.

— Le docteur en médecine Jacob de Gassion retrouvé et vengé (suite), par M. *F. Couaraze de Laa*. 14 pages.

— Un denier rarissime d'Aymeri II comte de Fézensac, par le baron *Chaudruc de Crazannes*. 4 pages.

— Gascons célèbres, Saluste du Bartas. Une réhabilitation, par *Cénac Moncaut*. 6 pages.

— Jasmin, poëte français, par M. *Ch. de Batz-Trenquelleon*. 2 pages.

— Le serf questal, ou un coin du Béarn du douzième au treizième siècle (suite), par M. *Samazeuilh*. 14 pages.

— Miscellanées, par M. *J. Noulens*. 6 pages.

— Histoire et philosophie mêlées (suite), par M. *Thézan de Gaussan*. 14 pages.

— Le serf questal (suite et fin), par M. *Samazeuilh*. 7 pages.

— Note sur le nom et la maison de Ferragut, par M. *J. N*. 3 pages.

— Protestants fugitifs devant le tribunal de Gontaud (suite), par *Bechade-Labarthe*. 7 pages.

— Numismatique du moyen âge. — Bacquette et Blanc. 2 pages.

— Le général Tartas, par M. *Ch. de Batz-Trenquelleon*. 11 pages.

— Beaux-arts. — Collection de M. L. Dubosc de Perquidoux, par M. *J. Noulens*. 3 pages.

— Le docteur en médecine Jacob de Gassion retrouvé et vengé (suite et fin), par M. *F. Couaraze de Laa*. 12 pages.

— Descendance et parenté royales de Jean V, comte d'Armagnac par M. *Ed. Beziau*. 2 pages.

— Essai géographique sur la cité de l'ancien diocèse de Tarbes, par M. *Louis A. Lejosne*. 5 pages.

— M. Marquet, par M. *J. Noulens*. 8 pages.

— La baronnie de Bazilhac (en Bigorre), par M. *Ducos*, 3 pages.

Digitized by Google

— Olympe de Gourgues, par M. *J. Noulens*. 2 pages.
— Armes de quelques monastères et de quelques bourgeois de Gascogne d'après l'armorial de 1696. 2 pages.
— Note philologique sur l'U et sur l'O dans l'idiome gascon. 2 pages.
— Miscellanées, par M. *J. Noulens*. 5 pages.
— Thomas de Foix Lescun, évêque de Tarbes, et son successeur Manaud, par M. *L. Deville*. 9 pages.
— L'île des Faisans. — Episode des noces de Louis XIV, par M. *Samazeuilh*. 10 pages.
— Histoire et philosophie mêlées (suite), par M. *Thezan de Gaussan*. 8 pages.
— Protestants fugitifs devant le tribunal de Gontaud (suite et fin), par M. *Béchade-Labarthe*. 6 pages.
— Essai géographique sur la cité et l'ancien diocèse de Tarbes (suite), par M. *Louis A. Lejosne*. 9 pages.
— Miscellanées. 4 pages.

Société historique algérienne. — *Revue africaine*; 7e année, janvier à juillet 1863. 3 livr. in-8° de 320 pages.

Janvier et mars.
— Notice sur les dignités romaines en Afrique (5e article), par M. *E. Bache*. 24 pages.
— Etudes sur les migrations des tribus berbères avant l'islamisme (3e article), par M. *H. Tauxier*, 12 pages.
— Epigraphie d'Auzia, par M. *A. Berbrugger*. 6 pages.
— Exploration du Djebel-Bou-Kahil (2e article), par M. *Arnaud*. 25 pages.
— Mœurs et coutumes kabyles (3e article), par M. *L. Féraud*. 17 pages.
— Un vœu d'Hussein Rey, par *le même*. 12 pages.
— La musique arabe dans ses rapports avec la musique grecque et le chant grégorien (7e et dernier article), par M. *Daniel Salvador*. 6 pages.
— Les édifices religieux de l'ancien Alger (2e article), par M. *A. Devoulx*. 12 pages.
— Histoire des derniers beys de Constantine (10e article), par M. *Vayssette*. 7 pages.
— La Revue africaine et la presse allemande. 2 pages.
— Doubles du musée Campana. 2 pages.

Mai.
— Notice sur les dignités romaines en Afrique (6e article), par M. *E. Bache*. 35 pages.
— Les édifices religieux de l'ancien Alger (3e article), par M. *A. Devoulx*. 29 pages.
— Note sur le tombeau et la chambre sépulcrale découverts les 16 et 22 juin 1863 sur l'emplacement du nouveau lycée, par M. *A. Berbrugger*. 12 pages.

Digitized by Google

— Voyage au Maroc, par M. *Rohlfs Gérard* (connu parmi les musulmans sous le nom de *Moustafa el Nemsaoui* ou *l'Allemand*).
— Chronique.
— Découvertes du vieil Arzeu. — Mosaïques, croquis, inscriptions. 8 pages.
— Note sur les ruines de Ta-Kitoun, par M. le docteur *Bellanger*. 4 pages.
— Remarques de la Rédaction. 2 pages.

Juillet.
— Notice sur les dignités romaines en Afrique (7e article), par M. *E. Bache*. 26 pages.
— Essai sur l'origine et la transformation de quelques instruments de musique, par M. *Salvador-Daniel*. 13 pages.
— Kanoun du village de Thaourirt. Amokran chez les Aït Fraten (Kabylie), par M. le baron *H. Aucapitaine*. 7 pages.
— Sidi Aïssa, par M. *Mercier*. 7 pages.
— Note sur le bey Mohammed, dit el bey Debbah, par M. *Guin*. 7 pages.
— Exploration du Djebel-Bou-Kahil et des Ksar de l'annexe de Djelfa (suite et fin), par M. *Arnaud*. 12 pages.
— Chronique.
— Envoi d'une inscription découverte à Ammic Moussa, par M. le commandant *Macet*. 2 pages.
— Encore l'inscription condamnée d'Orléansville et Note de la Rédaction. 3 pages.
— Inscription découverte près de Dellis, par M. le colonel de Neveu, et Note de la Rédaction. 2 pages.
— Observations au sujet de la Note de M. le docteur Bellanger sur la Kitoun, par M. *de Vigneral*. 2 pages.
— Remarques de la Rédaction. 1 page.
— Lettre de M. *Vène* au sujet d'une inscription d'Announa (Thibilis). 3 pages.

Société vaudoise des sciences naturelles, a Lausanne. — *Bulletin;* tome VII, nos 49 et 50; septembre 1862 et août 1863. 2 vol. in-8° de 269 pages.

Septembre 1862.
— Des moyens de préserver du gel les pompes à incendie, par M. *L. Dufour*. 12 pages.
— Lettre de M. V. Cérésole sur deux nouvelles planètes. 3 pages.
— Application de la photographie et de l'électricité à la découverte des voleurs, par M. *Cauderay*. 2 pages.
— Sur quelques roches et fossiles du petit Atlas, par M. le docteur *Nicaty*. 5 pages.
— Notice sur le Kamala comme vermifuge, par M. *F. Rouge*. 3 pages.

Digitized by Google

— Sur le frein des ailes chez les lépidoptères, par *M. J. Delaharpe*. 5 pages.

— Sur les Ægylops ovata et triticoides, par M. *Planchon*. 2 pages.

— Dessins sur toile, par M. *E. Renevier*. 2 pages.

— Sur l'Helise aspersa, Mull., par M. *R. Blanchet*. 4 pages.

— Sur un nouveau cryptogame, par *le même*. 2 pages.

— Rapport sur les fouilles de Concise dans l'automne 1861, par M. *F. Troyon*. 12 pages.

— Sur quelques dépôts récents d'eau douce, par M. *E. Reneirer*. 5 pages.

— Sur les fouilles de Meximieux (Ain), par M. *Planchon*. 2 pages.

— Deux observations de coups de foudre, par M. *L. Dufou* . 6 pages.

— Sur l'allongement de l'homme malade, par M. *J.-F. Piccard*. 2 pages.

— Sur la question glaireuse, par *J. Delaharpe*. 23 pages.

— Tableau graphique de conversion de mesures, par M. *J.-F. Piccard*. 3 pages.

— Notice sur la plaine de l'Orbe, par M. *A. Jayet*. 22 pages, avec planche.

— Résumé météorologique de l'année 1860, par M. *E. Marguet*. 11 pages, avec planches.

— Observations météorologiques simultanées, par MM. *Burnier* et *J. Marguet*. 3 pages, avec planches.

Août 1863.

— Nouvel appareil télégraphique transmettant de 20 à 30 dépêches simultanément, par M. *H. Cauderay*. 7 pages, avec planche.

— Sur les observations timnimétriques et pluviométriques du canton de Vaud, par M. *L. Gonin*. 14 pages, avec planches.

— Informations télégraphiques quotidiennes pour la météorologie, par M. *C. Dufour*. 4 pages.

— Rapport des conservateurs du musée cantonal d'histoire naturelle pour 1862.

— Eclairage électrique, par M. *H. Cauderay*. 1 page.

— Considérations sur l'expérience de M. Léon Foucault relative à la vitesse de la lumière, par M. *L. Emery*. 5 pages.

— Age géologique du marbre de Saltrio, par M. *E. Reneirer*. 4 pages.

— Glissement de terrain sur la route de Sépey, par M. *F.-G. Chavannes*. 4 pages.

— Notes météorologiques recueillies à Oran, décembre 1862 et janvier 1863, par M. *C. Nicati*, docteur. 6 pages.

— Dates de bolides observés, par M. *C. Dufour*. 2 pages.

— Flore du Labrador, par M. *Planchon*. 3 pages.

— Symétrie florale des crucifères, par *le même*. 2 pages.

— Venin des poils d'ortie, par M. *S.-B. Schnetzler*. 3 pages.

Digitized by Google

— Feuilles fossiles de Palerme, par M. *C.-T. Gaudin*. 1 page.
— Extrait d'une lettre de M. T. Ebray à M. Morlot. 1 page.
— Nouvelle espèce de cochenille, par M. *J. Delaharpe*. 3 pages.
— Sur les œufs emboîtés, lettre de M. *Ed. Claparède*. 2 pages.
— Note sur un arc-en-ciel à deux arcs contigus. 1 page,
— Observation de Pachelie, par M. *C. Dufour* 2 pages.
— Notice sur le sol qui porte les ouvrages en maçonnerie du port de Thonon, par M. *J.-B. Schnetzler*. 2 pages.

Revue continentale a Gand, par M. *Batjin*. Tome III (août 1863). In-8° de 308 pages.
— Relation de la réunion générale des Sociétés savantes tenue à Paris, à la Sorbonne, les 8, 9, 10 et 11 avril 1863. 81 pages.
Compte rendu des ouvrages suivants :
— Les Ecossais en France, les Français en Ecosse, par M. *Francisque Michel*. 26 pages.
— La Franciade, poëme en dix chants, par M. Viennet, précédé d'une introduction par M. *J. Janin*. 13 pages.
— Les Welser d'Augsbourg (épisode historique). 27 pages.
— Qu'en fera-t-il? par sir Edward Bulwer Lytton, roman anglais. traduit par M. *Amédée Pichot*. 19 pages.
— Le Brésil littéraire, histoire de la littérature brésilienne, suivie d'un choix de morceaux tirés des meilleurs auteurs brésiliens, par M. *Ferd. Wolf*. 20 pages.
— Le Sénégal, son état présent et à venir, par M. *S. Mavidal*. 12 pages.
— Souvenirs militaires de 1804 à 1814, par M. le duc *de Fezensac*. 15 pages.
— Le chancelier d'Aguesseau, sa conduite, ses idées politiques et son influence sur le mouvement des esprits pendant la première moitié du dix-huitième siècle, avec des documents nouveaux et plusieurs ouvrages inédits du chancelier, par M. *Francis Monnier*. 19 pages.
— Essai sur l'activité du principe pensant, considérée dans l'institution du langage, par M. *Pierre Kersten*. 12 pages.
— Le prince Albert, son caractère, ses discours, traduit de l'anglais par Mme de W..... et précédé d'une préface par M. *Guizot*. 9 pages.
— Le livre de tout le monde sur la santé, notions de physiologie et d'hygiène, par M. le docteur *Burggraeve*. 11 pages.
— Doctrines de M. Macleod en économie politique. 7 pages.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société des beaux-arts de Caen.

Renouvellement du bureau d'administration.

Président : M. Bertrand, maire de Caen, député au Corps législatif.
Vice-présidents : MM. Olivier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, et Lefèvre, commandant d'artillerie au château de Caen.
Secrétaire général : M. Hippeau, professeur à la Faculté des lettres de Caen.
Secrétaires adjoints : MM. Puiseux, professeur au Lycée, et Tesnières, peintre.
Bibliothécaire archiviste : M. Legentil, professeur au Lycée.
Trésorier : M. Guilbert, banquier.

Membres adjoints au bureau d'administration.

MM. Théry, recteur de l'Académie.
Paysant, préposé en chef de l'octroi.
Amédée Poubelle, ancien chef de bureau à la mairie.
Auvray, architecte de la ville.
Dan de la Vauterie, docteur médecin.
Guillard, directeur de l'école de dessin.
Jules Carlez, professeur de musique.
Buret, agréé près le tribunal de commerce.

Société des antiquaires de Normandie, a Caen.

Composition du bureau pour l'année académique 1863-64.

Directeur : M. Egger, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
Président : M. Le Provost de Launay, préfet du Calvados.
Vice-président : M. Olivier, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Digitized by Google

Pour les années 1863-64 *et* 1864-65.

Secrétaire : M. Charma, doyen de la Faculté des lettres.
Secrétaire adjoint : M. Chatel, archiviste du département.
Trésorier : M. Léopold Hettier, membre du Conseil général.
Conservateur du Musée : M. Gervais, avocat près la cour impériale.
Conservateur de la Bibliothèque : M. Léon Puiseux, professeur d'histoire au Lycée.

Membres du Conseil pour l'année 1863-64.

MM. Cauvet, professeur à la Faculté de droit.
Denisau de Crouzilhac, conseiller à la cour impériale.
Lefèvre, commandant du génie.
Paysant, directeur de l'octroi.
Hippeau, professeur à la Faculté des lettres.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE, A RENNES.

Renouvellement du bureau.

Président : M. André, conseiller à la cour impériale, vice-président de la Société archéologique.
Vice-président : M. Lallemand, professeur de physique à la Faculté des sciences.
Secrétaire. — M. Trousseau, chirurgien dentiste, l'un des rédacteurs de l'*Union dentaire.*
Conservateur de la bibliothèque et des archives : M. Cave, professeur des sciences physiques et naturelles au Lycée.
Trésorier : M. Charles Oberthur fils, imprimeur-lithographe.

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE.

Composition du bureau pour 1864.

Président : M. Terquem, professeur d'hydrographie.
Vice-président : M. Cousin, avocat.
Secrétaire perpétuel : M. Derode, propriétaire.
Secrétaire adjoint : M. Duriau, docteur en médecine.
Trésorier : M. Alard, consul de Sa Majesté le roi des Pays-Bas.
Archiviste : M. Chappuy, ancien médecin.

Digitized by Google

Section des sciences.

Président : M. Zandyck, docteur en médecine.
Secrétaire : M. Muotz, propriétaire.

Section des lettres.

Président : M. Gojard, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Secrétaire : M. Bonvarlet, négociant.

Section des arts.

Président : M. Everhaert, avocat.
Secrétaire : M. Desmit, professeur de peinture.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST, A POITIERS.

Composition du bureau.

Président : M. Audinet, inspecteur de l'Académie de Poitiers.
Vice-président : M. de Longuemar, ancien capitaine d'état-major.
Secrétaire : M. Ménard, ancien proviseur du Lycée de Poitiers.
Vice-secrétaire : M. de la Menardière, professeur agrégé à la Faculté de droit.
Trésorier : M. Rédet, archiviste à la préfecture.
Questeur : M. Brouillet, professeur adjoint à l'école communale d'architecture et de dessin.

Conseil d'administration.

MM. l'abbé Aubert, chanoine, historiographe du diocèse.
Beaussire, professeur à la Faculté des lettres.
De Gennes, conseiller à la cour impériale.
Bardy, conseiller à la cour impériale.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE DOUAI.

Programme des concours pour 1865 *et* 1867.

Sciences historiques.

1865.

1° En exécution de la délibération antérieure de la Société, une médaille, dont la valeur pourra s'élever jusqu'à 400 fr., sera décernée, en 1865, à l'auteur de la meilleure histoire du clergé régulier et séculier de la ville de Douai antérieurement à 1789.

2° Une médaille, dont la valeur pourrait s'élever jusqu'à 400 fr., sera décernée, en 1865, à l'auteur de la meilleure histoire du châ-

Digitized by Google

teau, des châtelains et de la châtellenie de Douai; cette histoire devra comprendre : 1° une généalogie de la maison des châtelains de Douai; 2° des recherches sur l'étendue de la châtellenie; 3° des recherches sur les principaux fiefs mouvants du château de Douai, sur leur origine et sur leurs possesseurs successifs; 4° des recherches sur les institutions féodales de l'ancienne châtellenie de Douai et Orchies, comparées avec celles des provinces voisines, telles que l'Artois, le Hainaut et le Cambrésis.

3° Une médaille, dont la valeur pourrait s'élever jusqu'à 400 fr., sera décernée, en 1865, à l'auteur du meilleur Mémoire sur les anciens gouverneurs du souverain bailliage de Lille, Douai et Orchies, ou gouverneurs de la Flandre wallonne, et sur les gouverneurs militaires des Marches de Flandre. L'auteur devra donner d'abord des détails biographiques, généalogiques et historiques sur les divers personnages qui ont rempli ces importantes fonctions, rechercher et étudier la nature et l'étendue de celles-ci, exposer le rôle soit politique, soit militaire, soit administratif, rempli par ces gouverneurs; indiquer enfin les principales ordonnances par eux rendues.

4° Une médaille, dont la valeur pourrait s'élever jusqu'à 400 fr., sera décernée, en 1865, à l'auteur du meilleur Mémoire sur l'histoire des principales branches du commerce à Douai, à partir du commencement du treizième siècle jusqu'en 1667.

5° Une médaille, dont la valeur pourrait s'élever jusqu'à 300 fr., sera décernée en 1865, à l'auteur du meilleur inventaire de l'un des dépôts publics d'archives des arrondissements de Lille et de Douai.

1867.

1° Une médaille, dont la valeur pourrait s'élever jusqu'à 400 fr., sera décernée, en 1867, à l'auteur du meilleur Mémoire sur l'histoire des corporations d'arts et métiers à Douai; recherches sur leur établissement et leur organisation.

2° Une médaille, dont la valeur pourrait s'élever jusqu'à 300 fr., sera décernée, en 1867, à l'auteur de la meilleure histoire de la ville d'Orchies et de sa châtellenie, ou d'une des villes d'Arleux et de Lécluse.

3° Une médaille, dont la valeur pourrait s'élever jusqu'à 300 fr., sera décernée, en 1867, à l'auteur du meilleur Mémoire sur les intendants de la Flandre et sur leurs subdélégués, tant au point de vue biographique qu'à celui de leur rôle politique et administratif, suivi de l'examen des principales ordonnances de police, finances, etc., par eux rendues.

L'auteur de ce travail devra, pour le dix-septième siècle, puiser notamment aux archives historiques du ministère de la guerre.

4° Une médaille, dont la valeur pourrait s'élever jusqu'à 300 fr., sera décernée, en 1867, à l'auteur du meilleur inventaire de l'un des dépôts publics d'archives des arrondissements de Lille et de Douai.

Digitized by Google

Beaux-arts.

Médailles à décerner en 1865.

1° Une médaille, dont la valeur pourrait s'élever jusqu'à 400 fr., à l'auteur de la meilleure restauration architecturale de l'ancienne église collégiale de Saint-Amé, appuyée de l'histoire de cet édifice et de ses constructions successives, le tout accompagné de planches, vues, épures, etc.

2° Une médaille dont la valeur pourrait s'élever jusqu'à 400 fr., à l'auteur de la meilleure histoire de l'art (manuscrits, tableaux, statuaire, architecture) dans les collégiales de Saint-Pierre et de Saint-Amé, appuyée de pièces justificatives tirées des anciens comptes de ces collégiales et de tous autres documents originaux.

3° Une médaille, dont la valeur pourrait s'élever jusqu'à 300 fr., à l'auteur de la reproduction la plus fidèle du plan en relief de Douai existant dans la galerie des plans, aux Invalides de Paris. Ce travail de reproduction devra comprendre une vue cavalière d'ensemble à l'échelle de 1 à 2,500, et des dessins distincts des monuments, églises, couvents, maisons antiques, etc., à la même échelle.

Dispositions générales.

La Société se réserve de modifier, sur chacun des concours indiqués ci-dessus, les récompenses promises, et d'y ajouter, s'il y a lieu.

Ne pourront concourir les ouvrages qui auraient été publiés ou présentés à d'autres Sociétés académiques.

Les Mémoires devront être adressés, francs de port, au secrétaire général de la Société, avant le 1er mai 1865, terme de rigueur, pour les concours ouverts en 1865, et avant le 1er mai 1867 pour les concours de ladite année 1867.

Les concurrents ne se feront pas connaître.

Les ouvrages porteront une sentence ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse des auteurs; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le concurrent aura remporté le prix ou une mention, et, dans le cas contraire, sera brûlé séance tenante.

Les membres résidants et les membres honoraires de la Société ne peuvent prendre part aux concours ouverts par le présent programme.

Les primes et récompenses seront décernées aux séances publiques de novembre 1865 et novembre 1867.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'ÉMULATION, AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE L'AIN, A BOURG.

Prix proposés pour 1864.

La Société impériale d'émulation de l'Ain a mis au concours, pour l'année 1864, les travaux ou questions ci-après :

I.

Exposer, en profitant des recherches et des travaux nouvellement effectués touchant la carte des Gaules, les campagnes de César, et les vestiges, monuments et médailles retrouvés sur notre sol.

Les faits historiques dont les territoires composant actuellement le département de l'Ain ont été le théâtre,

Soit dans l'expédition de César contre les Helvètes et la conquête des Gaules.

Soit pendant la période écoulée jusqu'à la chute de l'empire romain.

Le prix qui sera décerné consistera en une médaille d'or de la valeur de 500 francs.

II.

Exposer les conditions qui doivent être stipulées dans les baux à intervenir entre le propriétaire et le fermier pour que celui-ci retire des améliorations qu'il aura opérées sur le domaine, et qui se feront encore sentir après l'expiration de sa jouissance, la juste indemnité à laquelle il peut avoir droit, tout en réservant au propriétaire la part qui peut lui revenir dans la plus-value de son domaine.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

Des médailles de moindre valeur pourront être décernées dans ces deux concours aux œuvres qui paraîtront dignes de cette distinction.

Les compositions devront être adressées, avant le 15 décembre 1864, sous enveloppe affranchie, à M. le président de la Société d'émulation de l'Ain, à Bourg.

Les Mémoires ne porteront pas de signature : chaque concurrent est prié d'écrire ses nom, prénoms et domicile dans un billet cacheté, et présentant une devise ou épigraphe répétée en tête du Mémoire.

III.

En dehors de ce concours, la Société recevra tous les Mémoires et ouvrages inédits ou publiés dans l'année (agriculture, lettres, sciences, arts, histoire, travaux de statistique ou d'économie publique) qui lui seront adressés sur des questions intéressant le département de l'Ain, ou répondant à son désir de concourir activement au progrès des sciences et des arts, et à toute étude ou toute application utile à la contrée.

Digitized by Google

Rien de ce qui s'accomplit de bien ou qui progresse, rien de ce qui peut tourner à l'utilité du pays, à son avantage ou à sa gloire ne lui est indifférent; elle appelle donc à ses communications tous les hommes de bonne volonté, qu'ils fassent ou non partie de la Société, qui, dans le département ou au dehors, peuvent présenter des faits, des recherches ou des travaux sur l'agriculture, l'histoire naturelle, la géologie, l'hygiène, les sciences usuelles, comme sur l'archéologie, l'histoire locale, la littérature, l'économie politique, le développement moral des populations.

Ces Mémoires devront être adressés, sous enveloppe affranchie, à M. le président de la Société d'émulation, à Bourg.

Elle se propose de décerner, dans la mesure de ses ressources, des encouragements, des médailles ou des mentions aux auteurs des communications qui lui paraîtront dignes de distinction et d'encourager leur publicité par les moyens à sa disposition.

ERRATA.

P. 440, l. 18. Au lieu de 1903, il faut lire 1093. — Il y a encore dans le *Gallia christiana*, IV, 1038, un autre passage relatif au Pouillé de Thomas Seyvert, qui a été soigneusement relevé par M. Desnoyers, dans sa *Topographie ecclésiastique*, à l'article du diocès de Mâcon.

Dans la précédente livraison, p. 543, ligne 4 de la note : *au lieu de* Limocia, *il faut lire* : Limousin.

Digitized by Google

COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

TRAVAUX DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 11 janvier 1864.

Présidence de M. Jourdain, membre de l'Institut.

M. Dusevel, membre non résidant, adresse copie d'une attestation des dommages causés par la guerre, attestation délivrée par les maïeur, échevins et habitants principaux du bourg d'Aubigny (chef-lieu de canton du département de la Somme, arrondissement de Saint-Pol). Cette pièce est tirée des archives du château de Lucheux.

Renvoi à M. Levasseur.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, informe la section qu'il vient d'acquérir deux volumes manuscrits in-4°, intitulés : *Recueil de chansons historiques avec les airs notés*. Ces volumes, qui se composent chacun de 400 pages, contiennent des satires contre les principaux personnages de la cour et du parlement sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV. M. de Girardot a rédigé une table de ce recueil et l'envoie au Comité. Dans le cas où ces volumes renfermeraient des pièces manquant dans les recueils analogues conservés à

Digitized by Google

Paris, M. de Girardot s'empresserait de communiquer les copies qui lui seraient demandées.

Remercîments et dépôt aux archives du Comité.

M. Desplanques, correspondant, annonce que, par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 1863, il a été élevé, du grade d'archiviste adjoint du département du Nord, à celui d'archiviste en chef du même dépôt, en remplacement de M. Jules Leglay, décédé le 14 décembre. M. Desplanques promet le concours le plus actif pour les travaux du Comité.

M. Fleury, correspondant, envoie le calque d'un dessin intitulé : *le Pourtraict de la Ligue infernale.* Ce dessin est tiré d'un manuscrit de la fin du XVIe siècle qui appartient à la bibliothèque de Laon, et a pour titre : *Mémoires de ce qui s'est passé en la ville de Laon depuis le commencement des dernières guerres civiles, jusqu'en l'année* 1596, *par Me Anthoine Richard, contrôleur en l'élection de Laon.* Ce volume, de 672 pages, d'une écriture très-serrée, contient jour par jour, du 1er janvier 1589 à la fin de l'année 1596, le récit détaillé des événements arrivés dans le Laonnais. On y trouve aussi des renseignements pour l'histoire générale de cette époque.

Le *Pourtraict de la Ligue infernale* est la représentation d'une figure qui fut solennellement brûlée à Laon, le 17 juin 1698, après une procession et des feux de joie, à l'occasion de la paix conclue entre les rois de France et d'Espagne. La *Ligue infernale* a un double visage, et sa chevelure est entrelacée de serpents. Elle est revêtue d'une longue robe au-dessous de laquelle on aperçoit des griffes. M. Fleury croit que ce *portrait-Janus* est inédit. Il rappelle qu'en 1790 on représenta aussi le général Lafayette avec un double visage.

Remercîments et dépôt aux archives.

M. Nozot, correspondant, adresse des copies : 1° de l'acte d'échange fait entre Charles V, roi de France, et Richard, archevêque-duc de Reims, qui cède la souveraineté des villes de Mouzon et de Beaumont-en-Argonne pour la seigneurie de Wailly et dépendances (16 juillet 1379) ; 2° d'une ordonnance du 7 janvier 1631 qui enjoint à tous les habitants de Sedan de faire garde jour et nuit dans cette ville.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Paul Raymond, correspondant, communique une charte de 1337, par laquelle un habitant de Mondrans (Basses-Pyrénées) s'engage, par acte notarié, à se noyer s'il continue à se livrer au jeu. Ce document est tiré des archives des Basses-Pyrénées.

Digitized by Google

Renvoi à M. A. de Barthélemy. Comme la pièce est en langue espagnole, M. Magnabal sera prié d'en faire une traduction, qui sera remise à M. de Barthélemy.

La section a reçu de M. Cottard, recteur honoraire, le manuscrit dont la communication lui avait été demandée. (Voy. le compte rendu de la séance du 9 novembre 1863.)

Renvoi à M. Ravenel.

M. Cottard adresse en outre la copie d'une lettre en date du 26 ventôse an VIII, écrite à M. Martin, avoué à Digne, par un sieur Laorière, alors détenu au Temple. Laorière était un agent de Pichegru qui, au moment de sa déportation, lui avait confié 2,000 louis et des diamants, en lui prescrivant d'aller l'attendre à Digne. Laorière, ne voyant pas arriver le général et rappelé lui-même à Paris, crut devoir cacher l'argent et les diamants dont il était dépositaire, et il les enfouit dans les environs de la ville. Arrêté à Paris presque aussitôt après son arrivée, Laorière fut enfermé au Temple, et c'est de là qu'il écrivit à M. Martin, dont la probité lui était connue, pour lui demander s'il consentirait à se charger de l'or et des diamants de Pichegru, ajoutant que, dans ce cas, il lui donnerait les indications nécessaires pour les trouver. Lorsque la lettre de Laorière arriva à Digne, le sieur Martin était mort. Sa veuve répondit à l'adresse indiquée, et désigna une autre personne qui présentait les mêmes garanties morales que son mari. Mais Laorière garda le silence.

Renvoi à M. Huillard-Bréholles, avec prière de rechercher dans les Archives de l'Empire si les documents relatifs aux prisonniers du Temple ne contiendraient pas des renseignements sur Laorière.

M. Lestrade, officier d'Académie, ancien maître élémentaire au lycée impérial de Saint-Louis, actuellement en retraite, expose que pendant un séjour de quatre années en Russie, il a constaté qu'il avait été fait présent à l'empereur Alexandre II d'un grand nombre de lettres de Voltaire et de Catherine II, ainsi que de documents relatifs à la Turquie. Ces pièces sont maintenant déposées à Saint-Pétersbourg, dans la Bibliothèque impériale (l'Ermitage). M. Lestrade s'est convaincu, par un examen minutieux, que plusieurs des lettres de Voltaire ne se trouvent dans aucune des éditions de sa correspondance.

Quelques membres rappellent que déjà M. Léouzon-Leduc et M. le comte de La Ferrière-Percy ont appelé l'attention du Comité sur les manuscrits français conservés dans la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg. Néanmoins la section ne voit pas d'inconvénient à accepter l'offre de M. Lestrade.

Digitized by Google

M. le président désigne pour rendre compte de publications de Sociétés savantes MM. Patin, Rathery, Bellaguet, Desnoyers et de la Villegille.

Après avoir consulté la section, M. le président nomme une commission qui sera chargée d'examiner les Mémoires envoyés par les Sociétés savantes des départements pour le concours de 1863 (section d'histoire). Cette commission se compose de MM. Victor Foucher, Delisle, Tardif, Huillard-Bréholles, Jourdain, A. de Barthélemy, auxquels se joindront les membres du bureau.

La section entend ensuite les rapports de MM. Huillard-Bréholles, Levasseur, Bellaguet et A. de Barthélemy sur le tome V de la 2e série des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans ;* les tomes I, II, III et IV de la nouvelle série des *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand ;* le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais* (année 1861); le *Bulletin* et les *Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine* (année 1862).

Ces rapports seront publiés dans la *Revue des Sociétés savantes.*

A. Chéruel,
Secrétaire de la section d'histoire
et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 19 janvier 1864.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE, sénateur, membre de l'Institut.

La section est informée de deux décisions récemment prises par M. le Ministre de l'instruction publique, conformément à l'avis d'une commission de membres du Comité instituée par Son Exc. Il s'agit de deux ouvrages importants, la *Monographie de la cathédrale de Chartres* et la *Statistique monumentale de Paris*, dont l'achèvement vient d'être ordonné. On sait que ces deux publications n'avaient été interrompues que parce qu'elles avaient été commencées sur des bases trop dispendieuses. Grâce à l'indication de mesures d'une sage économie, qui n'enlèveront qu'un luxe superflu aux livraisons qui restent à terminer, la Commission a démontré la possibilité de ne pas laisser inachevés ces deux ouvrages, véritables monuments élevés à l'art national. La section accueille avec une vive satisfaction ces bonnes nouvelles, et elle demande que l'expression de sa gratitude soit transmise à M. le Ministre.

M. le secrétaire du Comité donne lecture de la liste des travaux envoyés par les Sociétés savantes des départements en vue du concours de 1863.

Sur la proposition de M. le président, la section désigne pour l'examen de ces envois, en leur adjoignant M. le vicomte de la Villemarqué, ceux de ses membres qui composaient l'année dernière la Commission chargée de déterminer le sujet du concours. — Cette Commission se compose définitivement de : MM. L. Renier, baron de Guilhermy, J. Quicherat, A. Lenoir, P. Lacroix, vicomte de la Villemarqué, auxquels se réuniront de droit : M. le marquis de la Grange, président, M. Chabouillet, secrétaire de la section, M. de la Villegille, secrétaire du Comité, MM. du Mesnil, chef de section, et Servaux, chef de bureau au Ministère de l'instruction publique.

Un membre annonce que M. de Saulcy vient de découvrir dans une fouille aux Tombeaux des rois, près de Jérusalem, un sarcophage de pierre portant une inscription que notre savant collègue va envoyer en France (1).

(1) Ce sarcophage est aujourd'hui exposé au musée du Louvre, dans la salle qui contient déjà un monument analogue rapporté il y a plusieurs années de Jérusalem par M. de Saulcy.

Digitized by Google

M. Germer-Durand, correspondant, adresse cinq estampages annotés d'inscriptions romaines trouvées à Beaucaire (Gard).

M. le capitaine Payen, correspondant, adresse les copies de ses découvertes épigraphiques de l'année 1863, comprenant huit feuilles d'inscriptions tumulaires et quatre feuilles d'inscriptions historiques. Ces dernières lui paraissent fournir des données intéressantes sur le pays de la Medjana, peu exploré jusqu'à ce jour.

On apprendra avec un vif sentiment de gratitude pour le zèle que notre brave armée montre en toute circonstance pour les intérêts de la science que ces précieux documents ont été obtenus au moyen de fouilles exécutées par main-d'œuvre militaire, soldée par des fonds mis à la disposition de notre correspondant par M. le général Desvaux, commandant la division de Constantine.

M. Martin-Daussigny, correspondant, adresse le texte de trois inscriptions gallo-romaines nouvellement découvertes à Lyon.

La première trouvée au lieu dit la *Favorite*, quartier de Saint-Irénée, est la seule du musée lapidaire de Lyon qui mentionne les *Socii* dans le corps des receveurs d'impôts et qui en même temps parle de l'impôt du 40e qui se percevait sur les marchandises de provenance étrangère.

Les deuxième et troisième inscriptions ont été trouvées dans le lit du Rhône à Lyon, près du quai du Prince-Impérial, au milieu d'une grande quantité de blocs antiques de toutes formes et de toutes dimensions.

Le même correspondant envoie aussi deux Notices intitulées, l'une *Sur la découverte des restes de l'autel d'Auguste à Lyon*, l'autre *Sur la découverte de l'amphithéâtre antique et des restes de l'autel d'Auguste à Lugdunum.*

Des remercîments seront adressés à MM. Germer-Durand, Payen et Martin-Daussigny, dont les communications seront examinées par M. L. Renier.

M. Revoil adresse des estampages annotés de toutes les inscriptions du moyen âge de l'église et du cloître de Saint-Trophime d'Arles. Il n'est que juste d'ajouter ici que M. Germer-Durand, qui avait antérieurement estampé et annoté les inscriptions de ce vénérable édifice, a bien voulu compléter le travail de M. Revoil en y joignant le sien.

M. de Guilhermy se charge de l'examen de cette communication.

Un autre envoi de M. Revoil sera examiné par M. du Sommerard: ce sont des Notes sur le château de Capestang, accompagnées de beaux dessins reproduisant des peintures des quatorzième et quin-

Digitized by Google

zième siècles qui décoraient la grand'salle de ce château, qui appartenait aux archevêques de Narbonne. Capestang est situé à peu de distance de Béziers.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, adresse la copie d'un passage d'un *Journal manuscrit du voyage d'un sieur Blandon*, mort il y a vingt ans environ à Vierzon (Cher). L'auteur, dans son compte rendu d'une visite faite par lui au tombeau de Michel de l'Hospital au château de Vignay, commune de Champmotteux, aux environs d'Étampes, fait remarquer que ce monument diffère complétement de celui qui était indiqué comme le mausolée de l'illustre chancelier au *Musée des monuments français*, dit des Augustins, et qu'on peut voir mentionné sous le n° 541, au t. IV, p. 3, de l'ouvrage d'Alexandre Lenoir, qui contient la description de cet établissement, dont la fondation fait tant d'honneur au père de notre collègue, M. Albert Lenoir. M. de Guilhermy, qui a vu au château de Vignay le tombeau de l'Hospital, confirme le dire de Blandon. Cet important monument aurait été restauré, il y a une trentaine d'années, au Vignay même, et, s'il faut en croire les gens du pays, n'aurait jamais été enlevé de sa place primitive. Cette question, qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire de la sculpture en France, sera du reste résolue prochainement, puisque la communication de M. de Girardot est renvoyée à l'examen de M. de Guilhermy.

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant, adresse un recueil de 12 estampages de 95 inscriptions romaines et du moyen âge, recueillies par lui dans le cloître de l'église de Saint-Bertrand de Comminges. Le temps a manqué à M. Barbier de Montault pour compléter cette communication ; mais son travail sera continué et même complété par un jeune ecclésiastique, M. l'abbé Trey, pour lequel M. le chanoine d'Anagni sollicite l'envoi des *Instructions du Comité*.

M. le Ministre sera prié de vouloir bien faire droit à cette demande.

En même temps que cet important envoi d'inscriptions, qui seront partagées entre MM. L. Renier et de Guilhermy, M. Barbier de Montault adresse l'*Inventaire* ecclésiologique de la ville de Saint-Bertrand de Comminges et des environs. Enfin, M. le chanoine d'Anagni, quoique n'ignorant pas que les monuments historiques ne relèvent pas administrativement du Comité, croit devoir signaler l'état d'abandon où se trouve actuellement la cathédrale de Comminges, dont l'entretien est complétement négligé.

Cette partie de la dépêche de M. Barbier de Montault est renvoyée à M. le directeur des cultes.

Digitized by Google

M. Beauchet-Filleau, correspondant, adresse un second Mémoire sur les sépultures mérovingiennes dont il avait précédemment annoncé la découverte dans un champ voisin du hameau de Rouillé, commune de Villemain (Deux-Sèvres). Cette communication est renvoyée à M. Quicherat.

M. Hucher, correspondant, fait hommage de trois brochures qu'il vient de publier :

1° Deuxième lettre à M. de Saulcy sur la numismatique gauloise;

2° De l'art au dix-neuvième siècle et de ses applications à l'industrie ;

3° Catalogue de la collection des sceaux matrices de M. Hucher.

Des remercîments seront adressés à M. Hucher.

M. Leclerc de la Prairie, correspondant, adresse un Rapport sur quelques anciennes cloches du département de l'Aisne. M. de Guilhermy se charge de l'examen de ce Rapport.

M. l'abbé Poquet, correspondant, adresse une courte Notice sur l'abbaye de Saint-Jean de Laon, et un inventaire des reliques qui se conservaient dans ce monastère. Ces documents sont extraits d'un manuscrit peu connu, qui relate en grande partie les faits histoririques qui intéressent cette célèbre abbaye.

M. Paul Lacroix veut bien se charger d'examiner cette Notice.

M. Demarsy adresse l'estampage d'une inscription gravée sur une plaque de cuivre qui a été trouvée à Paris en août 1843, à 4 mètres de profondeur, sur l'emplacement de l'église et de l'abbaye de Saint-Magloire, où s'élèvent aujourd'hui les maisons n°s 66, 68 et 70, rue de Rambuteau.

M. de Guilhermy examinera cette communication.

M. Ancelot envoie une Note accompagnée d'une carte *Sur l'origine de Dieuze.* Ce travail a pour objet de déterminer l'emplacement des dix *pagi* dont Decempagi fut le chef-lieu. Cette intéressante communication sera déposée dans la Bibliothèque des Sociétés savantes.

M. Ch. Aubertin, conservateur du Musée de la ville de Beaune, adresse une Notice sur la villa gallo-romaine des Chozeaux, située près de Meursault (Côte-d'Or). M. de la Villegille est prié de se charger de l'examen de cette communication.

M. René Galles, sous-intendant militaire, adresse un Rapport accompagné de dessins sur les fouilles qu'il a fait opérer sur un tumulus de Locmariaker, et sollicite pour la Société polymathique du Morbihan une subvention qui sera employée à continuer ces fouilles et à en entreprendre de nouvelles dans ceux de ces mo-

Digitized by Google

numents inexplorés dont l'étude paraît devoir présenter le plus d'intérêt.

M. de la Villemarqué donne quelques explications verbales sur la découverte qui vient d'être faite à Locmariaker, et qui peut être considérée comme une des plus importantes qu'on ait faites jusqu'à ce jour en ce qui concerne les monuments dits celtiques. Le savant académicien fait d'abord remarquer qu'on la doit surtout aux encouragements donnés à la Société polymathique par M. le Ministre, sur la demande du Comité (1); puis il ajoute : « Le tumulus connu sous le nom de Mané-er-H'roek, fouillé par M. R. Galles, a mis au jour une dalle couverte de figures extraordinaires gravées en creux, et une quantité de *celtæ* en jade d'un travail et d'une pureté remarquables, placées dans un ordre évidemment symbolique. En face de ce tumulus, situé au sud du bourg de Locmariaker, se trouve au nord un tertre artificiel semblable, nommé Mané-Lud, où des recherches pourraient amener des découvertes de nature à éclairer celles dont je viens de parler, et par suite l'histoire des monuments primitifs de la Gaule. Le Comité, en demandant à Son Exc. le Ministre de l'instruction publique un nouvel encouragement pour ces fouilles, qui ont déjà été si fructueuses pour l'avancement des sciences historiques, contribuerait puissamment à ce qu'elles fussent poursuivies et menées à bonne fin. »

M. de la Villemarqué fait remarquer en outre que « M. Galles est personnellement en avance de plus de 1,300 fr. pour les fouilles déjà exécutées, grâce à son zèle et à son désintéressement. Il est bon qu'on sache aussi que c'est surtout à M. Galles que l'on doit la conservation en France des résultats de ces fouilles, car, sans sa généreuse initiative, l'exploration des monuments eût été faite sous la direction de M. Fergusson pour le compte de l'Académie royale d'Irlande. »

La section s'associe au vœu exprimé par M. de la Villemarqué, et décide que M. le Ministre sera prié en son nom de vouloir bien mettre une nouvelle somme de 500 fr. à la disposition de la Société polymathique du Morbihan, attendu que les importants résultats des fouilles exécutées sous les auspices de cette Compagnie, sous la direction de M. René Galles, permettent d'espérer que les explorations projetées ne seront pas moins fructueuses (2).

(1) Une subvention de 500 fr. avait été accordée à la Société polymathique du Morbihan au mois de janvier 1863.

(2) Cette seconde subvention a été accordée par arrêté du mois de février 1864.

Digitized by Google

M. Léon Renier rappelle à cette occasion que le dernier volume du *Recueil de la Société archéologique de Constantine* (année 1863) contient un remarquable Mémoire de M. Léon Féraud sur un grand nombre de monuments analogues aux tumulus celtiques fouillés récemment près des sources du *Bou-Merzoug* en Algérie. Notre collègue exprime le vœu que la section veuille bien aussi prier M. le Ministre d'accorder à ladite Société une subvention pour continuer ces fouilles, qui peuvent avoir une grande importance.

La section donne un assentiment unanime au vœu exprimé par M. L. Renier.

M. Théophile Boutiot fait hommage d'une *Notice sur les monuments celtiques* de l'Aube. Il donne en même temps, d'après une Note de Grosley conservée à la Bibliothèque impériale, la description de monuments celtiques qui se voyaient jadis à peu de distance de la ville de Pont, et qui sont aujourd'hui détruits.

Des remercîments seront adressés à M. Boutiot

M. Servaux fait connaître que M. Boutiot l'a chargé de demander à la section d'intervenir auprès de M. le Ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, afin que Son Exc. fasse l'acquisition du dolmen de Frécul (Aube), qui est menacé de destruction.

La section ne peut donner suite à cette demande. On a pu lire précédemment dans la *Revue des Sociétés savantes* (3e série, t. II, p. 9 et 10), « que le Comité croit qu'il n'est ni avantageux ni possible de proposer l'acquisition par l'État des monuments de ce genre, dont la conservation ne peut être sérieusement assurée que par le zèle individuel. »

M. le président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. P. Lacroix, Chabouillet, Renier et Ed. de Barthélemy.

M. du Sommerard lit un rapport sur le t. V des *Mémoires de la Société d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*. Ce rapport est terminé par une Note dans laquelle M. du Sommerard répond à une réclamation de M. le baron de la Fons de Mélicocq.

M. P. Lacroix lit un rapport sur les t. II et IV de la 2e série des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*.

M. de Guilhermy lit un rapport sur le t. Ier de la 6e série des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*.

Après des observations de divers membres sur deux de ces rapports, auxquelles il sera fait droit par leurs auteurs, le renvoi à la Commission de rédaction est ordonné par la section.

Digitized by Google

M. du Sommerard lit un rapport sur un ouvrage offert au Comité par son auteur, M. de Coussemaker, et qui est intitulé : *La croix et la châsse de Bousbecque*. Le même membre rend compte verbalement de diverses communications, dont il propose le dépôt aux archives.

M. E. de Barthélemy lit un rapport sur une communication de M. Harlin au sujet de la crypte de Pont-Faverger.

M. Le Roux de Lincy donne lecture d'un rapport sur un travail de M. Morand, intitulé : *Des chronogrammes. — Recueil de ceux qui ont été composés dans la ville d'Aire.*

Les rapports de MM. de Barthélemy et Le Roux de Lincy sont renvoyés à la Commission de la *Revue*.

CHABOUILLET,
Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

RECUEIL DES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE L'EURE.

Troisième série, t. VII, années 1860 et 1861. Evreux, 1863. In-8°.

Ce volume ne renferme qu'un seul morceau historique, la première partie des recherches de M. Paul Goujon sur la châtellenie du Vaudreuil. Dans ce travail, qui ne remplit pas moins de deux cents pages, l'auteur a réuni beaucoup de détails, puisés aux meilleures sources; il a su grouper dans son récit tous les faits qui se rattachent à l'histoire du Vaudreuil, depuis l'époque gauloise jusqu'à la Révolution de 1789. Il a étudié avec un soin particulier les travaux de peinture que le roi Jean fit exécuter par Jean Coste et par Girard d'Orléans. Le tableau des fêtes dont le château du Vaudreuil fut le théâtre au XVIIIe siècle se fait lire avec un vif intérêt.

Après ces éloges, me sera-t-il permis d'ajouter que les pages consacrées aux premiers siècles du moyen âge normand laissent encore à désirer? L'auteur n'a pas soumis à une critique assez sévère les documents qu'il avait à employer. Il accorde trop d'importance aux Chroniques de Normandie qui ont été imprimées plusieurs fois au XVIe siècle. Plusieurs particularités qu'il en a tirées ne méritaient pas d'être prises au sérieux; telle est l'étymologie de Vaudreuil qu'on va demander au nom du premier duc de Normandie (p. 336), comme si les anciens textes avaient jamais fourni la forme *Vallis Rollonis*. Telle est encore l'historiette inventée pour expliquer le nom de Tournedos, village situé au bord de la Seine, dans lequel on fait bien gratuitement séjourner Richard Ier lors de son mariage avec Gonnor (p. 339 et 340). — La découverte de la prison de Richard Cœur de Lion par Blondel (p. 358) ne repose pas sur des autorités plus respectables.

Il serait puéril de relever quelques erreurs chronologiques échap-

Digitized by Google

pées dans le courant de la composition (1); mais je crois nécessaire d'éclaircir une date sur laquelle M. Goujon paraît avoir été trompé par le texte qu'il a eu sous les yeux. Il s'agit d'une pièce assez importante qui était restée inédite et qu'on lit avec intérêt à la page 398 du volume publié par la Société de l'Eure : c'est l'acte royal qui prononça la réunion de la chapelle du Vaudreuil à l'Hôtel-Dieu de Vernon. Dans l'édition, la pièce est datée du mois de décembre 1307; mais évidemment la date est fausse : car l'acte est émané d'un roi Philippe, qui se qualifie roi de France et de Navarre. Ce titre ne saurait convenir qu'à Philippe le Long, et selon toute apparence il faut lire 1317 au lieu de 1307. Cette rectification est d'autant plus certaine que le séjour de Philippe le Long au Vaudreuil pendant le mois de décembre 1317 est attesté par plusieurs documents (2).

De la chronologie passons à la géographie. Plusieurs textes relatifs à Gavray (aujourd'hui chef-lieu de canton dans le département de la Manche) ont été indûment appliqués au Vauvray du département de l'Eure (p. 376-379). — A la page 358, M. Goujon, citant quelques vers de la *Philippide* relatifs à la rivière d'Eure, a inconsidérément adopté l'opinion de D. Brial (3), suivant lequel Guillaume le Breton aurait considéré l'Orne comme un affluent de l'Eure. Voici, d'après les éditions, le vers sur lequel repose cette opinion :

Qua procul hinc in se ridentem suscipit Arnam.

Il est fort douteux que l'Orne ait jamais été appelé *Arna;* mais ce qui est certain c'est que Guillaume le Breton a voulu écrire *Arvam*, et désigner l'Avre, qui est bien un affluent de l'Eure (4).

Il ne faut pas moins de circonspection pour ne pas défigurer les noms d'hommes dans la composition desquels entrent si souvent des noms de lieux. Par exemple, Osbern de Crépon n'aurait pas dû être appelé Osbern de Crespin (p. 243), et quand on voit la mention de Raoul de la Roche (p. 373) on a quelque peine à deviner qu'il s'agit de Raoul de Rupierre.

La traduction que M. Goujon a donnée de quelques articles des

(1) L'avénement de Richard Cœur de Lion est rapporté à l'année 1184 (p. 384), et celui de Louis VIII à l'année 1224 (p. 388).

(2) Bouquet, XXI, 473.

(3) Bouquet, XVII, 168 et 776.

(4) Valois, *Notitia*, p. 45. Merlet, *Dictionnaire d'Eure-et-Loir*, p. 7.

Digitized by Google

grands rôles de l'échiquier de Normandie pourrait encore fournir matière à quelques observations. Ainsi *serviens* serait mieux rendu par *sergent* que par *fantassin* (p. 372). *Goteria* est une *gouttière*, et non un *canal*. *Feria* désigne une *foire* et non pas une *barque* (p. 376). Mais je me suis déjà trop appesanti sur des détails. Il suffit d'avoir appelé l'attention de l'auteur sur quelques imperfections de la première partie de son travail ; on peut être certain qu'il redoublera d'efforts et que la seconde partie de l'histoire du Vaudreuil satisfera de tout point les juges les plus sévères.

LÉOPOLD DELISLE,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société académique de Laon.

Tome XII. — 1862.

Il est difficile de classer méthodiquement et par ordre de matières les sujets historiques très divers traités dans ce nouveau volume du *Bulletin de la Société de Laon*. Nous essayerons du moins de les analyser suivant un certain ordre chronologique, et, pour commencer, sans remonter plus haut, nous passerons tout de suite au Déluge.

Ce n'est pas que nous ayons l'intention de traiter légèrement cette grave question des silex travaillés de main d'homme, dont la solution pourra amener des résultats si importants pour l'histoire de l'espèce humaine. Nous voulons, au contraire, signaler à la section la place que ces découvertes ont occupée, dès le commencement de l'année 1861, dans les travaux de la Société académique. Une Notice de M. de Saint-Marceaux sur les silex taillés trouvés par lui à Quincy-sous-le-Mont a fourni en effet à M. Melleville, très versé dans les études géologiques, l'occasion d'un Mémoire où il expose, à cette date, l'état de la question et traite avec détails des silex trouvés dans les départements de l'Aisne et de la Somme. Avant de s'occuper des silex, il remonte aux découvertes d'ossements humains faites dès 1818 par Donati dans les brêches de l'île d'Incoronata; et comme les silex signalés en dernier lieu par M. Boucher de Perthes sont moins anciens que les ossements des brêches et des cavernes, il n'y a point de raison, suivant M. Melleville, pour nier que ces ossements soient fossiles. L'auteur passe ensuite en revue les diverses trouvailles d'instruments en pierre faites dans le sol de la Picardie au dernier siècle et de nos jours, mais sans se prononcer sur la contemporanéité de ces objets avec les sables ou les cendres noires au milieu desquels ils ont été rencontrés. Cependant il penche visiblement vers l'affirmative. Peut-être n'insiste-t-il pas assez sur les autres dépôts de silex ouvrés associés à des espèces éteintes de mammifères signalés dans d'autres contrées de la France, en Angleterre, en Allemagne, en Sicile et même en Espagne. Il est vrai qu'en composant son Mémoire, M. Melleville ne connaissait pas encore les trouvailles faites en 1862 dans les sables quaternaires de la carrière de SanIsidro près Madrid, et qui constatent sur ce point l'association

Digitized by Google

des produits de l'industrie humaine avec les débris de l'éléphant d'Afrique (1).

Au reste, depuis ce Mémoire, la question a fait un grand pas par la découverte de la mâchoire humaine engagée dans les terrains de Moulin-Quignon, et les discussions si animées et même si ardentes auxquelles ce fait nouveau a donné lieu sont présentes à toutes les mémoires. Les hommes les plus considérables sont descendus dans l'arène, tant pour discuter l'authenticité de la découverte elle-même que pour déterminer la nature et l'âge du terrain. D'une part, M. Élie de Beaumont a émis ou plutôt reproduit une opinion déjà ancienne de sa part, celle que le *diluvium* de Moulin-Quignon n'est pas le *diluvium* proprement dit, le *diluvium* alpin, mais un dépôt de gravier qui lui ressemble, produit d'un remaniement qui aurait été causé par l'action des agents atmosphériques, et qui ferait partie de l'ensemble des dépôts meubles sur des pentes. D'une façon générale, il ne croit pas à la contemporanéité de l'homme avec les espèces perdues. D'autre part, sir Ch. Lyell, au sein de la section de géologie de l'Association britannique, a persisté dans l'avis déjà émis par lui que les haches en silex, ainsi que les débris de mammifères éteints qui se rencontrent dans le gravier fluviatile de Saint-Acheul, sont de la même période ; que, par conséquent, ces mammifères ont existé en même temps que l'homme. C'est à cette dernière opinion que se rattache un de nos savants collègues, M. Jules Desnoyers, dans sa Note sur les indices matériels de la coexistence de l'homme avec l'*elephas meridionalis* dans un terrain des environs de Chartres plus ancien que les terrains de transport quaternaires des vallées de la Somme et de la Seine. Nous ne pouvons que renvoyer à cet excellent travail, en arguant de notre incompétence en pareille matière, qui ne nous permet pas de prendre parti dans un si grand débat.

Si des temps anté-historiques nous passons à l'époque gauloise, nous trouvons dans le Bulletin de la Société une autre question plus restreinte et plus spéciale que celle des silex et des débris humains, mais qui soulève aussi de vives controverses. Il s'agit de l'emplacement de l'oppide appelé Bibrax par César. Là encore nous voyons M. Melleville sur la brêche, prêt à rompre de nouvelles lances en faveur de Laon. L'argumentation de cet érudit s'appuie sur deux

(1) Voir la note de MM. de Verneuil et Louis Lartet dans le *Bulletin de la Société géologique de France ;* octobre 1863, p. 698 et suiv. Ajoutons que des cornes de rennes travaillées de main d'homme viennent aussi d'être découvertes tout récemment dans des cavernes du midi de la France.

Digitized by Google

ordres de preuves : les preuves tirées de l'étude topographique comparée avec le récit de César, et les preuves plus décisives selon lui que fournissent un diplôme de 561 et plusieurs textes très-anciens des *Acta Sanctorum*, où Laon est en effet identifié avec Bibrax : « Laudunum venit quod ætas antiquior Bibrax nuncupari ma- « luit..... Ad Laudunum montem qui antiquo sermone Bibrax nun- « cupabatur (1). » Il est certain que cette opinion sur l'ancien nom de Laon fut de tradition constante au moyen âge ; mais cette tradition repose-t-elle sur une donnée bien sûre, quand des considérations de l'ordre stratégique viennent contrarier l'identification proposée ? N'est-ce pas en vertu d'une considération de ce genre que la commission de la carte de la Gaule s'est prononcée pour Saint-Thomas ou le Vieux Laon ? En effet, Bibrax, d'après le texte de César, semble avoir été une de ces places qui pouvaient être emportées de vive force, probablement à cause du peu d'élévation de leurs murs d'enceinte. Aussi voit-on que les Belges l'attaquèrent *ex itinere*, c'est-à-dire sans en venir à un siége méthodique. Or cette circonstance paraît s'appliquer difficilement à une ville d'une assiette naturelle aussi forte que l'est la ville de Laon, tandis que l'identification de Bibrax avec le Vieux Laon se justifie par la facilité d'approcher de plain-pied du rempart sur un des fronts de l'enceinte. Cette dernière observation, qui appartient à M. le général Creuly, ne peut manquer d'être prise en sérieuse considération, venant d'un homme aussi compétent. Au reste, M. Melleville a en quelque sorte prévu l'objection, et il y répond comme il suit : « Si la ville de Laon, dit-il, avait de tout temps occupé, comme elle l'occupe aujourd'hui, la totalité du plateau de la montagne sur laquelle elle est assise, ces détails (du récit de César) ne pourraient sans doute pas lui convenir. Mais il n'en est pas ainsi. L'ancienne, la primitive ville, ce qu'on nomme encore *la cité*, n'occupait que la pointe septentrionale de cette montagne, et un mur transversal bâti à la hauteur de la rue du Bourg, sur le bord d'un fossé creusé à fond de cuve dans la roche vive, la séparait du reste du plateau. De ce côté donc l'attaque pouvait se faire de plain-pied ; et il faut bien croire qu'il en fut ainsi dans tous les siéges qu'elle eut à soutenir, puisque les assaillants s'y servirent constamment de machines comme le bélier, dont l'emploi dans les siéges exigeait un terrain uni (2). » M. Melleville annonce un autre Mémoire où il espère déterminer le véritable emplacement du camp de César

(1) Bolland. 8 octobre. — 20 juin.
(2) *Bulletin de la Société académique de Laon*, p. 262.

Digitized by Google

et établir que la distance qui sépare ce camp de la ville de Laon est précisément celle indiquée dans les *Commentaires*. S'il réussit à faire cette démonstration, les arguments très-sérieux, selon moi, qu'il fait valoir à l'appui de sa thèse principale pourront devenir décisifs.

L'époque gallo-romaine est représentée dans le volume du Bulletin par une communication de M. Édouard Fleury. C'est l'introduction d'un ouvrage qu'il se propose de publier sous ce titre : *La Civilisation et les Arts des Romains dans la Gaule belgique*, ouvrage qui doit contenir l'exposé de toutes les découvertes archéologiques faites par lui ou sous ses yeux depuis neuf ans à Vailly, Nizy-le-Comte, Blanzy, Bazoches et Reims. Cette introduction a surtout pour objet de déterminer l'époque approximative où ont été construits les monuments dont il a retrouvé et si bien décrit les restes. En étudiant de près les faits historiques dont cette partie de la Gaule a été le théâtre depuis la conquête romaine jusqu'à la grande invasion des barbares, l'auteur est amené à croire que la majeure partie de ces monuments, où la civilisation romaine brille d'un si vif éclat, durent s'élever pendant la période de tranquillité qui s'étend de l'avénement d'Adrien à la mort de Caracalla. C'est en effet la conjecture la plus vraisemblable. Toutefois, ce qui ressort le plus clairement de l'ensemble de ces découvertes, c'est la preuve visible que la civilisation des conquérants pénétra de bonne heure dans des contrées où l'on croyait que l'ancienne nationalité avait dû conserver longtemps sa rudesse première. Les récentes découvertes faites dans les parties les plus reculées de la Gaule et jusque dans les petites îles de l'Armorique montrent bien qu'aucune portion du sol gaulois n'échappa à l'influence romaine.

L'examen d'un tumulus gaulois à Limé a conduit M. Prioux à penser que ce tumulus avait dû servir, au moyen âge, de lieu de sépulture pour les suppliciés, les noms de *lieux dits* indiquant que des fourches patibulaires s'élevaient en cet endroit. Il est parti de ce point de vue pour donner de bons renseignements sur l'exercice de la haute justice en général et de la justice seigneuriale de Limé en particulier. A cette communication se borne à peu près tout ce que le tome XII du Bulletin renferme sur le moyen âge proprement dit, car je ne puis que mentionner seulement le compte rendu fait par M. Fleury des *Documents inédits sur la Picardie* publiés par M. de Beauvillé. Il serait difficile d'analyser une analyse, et les pièces importantes de ce recueil ont été mises complétement en relief par l'auteur du rapport. Mais au moins je m'associerai bien volontiers

Digitized by Google

à lui pour féliciter M. de Beauvillé du désintéressement, du soin et du bon goût dont il a fait preuve dans cette belle publication.

Les grandes découvertes maritimes sont généralement considérées comme ouvrant l'ère des temps modernes. A cet ordre d'idées se rattache un globe terrestre, trouvé à Laon, qui a fourni à M. d'Avezac le sujet d'une savante Notice lue à la Société de géographie le 21 décembre 1860 et imprimée dans le Bulletin avec l'autorisation de l'auteur. Ce globe, qui faisait partie d'une machine fort compliquée (probablement une horloge astronomique), offre une étroite parenté avec la célèbre sphère de Nuremberg, portant la signature de Martin de Behaim. M. d'Avezac en donne la description enrichie de notes érudites. Il passe en revue les additions que le sphérographe anonyme a faites à la mappemonde de Ptolémée, et prouve sans peine que, malgré la date de 1493 inscrite sur le globe de Laon, l'exécution de cette pièce se rapporte seulement à l'état des connaissances géographiques qui avaient pu pénétrer dans l'Europe centrale en 1486, puisque la délinéation de la côte africaine s'arrête au cap Négro (*mons Niger*), découvert par les Portugais l'année précédente, et ne tient aucun compte des voyages postérieurs, et bien autrement féconds en résultats, de Barthélemy Diaz.

Nous trouvons encore, pour ce qui concerne les temps modernes, un certain nombre de montres, ou revues des gens de guerre en garnison dans les villes de Chauny, Coucy, Laon, La Fère, Marle, Ribemont, Saint-Michel et Saint-Quentin, de l'année 1550 à l'année 1679. L'intérêt qui s'attache à ce genre de pièces consiste autant dans la constatation du nombre des hommes entretenus que dans le chiffre de la paye qui leur était allouée. La première montre de la garnison de Saint-Quentin, par exemple, est instructive à cet égard. Elle nous fournit non-seulement le rôle exact des officiers et soldats de la compagnie du capitaine Favas, s'élevant en tout à deux cent-soixante-quatorze hommes de guerre à pied, aventuriers français et gascons, mais encore le chiffre de leur simple paye, montant en tout à 2,386 livres tournois pour les gages et l'entretien pendant le mois de janvier 1550, somme qui représenterait en valeur moyenne environ 10,000 francs de notre monnaie (1). En comparant les rôles des garnisons aux diverses dates de cette période,

(1) Voir aussi le rapport de M. A. de Barthélemy, *Rev. des Soc. sav.*, 3e série, t. II, p. 143, où il a été déjà rendu compte de ces documents manuscrits, communiqués au Comité par M. Prioux.

Digitized by Google

on voit aussi que le nombre des hommes s'élève ou s'abaisse suivant le degré de la sécurité intérieure ou extérieure du pays.

Enfin, pour ce qui touche à l'époque pour ainsi dire contemporains, nous n'avons guère à citer que quelques notes extraites par M. Edouard Fleury de deux collections d'autographes récemment vendus à Paris. Ces notes concernent exclusivement des personnages nés dans le département de l'Aisne. De la Fontaine et Racine, elles passent immédiatement à Condorcet, Camille Desmoulins, Saint-Just, Ronsin, Fouquier-Tinville, Gracchus Babeuf, ou à d'autres noms du même temps, ceux-ci du moins purs de tout excès, Quinette, Jean Debry, le général d'Hedouville. Deux ou trois passages spirituels d'une lettre de Racine à Boileau font regretter que M. Fleury n'ait pas eu le temps ou peut-être la permission de transcrire l'épître en entier. Ces extraits ne présentent pas tous un bien vif intérêt ; ils peuvent cependant, comme le dit l'auteur de cette communication, être utilisés en leur temps et fournir aux biographes des renseignements et des dates qui ne seraient pas à dédaigner.

Le volume se termine par un catalogue du musée d'art et d'antiquités fondé à Laon en 1851. Grâce aux efforts persévérants de la Société académique et à la libéralité d'un grand nombre de souscripteurs et donateurs, ce musée comptait déjà près de quatre cents articles au moment de son inauguration, 28 août 1861. C'est là un bon exemple qui tend à se multiplier. Tandis que les départements publient ou préparent le catalogue de leurs archives, il est bien qu'ils disposent et ouvrent aussi des musées locaux, où le goût des arts et de l'archéologie trouve le moyen de se nourrir et de s'exercer. Ainsi jaillissent de nouvelles sources de vie pour la critique et pour l'érudition, et ces foyers divers, convergeant vers un même point, contribuent à jeter plus de chaleur et de lumière sur notre histoire nationale.

HUILLARD-BRÉHOLLES,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

Année 1862.

La Société du département de la Marne occupe depuis de longues années un rang honorable parmi nos Académies de province. Elle le doit, Messieurs, moins au nombre de ses membres qu'à son activité et à ses travaux ; elle a su nouer des relations avec des hommes distingués, conserver des rapports avec ceux que leur destinée entraînait loin d'elle, entretenir des correspondances et des échanges de Mémoires avec les autres Sociétés, et prévenir les dangers de l'isolement en étendant son action par sa propre initiative : c'est d'un bon exemple. Moins une ville renferme d'hommes ayant les loisirs de l'étude et le goût des plaisirs intellectuels, plus la société savante doit chercher à y étendre le cercle de ses travaux pour attirer à elle tous ceux qui, à des titres divers, consacrent une partie de leur existence aux nobles labeurs de la pensée, dans le but ou de s'instruire eux-mêmes ou d'instruire leurs semblables et de rendre meilleure la condition de l'homme sur cette terre. La Société de Châlons a compris ce rôle; placée au milieu d'une région tout agricole, elle a tout d'abord porté ses regards vers les sciences qui peuvent perfectionner la culture et améliorer le sort des cultivateurs; elle y a joint les études plus désintéressées de l'histoire, et même, depuis quelques années, elle a eu ses lauréats de la poésie à côté des lauréats de l'économie rurale. C'est à la section des sciences qu'il appartient d'apprécier dignement la première partie de ses travaux; mais il nous est permis de jeter un coup d'œil sur l'ensemble de cette activité multiple, d'y signaler de bonnes pensées, et d'en recueillir quelques-unes pour les porter à la connaissance et à les proposer à l'imitation des autres Sociétés.

Le président, M. le docteur Dorin, a ouvert la séance annuelle du 27 août 1862 par un discours sur l'ornithologie : ce qu'il se proposait, c'était moins d'enrichir l'histoire naturelle que de défendre, dans l'intérêt de l'agriculture, l'oiseau contre la poursuite des chasseurs et des enfants; de le montrer échenillant les arbres, happant les insectes au vol, suivant le sillon du laboureur pour saisir les larves, et prêtant au cultivateur le secours précieux de son bec effilé, de ses ongles fouilleurs et de sa vue perçante. Il est en effet des oiseaux qui rendent de grands services, mal appréciés, et sur les-

Digitized by Google

quels la science doit étendre sa protection afin d'éclairer le paysan, et de créer en faveur de ces innocentes victimes un préjugé favorable qui les fasse respecter, comme on respecte l'hirondelle. Toutefois M. Dorin éprouve peut-être pour cette race persécutée une sympathie trop générale; car, parmi ces auxiliaires gratuits de l'agriculture, il y en a qui font payer trop cher leurs services.

La Société ouvre de nombreux concours. La somme qu'elle donne est modique, mais le résultat est grand, si l'honneur d'obtenir le prix peut stimuler les concurrents dans les voies qu'elle trace. Un terrible ouragan avait ravagé les campagnes de la Marne en 1861; aussitôt elle a proposé une médaille d'or au meilleur Mémoire *Sur le meilleur système d'assurances contre les sinistres qui affectent l'agriculture;* elle n'a pas encore donné le prix, et elle a eu raison : les Mémoires qu'elle a reçus ne sauraient satisfaire des esprits pratiques. C'est la même pensée qui lui inspire la recherche des *Mesures protectrices qui pourraient prévenir les abus et les dangers résultant de l'usage où sont beaucoup d'habitants des campagnes, lorsqu'ils deviennent âgés ou infirmes, de céder leurs biens.* Qu'elle prenne garde, en pareille matière, que les mesures protectrices n'entraînent plus d'abus et de dangers que le mal lui-même. A côté des prix proposés à la *Destruction des insectes nuisibles à la vigne*, à la *Plantation d'ailantes*, à l'*Introduction d'arbres fruitiers* dans le département, que je ne fais qu'indiquer, je me rendrais coupable d'une grave omission si je ne signalais particulièrement à votre approbation trois médailles, l'une destinée à « l'instituteur qui aura ouvert, avec l'approbation de l'autorité, une école d'adultes dans laquelle les notions d'agriculture ou d'horticulture applicables à la localité auront été enseignées avec le plus de succès; » une autre au « propriétaire qui, dans les villes, aura fait construire des habitations saines et commodes destinées aux familles d'ouvriers; » la troisième aux « communes du département qui auront le mieux entretenu leurs chemins vicinaux. » Ces concours sont de notre ressort, Messieurs, parce qu'ils sont du domaine des sciences morales, et c'est à nous qu'il appartient de remercier la Société du département de la Marne de ses nobles efforts. Le temps dans lequel nous vivons n'aura pas seulement l'honneur d'être célébré comme le siècle de la science et de l'industrie; à côté de certaines défaillances passagères, un des caractères qui le distingueront le plus des temps qui l'ont précédé, c'est la sollicitude active des classes éclairées étudiant les souffrances du peuple, cherchant les remèdes; c'est le désir d'élever le niveau de l'huma-

Digitized by Google

nité en versant dans les masses l'instruction, le bien-être et la moralité; c'est l'amélioration du sort de ceux qui produisent, conséquence de l'accroissement des produits et justification de la richesse. La Société de la Marne est fidèle à ce devoir nouveau qui s'impose aux classes aisées : l'Etat a sa part dans cette œuvre de moralisation; mais il en reste une part beaucoup plus large encore à l'initiative privée, aux aptitudes diverses, à la connaissance immédiate des besoins, au zèle qui, quand il est éclairé, est souvent d'autant plus efficace qu'il agit de plus près et qu'il est plus spontané. C'est pourquoi nous applaudissons au patronage bienveillant qu'exerce la Société de la Marne comme à une bonne action.

Les prix, avons-nous dit, sont d'une valeur très-modique : c'est déjà un mérite de savoir tirer un si bon parti de faibles ressources. Quelques-uns néanmoins sont pour ceux qui les reçoivent un utile secours. Les encouragements pour l'entretien des chemins vicinaux sont donnés à de pauvres communes qui ont quelquefois moins de 150 habitants, et qui, ajoutant des fonds extraordinaires à la prestation et aux 5 centimes spéciaux, peuvent à grand'peine affecter une somme de 1,500 à 2,000 francs au chapitre de leur voirie : pour ces communes, une prime de 100 à 200 francs n'est pas un bienfait à dédaigner. Il en est une qui a trouvé pour accroître ses ressources un moyen ingénieux que beaucoup d'autres pourraient trouver comme elle. Située dans un canton écarté qui n'était guère parcouru que par les troupeaux champenois, elle avait étalé ses deux rangs de maisons sur une longueur de 2 kilomètres 1/2, laissant entre eux une large allée où poussait du gazon, mais où, à la moindre pluie, chevaux et piétons s'embourbaient dans l'argile. Faire de cette prairie une voie arrosable : nul n'y avait songé, et nul n'aurait osé tenter d'y construire une route qui eût été aussi coûteuse et plus inutile que les routes fastueuses de Louis XIV. Le maire a fait vendre la plus grande partie du terrain, qui s'est transformé en potagers productifs, et, avec les 24,000 francs qu'il a tirés de la vente, il a fait construire une bonne chaussée empierrée; la commune a fait un double profit, et en rappelant, après la Société de la Marne qui l'a récompensé, cet exemple de bon sens, nous souhaitons qu'il soit connu des communes qui pourraient en profiter.

L'amélioration de nos chemins vicinaux est une œuvre moderne; l'honneur en revient au ministre qui, sous le gouvernement de Louis-Philippe, fit rendre la loi du 21 mai 1836. Avant cette date, les chemins si utiles qui relient entre eux les villages, et qui sont les canaux par lesquels circule la richesse agricole, étaient en gé-

Digitized by Google

néral et semblent avoir été de tout temps dans un état pitoyable. Depuis cette date, deux milliards ont été dépensés, et il faut encore dépenser des milliards pour arriver au niveau qu'a depuis longtemps atteint l'Angleterre. Le gouvernement, qui le sait, a porté de ce côté sa sollicitude : ainsi le département de la Marne, qui, sous le rapport de la vicinalité, occupe un des premiers rangs dans la statitisque de la France, compte encore plus de la moitié de ses chemins (3,299 kilomètres sur 2,985) dont le sol est tel que la nature l'a fait ; mais l'autre moitié est presque tout entière à l'état d'entretien complet (2,985 kilomètres); la sagesse des communes, éclairées par l'administration, a compris qu'en pareille matière un travail incomplet était à peu près perdu, et que mieux valait entreprendre peu à peu l'œuvre de la viabilité d'une manière fructueuse que de disséminer sans profit ses forces et ses ressources. La proportion n'est pas aussi favorable pour l'ensemble de la France; nous avons 22,000 kilomètres de chemins vicinaux ; pour compléter un réseau dont le tracé lui-même deviendra incomplet quand la richesse agricole se sera développée, il nous reste 317,500 kilomètres à construire. Des plaintes se sont élevées contre la prestation, que l'on a, non sans beaucoup d'exagération, comparée à l'ancienne corvée; remarquons qu'elle forme en France la moitié des ressources avec lesquelles ont été créés les chemins vicinaux (859 millions de prestations sur 858 millions d'argent dans la période de 1837 à 1862) et que ces prestations, rachetées en grande partie à prix d'argent dans les départements riches, sont au contraire presque entièrement fournies en nature dans les départements pauvres, qui ont le plus besoin de ce stimulant d'activité. Il ne faut pas médire à la légère d'une contribution dont l'emploi a été si profitable à la richesse de la France et au bien des contribuables. Je ne veux pas insister plus longuement sur cette partie des travaux de la Société, quoiqu'ils vous appartiennent, Messieurs, puisqu'ils appartiennent à la géographie, et qu'ils forment une branche de cette science, qui n'est ni la moins intéressante ni la mieux connue.

L'histoire n'est représentée dans le volume que j'ai sous les yeux que par le rapport de M. l'abbé Aubert sur le concours historique. La Société a décerné trois médailles, l'une à M. Edouard de Barthélemy, auteur du *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*; une à M. Ch. Remi, pour son *Précis historique et statistique sur Chaumont*; la troisième au curé d'Heutregeville, auteur de la *Statistique historique de Selles;* il est bon de répéter ici les noms des lauréats, mais il serait téméraire de vouloir apprécier leurs travaux sur une

Digitized by Google

simple analyse et de résumer encore le résumé du rapporteur.

J'aime mieux citer quelques vers empruntés aux poëtes que la Société encourage ou qu'elle compte parmi ses membres. M. Charbonnier aime la poésie, et ne croit pas que son règne soit passé. Il a raison; la poésie se transforme, mais elle ne meurt pas; le sentiment qui l'inspire est naturel à l'homme, et durera autant que lui, autant du moins qu'il y aura une âme capable de sentir les douces émotions, une imagination qui, imparfaitement satisfaite des réalités du monde, déploiera ses ailes pour monter vers les régions de l'idéal. La langue pourra le trahir, les préoccupations de la vie et même la grandeur des idées ou l'étendue de la science pourront peser sur lui; mais le poids de ces chaînes ne l'arrêtera pas; quelque jour le vrai poëte prendra son essor, et, malgré de tristes prophéties, rejoindra les chantres inspirés dans une carrière qu'il a été de tout temps difficile de parcourir, mais qui ne sera jamais fermée.

Morte la poésie! Aveugles, en ce monde
Vous ne voyez donc pas que partout elle abonde,
  Et partout projette ses feux?
Pour elle le désert ouvre ses solitudes,
Les bois leurs verts abris, les mers leurs plénitudes,
  Le ciel son dôme lumineux.

M. Charbonnier a pour lui la foi; il aime et imite Virgile : c'est goûter doublement le charme de la poésie. M. Boillier, son émule, a su trouver dans les strophes suivantes, adressées à une mère sur la perte de son fils, cette douce émotion qui est nécessaire au poëte.

Il eût trouvé ici des plaisirs éphémères;
    Beaucoup de ronces, peu de fleurs.
. . . . . .
Sur sa lèvre je vois éclore un frais sourire,
Quand descendent sur toi les rayons de ses yeux;
Et la nuit je perçois les accents de sa lyre,
    Disant : le bonheur est aux cieux!

Ce ne sont pas les exemples qui manquent aux amis des muses dans cette province. La Champagne a eu de nombreux poëtes, et parmi eux quelques-uns des plus illustres dont s'honore la France, La Fontaine et Racine. Elle a eu au moyen âge une école florissante qui commence avec les Chrétien de Troyes, les Thibaut de Champagne, et se continue pendant deux siècles avec les Rutebeuf, les Coquillard, les Eustache Deschamps, tantôt folâtre et insoucieuse

Digitized by Google

tantôt mélancolique et découragée, quand la France est livrée aux pillages de la guerre de Cent ans. M. Etienne Georges, dans un *Coup d'œil sur les progrès de la langue française en Champagne*, a présenté un tableau complet de cette littérature provinciale, et, quoique son travail n'ajoute rien de nouveau aux divers recueils dans lesquels ces monuments de la gloire champenoise étaient déjà édités, il faut lui savoir gré d'avoir rappelé au souvenir de la Société de la Marne quelques-uns de ces vers où le troubadour, simple et naturel sans platitude, savait avoir de l'esprit sans être guindé. Les poëtes modernes pourraient y puiser d'utiles leçons. Nous ne pouvons pas, comme M. Etienne Georges, nous livrer au plaisir de multiplier ces charmantes citations ; mais nous ne résisterons pas au désir de rappeler en terminant une strophe du conteur qui disait :

L'espérance du lendemain,
Ce sont mes fêtes,

de Rutebeuf, qui, joueur effréné, vidant joyeusement son escarcelle quand la fortune l'avait remplie, n'ayant le plus souvent ni sou ni maille, retraçait en ces termes sa vie aventureuse.

Issi sui com l'ozière franche,
Ou comme li oiseeaux seur la branche;
En esté chante,
En yver plor et me gaimante,
Et me desfeul ausi com l'ente,
Au premier giel.

E. Levasseur,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Revue africaine, journal des travaux de la Société historique algérienne.

5e année, 1861, in-8o.

Les travaux de la *Société historique algérienne* continuent à présenter ce caractère particulier que leur impriment le régime à demi militaire auquel est soumise notre colonie naissante et les éléments confus d'un passé romain, chrétien ou barbare, dont il faut dégager laborieusement son histoire. C'est œuvre de soldat ou de pionnier autant que d'écrivain, et la plume alterne souvent avec l'épée ou la pioche dans la main de ses collaborateurs. Ainsi, dans le volume qui est actuellement soumis à votre examen, le lieutenant Boucheseiche profite des loisirs d'une garnison à Ténès pour étudier les antiquités romaines de cette ville ; M. Leclerc, médecin-major au 2e spahis, éclaircit un point de la matière médicale des Grecs et des Arabes. Ceux même que les hasards de la vie militaire ont éloignés de l'Algérie continuent de donner à cette seconde patrie des marques de souvenir. C'est ainsi que le baron Aucapitaine, attaché alors à l'expédition de Syrie, ne cesse pas d'envoyer des médailles et des manuscrits au musée et à la bibliothèque d'Alger, ni de savants articles à la *Revue africaine*.

Les circonstances que nous venons de rappeler, tout en donnant à ce Recueil une physionomie à part entre les travaux des autres Sociétés savantes, restreignent d'autant la compétence et la tâche de celui que vous avez chargé de l'examiner. Aussi, dans ce volume dont l'archéologie, la numismatique, l'épigraphie ont envahi les pages, nous sommes réduit à glaner un petit nombre d'articles qui peuvent offrir quelque intérêt au point de vue de la philologie et de l'histoire.

Quelques études historiques de M. Berbrugger, président de la Société algérienne, conservateur du musée et de la bibliothèque d'Alger, sont d'autant plus intéressantes qu'elles nous montrent la domination européenne s'essayant dans le nord de l'Afrique, et qu'elles peuvent éclairer les générations actuelles sur les conditions d'un établissement définitif sur ce même littoral.

La première est intitulée : *Les Algériens demandent un roi français en* 1572. « Le titre de cet article, dit M. Berbrugger, étonnera beaucoup de lecteurs, qui, de prime abord, se refuseront à croire qu'en 1572, — ou même à une autre date, — les Algériens aient

Digitized by Google

jamais pu songer à demander un roi à la France. C'est en effet un événement fort étrange, et qui a besoin, pour qu'on l'admette, d'être accompagné des preuves les plus authentiques. » Ces preuves, l'auteur les trouve dans la correspondance officielle entre Charles IX et l'ambassadeur français à Constantinople, François de Noailles, évêque d'Acqs, au moment où la Régence d'Alger s'attendait à être attaquée par don Juan, vainqueur à Lépante. On y voit que le Grand Seigneur avait proposé au monarque français d'établir comme roi à Alger son frère le duc d'Anjou, qui devait s'obliger à lui payer le tribut accoutumé. Cette proposition plus ou moins sincère paraît d'abord accueillie par Charles IX avec un certain empressement. « Elle se rattachait, dit M. Berbrugger, à des projets d'une haute importance qui l'ont grandement préoccupé. Il voulait faire de Toulon le centre d'une puissance navale imposante, et il méditait d'opérer à Marseille une véritable renaissance commerciale par la reprise et l'extension de ses rapports avec le Levant. » Les guerres civiles de France et l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne ne permirent pas de profiter de l'ouverture faite par les Algériens. « D'ailleurs, continue l'auteur, un roi français d'Alger ne serait pas resté longtemps sur son trône. Kabyles, Arabes, Turcs, renégats,— et ces derniers étaient alors fort nombreux et influents, — quoique tous ennemis les uns des autres, se seraient promptement ralliés contre l'invasion étrangère. Tout cela aurait fini par un immense désastre ou par l'occupation ruineuse et stérile d'un ou deux points du littoral, quelque chose comme Oran fut jadis aux mains des Espagnols, et comme sont aujourd'hui les présides du littoral marocain.

« Il fallait le concours de la vapeur, des chemins de fer et du télégraphe électrique pour rendre cette entreprise possible et utile, en supprimant les distances et les obstacles maritimes. La conquête de 1830 a réussi parce qu'elle s'est faite au moment providentiel. »

C'est au même ordre de faits et d'idées que se rattache un autre article du même auteur sur l'*Occupation anglaise de Tanger de* 1662 *à* 1683. « Vers le milieu du dix-septième siècle, dit-il, l'Angleterre et la France se trouvent amenées — presque en même temps, par des routes diverses, mais avec un égal insuccès, — à tenter de s'établir sur les côtes de l'Afrique septentrionale. En 1662, les Anglais prennent, par voie diplomatique, possession de Tanger, que l'infante Catherine de Portugal apportait en dot au roi Charles II; en 1664, les Français s'emparent de Gigelli, qu'ils sont obligés d'évacuer presque aussitôt. » L'occupation anglaise fut, à Tanger, un peu

Digitized by Google

moins éphémère que la nôtre à Gigelli, car elle dura vingt années environ : elle correspond aux règnes de Moula-Rachid (1662-1672) et de Moula-Ismaïl (1672-1727).

Ce fut le mariage de Charles II d'Angleterre avec Catherine, infante de Portugal, qui amena l'établissement des Anglais sur la côte septentrionale du Maroc. M. Berbrugger raconte, à l'aide des historiens anglais contrôlés par quelques documents arabes, l'histoire de cet établissement précaire et contesté, histoire qu'il résume en ces termes : « Stérile au point de vue politique, humiliante sous le rapport militaire, la possession de Tanger n'eut pas sur les Barbaresques l'influence qu'on en avait espérée; elle fut à peu près nulle pour le commerce anglais. » D'ailleurs la résistance des indigènes ne fut pas le seul obstacle contre lequel l'établissement eut à lutter. « Il restait au Tanger anglais, c'est M. Berbrugger qui parle, une dernière épreuve à traverser pour consommer sa ruine : c'était l'épreuve parlementaire. La question ne tarda pas à perdre son caractère intrinsèque pour devenir une arme politique ; la cour n'y voyait qu'une utile diversion aux passions intérieures, et le parlement un instrument d'opposition. Au fond, personne ne se souciait de l'affaire principale. Cette situation sera parfaitement comprise si on se reporte à quelques années en arrière, et si on se rappelle les débats passionnés et stériles, quand ils n'étaient pas nuisibles, que le nom seul de notre colonie suscitait annuellement dans les anciennes chambres. »

Le dénoûment de l'affaire de Tanger fut tel qu'on pouvait le prévoir d'après la situation fausse que décrit M. Berbrugger. En 1683, une escadre anglaise va chercher la garnison qui se retire après avoir rasé les forts et la jetée, ouvrages qui avaient coûté plus de cinquante millions.

Quelques ruines que l'on aperçoit encore au mouillage de Tanger et sous la Casba rappellent seules aujourd'hui cette occupation anglaise, qui fut si onéreuse, et faillit susciter de très-graves embarras politiques à la Grande-Bretagne. L'auteur du Mémoire que nous venons d'analyser assigne pour causes de son peu de durée l'emploi du système d'occupation restreinte et la coïncidence de l'immense travail intérieur qui allait conduire l'Angleterre à sa dernière révolution.

Un récit de l'expédition des Espagnols contre l'Algérie en 1775, sous la conduite du général irlandais O'Reilly, récit tiré du *Voyage de Dalrymple en Espagne et en Portugal*, et une Note intéressante de M. Léon Godard, intitulée : *Souvenirs de l'expédition de Ximenès*

Digitized by Google

en Afrique, complètent la série instructive de ces essais de la domination européenne dans le nord de l'Afrique. On y voit que les trophées de cette dernière expédition, drapeaux, objets précieux, clefs de la ville d'Oran, manuscrits arabes, enlevés d'Alcala, où ils avaient d'abord été déposés, reposent à la bibliothèque de l'Université, à Madrid, où ils étaient à peu près oubliés par les *Guides*, les *Itinéraires*, et par les Espagnols eux-mêmes, lorsque dernièrement les étudiants madrilènes s'avisèrent de les promener triomphalement dans les rues de la capitale pour célébrer la prise de Tétouan. Mais ce n'était ni à la puissante marine de l'Angleterre ni aux forces de l'Espagne, malgré le voisinage et l'affinité, qu'était réservé l'honneur de planter définitivement sur les rives barbaresques le drapeau du christianisme et de la civilisation.

L'*Ambassade marocaine en Espagne au dix-huitième siècle*, traduite par M. Gorguos, secrétaire de l'ambassadeur El-G'azzal, nous montre l'effet produit sur ces envoyés par les souvenirs de la domination arabe dans la Péninsule, lors de leur voyage d'Algésiras à Madrid.

« Lorsque, dit la relation, arrivés à une hauteur qui domine la ville (Cordoue), nos regards purent en embrasser l'ensemble, la masse de ses maisons, la hauteur des minarets, la vue de la grande mosquée, dominant par son élévation tous les édifices, le développement de l'enceinte, œuvre des musulmans, tout cela réveilla dans nos cœurs une amère douleur qui saisit tout notre être. Eh! comment échapper à cette impression de tristesse, lorsque nous nous rappelions cette population musulmane qui habita longtemps dans ces murs? Puisse Dieu la recevoir dans sa miséricorde : c'est à lui qu'appartient la puissance avant et après. Nous le supplions de rendre cette cité à l'islam...

« En entrant dans la grande mosquée, nous reconnûmes un des plus vastes temples du monde par sa longueur, sa largeur et sa hauteur prodigieuses. Les arches élevées sur des colonnes sont elles-mêmes surmontées d'autres arches, à cause de l'élévation du toit qui la recouvre. Dès nos premiers pas dans l'édifice, à la vue de sa magnificence, une amère douleur nous saisit. C'est que nous pensions à ce qu'il fut autrefois sous l'islamisme, aux sciences qu'on y enseignait, aux lectures du livre saint, aux nombreuses prières accomplies dans cette enceinte, à tous les actes pieux des fidèles dont elle fut témoin. Il nous semblait que ces murs et ces piliers nous saluaient et nous souriaient, comme s'ils étaient heureux de nous voir. Notre émotion douloureuse était telle que nous adressions la

Digitized by Google

parole à ces objets inanimés, et que nous baisions les piliers, les colonnes, les murs de la mosquée, etc. »

Ces regrets pieux, cette illusion même par suite de laquelle le naïf enfant d'Ismaïl se regarde comme l'héritier direct d'une civilisation à jamais éclipsée, mais qui eut sa grandeur, ne manquent pas d'une éloquence naturelle propre à émouvoir les vainqueurs eux-mêmes. Mais l'hyperbole arabe reparaît dans les détails qui suivent, et d'après lesquels l'ambassadeur marocain, si on l'en croyait, ayant découvert sur le sol deux plaques de marbre sur lesquelles étaient inscrits la date de la fondation de la mosquée et les noms des monarques qui l'avaient successivement embellie, aurait exigé et obtenu de la fierté castillane qu'elles fussent immédiatement replacées au haut des murs de l'édifice.

Pour attribuer aussi sa part à la philologie dans cet examen de la *Revue africaine*, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici, en la resserrant un peu, une pièce de vers de l'émir Abd-el-Kader, traduite par un jeune interprète de l'armée, M. Marc Arnaud. Tout y respire la poésie du désert, l'orgueil et l'ivresse de la vie nomade.

« O toi qui jettes l'insulte à l'amant de la solitude, toi qui brûles d'amour pour les cités, et dont l'éloge est pour des maisons de boue et de pierre,

« Si tu savais ce que renferme le désert, si tes narines dilatées avaient senti le souffle de l'air libre qui agrandit l'âme, tu t'épargnerais ces insultes; mais tu ignores tout cela : que l'ignorance est à plaindre !...

« Nous avons vendu sans retour la vie des cités pour le désert : la gloire ne s'acquiert pas dans les villes.

« Le feu de nos tentes hospitalières brille toutes les nuits pour se montrer à celui qui se dirige vers nous, et ce feu est pour lui un remède contre la faim et les cités.

« L'oppression d'un voisin nous pèse-t-elle ; son alliance même vient-elle à cesser de nous plaire : tentes, objets précieux, tout est rassemblé en un instant, et nous fuyons au galop de nos coursiers rapides.

« Le bonheur est dans le mouvement; la honte est pour celui qui reste en place.

« Notre ennemi n'a contre nous ni retraite ni refuge. Nos chevaux, toujours sellés pour la guerre, soufflent le feu par leurs naseaux. Nos mehari sont aussi rapides que l'antilope dans sa course.

« Le lait de nos chamelles n'est pas comme celui des vaches ; ja-

Digitized by Google

mais l'eau ne l'a altéré, et il renferme en lui la santé du corps. Tous les vices de la corruption ne se trouvent que dans les villes.

« Celui qui parmi nous n'est pas mort de la peste vivra longtemps. C'est nous qui sommes parmi les créatures de Dieu les plus longues dans la vie »

E. J. B. Rathéry,
Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Bulletin de la Commission des antiquités départementales, Pas-de-Calais, a Arras.

Tome II. N° 1.

La Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais continue la publication des procès-verbaux de ses séances, et le tome II de son Bulletin renferme dans sa première partie plusieurs notices qui ont un intérêt tout spécial pour l'histoire et la statistique monumentale du pays.

Parmi les communications qui remontent à une époque déjà éloignée, il en est plusieurs qu'il convient de signaler au Comité; telles sont celles de M. Harbaville sur la date de l'église d'Etaples, une notice de M. l'abbé Parenty sur les statues anciennes déposées dans la chapelle de St-Vaast de la cathédrale d'Arras, un rapport de MM. le comte d'Héricourt et Alexandre Godin sur les pierres tumulaires trouvées en 1860 dans l'ancien couvent des Carmes occupé aujourd'hui par les Dames Ursulines, le compte rendu d'une excursion archéologique et historique dans le canton d'Étaples, par M. Souquet et, entre autres notices dues à MM. d'Héricourt, de Linas, Dancoisne, l'abbé Van Drival, l'abbé Robert, une description des ruines de l'ancienne abbaye du Mont-Saint-Éloi, par M. Adolphe de Cardevacque.

La découverte faite à Etaples de la sépulture d'un chevalier chrétien du XIIIe au XIVe siècle a été l'objet d'un rapport de la part de M. Souquet, l'un des membres de la Commission.

« Un ouvrier, dit M. Souquet, en labourant une pièce de terre située dans les anciens fossés de la ville d'Etaples et dépendant autrefois du cimetière de l'église Notre-Dame-de-Foi, a mis à découvert une sépulture très-ancienne.

« Contre un mur souterrain d'une assez grande longueur était adossé un caveau construit en silex et en chaux; ce caveau renfermait des ossements humains, divers objets en fer et quelques vases remplis de cendres. Le tout était recouvert d'une terre noire provenant sans doute de la décomposition du coffre. Quelques-uns de ces objets ont pu être recueillis, ce sont : une épée à double

Digitized by Google

tranchant creusée en gouttière dans le milieu, longue de 0m 88, avec pommeau en bronze, un éperon, un chandelier à manche, des clous à tête ronde et en forme de T, deux ferrures d'étriers auxquelles manquent les sabots en cuir, un fragment de fer qui paraît provenir d'une selle, et enfin un vase en terre grise renfermant des cendres. »

La Commission du Pas-de-Calais a joint au rapport de M. Fouquet la reproduction gravée des objets qui ont été conservés, mais ce rapport ne nous dit pas si ces objets ont pu être acquis pour le musée de la ville.

Une crosse du treizième siècle, en cuivre rouge, achetée par M. Octave Petit dans le courant de mars 1860, a fourni à M. de Linas les éléments d'une note fort intéressante pour l'histoire de la cathédrale d'Arras. Cette crosse, dont la forme est celle d'un crochet en cuivre doré, offre une similitude à peu près complète avec le bâton pastoral figuré sur la mosaïque tumulaire de l'évêque d'Arras, Frémaut, mort en 1183, mosaïque exhumée du chœur de la cathédrale en 1838, et transportée au musée.

La seule différence notable entre les deux objets, dit M. de Linas, ne roule que sur un détail insignifiant : la tête d'un serpent remplace sur le second l'amortissement sphérique qui se trouve sur le premier ; les nœuds sont identiques, et M. de Linas en conclut que la mosaïque serait une copie du bronze ; « mais aux raisons purement analogiques, dit-il, viennent se joindre des faits qui donnent la probabilité d'une consistance absolue. Sur les vingt-cinq sépultures épiscopales qui jadis émaillaient la basilique artésienne, quatre seulement échappées aux ordres impies du ministre Bouchotte reparurent pendant les fouilles de 1838, et parmi elles le cercueil en plomb de Frémaut dont le corps était encore revêtu de ses ornements pontificaux, crosse, mitre, anneau pastoral, etc. » L'auteur de la notice sur l'ancienne cathédrale d'Arras, M. l'abbé de Bray, assistait à cette découverte, et aurait conservé, suivant son propre dire, certains objets exhumés du sol de son église. M. de Linas en conclut avec grande apparence de raison que la crosse de M. Octave Petit, dont la hauteur n'excède par du reste 12 centimètres, ne serait autre que celle trouvée dans le cercueil de Frémaut, évêque d'Arras, mort en 1183.

Les dépouilles du prélat, ajoute-t-il en finissant, n'ont pu aller qu'à l'évêché, au musée, ou chez M. l'abbé de Bay ; elles ne sont pas aux deux premiers endroits ; « raison majeure pour croire que la succession du curé nous en rend une partie. »

Digitized by Google

Le Bulletin de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais est, nous le répétons, plutôt un compte rendu très-sommaire des séances de la commission, qu'un recueil des travaux de ses membres; le premier cahier du tome II, celui qui a été adressé au Comité, renferme les procès-verbaux des quinze séances tenues du 31 janvier 1860 au 25 octobre 1861 ; ces procès-verbaux sont pleins de faits et de communications qui par leur nature ne sauraient supporter l'analyse, mais l'examen de ces travaux prouve en faveur de l'activité et du zèle déployés par les membres de cette Commission.

E. du Sommerard,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société d'études d'Avallon.

1859, 1860, 1861, 1re, 2e, 3e années. — 3 vol. in-8o. — Avallon, 1860-1862.

La Société d'études d'Avallon ne compte que cinq années d'existence, et c'est pour la première fois que la section reçoit communication du Recueil dans lequel se trouvent réunis les discours, les mémoires et les comptes rendus ou rapports concernant ses travaux. L'Association a été fondée en 1859 dans le but d'encourager les recherches sur toutes les questions qui peuvent intéresser l'histoire, les sciences, les lettres et les arts, spécialement dans l'Avallonnais, pays de l'ancienne Bourgogne répondant à peu près à l'arrondissement actuel d'Avallon, dans le département de l'Yonne. Elle a publié trois livraisons, une pour chacune de ses trois premières années, 1859, 1860 et 1861.

Le travail le plus considérable que renferment ces cahiers est une Notice de M. Baudouin *Sur l'Avallonais à l'époque celtique et aux premiers temps de la domination romaine* (1), dont il est bon de donner un aperçu.

L'auteur, après avoir revendiqué pour Avallon, chef-lieu de l'une des nombreuses peuplades gauloises avant d'être incorporé au pays des Mandubiens, la médaille gauloise au nom de *Caballo*, que Châlons-sur-Saône ne lui concédera pas, s'occupe surtout de la route romaine qui traversait l'Avallonais. La voie entrait dans le pays par Rouvray, localité où se trouve une carrière de pierres de moulin depuis longtemps abandonnée; de Rouvray, elle passait à Cordois, où sainte Magnance fut enterrée, près de la route même; elle se dirigeait ensuite sur Presle, Cussy, Estrée, dont le nom rappelle l'antique chaussée, et où l'on a trouvé un Mercure de bronze possédé par M. Compagnot. Laissant ensuite à droite l'église de Magny, qui se trouve au sud de l'ancienne grande route de poste, elle descendait par une gorge vers le ruisseau qui tombe à Mélusien, au lieu nommé le Pas de Saint-Germain, où M. Baudouin signale des ruines à explorer, parmi lesquelles on a relevé une médaille de Valens. Elle montait ensuite à Chassigny-le-Bas, et arrivait à Avallon, au Bois-Dieu et à l'étang des Minimes, où a été découverte une borne milliaire. Les déblais effectués pour la nouvelle route

(1) 1859, p. 18.

Digitized by Google

d'Auxerre, en face de Champien, au delà d'Avallon, laissent voir une partie de la chaussée antique dans la direction de Girolles, Sermiselles et Voutenay, lieu qui a fourni un cippe votif au nom d'*Amisus Celsus* avec quelques médailles romaines. La voie reprenait au delà de la rivière de la Cure, en face de Saint-Moré, dernière localité de l'Avallonais, et s'avançait sur Auxerre par Sery et Sainte-Palaye.

Une route secondaire paraît s'être dirigée du *Castrum Aballonense* vers Chastelux, Lorme et le Morvand. La Société, secondée par le service des agents voyers, et représentée par une commission dont M. Moreau a été le rapporteur (1), a fait exécuter des fouilles à divers endroits au sud d'Avallon, entre la grande et la petite Châteleine. Ces travaux ont permis de constater l'existence, sur une étendue de 3 à 400 mètres, d'une ancienne voie romaine d'une largeur de 3m 90c. Aux grandes Châteleines même, et au sud de cette localité, dans le terrain qui fait l'angle de la route d'Uzy et de la route de Lormes, on a reconnu la chaussée, existant en son entier sur le plateau avec sa largeur de 3m 90c, sur une longueur de 1,200 mètres. Çà et là on a rencontré de nombreuses poteries et des tuiles romaines. On a peine à s'expliquer le motif qui a fait abandonner aux ingénieurs modernes cette ancienne direction pour établir, dans des conditions moins favorables, la nouvelle route de Lormes. Au delà du plateau sus-indiqué n'apparaissent plus que des indices vagues et incertains. Mais la voie se prolongeait nécessairement dans la même direction, et atteignait une localité bien connue renfermant des vestiges d'un assez grand établissement rural avec demeure principale et dépendances du temps des Romains. L'exploration de cette localité, commencée il y a déjà longtemps par M. le comte de Chastellux, propriétaire du bois des Chaniats, terrain dans lequel elle est située, reprise après un long intervalle par la Société d'Avallon, est l'objet d'un rapport de M. Baudouin et d'une lettre de M. de Chastellux reproduits au tome Ier du Bulletin avallonnais (2).

Vers le milieu du bois des Chaniats, près du ruisseau d'Aillon, et sur un espace d'environ 600 mètres de long sur 60 de large, existent des traces manifestes et des débris considérables d'anciennes constructions. La route de Lormes a été formée, et plusieurs fermes ont été entièrement construites avec les pierres relevées dans ces amas. Après avoir soulevé les terres et les herbes qui recouvraient les débris, les ouvriers de M. de Chastellux retrouvèrent

(1) 2e année, 1860, p. 102.
(2) 1859, p. 75, 81.

Digitized by Google

un amoncellement considérable de fragments de briques, des débris de marbre, des plaques de stuc coloré. Les excavations ayant été portées sur un autre point, on mit à jour successivement les fondations d'un assez grand nombre de pièces, de salles et de chambres disposées régulièrement autour de deux vastes cours en forme de parallélogramme.

Si la destination donnée à chacune de ces pièces par les savants qui se sont occupés de la découverte n'est pas incontestable; si le *tepidarium*, le *calidarium*, l'hypocauste, ne sont pas bien précisément aux lieux mêmes qu'indiquent les plans annexés aux descriptions, on ne peut méconnaître qu'il n'y ait là en réalité, dans son ensemble, les substructions d'une grande habitation romaine de la campagne. Les objets et les constructions antiques qui y ont été retrouvés et bien constatés sont les suivants : une baignoire en ciment très-épais revêtu de marbre, une grande mosaïque représentant un oiseau aquatique et des anguilles, des fragments d'un grand vase de marbre blanc, une clef en bronze, une boucle d'oreille, un dé à coudre, un petit autel en marbre, des monnaies antiques très-altérées, parmi lesquelles on a pu reconnaître trois Tétricus en bronze. On a retrouvé aussi dans une pièce reculée de nombreux squelettes, l'un ayant encore les restes d'une arme à la main. Serait-ce les restes d'hommes surpris par les barbares et morts en se défendant? Tous ces objets ont été reconnus par M. de Chastellux. La Commission de la Société d'Avallon, reprenant l'exploration après un grand intervalle de temps, a mis a découvert toutes les dépendances d'un grand bain. La Société regrette de ne pouvoir continuer le déblayement de la villa, et exprime le vœu qu'on lui vienne en aide pour le reprendre un jour.

Quoique l'exploration des voies anciennes et les fouilles du bois des Chaniats aient beaucoup occupé la Société d'Avallon durant les trois premières années de ses réunions, l'intérêt de ses membres s'est porté aussi sur bien d'autres questions. M. Bardin s'est donné la charge de faire annuellement connaître à ses collègues les accroissements successifs du médailler d'Avallon (1), qui possède, indépendamment d'un grand nombre de pièces antiques trouvées dans le pays, des séries assez belles des pièces des ducs de Bourgogne ; des médailles ou jetons des États de Bourgogne, dont le premier fut offert à Henri III le 31 janvier 1575, lors de son entrée à Dijon, et dont le dernier fut frappé par les soins du vicomte de

(1) 1re année, p. 54. 2e année, p, 93. 3e année, p. 71.

Digitized by Google

Bourbon-Busset, élu général des états de Bourgogne pour les années 1787 à 1790.

M. l'abbé Gally a donné la description de l'église de Saint-Julien (1), qui, reconstruite au commencement du XVIe siècle sur la base d'une ancienne église du style roman, fut démolie en 1790 pour former la place du marché d'Avallon; et il a, par occasion, raconté le siége et le blocus qu'une partie de la population avallonlonaise, exaspérée de l'ordre de destruction venu de Paris, soutint pendant huit jours consécutifs contre l'autorité pour sauver l'édifice, dans lequel elle s'était fortifiée, et d'où on ne put la débusquer que par surprise.

Le même membre a fait connaître les découvertes opérées au bourg de Précy-le-Sec, canton de l'Isle-sur-le-Serlein, et à Avallon même, en remaniant le pavé de l'église Saint-Lazare. C'est d'abord, en ce dernier lieu, un calice et une patène en cuivre recouverts l'un et l'autre d'une dorure tellement supérieure qu'elle est à peine altérée aujourd'hui, bien que ces objets aient séjourné plusieurs siècles dans la terre, s'ils appartiennent bien au XIIIe siècle, comme le pense M. Gally (2). On a retrouvé en outre, à Saint-Lazare d'Avallon, deux grandes statues un peu mutilées d'Hercule de Chastellux, mort en 1645, et de Charlotte de Blaigny, sa femme, qui lui survécut dix-huit ans. Ces statues proviennent de l'ancien tombeau qu'Hercule de Chastellux fit commencer lui-même dans l'église de Saint-Lazare, après que le roi Louis XIII eut érigé en sa faveur en comté les terres de Chastellux, de Quarré-les-Tombes et d'Avallon, et qui fut ensuite peu à peu négligé, et détruit par suite de mésintelligences survenues entre les chanoines d'Avallon et la maison de Chastellux (3). Ces statues représentent Hercule et sa femme en costumes du temps; elles sont assez grossièrement exécutées et un peu frustes. Nous espérons néanmoins qu'on aura pris des soins pour assurer désormais leur conservation.

Au village de Précy-le-Sec, en creusant les fondations de la mairie et de l'école, les ouvriers ont rencontré le soubassement d'une grande tour ronde, au milieu de laquelle on a trouvé un nombre extraordinaire de carreaux émaillés, qui paraissent avoir été fabriqués au moyen âge. Beaucoup de ces carreaux sont brisés, mais la plupart sont entiers, et si intacts que M. le curé de Précy se propose de

(1) 1re année, p. 36.
(2) 3e année, p. 28.
(3) 3e année, p. 22.

Digitized by Google

les utiliser aujourd'hui pour daller son église (1). On en a compté ainsi près de deux mille dans un parfait état de conservation. Les uns sont rouges, d'autres jaunes, verts ou violets. La majeure partie offre deux couleurs, le fond est orange foncé et les dessins jaunes. Cinq planches de la 3e année du Bulletin offrent les variétés principales de leurs ornements : ce sont des aigles, des griffons, des fleurs de lis, des lions, des étoiles, des enroulements et des arabesques ou des dessins géométriques. Sur l'un on lit les mots : *en Dieu*, restes d'une inscription qui pourrait avoir l'ancienneté que M. Gally attribue aux carreaux, car les formes *en Dieu* ou *en Deu* se trouvent également dans les bons textes du XIIIe siècle.

Signalons enfin, en terminant, une dissertation de M. Henry, curé-doyen de Quarré-les-Tombes (2), sur ces innombrables amas de pierres que Bocquillot, Lebeuf, Courtépée et tant d'autres auteurs ont décrits, et qui sont d'une fabrication si ancienne à Quarré que le nom même du village en a été formé. Les carrières du pays ont dû créer cette industrie à Quarré dès une époque très-reculée. Quarré était un vrai marché de tombes en pierre. On en fabriquait d'avance, et on expédiait au loin. La production dépassa même de beaucoup la consommation : aussi voit-on à Quarré quelques églises réparées dans des proportions considérables avec de grandes pierres creusées pour servir d'auges ou de tombeaux, et qui n'ont jamais été employées à leur première destination.

L. DE MAS LATRIE,
Membre du Comité.

(1) 3e année, 1861, p. 111.
(2) 2e année, p. 79.

Digitized by Google

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DÉPARTEMENT DES VOSGES, A ÉPINAL.

Tome XI, 1er cahier, 1861. — Épinal, 1862, in-8° de 230 p.

Nous attendions avec curiosité ce volume, où M. Maud'heux, le zélé président de la Société d'émulation des Vosges, devait continuer à rendre compte de ses explorations et de ses découvertes, pour résoudre la question si neuve et si intéressante des *mares*, *maies* ou *mortes* du département. Il s'agissait d'établir, d'une manière définitive, l'origine et la destination de ces réservoirs d'eaux pluviales qu'on rencontre généralement sur des hauteurs et au milieu des bois. Ce n'est pas M. Maud'heux, mais son collègue, M. Regnault, qui a exploré deux mares situées dans les forêts de la commune de Bulgnéville. M. Regnault a reconnu, dans la première de ces deux mares, large de 8 mètres et longue de 13, un chemin formé de pierres roulantes descendant jusqu'au fond de la mare : ce chemin servait évidemment aux bestiaux qui allaient s'y abreuver. Des fragments de briques romaines et un fer à cheval oxydé ont été trouvés dans la vase. La seconde mare, voisine de la précédente, et occupant une surface d'environ 26 mètres, présentait un fond d'argile bleuâtre compacte et imperméable, recouverte de terre argilo-siliceuse et d'une couche de poussière de charbon, le tout destiné sans doute à retenir les eaux et à les purifier. Une amphore à deux anses, brisée en morceaux, et d'autres fragments de poterie ont prouvé que cette mare avait été faite pour l'usage des hommes, comme la première pour celui des animaux. L'ouverture de quelques tombelles aux environs ont mis à découvert des vestiges incontestables de sépulture gauloise. M. Maud'heux s'est donc cru autorisé à formuler ainsi son opinion à l'égard de ces mares, qu'il avait signalées le premier en Lorraine : « Je persiste à dire que ce sont des réservoirs, en quelque sorte des citernes à ciel ouvert, préparées pour les besoins des populations fixées sur leurs rives ; que ces populations faisaient partie d'un peuple qui s'établissait de préférence sur les hauteurs pour y être plus à l'abri des invasions hostiles et des surprises; que les mares ont été l'œuvre des Gaulois; qu'elles ont continué à remplir leur destination primitive pendant l'occupation romaine, et qu'elles n'ont été abandonnées qu'après les grandes invasions. » Le dernier

Digitized by Google

mot n'est peut-être pas dit encore sur ces monuments primitifs du séjour des peuplades celtiques dans les Vosges.

Le laborieux directeur du musée d'Épinal nous fait connaître, dans son rapport annuel au préfet, les accroissements de ses collections dans le cours de l'année 1861. Des acquisitions intelligentes ne cessent d'augmenter la série numismatique, qui devient une des plus riches et des plus complètes que possèdent les musées départementaux. M. Jules Laurent est à l'affût de toutes les trouvailles d'antiquités qui se font sur le territoire vosgien, et il réussit presque toujours à les faire entrer dans son musée. Ainsi, la commune de Grand, dont le sol renferme une mine abondante de débris gallo-romains, a fourni au musée d'Épinal un petit groupe en pierre calcaire, représentant un cavalier qui combat un monstre moitié homme et moitié serpent. Des fouilles, exécutées par M. Jules Laurent lui-même, dans une sépulture au bord de la voie romaine allant de Grand à Nasium, ont eu pour résultat la découverte de fragments d'une statue de Mercure avec ses attributs, le coq et le bouc; une inscription en l'honneur de Mercure et de Rosmerta, un couteau de sacrificateur en fer, et des clous en bronze. Une grande patère de bronze étamé est sortie des ruines antiques qui se trouvent entre Soulosse et Martigny-les-Gerbonvaux. Enfin, un autel votif, dédié à Apollon par Scotéus, fils de Cotitius, a passé, de la muraille de l'église de Malaincourt où il était encastré, dans la collection lapidaire du musée, qui ouvre un asile protecteur aux inscriptions intactes ou mutilées que la pioche du terrassier fait sortir de terre, à tout moment, aux abords des voies romaines.

La Lorraine, ainsi que l'Alsace, a déjà remis en lumière les documents les plus inattendus pour l'ancienne histoire de l'artillerie. Nous signalions, il y a peu de mois, les travaux remarquables de M. Loredan Larchey, qui, en cherchant les matériaux de cette histoire dans les archives des départements de l'Est, a consacré une étude bien curieuse aux traditions militaires des *artilliers* de Metz. M. Chapelier, archiviste de la Société d'émulation des Vosges, vient ajouter ici un document important à ceux que les historiens de l'artillerie avaient recueillis en Lorraine. Ce sont les pièces relatives à la capitulation de Châtel en 1671 et à la destruction des tours et remparts de cette ville, qui était, au dire de dom Calmet, « la plus forte et la mieux munie de toutes celles de ce quartier-là. » Il ne fallut pas moins de vingt-six mille livres de poudre pour faire sauter ces fortifications, dont il ne reste plus trace. La description des bouches à feu et des engins de guerre trouvés dans le château et dans la ville

Digitized by Google

peut offrir quelques particularités nouvelles dont l'histoire de l'artillerie fera son profit.

M. C. F. Vergnaud-Romagnesi, membre correspondant de la Société d'émulation, a envoyé d'Orléans, à cette Société, un long Mémoire sur les monuments élevés à la mémoire de Jeanne d'Arc, sur ses portraits peints, gravés, lithographiés, sur ses médailles, sur son chapeau, sa bannière, son armure, etc. Le sujet n'est pas neuf, et plusieurs savants l'ont traité avant lui, avec plus d'exactitude et avec autant d'étendue, entre autres M. Vallet de Viriville, dans la *Revue archéologique* (12e année, 1855-56, p. 84). M. Vallet de Viriville a fait depuis de nombreuses additions à son premier travail, qui forme un des chapitres les plus compliqués de l'iconographie française. L'abbé Dubois, dans sa *Notice historique sur Jeanne d'Arc et sur les monuments élevés en son honneur* (Orléans, 1824, in-8°); Jollois, dans son *Histoire abrégée de la vie et des exploits de Jeanne d'Arc* (Paris, 1821, in-fol.); M. André Pottier, dans le texte des *Monuments français inédits* de N. X. Willemin (Paris, 1839, in-fol.); M. Soliman Lieutaud, dans son opuscule intitulé : *Liste alphabétique des portraits des personnages nés dans l'ancien duché de Lorraine*, et d'autres archéologues avaient antérieurement rassemblé, chacun à son point de vue, la plus grande partie des renseignements que M. Vergnaud-Romagnesi a eu l'intention de résumer et de fondre dans son Mémoire. Je ne l'accuserai pas des étranges fautes d'impression qui défigurent cette dissertation, et je croirai volontiers qu'il n'en a pas revu les épreuves. Ce n'est pas lui, par exemple, qui est coupable d'avoir mis *Salomon, lieutenant*, au lieu de *Salomon Lieutaud; Montrelet*, au lieu de *Monstrelet; Donet*, au lieu de *Vouet*, peintre du roi Louis XIII, etc. Mais on ne conçoit pas que, dans un ouvrage relatif à Jeanne d'Arc, le nom du savant éditeur des deux procès de cette héroïne ait été incorrectement écrit. M. Vergnaud-Romagnesi, qui, en multipliant ses ouvrages sur la pucelle d'Orléans, a eu si souvent recours à l'excellente publication de M. Quicherat, n'est pas excusable d'avoir laissé estropier un nom bien connu, que ses travaux nous rappellent d'ailleurs à chaque instant dans un pareil sujet. Cette part faite à la critique, nous devons savoir gré à l'auteur du Mémoire d'y avoir intercalé in extenso divers documents relatifs à deux fondeurs orléanais des quinzième et seizième siècles, Duisy et Hector Lescot, dit Jacquinot. Il donne aussi des détails nouveaux et dignes d'intérêt sur le chapeau et la bannière de Jeanne d'Arc. Parmi les inscriptions latines et françaises en l'honneur de la libératrice du royaume, nous regrettons de ne pas voir celle que Jean

Digitized by Google

Bouchet lui avait consacrée en *rithme*, et qui est imprimée dans ses *Épitaphes et Généalogies des rois de France*. Il n'est pas impossible que cette épitaphe ait été faite pour être gravée sur une lame de cuivre, dans une église du Poitou. M. Vergnaud-Romagnesi a cité des vers latins, attribués à Jean Dorat, qui étaient inscrits au bas d'un portrait peint de Jeanne d'Arc, placé à l'hôtel de ville d'Orléans, en 1581, par les ordres du maire, François Colas; mais il n'a pas été heureux dans l'interprétation des sigles qui se trouvaient au-dessous des vers : C. V. C. P. P. 1581. Voici comment il explique ces abréviations : *Cives virgini celeberrimæ posuere* 1581. Plus tard, les deux C de cette inscription furent remplacés par deux G, ce qui n'était qu'une erreur de peintre d'enseigne. M. Vergnaud-Romagnesi n'est pas plus embarrassé avec les deux G qu'avec les deux C, et son imagination lui inspire cette autre légende : *Gratæ virgines* (*aurelianenses* sous-entendu) *gratiosæ Puellæ posuere*. Il ne faut qu'un peu de réflexion et de bonne volonté pour trouver cent légendes différentes dans ces lettres, qui signifient tout simplement, suivant la tradition locale, que les habitants de Compiègne firent placer ce tableau, comme un monument expiatoire, dans l'hôtel de ville d'Orléans : *Cives urbis Compendii publicè posuere*. C'est donc bien à contre-cœur que nous renonçons à qualifier Jeanne d'Arc de *gratiosæ Puellæ*, et nous en demandons pardon aux *virgines* (*aurelianenses*, sous-entendu).

Paul Lacroix,
Membre du Comité.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DU VAR, A TOULON.

28e et 29e années, 1860-1861. — Toulon, 1861, in-8° de LXXVII et 365 p., avec planche.

Ce volume se recommande principalement à notre attention par une notice historique intéressante sur la sculpture navale et sur les maîtres sculpteurs et maîtres peintres du port de Toulon. Cependant nous ne pouvons nous dispenser de citer au moins une notice nécrologique sur le peintre de fleurs Saint-Jean, de Lyon, et un Mémoire archéologique sur l'antique Tauroentum. M. Elie Margollé a rendu hommage à la mémoire de Saint-Jean, qui était membre associé de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, et qui se délassait de ses travaux d'artiste en composant des poésies gracieuses empreintes d'une touchante mélancolie. On sait quel éclat sa peinture a jeté sur l'école de Lyon, et ses nombreux tableaux de fleurs et de fruits, que les amateurs se disputent à des prix si élevés, ne craignent pas le voisinage des œuvres de Seghers, de van Huysum, de Mignon et de Baptiste Monnoyer, dans les grandes collections de l'Europe.

Les nouvelles recherches de M. l'abbé Magloire Giraud sur Tauroentum forment la suite et le complément du Mémoire topographique et archéologique qu'il avait publié sur cette colonie phocéenne, il y a dix ans (*Toulon*, *Aurel*, 1853, in-8°, avec planches). Longtemps avant M. l'abbé Magloire Giraud, les historiens et les archéologues de la Provence s'étaient occupés à l'envi de Tauroentum, que les uns mettaient à la Ciotat, les autres au port des Catalans, près de Marseille, ou à Toulon même. M. Magloire Giraud a établi définitivement, à l'aide des itinéraires anciens, la position exacte de cette célèbre forteresse des Massiliens (*castellum Massiliensium*). Les fouilles qu'il a faites sur cet emplacement ont produit tant d'antiquités romaines, tant de médailles et tant de témoignages matériels de l'importance de la cité aujourd'hui disparue que tous les savants semblent d'accord pour reconnaître l'heureux résultat de ces découvertes. Un fragment d'inscription, confondu avec le dallage en briques d'une cabane de pêcheur, a mis tout à coup en lumière le nom de *Tauroentum*, comme une dernière preuve de la situation de cette cité sur le territoire de la commune de Saint-Cyr. Les médailles en bronze

Digitized by Google

et en argent recueillies sur ce même emplacement par M. Magloire Giraud remontent à l'époque phocéenne par les monnaies grecques de Massilia, et se suivent presque sans interruption pour l'époque romaine, depuis les monnaies consulaires jusqu'aux monnaies byzantrices de Théodose Ier et de Justinien. Cette série nombreuse, dont le possesseur a fait la description chronologique, pourrait même s'étendre jusqu'au neuvième siècle, si l'on y comprenait une médaille de Basile Ier, à l'effigie du Christ, qui paraît avoir été portée comme un objet de vénération. M. Magloire Giraud a donc fait servir la numismatique à démontrer que la ville de Tauroentum ne fut pas complétement détruite dans les guerres de Jules César, et que cette cité commerçante existait encore au sixième et peut-être au neuvième siècle.

La notice de M. V. Brun sur la sculpture navale et sur les maîtres sculpteurs et peintres du port de Toulon est un excellent morceau d'histoire artistique. Il a été composé avec des documents nouveaux que les registres de l'Arsenal de Toulon fournissaient à l'auteur, et nous n'aurions que des éloges à donner à cette étude, qui ajoute un chapitre inattendu à l'histoire des beaux-arts, si le style de M. V. Brun ne laissait pas quelque chose à désirer. Nous savions, par des détails connus de la vie de Puget, que la sculpture des navires était confiée quelquefois à des artistes de génie; mais nous ne soupçonnions pas que le port de Toulon avait vu se succéder pendant près de deux siècles une suite de sculpteurs et de peintres qui consacraient leurs talents à la décoration de la marine militaire, et qui livraient ainsi à toutes les chances d'une destruction rapide et certaine des ouvrages d'art dignes d'être conservés dans les musées. La sculpture navale ne sera bientôt plus qu'un souvenir, car la marine s'en éloigne tous les jours davantage, en substituant le fer au bois et en modifiant radicalement la forme des vaisseaux qui tendent à se cacher pour ainsi dire dans la mer, au lieu de s'élever majestueusement au-dessus des flots. On se demande déjà, en effet, comment des statues, des bas-reliefs, des groupes de figures emblématiques et des tableaux peints, pouvaient trouver leur place dans la construction des navires de guerre qui sortaient des chantiers de la marine royale.

M. V. Brun n'a pas compliqué le sujet qu'il avait à traiter par de longues recherches sur l'ornementation intérieure et extérieure des vaisseaux chez les anciens : il s'est borné à rappeler que cette ornementation était magnifique et très-variée ; que Hiéron II, roi de Syracuse, offrit à Ptolémée-Philadelphe une galère ornée de dorures et dont l'arrière, incrusté d'ivoire, était chargé de statues; que la

Digitized by Google

reine Cléopâtre apparut aux yeux des habitants de Tarse dans une trirème éclatante d'or, d'argent et de pourpre, etc. M. V. Brun aurait dû peut-être donner plus d'extension à la partie de son travail, où il ne fait que mentionner les progrès de la sculpture navale au moyen âge, sous l'influence des artistes génois et vénitiens. Nous aurions désiré qu'il se fût attaché à nous faire connaître quel était l'état de ce genre de sculpture en France depuis le douzième siècle jusqu'à la fin du seizième, c'est-à-dire jusqu'à la création du port de Toulon. Les comptes de l'Amirauté de France lui auraient fourni de précieux renseignements pour l'époque de la Renaissance, et il eût trouvé, par exemple, dans le musée naval du Louvre, des documents authentiques pour bien représenter les ingénieux efforts de l'art décoratif dans l'ornementation des navires qui devaient porter le pavillon du roi.

C'est à Pierre Puget que commence réellement la grande école des maîtres sculpteurs du port de Toulon. Avant lui, Nicolas Levray et quelques autres avaient fait exécuter d'après leurs dessins, dans l'atelier de sculpture de l'Arsenal, des figures et des ornements en ronde-bosse qui surchargeaient le navire et alourdissaient sa marche en gênant la manœuvre. Puget n'avait que vingt-deux ans, lorsque le duc de Brézé, commandant de la marine, qui avait vu de lui quelques projets de sculpture navale, lui demanda un dessin, en 1645, pour le vaisseau la *Reine*. Puget eut égard à un reproche qu'il avait entendu faire généralement aux sculpteurs du port : il réduisit autant que possible les proportions des ornements du navire, et il se préoccupa seulement d'y apporter une meilleure distribution, un goût plus pur et une exécution plus parfaite. Le vaisseau la *Reine*, avec son tableau d'arrière représentant la reine Anne d'Autriche, et ses deux gracieuses cariatides qui formaient l'encadrement de la poupe, fut regardé comme un modèle que les sculpteurs de navires ne devaient pas se lasser d'étudier.

Puget ne reparut dans l'atelier du port que vingt-trois ans après : il se fit statuaire et peintre ; il cessa de travailler le bois et il se mit à tailler le marbre avec tant de fougue et de violence, qu'il put dire un jour à Louvois : « Je me suis nourri aux grands ouvrages ; je nage quand j'y travaille et le marbre tremble devant moi, pour grosse que soit la pièce. » Nicolas Levray et sa famille se partagèrent alors les travaux de sculpture navale, jusqu'à ce que la réaction se fit contre les galeries superposées et les lourds balustres, les ornements excessifs et les sujets figurés. L'atelier de sculpture, à cette époque, comptait plus de quarante artistes, qui gagnaient de gros salaires.

Digitized by Google

La marine française s'était accrue considérablement. Louis XIV ordonna de construire de grands vaisseaux de 100 canons. Un concours fut ouvert à Toulon pour la sculpture du *Royal-Louis* et du *Dauphin-Royal*, qu'on avait mis sur le chantier. Nicolas Levray, de la Rose et Rombaud-Languenu concoururent, mais leurs projets ne furent pas acceptés par Colbert. Le roi demanda un dessin à Lebrun, et choisit, pour en diriger l'exécution, le célèbre Girardon, qui vint exprès à Toulon avec un de ses élèves, Pierre Turreau, qu'il laissa, comme son suppléant, dans l'atelier du port. Puget avait été rappelé d'Italie où sa réputation de statuaire s'était fondée sur plusieurs beaux ouvrages exécutés pour les palais de Gênes : on le chargea, en 1668, de la sculpture du vaisseau le *Monarque*. De là l'antagonisme qui s'établit entre lui et Girardon. Ce dernier avait cédé la place à son brillant rival; mais son élève Pierre Turreau essaya de tenir tête à Puget : il fallut que le ministre intervînt pour mettre fin à cette rébellion.

Nous pouvons juger de la décoration du *Monarque* par le dessin qui en est resté : Puget s'était inspiré des compositions de Lebrun, mais il l'avait surpassé. On voyait, à l'avant du navire, la Vigilance domptant le lion de l'Espagne et de la Hollande. Trois superbes galeries, soutenues par des cariatides et des tritons, embrassaient l'arrière, où le roi était représenté en costume romain, assis sur son trône, entre deux Renommées, avec des esclaves à ses pieds, tandis que Neptune et Cybèle lui rendaient hommage. Ce riche tableau avait, pour encadrement, des Génies qui s'élevaient au-dessus de la tête du roi, et des chevaux marins qui nageaient à ses pieds. Le dessin de ces belles sculptures plut singulièrement à Louis XIV; mais Girardon avait suscité de telles hostilités à Puget, que celui-ci lutta contre elles pendant dix ans et finit par se déclarer vaincu. Le marquis d'Almeras, chef d'escadre, réclamait avec instance la suppression de toutes les sculptures navales : c'était de sa part un système de dénigrement et de malveillance à l'égard de Puget, qui l'avait blessé. L'artiste, malgré sa fierté, s'efforça de lui complaire en sacrifiant une partie des ornements qu'on pouvait accuser de charger la poupe et d'embarraser le service du navire. En vain fut-il soutenu par l'intendant Matharel, qui écrivait à Colbert : « Le sieur Puget donne à ses dessins un tour qu'on ne voit pas chez les autres nations. Il n'y a qu'à le retenir un peu dans le trop de saillie et de relief qu'il donnait ci-devant à ses figures et à ses galeries. » Mais les galeries et les figures étaient dès lors condamnées. En 1673, un règlement spécial annonça que le roi défendait de placer des figures

Digitized by Google

en relief aux ornements de la poupe. Bien plus, on démonta une partie des sculptures du *Monarque* et d'autres vaisseaux que Puget avait décorés ; on supprima les galeries dans les navires en construction. Puget, lassé et irrité par les tracasseries qu'on lui suscitait, quitta de lui-même l'Arsenal de Toulon, et son nom ne figure plus en 1679 sur les contrôles du port.

On avait donné du marbre à Puget, pour le consoler de tant d'injustices : on lui commandait encore des dessins de sculpture navale, mais on ne les exécutait pas. Cependant quelques précieux débris sculptés, dans lesquels on reconnaît sa composition et son style, sont encore là pour prouver que ses dessins, qu'on n'utilisait plus pour les vaisseaux de haut bord, étaient toujours en faveur pour les galères. Il est même avéré que plusieurs des morceaux de sculpture que Puget avait exécutés ou fait exécuter furent employés successivement à la décoration de trois ou quatre navires. Puget avait eu, comme maître sculpteur du port de Toulon, 3,600 livres d'appointements ; Pierre Turreau ne touchait que 1,200 livres, et Rombaud, 1,000, à la même époque, quoiqu'ils eussent l'un et l'autre le titre de maître sculpteur. Pierre Turreau mourut ou se retira vers 1678, mais Rombaud lui survécut jusqu'en 1718. C'était un artiste modeste, qui se contenta du modique traitement qu'on lui avait attribué, en continuant de travailler de sa propre main jusqu'à l'âge de plus de quatre-vingts ans. Il fit aussi quelques statues en bois pour les églises de Toulon. Au reste, les maîtres sculpteurs du port se chargeaient de tous les travaux de statuaire qu'on voulait leur confier. Veyrier, neveu et élève de Puget, qu'il avait aidé dans la plupart de ses ouvrages, exécuta en marbre et en stuc l'autel du *Corpus Domini*, qui fut plus d'une fois attribué à son maître. Veyrier ne fit que passer dans l'atelier des maîtres sculpteurs de la marine. Il se dégoûta sans doute par des motifs analogues à ceux qui avaient obligé Puget à donner sa démission. Il mourut à Toulon le 11 juin 1689.

Les armements maritimes de la France étaient immenses ; on construisait des vaisseaux gigantesques, mais, dans les frais de construction navale, la sculpture était comptée pour bien peu de chose. Le vieux Rombaud fournissait tous les dessins qu'on lui demandait, et les faisait exécuter au plus bas prix par ses ouvriers et ses élèves. Un sculpteur de marine ne recevait pas plus de 3 livres par journée de travail. Rombaud choisit lui-même son successeur en désignant Bernard Turreau, dit Toro, fils de l'ancien maître sculpteur du port, Pierre Turreau, qui avait travaillé sous Girardon et sous Puget.

Bernard Toro, né à Toulon en 1672, était l'élève de son père, et

Digitized by Google

avait montré de bonne heure une prodigieuse activité d'invention. Il excellait dans le dessin, et, comme toutes les expressions de l'art lui étaient familières, il ne refusait aucune espèce de travail, pourvu qu'on le payât bien : il était alternativement dessinateur, peintre, sculpteur, graveur, architecte. Sa réputation d'artiste ingénieux, adroit et inépuisable, s'était répandue dans toute la Provence, et l'écho en était venu à Paris. Il passait pour un des plus habiles ornemanistes français, et ses compositions, qu'il gravait lui-même pour les orfévres et les ciseleurs, l'avaient surtout recommandé à l'estime des connaisseurs. Dès que son mérite reconnu l'eut fait appeler à la direction de l'atelier de sculpture du port de Toulon, il déclara qu'il ne fournirait aucun dessin pour les vaisseaux et qu'il se bornerait à surveiller les sculptures navales, à moins qu'on ne lui accordât les mêmes honoraires que Puget avait obtenus. L'intendant de la marine finit par solliciter pour cet artiste capricieux et fantasque une augmentation de traitement que le ministre ne lui accorda pas sans difficultés. Bernard Toro s'était mis à dessiner pour le port de Toulon, lorsqu'il fut frappé d'apoplexie, en 1731, à l'âge de soixante et un ans.

Il fut remplacé par le sieur Lange, qu'on regardait comme le meilleur dessinateur de la Provence. Lange était aussi architecte, puisqu'il donna le plan de la porte monumentale du port de Toulon, et qu'il la fit construire sous sa direction ; il exécuta lui-même la figure de Minerve qui décore cette porte, et il chargea son gendre Verdiguier d'exécuter la figure de Mars. Ce Verdiguier, qui fut attaché quelque temps à l'Arsenal en qualité de maître sculpteur, eut le malheur d'être accusé d'un crime qn'il n'avait pas commis; son innocence reconnue, il s'expatria et alla se fixer en Espagne, où il exerça son art jusqu'à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Son beau-père, le sieur Lange, était mort très-âgé aussi en 1761.

Les ornements des vaisseaux avaient été de plus en plus simplifiés; rien de plus mesquin que les rocailles, les cartouches et les découpures qui remplaçaient les figures allégoriques en ronde-bosse. Trois anciens élèves sculpteurs, Hubac, Gavel et Thielus, s'efforçaient vainement de conserver quelque trace de la tradition dans l'art de la sculpture navale. L'atelier occupait à peine huit ou dix ouvriers en 1770. Gibert dirigeait cet atelier depuis la mort de Lange. Les poulaines des navires offraient encore des emblèmes ou des attributs conformes au nom qui était assigné à chacun d'eux. Ce fut Gibert qui eut l'idée de remplacer dorénavant ces emblèmes et ces attributs par une figure de lion identique pour tous les vaisseaux du roi. Le Ministre de la

Digitized by Google

marine, par ordonnance du 17 janvier 1777, décida que les figures allégoriques qu'on plaçait à l'avant des vaisseaux étant d'une exécution lente et dispendieuse, et pouvant servir à les faire reconnaître de loin, on mettrait dorénavant des lions à la place de ces figures. M. de Sartines écrivit de sa main à l'intendant du port de Toulon : « Je désire qu'il y ait peu de sculpture en général. » On ne se conforma que trop au désir du Ministre ; la sculpture de trois vaisseaux fut adjugée à 6,996 fr.

Un atelier de sculpture navale devenait presque inutile ; Gibert, manquant d'ouvrage, demanda sa retraite. Il était professeur de dessin à l'Ecole d'hydrographie depuis 1775 ; il obtint de céder sa place au sieur Doumet, maître peintre du port, et celui-ci, qui n'était plus jeune, voulut se retirer à son tour en 1787. Désormais le même dessin de sculpture devait être suivi pour tous les bâtiments, et ce dessin était aussi simple qu'on avait pu le faire. Le sieur Michel, qui s'intitulait peintre de la ville, réunit sur sa tête les deux emplois de maître peintre et de maître sculpteur du port de Toulon. Ces deux emplois lui faisaient une sinécure. La Révolution de 89 venait d'éclater, et, si l'on construisait encore des vaisseaux, on ne se préoccupait pas d'y ajouter des ornements peints ou sculptés. Michel ferma la porte des deux ateliers pendant les troubles qui eurent lieu parmi les ouvriers de l'Arsenal en 1792 et se hâta de sortir de France. Il mourut dans la misère en émigration. L'atelier du port se rouvrit quand l'ornementation des vaisseaux sembla renaître sous l'influence de l'école de David et de Vien. Félix-Jacques Brun, qui avait étudié les arts en Italie, fut appelé par le choix de David, qu'il avait eu pour maître, à la direction des travaux de sculpture navale que la République allait faire exécuter dans le port de Toulon. Félix-Jacques Brun s'était passionné pour les chefs-d'œuvre de Puget, et il se mit en tête de l'imiter. Il composa des dessins très-riches en figures et en ornements pour les vaisseaux qu'on avait mis sur le chantier, et l'exécution de ces dessins ne rencontra aucun obstacle de la part de l'administration de la Marine, dans un temps où les caisses publiques ne renfermaient que des assignats. Il remit en honneur les figures allégoriques et les emblèmes empruntés à la Fable ou à l'histoire ; il fit reparaître les bas-reliefs, les arabesques, les frises ornées de feuilles d'acanthe, au lieu des rocailles et des moulures que le mauvais goût avait introduites dans la sculpture navale. On vit reparaître un moment les cariatides, les balustres et les tableaux d'arrière, qu'on avait admirés dans les vaisseaux décorés par Puget et ses élèves. Dans le cours de sa maîtrise, Félix-Jacques Brun orna vingt-

Digitized by Google

huit vaisseaux neufs, dont huit à trois ponts. Il fut admirablement secondé par Louis Hubac, qui avait reçu des éloges de la bouche de Canova, et qui a laissé un grand nombre de statues en marbre, en pierre et en bois. Louis Hubac, mort à Toulon en 1830, ne précéda son maître dans la tombe que d'une année. D'autres artistes de mérite, Daumas, Senequier Bernard, Fournier, Allemand Gachon, Tanaron, etc., sortirent de l'atelier que Félix-Jacques Brun avait régénéré. Après ce dernier, J.-B. Dubès essaya de maintenir cet atelier dans l'état où il l'avait reçu ; mais la sculpture navale était de nouveau en pleine décadence, et les chefs de la Marine s'étaient prononcés contre les tentatives suprêmes d'un art qui se voyait condamné à périr. J.-B. Dubès tint bon jusqu'en 1845, malgré la décision du Ministre, qui supprimait la place de maître sculpteur dans les arsenaux. L'atelier du port de Toulon n'était pas encore fermé cependant, quand Dubès se retira en cédant la place à un contre-maître, M. Bonefay, qui s'obstina encore à protester avec talent contre la décadence de la sculpture des navires. C'est le dernier soupir de l'art de Puget, de Bernard Toro et de Brun.

Outre les maîtres sculpteurs, il y eut aussi dans le port de Toulon les maîtres peintres, qui coopéraient également à la décoration extérieure ou intérieure des navires. Ils ne peignaient pas seulement de couleurs claires et vives les coques que nous voyons aujourd'hui peintes en noir uniformément; ils peignaient encore quelquefois les ornements et les emblèmes sculptés, et ils décoraient de peintures les chambres de l'arrière du bâtiment. Ces peintures représentaient d'ordinaire des trophées et des allégories maritimes ou militaires. Quand le premier peintre du roi, Lebrun, envoya des dessins de sculpture pour le vaisseau le *Royal-Louis*, il y joignit les dessins des *peintures qui étaient à faire à la chambre et aux dunettes* de ce vaisseau amiral. Dans le vaisseau l'*Ardent*, monté par Duquesne en 1684, la chambre de l'amiral était ornée de paysages et d'arabesques, et, sur le tableau de poupe, le phénix, sculpté, sur son bûcher, resplendissait de pourpre et d'or. J.-B. de la Rose était alors maître peintre dans l'atelier du port de Toulon ; il y passa sa vie, et ses enfants lui succédèrent de père en fils pendant plus de quatre-vingts ans. La dynastie artistique des de la Rose fut suivie de celle des Vanloo, qui ne s'éteignit pas dans l'obscurité de ces travaux ingrats et infimes. Le chef de cette famille flamande, Jean Vanloo, n'était pas sans valeur ; son fils Louis avait encore plus de mérite. Il eut pour élèves et pour aides son fils aîné Jean-Baptiste, et ses petits-fils Louis, Michel et Amédée, qui voyagèrent par toute l'Europe en

Digitized by Google

y semant des tableaux et des portraits. Le plus jeune frère de Jean-Baptiste fut le célèbre Carle Vanloo. Il fit aussi son apprentissage de peintre à l'Arsenal de Toulon, mais il se hâta d'en sortir dès qu'il vit la carrière des beaux-arts s'ouvrir devant lui. En 1740 il n'y avait plus de Vanloo dans les ateliers du port; ils étaient à la cour, ils logeaient au Louvre, ils siégeaient à l'Académie royale de peinture. L'Hermitte, nommé maître en 1740, resta en fonction jusqu'en 1760. Arnaud dirigea l'atelier ensuite pendant sept ans. La peinture des vaisseaux n'était plus que du *peinturage*, suivant l'expression de M. V. Brun. Il suffisait que le peintre fût capable d'exécuter les armes du roi en or et en couleurs. Doumet et Michel occupèrent pourtant tour à tour le poste de chef d'atelier. Il y eut alors vers 1794 une sorte de résurrection pour la peinture comme pour la sculpture des vaisseaux. On n'avait plus à peindre les armes du roi, mais des emblèmes patriotiques et des trophées républicains. Marquisan Simon fut nommé maître en 1794 : il l'était encore à l'âge de quatre-vingts ans, en 1831. François Lebrun lui succéda, et Pierre Alexis Garnier est le dernier qui porta le titre de maître. Il mourut en 1845, et fut remplacé par un simple contre-maitre qui est maintenant à la tête d'un atelier de peintres en bâtiments! Cet atelier, à l'époque révolutionnaire, avait abrité la misère courageuse de quelques artistes de talent : Mille, Lecorre, Ricard et Granet, qui, pour échapper aux proscriptions, échangèrent le crayon et le pinceau contre la brosse du barbouilleur, et se mirent gaiement à l'ouvrage, en concurrence avec les élèves peintres de marine, qui ne savaient pas autre chose que peindre des bandes tricolores sur les flancs des vaisseaux.

Il y avait eu, à d'autres époques, de véritables peintres de marine dans l'Arsenal de Toulon : Jean-Baptiste de la Rose, avant d'être mis à la tête de l'atelier de peinture, avait achevé, concurremment avec Puget, une collection de dessins représentant tous les bâtiments de mer, collection envoyée à Colbert et mise sous les yeux de Louis XIV. De 1720 à 1740, Antoine Vassé, qui avait travaillé d'abord comme sculpteur dans le port de Toulon, fut attaché au ministère de la Marine pour faire, comme le fameux Lebrun en avait été chargé sous Louis XIV, les dessins des sculptures de tous les vaisseaux qu'on devait construire dans les ports de France. En 1754, Joseph Vernet, à qui le roi avait donné l'ordre de *lever les vues* de ces différents ports, vint à Toulon et y séjourna deux ans. C'est là qu'il prit pour élève un jeune sculpteur de l'Arsenal, Jacques Volaire, qui devint son collaborateur et qui fut presque son égal comme peintre de ma-

Digitized by Google

rine, sans approcher toutefois des Van den Velde et des Canaletti.

La section voudra bien excuser la longueur de cette analyse en faveur de l'intérêt et de la nouveauté du sujet : il s'agissait de mettre en lumière, grâce aux patientes et intelligentes recherches de M. V. Brun, toute une école de sculpteurs et de peintres inconnus qui, depuis Puget jusqu'à Granet, étaient enfouis dans les archives de l'Arsenal de Toulon.

PAUL LACROIX,
Membre du Comité.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.
COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE-ET-LOIRE.

Répertoire archéologique.

Année 1862.

Ce volume renferme des travaux d'archéologie qui ne sont pas sans importance et qui ne le cèdent en rien aux travaux du même genre compris dans les volumes précédents, dont j'ai été chargé de rendre compte. Le plus remarquable, soit comme sujet, soit comme étendue, a pour auteur le Président de la Société impériale, M. Godard-Faultrier; depuis le mois de mars jusqu'en décembre, ce travail comprend une majeure partie de chaque cahier, sans être même complétement terminé. Il a pour titre : *Monuments antiques de l'Anjou, ou Mémoire sur la Topographie gallo-romaine du département de Maine-et-Loire, d'après les inscriptions, les médailles, les sépultures, les débris d'architecture, de sculpture, et enfin les noms de lieux.* Il est divisé en deux parties ; la première est consacrée à la ville d'Angers, la seconde aux différentes localités du département de Maine-et-Loire. L'auteur a classé ses recherches en cinq paragraphes : Inscriptions, — Médailles, — Sépultures, — Débris d'Architecture et de Sculpture, — Noms de Lieux. — Non-seulement il tire ses preuves des recherches et des découvertes nombreuses faites de nos jours, mais encore de celles qui remontent aux deux siècles précédents, après avoir eu le soin, toutefois, d'en constater la valeur et l'exactitude. Si je devais suivre l'auteur dans les détails nombreux de son Mémoire, je dépasserais bien vite les bornes d'un simple rapport; c'est pourquoi je me contenterai de signaler dans la première partie de son travail, la seule qui soit complète, les points saillants de chacun des paragraphes.

Les deux premiers, relatifs aux inscriptions et aux médailles, renferment un nombre suffisant de monuments authentiques pour donner des preuves que la ville d'Angers fut une ville gallo-romaine d'une grande importance. Les inscriptions incontestables, au nombre de cinq, dont l'auteur reproduit le texte et donne la traduction, sont assez remarquables; quant aux médailles, il suffit de signaler la découverte que l'on fit en 1842 dans le carrefour situé entre le quartier *Joubert* et *Pierre-Lise*, *maison Trudelle*, d'un vase d'argile rouge légèrement bistrée, sans vernis et sans relief, dans lequel étaient renfermées 300 pièces de monnaie en bronze, dites *saussées*, à

Digitized by Google

l'effigie des empereurs qui ont régné depuis la fin du troisième siècle jusqu'au milieu du quatrième, pièces déposées aujourd'hui au musée de la ville d'Angers.

Le paragraphe troisième, consacré aux sépultures, est partagé en deux classes; la première classe traite des urnes funéraires, la seconde des cercueils. Les urnes ont été trouvées en assez grand nombre dans un cimetière gallo-romain situé aux portes d'Angers, dont l'emplacement fait partie maintenant de la gare du chemin de fer. On sait que toutes remontent aux trois premiers siècles de notre ère, puisque plus tard on a cessé de brûler les corps. D'après l'inspection attentive qu'il a faite du cimetière gallo-romain d'Angers, M. Godard-Faultrier détermine ainsi la manière dont se pratiquait la cérémonie de l'incinération. « On creusait le terrain près duquel s'élevait le bûcher : la flamme dévorait le cadavre, et ses cendres, confondues avec celles du bois, étaient ensuite jetées au fond de la fosse, après toutefois que de pieuses mains en avaient recueilli plusieurs poignées dans de petites urnes. On plaçait ensuite ces urnes avec des vases de diverses sortes et des fioles de parfums sur le dépôt entier, que l'on couvrait de terre, puis d'une colonne ou d'un cippe. » L'auteur ajoute en note le passage d'un Mémoire de l'abbé Cochet qui vient à l'appui de son opinion.

Les cercueils en plomb trouvés dans le cimetière gallo-romain d'Angers sont nombreux et peuvent être rangés en deux séries : les cercueils sous crypte et sans signes chrétiens, les cercueils avec signes chrétiens, trouvés généralement en pleine terre. Les uns comme les autres, en outre des ossements du mort, renfermaient, suivant l'usage, une foule d'objets de nature diverse qui, recueillis avec le plus grand soin, font maintenant partie du musée d'Angers. M. Godard-Faultrier énumère et décrit les objets dignes de remarque trouvés dans chacun de ces tombeaux, et qui ont été généralement déposés au musée de la ville. Il signale aussi plusieurs bustes ou statuettes en terre découverts dans le même cimetière en 1848, et qui probablement faisaient partie d'autres sépultures que la pioche des ouvriers a détruites. C'est d'abord un petit buste en terre de pipe de 13 centimètres 1/2, au bas duquel on remarque une feuille de lierre, dans lequel l'auteur croit reconnaître un Bacchus enfant, sans barbe et joufflu, puis deux statuettes également en terre, de très-petite dimension, représentant l'une *Vénus Anadyomène*, l'autre *Apollon*, et enfin une petite idole, laide de forme, représentant un animal qui tient de l'ours et du renard, tenant à son cou un collier d'où pend une sorte d'amulette. A la mention de ces monuments

Digitized by Google

singuliers l'auteur joint celle d'une quantité considérable de vases ou de fragments de vases en terre rouge, avec sujets païens en relief et avec des noms de potiers; il dresse la liste de ces noms en y ajoutant quelques observations et des détails sur les différents genres de dessins en relief de ces vases; il les range en six classes: 1° Personnages; — 2° Animaux; — 3° Feuillages; — 4° Rinceaux et Ornements d'architecture; — 5° Cordons, Lacets et Franges; — 6° Chimères.

Dans son quatrième paragraphe, M. Godard-Faultrier trouve des preuves de la splendeur gallo-romaine d'Angers, en étudiant les débris d'architecture et de sculpture qui ont été retrouvés dans les murs de cette ville; il examine séparément les principaux, qui sont: un cirque, des bains, un amphithéâtre, un Capitole, une enceinte murée. Chacun de ces débris, dont l'importance ne peut pas être mise en doute, a été l'objet de travaux nombreux qui permettent à l'antiquaire d'en étudier toutes les parties; chaque jour encore on y fait de nouvelles découvertes. Une des plus récentes, puisqu'elle date de 1860, est digne de remarque : on a trouvé dans une maison du boulevard de la Basse-Chaîne, située sur l'emplacement de l'ancien Cirque « une statuette antique en cuivre, haute de 13 centimètres, représentant un génie ailé, nu, tenant dans ses mains une boule; ce génie, coiffé d'une sorte de bonnet phrygien, se tient dans l'attitude d'une personne qui court; il est debout sur un dauphin dont la queue se dresse jusqu'à la hauteur des ailes du génie. Ce dauphin paraît posé sur un globe légèrement ovoïde engagé dans une douille hexagone dont la partie creuse permettait à une tige de métal d'être introduite. A cette douille est fixée une espèce d'anse oblongue où devait s'attacher une chaîne. « Rapprochement curieux, ajoute l'auteur du Mémoire auquel j'emprunte cette description, le dauphin était l'ornement obligé de tous les cirques. »

Les quatre sections suivantes, qui traitent des Bains, de l'Amphithéâtre, du Capitole et de l'Enceinte, renferment toutes des détails fort curieux dignes d'être reproduits; mais les citations nous entraîneraient hors des bornes assignées généralement à nos Rapports; aussi me contenterai-je d'indiquer deux passages qui m'ont paru remarquables. Dans la section des *Bains*, c'est la description d'une statuette qui représente la *Vénus populaire*, au sujet de laquelle l'auteur est entré avec raison dans de grands détails; dans celle du *Capitole*, c'est la description d'un lion gallo-romain trouvé en 1813. Dans la section relative à l'*Enceinte*, l'auteur explique avec clarté comment les habitants d'Angers, livrés à leurs propres forces, au mi-

Digitized by Google

lieu du cinquième siècle, employèrent les murailles élevées par les Romains trois siècles auparavant pour se mettre à l'abri des incursions du dehors, sous l'inspiration, et même on peut dire sous le gouvernement de leurs premiers évêques.

Enfin, dans le cinquième et dernier paragraphe de cette partie de son travail, M. Godard-Faultrier recherche avec beaucoup d'étude l'origine et la véritable signification des noms qui se rapportent à l'Anjou, à Angers, ainsi qu'à ses habitants. Il y a, dans cette longue étude du Président de la Société impériale d'Angers, une grande habileté d'analyse et des connaissances archéologiques très-sagement dirigées. Quand il aura terminé, dans le prochain volume, la seconde partie de son travail, déjà très-avancé dans celui-ci, relative aux différentes localités du département de Maine-et-Loire, il aura rempli une tâche importante et difficile.

Le même volume renferme plusieurs autres travaux d'archéologie moins étendus; mais ce sont généralement ou des comptes rendus d'ouvrages imprimés dont il serait inutile de faire une seconde fois l'analyse, ou encore la mention de travaux déjà connus : par exemple, dans la livraison du mois de septembre, une Notice sur les travaux de M. Boucher de Perthes, dont il a été question si souvent depuis quelques mois ; et, dans les livraisons de juillet et d'août, l'examen des travaux du Congrès archéologique tenu à Saumur en 1862, travaux qui font le sujet du dernier volume paru, et que le Directeur du Congrès publie chaque année.

Entre les différentes mentions d'ouvrages imprimés que je trouve dans ce volume, je signalerai quelques pages qui font partie de la livraison du mois de mars. Elles sont consacrées à un livre d'art et d'archéologie entrepris par M. de Joannis, officier de marine en retraite et ancien directeur de l'École d'Arts et Métiers d'Angers. Ce livre, dont la première livraison seulement était parue en 1862, sera consacré à la reproduction, au trait et au dixième de la grandeur effective, des Tapisseries de l'*Apocalypse de la Cathédrale d'Angers*, dites *Tapisseries du Roi René*. Voici quelques détails que j'emprunte au prospectus que M. de Joannis a joint à la première livraison de son ouvrage. Ces tapisseries étaient au nombre de sept, ainsi qu'il résulte d'un inventaire du mobilier de la Cathédrale daté de 1505. Six ont été données par le roi René; la septième l'a été par une princesse de Bourbon. Elles comprenaient chacune de douze à seize tableaux réunis en une seule pièce, disposés sur deux rangs, l'un au-dessus de l'autre. Chacune mesurait 24 mètres de longueur sur 6 d'élévation. Au-dessus du rang supérieur des tableaux régnait

Digitized by Google

une bande de ciel, où l'on voyait des anges, au milieu des nuages, qui jouaient de divers instruments ou qui portaient les armes d'Anjou et de Lorraine. Au-dessous du rang inférieur régnait une autre bande qui représentait la terre couverte de plantes, de fleurs et d'animaux. Entre chaque tableau était placé un personnage lisant avec une attention profonde, lequel occupait toute la hauteur de la tapisserie. Les sujets nombreux de cette œuvre grandiose représentent les différentes scènes de l'Apocalypse.

Dépecées pendant la Révolution de 93, ces tapisseries ont été rachetées par les deux derniers évêques d'Angers, Mgr Montault et Mgr Angebault, et restituées à la Cathédrale. Une habile ouvrière, Mlle Logerais, en a entrepris et mené à bonne fin la restauration. Ces tapisseries, bien qu'elles soient maintenant séparées en tableaux, et qu'un petit nombre de morceaux aient pu être conservés dans toutes les parties, on peut cependant apprécier l'ensemble de cette vaste composition. Toutes sont en laine de couleur avec chaîne de laine blanche, et appartiennent à la première époque de l'art du tapissier en France, celle que M. Lacordaire, dans son ouvrage sur les Gobelins, désigne sous le nom de Tapisserie industrielle. On ne saurait trop applaudir à l'œuvre entreprise par M. de Joannis, ni trop désirer qu'elle soit le plus tôt possible achevée.

Le Roux de Lincy,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de la Société impériale d'agriculture, de sciences et d'arts de Douai.

T. VI, 1859-1861.

Quelques lignes me suffiront pour rendre compte des travaux d'archéologie que contient ce volume. Le tome précédent était presque entièrement rempli par un travail remarquable de M. l'abbé Dehaisnes sur l'histoire de la peinture en Flandre antérieurement au seizième siècle. Hans Memlinc et les œuvres si belles qu'il nous a laissées étaient les sujets dans cette étude de recherches curieuses et approfondies. L'année dernière, j'ai rendu compte de ce Mémoire ; un membre du Comité, M. P. Lacroix, m'a signalé et fait parvenir un journal d'art publié à Bruxelles, renfermant sur Memlinc des documents très-curieux, qui éclaircissaient d'un jour tout nouveau la vie de l'éminent artiste, et fixaient irrévocablement la manière dont il fallait prononcer et écrire son nom. J'ai fait connaître par une note ajoutée à mon Rapport l'importance de cette découverte. Depuis lors, ces documents ont été communiqués à M. l'abbé Dehaisnes, qui consacre à leur analyse une Notice intitulée : *Un dernier mot sur Hans Memlinc.*

Les différentes pièces relatives à *Memlinc* ont été découvertes dans les archives de Bruges par M. Weale, jeune archéologue anglais établi dans cette ville. D'après ces pièces, Hans Memlinc n'a jamais été cet artiste soldat vagabond qu'on a réduit à un tel état de misère, qu'il n'avait pas, en 1458, de quoi se procurer des couleurs. Au contraire, son nom figure parmi ceux des vingt-deux citoyens de Bruges qui prêtèrent de l'argent à la ville, forcée, en 1480, à une dépense de 500,000 livres. Le peintre brugeois et ses héritiers ont possédé depuis 1480 jusqu'en 1509 une grande maison en pierre, *magnam domum lapideam*, située dans une belle et large rue de Bruges, la rue du *Pont-Flamand.* Cette maison fut recouverte de tuile en 1482.

D'après ces pièces, Memlinc était mort avant le 10 décembre 1495, puisque les tuteurs des trois enfants qu'il avait laissés procédaient, à cette date, au partage de la succession. « Aussi ce peintre, dit très-justement M. l'abbé Dehaisnes, que la plupart des auteurs faisaient voyager en Espagne en 1499, que d'autres faisaient vivre encore au commencement du seizième siècle, à qui l'on a voulu

Digitized by Google

attribuer le retable d'Anchin, lequel ne peut avoir été exécuté avant 1511, ce peintre n'existait plus en 1495..... De même, il n'est pas possible de voir en lui le soldat débauché de l'anecdote inventée par Descamps, le mercenaire de Charles le Téméraire qui, en 1477, arrive épuisé, mourant de faim et de misère, à l'hôpital Saint-Jean; c'est un riche bourgeois de la riche cité de Bruges qui a pignon sur rue, qui paye régulièrement chaque année les rentes qu'il doit à plusieurs églises pour les maisons qu'il possède, qui prête même de l'argent à sa cité en 1480. »

Le même archéologue a découvert aussi plusieurs pièces qui portent la signature du peintre; c'est par la lettre *M* que le nom commence, et il se termine par un *c* et non par un *g*, comme il a été écrit souvent : il se nommait donc *Memlinc*. Espérons que M. James Weale complétera ses intéressantes recherches, et en fera connaître tous les résultats dans un livre qui ne peut manquer d'être bien accueilli du public nombreux qui s'occupe maintenant de l'histoire de l'art.

Le Roux de Lincy,
Membre du Comité.

Digitized by Google

DOCUMENTS.

JOURNAL HISTORIQUE

DU VOYAGE FAIT PAR ORDRE DU ROI, DE VERSAILLES A FRANCFORT, AU SUJET DE L'ÉLECTION DE L'EMPEREUR, PAR LE SIEUR DE SAINT-QUENTIN, ÉCUYER DE LA BOUCHE.

Le Roi, ayant nommé le comte de Belle-Isle pour son ambassadeur à la Diète de Francfort, lui ordonna d'y faire une figure brillante et de n'y rien épargner.

M. de Belle-Isle, pria le Roi de lui donner le Sr de Saint-Quentin, écuyer de la bouche, cy-devant contrôleur de M. le comte de Toulouse, pour le service des tables qu'il devait tenir.

Le Sr de Saint-Quentin emmena avec lui le Sr Tassin, chef de cuisine de feu M. le comte de Toulouse.

C'est le Sr Tassin qui a fait ce journal comme témoin oculaire de la plupart des faits qu'il rapporte.

MDCCXLII.

Je partis de Versailles le 3 février 1741, pour Paris, où je couchai, — 4 lieues.

Le 4, parti de Paris à 7 heures, en chaise de poste. — Pris le chemin ordinaire de Strasbourg par la Lorraine. — Passé à Villers-Coterêts, château assez beau appartenant à M. le duc d'Orléans ; — à Soissons. — Couché à Fismes.

Les débordements qui ont eu lieu cette année et la dernière avaient rendu les chemins effroyables.

Le 5, dimanche, nous entendîmes la messe à Reims.

Le chemin de Soissons à Reims était affreux. — Il y avait quatre chevaux sur la chaise.

Digitized by Google

Reims est une assez grande ville ; la cathédrale, où se fait le sacre et le couronnement des rois, est belle, et le portail en est magnifique.

De Reims à Châlons en Champagne. — De Châlons à Bar-le-Duc où on entre dans la Lorraine. Dans la Lorraine on ne paie les chevaux de poste que 20 sols.

De Bar-le-Duc à Nancy, qui est une très-jolie ville.

De Nancy, à Lunéville, où réside le roi de Pologne, père de la reine de France.

A Lunéville, il y a un très-beau château: Les maisons de la ville sont bien bâties, la plupart en bois de charpente et peu en moëlons, elles n'ont qu'un étage et sont plates dessus.

On voyage toujours en Lorraine entre bois et rivières. — Les terres sont bien cultivées ; — le pays est fertile en bleds et on n'y voit point de villages pauvres.

On quitte la Lorraine à Saarbourg qui est un pays français et conquis.

Nous arrivâmes le 8 février à midi chez un luthérien qui est maître de la poste. — Nous y avons couché deux nuits.

A Strasbourg les habitants sont la plupart habillés à l'allemande.

L'on y permet les indiennes, tabac et autres marchandises de cette nature.

C'est une ville très-marchande et très-belle.

L'église cathédrale, qui est très-grande, a un portail magnifique, et une tour ou clocher d'une hauteur extraordinaire.

Il passe dans la ville une rivière nommée l'Isle, qui a environ 30 pieds de largeur ; de distance en distance il y a, pour la commodité publique, des ponts en bois, sur lesquels les carrosses et voitures passent.

Les carrosses bourgeois, de remise et les fiacres y sont très-communs.

Le Rhin passe au bord de la ville du côté du fort de Kelh et de la citadelle ; il est quatre fois plus large que la Seine et sert de rempart de ce côté là.

La citadelle et la ville sont très-fortes et pour ainsi dire imprenables.

La citadelle est arrosée par le Rhin tout autour.

Il y a un pont d'environ un quart de lieue pour aller de Strasbourg à Kelh ; il est tantôt dans l'eau et tantôt sur de petites îles.

Les sentinelles placées à la tête du pont du côté de Strasbourg ne sont qu'à une portée de mousquet des sentinelles allemandes. —

Digitized by Google

Elles sont à l'entrée du fort de Kelh dont le Rhin bat les murs, ce fort n'est pas si grand que la Bastille de Paris.

Il y a toujours dans Strasbourg sept à huit mille hommes de garnison de troupes réglées.

Toutes les personnes qui entrent dans la ville sont obligées de dire qui elles sont et où elles vont loger ; et les aubergistes sont obligés de rendre compte tous les jours de celles qui sont logées chez eux.

Le cardinal de Rohan, qui est archevêque de Strasbourg, y a un très-beau et très-grand palais. Il s'y trouve une salle à manger dans laquelle on peut aisément placer quatre tables de vingt couverts chacune. Il fait sa résidence ordinaire à Saverne, très-beau château situé à huit lieues de Strasbourg du côté de France. Il y reste six mois de l'année, et y tient grande table où il y a tous les jours au moins quarante étrangers.

Les cerfs, sangliers, chevreuils, lièvres et autres gibiers, sont très-communs à Strasbourg ainsi que dans toute l'Allemagne. Ce sont les seigneurs qui les font vendre en plein marché. Leurs terres en sont très-garnies, on les y conserve avec soin, et il y a des peines très-sévères contre les braconniers, et contre les voituriers qui passent dans les bleds le long des grands chemins.

Le 10 février nous partîmes de Strasbourg pour aller à Francfort dans un carrosse à quatre roues, qui ne pût nous mener que jusqu'à Spire, à dix-huit lieues de Strasbourg. Le chemin était très-mauvais à cause du débordement du Rhin qui avait tout inondé. Nous payâmes 72 £ pour cette voiture.

Spire est une petite ville où il y a une petite rivière de sept à huit pieds de large, et de petits ponts en bois de distance en distance pour passer d'un côté à l'autre de la rue.

A Spire nous prîmes la poste, jusqu'à Vorms, qui en est à environ huit lieues.

L'usage en Allemagne est de trouver à chaque poste des chaises à quatre roues, dans lesquelles on tient quatre personnes. Quand on en a une à soi, les mêmes chevaux vous mènent quatre lieues.

On paye cinquante sous par cheval, et vingt-cinq pour le loyer de la chaise.

Les postillons de poste sont très-respectés par les voituriers. Ils ont la livrée de l'Empereur, et portent un petit cor de chasse avec lequel ils sonnent pour avertir les voituriers de se ranger, ainsi que les chaises ou les carrosses bourgeois.

A Vorms, nous trouvâmes une chaise vide, bien attelée de trois

Digitized by Google

chevaux. Nous la louâmes 17 £ pour nous mener jusqu'à Mayence, située à environ onze lieues et nous y arrivâmes à sept heures du soir, après avoir passé par de très-mauvais chemins et souvent à quatre pieds du Rhin.

On voit à trois quarts de lieue du chemin Manheim, qui parait une belle ville, elle appartient à l'Électeur Palatin.

A Mayence, nous nous adressâmes à M. Blondel, chargé des affaires de la cour de France, auquel M. le maréchal de Belle-Isle avait donné des ordres pour ce qui regardait sa maison. Nous couchâmes une nuit à Mayence, assez belle ville et bien marchande.

Le 14 février nous partîmes de Mayence dans une chaise de poste que nous louames 17 l. et en cinq heures nous fimes huit lieues, le chemin étant beau. Nous arrivames à Francfort en prenant une autre route que celle ordinaire, à cause du débordement du Rhin et des rivières.

La ville de Francfort est assez grande et peut avoir de circuit deux fois autant d'étendue que Versailles. Les rues en sont belles; les maisons ont la plupart trois étages et les autres deux; elles sont couvertes en ardoises et peintes en dehors; presque toutes les fenêtres sont garnies de grilles en fer et de jalousies; les marteaux des portes cochères sont de cuivre poli, et l'endroit qui reçoit les coups de marteau est partout garni de lions, de léopards, ou autres animaux, de même en cuivre poli.

On a creusé dans les rues, de distance en distance, des puits qui servent à fournir de l'eau en cas d'incendie, les maisons étant presque toutes bâties en bois.

Cette ville est très-riche et est habitée par toutes sortes de marchands et de banquiers, dont la plupart ont carrosse.

Le commerce est l'épicerie, les draps, les étoffes des Indes, le cuivre, le fer, etc.

Francfort est une ville impériale, où se fait l'élection et le couronnement des empereurs. Elle est libre et indépendante des électeurs, et dans les occasions donne son contingent à l'empereur.

Il s'y tient deux foires franches par an, l'une au printemps et l'autre en automne.

On y amène des marchandises des quatre parties du monde.

Il existe dans la ville plusieurs fontaines publiques.

Le bœuf, le veau. le mouton, y sont bons. Ils s'y vendent quatre sous la livre, dans les bonnes maisons.

Le gros gibier se vend le même prix, un gros lièvre communément vaut 17 à 18 s.

Digitized by Google

Les poules et les poulardes y sont assez bonnes.

Communément il s'y consomme beaucoup de légumes.

On y mange des soupes faites avec de l'avoine et du millet.

Les allemands font assez grande chère, mais mal arrangée.

Ce sont les hommes qui font le commerce et qui tiennent les comptoirs. Les femmes ont leurs appartements séparés et ne sont pas très-scrupuleuses, ce que l'on attribue aux différentes sectes religieuses.

Le thé et le café sont en grand usage, et l'on en offre à quelqu'instant du jour que l'on entre dans une maison.

On n'y trouve pas de poisson de mer, à cause de l'éloignement.

Le poisson d'eau douce, tel que carpe, brochet, anguille, perche, écrevisse, esturgeon et saumon, y est bon et s'y vend à la livre.

Quoique Francfort soit situé près de forêts, le bois s'y vend douze £ la corde.

Le bois de menuiserie, qui communément est de sapin, n'est pas si cher.

Le cent de planches d'un pouce d'épaisseur, dix pieds de long et un pied de large, vaut 30 £. On ne trouve presque point de planches de chêne.

Les enterrements des luthériens sont singuliers : quand il en meurt un, l'usage est de garder le corps pendant trois jours. On l'embaume, et une vingtaine d'écoliers de l'âge de 15 à 20 ans viennent chacun de ces trois jours, couverts de manteaux bleus, chanter quatre à cinq fois à la porte du mort et aux portes des parents.

Le jour de l'enterrement ces écoliers ouvrent la marche en chantant, viennent ensuite une vingtaine d'hommes, en manteaux noirs et crêpes, gants blancs, chacun un citron à la main, à leur tête on porte une croix. — Puis un carrosse de deuil, les chevaux couverts de housses. Ce carrosse a la forme d'un char avec un dais dessus. Le corps est placé sur ce char et sous ce dais, dans une bière de bois noir, bien sculptée et lissée, recouverte d'un drap noir.

Suivent cinq ou six carrosses de deuil, à l'ordinaire.

Dans le premier est le ministre ou prêtre luthérien, en manteau court, et qui porte au lieu de rabat une fraise à la cent-suisse autour du col.

Dans les autres, se placent les parents et amis du défunt.

A la porte du cimetière, huit des plus proches parents prennent le corps du défunt et le portent dans la fosse.

Pendant qu'on le couvre de terre, le ministre fait un sermon, et les écoliers chantent à force de voix des cantiques.

Le sermon fini, toute la compagnie va faire un bon repas, à la sortie duquel on donne une demi-pistolle à chacun.

Digitized by Google

Il n'y a ni luminaire ni prêtres à ces enterrements.

Lorsque le corps passe devant une église luthérienne, une bande de peuple monte autour, chante et joue des instruments.

Il y a des enterrements qui coûtent jusqu'à deux mille écus.

A Francfort le vin rouge est assez bon, mais c'est le vin blanc qui est communément en usage.

Cette ville est gouvernée par des bourguemestres, dont l'un fait les fonctions de principal magistrat.

Les troupes qui sont dans la ville sont disciplinées par des officiers et payées par la ville, sous la direction du principal magistrat et des bourguemestres, à la porte desquels on monte la garde.

L'hôtel de ville s'appelle le Rœmer, la place qui est au-devant est grande, environ comme la place Dauphine à Versailles. Elle est environnée d'assez belles maisons occupées par les marchands les plus considérables de la ville.

Au milieu de la place est une très-belle fontaine : une statue représentant la Justice tenant des balances à la main en occupe le milieu ; huit ou dix petits tuyaux forment une gerbe d'eau sur cette statue.

La façade de l'hôtel-de-ville est fort belle ; c'est dans la place de l'hôtel-de-ville que se tiennent les deux foires franches, la première à Pâques, la seconde au mois de septembre.

C'est dans cet hôtel que l'on traite toutes les affaires du gouvernement de la ville.

L'ouverture de la Diète fut arrêtée pour le 1er mars 1741, dans les bâtiments de l'hôtel-de-ville.

Le 28 février, deux envoyés de l'électeur de Mayence, grand chancelier de l'Empire, arrivèrent à Francfort, ainsi que ceux de plusieurs princes qui ont droit d'y envoyer.

M. le comte de Belle-Isle fut nommé par le roi de France son ambassadeur à Francfort, pour assister aux négociations qui devaient avoir lieu au sujet de l'élection d'un empereur, quoique la couronne de France ne donne aucun droit à son roi sur cette élection. Comme le roi est regardé comme le plus puissant monarque de l'Europe, et qu'il est en grande considération parmi les princes allemands, la plupart d'entre eux, aussi bien que le peuple, paraissaient désirer que S. M. portât ses vues jusqu'à se faire élire empereur.

M. de Belle-Isle avait reçu ordre du roi de ne rien épargner pour rendre son ambassade brillante, et marquer en cela la grande puissance de Sa Majesté. En quoi il n'a pas exactement fait tout ce qu'il aurait dû faire, quoique l'argent ne lui ait point été épargné.

M. de Belle-Isle tira de Paris et d'ailleurs presque tout ce qui

Digitized by Google

était nécessaire pour cette célèbre ambassade, soit par mesure d'économie, soit pour tout autre motif.

Il chargea aussi M. Blondel, chargé d'affaires du roi à Mayence, de faire de son côté quelques arrangements. M. Blondel, qui est beau-frère de M. Dutheil, premier commis des affaires étrangères sous le ministère de M. Amelot de Chaillou, aurait dû connaître les mœurs des Allemands, et singulièrement de ceux de Francfort, leurs droits et leurs usages.

Il fit faire à Mayence une centaine de bois de lits pour les domestiques de M. de Belle-Isle. Ces bois de lits, étant arrivés à Francfort par eau, furent chargés sur des charettes pour être conduits du port à l'hôtel de M. de Belle-Isle, qui était dans le quartier marqué pour l'électeur de Bavière (car il n'y en avait pas et il ne pouvait pas y en avoir de marqué pour l'ambassadeur de France). Aussitôt une multitude de menu peuple et des enfants de 15 à 18 ans arrêtent les charettes, et cassent et brisent les bois de lits avec une insolence inouïe.

M. de la Pierre, chevalier de Saint-Louis, officier à qui M. le comte de Belle-Isle avait confié la principale inspection de sa maison, ayant eu avis de ce tumulte, alla sur-le-champ porter ses plaintes au principal magistrat, qui envoya aussitôt des gardes pour faire cesser le désordre.

Ce qui restait de bois de lits entiers fut conduit au palais de M. de Belle-Isle, et y arriva sur le midi le 20 mars 1741.

Aucuns des gens de la maison de M. de Belle-Isle ne jugèrent à propos d'aller montrer leurs nez dans cette bagarre, et ils firent bien.

M. de la Pierre en écrivit sur-le-champ à M. le maréchal de Belle-Isle, qui était à Coblentz, et à M. Blondel, qui était retourné à Mayence.

Francfort étant une ville impériale libre, les ouvriers et, en ce rencontre, les menuisiers, crurent que l'ambassadeur de France les méprisait de ne les avoir pas employés à faire ces menus ouvrages.

Les ouvriers de chaque espèce, à la faveur de leur liberté, ne veulent souffrir aucun ouvrage étranger.

Mais dans cette occurrence ils n'auraient vraisemblablement pas pu suffire aux travaux immenses que chaque étranger était obligé de faire faire pour s'établir et se meubler.

— Pour faire les arrangements convenables dans le palais, ou hôtel de M. de Belle-Isle, on fit venir des ouvriers de sept à huit lieues aux environs, — maçons, charpentiers, etc.

Le 25 mars, il y avait à Francfort :

Le nonce du Pape, de la maison de Doria.

Digitized by Google

M. de Montigo (*sic* pour Montijo), ambassadeur d'Espagne.

Les deux envoyés de l'électeur de Mayence, arrivés le 28 février, comme on l'a déjà dit.

Deux envoyés de l'électeur de Cologne.

Un envoyé de l'électeur de Trèves.

Un envoyé de l'électeur de Saxe et roi de Pologne.

Deux envoyés de l'électeur de Bavière.

Deux envoyés de l'électeur de Brandebourg, roi de Prusse.

Deux envoyés de l'électeur de Hanovre, roi d'Angleterre.

Deux envoyés de Bohême.

— Choses rares à Francfort :

Les beaux chapeaux. — L'or de Paris en galon. — Les bourses à cheveux. — Les soieries en doublures et à coudre. — Les galanteries pour les femmes, comme coiffures, palatines, pièces de corps, manchettes de blondes et de gaze. — Le satin pour l'hiver.

Il faut que les ajustements pour la femme soient riches et bien enjolivés de fleurs et de mouches d'argent.—Il y a un tiers à y gagner.

Les choses communes sont les étoffes des Indes, les indiennes, les pelleteries, les dentelles, les toiles, les basins.

Il y a des mouchoirs des Indes qui valent jusqu'à 30 livres.

— Le 25 mars, M. le maréchal de Belle-Isle arriva à Mayence avec un fort gros cortége. Il courait la poste à quarante chevaux. Sa suite était : le chevalier de Belle-Isle, son frère, et plusieurs gentilshommes, quatre secrétaires, deux pages, quatre valets de chambre, quatre valets de pieds, un capitaine de sa garde et deux gardes.

M. l'électeur de Mayence envoya son carosse au devant de lui, à trois quarts de lieue, avec M. le comte de Stadin, son grand maréchal, qui conduisit M. de Belle-Isle et sa suite au palais de l'électeur, où il est resté.

Après les premières civilités, le comte de Stadin dit à M. de Belle-Isle qu'il aimait mieux le voir aujourd'hui que comme il l'avait vu, cinq ans auparavant, fourrager jusqu'aux portes de Mayence.

— Le 26 mars, jour du dimanche des Rameaux, il se fit à Mayence une très-belle procession, où toute la Passion de N. S. est représentée.

— Le 29 mars, jour du mercredi saint, trois cents bourgeois de Francfort, vêtus d'habits uniformes, galonnés en or et en argent, montent à cheval. Ils vont recevoir les gardes que les électeurs envoient à Francfort pour garder les grands chemins et en écarter les voleurs, afin de faciliter l'arrivée des marchands qui viennent à la foire, qui s'ouvre la veille de Pâques.

Digitized by Google

— Le jour du vendredi saint est très-révéré, même parmi les luthériens. On ne travaille point ce jour-là. Toutes les boutiques sont fermées.

Les luthériens ne mangent point le jour du vendredi saint que la nuit ne soit venue.

— Le maréchal de Belle-Isle vint incognito à Francfort le 9 avril. Il arriva en poste avec environ quarante personnes, tant gentilshommes que domestiques.

Il s'est fait voir davantage qne la première fois.

Il alla dîner chez M. de Montigo, ambassadeur d'Espagne. Son habit était rouge; il avait son cordon bleu passé par-dessus son justaucorps et un plumet sur son chapeau.

Le peuple se mit aux fenêtres pour le voir passer dans son carrosse.

Le lendemain, 10 avril, M. le maréchal de Belle-Isle partit de Francfort pour aller visiter les électeurs. Il commença par celui de Saxe, qui est roi de Pologne. De là il vint en Bavière, chez le roi de Prusse, et ensuite chez l'électeur palatin.

On tient que sa tournée sera d'environ deux mois.

Il était accompagné du chevalier de Belle-Isle, son frère, du comte d'Harcourt et d'autres gentilshommes, de quatre secrétaires, d'un aumônier, d'un chirurgien, d'un capitaine des gardes, de deux pages, de deux gardes, de trois valets de chambre, de quatre valets de pied et de deux courriers.

— A Francfort la religion luthérienne a pris le dessus sur la calviniste, qui y dominait anciennement, et il y a toujours guerre intestine entre les partisans des deux religions.

La religion catholique, apostolique et romaine y est aussi exercée; ce qui forme un troisième parti.

Il y a de plus dix mille juifs, à ce que l'on prétend, mais ils n'ont point d'église, et vont pratiquer leur culte à un quart de lieue de la ville.

Le nombre des habitants de Francfort est environ de cent mille.

Ces quatre différents corps d'habitants ne vivent ensemble que politiquement, chacun affectionnant ceux de la même religion.

Il y a aussi à Francfort beaucoup de réfugiés français; ce sont pour la plupart des banqueroutiers des principales villes de France. Il y en a parmi eux de très-riches.

— Le 10 avril, les envoyés des princes de l'Empire qui ne sont point électeurs, mais qui n'en sont pas moins souverains dans leurs États, se sont réunis chez l'un d'eux, à une demi-lieue de Francfort,

Digitized by Google

où ils tiennent depuis des assemblées fréquentes pour s'entendre sur leurs intérêts particuliers qu'ils doivent défendre à la Diète, lors de sa réunion.

— Le 18 avril, l'ambassadeur d'Espagne étant allé à Mayence et s'étant logé dans une auberge, l'électeur le fit prier de venir loger dans son palais. L'ambassadeur ayant refusé, l'électeur fit défense à l'aubergiste de recevoir l'argent de l'ambassadeur, qui y demeura quatre jours. Il donna en partant au cabaretier trente louis pour boire à sa santé.

— L'hôtel où était logé M. le maréchal de Belle-Isle à Francfort, dans le quartier marqué pour l'électeur de Bavière, est grand et spacieux : il appartient à mademoiselle de Kronschetel, âgée environ de soixante ans, de famille noble, et qui a, dit-on, une fortune considérable.

Les tables, guéridons et foyers de cette dame sont d'argent massif, aussi bien que les bordures des glaces et miroirs.

Comme la suite de M. de Belle-Isle était nombreuse et qu'il avait ordre de paraître avec éclat, on avait fait faire, par augmentation, une cuisine de 100 pieds de long sur 45 de large. Il y avait été employé huit milliers de planches de sapin, outre la charpente, qui était considérable.

Les charpentiers et menuisiers en y travaillant avaient fait beaucoup de copeaux.

Ce bâtiment était presque achevé et en état d'y pouvoir faire le manger, lorsque le 17 avril, sur les huit heures du soir, le feu y prit. En une heure de temps il fut entièrement consumé.

Il n'a pas été possible de découvrir les auteurs de cet incendie.

Quelques personnes l'ont attribué à des gens mal intentionnés qui n'aimaient pas les Français. Toutes les circonstances pouvaient le faire supposer, car des coups avaient déjà été donnés aux gens de la maison et aux Français par les Allemands, qui disaient hautement que quand les Français seraient brûlés, il n'y aurait pas grand mal.

D'un autre côté, on expliquait encore le feu par la faute des menuisiers, qui fumaient en travaillant, et dont les restes des pipes avaient pu être jetés ou tombés par hasard sur les tas de copeaux.

M. le comte de Pappenheim, grand-maréchal héréditaire de l'Empire, accourut porter secours à la tête de cinquante hommes de la garde.

Ces hommes restèrent dans l'hôtel, que l'on qualifiait de palais, pour empêcher quelque mutinerie, et l'on conseilla aux Français de se retirer et de laisser éteindre le feu par les nationaux.

Digitized by Google

Quelques gens répandirent le bruit que les Français avaient mis le feu exprès dans l'intention de brûler la ville ; ce qui est en effet très-facile, car, la plupart des maisons étant construites en bois, il arrive souvent que lorsqu'il y a un incendie, quatre à cinq cents maisons se trouvent brûlées.

Après cet incendie de l'hôtel de M. de Belle-Isle, on fut quinze jours sans pouvoir obtenir des bourguemestres l'autorisation de faire construire de nouvelles cuisines. On ne l'accorda qu'à la condition qu'elles seraient faites en briques et en moellons. On en éleva une de cent pieds de long sur cinquante de large à la place de celle qui avait été brûlée, et une autre de quarante pieds de long sur soixante de large, couvertes en tuiles.

— Les gens qui croient bien penser censurent l'économie de M. de Belle-Isle. Ils disent que S. Exc. devait, dès l'arrivée de sa maison à Francfort, entretenir un carrosse pour M. de la Pierre, chevalier de Saint-Louis, qu'il avait choisi pour remplir les fonctions d'intendant; qu'il aurait dû lui donner quatre domestiques, portant la livrée des gens qu'il avait lors de son entrée ; que cela aurait peu coûté et aurait fait le meilleur effet du monde, et jeté de la poudre aux yeux des Allemands lorsque cet intendant aurait été et venu dans cet équipage, et que cela aurait donné une meilleure idée de la maison de M. de Belle-Isle. Que d'ailleurs il aurait fallu captiver les marchands et les ouvriers de Francfort en achetant chez eux et en les faisant travailler à ses ameublements, livrées et équipages, tandis qu'en les faisant venir de Paris et d'autres villes, on s'était attiré la haine des habitants.

Que l'ambassadeur d'Espagne, au contraire, s'y était pris tout différemment, et que, quoiqu'il n'ait pas fait à beaucoup près une aussi grande dépense que M. de Belle-Isle, il avait su acquérir l'affection des habitants en faisant confectionner à Francfort tout ce dont il avait eu besoin.

— Le 27 avril, l'ambassadeur d'Espagne partit en poste de Francfort pour aller rendre visite au roi de Prusse. Il courut à trente chevaux.

— Les équipages de M. le maréchal de Belle-Isle, qui étaient restés à Metz, arrivèrent à Francfort le 20 avril. Il y avait quatorze bâteaux chargés de toutes sortes de provisions, telles que farines, vins, lard et autres, ce qui était parfaitement inutile, puisqu'on trouve à Francfort tout ce qui est nécessaire à la vie.

On y trouve des légumes magnifiques. Les asperges et les morilles y sont très-communes depuis le 1er avril, quoiqu'il y fasse froid.

Digitized by Google

— C'est au grand-maréchal de l'Empire qu'appartient à Francfort le droit de marquer toutes les maisons lorsque les Diètes s'y tiennent; il a sous lui des officiers qu'on appelle quartiers-maîtres.

Ces quartiers-maîtres assignent plusieurs rues adjacentes, pour former ce que l'on nomme le quartier d'un électeur.

Un quartier-maître luthérien ayant marqué un couvent de carmes, ceux-ci s'en plaignirent à l'électeur de Mayence, et la marque fut révoquée.

Quelque temps avant la marque du quartier-maître, ils s'étaient arrangés avec M. de Belle-Isle pour loger volontairement quelques officiers de sa suite; mais ils furent obligés de rompre leur engagement, craignant, avec juste raison, qu'on les forçât à recevoir tous ceux qu'on leur enverrait, sous le prétexte qu'ils pouvaient aussi bien les loger que les Français. Cela fit perdre à ces carmes ce qu'ils auraient pu recevoir de M. de Belle-Isle.

— A Francfort, pour prévenir les incendies, on loge un gardien dans chacun des clochers des églises de la ville. Cet homme, pour faire savoir qu'il veille, est obligé, à toutes les heures du jour et de la nuit, de jouer des instruments placés au dehors sur un balcon. Lorsqu'ils aperçoivent un incendie le jour, ils mettent un drapeau du côté du feu, et la nuit ils avertissent en tirant un coup de fusil.

Aussitôt que ce signal est donné, on tire un coup de canon du corps de garde placé au centre de la ville. Immédiatement les corps de métiers, couvreurs, charpentiers, menuisiers et maçons, sont tenus de se rassembler pour aller porter secours.

Des pompes, des haquets avec de gros tonneaux, des entonnoirs et des seaux sont toujours préparés. Il y a de plus dans tous les carrefours de fortes échelles attachées avec des chaînes, et des gens préposés pour les détacher lors des incendies, ainsi que des poteaux placés de distance en distance, où l'on met des fallots pour éclairer la route. Chaque fois qu'il y a un incendie, la bourgeoisie et les troupes sont sous les armes.

— M. le maréchal de Belle-Isle revint de sa tournée à Francfort le 14 juin, qui était un mercredi. — Pendant trois jours il n'a vu personne de la ville ni du dehors.

Le 18, qui était le dimanche, il alla dîner chez le nonce du Pape avec plusieurs personnes de sa suite.

Il vivait à Francfort comme s'il y était sans caractère.

Le 24 juin, il partit de Francfort pour aller au devant de madame de Belle-Isle, sa femme; il lui avait envoyé un carrosse, un écuyer et plusieurs personnes huit jours avant.

Digitized by Google

— Le 6 juillet 1741, M. le maréchal de Belle-Isle partit de Francfort, à cinq heures du matin, en berline, pour se rendre à la cour de France, où il était mandé. Il était accompagné de M. de Mortagne, de deux secrétaires et de huit personnes à cheval.

On fit à Francfort beaucoup de raisonnements sur le départ de M. de Belle-Isle : les uns disaient qu'il était rappelé de son ambassade ; les autres que la guerre allait commencer et qu'il commanderait sur le Rhin.

En l'absence de son mari, madame la maréchale tenait une table de vingt couverts où il venait peu d'étrangers, la maison étant assez considérable en noblesse de la suite pour l'occuper.

Il n'y avait que le dîner et point de souper, mais seulement un morceau pour les gentilshommes de la suite.

— Le 11 juillet 1741, madame la maréchale de Belle-Isle donna à manger pour la première fois dans la grande salle que l'on avait construite à cet effet.

Il y avait deux tables, dont l'une de vingt-cinq couverts, où se trouvaient : M. le prince de la Tour, grand-maître des postes de l'Empire; c'est un prince accompli en toutes manières, — la princesse sa mère et ses frères, — la sœur du roi de Suède, — les princesses de Nassau, — et autres personnes de distinction.

— Il arrivait souvent des courriers du roi de Prusse, qui était en Silésie, et sur-le-champ il en partait un de l'hôtel ou palais de M. le maréchal, pour porter les dépêches à la cour de France.

— Le 1er août 1741, M. le maréchal de Belle-Isle revint de la cour de France à Francfort.

— Le 7 août, il alla à Manheim, où il resta jusqu'au 9.

— Les préparatifs de guerre qui se firent pendant le mois de juillet, aux environs de Strasbourg, intriguèrent furieusement les Allemands.

— Le 15 août et les jours suivants, les troupes françaises passèrent le Rhin à Offenbourg, et se mirent en marche pour la Bavière. Il leur fut ordonné, sous les peines les plus sévères, de payer de gré à gré tout ce dont elles auraient besoin, avec défense de commettre aucune hostilité.

— Le 20 août 1741, M. de Montigo, qui était revenu le 31 juillet de sa visite chez les électeurs, alla pour la première fois à la comédie. Il donna cent florins aux comédiens français; chaque florin valant cinquante sous, cela faisait deux cent cinquante £, qui leur firent beaucoup de bien.

— Le 24 août, M. le maréchal de Belle-Isle a célébré la fête du roi, son maître, avec toute la magnificence possible. Elle a duré quatre jours.

Digitized by Google

Le premier jour, jeudi 24, on servit deux tables de vingt-cinq couverts chacune, matin et soir ; elles furent couvertes de tout ce qui était le plus recherché à Francfort.

Le vendredi 25, il y eut une messe solennelle au Dôme, qui est l'église cathédrale des catholiques romains.

Toute la noblesse catholique y assista. M. de Belle-Isle était revêtu de son magnifique costume de l'ordre de Saint-Louis.

Douze carrosses, remplis de la noblesse de la suite de l'ambassadeur, partirent du palais de l'ambassade pour se rendre à l'église. Cent domestiques revêtus de leur livrée entouraient les carosses.

Au retour de la messe, il y eut deux tables de vingt-cinq couverts, auxquelles se placèrent tous ceux qui faisaient partie du cortége.

Dans la soirée, les comédiens français donnèrent la comédie gratis au public.

Pendant ce temps le palais fut illuminé, et l'on tira sur l'eau un feu d'artifice.

On avait dressé au bord de l'eau plusieurs tentes dans lesquelles les dames jouaient et prenaient le thé, le café et les rafraîchissements.

Après le feu, toute la compagnie revint souper au palais du maréchal.

Le samedi 26, il y eut aussi grande table.

On tira l'oie sur la rivière. Le prix consistait en deux écuelles d'argent couvertes et leurs assiettes.

Les mariniers étaient revêtus de costumes qui leur avaient été donnés par M. le maréchal.

Ensuite la compagnie alla souper au palais.

Le dimanche 27, il y eut déjeuner et dîner.

Le soir, on servit quatre tables. Une en fer à cheval où il y avait cent personnes.

On servit sur cette table : onze pots *à loïelle à cuvettes* (*sic*) (1), quatre-vingt-quatorze entrées ou relevés, trente plats de rôts, quatre-vingt-deux entremets, cent trente plats de fruits, quatre-vingts compotes.

Les trois autres tables, de vingt-cinq couverts chaque, furent servies à proportion.

On but à la santé du Roi, du Dauphin et de la Reine. A chaque santé on fit une décharge de cent boîtes, car, quoiqu'il y ait du canon dans la ville, ce n'est pas l'usage de le tirer.

(1) Ces mots semblent désigner une espèce de ragoût ; nous n'avons pu en déterminer la nature.

Digitized by Google

Après le souper, le bal commença dans deux salles de cent pieds chaque; il finit à cinq heures du matin.

Pendant le bal on distribua toutes sortes de rafraîchissements.

L'on avait illuminé tous les environs du palais, et l'on distribua des tonneaux de vin dans plusieurs quartiers de la ville.

L'ambassadeur d'Espagne, dont le palais était proche de celui du maréchal de Belle-Isle, le fit illuminer avec de grands flambeaux de cire blanche.

Les Allemands furent bien étonnés de voir la magnificence de l'ambassadeur de France. Ils ne savaient plus que dire.

Dans plusieurs quartiers de la ville on cria : Vive le Roi de France!

Pendant ces quatre jours de fêtes, les bourguemestres firent mettre sous les armes les troupes et la bourgeoisie.

— Le lundi 28 août, il y eut à l'ordinaire chez M. de Belle-Isle nne table de vingt-cinq couverts, matin et soir.

— Le mardi 29, le prince de la Tour, grand-maréchal des postes de l'Empire, traita à son tour toute la compagnie.

Il y eut un bal qui commença à six heures après midi.

A dix heures, on servit dans différentes salles huit tables de trente couverts chaque. Elles furent très-bien servies.

Pendant le souper, les timbales et les trompettes alternaient avec la musique ordinaire, suivant l'usage des princes allemands, qui ont toujours pendant leurs repas de pareilles musiques.

Après le souper le bal recommença jusqu'à cinq heures du matin.

Le prince de la Tour est très-noble dans toutes ses manières. Son hôtel est très-beau et bien distribué; il est bâti dans le goût de l'hôtel de Toulouse à Paris, place des Victoires. Il a été construit par le même architecte, qui est le sieur Aubra, de Paris.

— Le jeudi 31 août, ce fut le tour de l'ambassadeur d'Espagne de traiter.

Il n'y eut que deux tables de vingt-cinq couverts, car la petitesse du local ne pouvait permettre d'en recevoir davantage.

— Pendant la fin du mois d'août, plusieurs seigneurs de la suite de M. de Belle-Isle partirent pour aller en Bavière se mettre à la tête de leurs régiments.

— Le 8 septembre, M. le maréchal de Belle-Isle partit pour Mayence, où il coucha une nuit; ce qui fit penser à toute la ville que la Diète allait bientôt s'ouvrir, et que l'électeur de Mayence, grand-chancelier de l'Empire, ne tarderait pas à arriver à Francfort, d'autant plus qu'on était informé que depuis quelque temps chacun faisait travailler à ses équipages, les uns pour l'élection de Empereur, les autres pour la guerre, qui devenait indubitable.

Digitized by Google

— Le 24 septembre, M. le maréchal de Belle-Isle fit partir son équipage pour la Bavière, ce qui surprit les habitants de Francfort.

— Le 20 octobre, l'électeur de Mayence partit de cette ville, et vint coucher à deux lieues de Francfort.

Le 21 octobre, il entra dans Francfort sur les trois heures après midi, à pas d'ambassadeur, accompagné de sa maison au nombre d'environ huit cents personnes, et suivi d'une grande partie de la noblesse de Mayence en très-bel équipage.

La bourgeoisie de Francfort était sous les armes, et bordait les rues par où l'électeur devait passer.

Voici dans quel ordre se fit cette entrée :

La bourgeoisie de Francfort à cheval, en habits uniformes, l'épée à la main, timballes et trompettes en tête, marchant six par six devant la maison de l'électeur.

La maison de l'électeur, tant d'écuries que de livrées, couverte de drap pourpre galonné d'or.

Venaient ensuite un grand nombre de seigneurs allemands bien montés et magnifiquement habillés.

Puis quarante carrosses à six chevaux, ayant deux seigneurs dans chaque.

Dans les carrosses de l'électeur étaient les *Tomer* (1), qui sont des prêtres de la cathédrale de Mayence, tous de grande naissance, parmi lesquels on choisit ordinairement l'électeur.

Les deux carrosses du corps, le premier vide.

Le second, où se trouvait l'électeur, était en velours couleur de feu, brodé en or, la couronne impériale dessus.

Ces deux carrosses étaient entourés de plusieurs seigneurs bien montés et magnifiquement habillés, suivis de leurs pages.

Les harnais et équipages des chevaux des carrosses étaient d'une grande richesse.

Suivaient les gardes du corps, quatre à quatre, l'épée à la main, habits pourpre et or.

Marchaient à la suite environ soixante cavaliers en habits blancs et bandoulières.

L'électeur est âgé de soixante-dix-sept ans.

Il descendit au Compostelle, qui est sa maison ou palais.

Il y avait à cette entrée environ deux mille personnes.

On a tiré une vingtaine de coups de canon de la ville, et toutes les cloches des églises catholiques ont sonné.

(1) *Domherr*, signifie chanoine.

Digitized by Google

— Le 26 octobre, le maréchal de Belle-Isle reçut le présent de ville. Il consistait en une pièce de vin du Rhin et un chariot d'avoine. Ce présent pouvait valoir mille écus.

Le maréchal avait été à Francfort pour ainsi dire incognito jusqu'au 22, n'ayant fait notifier ses titres que ce jour là.

Depuis cette époque, les troupes se mettaient sous les armes, et battaient aux champs chaque fois que M. le maréchal passait devant les corps de gardes.

— L'électeur de Mayence, qui était resté chez lui depuis son arrivée, sortit le 26 octobre, jour de sa fête, pour aller à la cathédrale entendre la messe solennelle qui s'y chanta.

— Les assemblées de la Diète pour l'élection de l'empereur ont commencé le samedi 4 novembre 1741, à l'hôtel-de-ville, que l'on appelle le *Rœmer*.

— L'ouverture de la Diète a attiré à Francfort beaucoup de monde : princes, envoyés et autres personnes.

— Le 11 novembre, sur les onze heures du matin, le maréchal de Belle-Isle alla, comme ambassadeur de France, rendre sa visite de cérémonie à l'électeur de Mayence. Il était accompagné d'environ cent personnes, seigneurs, courtisans, pages et gens de livrée.

Le cortége était composé de cinq carrosses à six chevaux, dans l'un desquels se trouvait le maréchal, en habit de l'ordre du Saint-Esprit, entouré de tout le reste de sa maison à cheval et formant la haie.

Arrivé au palais de l'électeur, celui-ci alla au devant de M. le maréchal jusqu'à son carrosse. Il le prit par la main, et le conduisit dans la salle destinée à recevoir les visites, qui sont courtes.

Puis, après quelques mots échangés, l'électeur reconduisit par la main M. le maréchal jusqu'à son carrosse, et ne rentra dans son palais qu'après le départ de l'ambassadeur.

Toute la maison de l'électeur était sur pied.

Deux Tomers, ou chanoines de la cathédrale et comtes de Mayence, attendaient l'arrivée du maréchal, et restèrent à la portière de sa voiture, qui resta fermée jusqu'à l'arrivée de l'électeur.

— Le nonce du Pape rendit aussi le même jour sa visite à l'électeur de Mayence.

— Le lendemain, dimanche 12 novembre, le maréchal de Belle-Isle partit de Francfort, à cinq heures du matin, pour aller rejoindre l'armée. Il était accompagné de plusieurs officiers; il y avait quatre voitures à six chevaux et vingt-quatre personnes à cheval.

Le même jour, sa table fut rompue, et les gens de sa maison

Digitized by Google

eurent leur argent à dépenser. Celle de madame la maréchale fut réglée de dix à douze couverts, matin et soir.

— M. Blondel fut chargé des affaires du Roi pendant l'absence du maréchal de Belle-Isle.

— L'ambassadeur d'Espagne qui, par sa générosité, était très-aimé à Francfort, rendit sa visite à l'électeur de Mayence le 14 novembre. Il avait cinq carrosses à six chevaux et était accompagné de plusieurs seigneurs, gentilshommes, pages et gens de livrée en très-beaux costumes.

— Le 17 novembre, il fit son entrée publique dans la ville. Il avait été coucher à une demi-lieue la veille.

Cette entrée fut très-belle et très-galante.

Il y avait huit carrosses à six chevaux, plusieurs gentilshommes, pages, valets de pied, courriers et officiers de sa maison, au nombre d'environ cent cinquante personnes, magnifiquement habillés; la bourgeoisie à cheval, les troupes en haie sur son passage, avec timballes et trompettes en tête.

— Le lendemain 18, fête de la Reine d'Espagne, cet ambassadeur donna une très-jolie fête dans sa petite maison de campagne, à deux portées de mousquet de la ville.

Il y eut une illumination autour de la maison et dans le jardin de l'autre côté de la rivière, qui fut d'un très-beau coup d'œil; un très-beau feu d'artifice sur l'eau, concert et grand souper dans une salle de cent cinquante pieds de long sur cinquante de large, construite exprès le long de la maison, au bord de la rivière (1).

Toute la noblesse, à dix lieues à la ronde, s'était rendue à cette fête.

Dans la ville, son hôtel et les trois maisons qu'il occupe étaient illuminés par 1,500 flambeaux de cire blanche, du poids de six livres chaque.

Le même jour, il a fait jouer à ses dépens la comédie française et allemande, où tout le monde entrait gratis.

Et une fontaine de vin coulait devant la porte de son hôtel.

— Le lendemain 19 novembre, on chanta une messe solennelle dans la cathédrale. Tous les envoyés y furent invités.

Le soir, on servit délicatement quatre tables : deux de cinquante couverts et deux autres de vingt-cinq couverts.

(1) Il existe une estampe représentant l'une des fêtes données à Francfort par M. de Montijo, l'un des ancêtres de S. M. l'Impératrice Eugénie. (*Note de la Commission de rédaction de la Revue.*)

Digitized by Google

Mais toute la noblesse des environs s'étant rendue à cette fête, il y eut plus de quatre cents personnes qui soupèrent, et l'on fut par conséquent obligé de servir à la hâte cinq ou six autres tables.

Il se faufila à l'une de ces tables une comédienne, nommée Lecocq, fille d'un pâtissier de Paris de ce nom. C'était une femme très-galante, et comme elle avait eu part aux faveurs de l'ambassadeur, elle crut que cela lui donnait le droit de se mêler dans une si respectable assemblée. Elle en fut très-blâmée.

Madame la maréchale de Belle-Isle fit les honneurs de cette fête à titre d'amie (l'ambassadeur d'Espagne n'ayant point de femme).

La maison ou palais de l'ambassadeur et le voisinage étaient illuminés de 2,000 flambeaux de cire blanche.

L'intérieur de la cour faisait un très-joli coup d'œil, les Allemands ayant beaucoup de goût pour les illuminations.

— Le 18 novembre 1741, M. de Brandau, ambassadeur de la reine de Hongrie, reçut de M. de Pappenheim, grand-maréchal de l'Empire, l'ordre de se retirer.

Le 20 novembre, se tint au *Rœmer* la première assemblée pour l'élection de l'Empereur.

Tous les envoyés s'y rendirent dans des carosses à six chevaux magnifiques, suivis de toutes leurs suites, comme s'ils faisaient leur entrée.

L'heure avait été indiquée pour dix heures du matin.

M. l'électeur y arrive à onze heures avec toute sa maison et 8 carrosses à six chevaux.

Cette première réunion dura une heure et demie.

Toutes les troupes de la ville bordaient le passage des envoyés et lorsqu'ils passaient les tambours battaient, puis s'arrêtaient et recommençaient, pour indiquer que l'on faisait honneur à chacun en particulier.

La séance finie, chacun sortit et remonta dans sa voiture, suivant le rang de son électorat, ou celui de son maître.

M. l'électeur de Mayence sortit le premier, en qualité de grand-chancelier de l'Empire.

Après lui, Cologne, Bavière, Saxe, Prusse, Palatin, Hanôvre. Puis M. de Pappenheim, grand-maréchal héréditaire de l'Empire, dans un équipage très-galant.

Tous ces envoyés avaient chacun six carosses de suite, attelés de six beaux chevaux.

Celui de Hanôvre en avait de magnifiques, tant pour la taille que pour la richesse des harnais. Chaque cheval valait bien mille écus.

Digitized by Google

— Le 22 novembre, il y eût une seconde séance, sur les neuf heures et demie, les envoyés y allèrent et en sortirent comme la première fois.

— Le 24 et le 27, il y eût encore séance.

— Le 28 novembre, on reçut la nouvelle que la ville de Prague, capitale de la Bohême, venait d'être prise d'assaut par les troupes françaises, bavaroises et saxonnes, et que le comte de Saxe y était entré le premier.

— Le 29, il y eût séance de la Diète; le même jour, l'électeur de Mayence rendit ses visites de cérémonie à l'ambassadeur d'Espagne et au nonce du Pape.

— Le 1er décembre 1741, M. le marquis de Tavannes traversa Francfort pour aller porter le détail de la prise de Prague aux cours de France et d'Espagne.

— Les ambassadeurs de France, d'Espagne, de Bavière et du Palatin, qui avaient fait des préparatifs de réjouissances et d'illuminations à l'occasion de la prise de prise de Prague, les retardèrent de quelques jours.

— Les 2, 4, 5 et 8 décembre, il y eût séances.

— Le 9, l'électeur de Cologne arriva à Francfort avec une très-belle suite.

— Le 11 et 13 décembre, séances.

— Le 15, séance, à laquelle se rendit l'électeur de Cologne, accompagné d'une vingtaine de carosses magnifiques et de toute sa maison, au nombre de 1,000 à 1,200 personnes, à pied.

On pense que cette cérémonie lui tiendra lieu d'entrée.

Cet électeur est agé de 35 ans; c'est un prince très-populaire et sans façon.

Trois jours après son arrivée, il alla faire visite, sans cérémonie, à Mme la maréchale de Belle-Isle; le 14, il vint de même lui demander à souper.

— Le 16 décembre, le nonce du Pape et l'ambassadeur d'Espagne allèrent en cérémonie rendre leur visite à l'électeur de Cologne.

— Le 18 décembre, l'ambassadeur d'Espagne donna une fête pour la naissance du Roi d'Espagne. Il y eût à dîner deux tables de 30 couverts, et une de 30 seulement le soir.

— Le sieur Prevost, ci-devant attaché à la maison d'Orléans, s'étant rendu à Francfort pour observer ce qui se passerait au sujet de l'élection de l'Empereur, y composa plusieurs lettres, qu'il fit paraître sous le titre de : L'*Espion turc, à Francfort pendant la*

Digitized by Google

Diète et le couronnement de l'Empereur Charles VII, électeur de Bavière. Ces lettres, très-satyriques, déplurent à beaucoup de personnages, et le magistrat de Francfort en empêcha la continuation. L'on fit des recherches pour découvrir l'auteur; mais l'on pense que ce ne fut qu'en apparence, et qu'on facilita son évasion.

— Par suite de la réunion de la Diète à Francfort, le prince de Hesse-Cassel vient de venir habiter Hagueneau, qui lui appartient.

La ville d'Hagueneau, qui a le titre de principauté, est à 4 lieues de Francfort. C'est une assez jolie ville, située sur le bord de la rivière du Mein, bien bâtie, et dont les rues sont droites et bien pavées.

Elle est éclairée la nuit par des lanternes placées de distance en distance sur des poteaux faits exprès.

Le château où se tient la cour du prince est situé dans la vieille ville. Il est très-logeable et est entouré de fossés.

On y remarque une magnifique écurie où pourraient passer dix carrosses de front. Il y a un autre château fort joli, dans le goût de celui de Marly, à trois portées de mousquet de la ville, sur le bord de la rivière.

Les troupes du prince sont belles et bien entretenues; il peut mettre sur pied, en temps de guerre, environ 12,000 hommes.

Un de ses frères a épousé la fille du roi d'Angleterre.

— Le 18 décembre 1741, il y eût séance de la Diète à l'hôtel-de-ville de Francfort. On y décida que l'élection de l'Empereur serait faite le 24 janvier 1742.

Le bruit se répandit dans la ville qu'il y avait apparence que l'électeur de Bavière serait nommé, ce qui faisait plaisir aux catholiques et fâchait les luthériens.

— Le 19 décembre, tous les envoyés des électeurs et les ambassadeurs de France, d'Espagne et de Rome firent de fort belles illuminations à leurs hôtels ou palais, tant en réjouissance de la prise de Prague que pour l'avénement de l'électeur de Bavière à la couronne de Bohême.

Sa proclamation comme roi se fit à Prague le 7 décembre 1741, à une heure après midi, au son des timballes et des trompettes, de la manière suivante :

Un officier de la cour du Roi, à cheval.

Un timballier et quatre trompettes.

Un capitaine des archers de la garde royale.

Quatre rangs d'archers.

Les héraults revêtus de leurs cottes d'armes, aux armes royales de Bohême.

Digitized by Google

M. du Hestad, conseiller aulique du Roi de Bohême, que S. M avait déclaré tel, dans son antichambre, le matin même.

Deux chanceliers, autorisés à l'assister dans cet acte solennel.

La marche était fermée par quatre archers de la garde du Roi.

La cavalcade traversa la partie de la ville appelée le petit côté, depuis le palais jusqu'au marché de la ville-vieille, ou le héraut fit lecture de la patente de proclamation en langue bohémienne et allemande, en présence d'une immense multitude de peuple.

La seconde lecture s'en fit devant l'université dite Caroline.

La troisième, devant l'hôtel-de-ville.

La quatrième, dans la petite ville, dite le Petit-Côté.

Et la cinquième, à l'endroit dit Hudschin.

Ensuite le cortége retourna dans le même ordre au palais royal.

Le lendemain 8 décembre, au matin, une grande partie de la noblesse parut à cour en habits magnifiques.

Sa Royale Majesté la reçut avec beaucoup de bienveillance, et l'admit au baise-main. Après quoi elle se rendit avec sa cour et la noblesse de Bohême à l'église métropolitaine, où l'on chanta le *Te Deum* en action de grâces, au bruit du canon des remparts et de la citadelle.

A midi, sa Royale Majesté mangea en public, sous un dais, et fut servie par la grande noblesse. Les gentils-hommes de la chambre électorale de Bavière portèrent les plats.

Vers les sept heures du soir, S. M. se rendit au palais archiépiscopal, où toute la grande noblesse se trouvait réunie.

L'hommage doit se faire le 19 ou le 20 de décembre.

— On a un peu interrompu la suite de la narration, pour parler du couronnement de l'électeur de Bavière, comme roi de Bohême, à Prague. — On va maintenant continuer de rapporter ce qui se passera à Francfort, au sujet de l'élection de l'Empereur.

— Les personnes qui se sont le plus distinguées pour les réjouissances à Francfort sont :

L'envoyé de l'électeur palatin, celui de l'électeur de Saxe, Roi de Pologne, et l'ambassadeur de France.

L'envoyé de Bavière fut celui qui fit le moins de frais.

— Les séances de la Diète se sont continuées à Francfort; il y en eût une le 28 décembre.

Les habitants sont très fachés qu'elles avancent si fort, car, depuis l'ouverture de la Diète, il se fait à Francfort une consommation immense de toutes choses, et les loyers sont à des prix exhorbitants.

Digitized by Google

— Le maréchal de Broglie, qui commandait à Strasbourg, en est parti le 15 décembre, pour aller prendre le commandement des troupes françaises en Bohême, pendant l'absence de l'électeur de Bavière et du maréchal de Belle-Isle, qui viennent à Francfort.

— Le samedi 30 décembre, séance de la Diète.

— Le mardi 2 janvier 1742, le prince de la Tour donna un très-beau bal à la Comédie-Française, où toute la noblesse alla masquée.

Cette fête fut des plus magnifiques; elle fut surtout remarmarquable par la bonté de la musique, la diversité des danses et la profusion des rafraîchissements.

Le maréchal de Belle-Isle revint de Prague à Francfort, suivi de cinq carrosses courant la poste et de vingt domestiques.

A son arrivée on lui rendit les mêmes honneurs qu'à un électeur. Le canon de la ville tira, et les troupes se mirent sous les armes.

Il fit faire tous les préparatifs pour son entrée d'ambassadeur, qui fut fixée au 18 janvier.

La Diète tenait régulièrement trois séances par semaine, et quelquefois une quatrième par extraordinaire.

— Le rendez-vous pour l'entrée de M. le maréchal de Belle-Isle était à une petite maison qui appartient à la ville et qui en est éloignée d'une lieue.

On y porta une forte halte, pour donner à manger aux gens de la maison et à une partie des magistrats de Francfort, qui s'y rendirent.

Cette entrée fut magnifique et très-nombreuse, elle étonna en général les Allemands.

Cependant avec tout cela M. de Belle-Isle n'a point su gagner l'affection des Allemands, tandis que M. de Montigo, ambassadeur d'Espagne, avec bien moins de dépense, mais avec de belles manières, s'est fait aimer de tout le monde.

—Entrée de M. le maréchal de Belle-Isle, ambassadeur extraordinaire de France à la Diète de Francfort pour l'élection d'un Empereur (1).

Le 18 janvier 1742, les députés nommés par le vénérable magistrat de Francfort se réunirent à 11 heures du matin, au lieu indiqué par ce magistrat, pour aller à la maison de chasse de la ville, qui en est éloignée d'une lieue, pour complimenter M. l'ambassadeur.

Les députés sortirent de Francfort avec trois compagnies de cavalerie bourgeoise.

(1) Le Roi, suivant un traité de 1658, concernant la Lorraine, a le droit d'envoyer un ambassadeur à la Diète de Francfort, lors de l'élection d'un Empereur, à cause de l'Alsace et de la Lorraine.

Digitized by Google

Aussitôt que Son Excellence eût reçu, sous la tente dressée à cet effet, les compliments des députés, elle ordonna qu'on se mit en marche.

Les trompettes sonnèrent à cheval, et la marche se fit dans l'ordre suivant :

L'écuyer de la cavalerie de la bourgeoisie, M. Daniel Breitenbach.

Neuf chevaux de main de ladite cavalerie, conduits par neuf palefreniers à cheval.

M. Bernard Rasor, écuyer de la ville.

Quatre palefreniers à cheval, aux livrées de la ville, menant autant de superbes chevaux couverts de superbes housses en broderie.

Les laquais des députés de la ville, à cheval.

Quatre laquais aux livrées de la ville, à pied.

Messieurs les députés, à cheval.

Quatre archers, à cheval, aux livrées de la ville.

Un caporal avec six cavaliers.

Le timbalier avec ses timbales.

Quatre trompettes.

M. de Beverdick, capitaine de la première compagnie bourgeoise.

Le cornette, portant l'étendard, au milieu de quatre cadets de la première compagnie, l'épée à la main.

M. Busch, capitaine de la deuxième compagnie, à la tête de sa compagnie.

M. Grunelius, lieutenant, faisant fonction de capitaine, à la tête de la troisième compagnie.

La seconde et la troisième compagnie avaient leurs étendards et trompettes particuliers, et chaque cornette était accompagné de quatre cadets, l'épée à la main.

Son Excellence M. le comte de Pappenheim, maréchal héréditaire de l'Empire, qui avait envoyé complimenter Son Excellence M. l'ambassadeur, se trouva à moitié chemin. Il descendit aussitôt de son carrosse, complimenter lui-même M. l'ambassadeur, et fit entrer ses équipages dans la marche, immédiatement après la cavalerie bourgeoise et dans l'ordre suivant :

Le prévôt de l'Empire à cheval, portant son bâton.

Qutre chevaux de main, avec de superbes housses et caparaçons en broderie, conduits par un pareil nombre de palefreniers.

Quatre valets de pied.

Un carrosse vide à six chevaux.

Six valets de pied.

Le carrosse vide de Son Excellence M. le comte de Pappenheim, attelé de six chevaux Isabelle, magnifiquement enharnachés.

Digitized by Google

Après suivait toutes les personnes de la maison de M. le maréchal de Belle-Isle, montées sur de très-beaux chevaux, richement harnachés, avec des housses de velours vert à ses armes, en broderie d'or et d'argent, et dans l'ordre suivant :

Un sous-écuyer de Son Excellence en habit vert galonné d'or.

Le sieur de Saint-Quentin, contrôleur de la maison du Roi, et le sieur Poinsot, contrôleur de la maison de Son Excellence, avec des habits gris de fer, galonnés sur toutes les coutures.

Deux palefreniers de Son Excellence qui suivaient les contrôleurs.

Deux chefs d'office, avec des habits gris de fer, chamarrés en argent, les vestes de brocard.

Cinq chefs de cuisine, avec des habits gris de fer, aussi chamarés en argent, mais d'une façon différente, pour les distinguer, les vestes d'écarlate galonnées d'argent.

Quatorze aides d'office et de cuisine, avec des habits gris de fer, bordés d'argent, et vestes d'écarlate galonnées d'argent.

Deux couvres-tables, habillés de vert, avec des brandebourgs, et bordés d'agent, vestes d'écarlate bordées d'argent.

Un sous-écuyer en habit vert, galonné d'or.

Douze fourgons attelés de vingt-quatre chevaux, magnifiquement harnachés, menés par douze postillons, à la livrée de Son Excellence.

Les fourgons étaient recouverts de riches couvertures en velours vert, brodées d'or et d'argent, avec un bord de double galon d'or.

Un sous-écuyer à cheval, vêtu comme les précédents.

Trente-six valets de pied, à la livrée de Son Excellence, marchant sur deux files.

Cette livrée est de drap vert, parement rouge, galonnée sur toutes les coutures et les manches en plain, d'un double galon de soie rouge, noire et blanche, avec un galon d'argent au milieu, les nœuds d'épaule des couleurs de la livrée, travaillés en argent, avec des franges d'argent. Les vestes écarlate, chamarées en plain d'argent. Le plumet blanc et vert. La cocarde blanche, bas de soie blancs, jarretières d'argent et souliers à talons rouges.

Deux cors de chasse à cheval, avec des habits gris chamarrés en argent, la veste de même.

Quatre hautbois à cheval, et de front, avec le même uniforme que les cors de chasse.

Douze valets de chambre, avec des habits gris chamarrés en argent, les vestes de brocard d'argent.

Un écuyer de Son Excellence habillé de vert, chamarré d'or, veste écarlate chamarrée d'or.

Digitized by Google

Douze chevaux de main de Son Excellence, conduits par autant de palefreniers à sa livrée, Ces chevaux, d'un grand prix, étaient magnifiquement harnachés : ils avaient les crinières natées des deux côtés, soie et or, les nœuds d'oreilles et de queue assortis aux couleurs de leurs riches housses, brodées en or et en argent, de superbes caparaçons de velours vert bordé d'un double galon d'or, dont toute la surface était couverte par les armes de Son Excellence en broderie d'or, relevée en bosse.

Deux piqueurs vêtus d'écarlate, chamarré et galonné d'or sutoutes les coutures, la veste de même.

Le maître d'armes des pages, vêtu d'écarlate chamarré d'argent, la veste de même.

Le sous-gouverneur des pages, vêtu d'écarlate galonné d'or sur toutes les coutures, veste brocard d'or.

Douze pages de Son Excellence, habits de velours vert, avec parements de velours cramoisy, chamarrés en plain d'un point d'Espagne d'argent, sur toutes les coutures, les nœuds d'épaule en tissu d'or brodé d'argent et franges d'argent, vestes de brocard d'argent.

Ces pages étaient montés sur des chevaux anglais de prix, richement harnachés, avec des housses de velours vert brodé d'argent.

Le gouverneur des pages, vêtu d'écarlate, chamarré et galonné d'or sur toutes les coutures. La veste de brocard d'or.

Huit gentilshommes de Son Excellence en habits d'écarlate, galonnés d'or, chapeaux à point d'Espagne, or et argent, avec plumets et cocardes blanches. Ils étaient montés sur des chevaux de prix, garnis de harnais de velours vert brodés d'or.

Un timbalier, en habit de velours vert, tout couvert de galons d'argent. Les tabliers des timbales de velours vert, brodés d'or et d'argent.

Quatre trompettes de front, vêtus de velours vert, avec leurs trompettes d'argent.

Le fourrier de l'Empire, à cheval.

Un valet de chambre et le porte-arquebuse de Son Excellence M. le comte de Pappenheim, à cheval.

Un conseiller de la chancellerie et un secrétaire de M. le comte de Pappenheim, à cheval.

M. de Knobelsdorff, gentilhomme de M. le comte de Pappenheim.

M. Welk, quartier-maître de l'Empire, à cheval.

Son Excellence M. le comte de Pappenheim, maréchal héréditaire de l'Empire, richement vêtu et superbement monté. A ses côtés, deux *Trabans* à pied, avec leurs pertuisannes.

Digitized by Google

En arrière, deux pages de sa livrée, à cheval.

Ensuite venait le cortége de l'ambassade de France, marchant en groupe devant l'ambassadeur. Les habits, d'une magnificence extraordinaire, étaient tous en broderie ou en point d'Espagne d'or, les chevaux superbes et très-richement harnachés.

Le cortége était composé de vingt-deux personnes, qui marchaient suivant leurs grades militaires, savoir :

M. le chevalier de Belle-Isle, M. le marquis de Bissy, M. le chevalier de Courteu, le chevalier d'Harcourt, le chevalier de Gravelle, le marquis de Poyannes, le marquis d'Asfeld, le comte Fouquet, le marquis de Joyeuse, le chevalier de Bélac, le chevalier Robert, le chevalier de Sallabéry, M. de Chabrier, M. le comte Houel, M. Cavalier, le marquis d'Espenses, le comte de Chabot, le comte de Sommièvre, le comte Dourches, M. de Vaux, M. de Verneuil.

Quatre coureurs de M. l'ambassadeur, avec leurs bonnets richement brodés, leurs vestes de damas vert, galonnées.

Son Excellence M. le maréchal comte de Belle-Isle, à cheval, vêtu d'un habit de velours bleu, brodé d'or en plain et sur toutes les coutures, avec l'ordre du Saint-Esprit et la plaque de diamants. Son cheval superbement harnaché à la polonaise, avec une housse de pied de drap d'argent brodé d'or; à ses côtés, se tenaient deux écuyers, habillés en vert, chamarré d'or, veste rouge chamarrée d'or.

A droite et à gauche, il y avait six héduques avec leurs sabres et six Suisses avec leurs pertuisannes.

Derrière Son Excellence marchaient son capitaine et son lieutenant des gardes, habillés de vert, chamarré d'argent, galonné sur toutes les coutures.

La cavalcade était terminée par un sous-écuyer, habillé comme les autres.

Suivaient ensuite :

Un grand carrosse à deux fonds et à sept glaces, garni en dedans de velours cramoisi, ciselé avec une large cartisane (1) d'or de dix pouces de hauteur, richement orné, et tiré par six chevaux gris danois, ornés de dentelle d'or.

Deux calèches à trois glaces, garnies en velours bleu céleste, trainées par six chevaux poils Isabelle.

Une berline à sept glaces, trainée par six chevaux.

Une autre berline, tirée par six chevaux danois.

(1) Fils d'or tortillés sur des petits morceaux de carton fin.

Digitized by Google

Les harnais de ces voitures étaient de velours de différentes couleurs, ornés en or.

Une autre berline, trainée par six chevaux pies, dans laquelle se trouvait le secrétaire.

Un vis-à-vis à sept glaces, trainé par six chevaux noirs prussiens. Dans cette voiture étaient les aumôniers.

Puis venaient encore :

Un carrosse à six chevaux, appartenant à Monseigneur Doria, nonce du Pape, précédé de six valets de pied.

Un carrosse à six chevaux, à M. le comte de Montigo, ambassadeur d'Espagne, précédé de six valets de pieds.

Un carrosse à six chevaux, à M. Blondel, Ministre du Roi Très-Chrétien à la Diète d'élection, précédé de six laquais.

Un carrosse à six chevaux, à M. Bernsdorff, Ministre du Roi de Danemarck à la Diète d'élection, précédé de six laquais.

Lorsque Son Excellence entra par la porte de Saxen-Haussen, elle fut saluée de vingt-quatre coups de canon des remparts de la ville.

La porte et les rues dans laquelle marcha le cortége étaient occupées de la manière suivante par la bourgeoisie et par la garnison, sous les armes :

A la porte, une compagnie entière de la garnison avec un capitaine en tête.

Depuis cette porte jusqu'à l'hôtel de France, la compagnie bourgeoise du cinquième jusqu'au treizième quartier inclusivement bordait les rues au travers de Saxen-Hussen, le pont, toute la longueur de la rue Fahrgasse, jusqu'à la porte de Bornheim, toute la rue dite de Zeil, et la grande place dite le Rosmarck.

A la porte du pont, sur le Mein, à la maison du poids des Farines, au corps de garde des canonniers et à l'arsenal, étaient placés de gros détachements de la garnison.

Au grand corps de garde, était un capitaine à la tête d'un détachement de grenadiers.

Proche dudit corps de garde, était la garnison entière de la ville, rangée par bataillons, tambours battans aux champs, drapeaux déployés, et ayant à sa tête M. le colonel de Kellner, lieutenant-colonel de Pappenheim, major de Klettembourg, et les autres officiers principaux.

Enfin, MM. les députés à la tête des trois compagnies de cavalerie, qui s'étaient rangées en bataille sur le Rosmarck, place où est l'hôtel de France, défilèrent devant Son Excellence l'ambassadeur, et furent suivies de neuf compagnies d'infanterie bourgeoise

Digitized by Google

selon leur rang, qui firent chacune une salve de leur mousquetterie, à laquelle le peuple repondit par les cris réitérés de : *Vive le Roi.*

Tout s'est passé dans le plus grand ordre, et Son Excellence M. le comte de Belle-Isle s'est, en cette occasion, distingué par ses manières pleines de grandeur et de politesse, en passant sous les fenêtres des maisons où se trouvaient les ambassadeurs, les princes et toute la noblesse de l'Empire.

1742. — L'électeur et l'électrice de Bavière arrivèrent à Manheim, le 17 janvier, pour assister au mariage des deux petites filles de l'électeur palatin, qui se fit le lendemain 18.

L'aînée épousa le prince Soulsbac, cousin de cette princesse, et héritier de cet électorat.

La seconde épousa Clément de Bavière, fils d'un des frères de l'Electeur de Bavière.

Ces deux mariages se firent à la même messe.

— Le 20 janvier, la bourgeoisie et les magistrats de Francfort s'assemblèrent à l'hôtel-de-ville, pour prêter serment de fidélité entre les mains de l'électeur de Mayence.

Toutes les portes de la ville furent fermées ce jour là et personne ne put entrer ni sortir.

— Le 22, l'électeur de Cologne fit son entrée.

Plus de 2,000 personnes composaient son cortége.

Les costumes et les chevaux étaient magnifiques.

Il y avait quarante carrosses de suite.

Le carrosse où se trouvait l'électeur était des plus riches. L'électeur, qui est âgé de quarante ans, était habillé comme un cardinal, en velours rouge et manteau de même.

— Le chevalier de Belle-Isle partit de Francfort, le 22 janvier, pour aller à Manheim attendre que l'élection fut faite, et en porter immédiatement la nouvelle à la cour de France. Ce qui eût lieu en effet, et dont il fut récompensé par le grade de lieutenant-général des armées du Roi.

Comme le nonce du Pape, l'ambassadeur de France et celui d'Espagne ne pouvaient rester à Francfort pendant l'élection de l'Empereur, ces trois ambassadeurs sortirent de la ville le 23 janvier au soir, et allèrent à la maison de campagne de M. de Montigo, où ils soupèrent et couchèrent.

M. de Belle-Isle ayant oublié son portefeuille dans son carrosse, on fut obligé de le lui passer à l'aide d'une corde, aucune des portes de la ville ne pouvant s'ouvrir.

— Le mercredi 24 janvier, jour arrêté pour l'élection de l'Empe-

Digitized by Google

reur, les électeurs ou leurs envoyés se rendirent en grande cérémonie de l'hôtel-de-ville à la cathédrale.

Le cortége était des plus remarquables, tant par la quantité de personnes qui le composaient, que par la magnificence des habillements.

Les six envoyés des électeurs de Brandebourg, de Saxe, de Trèves, Palatin, Hanôvre et Bavière, étaient montés sur de très-beaux chevaux magnifiquement harnachés ; ils étaient revêtus du manteau ducal, de drap d'or, enrichi de dentelles ; leurs chapeaux étaient de velours, ornés de plumets.

L'électeur de Cologne, à cheval, était revêtu de son costume d'électeur, dont le fond était écarlate, avec un collet en forme de mantelet d'hermine semé de mouches noires, son bonnet électoral, aussi d'hermine, à fond écarlate.

L'électeur de Mayence terminait la marche ; son grand âge, soixante-dix-sept ans, ne lui permettant pas de monter à cheval, il était assis dans une chaise à porteur. Il était costumé comme l'électeur de Cologne.

L'électeur de Bavière fut élu, d'une voix unanime, Roi des Romains, — futur Empereur.

M. de Pappenheim, se rendit immédiatement à Manheim annoncer à l'électeur de Bavière son élection à l'Empire, et il reçut de ce prince un très-beau diamant.

M, de Courteu alla aussi de la part de M. de Belle-Isle complimenter l'électeur sur son élection, et en reçut aussi un très-beau diamant.

Chaque envoyé fit de même, et les personnes chargées de ces compliments reçurent toutes un présent du futur Empereur.

— Le même jour, 24 janvier, M. de Pappenheim fit publier par un héraut d'armes, dans tous les carrefours de Francfort, l'élection du futur Empereur.

L'électeur de Cologne et les ambassadeurs de France et d'Espagne ainsi que le nonce du Pape donnèrent de grands soupers, et firent illuminer leurs palais.

— Le 26 janvier, sur le soir, l'ambassadeur d'Espagne partit de Francfort, pour rejoindre à Antibes don Philippe, prince d'Espagne, qui y arriva déguisé en matelot.

Le départ précipité de cet ambassadeur donna lieu à beaucoup de conversations, et inquiéta les marchands de Francfort, auxquels il devait de grosses sommes, ayant fait belle figure et grande dépense.

Digitized by Google

— Le même jour, 26 janvier, le prince de la Tour, général des postes de l'Empire, alla à Manheim, pour y chercher le futur Empereur.

Le prince était habillé en postillon, parce qu'il doit, à cause de sa charge, courir en postillon devant l'Empereur.

Il avait fait faire de magnifiques habits à tous les postillons de poste qui devaient le suivre, et leur avait fait distribuer à chacun un cornet d'argent. Le sien était d'or. C'est l'usage en Allemagne que chaque postillon porte un petit cor de chasse, dans lequel ils sonnent, pour faire ranger les voitures.

— Le même jour, arrivèrent d'Aix-la Chapelle les habits impériaux. Ils entrèrent dans Francfort escortés par la garde de l'électeur de Mayence.

— La cérémonie du couronnement, qui devait se faire le 12 février, attira un monde extraordinaire à Francfort.

— Le 30 janvier, le maréchal de Belle-Isle partit de Francfort, pour aller au devant de l'électeur de Bavière. Il coucha à Darmstad, petite ville à six lieues de Francfort.

— Le 31 janvier 1742, jour où le futur Empereur devait arriver à Francfort, dès le matin à la pointe du jour, l'on fit une salve des canons de la ville.

Tout était en mouvement. Les rues par lesquelles le futur Empereur devait passer étaient sablées. Les devants des boutiques et les auvents furent abattus.

Les troupes et la bourgeoisie étaient sous les armes.

A midi, il y eût une nouvelle salve.

Le futur Empereur arriva à trois heures et demie de l'après-midi, et alla descendre à l'église cathédrale.

Cette entrée fut des plus belles. Ceux qui s'y firent le plus remarquer furent : l'électeur de Cologne, l'envoyé Palatin, celui de Trèves et celui de Hanôvre.

La cérémonie ne finit que sur les six heures du soir.

On fit alors une troisième salve.

Le soir, les palais de tous les électeurs et ambassadeurs furent illuminés.

— Pendant que l'on faisait à Francfort des préparatifs de toutes façons, tant pour le couronnement du futur Empereur que pour les réjouissances qui devaient se faire à cette occasion, les affaires allaient mal pour lui en Bohême.

Les troupes de la reine de Hongrie et du grand-duc de Toscane, son mari, s'emparèrent du fameux poste du Tabor, abandonné par

Digitized by Google

les Français et les Bavarois malgré les avis du comte de Saxe, qui considérait ce poste comme de la plus grande nécessité pour la conservation de la conquête de la haute Autriche et de la Bohême.

Le grand-duc força M. de Ségur d'abandonner Lintz, où il était avec environ dix mille Français. La retraite se fit par des chemins impraticables, et beaucoup de soldats périrent de misère.

D'un autre côté, la reine de Hongrie fit passer en Bavière un corps de troupes sous les ordres de M. de Kenvulher.

L'armée hongroise ravagea tout le pays jusqu'aux portes de Munich, et commit les cruautés les plus inouïes; on ne voyait partout que meurtre, incendie, viol et pillage. Les Bavarois étaient attachés, suivant l'endroit où on les prenait, soit aux portes, soit aux arbres, et en cet état on les arquebusait à coups de fusil. Rien de semblable ne s'était vu depuis longtemps.

Ce qui était encore plus fâcheux pour les habitants, c'est que le futur Empereur n'avait aucun moyen de s'opposer aux Hongrois, et que la saison avancée ne permettait pas au Roi de France de faire passer de nouvelles troupes en Bavière.

— Le 7 février, le futur Empereur fut attaqué d'une douleur de goutte. On craignit que cela ne fit retarder le couronnement.

— On tient qu'il a nombre de maîtresses, et entre autres trois sœurs. — Si cela n'est pas, il faut avouer que la médisance est bien grande.

— Le 10 fevrier, le duc de Fleury arriva à Francfort. Il venait pour voir la cérémonie avant de rejoindre son régiment. Il est neveu de M. le cardinal de Fleury, premier ministre du Roi de France ; ce ministre est âgé de quatre-vingt-sept ans et a un visage très-frais.

— Couronnement de l'Empereur.

Tout étant disposé pour la cérémonie, l'électeur de Bavière, élu Roi des Romains, se rendit de son palais à l'hôtel-de-ville sur les dix heures du matin.

Les électeurs ou leurs envoyés, les ambasseurs et autres personnes qui ont droit d'y assister y étaient déjà réunis.

La rue où devait passer le cortége était battue de sable.

A onze heures le cortége se mit en marche pour se rendre à l'église Saint-Barthélemy, la cathédrale.

L'Empereur, placé sous un dais, était monté sur un très-beau cheval isabelle; il avait à ses côtés, aussi sous le dais, son frère, l'électeur de Cologne, revêtu de ses habits ecclésiastiques et électoraux.

Digitized by Google

Un seigneur allemand à cheval, et précédé de l'épée, des masses et des hérauts d'armes, portait devant l'Empereur sur un coussin de velours la couronne impériale.

Après le couronnement, qui a lieu dans la cathédrale, l'Empereur doit retourner à pied à l'hôtel-de-ville. On dressa à cet effet, depuis l'église jusqu'à l'hôtel-de-ville, un parquet couvert de drap bleu et blanc, sur lequel l'Empereur retourna à pied et sous un dais, revêtu des habits impériaux et la couronne snr la tête. Son frère l'électeur de Cologne marchait encore à ses côtés.

Le peuple a beaucoup crié : *Vive l'Empereur !*

Immédiatement après son passage et pendant même que les gardes étaient encore sur le parquet, le peuple s'est jeté sur le drap et l'a arraché par lambeaux.

L'Empereur étant rentré à l'hôtel-de-ville, M. de Pappenheim, grand maréchal de l'Empire, monta sur un très-beau cheval, et, tenant de la main droite une espèce de demi-boisseau d'argent, il poussa son cheval dans un tas d'avoine, contenant environ six charretées, dressé en monceau dans la place. Après être ainsi entré trois fois dans ce tas d'avoine et avoir rempli sa mesure jusqu'aux bords, il la vida sur le tas, et alla ensuite descendre de cheval à la porte de l'hôtel-de-ville, où mangeait l'Empereur, et lui présenta la mesure d'argent.

Aussitôt le peuple se jeta sur l'avoine, chacun emportant ce qu'il put.

Ensuite un des grands officiers de l'Empereur vint couper un morceau du bœuf qui cuisait depuis trois jours dans la même place dans une cuisine faite exprès avec des planches, et l'alla porter à l'Empereur. Le peuple se jeta alors sur le bœuf comme il venait de le faire pour l'avoine, le dépeça et l'emporta, ainsi que la cuisine, qui fut abattue à coups de hache.

Il y eut ensuite des distributions de pain et des fontaines de vin.

Un grand nombre de pièces d'or et d'argent furent aussi jetées au peuple des fenêtres de l'hôtel-de-ville.

— Le jour du couronnement, les maisons qui sont au pourtour de la place de l'hôtel-de-ville furent louées extraordinairement cher.

Le prince d'Orange de Nassau en loua une pour 8,000 livres.

On évalue que la location des chambres qui avaient vue sur la place ont produit aux propriétaires, pour le seul jour de la cérémonie du couronnement, la somme de 562,500 livres, sans compter ce qu'ont dû rapporter les fenêtres des maisons dans les rues où le cortége a passé.

Digitized by Google

— Le chevalier d'Harcourt est parti le jour même du couronnement pour en porter la nouvelle au Roi de France.

— Le palais de M. le maréchal de Belle-Isle fut très-bien illuminé. Au devant il y avait un très-beau transparent, avec des trophées et les armes de l'Empereur.

Plusieurs fontaines de vin coulaient vis-à-vis le palais.

Dans l'intérieur, tout le monde était bien venu, et chacun des gens de la maison pouvait y amener ses amis, qui s'y trouvaient traités.

Il y avait quatre tables de trente couverts supérieurement servies, où tous les convives burent à la santé de l'Empereur.

— Le temps était passablement beau, mais il fit un peu de vent qui fut contraire aux illuminations.

—Le festin royal de l'Empereur se fit à l'hôtel-de-ville dans une salle d'environ cent pieds.

On avait placé à l'extrémité deux dais sous lesquels se trouvaient élevés deux trônes pour l'Empereur, l'un comme Empereur d'Allemagne, et l'autre comme Roi de Bohême.

Il y en avait sept autres placés de chaque côté de la salle, et sous chacun de ces dais se trouvait une table auprès de laquelle on avait dressé contre la muraille une espèce d'autel d'une grande magnificence.

— Le 13 février, l'Empereur se reposa et reçut les compliments.

Le soir, il y eut grand souper au palais de l'ambassadeur de France. Il y avait à table plus de trois cents personnes.

Après le souper il y eut grande musique, ce qui fit commencer un bal qui, commencé à l'improviste, se prolongea jusqu'à quatre heures du matin.

Les rafraîchissements et les vins de toute espèce y furent servis à profusion.

Ce fut la princesse de Soulzbac et le prince des Deux-Ponts qui ouvrirent le bal par un menuet très-bien dansé.

— Le lendemain 14 février, il y eut au palais de France un bal masqué.

Il commença à minuit après le souper, et dura jusqu'à cinq heures du matin.

L'Empereur et l'Impératrice y vinrent masqués.

Ce bal fut fort bien exécuté et sans confusion.

Douze pages magnifiquement habillés et un grand nombre d'officiers de la maison de M. le maréchal de Belle-Isle offraient les rafraîchissements.

Digitized by Google

— Il y eut cinq jours de divertissements chez M. le maréchal de Belle-Isle.

—Le 18 février, les bourguemestres de la ville de Francfort ordonnèrent des prières publiques pour le couronnement de l'Impératrice, qui devait se faire le lendemain 19. Mais il fut remis au jeudi 22, ce qui fit faire bien des conjectures.

— Pendant qu'à Francfort on ne songeait qu'à s'occuper de plaisirs et de réjouissances, les Hongrois, en Bavière, emmenaient (comme dit le proverbe) *les bœufs et les moutons*, et continuaient leurs dévastations avec une rage et une fureur incroyables, mettant tout à feu et à sang.

— Le couronnement de l'Impératrice fut encore retardé sous divers prétextes.

— Le maréchal de Belle-Isle partit de Francfort le 24 pour la cour de France.

On congédia la plupart des officiers et domestiques extraordinaires, et on fit leur compte le lendemain 25.

Comme on ne savait pas ce que deviendrait M. de Belle-Isle, on retint seulement cinq ou six personnes du corps des officiers pour augmenter sa maison, soit qu'il fût à l'armée ou qu'il revînt à Francfort pour le Congrès qui s'y devait tenir.

Le couronnement de l'Impératrice, qui avait été tant de fois remis, se fit le 8 mars 1742 avec toute la magnificence possible.

— Le 15 mars, la bourgeoisie de Francfort prêta le serment de fidélité à l'Empereur.

— Pendant les fêtes de Pâques, l'empereur et l'impératrice ont donné des marques de leur piété en assistant aux offices avec le prince Clément, leur fils aîné, les deux princesses et toute la cour.

— Le 4 avril, l'ambassadeur d'Espagne, M. de Montigo, remit, de la part de son maître, au prince Clément de Bavière l'ordre de la Toison d'or, enrichi de diamants de la valeur de plus de trois cent mille livres.

— Le départ des officiers de la maison de M. le maréchal de Belle-Isle de Francfort se fit le 20 avril 1742.

En revenant, le sieur Tassin a fait les observations suivantes sur Lunéville :

Lunéville est une ville fort gracieuse de Lorraine où le Roi de Pologne fait sa résidence ordinaire.

Le château est en petit dans le goût de celui de Versailles.

Le Roi s'amuse à faire bâtir dans les jardins beaucoup de petits cabinets, grottes et bassins. Il donne ces cabinets à différents

Digitized by Google

seigneurs de sa cour, auxquels il demande de temps en temps à dîner ou à souper, et cela trois heures avant de se mettre à table.

Ce sont de petits divertissements que le Roi aime beaucoup, sans aimer pour cela la table, car il n'y reste au plus qu'une heure.

Sa table ordinaire est très-bien servie. Il y a toujours seize couverts. Il s'y met à la sortie de la messe, un peu avant midi.

Les dames de la Reine et ses principaux officiers s'y placent avec lui.

Il y a symphonie pendant le dîner.

Le Roi entend tous les jours une grand-messe sans musique, et immédiatement après une petite en musique. S. M. se prosterne par terre, se tenant les bras tendus une partie de la messe.

La musique est très-bonne et est composée de cinquante-cinq musiciens; il y a parmi sept ou huit musiciennes.

— Il y a aussi une très-belle salle de spectacle, où l'on joue la comédie lorsque le Roi le demande.

— Le Roi est très-familier et très-populaire.

Ses gardes sont habillés de sa livrée.

Il a une compagnie de cadets, gens de condition, dont vingt-cinq Français et vingt-cinq Polonais. Ces cadets sont entretenus et nourris, ont des maîtres de toute espèce, et, quand ils ont passé un certain temps dans cette compagnie, ils sont incorporés comme officiers dans des régiments.

Sa maison n'est pas considérable, mais elle est fort brillante.

— Colombel, son maître d'hôtel, est un homme poli qui fait bien les honneurs de sa maison. Il y a trois chefs de cuisine dans le même goût, qui ont sous eux des aides. Ils reçoivent très-bien leurs amis.

— Toute la dépense de la maison est payée exactement, et ce qui se fait par extraordinaire est payé tous les mois.

— Les appartements sont très-beaux et bien meublés.

Pour copie conforme :

Dr Le Roy,

Correspondant à Versailles.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DÉPARMENTALE ET ÉTRANGÈRE.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE, à Angoulême. *Bulletin ;* troisième série, tome III, 1861, in-8° de 210 pages.

— Biographie militaire de l'Angoumois et de la Charente, par M. *Ed. Sénemaud*, 24 pages.

— Notice historique et physiologique sur Hugues II, évêque d'Angoulême (1149-1159), par M. *C. Gigon*, 32 pages.

— Chartes de Guy de Lusignan et de Charles d'Espagne en faveur de la ville de Cognac, en 1262 et 1352, par M. *F. Marvaud*, 13 pages.

— Statuts des apothicaires d'Angoulême en 1597, par M. *Ed. Sénemaud*, 40 pages.

— Chronique de l'année 1861, 9 pages.

— MM. Firmin Laferrière, Avril de la Vergnée. Ch. de Chancel, par M. *E. C.* (*Eusèbe Castaigne*).

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON. *Mémoires ;* deuxième série, tome X, année 1862, in-8° de 366 pages.

— L'animisme et ses adversaires, par M. *Tissot*, 121 pages.

— Etude sur la philosophie des religions, à propos de l'ouvrage de M. de Labruguière, par le *Vte de Sarcus*, 22 pages.

— La philosophie stoïcienne et les jurisconsultes romains, par M. *J. Simonnet*, 58 pages.

— Le père Lacordaire, par M. *Foissel*, 31 pages.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BESANÇON. — *Mémoires* ; séance publique du 23 août 1862. — Pièces dont l'Académie a voté l'impression, in-8° de 135 pages.

— Poésies, par M. *Viancin*, 14 pages.

— Examen d'un ouvrage de M. Quiquerez sur le mont Terrible, par M. le président *Clerc*, 12 pages.

— Rapport par M. *Pérennès* sur les traductions de la Jérusalem délivrée par M. Desserteaux, 22 pages.

Digitized by Google

Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, a Evreux. — *Recueil des travaux*; 3e série, tome VII, années 1860 et 1861, in-8° de 498 pages.

— Rapport général sur la situation et les travaux de la Société pendant l'année 1860, par M, *Emile Colombel*, 14 pages.

— Rapport général sur la situation et les travaux de la Société pendant l'année 1861, par *le même*, 16 pages.

— Duché de Normandie. — Histoire de la châtellenie et haute justice du Vaudreuil, par M. *Paul Goujon*, 196 pages.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours. — *Annales;* tome XL, année 1861, in-8° de 287 pages.

— Rapport sur le jardin botanique de Tours, par M. *O. Lesèble*, 5 pages.

— Emile Boulard, par M. *de Sourdeval*, 18 pages.

— Aphorismes, par M. *Papion du Château*, 3 pages.

— Poésie, par *le même*, 2 pages.

— Démonstration nouvelle de deux théorèmes d'Apollonius, par M. *Borgnet*, 7 pages.

— Notice historique sur le théorème de Pythagore et sur ses analogues dans la géométrie de l'espace et dans la géométrie de la sphère, par *le même*, 16 pages.

— Charles-Jean Avriseau, par M. *de Sourdeval*, 15 pages.

—Observations météorologiques de l'année 1861, par M. *Barnsby*, 2 pages.

— Satires Xe et XIe de Juvénal (les Vœux, le Luxe de la table), traduites en vers par M. *Papion du Château*, 55 pages.

Même Société.

— Tome XII, année 1862, in-8° de 500 pages.

— Rapport sur le bombyx cinthia, par M. *Rouillé-Courbe*, 12 pages.

— Le tombeau de saint Cyprien, poésie, par M. *Papion du Château*, 4 pages.

— Notice nécrologique sur M. le marquis de la Roche-Aymon, par M. *l'abbé Chevalier*, 6 pages.

— Recherches sur la vie, les doctrines économiques et les travaux de J.-J.-Louis Graslin, par M. *Luminais*, 8 pages.

— De l'influence des unions consanguines, par M. le docteur *Giraudet*, 7 pages.

— Observations sur les travaux de M. Pasteur, par M. *de Tastes*, 8 pages.

— Tableau météréologique, par M. *Barnsby*, 2 pages.

— Satire XIIe de Juvénal (le Retour de Catulle), traduite en vers par M. *Papion du Château*, 11 pages.

— Tableau de la province de Touraine, 1761-1766 (administration, agriculture, industrie, commerce, impôts), publié pour la première

Digitized by Google

fois, d'après un manuscrit de la bibliothèque municipale de Tours, par M. l'abbé *C. Chevalier*, secrétaire perpétuel, 316 pages.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, a Chalons-sur-Marne. — *Mémoires;* année 1862, in-8° de 639 pages.

— Discours sur l'ornithologie, par M. le docteur *Dorin*, 18 pages.

— Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1861 et 1862, par M. *Ch. Gillet*, 86 pages.

— Notice biographique sur Charles Picot, membre titulaire résidant, par *le même*, 14 pages.

— Poésies, par MM. *A. Charbonnier* et *F.-T. Boitlier*, 16 pages.

— Rapport sur le concours historique (6e concours), par M. l'abbé *Aubert*, 22 pages.

— Essai sur l'origine du notariat et de l'art de l'écriture, par M. *Trémolière*, 38 pages.

— De quelques manières d'acheter un champ. — Symboles et formalités juridiques qui, chez divers peuples, accompagnaient autrefois la vente de la terre, par M. *Boulland*, 22 pages.

— Zootechnie, par M. *Duguel*, 20 pages.

— Etude historique sur la statuaire au moyen âge, par M. le baron *Chaubry de Troncenord*. — IIe partie. — Sculpteurs champenois, 42 pages.

— Coup d'œil sur les progrès de la langue française en Champagne depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. l'abbé *Etienne Georges*, de Troyes, 297 pages.

— Coup d'œil sur l'exposition de Londres en 1862, par M. *Guy*, 8 pages.

Commission historique du département du Nord, a Lille. — *Bulletin ;* tome VI, 1862, in-8° de 289 pages.

— Rapport au préfet sur les travaux de la Commission pendant l'année 1860, 4 pages.

— Notice sur l'ancienne église de Quesnoy-sur-Deule, par M. *Fretin*, 5 pages.

— Sépultures à Cassel, lettre de M. *Bonvarlet*, 3 pages.

— Nouveau Mémoire sur les archives départementales du Nord, par M. *le Glay*, 29 pages.

— Rapport au préfet sur les travaux de la Commission pendant l'année 1861, 3 pages.

— Rapport sur le projet d'érection d'un monument commémoratif de la bataille de Bouvines, par M. *Ch. Vincent*, 4 pages.

— Deuxième lettre sur la gravure du blason, par M. *de la Phalecque*, 4 pages.

— Notice sur un tableau triptyque du commencement du seizième siècle; monument funèbre de Hugues-le-Cocq, en l'église collégiale de Saint-Pierre, à Lille, par l'abbé *D. Carnel*, 13 pages.

— Statistique archéologique de l'arrondissement de Lille, 20 pages.

Digitized by Google

— Statistique archéologique de l'arrondissement de Dunkerque, 62 pages.

Tome VII, 1863, in-8° de 353 pages.

— Mémoire sur les archives de l'abbaye de Saint-Aubert, à Cambrai, par M. le docteur *le Glay*, 87 pages.

— Rapport à M. le préfet sur les travaux de la Commission historique pendant l'année 1861-1862, 3 pages.

— Numismatique lilloise. — Note sur quelques jetons de la Chambre des comptes de Lille, par M. *Ed. Van Hende*, 7 pages.

— Hospices de la ville de Douai. — Salle des archives, Notice par M. *Brassart*, 4 pages.

— Souvenirs historiques applicables aux nouvelles rues de Lille, par M. le comte *de Melun*, 9 pages.

— Notice nécrologique sur M. A. de Contencin, l'un des fondateurs et ancien président de la Commission historique, par M. le docteur *le Glay*, 4 pages.

— Rapport de M. *Ed. Van Hende* sur les publications des souvenirs de la Flandre wallonne, à Douai, 12 pages.

— Paroles prononcées sur la tombe de M. le docteur le Glay, président de la Commission historique, par M. *F. de Coussemaker*, vice-président, 4 pages.

— Statistique archéologique de l'arrondissement d'Hazebrouck, 68 pages.

— Statistique archéologique de l'arrondissement de Cambray, 136 pages.

Académie d'Arras. — *Mémoires;* tome XXXV (1863), in-8° de 544 pages.

— Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1861-1862, par M. *Auguste Parenty*, 18 pages.

— Louis XI à Arras, par M. l'abbé *Proyart*, 54 pages.

— Etude sur les tapisseries d'Arras, par M. l'abbé *Van Drival*, 14 pages.

— Poésie, par M. *G. de Sède, baron de Licoux*, 8 pages.

— Recherches historiques sur les anciennes tapisseries d'Arras, par M. l'abbé *Proyart*, 32 pages.

— Réponse de M. *Van Drival* aux observations dont sa première étude sur les tapisseries d'Arras a été l'objet, 10 pages.

— Tableau des secours accordés aux pauvres de la ville d'Arras, par M. l'abbé *Proyart*, 20 pages.

— Les textes sacrés et les sciences d'observation, par M. l'abbé *Van Drival*, 38 pages.

— Etude comparée des recherches de M. de Saulcy, sénateur, et de M. l'abbé Haigneré, archiviste de Boulogne, sur le Portus Itius de Jules César, par l'abbé *Robitaille*, 52 pages.

— Enquête industrielle sur l'état de la manufacture des draps dans les Pays-Bas au commencement du dix-septième siècle, par M. *Deschamps de Pas*, 28 pages.

Digitized by Google

— Notice biographique sur M. Antoine-Valery Bourguignon-Derbigny, par M. *Watelet*, 17 pages.

— Extrait des recueils du P. Ignace, capucin, du Mercure et autres écrits du temps, pour servir à l'histoire de l'ancienne Société littéraire d'Arras, 192 pages.

Société archéologique de l'Orléanais, a Orléans. — *Mémoires;* tome V (1861), in-8° de 496 pages.

— Mémoire sur le tombeau de saint Euverte, par M. *Charles Lenormant*, de l'Institut, 26 pages.

— Etude sur le droit d'asile, par M. *E. Pilon*, 12 pages.

— Jeanne d'Arc, examen d'une question de lieu, par M. *A. Renard*, 15 pages.

— Justice de la paroisse de Notre-Dame-des-Forges ou de Notre Dame des Ormes-Saint-Victor, par M. *E. Bimbenet*, 28 pages.

— Recherches sur la justice de Saint-Euverte, par *le même*, 19 pages.

— Note sur une excursion à Terminiers, par M. *F. Dupins*, 4 pages.

— Mémoire sur la valeur des principales denrées et marchandises qui se vendaient ou se consommaient en la ville d'Orléans au cours des quatorzième, quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, par M. *P. Mantellier*, 393 pages.

Même Société, tome VI (1862), in-8° de 474 pages.

— Justice temporelle de l'évêché d'Orléans, à cause de la tour de la Fauconnerie, par M. *Eugène Bimbenet*, 110 pages.

— Justice du chapitre de Sainte-Croix, par *le même*, 51 pages.

— Justice de l'alleu Saint-Mesmin, par *le même*, 80 pages.

— Justice de Saint-Samson, par *le même*, 75 pages.

— Justice de Saint-Sauveur ou de la commanderie de Saint-Marc, par *le même*, 56 pages.

— La seigneurie et le château des Cormes, par M. *de Buzonnière*, 43 pages.

— Notice historique sur le pont de Blois et sa chapelle, par M. *de Martonne*, 29 pages.

Même Société. — *Bulletin.* Voir plus loin, p. 266.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy. — *Annales;* tome XXIII, 1860, in-8° de 391 pages (publié en 1862).

— Notice sur les coquilles perlières qui se trouvent dans le département de la Haute-Loire, par M. *Payan-Dumoulin*, 10 pages.

— Poésies, par MM. *Vibert*, *F. Bernard*, *Aimé Giron*, 26 pages.

— Tableau des observations météorologiques, par M. *Nicolas*, 12 tableaux.

— Mercuriales de la Haute-Loire, par M. *Charles Pélissier de Lom*, 7 pages.

Digitized by Google

Même Socété. — *Annales ;* tome XXIV, 1861, in-8° de 507 pages (publié en 1863.)

— Notice préliminaire relative à une seconde édition de la description géognostique des environs du Puy en Velay, par M. *Bertrand de Doue*, 65 pages.

— L'inscription de l'arc de triomphe d'Orange, par M. *Herbert*, 103 pages.

— Observations météorologiques faites au Puy, par M. *Nicolas*, 12 tableaux.

— Mercuriales de la Haute-Loire, année 1861, par M. *Charles Pélissier de Lom*, 7 pages.

— Testament de Raoul Grosparmi, évêque d'Orléans, par M. *Gaston Vignat*, 16 pages.

— Fosses gallo-romaines de Troussepoil, commune de Bernard (Vendée), par M. *Baudry*, 14 pages.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. — *Mémoires* ; tome III, 1861 (1er semestre).

— Examen des diverses opinions émises sur le siége de Gergovia, par M. *A. Olleris*, 27 pages. — Carte.

— De la pisciculture dans le département du Puy-de-Dôme, par M. *H. Lecoq*.

— Note sur le Liber de honoribus, par M. *Henry Doniol*, 25 pages.

— In nomine Domini incipit Liber de honoribus sancto Juliano collatis, 327 pages. — Table alphabétique des noms de personnes et de lieux, 26 pages.

— Rapport de M. *Aigueperse* sur les Piaoulats d'un reïpetit, recueil de poésies patoises, par M. *S.-B. Veyre*, 7 pages.

Même société.

— Tome IV, janvier, février et mars 1862, in-8° de 72 pages.

— Rapport de M. *Blatin* sur les souvenirs de la langue d'Auvergne.

— Essai sur les idiotismes du département du Puy-de-Dôme, par *Francisque Mège*, 4 pages.

— Note de M. *H. Doniol*, relative à la publication des cartulaires de Brioude et de Sauxillanges, 6 pages.

— Note sur Prosper Marilhat, par M. *A Delafouhlouze*, 23 pages.

— Coutellerie de Thiers, par le comte *Martha-Beher*, 17 pages.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, a Chambéry. — *Mémoires* ; seconde série, tome V, 1862, 1863, 2 vol. in-8°.

— 2e livraison. — Compte rendu des séances de l'Académie impériale de Savoie pendant le 1er semestre de l'année 1862, par M. *Louis Pillet*, 86 pages.

— Quatrième notice sur quelques monnaies de Savoie inédites, par M. *François Rabut*, 12 pages.

Digitized by Google

— Mémoire sur l'ozone manifesté dans le serein et la rosée, par M. *Charles Calloud*, 12 pages.

— Analyse d'une terre argileuse en culture de Saint-Jeoire, par *le même*, 10 pages.

— 3e livraison. — Compte rendu des travaux de l'Académie pendant le second semestre de 1862, par M. *Louis Pillet*, 62 pages.

— Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, reine d'Espagne ; étude historique, par M. le comte *Frédéric Sclopis*, 40 pages.

— Utopie pour la réforme de la procédure civile, par M. *Louis Pillet*, 28 pages.

— Ossements fossiles trouvés en Savoie de 1850 à 1862, par *le même*, 21 pages.

Société havraise d'études diverses. — *Recueil des publications*; 29e année; 1862, in-8° de 527 pages.

— Résumé analytique des travaux de la 29e année, par M. *Emile Duboc*, 46 pages.

— Etude biographique et littéraire sur Cousin de Grainville, par M. *Leroy de Bonneville*, 32 pages.

— Le Havre, son passé, son présent, son avenir, épître à Méry, par M. *Tasset*, 10 pages.

— L'ancien Havre, étude historique (suite), par M. l'abbé *Lecomte*, 10 pages.

— La médecine naturelle et la médecine scientifique, par M. le docteur *Maire*, 25 pages.

— Note sur les inhumations précipitées, par M. le docteur *Derome*, 14 pages.

— De l'engagement des gens de mer, par M. *A. Caumont*, 34 pages.

Etude sur la prononciation de la langue latine, par M. *A. Rispal*, 44 pages.

— Climatologie de la ville de Fécamp, ou résumé des observations météorologiques de 1863 à 1862, par M. *Eug. Marchand*, 46 pages.

— Etude sur les instruments de musique dans l'antiquité, par M. l'abbé *Herval*, 20 pages.

— Des Mormons, par M. *Granson*, 23 pages.

— Hiawatha, par M. *Béziers*, 12 pages.

— Des types et de la fantaisie en littérature, par M. *Emile Duboc*, 24 pages.

— Quelques réflexions au sujet d'une lettre de Henri III, par M. *A. Villeroy*, 4 pages.

— Pensées philosophiques, par M. *Falue*, 12 pages.

— Poésies, par MM. *A. Dousseau* et *V. Fleury*, 32 pages.

Société historique algérienne. — *Revue africaine*. — *Journal des travaux*; septième année; 1863, in-8° de 163 pages.

Septembre et octobre.

— Notice sur les dignités romaines en Afrique (8e article), par M. *E. Bache*, 20 pages.

Digitized by Google

— Exploration du Djebel Bou Kabil et des Ksar de l'annexe de Djelfa (suite et fin), par M. *Arnaud*, 9 pages.
— Texte d'une formule d'abjuration selon la loi musulmane. Traduction de M. *Bresnier*, 3 pages.
— La question de propriété jugée par les docteurs de la loi musulmane, par M. *E. Vayssettes*, 5 pages,
— Inscriptions d'Auzia. Envoi de dessins par M. *A. Charoy*, 1 page.
— Remarques de la rédaction à ce sujet, 9 pages.
— Colonisation et administration romaines en Algérie, par M. *F. Lacroix*, 21 pages.
— Paul-Eugène Bache, notice nécrologique, par MM. *Pescheux* et *Berbrugger*, 9 pages.
— Chronique, 7 pages.
Novembre et décembre.
— Notice sur les dignités romaines en Afrique (9e article), par M. *E. Bache*, 16 pages.
— Colonisation et administrations romaines dans l'Afrique septentrionale (suite et fin), par M. *F. Lacroix*, 17 pages.
— Traité de paix entre la France et Alger, annoté par M. *A. Berbrugger*, 13 pages,
— Notice sur Ibn Mammad, par M. *Dervulf*, 7 pages.
— Ethnographie de l'Afrique septentrionale au temps de Mahomet, par M. *M. Tauxier*, 20 pages.
— Chronique, 7 pages.

Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. — *Annales;* 1862, 2e semestre, in-8° de 294 pages.
— Correspondance de Louis XIV avec le marquis Amelot, son ambassadeur en Portugal, par M. le baron *de Girardot*, 66 pages.
— Savenay au 12 mars 1793, par M. *Ledoux*, 32 pages.
— Biographie de Lubin Impost (Lidener), par M. le docteur *Viaud-Grand-Marais*, 12 pages.
— Poésies, par MM. *E. Chérot* et *Callaud*, 8 pages.
— Danyel de Kervégan, par M. *Renoul* père, 100 pages.
— Rapport sur les travaux de la Société académique de Nantes pendant l'année 1862, par M. *L. Dureau*, 19 pages.

Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. — *Bulletin*, tome premier, 1er à 4e trimestre 1861, in-8° de 564 pages.
— Note sur le château d'Alon.
— Notes sur le colonel Boutin, de Nantes.
— Le Collier d'Antoinette de Magnelais.
— Description du château ducal et de bijoux du trésor des ducs de Bretagne.
— Entrée du roi Henri II à Nantes, en 1551,
— Fouilles de Pouzauges (Vendée), attributions gauloises.

Digitized by Google

— Fouilles archéologiques.
— Mœurs et usages du bas Poitou, par M. *A. de Besarry*, 8 pages.
— Des moules monétaires.
— Des Namnètes aux époques celtique et romaine, IIe partie (suite), par feu M. *Bizeul* (de Blain), 26 pages.
— Notice sur la Société archéologique de Nantes.
— Pierre tombale de l'abbaye de Villeneuve.
— Rapport sur les antiquités de Nantes, par M. *Vandier*.
— Rapport sur une pierre tombale mérovingienne du VIIIe siècle.
— Notice sur la *statio Legara*, cité romaine, par M. *Tristan Martin*, 54 pages.
— Le Sonneur de Saint-Amand, légende, tome II, 1er à 4e trimestre, 1862, in-8° de 230 pages.
1er—Notice historique et archéologique sur l'église paroissiale de la ville de Nantes, par M. *Stéphane de la Nicollière*, 40 pages.
— Les rois à Vannes. — Représentation bretonne, par M. *le Lièvre de la Marinière*, 9 pages.
2e — Amende payée à la comtesse d'Etampes, dame de Clisson, pour injures contre un de ses serviteurs, par M. *P. Marchegay*, 4 pages.
— Deux lettres de Henri IV et de Louis XV, par M. le vicomte *Siochan de Kersabiec*, 3 pages.
— Des Namnètes aux époques celtique et romaine, IIe partie (suite), 22 pages.
3e — Essai sur les monnaies des Namnètes, par M. *Parenteau*, 22 pages.
— Eglise royale et collégiale de Nantes ; monographie historique et archéologique, par M. *Stéphane de la Nicollière*, 35 pages.
4e — Notes d'excursions archéologiques dans le canton de Verton (Loire-Inférieure), par M. *Marionneau*, planches. — 15 pages.
— Eglise royale et collégiale de Nantes ; monographie historique et archéologique, par M. *Stéphane de la Nicollière* (suite), 41 pages.
— Etats de Bretagne de 1614 (Lettres de Louis XIII et de Gabriel de Polignac, seigneur de Saint-Germain, qui s'y rapportent), 4 pages.

Société archéologique de l'Orléanais, a Orléans. — *Bulletin;* année 1862, vol. in-8° de 49 pages.
1er et 2e trimestre. — Etude historique sur la Chapelle-Saint-Mesmin, par M. *Baguenault*, 8 pages.
2e et 3e trimestre. — Rapport présenté à M. le préfet du Loiret sur la situation du musée de l'Orléanais, par M. *Mantellier*, 8 pages.
— Note sur l'ancienne ville de Chènevières, par M. *Loiseleur*, 3 pages.
— Note sur le dictamen de Poncius Provincialis, par M. *Léopold Delisle*, de l'Institut, 3 pages.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts. — Commission archéologique du département de Maine-et-Loire. — *Répertoire archéologique de l'Anjou;* année 1863, in-8° de 211 pages.

Digitized by Google

Août, septembre :

— Etude hagiographique sur Robert d'Arbrissel, fondateur de l'ordre de Fontevrauld, par M. *X. Barbier de Montault*, 71 pages.

Octobre, novembre :

— Monuments antiques de l'Anjou (suite et fin), par M. *V. Godard-Faultrier*, 31 pages.

— Antiquités carlovingiennes. — Numismatique angevine, par *le même*, 14 pages.

— Antiquités féodales. — Comtes ingelgériens et plantagenets. — Numismatique angevine, par *le même*, 20 pages.

Décembre :

— Actes de Saint-Françaire, confesseur, par M. *X. Barbier de Montault*, 68 pages.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE TOULOUSE. — *Mémoires*, sixième série, tome I, in-8° de 654 pages.

— Éloge historique d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, par le docteur *N. Joly*, 22 pages.

— Saint Jérôme, esquisse, par M. *Ad. Baudoin*, 10 pages.

— Essai sur l'histoire et les attributions de l'ancienne Bourse de Toulouse, par M. *Florentin Astre*, 34 pages.

— Réception d'un licencié en décret dans l'Université de Montpellier, en mai 1370, par M. *Ad. Baudoin*, 13 pages.

— Note sur H. Dumège, par *le même*, 24 pages.

— Lefranc de Pompignan, poëte et magistrat, 1709-1784, par M. *Émile Vaïsse*, 32 pages.

— Notice sur la vie et les travaux de M. Laferrière, par M. *Victor Molinier*, 22 pages.

— Notice sur l'Ecole des beaux-arts et des sciences industrielles de Toulouse, par M. *U. Vitry*. 30 pages.

SOCIETÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE. — *Annales ;* 1862, tome VI, in-8° de 233 pages.

— Les cités lacustres de la Suisse, par M. Elisée Reclus, compte rendu par M. *F. Michalowski*, 5 pages.

— Bibliothèque forésienne. Catalogue raisonné des ouvrages imprimés, manuscrits, etc., pouvant servir à l'histoire du Forez, par M. *J.-A. de la Tour-Varan*, 12 pages.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE D'ANGERS ET DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE. — *Bulletin ;* 23e année, 1862, in-8° de 324 pages.

— La famille de Menon de Turbilly, par M. *Guillory*, 10 pages.

— Rapport sur l'ouvrage de M. H. Chevreul, intitulé : Huberit. Languet.—Etude sur le seizième siècle, par M. *Chênuau*, 10 pages.

— Documents pour servir à l'histoire professionnelle de la ville d'Angers, communiqués par M. *Guillory*, 4 pages.

Digitized by Google

— Note bibliographique sur les ouvrages de M. H. Chevreul, membre correspondant de la Société industrielle, par M. *Chênnau*, 3 pages.

— Nécrologie, 2 pages.

Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise a Beauvais. — *Mémoires*; tome V, 1re partie, 1862, in-8° de 223 pages.

— M. Biot, ses obsèques et son séjour dans le département de l'Oise, par M. *Hamel*, 14 pages.

— Campagne de J. César contre les Bellovaques étudiée sur le terrain, par M. *Peigné-Delacourt*, 14 pages.

— Notice sur l'église et la paroisse de Saint-Gilles à Beauvais, par M. *Barraud*, 60 pages. Pièces justificatives.

— Catalogue du musée archéologique de Beauvais, 52 pages.

— Note sur un tronc en cuivre du seizième siècle et sur un réchaud en fer de la même époque qui appartiennent à la cathédrale de Beauvais, par M. *Barraud*, 14 pages.

Société académique des Hautes-Pyrénées, a Tarbes. — 6e année. — 1858-1859-1860, *Bulletin* n° 2, in-8° de 407 pages.

— Poésie, par M. *Cabaret-Dupaty*, 5 pages.

— Agar dans le désert, tragédie, par *Ferrère*, 14 pages.

— Les Chants du Béarn et de la Bigorre, par M. *Couaraze de Laà*, 61 pages.

— Coup d'œil sur Foi et Patrie, de M Edmond Py, par *le même*, 16 pages.

— Mémoire sur le terrain diluvien de la vallée de l'Adour, par M. *Leymerie*, 39 pages.

— Rapport sur les travaux de la Société depuis le 16 novembre 1858 jusqu'au 4 août 1861, 10 pages.

— Biographie du baron Larrey, par M. *Félix Savard*, 16 pages.

— De l'état moral et physique de la population des Hautes-Pyrénées, par M. l'abbé *Berrens*, 31 pages.

— Des grands spectacles de la nature, par M. *Batsère*, 8 pages.

— Rapport sur la 2e série des réponses faites au Questionnaire archéologique, par M. *Charles Dupouey*, 39 pages.

— Epigraphie des Hautes-Pyrénées, par M. *Lejosnes*, 10 pages.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans. — *Bulletin*, trimestre, 1862.

— Compte rendu des travaux de la Société d'agriculture, etc., de la Sarthe pendant l'année 1861, par M. *A Manceau*, secrétaire, 13 pages.

— Notice sur J.-P.-H-A. Lieussou, ingénieur hydrographe de la marine, par M. *E. de Capella*, 32 pages.

— Observation médico-légale d'un cas de folie, suicide et homicide, par M. *G. F. Etoc-Demazy*, 14 pages.

— Poésies, par M. *Houdbert*.

Digitized by Google

— Notice sur l'étude du ciel et les sphères artificielles, par M. *Verdier*, 5 pages.

— Des signes de l'agonie, par M. *le Bèle*, 6 pages.

— Notice sur la vie de M. Frédéric Bourdon-Durocher, par M. *Edom*, 9 pages.

— Les Vêpres calaisiennes, par M. *Négret-Ducoudray*, 14 pages.

— De l'administration d'une ancienne communauté d'habitants du Maine citée dans le Tableau de la France municipale d'Augustin Thierry, avec les pièces justificatives depuis le treizième siècle, par M. *L. Charles*, 88 pages.

— Saint-Victeur du Mans.— Mémoire présenté par M. *A. Voisin*, 7 pages.

— Rectification en faveur de la Flore du Maine, par M. *Guéranger*, 4 pages.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, a Auxerre. — *Bulletin*; année 1861. — 15e volume, 4e trimestre, in-8° de 174 pages.

— Notice biographique sur M. Léon de Bastard, par M. *Chérest*, 44 pages.

— Observations météorologiques faites à l'école normale d'Auxerre pendant l'année 1861, par M. *Robin*, 23 pages.

Même société. — Année 1862-1863. — 16e volume, in-8° de 786 pages.

— Bijoux provenant de Marguerite de Bourgogne, reine de Jérusalem, de Naples et de Sicile, comtesse de Tonnerre, par M. *Camille Darmois*, 5 pages.

— Antoine Benoist, de Joigny, peintre ordinaire et premier sculpteur en cire du roi Louis XIV, par M. *S. Jossier*, 17 pages.

— Histoire des établissements charitables et hospitaliers de la ville de Joigny, par M. *Max Quentin*, 18 pages.

— Les comtes de Joigny de la maison de Gondi, par M. *S. Jossier*, 44 pages.

—Notice sur les comtes de Joigny, par M. l'abbé *Carlier*, 23 pages.

—De l'incinération des morts chez les peuples anciens et en particulier chez les Gaulois, par M. *Barranger*, 6 pages.

— Un mot sur deux découvertes antiques, par M. *Dey*, 4 pages.

— Des données enthymologiques anciennes appliquées à la France actuelle, par M. le docteur *Ancelon*, 15 pages.

— Recherches sur les personnes qui dans le département se sont occupées d'astronomie et des sciences qui s'y rapportent, par *C. Fournerat*, 59 pages.

— Une excursion botanique aux environs de Joigny, par M. *Lasnier*, 6 pages.

— Notice historique sur le pont de Joigny, par M. *L. Desmaisons*, 72 pages.

— Etude historique sur Vézelay. — Première partie, par M. *Aimé Chérest*, 316 pages.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société des antiquaires de la Morinie, a Saint-Omer.
Composition du bureau pour l'année 1864.

Président, M. Quenson, ancien député, président du tribunal, officier de la Légion d'honneur, membre du conseil général.
Vice-Président, M. le Grand (Albert), receveur municipal, membre de plusieurs Sociétés savantes, président de la Commission des archives.
Secrétaire général, M. de Laplane (Henri) ancien magistrat, ancien député, chevalier de la Légion d'honneur, membre du conseil municipal et de plusieurs Compagnies savantes, correspondant du ministère pour les travaux historiques, etc.
Archiviste, M. Courtois (aîné), avocat, suppléant du juge de paix.
Trésorier, M. Delmotte, avocat, suppléant du juge de paix.

Même Société.

Concours de 1864.

Une médaille d'or de 300 fr. sera décernée à une bonne généalogie historique de la famille Sainte Aldegonde et de ses diverses branches en Artois et en Flandre.

Concours de 1865.

1°

Une médaille d'or de 300 fr. sera accordée à la meilleure étude sur le commerce de Saint-Omer et des villes voisines au moyen âge.

Faire connaître aussi exactement que possible les causes de sa prospérité et de son déclin.

2°

Une médaille d'or de 500 fr. sera offerte à l'auteur du meilleur inventaire critique, analytique et raisonné de tous les manuscrits historiques concernant la partie du département du Pas-de-Calais autrefois comprise dans l'ancienne province d'Artois.

Digitized by Google

Prendre pour modèle le travail de même nature fait par M. Cocheris, et couronné par la Société impériale des antiquaires de Picardie.

Les Mémoires qui seront soumis au concours devront être adressés (*francs de port*) au secrétaire général de la Société, à Saint-Omer (Pas-de-Calais), avant le 15 octobre 1864 pour la première question et au 15 octobre 1865 pour les deux autres (*terme de rigueur*); ils ne doivent point être signés, et porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet qui indiquera le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aurait été jugé digne d'un prix ou d'une mention honorable, sinon il sera brûlé publiquement séance tenante. Les concurrents sont prévenus que ceux qui se feraient connaître à l'avance seront exclus du concours.

La Société ne rendra aucun des manuscrits qui lui seront adressés; toutefois les auteurs auront la faculté de faire prendre des copies sans déplacement.

Académie de Macon, Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

Concours de poésie pour 1864.

Vercingétorix.

Le prix à décerner consistera en une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

La Société décernera en outre des médailles d'argent et de bronze aux meilleures poésies sur des sujets au choix des auteurs.

Pour l'un et l'autre de ces concours, la Société laisse indéterminée l'étendue des pièces à couronner.

Les manuscrits ne porteront pas de signature : chaque concurrent aura soin d'inscrire ses nom, prénoms et domicile dans un billet cacheté, et présentant une devise ou épigraphe répétée en tête de la pièce de poésie. Le terme assigné aux concurrents est le 20 octobre 1864, avant lequel les manuscrits devront être adressés *franco* au secrétaire perpétuel de la Société, qui demeurera propriétaire des manuscrits qu'elle aura ainsi reçus.

En dehors de ce concours, la Société recevra tous les ouvrages inédits (lettres, sciences ou arts) qui lui seront adressés sur des questions intéressant le département de Saône-et-Loire.

Des médailles d'argent et de bronze seront décernées par elle aux auteurs de ceux des ouvrages qui lui paraîtront dignes de récompense.

Les prix seront décernés en séance publique le dernier jeudi de *décembre* 1864.

Digitized by Google

Société des antiquaires de Picardie.

Concours de 1864, *de* 1865 *et de* 1866.

Concours de 1864.

Fondation le Prince.

Une médaille d'or de la valeur de 500 fr. à l'auteur du meilleur *Ouvrage imprimé sur un sujet relatif à l'histoire de Picardie, publié dans les années* 1862, 1863 *et* 1864.

Fondation Ledieu.

Une médaille d'or de la valeur de 500 fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit sur un sujet relatif à l'archéologie de la Picardie, laissé au choix des concurrents.*

Concours de 1865.

Fondation le Prince.

Une médaille d'or de la valeur de 500 fr. à l'auteur de la meilleure *Histoire générale de la Ligue en Picardie.*

Fondation Ledieu.

Une médaille d'or de la valeur de 500 fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit sur un sujet relatif à l'archéologie de la Picardie, laissé au choix des concurrents.*

Prix extraordinaire offert par M. Thuillier, président de section au conseil d'Etat.

Une médaille d'or de 300 fr. à l'auteur de la meilleure *Statistique historique et archéologique du canton d'Oisemont.*

Concours de 1866.

Fondation le Prince.

Une médaille d'or de la valeur de 500 fr. à l'auteur de la meilleure *Histoire d'une abbaye de Picardie de fondation royale.*

Les Mémoires et les ouvrages imprimés seront adressés, avant le 1er août de l'année du concours, à M. le secrétaire perpétuel.

Les Mémoires manuscrits ne seront point signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur; ils devront être inédits et n'avoir point été présentés à d'autres Sociétés.

L'auteur qui se sera fait connaître sera par ce seul fait exclu du concours.

Tout Mémoire présenté au concours deviendra la propriété de la Société; l'auteur ne pourra le retirer, mais il aura la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie.

Digitized by Google

RÉUNION ANNUELLE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

ET

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

EN 1864.

Le mercredi 30 mars a eu lieu, à midi, à la Sorbonne, la première réunion des délégués des Sociétés savantes des départements. M. Amédée Thierry, président de la section d'histoire du Comité, assisté de MM. le marquis de la Grange, Milne Edwards, Victor Foucher, Léon Renier, Chéruel, Chabouillet et Blanchard, président, vice-présidents et secrétaires des diverses sections du Comité impérial des travaux historiques, a donné lecture de deux arrêtés de Son Exc. le Ministre de l'instruction publique fixant l'ordre des séances et la composition des bureaux de chaque section pour les lectures qui ont eu lieu les 30, 31 mars et 1er avril.

Voici le texte de ces arrêtés :

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique,

Vu l'arrêté du 22 février 1858, qui institue des prix annuels en faveur des Sociétés savantes des départements qui auront envoyé les meilleurs travaux ;

Digitized by Google

Vu les propositions du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes,

Arrête :

Art. 1er.

La distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes des départements, à la suite du concours ouvert pour l'année 1863, aura lieu à la Sorbonne le samedi 2 avril 1864, à midi précis.

Art. 2.

Le mercredi 30, le jeudi 31 mars et le vendredi 1er avril, des lectures seront faites dans les trois sections du Comité par les membres des Sociétés savantes.

Fait à Paris, le 30 novembre 1863.

V. DURUY

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique,

Arrête ainsi qu'il suit la composition du bureau des trois sections du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, pour les séances extraordinaires qu'il tiendra à la Sorbonne les 30, 31 mars et 1er avril 1864,

Savoir :

1° *Section d'histoire et de philologie :*

Président : M. Amédée Thierry;
Vice-président : M. Victor Foucher;
Assesseurs : MM. les présidents de la Société d'émulation de Montbéliard et de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Rouen;
Secrétaire : M. Chéruel.

2° *Section d'archéologie :*

Président : M. le marquis de la Grange;
Vice-président : M. Léon Renier;
Assesseurs : MM. les présidents de la Société polymathique du Morbihan, à Vannes, et de la Société d'émulation du Doubs, à Besançon;
Secrétaire : M. Chabouillet.

Digitized by Google

3° *Section des sciences :*

Président : M. Le Verrier;
Vice-Président : M. Milne Edwards;
Assesseurs : MM. Les présidents de la Société linnéenne de Normandie, à Caen; de l'Académie impériale des sciences, etc., de Dijon, et de la Société d'émulation de la Provence, à Marseille;
Secrétaire : M. Blanchard.

Fait à Paris, le 24 mars 1864.

V. DURUY.

M. Amédée Thierry a ensuite prononcé l'allocution suivante :

Messieurs,

A l'ouverture de cette troisième session de nos assises scientifiques, je suis heureux de pouvoir vous dire : La haute pensée qui avait créé nos réunions est réalisée, le but est rempli; nous sommes en 1864 plus nombreux qu'en 1863, plus nombreux qu'en 1861; je n'en veux pour preuve que la quantité des lectures qui nous sont demandées aujourd'hui, et qui s'élèvent à près de deux cents pour les trois sections. Honneur en soit donc au Gouvernement, qui avait compté sur le succès de cette institution, et à la raison publique qui le réalise!

On a dit, en politique, avec vérité : « L'union fait la force. » Mais je vous dirai dans un autre ordre d'idées : « Quand des Pyrénées au Rhin, des Alpes à l'Océan, on est venu mettre en commun ses conceptions et ses travaux, son esprit et son âme, quand on s'est connu, encouragé, contrôlé, compris, quand on a mesuré ses idées à celles des autres, on retourne plus éclairé, plus sûr de soi même, au labeur scientifique: c'est que l'union fait la science comme elle fait la force. »

Les trois sections du Comité se sont ensuite rendues dans leurs salles respectives.

La Section d'histoire et de philologie était présidée par M. Amédée Thierry, sénateur, assisté de MM. Victor Foucher, de Dumast, Wetzel et Chéruel.

Elle a entendu avec un vif intérêt les lectures faites par MM. Floquet, Valentin Smith, Théry, Puiseux, de la Saussaye, de Dumast, Combes et Maggiolo, au nom de l'Académie de Rouen, de la Société des antiquaires de Normandie, du Comité d'histoire de l'Académie

Digitized by Google

de Lyon, de l'Académie de Stanislas de Nancy et de l'Académie de Bordeaux. Nous ne pouvons qu'indiquer rapidement le caractère de ces importants travaux.

M. Floquet, membre correspondant de l'Institut et délégué de la Société des antiquaires de Normandie et de l'Académie de Rouen, a fait une lecture sur la conduite de Bossuet à l'occasion de la réconciliation de Mme de Montespan et de Louis XIV en 1675. Se fondant sur les documents les plus authentiques, M. Floquet a vengé l'illustre prélat des accusations de Mme de Caylus et de tant d'autres écrivains, qui l'ont accusé de faiblesse et presque de connivence pour les désordres du souverain. L'assemblée a témoigné par ses applaudissements qu'elle partageait les sentiments exprimés par M. Floquet.

M. Valentin Smith, conseiller à la cour impériale de Lyon et président du Comité d'histoire de cette ville, a traité de l'*Origine des peuples de la Gaule transalpine et de leurs institutions politiques avant la domination romaine.* Après avoir rattaché les peuples de la Gaule transalpine aux tribus pélasgiques, M. Smith a tracé un savant tableau du gouvernement des Gaulois. Il a exposé les divisions territoriales et politiques de la Gaule en provinces, cités, *oppida et vici*; puis, recherchant le caractère du gouvernement des cités, qu'il montre à peu près uniforme dans chacune d'elles, — quoique les trois provinces belge, aquitanique et celtique, différassent de langage, de coutumes et de lois, — il établit que la constitution des cités reposait sur les trois éléments de la théocratie, de l'aristocratie et de la démocratie. Ce gouvernement était plus avancé qu'on ne le croit habituellement. S'il a succombé, et si les Gaulois ont été vaincus par les Romains, il faut surtout l'attribuer à leurs divisions politiques et intestines. Grande leçon qui ne doit pas rester perdue pour l'histoire et l'exemple de tous les peuples et de tous les pays. L'auditoire s'est vivement associé, par ses témoignages sympathiques, à la pensée patriotique de M. Valentin Smith.

M. Théry, recteur de l'Académie de Caen et membre de la Société des antiquaires de Normandie, a fait revivre sous le titre d'*Un Mécène au dix-huitième siècle*, la physionomie un peu effacée de Titon du Tillet. Cette ingénieuse esquisse, appuyée sur des documents inédits que M. Théry a trouvés en Normandie, a vivement intéressé l'auditoire. On y a surtout remarqué le passage où M. Théry a montré Titon engageant Voltaire à prendre sous sa protection la petite-fille de Corneille.

M. Puiseux, membre de la Société des antiquaires de Normandie, a retracé l'*Emigration des Normands pendant la domination anglaise.*

Digitized by Google

Cette étude historique, appuyée sur des documents contemporains d'une incontestable authenticité, a vivement retracé la patriotique résistance que la Normandie du quinzième siècle opposa à l'invasion étrangère.

M. de la Saussaye, recteur de l'Académie de Lyon et membre de l'Académie de la même ville, a lu un travail sur l'*Organisation de l'instruction publique dans l'empire romain au quatrième siècle*. Ce sujet, souvent effleuré par les historiens qui ont traité de la civilisation romaine, a été, de la part de M. de la Saussaye, l'objet d'une étude approfondie. Il a exposé la situation des écoles romaines à l'époque de la décadence de l'empire, et en les comparant aux établissements d'instruction publique existant de nos jours, il en a fait ingénieusement ressortir le caractère. A côté des écoles païennes l'auteur a placé le tableau des écoles chrétiennes, qui eurent une si grande influence sur la transformation et la régénération du monde.

M. le baron de Dumast, membre de l'Académie de Stanislas de Nancy, a présenté quelques considérations rapides sur la *Vie des langues et leurs maladies*. Chaque idiome passe par des phases que M. de Dumast compare à la vie humaine. Après une époque de formation, une langue parvient à sa perfection ; puis viennent les maladies et la décomposition. M. de Dumast applique cette théorie aux langues hellénique, latine et française. En terminant, il indique quel serait, à ses yeux, le meilleur remède pour prévenir la décadence qui menace aujourd'hui la langue française : ce serait un recueil des locutions contraires au génie de cette langue avec l'indication du motif qui doit les faire rejeter. M. le baron de Dumast tentera, pour sa part, de traiter ce sujet, dont il s'est borné à signaler l'importance dans sa lecture, que l'auditoire a écoutée avec un vif intérêt.

La *Correspondance officielle de Merlin de Thionville* a fourni à M. Combes, de l'Académie de Bordeaux, l'occasion d'une étude intéressante sur les négociations qui ont précédé la paix de Bâle (1794-1795).

M. Travers a signalé un *Journal de ce qui s'est passé de plus considérable pendant la maladie et à la mort de Louis XIV*, par les sieurs Antoine, journal dont le manuscrit appartient à la bibliothèque de la ville de Caen. Il donne lecture de plusieurs passages qui lui paraissent contenir des détails plus précis que ceux que l'on trouve dans les nombreuses relations des derniers moments de Louis XIV. M. Travers exprime le désir que ce curieux manuscrit soit livré à l'impression.

Digitized by Google

La séance a été terminée par une lecture de M. Maggiolo, de l'Académie de Stanislas de Nancy, qui a retracé, d'après les documents inédits, l'*Histoire de l'Université de Pont-à-Mousson*. M. Maggiolo rappelle qu'il existait à Pont-à-Mousson une école de droit, et il se félicite de la mesure qui vient de rendre cette école à la Lorraine.

La Section d'archéologie était présidée par M. le marquis de la Grange, sénateur, assisté de MM. Léon Renier, vice-président de la section, Delacroix, président de la Société d'émulation du Doubs, docteur Fouquet, président de la Société polymathique du Morbihan et Chabouillet, secrétaire de la section.

Cette section a entendu les lectures suivantes dont on se contente ici de donner les titres, attendu qu'on en trouvera un compte rendu analytique plus loin, page 431 à 459.

De M. Boutiot, membre de la Société académique de l'Aube, ses Notes sur les limites territoriales dans le département de l'Aube aux temps gallo-romains ;

De M. Benoît, doyen de la Faculté des lettres de Nancy, ses Recherches sur la comédie dorienne à Syracuse ;

De M. Grésy, de la Société des antiquaires de France, un Mémoire sur les antiquités romaines découvertes à Melun au mois de février 1864 ;

Observations verbales de M. Lapaume sur Isis et sur Nehalennia ;

De M. Rossignol, conservateur adjoint du musée de Saint-Germain en Laye, membre de l'Académie impériale des sciences et belles-lettres de Dijon, une Etude sur l'emplacement du Forum Voconi, première station militaire après Fréjus dans la direction d'Arles ;

De M. l'abbé Dehaisnes, de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, archiviste de cette ville, une Etude sur un manuscrit à miniatures écrit et enluminé pour Philippe le Bon, duc de Bourgogne ;

De M. le comte de Pontécoulant, de la Société d'agriculture de Meaux, une Notice sur un campement romain dans la commune de Mirevault, canton de Nangis, et sur un théâtre romain retrouvé à Châteaubleau ;

De M. Bimbenet, de la Société archéologique de l'Orléanais, un Mémoire sur l'origine de la bibliothèque communale d'Orléans ;

De M. Lebrun-Dalbanne, membre de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, un Mémoire sur les bas-reliefs de Saint-Jean au marché de Troyes.

Digitized by Google

La Section des sciences était présidée par MM. Le Verrier et Milne Edwards, assistés de MM. Lereboullet, Faivre, Godron, Billet et Blanchard.

M. Nicklès, de l'Académie de Stanislas de Nancy, a été appelé le premier. Le savant chimiste a captivé l'attention de l'assemblée par l'exposé de ses études sur les composés du thallium, ce métal remarquable qui a été si bien étudié par l habile professeur de la Faculté des sciences de Lille, M. Lamy.

M. Duval-Jouve, de la Société des sciences naturelles de Strasbourg, a résumé ses observations sur les arêtes des graminées, et discuté les opinions des botanistes sur ces arêtes.

M. Bourget, de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, a développé une théorie mathématique du mouvement vibratoire des membranes circulaires.

M. Leymerie, de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, a voulu expliquer l'origine des calcaires. Il a admis que les sels tenus en dissolution dans les mers n'étaient pas ceux qu'on y trouve aujourd'hui, et que l'atmosphère était chargée de gaz acide carbonique : de là des dépôts qui avaient formé les calcaires et les dolomies. D'après ses vues, les animaux des périodes géologiques auraient vécu dans des conditions bien différentes de celles qui existent aujourd'hui.

M. Milne Edwards a fait observer que cette supposition est inadmissible pour les physiologistes, car, dès que la composition de l'air ou des eaux est sensiblement modifiée, les êtres périssent.

M. E. Blanchard a cité, à l'appui de l'opinion précédemment émise, l'exemple des mers dont la salure est un peu affaiblie ou un peu augmentée. La Baltique et la mer Noire, par exemple, dont la salure est moindre que celle de l'Océan ou de la Méditerranée, sont à peine peuplées d'animaux.

M. Lecoq, de Clermont-Ferrand, et M. Lory, de Grenoble, ont présenté aussi, à d'autres points de vue, quelques objections à la théorie de M. Leymerie.

A deux heures, M. Le Verrier, président, remplace au fauteuil M. Milne Edwards.

M. F. Bernard, de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, a entretenu l'assemblée des recherches sur les bandes d'interférence produites dans le spectre par l'interposition d'une lame transparente sur le trajet d'une onde plane, et expliqué l'emploi d'un instrument nouveau propre à mesurer la longueur d'onde des interférences.

Digitized by Google

M. Lecoq, de la même Compagnie savante, a comparé les cirques de la lune et les cratères de l'Auvergne, s'attachant à en déterminer les analogies et les différences.

Après ces communications, relatives à la physique, à la chimie, à la géologie, M. Lereboullet, secrétaire perpétuel de la Société des sciences naturelles de Strasbourg, est venu résumer l'ensemble d'une série d'observations des plus délicates sur la formation des cellules embryonnaires chez les animaux.

Cette communication, faite avec une grande clarté, a provoqué des remarques de la part de certains membres.

M. Baudrimont, de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux, a fait observer que les granules vitellins signalés par M. Lereboullet ne sont autre chose que de petits amas de graisse. M. Lereboullet a répondu qu'en effet il a signalé leur solubilité dans le chloroforme et dans l'éther, mais que ce point ne forme pas une partie essentielle de ses recherches.

M. Dareste, de la Société impériale des sciences, agriculture et arts de Lille, pense à cette occasion pouvoir annoncer une découverte importante de M. Balbiani relativement aux fonctions des organes vitellins avant et après la fécondation.

M. E. Blanchard a rappelé que le travail de M. Balbiani a été présenté, il y a peu de jours, à l'Académie des Sciences.

Comme on le voit, les travaux de science pure avaient seuls occupé toute la première partie de la séance. Mais ensuite M. Isidore Pierre, de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, est venu présenter des applications de la chimie à l'agriculture. Il a résumé d'une manière intéressante les résultats d'une longue suite de recherches expérimentales sur le développement du blé.

Une question de médecine a été traitée ensuite par M. le docteur Gintrac, de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux, qui a fait une étude spéciale des hémorragies encéphalique et rachidienne.

M. Baudrimont, de la même Compagnie savante, a occupé l'auditoire de ses études sur la structure des corps cristallisés. La clarté et la précision de l'exposition du brillant professeur ont captivé l'intérêt sur un sujet qui n'était pas de la catégorie de ceux qui plaisent au grand nombre.

M. Dareste, de la Société impériale de Lille, a exposé les faits les plus dignes d'attention sur l'origine des monstruosités.

Au naturaliste a succédé le mathématicien. M. Despeyrous, de l'Académie de Dijon, a signalé les derniers résultats obtenus de ses recherches sur les équations résolubles algébriquement.

Digitized by Google

M. Le Jolis, de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, a ensuite résumé une suite d'observations sur les plantes marines de la famille des Ulvacées.

M. Paysant, de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, a signalé les heureux résultats qu'on a obtenus à Caen pour l'alimentation publique en accordant des encouragements à la boucherie.

M. Bobière, de la Société académique de la Loire-Inférieure, a entretenu l'assemblée de la composition des eaux pluviales, et indiqué des variations fort remarquables suivant les altitudes, les circonstances atmosphériques, etc.

Cette communication pleine d'intérêt a provoqué certaines remarques de la part de MM. Pasteur, Delesse et Isidore Pierre.

Jeudi, 31 mars, a eu lieu à la Sorbonne la deuxième réunion des délégués des Sociétés savantes des départements.

Ces séances ont été suivies avec le même intérêt que celles de la veille. Nous regrettons vivement que le défaut d'espace ne nous permette pas d'insister sur le mérite des nombreux Mémoires qu'un auditoire d'élite a écoutés avec une vive sympathie. Nous ne pouvons qu'en indiquer les titres.

La Section d'histoire et de philologie a reçu les communications suivantes :

M. Massol, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, a traité la question suivante : L'héritier peut-il se plaindre de l'injure faite à la mémoire du défunt ?

M. Delcasso, recteur de l'Académie de Strasbourg, a retracé l'histoire de l'éducation professionnelle en Alsace, et a insisté spécialement sur l'école de Mulhouse. Il a montré que, depuis longtemps, la riche et industrieuse province d'Alsace a fait de remarquables progrès dans la voie où le Gouvernement s'efforce de diriger la France entière.

M. Castan, délégué de l'Académie de Besançon et archiviste de cette ville, a fait revivre la physionomie oubliée de Hugolin Folain, doyen du chapitre de Besançon et vice-amiral de la flotte du pape Calixte III.

Digitized by Google

M. Mantellier, conseiller à la cour impériale d'Orléans, a lu un extrait de ses savants travaux sur l'*Origine de la corporation des marchands fréquentant la Loire*, dont le Comité des travaux historiques avait déjà reçu l'an dernier, avec un vif intérêt, une première communication.

Dans une nouvelle traduction du Chant du roi Louis III, composé après la bataille de Saucourt (881), M. Léon Boré a reproduit fidèlement ce curieux monument de l'ancienne littérature germanique, et en a fait ressortir le mouvement poétique aussi bien que l'intérêt historique.

M. Charma, doyen de la Faculté des lettres de Caen, a communiqué une charte de 1369 relative au prieuré de Villers-Canivet (Calvados), et en a signalé l'intérêt dans un savant commentaire. M. Charma, qui unit l'esprit philosophique à l'érudition d'un antiquaire, a traité, dans un second Mémoire, la question suivante : Énoncer une proposition de droit et en tirer les conséquences.

M. Chervin, délégué par la Société littéraire de Lyon, a lu un exposé sommaire d'une méthode tendant à enseigner les sourds-muets dans les écoles primaires au milieu des élèves parlant et entendant.

M. Waïsse, membre de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, a également entretenu l'assemblée de l'éducation des sourds-muets.

L'auditoire a entendu avec le plus vif intérêt le récit des progrès accomplis dans l'éducation des sourds-muets.

M. Caillemer, professeur agrégé à la Faculté de droit de Grenoble, a examiné si les Athéniens ont connu la lettre de change. S'appuyant sur de nombreux passages des auteurs grecs et latins, qu'il a habilement interprétés, M. Caillemer a soutenu, contrairement à l'opinion de M. Egger, que la lettre de change était connue des Athéniens.

M. Olivier, de la Société d'agriculture de Caen, a exposé les procédés de construction des anciens peuples.

M. Thivier, professeur de rhétorique à Amiens, a caractérisé la Poétique d'Aristote dans une rapide et intéressante analyse.

M. Rabut, membre de la Société savoisienne, a retracé une savante histoire de l'imprimerie en Savoie.

Enfin, M. l'abbé Dehaisnes, membre de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai, a raconté les origines de l'Université de cette ville, d'après les documents inédits que ses recherches assidues et approfondies lui ont fait découvrir dans les archives de la localité.

Digitized by Google

La Section d'archéologie a entendu les Mémoires de :

M. le vicomte de la Passe, secrétaire général de la Société archéologique du midi de la France : Sur les découvertes les plus récentes faites dans Toulouse et les environs par divers membres de la Société.

M. Hippolyte Crozes (d'Albi), de la Société archéologique du midi de la France : L'archéologie et la science; constatations à l'égard de la cathédrale de Sainte-Cécile d'Albi.

M. de Linas, membre non résidant du Comité, à Arras : Sur l'orfévrerie attribuée à saint Eloi.

M. Prioux, de la Société archéologique de Soissons : Notice sur une chasuble de la fin du douzième siècle.

M. Rosenzweig, de la Société polymathique du Morbihan : Les croix de pierre du Morbihan.

M. Lapaume, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble : Sur divers usages de la vie commune chez les anciens.

M. H. Durand, correspondant du Comité, à Tarbes : Notice historique et archéologique sur le monastère et l'église de Sainte-Engrace du Port (Basses-Pyrénées).

M. Olivier, vice-président de la Société des antiquaires de Normandie : Sur les silex taillés d'Abbeville.

Cette lecture a donné lieu à une discussion à laquelle ont pris part divers membres et a même fourni à M. Boutiot, qu'on avait déjà entendu à la première séance, l'occasion de lire une Note sur une découverte de vases et d'ossements humains faite à Villeport en 1863.

M. Quénault, de la Société des antiquaires de Normandie, sous-préfet de Coutances, a ensuite lu une étude sur la topographie ancienne des côtes du Cotentin.

M. de la Quérière, de la Société des antiquaires de Normandie, avait envoyé un travail intitulé : Considérations sur la rénovation des différents styles d'architecture du moyen âge, dont M. Charma a donné une analyse.

M. Fierville, membre de la commission archéologique du Finistère, a lu un Mémoire sur l'état de l'archéologie dans le Finistère.

On a ensuite entendu d'intéressantes observations de M. Delacroix, président de la Société d'émulation du Doubs, sur les tumulus et sur la méthode à suivre pour les fouiller.

M. Rosenzweig, de la Société polymathique du Morbihan, a déclaré que les fouilles du Morbihan prouvent la vérité des observations de M. Delacroix.

Digitized by Google

M. Léon Renier a fait remarquer qu'il a fait en Algérie des obserservations analogues. Les cimetières musulmans renferment tous des débris de tombes chrétiennes, antérieures nécessairement au sixième siècle.

La Section des sciences a reçu d'intéressantes communications.

M. Schützenberger, de la Société industrielle de Mulhouse, a montré à l'assemblée de nouvelles matières colorantes dérivées de la garance, et s'est attaché à établir que tout chimiste qui dirigera ses efforts vers la recherche des matières colorantes arrivera très-certainement encore à la découverte de plusieurs de ces substances si précieuses pour l'industrie.

Après cette intéressante communication de faits scientifiques susceptibles des plus heureuses applications, M. P. Gervais, de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, a exposé les résultats d'une série d'études pleines d'intérêt sur les Bélemnites, coquilles des plus remarquables, dont il n'existe aucune espèce vivante dans le monde actuel, et qui sont d'ordinaire employées avec un très-grand avantage pour la caractérisation de certains terrains. Les naturalistes se sont attachés depuis longtemps à déterminer les rapports des Bélemnites qui appartiennent aux terrains jurassiques et crétacés avec les coquilles actuellement vivantes ; mais leur état de conservation souvent défectueux a conduit à bien des méprises. Les recherches de M. Gervais ajoutent beaucoup aux connaissances acquises jusqu'à ce jour par suite de la comparaison rigoureuse de leurs différentes parties avec celles des autres Céphalopodes.

M. Duval-Jouve, de la Société des sciences naturelles de Strasbourg, qui s'est beaucoup occupé, à une époque, des Bélemnites, a déclaré que les idées émises par M. Gervais lui semblaient justifiées de la manière la plus complète.

Une question qui, depuis quelques années, a été l'objet de recherches et d'expériences d'une importance considérable, a été portée devant la réunion par l'un des plus habiles chimistes de nos Sociétés savantes. M. Béchamp, de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, a signalé une foule d'observations sur le développement des moisissures et sur les conditions dans lesquelles s'effectue la transformation du sucre de canne en glucose.

Cette communication a amené une discussion entre MM. Pasteur, Payen, Ville, Barral et Béchamp sur le rôle des moisissures et sur la part qui appartient à chaque auteur dans les découvertes. M. Pas-

Digitized by Google

teur ayant rappelé qu'un expérimentateur, M. Rollin, s'était assuré qu'une certaine quantité de matière terreuse était nécessaire au développement des moisissures, et que souvent elle était fournie par les vases, M. Georges Ville, membre du Comité, a rappelé que, dans les expériences bien connues qu'il institua, il y a plusieurs années, au Jardin des plantes, il obtint une végétation dans des vases de terre fournissant de très-petites quantités de phosphate, et ne réussit pas au contraire à faire végéter les plantes en employant des vases en biscuit de porcelaine enduit de cire, s'il n'ajoutait aucune parcelle de substance minérale.

M. Terquem, de l'Académie impériale de Metz, a exposé avec une grande clarté les conditions qui déterminent les vibrations des plaques de différentes formes.

M. Ollier, de la Société impériale de médecine de Lyon, a entretenu l'assemblée d'une suite d'expériences bien importantes pour la chirurgie. Depuis les travaux de M. Flourens, on s'est beaucoup occupé de la régénération des os par le périoste ; M. Ollier a rappelé que la plupart des expériences ont été pratiquées sur les os longs, mais que bien des contestations se sont élevées entre les physiologistes sur la propriété du périoste dans la reproduction des os plats et des os courts. L'éminent chirurgien de Lyon a réussi à produire de l'os à l'aide de toutes les portions périostiques ; seulement, pour la régénération de certains os, la marche est rapide, dans d'autres cas, elle est très-lente. Dans quelques circonstances, il n'a été possible d'obtenir aucune production osseuse. Après avoir exposé les faits physiologiques, M. Ollier s'est appliqué à montrer le parti qu'on pouvait en tirer dans les opérations chirurgicales.

M. le capitaine de frégate Jouan, de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, a donné une foule de détails curieux sur les animaux qui habitent la Nouvelle-Calédonie. Il a passé en revue successivement les espèces des différentes classes, en signalant celles qui sont utiles ou nuisibles sous divers rapports. Il a mentionné en particulier les Poissons vénéneux des côtes de la Nouvelle-Calédonie, qui produisent souvent des accidents des plus graves. L'assemblée a écouté l'orateur avec une extrême attention, et lui a témoigné par de vifs applaudissements l'intérêt qu'elle a pris à sa communication.

M. le Président, adressant ses félicitations à M. Jouan, a rappelé qu'autrefois les officiers de marine rendirent de grands services aux sciences naturelles. Depuis un certain nombre d'années leur zèle s'est ralenti ; aussi les naturalistes apprécient à un haut degré les recherches accomplies par M. Jouan.

Digitized by Google

M. Lavocat, de l'Académie de Toulouse, a mis sous les yeux de l'assemblée un dessin représentant un fait tératologique (monstruosité) fort intéressant. Il s'agit de la tête d'un jeune veau n'ayant exactement qu'une moitié des parties, que l'auteur considère comme les vertèbres nasale et oculaire. M. Lavocat considère cette organisation monstrueuse comme fournissant une démonstration de l'exactitude de ses déterminations des pièces osseuses de la tête.

Un délégué de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, M. Ladrey, a traité d'un sujet dont les applications paraîtront heureuses à bien d'autres qu'aux hommes de science. Il s'agit des conditions de température, des dimensions des futailles, etc., les plus propres à développer ou à conserver le bouquet des vins.

M. Lespès, de l'Académie de Marseille, a fait connaître plusieurs détails relatifs aux premières phases du développement d'un genre de vers intestinaux, le genre Echinorhynque.

M. Alluard, de l'Académie de Clermont-Ferrand, a décrit des appareils propres à la recherche de la solubilité des corps.

Enfin, M. Auzoux, de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'Eure, a exposé, à l'aide de pièces anatomiques, les principales différences qui existent dans la charpente du gorille et celle de l'homme.

Le soir, les délégués sont venus en foule entendre à la Sorbonne une brillante leçon de M. Le Verrier sur l'état actuel de l'astronomie.

Vendredi 1er avril, les lectures des délégués des Sociétés savantes ont continué à la Sorbonne. M. le Ministre de l'instruction publique avait voulu honorer de sa présence cette dernière réunion. Son Excellence a été accueillie par les marques les plus vives de sympathie dans les diverses sections.

La Section d'histoire et de philologie a reçu de fort intéressantes communications.

M. Roux, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble, a tracé un ingénieux tableau de l'administration de la justice à Athènes dans un Mémoire intitulé : les *Guêpes d'Aristophane devant l'histoire.*

Digitized by Google

M. Beaussire a lu une Étude sur dom Deschamps, moine bénédictin du dix-huitième siècle, et sur son système de philosophie, et a fourni de curieuses révélations sur une école de panthéistes qui avait échappé jusqu'ici aux historiens de la philosophie.

Pendant la lecture de ce Mémoire, Son Exc. M. Duruy est entré et a pris le fauteuil de la présidence, occupé par M. Victor Foucher.

M. Prioux, membre de la Société archéologique de Soissons, a lu une savante Notice sur le ligueur Rieulx de Pierrefonds, qui lui paraît avoir été calomnié par l'histoire,

M. le comte Foucher de Careil, délégué de l'Académie impériale de Caen, a entretenu l'assemblée du projet d'expédition d'Égypte proposé par Leibniz à Louis XIV. Après avoir rappelé l'universalité du génie de Leibniz, M. Foucher de Careil a exposé les efforts de ce philosophe pour assurer la paix publique de l'Europe. Un des moyens qu'il employa pour y parvenir consista à détourner vers l'Asie l'ardeur conquérante de Louis XIV. De là le projet que Leibniz proposa à Louis XIV, et dont l'original a été retrouvé et publié par M. Foucher de Careil. Cette intéressante communication a été accueillie avec le plus vif intérêt.

M. Abel, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle, à Metz, a lu une intéressante Étude intitulée : *Louis XI et les bourgeois de Metz.* Il y a fait ressortir la politique de Louis XI, qui, dès la fin du quinzième siècle, tenta de s'emparer de Metz et de réunir cette ville à la France.

M. Revillout, chargé de la chaire de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Montpellier, a traité avec une ingénieuse érudition de l'Eglise et des affranchis durant le siècle qui a suivi la grande invasion des barbares dans l'empire romain.

M. le comte Hector de la Ferrière-Percy, délégué de la Société des antiquaires de Normandie, a rapporté de ses longues et curieuses recherches à Saint-Pétersbourg des lettres inédites de Blaise de Montluc. Ces documents lui ont fourni l'occasion de faire ressortir plus vivement la figure originale de ce célèbre capitaine, dans un travail où les lettres inédites de Montluc sont rapidement analysées et comparées à ses Mémoires.

M. Carro, délégué de la Société d'agriculture de Meaux, a raconté les incursions des Normands dans la Marne vers la fin du neuvième siècle.

M. A. de Martonne, délégué de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, a exposé les conséquences des luttes de la royauté contre les seigneurs féodaux.

Digitized by Google

A l'occasion d'une légende relative à l'église Notre-Dame du Puy-en-Velay, M. Legeay, membre de la Société d'agriculture, sciences et lettres de Tours, a donné d'intéressants détails sur l'histoire de cette église.

Enfin l'assemblée a entendu des lectures sur les avantages de la méthode d'analyse logique pour l'enseignement des langues, par M. Delorme, membre de la Société littéraire de Lyon; sur la nécessité de vulgariser la connaissance élémentaire de nos droits et de nos devoirs, par M. le baron de Sède, membre de l'Académie d'Arras; sur les Gaules et les druides en Champagne, par M. Boitel, membre de la Société d'agriculture, sciences, commerce et arts de la Marne; sur une chanson du seizième siècle, par M. de Jussieu, membre de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie; sur la notion de la cause dans les obligations selon les principes de l'ancien droit romain, par M. Huc, agrégé à la Faculté de droit de Toulouse.

Le nombre des délégués des Sociétés savantes des départements qui s'étaient fait inscrire pour des lectures à la section d'histoire était tellement considérable qu'il a été impossible d'en épuiser la liste.

La Section d'archéologie a entendu de nombreux Mémoires de :

M. Chaignet, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Poitiers : Des formes diverses du chœur dans la tragédie grecque.

M. Chatel, de l'Académie impériale de Caen, archiviste du Calvados : Sur un globe terrestre d'argent doré attribué à Rumold Mercator. Par une singulière coïncidence, M. Théry lisait à la section d'histoire, à la séance du 30 mars 1864, sous ce titre : *Un Mécène au dix-huitième siècle*, une Notice sur Titon du Tillet, à qui appartint le globe décrit et expliqué par M. Chatel à la séance du 1er avril 1864.

M. d'Arbois de Jubainville, membre de la Société académique de l'Aube, etc. : Notice sur le *pagus Mauripensis*.

M. Boutiot, de la même Société, a discuté quelques points du Mémoire de M. de Jubainville.

M. Lallemand, membre de la Société polymathique du Morbihan : Etude sur les monuments celtiques, et plus spécialement sur ceux du Morbihan.

M. le Ministre est entré pendant la lecture de M. Lallemand. M. le marquis de la Grange a cédé le fauteuil de la présidence à Son Excellence.

Digitized by Google

M. le Ministre a fait connaître à l'assemblée une lettre d'un propriétaire du département de Tarn-et-Garonne qui lui annonce la découverte dans une caverne d'une pierre chargée de dessins représentant une tête de cheval et un renne. Les caractères distinctifs du renne sont, dit M. le Ministre, assez précis pour qu'on puisse affirmer que celui qui les a tracés avait vu un renne. Le renne aurait donc existé dans la Gaule à une époque reculée.

A l'occasion du dolmen découvert récemment dans la province de Constantine, et que cite M. Lallemand, M. L. Renier a parlé des dolmens qu'il a vus lui-même en Afrique; il a fait remarquer que leur date est encore fort incertaine : on y a trouvé des objets romains. Lui-même a remarqué un menhir sur lequel était sculpté un petit temple ; au pied du menhir, M. Renier a trouvé les restes du mort.

MM. le marquis de la Grange, comte de Pontécoulant, Quicherat, Lapaume, Chabouillet, ont pris part à une discussion soulevée par divers passages du Mémoire de M. Lallemand, et à laquelle a bien voulu se mêler Son Excellence.

Après la lecture de M. Lallemand, Son Exc. s'est retirée. M. le marquis de la Grange a adressé à M. le Ministre les remercîments de la section pour l'honneur qu'il a bien voulu lui faire en s'associant à ses travaux.

On a ensuite entendu une lecture de M. Hucher, membre de la Société des sciences et lettres du Mans, sur le type des monnaies gauloises, de M. Lapaume, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble, sur la plus ancienne danse macabre, de M. de Soultrait, membre du comité archéologique de l'Académie de Lyon ; une notice sur un manuscrit de la légende dorée de la bibliothèque de Mâcon.

M. Roger, de la Société des antiquaires de Normandie, conservateur du musée de Philippeville, avait envoyé une notice sur le théâtre romain de Rusicade (Philippeville), qui a été lue par M. Charma.

M. Ed. Lambert, de la Société des antiquaires de Normandie, bibliothécaire de la ville de Bayeux, avait adresé divers chapitres d'un nouvel ouvrage sur la numismatique gauloise qui ont été de même lus par M. Charma.

M. Dumoutet, de la Commission historique du Cher, avait apporté une Notice sur la chapelle Saint-Sylvain de la Celle-Bruère (Cher), dont il n'a pu donner qu'une analyse sommaire. Les trois séances annoncées n'ont en effet pas pu suffire, et de nombreuses lectures ont dû être remises à une autre occasion.

Digitized by Google

La Section des sciences, présidée par M. Le Verrier, a entendu la lecture de nombreux travaux.

M. Godron, de l'Académie de Stanislas de Nancy, a tracé d'une manière attachante l'histoire du Castor de la Lorraine, où cet animal n'a disparu complétement que dans le siècle dernier.

M. l'abbé Aoust, de l'Académie de Marseille, a traité d'une question de mathématiques : De la courbure des surfaces en général.

Après le savant mathématicien, c'est un zoologiste qui a pris la parole, M. Hollard, professeur à la faculté des sciences de Poitiers, venant exposer les résultats d'une longue suite d'observations comparatives sur les pièces osseuses d'une région de la tête des animaux vertébrés.

La physiologie botanique était dignement représentée par M. Faivre, de l'Académie de Lyon, qui a présenté de nombreux faits d'observation nouvelle et une foule d'aperçus ingénieux sur le rôle des sucs des plantes, et principalement de celui que l'on connaît sous le nom de *latex*.

M. Lamy, de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, dont on connaît les beaux travaux sur le thallium, a exposé les résultats de nouvelles recherches sur les composés de ce métal, principalement sur les propriétés physiques et la préparation de l'alcool thallique. Ce liquide, que M. Lamy a appris à préparer avec une grande facilité, est remarquable à beaucoup d'égards. Il est après le mercure le plus lourd des liquides connus ; il est doué de la plus énergique puissance réfractive ; il ne peut distiller sans se décomposer.

A deux heures, Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique est entré dans la salle et a occupé le fauteuil de la présidence.

M. le Ministre a désiré avoir un renseignement des géologues. Comme des ouvrages en jade se rencontrent dans les monuments celtiques, il voudrait savoir si l'on trouve cette substance dans les Alpes. M. Lory et M. Daubrée ont répondu qu'à leur connaissance le jade n'a été observé dans aucune partie des Alpes ni même en Europe. M. le Ministre a fait ressortir l'intérêt de la question au point de vue de l'origine des peuples qui occupèrent anciennement le sol de notre pays; car, si le jade n'existe point en Europe, on est bien conduit à admettre qu'on a été le chercher en Orient. M. Daubrée a rappelé que cette substance a été trouvée en grande abondance dans la Sibérie.

M. Billet, de l'Académie de Dijon, qui depuis de longues années

Digitized by Google

poursuit ses expériences sur les arcs-en-ciel de l'eau, a résumé ses observations sur les arcs-en-ciel surnuméraires.

M. Lory, de la Société de statistique et des sciences naturelles de Grenoble, a fait une savante exposition sur les alluvions anciennes antérieures à la période glaciaire, et s'est attaché à établir que les montagnes n'ont pu se former qu'avec beaucoup de lenteur.

L'astronomie est venue occuper à son tour l'attention de l'assemblée. M. Bach, de la Société des sciences naturelles de Strasbourg, a traité du passage de Vénus sur le soleil qui aura lieu au mois de décembre 1874. Le savant mathématicien a signalé les divers points du globe où le phénomène sera le plus distinct, et par conséquent où les observations pourront être effectuées avec le plus de profit. Il a exposé en dernier lieu l'utilité des observations pour arriver à mesurer exactement les parallaxes du soleil.

M. Morren, de l'Académie de Marseille, a résumé ses expériences sur la conductibilité électrique des gaz. L'orateur a rappelé que l'illustre physicien de Genève, M. de la Rive, s'est occupé de la même question, mais en se bornant à deux gaz seulement, l'azote et l'hydrogène. M. Morren a ajouté plusieurs faits à ceux qui avaient déjà été enregistrés, et a insisté particulièrement sur le mode d'expérimentation qu'il a imaginé.

M. Gosselet, de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Vienne, a exposé les résultats de ses études sur la géologie du Cambrésis.

M. Crova, de l'Académie de Metz, a fait une exposition des propriétés électro-chimiques de l'hydrogène comparées à celles d'autres substances.

M. Guérin-Méneville, délégué de la Société d'agriculture des Alpes-Maritimes, a signalé diverses observations relatives aux insectes nuisibles aux oliviers.

M. Houzeau, de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, a exposé les résultats d'une série d'expériences sur les propriétés de l'air de Rouen et des campagnes environnantes. L'auteur s'est attaché à établir que, suivant les temps et les lieux, l'air agit de manière assez différente, comme le montre son action sur des papiers colorés sensibles. Il a attribué cette différence particulièrement à la présence ou à l'absence de l'ozone.

M Lenthéric, de l'Académie de Montpellier, s'est occupé d'un mode de transformation des figures qui doit conduire à une exposition élémentaire des diverses théories de la géométrie moderne.

M. Decharme, de l'Académie de la Somme, a traité de la produc-

Digitized by Google

tion de l'ammoniaque et des conditions dans lesquelles se produit cette substance dans le sein de la terre.

M. Baudrimont, de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux, a présenté quelques objections.

M. Lebel, de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, a résumé une suite d'observations sur la structure du pollen de différents végétaux.

M. Fauvel, de la Société linnéenne de Normandie, s'est occupé de la distribution géographique des Insectes.

Conformément à la décision de Son Exc. M. le Ministre, les communications des délégués des Sociétés savantes ne devaient occuper que trois séances ; mais bien que ces séances aient été prolongées jusqu'à six heures du soir, beaucoup des savants venus à Paris pour les réunions de la Sorbonne n'avaient pu encore être entendus à la fin de la journée du 1er avril. Comme le Ministre et le Président tenaient absolument à ce que tous les membres des Sociétés savantes pussent faire connaître les résultats de leurs travaux, il fut décidé qu'une quatrième séance de la section des sciences serait tenue le 2 avril, à neuf heures du matin, c'est-à-dire avant la séance solennelle, qui devait être ouverte à midi par le Ministre.

Malgré l'heure matinale, les délégués des Sociétés savantes se sont réunis en grand nombre à l'heure indiquée.

Cette séance supplémentaire a encore été très-remplie.

M. Goulier, de l'Académie impériale de Metz, a décrit un nouvel instrument d'optique et de précision destiné à être appliqué à l'art militaire.

M. Chautard, de l'Académie de Stanislas de Nancy, a exposé les résultats de ses recherches sur la présence des acides dans les fleurs de la famille des orchidées, et notamment sur la présence de l'acide caproïque dans les fleurs du *Satyrium hircinum*.

M. Morière, de la Société linnéenne de Normandie, a présenté un aperçu fort intéressant sur de nouveaux fossiles découverts dans le Calvados et sur le développement des grès dans le département de l'Orne.

M. Saint-Pierre, de la Société de médecine et de chirurgie de Montpellier, tant en son nom qu'en celui de M. Pécholier, son collègue, a exposé des faits de grande importance concernant l'hygiène des ouvriers peaussiers dans le département de l'Hérault.

M. Strelzoff, de la même Compagnie savante, a entretenu l'assemblée de recherches fort ingénieuses sur l'influence de l'inanition re-

Digitized by Google

lativement à la circulation du sang. L'auteur a constaté que, par suite de l'inanition, les vaisseaux capillaires s'atrophient successivement.

M. Lafon, de l'Académie de Stanislas de Nancy, a exposé de nouveaux théorèmes relatifs au mouvement d'un solide autour de son centre de gravité.

M. Renard, de la même compagnie savante, a traité de la théorie du magnétisme terrestre dans l'hypothèse d'un seul fluide électrique.

M. Cazin, de la Société des sciences naturelles de Seine-et-Oise, a présenté une méthode de calcul qui lui semble propre à vulgariser les principes de la nouvelle théorie de la chaleur.

M. Lallemand, de la Société des sciences physiques et naturelles d'Ille-et-Vilaine, a signalé un certain nombre de résultats relatifs aux cyanures de cuivre.

M. Poissant, de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer, s'est attaché à montrer les avantages d'un procédé de décortication des céréales qu'il a imaginé.

M. Cotteau, de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, a présenté des considérations sur les Oursins du terrain crétacé et sur la distribution de ces Échinodermes dans les divers étages.

M. Deschiens, de la Société des sciences naturelles de Vitry-le-Français, a fait une communication des plus intéressantes sur l'extraction et l'utilité du coton du saule et du peuplier. Il a montré les avantages de cette substance fort commune, dont on peut tirer un parti très-avantageux pour confectionner des matelas et même des couvertures.

M. Victor Chatel, de la Société d'agriculture de Caen, a résumé des observations curieuses relativement à la maladie et à la reproduction des pommes de terre.

M. Millet a donné des détails très-précis sur le mouvement circulatoire des jeunes Poissons, et notamment sur la fréquence des battements du cœur suivant l'abaissement ou l'élévation de la température.

M. Valat, de l'Académie de Bordeaux, a traité des polyèdres demi-réguliers.

M. Jourdan, de l'Académie de Lyon, a déposé un Mémoire sur d'intéressantes formes d'Échinodermes ; M. Gassies, de la Société linnéenne de Bordeaux, des recherches sur certaines particularités relatives aux Mollusques ; M. V. Raulin, de la Société linnéenne de Bordeaux, une Étude sur les végétaux de l'île de Crète.

Digitized by Google

Le samedi 2 avril, a eu lieu à la Sorbonne, sous la présidence de Son Exc. le Ministre de l'instruction publique, la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes à la suite du concours de 1863. Les présidents et les délégués des Sociétés se trouvaient réunis de bonne heure dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

A midi, le Ministre a fait son entrée dans la salle, précédé des présidents et des membres du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, des membres de la Commission de la carte des Gaules et des inspecteurs généraux de l'instruction publique présents à Paris.

A la droite et à la gauche de M. le Ministre avaient pris place : MM. le marquis de La Grange, Amédée Thierry, Mgr Maret, MM. Le Verrier, Genteur, Milne Edwards, Victor Foucher, Léon Renier, Chabouillet, Théry, Chéruel, Blanchard, du Sommerard, Ch. Giraud, de la Villegille, Anatole de Barthélemy, Le Roux de Lincy, Latour-du-Moulin, Patin, Pasteur, Francis Wey, Bellaguet, J. Quicherat, général Creuly, Ravaisson, Dunoyer, A. du Mesnil, Servaux, etc., etc.

La séance étant ouverte, Son Exc. le Ministre de l'instruction publique a pris la parole en ces termes :

Messieurs,

Je n'ai pas besoin de vous dire avec quel plaisir je viens au milieu de vous présider à cette fête de la science. La réunion des Sociétés savantes de l'Empire a été une des plus heureuses pensées de mon honorable précédesseur ; je m'appliquerai à la continuer, car j'ai la certitude que cette institution aura les résultats les plus sérieux.

Auparavant les efforts restaient individuels, et chacun d'eux ne produisait qu'un effet peu sensible ; réunis, ils auront une action considérable.

Les physiciens nous disent et nous démontrent que des rayons épars se perdent bien vite dans l'espace qu'ils traversent, sans en élever la température, tandis qu'au foyer qui les reçoit se dégagent une chaleur intense et une éclatante lumière. Votre institut, Messieurs, sera le foyer où, en se concentrant, les forces isolées décupleront leur puissance.

C'est, de plus, un curieux et fécond spectacle que celui d'hommes

Digitized by Google

venus de tous les points de la France pour causer entre eux d'art, de science, de littérature, échanger leurs idées, les éclairer par la discussion, et remporter dans leur province, avec le légitime orgueil d'un triomphe devant leurs pairs, la pensée de quelque étude nouvelle qui, durant une année entière, occupera leurs loisirs ou jettera sur une vie laborieuse le charme d'un travail aimé.

Il n'y a point si petite parcelle de vérité qui ne soit une conquête précieuse, car, surtout pour notre France, la civilisation est faite de vérité et de justice. Voilà pourquoi vos œuvres, alors même qu'elles semblent le plus étrangères aux nécessités présentes, ont le droit d'être appelées, elles aussi, des travaux d'utilité publique.

Les hommes éminents qui sont à la tête de vos Comités vous diront tout à l'heure les recherches entreprises depuis votre dernière réunion, les vérités acquises ou entrevues, les noms des vétérans dont nous aurons à saluer une nouvelle victoire et ceux des inconnus d'hier qui seront notre honneur d'aujourd'hui.

Vous applaudirez à ces succès que vous avez produits ; mais vous seriez plus heureux encore et plus fiers de la tâche désintéressée que vous vous êtes donnée si, comme moi, vous aviez pu voir avec quelle avidité ce peuple court aux choses de l'intelligence.

Au lieu même où nous sommes, deux fois par semaine, non-seulement de grandes dames, des personnages considérables dans l'Etat et des hommes d'étude viennent s'asseoir en face d'une chaire de science ou de littérature, mais des ouvriers abrégent leur journée de travail et diminuent leur salaire pour être sûrs d'arriver, après une pénible attente de deux ou trois heures, au plaisir d'entendre une leçon austère où ne se trouvent pour eux ni flatteries intéressées ni promesses trompeuses. Ils nous savent gré de les traiter, non comme une foule qu'on passionne, ce qui est affaire de théâtre, mais virilement, en hommes qu'on éclaire, parce qu'on ne craint pas la lumière, ce qui est affaire de science et de grandeur morale.

Messieurs, dans l'histoire générale de la civilisation, chaque époque est caractérisée par un développement particulier des forces de l'intelligence, qui se portent presque toutes d'un même côté, et mettent en pleine lumière une des faces de l'esprit en laissant les autres

Digitized by Google

dans l'ombre ou le demi-jour. Au siècle de Léon X, l'art triomphe avec Michel-Ange et Raphaël : c'est la Renaissance, le réveil radieux de la libre imagination dans les œuvres plastiques. Sous Louis XIV, tout est aux lettres, et elles arrivent à cette calme et sereine beauté que la postérité ne se lasse pas de contempler. A l'âge suivant, elles sortent de leur pacifique domaine. Au lieu d'être pour elles le but suprême, l'art devient une arme de combat que tous emploient, les imprudents comme les habiles ; mais la Muse, divinité jalouse, n'accorde ses dons les plus purs qu'à ceux qui la servent avec amour et détachement. La littérature du dix-huitième siècle va plus loin que celle du dix-septième ; elle ne monte pas si haut.

Aujourd'hui la science domine presque sans partage. Les ingénieurs, les chimistes, sont les vrais rois du monde, qu'ils étonnent de leur audace et de leurs succès. Applaudissons à ces victoires de l'esprit sur la matière : elles seront la gloire particulière de ce temps.

Mais l'Empereur a pour la France toutes les nobles ambitions. Laissant aux sciences la libre carrière où elles marchent si bien d'elles-mêmes et où elles trouvent les récompenses, quelques-unes magnifiques, placées par lui sur leur route, c'est de l'autre côté qu'il appuie afin de rétablir l'équilibre.

Aux artistes il livre nos vieilles cités à rebâtir et à décorer de monuments. Jamais les architectes et les sculpteurs n'ont été à pareille fête. Aux archéologues, aux historiens, il donne le meilleur des encouragements, son propre exemple ; il fait remuer tout notre vieux sol gaulois afin d'y retrouver la trace des pas de nos pères et d'un grand homme. Par ses ordres, et souvent à ses frais, des savants parcourent les régions historiques, et y cherchent quelques-uns de ces débris mutilés qui sont si vivants encore sous les injures des siècles et des barbares. Enfin une grande expédition se prépare pour aller par delà les mers conquérir des vérités nouvelles et retrouver une page perdue de l'histoire du monde.

En même temps, quiconque a pour le peuple une bonne pensée, et se propose, sans visée particulière, de travailler à son avancement moral trouve aisément une chaire où il peut mettre la science la plus haute à la portée des plus petits, et initier nos classes laborieuses aux plaisirs les plus délicats de l'intelligence.

Digitized by Google

Cette assemblée même que le Gouvernement a réunie et où siégent, peu s'en faut, les représentants les plus distingués de la science et des lettres dans nos provinces, n'est-elle pas, elle aussi, comme les belles discussions de cette semaine l'ont montré, un moyen d'appeler à la lumière, pour notre commun profit, des travaux et des hommes qui sans elle seraient restés dans l'obscurité ?

Le Gouvernement, Messieurs, remplit donc sa tâche : il cherche à former le milieu le plus favorable au développement des forces intellectuelles de la France, comme, en un autre ordre de faits, il cherche à développer ses forces productives. Il fournit, autant qu'il est en lui, les moyens et l'occasion aux grands hommes inconnus de se révéler et de se produire. Le reste est dans la main de Dieu, qui seul permet au grain de mûrir comme au gland de devenir un chêne immense.

Après ce discours, plusieurs fois interrompu par les plus chaleureuses marques de sympathie, MM. Amédée Thierry, président de la section d'histoire, Milne Edwards, vice-président de la section des sciences, le marquis de la Grange, président de la section d'archéologie, ont lu successivement des rapports dans lesquels ils ont retracé le tableau des nombreux et importants travaux accomplis dans le cours de ces dernières années par les membres des Sociétés savantes de nos départements (1).

Après la lecture de ces rapports, qui ont été accueillis avec le plus vif intérêt, les secrétaires des sections ont proclamé les noms des lauréats qui ont obtenu des récompenses à la suite du concours de 1863.

Voici la liste de ces récompenses :

Le Ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique,

Vu l'arrêté du 22 février 1858, portant création de trois prix annuels de 1,500 francs chacun en faveur des Sociétés savantes des départements qui auront présenté les meilleurs Mémoires imprimés ou manuscrits sur des questions proposées par le Comité ;

(1) Voir pages 302, 331 et 369, les discours de MM. A. Thierry, Milne Edwards et marquis de la Grange.

Digitized by Google

Vu l'arrêté du 9 août 1862, fixant l'objet du concours de 1863 pour l'histoire ;

Sur les propositions de la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes,

Arrête ainsi qu'il suit les récompenses à décerner, le 2 avril prochain, aux lauréats du concours d'histoire de 1863 :

PRIX.

M. **Tuetey**, membre de la Société d'émulation de Montbéliard, pour ses Recherches sur les chartes communales de Montbéliard. (Une somme de 1,100 fr. sera mise à la disposition de M. Tuetey, et il recevra en même temps une médaille de bronze. La Société d'émulation de Montbéliard recevra, de son côté, une médaille d'or.)

MENTION TRÈS-HONORABLE.

M. **Barabé**, membre de l'Académie impériale des sciences et belles-lettres de Rouen, pour ses Recherches sur le tabellionage royal de Normandie. (Deux médailles seront décernées, l'une, d'argent, à M. Barabé, l'autre, de bronze, à l'Académie.)

MENTIONS HONORABLES.

M. **Chapperon**, membre de l'Académie impériale de Savoie, à Chambéry, pour son ouvrage intitulé : *Chambéry au quatorzième siècle.* (L'Académie recevra une médaille de bronze ainsi que M. Chapperon.)

M. **Marcel Canat**, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, pour son ouvrage intitulé : *Documents inédits pour servir à l'histoire de Bourgogne.* (La Société recevra une médaille de bronze ainsi que M. Canat.)

M. **Jourdan**, membre de la Société littéraire de la Rochelle, pour son Mémoire sur le statut constitutionnel de la commune de la Rochelle. (La Société recevra une médaille de bronze ainsi que M. Jourdan.)

Fait à Paris, le 15 mars 1864.

Signé : V. DURUY.

Le Ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique,

Vu l'arrêté du 22 février 1858, portant création de trois prix

Digitized by Google

annuels de 1,500 francs chacun en faveur des Sociétés savantes des départements qui auront présenté les meilleurs Mémoires imprimés ou manuscrits sur des questions proposées par le Comité;

Vu l'arrêté du 9 août 1862, fixant l'objet du concours de 1863 pour l'archéologie;

Sur les propositions de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes,

Arrête ainsi qu'il suit les récompenses à décerner, le 2 avril prochain, à la suite du concours de 1863 pour l'archéologie:

PRIX EX-ÆQUO.

La *Société polymathique du Morbihan*, à Vannes, pour les fouilles exécutées à Locmariaquer, au Mané-H'roeck et au Mané-Lud.

La *Société d'émulation du Doubs*, à Besançon, pour les fouilles exécutées à Alaise.

(Une somme de 700 fr. sera accordée à chacune de ces Sociétés; elles recevront également une médaille d'argent.)

MENTION TRÈS-HONORABLE.

La *Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, à Chambéry, pour le Mémoire présenté par elle sur les habitations lacustres de la Savoie.

(Une médaille d'argent sera décernée à la Société.)

MENTION HONORABLE.

M. **Marvaud**, membre de la Société archéologique de la Charente, à Angoulême, pour son travail intitulé : *Étude sur l'arrondissement de Cognac*.

(Deux médailles de bronze seront décernées, l'une à M. Marvaud, l'autre à la Société.)

Fait à Paris, le 17 mars 1864.

Signé : V. DURUY.

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique,

Vu l'arrêté du 22 février 1858, qui institue des prix annuels en faveur des Sociétés savantes qui auront envoyé les meilleurs travaux;

Sur la proposition de la section des sciences du Comité,

Arrête ainsi qu'il suit les récompenses à décerner, le 2 avril prochain, aux Sociétés savantes des départements dont les travaux scientifiques exécutés en 1863 ont paru les plus intéressants :

Digitized by Google

Une médaille d'or à

MM. **Eudes Deslongchamps**, membre de la Société linnéenne de Normandie, à Caen, pour ses travaux de paléontologie, et particulièrement pour ses Mémoires sur les Téléosauriens ;

Billet, membre de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, pour ses travaux sur l'optique, notamment sur les arcs-en-ciel de l'eau ;

Favre, de Marseille, pour ses recherches physico-chimiques.

Une médaille d'argent à

MM. **Godron**, membre de l'Académie de Stanislas, à Nancy, pour son ouvrage intitulé : *Zoologie de la Lorraine*;

Goureau, membre de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre, pour son ouvrage sur les Insectes nuisibles aux arbres fruitiers, aux céréales et aux plantes potagères ;

Coquand, membre de la Société d'émulation de la Provence, pour son ouvrage sur la Géologie de l'Algérie ;

Bonnissent, membre de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, pour son ouvrage sur la Géologie de la Manche;

Hesse, de Brest, pour ses Recherches sur les animaux marins et en particulier sur les hirudinées et les trématodes marins ;

Boucher de Perthes, membre de la Société d'émulation d'Abbeville, pour ses Recherches relatives à l'histoire naturelle de l'homme aux époques anté-historiques ;

F. Bernard, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, pour ses travaux de physique ;

Béchamp, membre de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, pour ses Recherches de chimie appliquée à la fabrication des vins ;

Ladrey, membre de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, pour ses Recherches de chimie appliquée à la fabrication des vins ;

Marchand, membre de la Société havraise d'études diverses, pour ses Observations météorologiques faites à Fécamp pendant la période décennale 1853-1862.

Digitized by Google

Une médaille de bronze sera décernée à chacune des Sociétés ci-après désignées, pour être déposée dans les archives :

1° Société linnéenne de Normandie ;
2° Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon ;
3° Société d'émulation de la Provence ;
4° Académie de Stanislas ;
5° Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne ;
6° Société des sciences naturelles de Cherbourg ;
7° Société d'émulation d'Abbeville ;
8° Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand ;
9° Académie des sciences et lettres de Montpellier ;
10° Société havraise d'études diverses.

Signé : V. DURUY.

Le soir, un dîner de 100 couverts a réuni au Ministère les lauréats du concours et un certain nombre de membres des Sociétés.

A la fin du repas, M. le Ministre a porté un toast :

« Messieurs, je propose un toast à l'union fraternelle, chaque jour croissante, des Sociétés savantes de France, et à leur protecteur-né et convaincu, Sa Majesté l'Empereur Napoléon III. »

Dans la soirée, les salons du Ministère se sont trouvés remplis par la plupart des délégués des Sociétés savantes et par une foule de notabilités parisiennes.

Digitized by Google

DISCOURS

DE

M. AMÉDÉE THIERRY,

Sénateur, membre de l'Institut,
Président de la section d'histoire et de philologie du Comité.

Messieurs,

Que peut faire de mieux un orateur, dans cette fête annuelle où les délégués des Sociétés savantes de tout l'Empire viennent se grouper autour de nous, que de vous parler de vous-mêmes, de la science à laquelle nous nous sommes voués, des travaux par lesquels vos Sociétés, en s'honorant elles-mêmes, accroissent chaque jour le patrimoine intellectuel de la France ? Convaincu que ce sujet était en même temps le plus intéressant pour vous et le plus propre à démontrer au dehors l'utilité et le but de nos réunions, je me suis proposé de vous entretenir ici de l'état scientifique de vos départements, sous un point de vue particulier néanmoins, celui qui concerne la Section que j'ai l'honneur de présider : le point de vue des études historiques.

Plus d'une fois, Messieurs, en entendant vos lectures, en lisant vos ouvrages, en parcourant les bulletins de vos savantes Compagnies, il m'est arrivé de les comparer ensemble, de mettre en parallèle les Sociétés du Midi avec celles du Nord, l'Est avec l'Ouest, un département avec un autre, et de vouloir mesurer la part qui appartient à chaque région de notre grand pays dans le progrès du savoir historique. Il me semblait alors apercevoir en imagination un immense courant d'idées, d'études, de recherches, sillonnant la France d'une extrémité à l'autre et circulant, avec des accidents variés d'accélération ou de lenteur, dans ses différentes parties, comme le sang circule dans les membres d'un vaste corps ; et je ne suivais pas sa marche sans émotion, car il y avait là, Messieurs, un noble et imposant spectacle. C'est ce spectacle que j'essayerai de faire passer rapidement sous vos yeux.

Ce que j'ai l'intention de vous présenter ici, ce n'est pas le tableau méthodique des travaux de vos Sociétés depuis une assez longue

Digitized by Google

période de temps, cet exposé n'est plus à faire, vous l'entendiez, il y a un an, de la bouche de notre savant collègue M. V. Foucher, dont le rapport si exact et si lucide ne laisse plus rien à tenter après lui : mon but est de me renfermer dans une appréciation plus générale. Je citerai peu de noms; je mentionnerai peu de livres, et quand je le ferai, je les emprunterai presque toujours aux publications des deux dernières années ; mais je m'attacherai à signaler dans les parties de la France qui les ont produits la tendance des études et l'activité plus ou moins grande des travaux. Je tâcherai d'indiquer aussi, dans les Sociétés et dans le pays qu'elles représentent, les progrès ou les retards, l'ardeur ou les défaillances : tâche hardie peut-être, mais qui ne blessera personne, j'en suis sûr, parce que le but que je me propose est utile, et que nous nous rencontrerons toujours sur un double terrain, l'amour de la science et l'honneur de la patrie. Si, dans un examen de cette étendue et de cette complexité, des erreurs de détail me sont échappées, vous me rectifierez fraternellement; mais je puis dire dès maintenant avec assurance que le résultat général en est glorieux pour vous, honorable pour la France, et qu'il n'est pas permis d'avancer, comme quelques-uns ont osé le faire, que la vie intellectuelle s'est retirée de nous. Non, Messieurs, une telle assertion, si elle était sincère, serait une erreur ; si elle ne l'est pas, c'est un mensonge qui tombe de lui-même devant les faits.

Je ne procéderai point à cette revue scientifique, département par département : le département deviendra par la suite une unité historique, il ne l'est pas encore. Je prendrai pour unité comparative l'ancienne province ; et lorsque, dans une province, l'influence d'un centre intellectuel me paraîtra en dépasser les limites ou rester en deçà, j'adopterai une division arbitraire, celle, par exemple, qui résulterait de la communauté des études, de l'analogie des mœurs, ou des habitudes traditionnelles des populations. Mon guide le plus assuré en tout cela sera le rayon d'activité des Sociétés savantes, à l'intérieur de leurs provinces ou au dehors.

I.

PROVINCES DU MIDI.

Provence. — Comtat Venaissin. — Je commencerai par la Provence, l'initiatrice des Gaules à la civilisation, le modèle des institu-

Digitized by Google

tions provinciales et municipales au moyen âge : c'est d'elle que nous sortons, sous les auspices de Rome et de la Grèce : *Fontem e numine sacrum.*

Le souvenir traditionnel d'une ancienne capitale, siége d'États et d'un parlement célèbres, se reconnaît dans le mouvement imprimé aux études historiques par l'Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Aix, soit chez elle, soit au dehors, dans la sphère de son influence. Ce caractère apparaît, non sans éclat, dans les travaux de M. de Ribbes, son secrétaire perpétuel, particulièrement dans celui qui a pour objet la fin de la constitution provençale, et où se trouve savamment exposée l'organisation municipale, administrative et représentative de la province. Je citerai encore, du même auteur et avec les mêmes éloges, l'étude sur l'ancien barreau d'Aix au moment de la révolution ; il nous y retrace dans des scènes pleines d'animation les nobles figures des Pascalis, des Portalis, des Siméon, gloires locales qui sont devenues celles de la France entière. Dans le même ordre d'idées, mais en remontant plus haut, M. Damase Arbaud, notre actif et savant correspondant de Manosque, a pris pour sujet d'un Mémoire sur les États de Provence la dernière moitié du quinzième siècle et l'époque où l'héritage de René d'Anjou vient se perdre dans le vaste royaume de France. Enfin, sous le titre modeste d'*Histoire de la bibliothèque d'Aix* et dans un cadre restreint, M. Rouard, avec une érudition curieuse et sûre, a su nous donner une histoire neuve et bien étudiée de la ville et presque de la province.

Balancée entre le sentiment de ses origines historiques, si brillantes, et celui de son importance actuelle comme reine du commerce méditerranéen, Marseille ne s'occupe guère que d'archéologie et de statistique, mais elle s'en occupe avec succès. La statistique pour elle, c'est de l'histoire à venir; et elle en recueille soigneusement les matériaux. Cependant un savant magistrat, M. Montreuil, connu par un Mémoire sur les consulats de Marseille dans le Levant, prépare actuellement, d'après des textes la plupart inédits, une histoire de cette grande cité, et de ses trois villes, jusqu'à leur réunion en une seule, au treizième siècle.

Dans le département du Var, l'activité des recherches et l'importance des travaux se concentrent presque exclusivement à Toulon, au sein d'une société érudite et zélée. Nous devons à l'un de ses membres les plus laborieux, M. Teissier, auteur d'un bon travail sur les origines de la ville, une analyse raisonnée de ses archives : document précieux, car les archives de Toulon sont au nombre des plus riches et des plus intéressantes de toute la France. M. Brun, de

Digitized by Google

son côté, nous a donné une excellente histoire du port, de ses établissements et de son organisation depuis les temps les plus reculés.

MM. Damase Arbaud à Manosque, Magloire Giraud à Saint-Cyr, Tisserand à Nice, tous trois nos très-utiles correspondants, ont créé dans ces localités des centres de recherches historiques dont ils sont l'âme. D'un actif dépouillement des archives municipales dans les quatre département des Bouches-du-Rhône, du Var, des Hautes-Alpes et des Alpes-Maritimes sont sorties de bonnes monographies, telles que celles de Manosque, de Vence, du Val, de Nice, etc., etc. J'y ajouterai celle de Lérins et de ses savants monastères, quoique la légende y ait été mise un peu trop largement peut-être à contribution. Les villes consulaires, ces anciennes républiques de la Provence, ont trouvé leur historien dans M. de Séranon; des statuts municipaux en grand nombre ont été édités, commentés, et dans cette nomenclature de documents nouveaux mis au jour, je ne dois pas omettre le cartulaire de Saint-Maximin publié par M. Rostan, avec le généreux concours de M. le duc de Luynes.

Je regrette de n'avoir point à parler de la ville d'Arles, cette petite Rome des Gaules : *Gallula Roma Arelas*; le temps viendra sans doute où elle joindra des travaux d'histoire plus nombreux à ses publications archéologiques.

Placé dans le mouvement des études provençales, le Comtat Venaissin paraît n'y céder qu'à regret. La Société archéologique de Vaucluse publie peu, si toutefois elle publie, car ses bulletins ne parviennent point au Comité. Elle compte pourtant dans son sein des érudits d'un savoir éprouvé : M. Deloye, conservateur du muséum d'Avignon, dont les catalogues raisonnés font regretter pour la gloire de l'auteur des travaux plus personnels et plus étendus; M. Achard, qui, sous le titre modeste d'*Histoire des murailles et des rues d'Avignon*, nous présente, dans deux monographies bien étudiées, l'histoire même de cette grande cité ; M. Courtet, enfin, auteur d'un dictionnaire des noms de lieux du Comtat Venaissin. Espérons que sous le patronage d'un archevêque aussi savant que pieux, la Société archéologique d'Avignon prendra une vie plus active au dedans, plus expansive au dehors : et quel pays offrirait aux annales de France des pages plus originales et plus belles?

Dans le domaine des recherches ecclésiastiques, M. l'abbé Granger nous a donné une histoire du diocèse d'Avignon, et M. Charpenne un remarquable travail sur le cardinal Sadolet; grâce à lui, on connaîtra désormais ce secrétaire cicéronien de Léon X et de Clément VII, cet évêque de Carpentras au seizième siècle, dont Carpen-

Digitized by Google

tras n'a pas oublié le nom, ce réformateur plein de vertu et de mansuétude, qui eût dû corriger par ses exemples les mœurs ecclésiastiques de son temps, s'il ne parvint point à les corriger par ses livres.

Languedoc. — Roussillon. — Le Languedoc nous offre trois foyers distincts d'études tenant à l'histoire : Nîmes, Montpellier et Toulouse. Nîmes et le département du Gard semblent voués à l'archéologie par la gloire même de leur passé, quoiqu'il s'y produise par intervalles de bons travaux historiques, témoin le Dictionnaire topographique du Gard, dont l'auteur, M. Germer-Durand, a reçu le premier prix l'année dernière, dans cette enceinte. L'histoire en revanche est devenue la vocation de Montpellier. Sous l'impulsion d'une Faculté des lettres où siégent des érudits éminents, la Société archéologique de l'Hérault, a donné aux recherches, aux études, aux publications historiques de son ressort une étendue et un ensemble qu'elles présentent rarement ailleurs. L'histoire de la commune de Montpellier, celle du commerce de cette ville et de nombreuses Notices sur divers points de l'histoire locale ont mérité à M. Germain la place qu'il occupe à l'Institut.

M. Thomas, président de la même Société, auteur de nombreux Mémoires marqués tous au coin d'une érudition curieuse et sûre, et couronné l'année dernière aussi pour son Dictionnaire topographique de l'Hérault, faisait espérer quelque ouvrage de longue haleine digne d'honorer à la fois son nom et la Compagnie qu'il préside. Après avoir publié un excellent travail sur la guerre des camisards, il achève en ce moment une histoire du jansénisme dans le midi de la France. Le mouvement imprimé par M. Germain et par lui a été fécond en résultats : les textes d'un grand nombre de coutumes, de statuts municipaux, ont été édités, commentés ; des monographies, des Notices très-variées ont été publiées, soit dans les bulletins des Sociétés départementales, soit en dehors.

Du département de l'Hérault, le goût des travaux historiques a gagné les circonscriptions voisines.

Dans l'Aude, M. Mahul a publié, sous le titre de *Cartulaire et archives des communes de l'arrondissement de Carcassonne*, le tableau topographique du pays au moyen âge, d'après des documents recueillis çà et là et mis en œuvre avec une habileté que secondait la parfaite connaissance des lieux. Carcassonne possède une Société qui s'occupe d'histoire et de plus un archiviste : Narbonne est privée de l'un et de l'autre ; mais sous l'incitation d'un administrateur

Digitized by Google

intelligent et zêlé, le conseil municipal a formé dans son sein une commission qui procède elle-même au dépouillement de ses archives avec l'aide de l'archiviste de Carcassonne. Je cite ce fait honorable pour montrer que, grâce à Dieu, le patriotisme local vient plus souvent qu'on ne croit au secours de la science. Narbonne a un passé trop illustre pour se résoudre à l'oublier et à le laisser oublier : noblesse municipale oblige les villes.

Le département des Pyrénées-Orientales laisse un peu reposer les recherches historiques depuis la perte de notre regrettable correspondant M. Renard de Saint-Malo : des Notices, des monographies, se publient pourtant dans les bulletins de la Société scientifique et littéraire de Perpignan ou sous ses auspices. Je citerai entre autres un très-estimable travail de M. Allat sur la géographie historique du Roussillon, et une série de monographies municipales dont il a enrichi les annuaires du département. C'est rendre service à son pays que de le faire connaître par des publications populaires, et rendre service à la science que de la vulgariser par des travaux de bon aloi. La coutume de Perpignan et celle de plusieurs localités du Roussillon ont été éditées, et fréquemment avec de bons commentaires.

L'Ariége, qui n'a pas de Société, va demander l'hospitalité aux Sociétés voisines. Ainsi, il a été publié tout récemment dans les Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse une Notice sur les États généraux du comté de Comminges : on y suit avec intérêt la marche et les révolutions de ce petit gouvernement composé de deux prelats, trois barons et douze membres du tiers, votant, répartissant l'impôt et tenant tête aux officiers du roi, qui le suspend fréquemment. Cette Notice est bien où elle est; elle eût été mieux encore dans les bulletins d'une Société ariégeoise.

La patrie de Cujas et de Clémence Isaure, qui maintient ferme sur son front la couronne du droit près de celle de la poésie, donne aux études d'histoire un caractère particulièrement juridique. La présence d'une cour impériale, d'une Faculté de droit et d'une Académie spéciale de législation, la font naturellement pencher vers des points de vue et des formes familiers aux principaux membres de ces compagnies. Les vieilles traditions parlementaires ont aussi leur part dans cette tendance très-marquée. D'ailleurs l'étude de la législation romaine, qui n'est guère chez nous qu'un noble passe-temps théorique, acquiert une importance d'utilité dans les pays de droit écrit, où bien des dispositions du droit romain, écartées de nos codes, conservent leur vitalité par les coutumes locales et par les

Digitized by Google

mœurs. Les jurisconsultes toulousains aiment à y recourir dans l'interprétation de l'histoire, tout aussi bien que dans celle des lois. Nous entendions hier même près de cette enceinte et avec un vif intérêt une excellente dissertation de M. le professeur Massol sur les outrages à la mémoire des morts : dissertation dans laquelle le droit romain venait éclairer le nôtre d'une lumière manifeste. Les travaux des savants toulousains sur les anciennes juridictions et coutumes du Languedoc sont pleins de ces références à la législation romaine. Des programmes de concours académique tels que celui-ci : « De l'influence du droit canon sur la formation du droit français; » — et cet autre : « Des origines féodales et coutumières du droit français, » (concours dans lesquels M. d'Epinay a remporté deux fois le prix); enfin le succès du cours de M. Ginouilhac sur les origines coutumières du droit français, nous montrent sous quel côté sérieux et profond l'histoire est envisagée dans l'ancienne capitale du Languedoc

M. V. Pons, M. Sacaze, secrétaire perpétuel de l'Académie de législation et M. P. Astre sont du nombre de ces jurisconsultes historiens. Le premier nous a exposé savamment les anciennes institutions judiciaires de la province et les actes du parlement de Toulouse du quatorzième au seizième siècle; le regrettable M. Belhomme retraçait il y a quelques années, d'après des chartes inédites, la constitution judiciaire de la ville antérieurement à la création du parlement. M. Astre a résumé le même sujet dans des considérations d'un caractère plus général, et M. Sacaze a publié plusieurs coutumes avec des commentaires qui témoignent d'une connaissance particulière du droit romain. Autour de ces ouvrages principaux se groupent une multitude de monographies, Notices, Mémoires, consacrés à l'histoire locale. Je citerai entre autres les monographies de Rieux et de Muret.

Quant à la philologie historique, elle compte aussi ses fidèles dans cette grande circonscription du Languedoc et du Roussillon. Une étude sur l'état des lettres romanes dans le midi de la France au quatorzième siècle, suivie d'un choix de poésies inédites, insérées dans les Mémoires de l'Académie impériale de Toulouse; un travail sur la littérature catalane, dans ses rapports avec la littérature du midi de la France ; la publication à Béziers du bréviaire d'Amour d'Ermengaud, etc. ; enfin, la composition d'un grand dictionnaire de la langue d'Oc, dans ses dialectes anciens et ses patois modernes, tout cela prouve qu'une direction intelligente sait allier dans ce pays, à l'avantage de l'histoire, l'étude du langage à celle des faits.

Digitized by Google

Guyenne et Gascogne. — Négligée de tout temps à Bordeaux et dans les contrées de l'ancienne Guyenne, l'histoire n'a vu s'y produire depuis plusieurs années que peu d'ouvrages importants; et Bordeaux n'est pas devenu, comme Toulouse ou Montpellier, un foyer d'études historiques rayonnant sur les départements limitrophes. Son Académie, qui compte assurément des littérateurs d'un rare mérite, incline chaque jour davantage à se concentrer dans la philosophie, la haute critique littéraire, la poésie même; les concours de vers y sont nombreux et suivis : un souffle poétique semble passer sur la patrie de Montesquieu. Je suis loin de m'en plaindre, car toutes les cultures de l'esprit humain tendent au même résultat désirable, le développement moral de l'humanité ; mais j'irai chercher hors de l'Académie les ouvriers du rude labeur historique.

Il s'est formé à Bordeaux, depuis plusieurs années déjà, sous le titre de Société des Archives de la Gironde, une association d'érudits qui a entrepris la publication de documents tirés des dépôts privés ou publics. Son fondateur et chef, M. Jules Delpit, est en même temps le plus intrépide de ses travailleurs. Elle poursuit vaillamment sa tâche par des impressions faites avec soin et luxe : son cinquième volume in-4°, déjà imprimé à moitié, contient les statuts municipaux de la ville de Marmande. Puisse cette Société vraiment méritante durer et prospérer ! Un tel souhait n'est pas superflu en face du sinistre qui, l'année dernière, réduisait en cendres la majeure partie des archives bordelaises.

Énumérer les anciens ouvrages de M. Francisque Michel, ce serait répéter ce que le monde érudit connaît; je ne parlerai donc que de ceux qu'il publie ou prépare actuellement. Les fouilles profondes opérées par ses soins dans les archives d'Angleterre lui permettent de mettre à profit des renseignements précieux complétement inconnus en France, et c'est une des causes de l'originalité de ses travaux. M. Francisque Michel commence en ce moment l'impression d'un grand ouvrage sur le commerce de Bordeaux depuis l'époque romaine jusqu'en 1723 ; on attend aussi de lui, dans un temps rapproché, la publication des *Rôles gascons*, conservés à la Tour de Londres, inappréciables documents statistiques et administratifs sur l'état des provinces de Guyenne et de Gascogne au temps de l'occupation anglaise. Un Bordelais, M. Sansas, vient aussi de composer un Mémoire intéressant sur les origines de la mairie de Bordeaux; enfin M. Combes, professeur à la Faculté des lettres, dont nous avons entendu avec plaisir et profit, cette année et l'année dernière, les communications sur des correspondances inédites du dix-

Digitized by Google

septième et du dix-huitième siècle, publie ses travaux à Paris : pourquoi ne paraissent-ils pas dans les recueils historiques de la Gironde? La vie ne fait pas défaut à Paris : la province a besoin qu'on l'y réveille ou qu'on l'y porte.

C'est la Gascogne proprement dite qui s'est attribué dans cette partie du midi de la France l'honneur des études historiques actives et suivies, sous l'impulsion de trois Sociétés savantes, et la ville d'Auch en est la métropole académique. La culture de l'histoire n'est pas nouvelle en ce pays ; mais, lorsque Mgr de Salinis, de vénérable et savante mémoire, eut fondé, en 1860, son Comité archéologique et historique de la province ecclésiastique d'Auch, les travailleurs isolés purent y trouver un centre de communications et de publications qui leur manquait : leur ardeur s'en est fortifiée. M. l'abbé Canéto, lui-même érudit distingué, a été l'âme de ce mouvement que secondent deux publications périodiques : la *Revue de Gascogne*, récemment fondée à Auch, et celle d'*Aquitaine*, qui paraît depuis plusieurs années à Condom. Au premier rang des écrivains qui honorent les études en Gascogne, se place M. Bladé de Lectoures, auteur d'une histoire générale de l'Aquitaine, publiée par fragments et dont les parties déjà connues excitent l'attente des savants; puis M. Lafforgue, qui, dans son histoire de la ville d'Auch, en 2 volumes, a épuisé tout ce que les archives municipales et départementales contiennent de textes importants. Je ne dois omettre non plus ni M. Noulens, directeur de la *Revue d'Aquitaine* et auteur *des Maisons historiques de la Gascogne*, ni M. le conseiller Bascle de la Grèze, historien du château de Pau, ni surtout notre zélé correspondant, M. Cénac-Moncaut, à qui l'on doit une histoire des États pyrénéens. Tarbes, Bayonne, Nérac, impriment de leur côté, un grand nombre de monographies et de Notices; toutes participent à cette renaissance des études historiques en Gascogne.

Agen y revendique une part, grâce en partie au zèle de son préfet, M. Paillard, ancien élève de l'école des Chartes. Joignant l'exemple au précepte, M. Paillard a publié dans le Recueil de la Société académique de Lot-et-Garonne, dont il est l'intelligent et ardent promoteur, une curieuse histoire de l'ancien palais épiscopal devenu la préfecture. Je citerai encore comme des érudits infatigables M. Magen, auteur de nombreux travaux, particulièrement d'un Mémoire sur les pestes qui à différentes époques ont affligé la contrée, et M. Moullié, conseiller à la cour impériale, jurisconsulte historien, à qui nous devons les coutumes inédites d'Agen, de Layrac et de Preissas. Le chef-lieu lui-même a trouvé un historien recommandable dans la personne de M. l'abbé Barrère, correspondant.

Digitized by Google

Quercy. — Albigeois. — Rouergue. — Périgord. — On remarque avec regret que, dans ce massif de départements situés à l'est de la Gironde et qui s'étendent de là aux Cévennes et aux montagnes du Limousin, l'ardeur des études décroît. Cahors n'a point de Société savante, Albi non plus; Castres en a constitué une récemment, grâce au concours de quelques membres de l'Université : des travaux philologiques et historiques ont été insérés dans ses bulletins, mais en petit nombre. La Société de Montauban pourrait avoir une bonne section d'histoire, car elle compte dans son sein deux représentants distingués de cette science, M. Devals, auteur d'une monographie de la petite ville de Négrepelisse, et d'une histoire de Montauban, dont le premier volume seul a paru ; et M. Lagrèze-Fossat, dont les Mémoires sur la constitution communale de Moissac forment une œuvre intéressante : mais l'un et l'autre sont obligés de recourir aux recueils de Toulouse pour la publication d'une partie de leurs travaux. M. Guibal, de Castres, a publié également à Toulouse son remarquable ouvrage sur l'état du Languedoc au moment de la guerre des Albigeois : Toulouse est la providence scientifique du haut Languedoc ; elle lui prête ses recueils et lui donne des lecteurs. A Rodez, on dirait que le mouvement des recherches historiques vraiment utiles s'est arrêté à la mort de M. de Gaujal. Ce savant laissait inédite une série d'études sur l'organisation municipale des principales villes du Rouergue ; il en a légué par testament la propriété au département de l'Aveyron, qui a noblement accepté le legs et fait imprimer l'ouvrage à ses frais. Je cite ce trait en ce qu'il honore un conseil général qui a su comprendre que l'activité morale est une des sources de la prospérité publique.

Plus occupée d'agriculture que de spéculation littéraire, la Société de la Lozère, qui siége à Mende, semble entrer pourtant dans la voie des publications historiques; elle vient de décider l'impression d'un volume de documents sur saint Privat, premier évêque et patron du pays, et, pour garantie d'une bonne et sérieuse publication, elle a prié notre collègue, M. Eug. de Rozière, de vouloir bien s'en charger. L'Ardèche ne publie rien et n'a point de Société littéraire. La Corrèze, qui n'en a point non plus, possède pourtant deux savants courageux, MM. Bonnélye et Combet, qui travaillent isolément, l'un à Tulle, l'autre à Uzerches, à la composition d'une histoire de ces villes, que chacun d'eux fait imprimer à ses frais. Puisse leur exemple stimuler les hommes d'étude et appeler sur ces efforts généreux l'attention des conseils municipaux et celle du conseil général !

Enfin le Périgord, ce beau pays autrefois si littéraire et toujour

Digitized by Google

si intelligent et si spirituel, qui nous a donné Montaigne, Fénelon, les Sainte-Aulaire, et qui se distingue encore aujourd'hui par de bons travaux archéologiques, semble avoir délaissé l'histoire : la Société d'agriculture de Périgueux ne lui réserve aucune place dans son Bulletin. Constatons toutefois que, malgré une tiédeur publique si regrettable, M. le vicomte de Gourgues a su amener à bonne fin, par sa louable persévérance, le dictionnaire topographique de la Dordogne, couronné l'année dernière dans cette enceinte.

II.

PROVINCES DU SUD-OUEST.

Poitou. — Saintonge. — Aunis. — Angoumois. — Limousin. — Le Poitou et la Société des antiquaires de l'Ouest nous ramènent aux études historiques. Cette grande Société domine le mouvement intellectuel non-seulement en Poitou, mais dans les provinces environnantes, la Saintonge, l'Aunis, l'Angoumois, le Limousin, quoique dans cette région chaque département ait son centre scientifique particulier, et souvent plusieurs. Analyser les travaux de la Société des antiquaires de l'Ouest serait une tâche longue et difficile : ses Mémoires sont quelquefois des livres par la composition comme par l'étendue : tel est l'ouvrage de M. de Longuemar sur la *Collégiale de Saint-Hilaire-le-Grand*, où se trouvent les plus intéressants détails sur la fondation de ce chapitre, ses revenus, ses charges, ses luttes intérieures, et enfin sur les mœurs et les coutumes de la province au moyen âge. Tels sont encore les Mémoires de M. le conseiller Bardy, l'un sur la marine et les marins du Poitou, l'autre sur le rôle de la noblesse poitevine en 1789. Je joindrai à ces publications l'histoire de l'Université de Poitiers, commencée par feu M. Pilotelle, trop tôt enlevé à la science, achevée par M. Ménars, secrétaire de la Société et insérée dans un de ses derniers bulletins. La philologie a sa part dans le labeur des érudits poitevins, et en cet instant même un dictionnaire complet des dialectes de la province est rédigé par M. l'abbé Lalanne, sous les auspices et avec le concours de la savante Compagnie. Je n'omettrai pas la publication, par M. Redet, du cartulaire de Saint-Hilaire, collection de chartes dont plusieurs sont remarquables par leur antiquité et qui nous ont été données avec une correction irréprochable

La Société d'émulation de la Vendée, qui représente particulièrement le bas Poitou, marche largement dans la voie ouverte par son

Digitized by Google

aînée. Citer parmi ses membres M. Filon, que connaissent tous les érudits; M. Léon Audé, dont les Notices cantonales formeront plus tard des matériaux indispensables à l'histoire de la Vendée; M. Marchegay, à qui l'illustre maison de la Trémouille vient d'ouvrir, pour une publication future, les trésors de ses archives; citer ces noms, auxquels il en faudrait joindre bien d'autres encore, c'est prouver que les études historiques n'ont pas péri dans la patrie de Mlle de Lézardière.

Comment La Rochelle, cette ville tant de fois bouleversée par les guerres civiles, religieuses, étrangères, ne chercherait-elle pas à résumer son passé, souvent douloureux, toujours si grand? Son Académie n'a pas manqué à la tâche. Tout récemment encore deux documents historiques curieux ont vu le jour sous ses auspices. L'un est le statut constitutionnel de La Rochelle, comparé à ceux de diverses autres villes, pour montrer qu'il avait servi de modèle à quelques-uns des plus importants : ce travail, dû à M. Jourdan, a été distingué par le Comité et recevra tout à l'heure une mention dans le concours ouvert sur l'étude du droit coutumier. L'autre est une relation du siége de la Rochelle, en 1573, quand elle fut si vaillamment défendue par Lanoue, que le duc d'Anjou dut accorder aux habitants la capitulation la plus honorable. Cette relation, tirée d'un document italien dont l'auteur était parmi les assiégeants, complète d'une manière heureuse le journal et les autres documents français que nous possédions déjà sur le siége. La Saintonge et la Société de Saintes ont pour leur représentant scientifique M. l'abbé Lacurie, archéologue et historien, mais dont les travaux ont plus particulièrement le caractère archéologique. Les recherches d'histoire dans le département des Deux-Sèvres ne manquent ni de bonne direction ni d'ardeur : la Société de Niort compte dans son sein des érudits aussi éclairés que zélés. Il me suffira de citer notre correspondant, M. Beaucher-Filleau, explorateur infatigable d'archives et de correspondances inédites, philologue autant qu'historien, et qui a publié dans ses « Familles du Poitou » une série de documents précieux pour l'histoire locale; il s'occupe en ce moment de la rédaction d'un dictionnaire du patois bas-poitevin : M. Audé avait également porté son attention sur le dialecte parlé dans les communes de la Vendée.

Quoique le département de la Charente confie parfois aux recueils de la Société des antiquaires de l'Ouest les travaux de ses érudits, il possède dans la Société archéologique et historique qui siége à Angoulême un centre assez actif de recherches et d'études. Cette Société a publié en dehors de ses bulletins un volume intitulé :

Digitized by Google

Rerum engolismensium Scriptores. Elle a commencé en outre un *Trésor des pièces angoumoisines inédites ou rares*, dont le 1er volume a paru et qui s'imprime en partie aux frais de son honorable président, M. Gellibert des Seguins. On ne saurait trop applaudir à cette initiative qui signale aux Sociétés savantes le cadre de publications auxquelles devrait s'attacher une sorte d'orgueil national. MM. Sénemaud et Marvaud se distinguent parmi les membres les plus laborieux de la Société angoumoisine. Le premier est auteur d'un grand nombre de monographies et notices ; le second a donné il y a quelques années une histoire du haut Limousin, et rédigé pour notre section d'archéologie le Répertoire de la Charente, couronné en 1863 dans cette enceinte.

La Haute-Vienne pourrait opposer quelques-uns des travaux qui se font à Limoges à ceux de la Société des antiquaires de l'Ouest. Je veux parler entre autres des publications de M. l'abbé Arbellot sur les antiquités ecclésiastiques du Limousin et en général du centre de la France. Son ouvrage sur l'apostolat de saint Martial a été justement remarqué. Ce n'est pas que M. l'abbé Arbellot se borne aux antiquités de l'Église : il a traité dans des monographies et des Notices plusieurs points d'histoire civile et politique qui prouvent que son érudition s'étend aux sujets les plus variés. M. Maurice Ardant est un membre non moins zélé de la Société archéologique et historique du Limousin ; cette Compagnie lui doit une active coopération aux travaux d'histoire locale, et notre Comité des Sociétés savantes, dont il est correspondant, de précieuses communications tirées des archives soit publiques, soit particulières de la province.

Les dialectes du Limousin sont comme ceux du Poitou un objet de recherches de la part des Sociétés savantes ; on étudie leurs rapports et leurs différences, on recueille des fragments de poëmes, on construit des lexiques : M. Urbain, bibliothécaire de la ville de Limoges, consacre une partie de son savoir et de ses soins à cet utile et patriotique labeur.

Le département de la Creuse, qu'une double attraction fait osciller entre le Limousin et le Berry, possède à Guéret une Société des sciences naturelles et archéologiques qui a fait quelques publications d'histoire.

Digitized by Google

III

PROVINCES DU CENTRE.

Auvergne. — Velay. — Bourbonnais. — Nivernais. — Si l'Auvergne, dans ces dernières années, n'a pas été féconde en travaux historiques, il n'en faut accuser ni le zèle de l'Académie de Clermont-Ferrand ni le mérite de ses membres : l'Académie a fait imprimer à ses frais deux cartulaires précieux, celui de Saint-Julien-de-Brioude et celui de Saulxillanges, confiés tous deux aux soins de M. Henri Doniol, connu par son excellente histoire des classes agricoles en France, et correspondant de l'Institut. Le cartulaire de Saulxillanges contient près de mille actes, tous importants pour l'étude des institutions du dixième au douzième siècle ; réuni à celui de Saint-Julien de Brioude il présentera une masse de documents que toutes nos provinces pourront envier à l'Auvergne. Des fragments d'une histoire de Gerbert par M. Olleris, doyen de la Faculté des lettres de Clermont, font désirer le prompt achèvement de cet ouvrage, que doit accompagner la traduction des œuvres de Sylvestre II. Nous connaîtrons donc enfin ce personnage étrange dont la tradition populaire a fait un pape sorcier, dont l'histoire fera probablement un savant initié aux sciences occultes chez les Arabes, mais qui, en tout cas, fut un homme grand pour son temps.

Un autre professeur de la même Faculté, M. Baret, a publié dans notre *Revue des Sociétés savantes* deux bons Mémoires, l'un sur la race ibérienne et la limite de ses populations dans l'ancienne Gaule, l'autre sur l'influence de la littérature provençale, au moyen âge, dans les provinces du nord de l'Espagne. Enfin, dans une autre branche de la science historique qui a parmi nous ses applications usuelles, l'Académie de Clermont vient de mettre au jour un document curieux : le procès-verbal de la tournée faite par M. de Meulan, receveur général des finances de la province, en 1746; là se trouvent relatés la quotité et l'assiette des impôts, l'état de la culture et de l'industrie, le prix des denrées, en un mot tous les détails statistiques propres à nous faire connaître la situation de l'Auvergne au milieu du dix-huitième siècle.

Le Cantal publie peu, s'il publie ; la Haute-Loire, qui renfermait naguère dans la Société d'agriculture, sciences et arts du Puy, un foyer assez nourri de recherches et d'études historiques, semble ralen-

Digitized by Google

tir son action : l'histoire tient peu de place dans ses derniers recueils. La Société du Puy a cependant pour vice-président un des érudits les plus laborieux de France, M. Aymar, dont les Mémoires sur l'histoire, la géographie, l'archéologie, la géologie même et la paléontologie du Velay, sa terre natale, formeraient un recueil volumineux et remarquable par la sûreté des études en matière si variée. Le Velay possédait en outre il y a quelques années des écrivains qui s'attachaient à nous faire connaître son passé. M. Vissaguet nous exposait l'ancienne constitution municipale du Puy; M. le président de Mollin, à propos du rôle des Polignac dans la ligue du Bien public, nous montrait l'astucieux Louis XI pénétrant par ses affidés au sein des familles féodales de la province, et les soumettant par la ruse quand la violence lui faisait défaut; enfin M. Mandet, conseiller à la cour impériale de Riom, continuant sous le point de vue historique les traditions de sa studieuse Compagnie, publiait une histoire du Velay, ainsi qu'une étude développée sur la littérature romane dans cette région de la France.

Je devrais m'arrêter quelques moments à la Société d'émulation de l'Allier, une des plus méritantes assurément; mais emportée par un courant très-respectable d'ailleurs vers l'archéologie, elle ne consacre qu'une partie de son temps et de ses ressources à l'histoire proprement dite. Si j'osais me substituer pour un instant à mes savants collègues de la section d'archéologie, je vous rappellerais, Messieurs, qu'une commission organisée dans le département de l'Allier, sous les auspices de cette Société, a fait une reconnaissance archéologique complète du pays, et que son rapport, accompagné de cartes et d'un relevé bibliographique, forme un document précieux dont l'histoire ne profitera guère moins que l'archéologie, car ces deux sciences sont sœurs. Dans le ressort particulier à notre section d'histoire, la Société d'émulation de l'Allier a publié à ses frais, tout récemment, le cartulaire de la Chapelle-Aude. Le prieuré de la Chapelle-Aude, en Bourbonnais, ancienne dépendance de l'abbaye de Saint-Denis, possédait des chartes qui remontaient à l'époque mérovingienne. Ces actes, qui se succédaient presque sans interruption jusqu'au douzième siècle, avaient été transcrits dans un cartulaire mis à profit par les bénédictins. Le précieux cartulaire a disparu ; M. Chazaud a essayé de le reconstituer en recherchant les originaux ou les copies encore subsistant dans nos différents dépôts, et il y est parvenu pour un grand nombre de pièces, éditées par lui avec un vrai savoir et une parfaite connaissance de la topographie locale. D'autres travailleurs ont également remué les archives du Bour-

Digitized by Google

bonnais, et en ont tiré sinon un grand travail comme celui dont je viens de parler, du moins de très-utiles Notices, telles que celles de M. l'abbé Boudant sur Chantelle et sur l'abbaye de Neuffontaine.

La Société nivernaise des lettres, sciences et arts, fondée à Nevers en 1852 sous la présidence du savant M. Crosnier, protonotaire apostolique, vicaire général du diocèse, s'est tracé un plan de travail particulier qu'elle suit jusqu'à présent avec persévérance. Elle s'est proposé avant tout de faire l'histoire des saints qui appartiennent au Nivernais, soit par la naissance, soit par le séjour qu'ils y ont fait, soit enfin par le culte dont ils y sont honorés. Son programme a donné lieu non-seulement à de curieuses insertions dans ses bulletins, mais encore à une publication considérable faite en dehors, sous le titre d'*Hagiologie nivernaise*, et dont M. l'abbé Crosnier est le principal auteur. Cette tendance vers l'étude des antiquités religieuses est bonne et nous ne pouvons qu'y applaudir. Les documents ecclésiastiques dédaignés jadis par des écrivains superficiels ont été et continueront d'être une des sources fécondes de la rénovation historique. La Société nivernaise ne s'y est pourtant point enfermée trop étroitement. Des travaux d'histoire civile et politique ont paru sous ses auspices, entre autres une étude de M. Henri Crouzet sur les droits et priviléges de la commune de Nevers ; et vous n'avez point oublié, Messieurs, le dictionnaire topographique de la Nièvre, rédigé par M. de Soultrait, et couronné l'année dernière dans cette enceinte ; le nom de l'auteur et la récompense suffisent pour caractériser le mérite de l'œuvre.

Berry. — Orléanais. — Blésois. — Pays chartrain. — La renaissance des études historiques dans la province du Berry comme dans celle du Bourbonnais date du premier tiers de ce siècle : époque où M. de Raynal, aujourd'hui premier avocat général à la cour de cassation, obtenait pour son histoire de la province le prix Gobert à l'Académie des inscriptions ; où M. le comte Jaubert recevait pour son Glossaire du centre de la France une haute récompense de l'Académie française ; où enfin les Esquisses pittoresques de MM. de la Villegille et de la Tramblais ouvraient dans le bas Berry un champ tout nouveau aux investigations de la science. Pour le haut Berry, le mouvement imprimé aux recherches fut soutenu et continué par les remarquables travaux de M. le baron de Girardot tant sur l'état de la généralité de Bourges en 1692, que sur les assemblées provinciales du Berry, et par ceux de MM. Chevalier de Saint-Amand et de Laugardière. Il a presque cessé aujourd'hui : M. le baron de Girardot, le plus

Digitized by Google

laborieux des travailleurs du Berry, a transporté son domicile savant dans les recueils d'Indre-et-Loire et de la Loire-Inférieure. Espérons cependant que la création d'une nouvelle Revue ouverte aux matériaux de l'histoire locale ramènera la vie scientique dans le chef-lieu du département du Cher.

Dans le bas Berry, le goût de l'histoire s'est peut-être mieux conservé, grâce à la Société de l'Indre, fondée à Paris en 1853 et qui, étendant son cadre à toute la province, a pris le titre de *Société du Berry*. Quoiqu'elle ait son siége à Paris, elle ne se compose que d'habitants de l'Indre et du Cher, ou de savants qui s'occupent de faits particuliers à la contrée ; en moins de dix ans, elle a publié dix volumes de comptes rendus, renfermant des travaux originaux et des documents inédits.

Parmi les écrivains qui, dans ces derniers temps, ont porté leurs recherches sur le bas Berry, nous citerons MM. Grillon Deschapelles, Desplanques et le vicomte Ferdinand de Maussabré. On doit à M. Deschapelles une monographie de Déols, où l'histoire de cette riche et puissante abbaye, que le moyen âge appela la mamelle de Saint-Pierre, est racontée avec autant de talent que d'érudition ; on lui doit encore sous le titre d'*Esquisses biographiques du département de l'Indre*, une galerie des personnages célèbres originaires du bas Berry ou qui l'ont habité. M. de Maussabré a tracé dans son *Berry féodal* un tableau généalogique des principales familles de la province ; et M. Desplanques, un de nos plus zélés correspondants, archiviste de l'Indre, transféré aujourd'hui dans le département du Nord, a su mettre à profit son séjour à Châteauroux pour nous décrire, d'après les pièces originales, la vie souvent aventureuse des grandes abbayes du pays. Il nous montre ces vieux monastères passant de misère en misère et d'oppression en oppression, des barbares aux seigneurs feodaux, de ceux-ci aux protestants et des protestants aux abbés confidentiaires qui n'attendent pas pour les tuer la philosophie française et les décrets de l'Assemblée constituante. Son récit, plein d'intérêt, nous conduit sur les bords de la Creuse, près des rochers de Fongombault, à cette abbaye qu'on n'oublie plus quand on l'a une fois visitée et qui se relève aujourd'hui sous la main de quelques religieux aidés de la charité publique. Parmi les déconvenues qu'eut à subir, sous le régime des abbés confidentiaires, cette vénérable fille de Saint-Benoit, on la voit figurer une fois comme apport matrimonial dans la dot d'une fiancée huguenote.

Le département du Loiret renferme deux savantes Compagnies, toutes deux s'occupant d'histoire, l'une temporairement et par occa-

Digitized by Google

sion : c'est la Société d'agriculture, belles-lettres et arts d'Orléans ; l'autre, vouée à cette science ainsi qu'à l'archéologie : c'est la Société archéologique de l'Orléanais, dont le domaine embrasse les départements du Loiret et de Loir-et-Cher, et s'étend au besoin sur celui d'Eure-et-Loir.

Sous le patronage de la première, a paru récemment une histoire du royaume d'Orléans, vaste travail dans lequel M. Baillez essaye de fixer l'étendue, les limites, les révolutions de ce royaume depuis Clodomir jusqu'à la réunion des monarchies frankes entre les mains de Clotaire II. L'auteur tend à démontrer que même au moment de la plus grande extension de la Bourgogne sous Gontran, Orléans resta la capitale nominale et comme le point de départ des agrégations successives. C'est un travail où les textes et les diplômes sont discutés au point de vue des limites géographiques, où la critique est généralement judicieuse et que devront consulter ceux qui désormais s'occuperont des destinées de la dynastie mérovingienne.

J'ai hâte d'arriver à la Société archéologique de l'Orléanais, dont le savant secrétaire de notre section d'archéologie a dit avec justice : « Qu'elle avait allumé un nouveau foyer d'activité intellectuelle au « cœur de la vieille France. » Ses travaux récents se partagent à peu près par égale part entre l'archéologie et l'histoire, et elle sait les allier avec art. Je prendrai pour exemple les Notices de M. de Torquat sur l'abbaye de Saint-Mesmin, sur la ville et l'église de Montargis ; le Mémoire de M. Marchand sur la ville de Gien et ses seigneurs, dont l'histoire est si incertaine et si obscure ; celui de M. Boucher de Mollaudon sur une bastille anglaise du quinzième siècle retrouvée dans la commune de Fleury et dont la découverte jette un jour inattendu sur le mémorable siége d'Orléans ; enfin les recherches bien étudiées, bien exposées, de M. Bimbenet, sur l'administration de la justice à l'intérieur de cette ville. M. Langallerie, dans une très-curieuse monographie, a su également nous intéresser aux seigneurs du château de Chemault, démoli récemment, et qui était au moyen âge le siége d'un gouvernement assez bizarre, comme le droit féodal en constituait quelquefois. Le seigneur de Chemault était roi des chaudronniers ou meignants, qui devaient à leur passage sur ses terres lui payer une redevance, visiter sa vaisselle « pour la radouber », et se laisser pendre par lui ou châtier sans appel, car le seigneur de Chemault avait une juridiction absolue sur tout meignant surpris dans un certain rayon de son fief.

Je ne dois point oublier un ouvrage important dont nous avons

Digitized by Google

entendu cette année et l'année dernière deux fragments pleins d'intérêt; l'histoire de la Communauté des marchands « fréquentant la rivière de Loire et fleuves descendant en icelle », par M. Mantellier, conseiller à la cour impériale et président de la Société archéologique de l'Orléanais. C'est, sur un plan développé et d'après des documents nouveaux, toute l'histoire du commerce central de la France, dont la Loire, dans son cours de deux cents lieues, fut jadis la grande et féconde artère. Hélas! les choses ont bien changé depuis lors : la communauté des marchands n'aurait plus d'objet; la Loire elle-même se supprime chaque jour par l'ensablement de son lit, et les convois de chemins de fer, avec leurs panaches de fumée, remplacent aujourd'hui les longues flottilles aux voiles blanches qui sillonnaient naguère encore les passes du fleuve.

Quoique situé dans le rayon de la Société archéologique de l'Orléanais, Blois a sa Société particulière, jadis florisante, mais dont les publications se suivent maintenant à de si longs intervalles qu'on peut se demander si elle vit toujours. Son dernier bulletin publié en 1860 contient pourtant plusieurs morceaux intéressants, entre autres une notice historique sur l'église de Saint-Martin de Vendôme, par M. A. de Martonne ; des recherches historiques sur le château, les seigneurs et la paroisse de Meiran-lès-Blois, par M. A. Dupré, et une Notice sur N.-D. de Nanteuil, par M. A. Péan. M. Dupré vient de retrouver et a envoyé au Comité des Sociétés savantes une relation nouvelle des états de 1599 : la publication de ce document eût bien figuré dans une revue blésoise, où elle aurait servi de stimulant à d'autres recherches, à d'autres découvertes peut-être. Blois porte un nom qui est à lui seul une page d'histoire; et la Société de Loir-et-Cher comptait dans son sein, il y a quinze ans à peine, jusqu'à cinq membres de l'Institut tous voués aux travaux historiques : un tel passé ne doit-il pas être garant de l'avenir ?

La Société archéologique d'Eure-et-Loir, dont le siége est à Chartres, est une Compagnie laborieuse et instruite qui passe tour à tour de quelque grande entreprise d'archéologie à une grande entreprise d'histoire. A peine sortie de la publication d'une statistique archéologique d'Eure-et-Loir, elle commence celle du cartulaire de Notre-Dame de Chartres : c'est son tribut à l'histoire. On n'a pas oublié que le dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir était couronné *ex æquo* avec celui de l'Yonne en 1861 et que sa rédaction est due à M. L. Merlet. Au milieu de ces travaux d'une science austère nous rencontrons dans les recueils de la Société, sur des points déterminés d'histoire locale, des Notices écrites avec in-

Digitized by Google

térêt et élégance. Je citerai le morceau intitulé : *Souvenir de Jeanne d'Arc dans le pays chartrain.*

IV.

Provinces de l'Ouest.

Touraine. — Maine. — Anjou. — La Société archéologique de Touraine, comme celle d'Eure-et-Loir, s'occupe en même temps d'histoire et d'archéologie. Elle a publié à ses frais le cartulaire de Corméry, dû aux soins de M. l'abbé Bourassé, et le livre des serfs de Marmoutiers, recueil important dans lequel les moines de l'abbaye de Marmoutiers réunissaient les actes relatifs à la condition de leurs serfs, au onzième siècle, dans la Touraine et l'Anjou. D'excellentes Notices sur des points d'histoire locale enrichissent les bulletins de cette Société : en fait d'histoire moderne nous citerons un travail sur la dernière assemblée de la noblesse dans la province; en fait d'histoire ancienne, des recherches curieuses sur son climat et sa température au sixième siècle.

Une autre Société savante, celle d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire, siégeant aussi à Tours, rivalise de zèle avec la première. Elle vient de publier, avec l'assistance de M. l'abbé Chevalier, son secrétaire perpétuel, un précieux manuscrit appartenant à la bibliothèque de la ville et présentant le tableau administratif et statistique de la province de Touraine de 1762 à 1776. On le suppose écrit par le sieur Voglie, ingénieur en chef de la généralité ; et il forme sans contredit un des documents de cette nature les plus autorisés que nous possédions sur la seconde moitié du dix-huitième siècle. M. de Sourdeval, dont nous avons entendu plus d'une fois avec plaisir les savantes lectures, et M. le baron de Girardot, comptent parmi les membres les plus laborieux des Sociétés de la Touraine.

La Société du Mans (Laval n'en a pas) a étendu le champ de ses recherches sur toute l'ancienne province du Maine. Ses Mémoires nous donnent chaque année quelques relations curieuses inédites, quelques dissertations, quelques biographies qui éclairent l'histoire locale : la Ligue, la Fronde, la révolution française, ont pris place tour à tour dans ces explorations littéraires. M. Meyret Ducoudray, dans une Notice intitulée : *les Vêpres calaisiennes*, rectifie l'erreur accréditée par de Thou, qui fait de Pierre Ronsard, le célèbre

Digitized by Google

poëte vendômois, un curé commendataire en même temps qu'un chef de partisans. Un bon travail de M. L. Charles sur l'administration communale de la Ferté-Bernard se remarque dans le dernier bulletin de la Société. C'est une étude, accompagnée de pièces justificatives, qui donne une idée très-nette de la vie publique dans ces petites villes, qui s'administraient elles-mêmes, sans cependant qu'il y eût commune. Il serait à souhaiter que la question fût aussi soigneusement examinée dans les différentes provinces de France; on y trouverait des éléments précieux pour l'histoire du tiers état.

Angers, avec ses cinq Sociétés scientifiques, dont deux s'occupent d'histoire, est un centre d'études actif et assez fécond en résultats. Sa Société impériale d'agriculture, sciences et arts, et sa Société académique comptent dans leur sein des érudits infatigables, tels que MM. Lemarchand, Godard-Faultrier, Barbier de Montault, C. Port. D'intéressantes Notices, où les paroisses et les communes de l'Anjou sont successivement passées en revue, transforment les Recueils où travaillent ces savants en un cours d'histoire locale populaire. La province se trouvera bientôt explorée en tous sens, dans son passé civil et politique comme dans son passé religieux. Château-Gontier, dont les origines ne sont pas sans difficultés, a trouvé son historien dans M. de Domesvre, auteur également d'un bon travail sur l'abbaye de Saint-Georges.

L'étude des coutumes n'a pas été non plus négligée; la Société d'agriculture en a publié plusieurs qui étaient inédites. Les anciennes institutions académiques ont été aussi l'objet de curieuses recherches, et tandis que M. Moreau faisait revivre, dans un travail plein d'intérêt, l'Académie catholique d'Angers, M. Jules Dumont répondait à cet appel par une histoire de l'Académie protestante de Saumur. Enfin je dois mentionner parmi les meilleures notices biographiques celle de M. Planchenault sur Jean Bodin : travail étendu qui se publie en fragments, et sera désormais consulté par quiconque voudra apprécier le caractère et les écrits du célèbre auteur de *la République*.

Bretagne. — A voir les dernières publications des Sociétés savantes de la Bretagne, on dirait que cette grande province a voulu partager entre elles l'exploitation de son passé si original et si divers. A Nantes et à la Loire-Inférieure semble avoir été dévolue l'histoire de France dans ses applications particulières à la Bretagne et aux provinces limitrophes, le Poitou et l'Anjou; au Morbihan, l'archéologie la plus reculée; au Finistère et aux Côtes-du-Nord, les

Digitized by Google

recherches relatives au moyen âge, surtout au moyen âge ecclésiastique; enfin à Rennes et aux sociétés d'Ille-et-Villaine l'analyse approfondie des institutions provinciales et communales, en même temps que les études sur l'Armorique romaine et l'éternel débat des origines celtiques.

On remarque d'abord dans les Mémoires de la Société académique de Nantes un Mémoire de M. le baron de Girardot sur une correspondance inédite de Louis XIV avec le marquis Amelot, son ambassadeur en Portugal, de 1685 à 1688. Le mariage de l'infante de Portugal et du prince de Conti est l'objet de cette correspondance, où Louis XIV et son ambassadeur passent en revue tous les intérêts de politique générale, d'alliance et de commerce qui se rattachaient à ces négociations, restées d'ailleurs sans effet. M. Ch. de Sourdeval y donne aussi par extrait, sous le titre de *Louis XIII à Nantes en 1614 et 1622*, le journal inédit de Jean Hérouard, médecin du roi, document curieux dont l'histoire pourra tirer parti. Une Notice non moins intéressante de M. Dugast-Matifeux nous expose la condition et la vie des gentilshommes verriers de Moutchamps en bas Poitou, à la fin du quatorzième siècle. En dehors des Recueils académiques l'ouvrage le plus important publié à Nantes dans ces derniers temps est celui de M. H. de Fourmont, intitulé : L'*Ouest aux croisades*, et dont le premier volume seulement a paru.

Quoique la Société polymathique du Morbihan ait vu son activité absorbée en majeure partie par les recherches archéologiques qui ont amené de si beaux résultats, elle a pu donner place dans ses bulletins à de bons travaux d'histoire, tels que ceux de M. l'abbé Piéderrière sur l'abbaye de Breuire et de M. Lallemand sur le siége de Lorient par les Anglais en 1746. M. Rosenzweig, un de ses membres les plus érudits, vient d'achever le *Dictionnaire topographique du Morbihan*, après en avoir fait le *Répertoire archéologique*, déjà imprimé. Dans le Finistère, M. Levot a commencé la publication d'une histoire de Brest et de son port, fait pour être un jour le roi de l'Océan : espérons-le du moins et sachons y travailler. Le même savant a adressé au Comité d'intéressantes communications sur plusieurs assemblées des états de Bretagne tenues à Rennes au dix-huitième siècle; et le laborieux économiste M. du Chatellier, qui embrasse dans ses études le passé comme le présent, les antiquités ecclésiastiques comme les institutions civiles, a porté ses ingénieuses recherches sur l'état de l'agriculture et des classes agricoles en Bretagne. Les publications de documents ont aussi leur part dans le mouvement scientifique du Finistère. M. Lemon, archi-

Digitized by Google

viste du département, et historien de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, prépare une publication du cartulaire de cette abbaye, comme annexe à son estimable ouvrage.

C'est dans les départements des Côtes-du-Nord et d'Ille-et-Vilaine que se sont faits depuis quelques années les travaux les plus considérables sur les institutions de la Bretagne au moyen âge. Les recherches de M. de la Borderie l'ont conduit à reconnaître dans la municipalité bretonne, ou *communauté de ville*, une institution civile entée sur la paroisse, et non une commune insurrectionnelle et jurée, ou un reste du système municipal romain. Telle est aussi la conclusion à laquelle est arrivé M. Ropatz dans une monographie intitulée : *Guingamp ; étude pour servir à l'histoire du tiers état en Bretagne.* Peu de travaux en ce genre méritent autant d'éloges et de confiance. Dans le but honorable de répandre parmi les populations bretonnes la connaissance et l'amour de leur pays, M. Gaulthier du Mottay fait paraître dans l'annuaire des Côtes-du-Nord une série de Notices bien rédigées sur les anciennes communes ou paroisses du département : c'est là de très-bonne et très-utile histoire qu'il faut se hâter d'encourager. Enfin une grande entreprise d'érudition fondée à Saint-Brieuc marche avec autant de succès que pouvait en souhaiter la plus vive sympathie pour la science et pour les hommes qui la cultivent. MM. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy publient sous le titre d'*Anciens évêchés de Bretagne* (*diocèse de Saint-Brieuc*) un recueil de documents destinés à éclaircir les antiquités ecclésiastiques, et par celles-ci les antiquités civiles de la province. Cinq volumes déjà parus nous donnent le texte de plus de 1,500 actes inédits, tous antérieurs au quinzième siècle.

Dans ses publications actuelles, comme dans les précédentes, la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine se fait remarquer par l'excellente direction qu'elle imprime aux travaux d'histoire. M. de la Borderie, dont on rencontre le nom partout où se tente quelque recherche sérieuse et neuve sur la province, s'occupe cette année du domaine temporel des anciens archevêques, puis évêques de Dol, et nous donne à ce propos un chapitre intéressant de géographie et d'histoire féodale. Nous devons également à M. de la Bigne Villeneuve un bon Mémoire touchant les *Minihis*, ces asiles bretons qui s'étaient tellement multipliés qu'il fallut que le pape et les ducs s'entendissent pour en assurer la suppression. Enfin M. Morin, toujours dévoué à l'étude de nos origines, a publié une Notice intéressante sur les *Britanni*, et en ce moment il soutient contre M. de la Borderie une assez vive polémique concernant le nombre des soldats romains que

Digitized by Google

pouvaient renfermer les garnisons de l'Armorique au cinquième siècle. Moins spéciale qu'elle ne le semble à la première vue, cette question touche à beaucoup d'autres dans l'histoire générale des Gaules, par exemple à l'existence et à la constitution des colonies *létiques*. Je ne me pardonnerais point d'avoir omis dans cette revue des travaux dont la Bretagne a été récemment l'objet, l'important cartulaire de Redon, publié par notre collègue, M. de Courson, et qui lui a mérité une haute récompense à l'Académie des Inscriptions.

En résumé, la Bretagne maintient son rang parmi les contrées de la France les plus érudites et les plus zélées pour l'histoire.

V.

Provinces du Nord-Ouest.

Normandie. — Passer en revue toutes les Sociétés savantes de la Normandie serait une trop longue tâche pour les limites de ce rapport, car la studieuse province n'en renferme pas moins de vingt et une, et le Calvados à lui seul en compte douze. Mais parmi ces Sociétés il en est une qui domine au point de vue de l'histoire, celle des antiquaires de Normandie, dont le siége est à Caen; c'est d'elle que je m'occuperai principalement, en me bornant d'ailleurs à ses derniers travaux.

Si les études historiques fleurissent dans ce grand et beau pays, si la Normandie possède beaucoup de savants et produit beaucoup de bons livres, c'est qu'une population éclairée s'y intéresse et que les pouvoirs publics s'empressent de donner aux savants une sympathie, à la publication des livres une assistance, dont les uns et les autres ont toujours besoin. On a vu dernièrement les conseils généraux des cinq départements composant l'ancienne province s'entendre pour concourir à l'impression des papiers de la maison d'Harcourt, mis par cette illustre famille normande à la disposition de M. Hippeau, professeur à la Faculté des lettres de Caen, et un des membres les plus zélés de la Société des Antiquaires. Le choix des papiers doit porter sur les affaires militaires du gouvernement de Normandie, au dernier siècle, pendant l'administration du duc d'Harcourt.

On peut considérer comme la plus sérieuse publication historique faite récemment sous le patronage de l'Académie de Caen les ouvrages de M. Lair et de M. d'Estaintot, sur « La ligue en Normandie, » composés tous deux comme sujet de prix dans un concours

Digitized by Google

ouvert par cette Société. Chacun des auteurs a envisagé la matière sous un point de vue différent. Chez M. Lair, ce sont les personnages qui dominent ; il nous peint avec une saisissante vérité le caractère des hommes qui jouèrent en Normandie les rôles principaux au temps qui précéda l'abjuration d'Henri IV : chez M. d'Estaintot, ce sont les populations qui figurent en première ligne ; l'auteur, s'appuyant sur des faits inconnus avant lui, nous présente, en nous y intéressant, le lamentable tableau de leurs souffrances et de leur misère. A côté de ces livres vraiment importants, je placerai, comme méritant l'attention et l'estime, celui de M. Charles de Beaurepaire sur les établissements d'instruction publique de l'ancien diocèse de Rouen. Dans cet ouvrage, rédigé d'un bout à l'autre d'après des monuments originaux dont beaucoup étaient encore inédits, l'action de l'autorité ecclésiastique soit au moyen âge, soit depuis, et son désir sincère de répandre l'instruction dans les campagnes, sont mis en relief avec une louable impartialité.

A Rouen, M. A. Lévy, secrétaire de l'Académie, nous a donné dans le recueil de sa compagnie un très-remarquable Mémoire sur le territoire de cette ville dans les temps les plus reculés; M. l'abbé Lecomte, de la Société havraise d'études diverses, a fait un travail analogue sur les origines du Havre, qu'il rattache au vieux *Leure* (*Lurum*, *Lodurum*, *Loderum*, et plus tard *Lora* et *Lura*) du moyen âge et probablement aussi de l'époque gallo-romaine. Les temps modernes ont également leurs vaillants pionniers qui remuent le sol historique en tout sens. Pour montrer avec quelle activité archives privées et archives publiques sont fouillées et mises en œuvre sur les différents points de la province il faudrait énumérer toutes les histoires locales publiées récemment d'après des documents originaux : il nous suffira de citer l'histoire d'Acquigny, d'après les archives de l'Orne ; de Carentan, d'après celles de la Manche ; du Vaudreuil, d'après celles de l'Eure ; d'Elbeuf, d'après celles de la Seine-Inférieure, etc., etc.

M. Barabé, à qui la section d'histoire du Comité vient de décerner une mention très-honorable pour son Mémoire sur le tabellionage royal en Normandie, avait publié, il y a quelques années, une intéressante Étude intitulée : *Épisode de la Ligue à Rouen*, avec des détails tirés des actes mêmes du tabellionage, sur les sommes payées durant les troubles au commandant des troupes espagnoles, wallonnes et allemandes, pour le roi catholique. M. Laisné, s'attachant aux mêmes événements, nous expose dans un bon travail fait sur pièces authentiques les excès des gens de guerre dans l'Avranchin et l'état

Digitized by Google

déplorable des populations. La Normandie n'est pas la seule de nos anciennes provinces qui prenne pour objet d'études historiques sérieuses nos guerres religieuses ou politiques, envisagées au point de vue provincial. Il ressortira de ces louables recherches qu'on ne saurait trop encourager un faisceau de lumières nouvelles sur le rôle des principaux personnages et le vrai caractère des événements.

Quant aux publications faites en dehors des recueils des Sociétés, je regrette de ne pouvoir parler de l'histoire critique des *Méthodes d'enseignement* par M. Théry, recteur de l'Académie de Caen, ouvrage considérable, mais qui n'est point ici de mon ressort. Je ne ferai aussi que nommer M. Floquet, dont le monde savant connaît les beaux travaux sur Bossuet et son temps. Je m'attacherai uniquement à deux Mémoires historiques dont nous entendions la lecture l'année dernière dans la salle voisine, et qui seront prochainement publiés. Le premier, dont l'auteur est M. Joly, expose les abus auxquels donnèrent lieu les lettres de cachet dans la généralité de Caen, au dix-huitième siècle. Ce n'est point de la critique déclamatoire contre une institution depuis longtemps condamnée, mais une étude impartiale faite d'après des documents publics et des correspondances privées. L'auteur s'attache surtout aux *Ordres du roi* provoqués par les familles, et nous retrace en quelque sorte une histoire domestique des lettres de cachet ; il nous montre comme conclusion que si la paix des familles gagna peu à l'exercice de cette puissance incontrôlée, la royauté y perdit beaucoup en considération et en autorité morale. Le second Mémoire, qui appartient à M. Puiseux, de la Société des Antiquaires, nous transporte aux premières années du quinzième siècle, au milieu des luttes des papes de Rome contre ceux d'Avignon et de la faction de Bourgogne contre celle d'Orléans. C'est la nation normande, la plus énergique des quatre nations de l'Université de Paris, qui occupe le premier rang dans cette double querelle ; c'est par la bouche de ses docteurs que les deux papes sont déclarés déchus au nom de l'unité de l'Église. Dans les factions civiles, les Normands se trouvent mêlés aux actes les plus violents : un Normand, Raoul d'Auctoville, frappe le duc d'Orléans ; un Normand, maître Jean Petit, fait l'apologie du crime ; et un autre Normand encore, maître Thomas, abbé de Cérizy, justifie la mémoire de la victime. Enfin l'auteur des *Remontrances adressées au roi en* 1413 *sur les abus du gouvernement*, d'où sortit la grande ordonnance de cette année, Eustache de Pavilly était aussi un Normand.

Je ne puis me résoudre à terminer ce qui concerne la Nor-

Digitized by Google

mandie sans parler d'une autre étude de M. Puiseux sur les projets de descente en Angleterre formés par la France au commencement du règne de Charles VI, étude que l'auteur présente sous ce titre piquant : *Une grande ville de bois construite en Normandie pour une expédition en Angleterre dans l'année* 1380. C'est un avant-goût de ce qui s'écrira un jour sur le camp de Boulogne.

Par une coïncidence singulière, M. Hippeau tirait des papiers d'Harcourt, presque au même instant, la relation d'un projet pareil, concerté par Louis XVI avec l'Espagne en 1779, et qui n'échoua que par la contrariété des vents. Les correspondances officielles données par l'auteur témoignent de l'empressement des gentilshommes français, même les plus entichés d'idées anglaises, à figurer dans cette expédition. Lafayette se présenta un des premiers ; Dumouriez, qui commençait à percer, y réclama sa place. Il n'y eut pas jusqu'au chevalier ou à la chevalière d'Éon qui ne sollicitât du roi la grâce de quitter ses habits de femme pour aller se battre contre les Anglais.

Picardie. — Ile-de-France. — Je suis fier et heureux de reconnaître dans le mouvement historique de la Picardie l'impulsion donnée il y a vingt ans par mon si regrettable et à jamais regretté frère, Augustin Thierry, pour la collection des documents inédits du tiers état. C'est à la Picardie, c'est à Amiens qu'il avait emprunté le type de la commune française au moyen âge. Les infatigables pionniers qui partagèrent avec lui les peines et la gloire de ce labeur sont encore à l'œuvre aujourd'hui, du moins pour la plupart ; ce sont : MM. Dusevel, à Amiens ; Gomart, à Saint-Quentin ; de Beauvillé, à Montdidier : que ne puis-je ajouter aussi M. Labitte père, à Abbeville ! Aucune province n'aura donc vu ses archives communales mieux fouillées, explorées avec plus de zèle et de sagacité. Aucune ne possède déjà plus d'histoires particulières, et elle n'attend plus qu'une main puissante pour fondre ensemble ces matériaux en une histoire provinciale : espérons que la Société des antiquaires de Picardie la lui fournira.

L'activité des publications dans les recueils académiques de la province ne s'est point ralentie durant ces dernières années. La Société des antiquaires nous a donné un document original fort curieux, le journal de Jehan Patte, bourgeois d'Amiens, qui compilait jour par jour entre 1587 et 1617 l'histoire de son temps. M. Garnier, secrétaire perpétuel de la Société, dont il est un des membres les plus actifs et les plus érudits, s'est fait le publicateur de ce journal, dont la bibliothèque d'Amiens possède le manuscrit. A Beauvais, la Société académique

Digitized by Google

de l'Oise nous a donné deux Notices non moins curieuses : l'une, sur les fortifications de cette ville d'après un manuscrit moderne, intitulé : *Beauvais avant* 1789; l'autre, sur la ville de Creil et son antique château. La première est de M. le docteur Daniel; la seconde est de M. Mathon fils, qui en a fait, par l'addition de pièces sur les seigneurs et la châtellenie de Creil, la collégiale de Saint-Evremont, l'église de Saint-Médard, etc., un travail précieux pour l'histoire locale.

C'est un devoir et un plaisir pour nous de signaler, dans les dernières publications de la Société académique de Laon, deux excellents Mémoires, l'un de M. Matton, l'autre de M. Hidé. Le premier est relatif à l'autorité des évêques de Laon et renferme : 1° l'histoire de la commune de Laon; 2° celle de la commune du Laonnois : les vicissitudes de ces deux communes, leur chute finale y sont méthodiquement exposées, et plusieurs faits nouveaux mis en lumière. Le second a pour sujet la commune de Bruyères dont M. Hidé raconte les modestes destinées dans un récit dont l'intérêt égale l'exactitude. On y voit cette commune de Bruyères, plus heureuse que celle du Laonnois, traverser bien des péripéties politiques en conservant ses priviléges municipaux jusqu'à la révolution de 1789, qui les a détruits tous et partout.

A Soissons, la Société archéologique, historique et scientifique se recommande aussi par ses travaux : témoin celui de M. Suin sur l'état de cette ville dans la seconde moitié du seizième siècle. Tout en s'occupant de l'histoire du pays, la savante compagnie n'oublie pas la sienne; et plusieurs de ses membres se sont partagé la tâche de faire connaître l'ancienne Académie royale sur laquelle la Société actuelle s'est entée, et qu'on appelait au dix-septième siècle la fille aînée de l'Académie française. Elle méritait ce titre au moins par son âge, car des lettres patentes de Louis XIV, qui autorisent sa fondation, sont de 1674 et datées du camp de Dôle. La Société archéologique et historique a raison de tenir à ce droit d'aînesse qui prouve que le goût des lettres et le savoir ne sont pas nés d'hier dans cette contrée de la France. Le journal d'un religieux du monastère de saint Crépin-le-Grand, dom Lepoulard, prieur de Sainte-Geneviève en 1507, inséré dans le recueil de la Société soissonnaise, y fait le pendant du journal de Jehan Patte dans celui de la Société des Antiquaires de Picardie : dom Lepoulard raconte, avec l'autorité d'un témoin oculaire, tous les incidents du siége et du sac de Soissons par les huguenots.

Je signalerai également, comme un travail sérieux et bien écrit, le

Digitized by Google

Mémoire de M. Prioux sur les expéditions militaires d'un chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, Henri de Saureulx, pendant les guerres religieuses de la fin du seizième siècle. C'est un épisode fort original de ces grandes luttes, qui jette beaucoup de jour sur les intrigues de l'Espagne en Picardie et dans l'Ile-de-France; M. Prioux en a recueilli les matériaux partie dans ces provinces, partie en Espagne. On y voit le chanoine Saureulx quitter son abbaye en vertu d'une bulle pontificale de Sixte-Quint, prendre les armes contre Henri IV, assister au sac de Noyon, puis, le 10 août 1595, s'emparer du château de Pierrefonds avec une poignée d'hommes de l'armée napolitaine au service des Espagnols. Maître de cette redoutable forteresse, il y soutient un siége en règle, repousse plusieurs assauts, et, fait prisonnier, s'évade, pour aller mourir à Madrid aumônier de Sa Majesté Catholique.

Je ne quitterai point les travaux de la Société soissonnaise sans citer le Mémoire intitulé : *Saint Vincent de Paul et le diocèse de Soissons et Laon*, composition neuve, consciencieuse, intéressante, qui fait honneur au président de la Société, M. de la Prairie.

L'histoire n'a pas de moins actifs et moins dignes représentants dans les départements de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise. M. Leroy de Melun envoie au Comité d'intéressantes et fréquentes communications. M. Le Roi, de Versailles, connu de tout le monde érudit par les trésors qu'il sait tirer des archives de cette ville, fait participer au bénéfice de ses travaux tantôt la Revue du Comité, tantôt le Recueil de la Société des sciences morales, belles-lettres et arts de Seine-et-Oise, dont il est un des collaborateurs assidus. Dans un travail récent, il nous a peint Bossuet et Fénelon pendant leur séjour à Versailles ; et ce n'est pas sans une vive émotion qu'on pénètre avec l'auteur sous cette *Allée des philosophes*, dans les savantes promenades où Bossuet déjà vieux réunissait autour de lui l'abbé Fleury, Renaudot, Longuerue, Cordemoy, Pellisson, La Bruyère, et plus tard Fénelon, pour converser sur des sujets de théologie, d'histoire, de poésie, et les consulter sur ses livres. C'est là qu'il corrigea, sous leurs yeux, son admirable traité de la *Politique*. Un autre personnage célèbre, l'avocat Simon Marion, a fourni à M. Cougny, président de la même Société, le sujet d'une étude historique intitulée : *Un Procès en matière de droit régalien au seizième siècle*. Le procès roule sur une question de justice féodale entre Charles IX, roi de France et Charles III, duc de Lorraine et de Bar. Ce dernier a frappé d'une taille, minime à la vérité, les gens de Mougainville; leur seigneur réclame, en soute-

Digitized by Google

nant qu'au souverain seul appartient le droit de mettre des impôts, et que le souverain, c'est le roi de France. L'affaire est portée devant le parlement, puis devant le conseil du roi. Etienne Pasquier plaide pour le duc de Lorraine ; Marion, pour le baron de Bussy, seigneur de Mougainville ; Pibrac porte la parole comme avocat royal : voilà de bien illustres noms. Marion fut battu par l'influence des Guises ; on croyait son plaidoyer perdu, quand M. Cougny l'a retrouvé ; et c'est une heureuse découverte, car nulle part on ne voit établis avec une plus grande netteté, et souvent avec plus d'élévation de style, les principes qui sont aujourd'hui le fondement du droit administratif en matière de domaine de l'État, à savoir : qu'il reste toujours inaliénable et imprescriptible, quelles que soient les erreurs ou les stipulations du pouvoir royal.

VI.

PROVINCES DU NORD ET DU NORD-EST.

Flandre.—Artois.—Je montrais tout à l'heure la Normandie flanquée de ses vingt et une Sociétés savantes, qui se rattachent pour les sciences historiques à la Société des antiquaires ; les vastes départements du Nord et du Pas-de-Calais en comptent aussi un grand nombre, mais aucune Société prédominante ne les relie : cet isolement tient à la diversité des sujets d'étude qui excitent aujourd'hui l'émulation des savants flamands.

La philologie s'est créé une large place à côté de l'histoire dans la partie de la Flandre française qui touche à la mer et qu'on appelle *Flamingante*, parce que le dialecte flamand s'y est conservé. Dunkerque, devenu le centre d'un mouvement historique et littéraire qui a pour but de recueillir les restes de l'ancienne langue et de l'ancienne littérature du pays, a vu se fonder dans ses murs, en 1853, une Société qui, sous le nom de Comité flamand de France, s'est donné pour mission l'étude de cette double branche d'antiquités locales. M. de Coussemaker en est le fondateur et le président. Mais le Comité flamand ne reste pas isolé, il entraîne dans son courant toutes les Sociétés de la Flandre maritime, à commencer par la Société dunkerquoise, son aînée ; il n'y a pas jusqu'à la petite ville de Bergues qui n'ait voulu, sous la même inspiration, avoir son organe scientifique : fondée en 1856, la Société de Bergues avait déjà donné plusieurs volumes, lorsque tout récemment elle a cessé de publier.

Digitized by Google

Cette activité n'est restée stérile ni sous le point de vue philologique ni sous le point de vue particulièrement historique. M. de Coussemaker a ouvert la voie par un important travail sur le dialecte flamand de France, qui a concouru à lui ouvrir les portes de l'Institut. Dans ce travail, il établit la délimitation des idiomes francais et flamand sur le territoire de l'Empire, et nous montre dans les deux arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck, sur 115 communes, 73 parlant exclusivement flamand, situation anormale et qui mérite l'attention du gouvernement, pour plus d'une raison. M. Courtois, de son côté, s'est efforcé de démontrer la communauté d'origine, et d'idiome entre les habitants de l'ancienne Morinie flamande et wallonne. Nous avons aussi de M. l'abbé Carnel un recueil de proverbes ou locutions proverbiales usités chez les Flamands de France. M. Louis de Baecker, généralisant davantage, a publié une *Grammaire comparée des langues de la France*, et divers ouvrages de littérature historique se liant à ses recherches linguistiques, tels que les *Sagas du Nord* et les *Niebelungen*, les *Sagas mérovingiennes de la Néerlande*, etc. : vastes et nombreux travaux qui lui ont mérité de la part de l'Institut une distinction honorable.

Fort heureusement cette science historique nouvelle n'a point nui à son aînée ; elles vivent au contraire en bonne intelligence et marchent du même pas dans les Recueils de la Flandre. Ainsi M. de Coussemaker a publié deux importantes Notices sur les archives de Bourbourg et de Ravensberg ; du chartrier de cette dernière abbaye il ne reste plus que 113 actes des douzième et treizième siècles, que l'auteur nous fait connaître dans une analyse substantielle. Par une de ces chances qui n'arrivent qu'aux érudits dévoués, MM. Derode et Bonvarlet ont sauvé de la destruction 1,200 actes des quatorzième, quinzième et seizième siècles vendus, on ne sait comment, et attendant la mort sous des tas de vieux papiers dans les magasins de l'artillerie. Des Notices sur les *Ghildes* dunkerquoises, sur les seigneurs de Dunkerque, Gravelines, Cassel, etc. ; sur la limite géographique de la Flandre et de l'Artois et l'état de la Flandre maritime avant le cinquième siècle ; enfin diverses communications relatives aux guerres de Charles-Quint et au gouvernement de la princesse Marie, régente des Pays-Bas, alimentent les recueils académiques de Dunkerque, d'Arras et de Saint-Omer, et attestent le goût de la science sérieuse dans les Sociétés de la Flandre française.

Le Mémoire du laborieux M. Derode sur la constitution de la *Vireschare*, ou cour de justice de la province dunkerquoise aux quinzième et seizième siècles, mérite une mention toute spéciale. On y

Digitized by Google

voit d'abord la vieille loi flamande admettre dans toute sa rigueur la peine de la mutilation, puis l'adoucir, l'éluder et la remplacer enfin par une fiction : dans le dernier état de la législation le membre du condamné n'est plus mutilé, l'effigie en métal de ce membre est seulement clouée au pilori avec une inscription infamante : cette peine est infligée que l'accusé soit présent ou contumax.

M. Le Glay, dont les archives de Lille pleurent la perte récente, et M. Tailliar, président de chambre honoraire à la cour impériale de Douai, dominent depuis vingt-cinq ans le champ des études historiques dans la Flandre wallonne; leurs travaux s'étendent même sur la Flandre flamingante, et leurs nombreuses publications enrichissent les recueils académiques du Pas-de-Calais comme ceux du département du Nord. Le Spicilége d'histoire littéraire publié en séries de fascicules par M. Le Glay reste malheureusement inachevé. Qui ne connaît les travaux de M. Tailliar sur les anciennes institutions du nord de la France ? Les recherches de ce savant sur les voies romaines en Flandre et son recueil d'actes des douzième et treizième siècles en langue romane-wallonne ne jouissent pas d'une moindre estime parmi les érudits. Je citerai encore son histoire de l'abbaye de Saint-Waast insérée dans un des derniers bulletins de l'Académie d'Arras, travail considérable qui ne forme pas moins d'un volume. A côté de ces zêlés propagateurs de la science historique dans le Nord, il ne faut omettre ni M. de la Fons, baron de Mélicocq, notre correspondant, qui alterne ses soins entre de très-bonnes publications locales et les communications souvent intéressantes qu'il adresse au Comité ; ni M. Wilbert, président de la Société d'émulation de Cambrai, auteur d'un Mémoire sur cette grande et difficile question : « Comment le christianisme s'est établi dans la Gaule belgique, et quels combats il a dû livrer pour son établissement, soit au polythéisme romain, soit au vieux culte national ».

Des biographies bien étudiées, bien écrites, des publications de coutumes inédites et de chartes communales, des Notices sur divers sujets, accroissent dans les deux Flandres le patrimoine de l'histoire flamingante et wallonne. Enfin la Société des antiquaires de la Morinie met une louable persévérance à publier des cartulaires, documents d'importance majeure dans le pays colonisé jadis et civilisé par saint Bertin et par ses disciples.

Je signalais il y a un instant l'ardeur passionnée avec laquelle les Sociétés de la Flandre flamingante se livrent depuis dix ans aux recherches historiques et littéraires sur l'ancien idiome du pays ; que ne puis-je en dire autant du roman wallon et louer le zèle des

Digitized by Google

Sociétés de la Flandre orientale pour les travaux philologiques ! L'idiome wallon mériterait plus encore que l'autre des investigateurs zélés et des champions intrépides. Il a été au moyen âge la langue épique du nord de la France. Le trouvère auteur de la Chanson d'Antioche, Richard le Pèlerin, qui suivit Godefroy de Bouillon à la première croisade, était wallon, et Douai se vantait d'avoir donné naissance à un autre trouvère également célèbre, Graindor, qui remania ce poëme au quatorzième siècle. L'histoire n'a pas moins à gagner que la littérature à ces études philologiques, et les érudits trouveraient de grands avantages pour la lecture et l'interprétation des textes dans l'affinité de ce vieil idiome avec le patois qui se parle encore aujourd'hui dans les pays picard et wallon. M. Godefroy de Ménilglaise donne à ce sujet un exemple auquel nous souhaiterions beaucoup d'imitateurs. Au reste, cette littérature romane, que l'Europe admirait et nous enviait au moyen âge, redevient en honneur parmi nous, non pas seulement dans le monde des érudits, mais dans celui des salons. Une dame d'un rang illustre a voulu attacher un des noms les plus littéraires de France à la translation en langue moderne de cette Chanson d'Antioche dont je parlais tout à l'heure, et sa traduction restera comme un modèle d'exactitude et d'élégance.

Alsace. — L'Alsace a, comme la Flandre occidentale, son courant de philologie historique, et il est si abondant qu'il a dû se creuser un lit en dehors des anciennes Académies. Une nouvelle Société, créée à Strasbourg sous le titre de *Société littéraire*, donne une large part dans ses publications à la vieille littérature germanique, tout en proportionnant convenablement, il faut le dire, la philosophie, la morale et l'érudition classique : or quels interprètes plus autorisés de ces sciences que MM. Bergmann, Maurial, Waddington, Matter, etc., qui figurent parmi les membres de la nouvelle Société ? Elle a publié dans son recueil un savant Mémoire de M. Spach sur les minnesingers Godfried de Strasbourg et Wolfram d'Eschenbach. D'autres écrivains, soit en Alsace, soit en Flandre, prennent pour sujet de leurs recherches les traditions de l'Allemagne méridionale et le cycle épique des Niebelungen : nous applaudissons de grand cœur à ces travaux. Strasbourg et l'Alsace ont joué un rôle trop important dans le développement de la poésie germanique au moyen âge pour que nous n'ayons pas le droit aujourd'hui d'en revendiquer une partie comme française.

L'histoire pure compte toujours de dignes représentants dans la

Digitized by Google

patrie de Schœpflin. Les uns ont attaché leur nom à des monographies et à des Notices d'abbayes et de châteaux, et ce beau pays en possède tant! Les autres, se plaçant au point de vue juridique, ont fait l'histoire des institutions.

C'est Colmar, qui, à défaut de Société historique, possède une savante cour impériale, c'est Colmar, dis-je, d'où sortent pour l'Alsace les meilleurs travaux d'histoire juridique. MM. Pillot, président, et Neyremand, conseiller à cette cour, ont pris pour sujet d'un ouvrage très-remarquable l'histoire du conseil souverain qui siégea successivement à Ensisheim et à Colmar. L'absence de cette histoire formait une regrettable lacune dans les annales de la province : MM. Pillot et Neyremand l'ont comblée au moyen de documents non explorés jusqu'ici, et dont ils se sont servis avec conscience et talent. Ils nous retracent les vicissitudes de ce *conseil souverain de justice* établi par Louis XIV au lendemain de la paix de Westphalie, et qui, sans avoir le titre de parlement, posséda bientôt toutes les prérogatives de ces grands corps judiciaires. L'Alsace dut à la prudente fermeté du conseil souverain et aux dispositions conciliantes de ses membres la révolution qui transforma si rapidement l'esprit alsacien et le détourna des habitudes germaniques au profit de la France. Écrire une pareille histoire, c'était tout à la fois rendre service à la science et honorer la magistrature française. Un autre jurisconsulte, M. Véron Réville, dans un ouvrage intitulé *Ancienne juridiction d'Alsace*, a exposé le caractère du droit germanique tel qu'il était appliqué dans la province et son influence tant sur les institutions municipales que sur les juridictions seigneuriales du pays.

En dehors des recueils des Sociétés, beaucoup de travaux historiques se publient en Alsace, tantôt isolément, tantôt dans des revues consacrées aux études sérieuses, et parmi ces travaux il y en a d'excellents. Je mentionnerai d'abord l'histoire de la ville libre et impériale de Landau, par M. Levrault. L'auteur attache au nom de cette cité, autrefois alsacienne, aujourd'hui bavaroise, un regret de nationalité que nous partageons avec lui, en voyant le rôle important qu'elle joua dans les affaires de l'ancienne Alsace. Je citerai aussi de M. Spach, le savant et infatigable archiviste de Strasbourg, deux curieuses monographies, l'une de l'abbaye de Munster, l'autre de l'abbaye de Marmoutiers. Il nous montre comment cette grande abbaye de Saint-Grégoire, fondée dans les premières années du septième siècle au milieu des bois, puis largement dotée par les souverains carlovingiens, vit s'élever lentement à l'ombre de ses murs la

Digitized by Google

ville de Munster, qui, devenue plus tard cité impériale, engagea une lutte de plusieurs siècles contre sa mère : c'est l'histoire d'un grand nombre de villes et de monastères au moyen âge.

Une monographie du chapitre de Saint-Thomas de Strasbourg, écrite comme celle de M. Spach sur les documents authentiques, attire aussi notre attention. Elle nous expose les destinées variées de ce chapitre, tantôt en guerre avec le pouvoir municipal dans l'intérieur de la cité, tantôt s'appuyant sur ce même pouvoir contre les prétentions de l'évêque : tout cela au profit des chanoines dont les droits et les franchises passent avant tout. Au seizième siècle, ces prêtres puissants embrassent la réforme ; mais, l'œil ouvert sur les besoins nouveaux du temps, ils transforment le chapitre de Saint-Thomas en une école savante, d'où sort l'Université de Strasbourg.

Grâce à la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, fondée à Strasbourg en 1855 et qui a déjà imprimé 4 volumes in-8° avec planches et cartes, les publications de pièces importantes marchent de pair avec celles d'ouvrages ou d'articles originaux dans le mouvement des études alsaciennes. Je signalerai, dans le recueil intitulé *Alsatia*, une chroniqne inédite attribuée à Sébastien de Muègue, et qui raconte la guerre soutenue par la ville de Strasbourg pendant les années 1592 et 1593 contre le cardinal Charles de Lorraine : on y voit toute l'organisation intérieure de la puissante cité impériale aux derniers temps de son indépendance politique.

Lorraine. — Trois Évêchés. — Aucune des contrées de la France dont nous essayons d'apprécier les travaux historiques actuels ne se présente avec une moisson plus abondante que l'ancienne province de Lorraine. Douze volumes d'histoire dus à l'initiative individuelle, et plus de vingt volumes de publications collectives, forment le lot de la seule ville de Nancy durant les dernières années. Tel est le fruit de l'impulsion patriotique donnée il y a environ vingt ans aux études de la province par M. le baron de Dumast, encouragée, continuée depuis lors avec une louable persévérance. De ce mouvement est sortie en 1848 la Société d'archéologie lorraine, et, plus tard, l'Académie de Stanislas, revenue au jour après une longue interruption.

La première de ces sociétés mène de front trois recueils : ses *Mémoires*, son *Journal* et sa *Collection de documents*. Des Notices très-bien faites, des biographies, des communications de documents

Digitized by Google

inédits, embrassant toute la Lorraine, font de ces recueils trois précieuses ressources pour l'histoire locale. M. Henri Lepage, qui la préside, en est aussi un des collaborateurs les plus laborieux ; on lui doit entre autres publications importantes : le livre des *Enquêteurs de la cité de Toul*, le catalogue de la bibliothèque du duc de Lorraine Henri II, avec des notes pour servir à l'histoire de la bibliographie lorraine ; et des études sur des points nombreux de coutumes ou d'événements locaux. On doit aussi à M. l'abbé Barbier de Montault, notre actif correspondant, les *Souvenirs historiques et épigraphiques de la Lorraine au dehors*, qui ajoutent une page intéressante à l'histoire de la province.

L'Académie de Stanislas ne se borne pas à l'archéologie et à l'histoire : la philologie est un de ses champs privilégiés d'exploration. Ajoutant un nouveau fleuron à sa vieille couronne littéraire, elle a fondé à Nancy l'enseignement des langues orientales, à commencer par l'idiome sacré de l'Inde. Il est vrai que, ne perdant point de vue l'utilité pratique, la savante Académie que préside M. le baron de Dumast veut que l'étude du sanscrit serve à éclairer celle de nos langues modernes, et l'histoire de ces races orientales dont nous descendons, celle des nations européennes et surtout la nôtre. Employée avec cette intelligence et dans ce but, la philologie orientale devient sur le sol lorrain une des branches de l'histoire du pays. Il faut dire que l'Académie de Stanislas sait appliquer plus directement son système sur des dialectes moins éloignés de notre langue actuelle. Ainsi l'épopée cyclique de *Garin le Lohérain* était tout récemment dans son enceinte, et de la part d'un de ses nouveaux membres, M. Emile Chasles, l'objet d'un examen plein d'intérêt.

Outre les Mémoires, les Notices, les Etudes variées, qui sont le pain quotidien des Sociétés savantes, Nancy a vu paraître depuis peu d'années trois grands ouvrages qui honorent la Lorraine : c'est d'abord l'histoire de cette province en six volumes, publiés par M. Auguste Digot il y a six ans, et que vient de suivre l'année dernière une *Histoire d'Austrasie* en quatre volumes, par le même auteur : puis, sous le titre d'*Études*, une autre histoire résumée de la Lorraine, publiée en 1861 par M. le comte de Saint-Mauris. L'Histoire d'Austrasie est un bon et savant livre, et l'on s'accorde à regarder l'Histoire de Lorraine par M. Digot comme la meilleure que nous possédions. Quant aux *Études*, par M. le comte de Saint-Mauris, ce livre n'est pas un simple abrégé ; mais, comme je le disais tout à l'heure, un résumé solide et brillant où les faits sont bien systématisés et élégammment présentés. Aux noms de ces deux

Digitized by Google

écrivains j'ajouterai celui de M. Maggiolo, auteur d'une *Histoire de l'Université de Pont-à-Mousson* encore inédite, et dont nous avons entendu parmi les lectures de cette année et de l'année dernière deux fragments fort curieux. Ce livre, extrait de la correspondance même des jésuites, abonde en révélations sur les projets de la célèbre Compagnie, qui marchait à la domination de la France par celle de la puissante maison de Lorraine. Les plus éminents personnages du temps, le cardinal de Lorraine, les Guises, Sixte-Quint, Charles IX, Henri III, jouent un rôle dans la fondation de l'Université de Pont-à-Mousson, qui finit par n'être plus qu'un collége de médiocre importance: *Tantæ molis erat...!*

L'ancien territoire des trois évêchés possède dans la grande cité de Metz son foyer particulier d'études historiques; les Sociétés qui s'occupent d'histoire y sont au nombre de deux, et outre leurs Recueils il se publie à Metz une Revue principalement historique sous le nom de *Revue d'Austrasie.* Des travaux très-recommandables sont sortis ou sortent chaque jour des Sociétés messines; je citerai entre autres l'*Histoire du parlement de Metz*, par M. Mahel, conseiller à la cour impériale de cette ville; les *Recherches historiques sur les origines de la commune de Metz*, par M. Charles Abel; des Notices de MM. A. Prost, Bouteiller et Magnin, etc. Je ne dois oublier ni M. le colonel Suzanne, auteur d'une *Etude sur Louis XI et ses contemporains ;* ni surtout M. Klisfell, dont la savante monographie consacrée aux *Paraiges messins* fait ressortir la physionomie de cette aristocratie municipale du moyen âge, qui n'est pas sans analogie avec les *Gentes* de Rome.

Dans la branche féconde de la philologie historique, les érudits messins ne sont pas restés inactifs. M. A. Prost nous a fait connaître un manuscrit inédit du *Chant de geste* d'Hervis de Metz, tandis que M. Puymaigre portait ses recherches sur les anciennes chansons du pays et les légendes qui s'y rattachent; et que M. Abel publiait le *Mystère inédit de saint Clément*, composé et joué en 1470. M. Abel nous signale Metz comme une des premières villes en France où des drames religieux aient été représentés sur les places publiques.

VII.

Provinces de l'Est.

Champagne. — Reims, Troyes et Sens sont dans l'ancienne province de Champagne des centres intellectuels parfaitement distincts.

Digitized by Google

L'Académie de Reims se signale par le nombre et l'importance de ses publications de documents, parmi lesquels il faut citer en première ligne le *Journalier de J. Pussot*, la correspondance de *D. Philibert Babou de la Bourdaizière*, et principalement celle du duc de Mayenne. C'est à M. Ch. Loriquet, secrétaire de la Société, et à M. Henry que nous devons ces exhumations importantes pour l'histoire. On trouve dans les lettres du chef de la Ligue la peinture des embarras qui l'assiégeaient et le signe d'un caractère indépendant et digne, souvent même patriote. Il y a là des révélations qu'il faut examiner de près et contrôler sans doute par une saine critique, mais qui nous font apercevoir quelques bons côtés dans la cause et le camp des vaincus : elles peuvent servir en plus d'un point d'utile contre-partie à la correspondance d'Henri IV. M. Loriquet a rendu un autre service à l'histoire en analysant un recueil de papiers provenant de Colbert, où se trouvent beaucoup de choses neuves et curieuses. Il sort, comme on le voit, de l'Académie rémoise de très-intéressantes recherches ; il en sort aussi de bonnes études littéraires, par exemple, celles de M. l'abbé Boucher sur l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* et de M. Martin sur Linguet.

L'ouvrage historique le plus important qu'ait produit dans ces derniers temps le département de l'Aube est sans contredit l'*Histoire des ducs et comtes de Champagne*, par M. d'Arbois de Jubainville. C'est un livre fait sur les sources par un homme habitué à les explorer et à s'en servir. A la parfaite connaissance des collections déjà existantes l'auteur a joint ses découvertes personnelles ; il a parcouru le pays dans tous les sens pour en consulter les archives ; enfin il a mis en œuvre d'innombrables matériaux avec une intelligence et une sûreté de jugement qui ne laissent rien à désirer.

Les Notices, biographies et Mémoires insérés dans les recueils de la Société academique de l'Aube roulent presque exclusivement sur l'histoire locale. Je signalerai trois de ces travaux qui m'ont paru offrir un intérêt particulier. C'est d'abord l'étude biographique de M. Berthelin sur Amadis Jamyn, poëte champenois en vogue au seizième siècle, élève et rival de Ronsard : l'auteur cite de lui quelques jolis vers qui justifient l'estime sinon l'admiration des contemporains. C'est une des meilleures missions des Sociétés savantes que de conserver le patrimoine des gloires locales et d'en raviver le souvenir quand il menace de s'éteindre. M. l'abbé Coffinet s'est imposé cette tâche avec un soin pieux, pour un personnage plus important qu'Amadis Jamyn, pour Urbain IV, fils d'un cordonnier de Troyes, archevêque de Lyon, patriarche de Jérusalem, élu pape en 1261, mort empoisonné en 1264. Creusant

Digitized by Google

l'histoire en tous sens pour trouver la trace de son illustre compatriote, M. Coffinet démontre au moyen de preuves irrésistibles qu'il fut empoisonné par Mainfroy, représentant de l'influence germanique en Italie et empoisonné dans des figues : *Ficubus venenatis intoxicatus.* Ses restes eux-mêmes avaient disparu ; M. l'abbé Coffinet s'est mis à les rechercher ; et, à force de soins et de démarches, il a pu constater qu'Urbain IV repose aujourd'hui dans la cathédrale de Pérouse, au côté droit de la grande chapelle qui forme la croix gauche de cette basilique : il repose entre deux autres papes, Innocent III et Martin IV, ce dernier Français comme lui, et tous les trois anciens élèves de l'Université de Paris ; tous les trois aussi défenseurs des libertés de l'Église contre la force brutale et l'oppression des empereurs d'Allemagne.

La Société archéologique qui siége à Sens, et compte parmi ses membres de bons esprits, des investigateurs actifs et judicieux, nous offre dans ses recueils plus d'un Mémoire digne d'attention. Je citerai d'abord celui de M. l'abbé Carlier, son président, sur l'auteur présumé du missel appelé le Missel des fous : il y combat l'opinion vulgaire que l'auteur de ce missel serait Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, mort en 1222. M. Carlier démontre parfaitement que c'est, pour avoir mal compris le texte des registres du chapitre, que cette opinion s'est accréditée et qu'on a pu attribuer à Pierre de Corbeil le cérémonial de ces mystères païens du moyen âge. M. Déy, dans un travail géographique exact, est parvenu à rétablir la carte des pays renfermés au quatrième siècle dans le département actuel de l'Yonne, tandis que M. l'abbé Comat, recueillant les restes du vieux langage français encore en usage au centre de cette contrée, dans les cantons de Ligny et de Seignelay, en dressait l'inventaire philologique. Enfin M. Lallier, président du tribunal de Sens, a cherché et déterminé, dans une étude d'histoire et d'économie publique très-intéressante, les variations du revenu de la propriété foncière, aux environs de cette ville, depuis le quinzième siècle jusqu'à nos jours.

En dehors du recueil de la Société, M. Gustave Ducoudray a publié sous ce titre : la *Ville de Sens pendant la guerre de Cent ans*, un fragment historique bien étudié, bien écrit, qui a paru dans notre *Revue des Sociétés savantes* en janvier 1863.

Bourgogne. — Dijon est une des villes de France où s'est le mieux conservée la tradition des études sérieuses avec les habitudes et le souvenir d'une grande existence parlementaire. L'Académie de Dijon est d'ailleurs une de celles où le recrutement des membres est

Digitized by Google

le plus facile : elle a sous sa main une cour impériale et deux Facultés, l'une de droit, l'autre des lettres, toutes deux justement renommées.

C'est de la cour impériale qu'est sorti le meilleur travail historique récent dont s'honore cette province : l'*Histoire du parlement de Bourgogne* par M. de Lacuisine, un de ses présidents. Pour bien comprendre les difficultés d'une pareille œuvre, il faut savoir que la plupart des registres du parlement avaient péri dans la tempête révolutionnaire, que le reste était morcelé, dispersé. C'est entre les mains des héritiers des familles parlementaires que M. de Lacuisine a dû aller chercher et qu'il a trouvé presque tous les documents inédits que son livre renferme. Cette publication, jointe à la correspondance de Louis XIV et de Brulart, éditée par le même magistrat, jette une vive lumière sur l'histoire et la constitution politique de la Bourgogne depuis le quinzième siècle jusqu'à la révolution de 1789.

Ce désir patriotique de faire revivre dans son passé la grande province qui rivalisa jadis d'éclat et de force avec le royaume de France était bien naturel à un cœur bourguignon; et ce sentiment, plus d'un érudit l'a éprouvé. M. Rossignol entre autres a attaché son nom à des travaux de recherches patientes et fécondes dont son pays lui saura gré. Ainsi il a publié : « La Bourgogne sous Louis XI et sous Charles VIII. — Les libertés de la Bourgogne d'après les jetons de ses états. — L'invasion en Bourgogne des lansquenets allemands, etc... » Je ne tarirais pas si je voulais citer toutes les monographies, biographies, Notices, publiées dans les recueils des Sociétés savantes de la Côte-d'Or ou sous leurs auspices et dont la Bourgogne est l'objet; beaucoup sont du plus haut intérêt, soit pour l'histoire proprement dite, soit pour l'archéologie.

Ce n'est qu'en 1858, vingt-deux ans après sa fondation, que la Société éduenne siégeant à Autun a entrepris une série continue de Mémoires. Jusqu'alors elle avait cru plus utile de consacrer les ressources fort restreintes dont elle dispose à l'impression d'ouvrages qui intéressent l'histoire du pays, et pour la publication desquels son concours était désirable ou nécessaire. A ce titre nous lui devons en partie l'essai historique sur l'abbaye mérovingienne de Saint-Martin d'Autun, la traduction des discours d'Eumène, l'histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun, l'essai de M. Bulliot sur le système défensif des Romains dans le pays des Edues : excellentes publications qui rentraient parfaitement dans le but que doivent se proposer spécialement les Sociétés départementales : celui de travailler par les monuments ou les textes écrits à la reconstitution de l'histoire locale.

Digitized by Google

La Société éduenne mène de front l'archéologie et l'histoire, et dans celle-ci elle donne une large place aux antiquités ecclésiastiques. Je mentionnerai parmi les meilleurs travaux de ce genre le Mémoire très-étendu de M. l'abbé Devoucoux, aujourd'hui évêque d'Evreux, sur les origines de l'Église éduenne, et celui de M. l'abbé Dinet sur l'apostolat de saint Symphorien : c'est un nouveau chapitre ajouté à l'histoire des premiers chrétiens qui apportèrent et établirent la foi chrétienne dans l'est des Gaules.

Des trois grandes Sociétés savantes de la Bourgogne, la dernière en date, celle d'Auxerre, ne le cède aux autres ni par l'activité ni par le mérite des travaux. Il me suffirait de citer les publications de M. Quantin sur des points nombreux d'histoire et d'archéologie et son dictionnaire topographique du département de l'Yonne, qui a reçu le prix en 1861. Située dans le même département que la ville de Sens, et sa voisine aussi dans l'histoire, la ville d'Auxerre exploite presque le même terrain d'études, et les deux laborieuses Sociétés s'y rencontrent fréquemment armes en main. Aux recherches de M. l'abbé Carlier sur la fête des fous en correspondent d'autres faites par M. Quantin : studieux débat qui éclaircit le passé de ces saturnales ecclésiastiques contre lesquelles se souleva plus d'une fois le sentiment moral chez nos pères.

Franche-Comté. — Nommer M. Weiss, le venérable doyen des érudits de France, son savant élève, M. le président Clerc, et son autre élève, M. Castan, auteur d'un ouvrage intitulé : *Origines de la commune de Besançon;* ajouter à ces noms celui de M. Tuetey, de la Société d'émulation de Montbéliard, dont le Mémoire sur les chartes communales de la Franche-Comté va être couronné dans quelques instants, c'est assez dire que cette province, ou du moins le département du Doubs, a toujours l'histoire en honneur.

Une querelle qui semblait, par sa vivacité, prendre les proportions de la vieille querelle des Séquanes contre les Éduens, celle d'Alaise contre Alise, semble pourtant avoir détourné de travaux solitaires et calmes plus d'un esprit distingué; et, si l'archéologie peut avoir gagné à cette polémique ardente par les feuilles qu'elle a provoquées, il est à craindre que l'histoire n'y ait perdu des forces et du temps. Cependant il existe dans ce pays un courant déjà ancien et bien déterminé vers les études d'histoire locale; dirigé comme sait le faire l'Académie de Besançon, avec intelligence et suite, il continuera à produire des résultats heureux pour la science. Cette Compagnie met au concours chaque année l'histoire d'une ville, d'une

Digitized by Google

abbaye, d'une famille considérable de la Franche-Comté, ou l'étude de quelque fait important, et chaque année plusieurs Mémoires viennent disputer le prix du concours. Je me borne à en mentionner deux qui ont été très-favorablement jugés : l'*Étude historique sur Mandeure*, par M. l'abbé Bouchey, et l'histoire comparative des deux siéges de Besançon, en 1674 et 1814, écrite sur les documents originaux par M. Léon Ordinaire, commandant d'artillerie.

A côté de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, siégent à Besançon deux autres Sociétés savantes, la Commission archéologique et la Société d'émulation du Doubs : toutes trois s'occupent d'histoire, toutes trois publient des Recueils où l'histoire et la philologie locales trouvent une place privilégiée. Les bulletins de la Société d'émulation renferment, entre autres publications importantes, une *Étude historique sur les épidémies de la Franche-Comté* par M. le docteur Perron, et une *Monographie du bourg des Fourgs*, avec une grammaire et un glossaire du dialecte parlé dans ce curieux pays, qui forme, sur les hauts plateaux du Jura, comme une petite république, au sein de l'Empire français. L'auteur est M. Tissot, connu par de beaux travaux philosophiques, doyen de la Faculté des lettres de Dijon, et lui-même citoyen du bourg des Fourgs.

A Montbéliard, la Société d'émulation a fait éditer par son président actuel, M. Wetzel, le texte d'une chronique locale embrassant la fin du seizième et le commencement du dix-septième siècle. Cette chronique est de Hugues de Bois-de-Chêne.

Dans le département du Jura, à Lons-le-Saulnier, la Société d'émulation, morte depuis dix ans, essaye de renaître sous la bienfaisante influence d'un legs qu'elle a reçu d'un avocat du pays, M. Perrin, dont le nom mérite d'être proclamé ici. Non loin d'elle siége, dans la petite et pittoresque ville de Poligny, une nouvelle Société dont le président et en partie le créateur, M. de Constant Rebecque, porte un des noms illustres de la France moderne. Elle publie un bulletin mensuel où se trouvent souvent des Notices intéressantes pour l'histoire locale : un des derniers numéros nous donne, d'après des documents originaux, la biographie du fameux médecin de Louis XI, Jacques Cartier, qui était originaire de Poligny.

Enfin, dans le département de la Haute-Saône, la Commission d'archéologie de Vesoul vient de perdre son président, M. Longchamp, homme instruit autant que modeste, dont le Comité a loué plus d'une fois les travaux. Il estimait surtout parmi les ouvrages de l'auteur cette série d'ingénieuses études sur les mœurs et les usages actuels des communes du département, comparés à ceux du moyen

Digitized by Google

âge et de l'époque gallo-romaine : œuvre de trop longue haleine, interrompue par la mort. Ce n'est pas au reste le seul malheur qui ait frappé la Commission archéologique de la Haute-Saône; privée d'une modique subvention départementale qui l'assistait dans ses publications, elle irait probablement rejoindre dans la tombe son regrettable président, si la science n'avait pas droit de compter sur le courage et l'abnégation de ses membres.

Lyonnais. — Forez. — Bresse. — Lyon, la seconde des villes françaises, est le foyer d'un mouvement d'études qui se porte sur toutes les branches du savoir humain : l'Académie impériale a donc bien fait de se partager en sections, et même de créer pour l'histoire et l'archéologie un Comité spécial auquel peuvent s'adjoindre des membres et des correspondants étrangers. C'est du sein de ce Comité qu'est sortie récemment l'interprétation des *Commentaires de César*, qui fixe près de Trévoux, sur les bords de la Saône, le lieu où s'est livrée la première bataille du proconsul dans les Gaules contre les Helvètes, interprétation que des recherches archéologiques ont pleinement confirmée.

L'époque gallo-romaine pendant laquelle Lyon, cette Rome gauloise, a joué un si grand rôle, est étudiée de nos jours avec une ardeur dont aucun autre temps n'offre l'exemple. M. de la Saussaye, avec cette hauteur de vues qui lui appartient, a tracé une histoire littéraire de Lyon dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, en s'attachant surtout aux grandes figures d'Irénée et de Sidoine Apollinaire.

M. Auguste Bernard, l'un des plus actifs pionniers de l'archéologie et de l'histoire dans la contrée lyonnaise, ajoute chaque jour au précieux cartulaire de Savigny, qu'il a publié, quelques pages nouvelles sur l'histoire de la cité des *Segusiavi*, dont un des premiers il a signalé l'origine, déterminé les limites et rétabli le véritable nom, altéré jusqu'alors par une mauvaise lecture des manuscrits.

M. Valentin Smith, conseiller à la cour impériale, continue un travail immense dont il nous a donné des fragments. Après avoir relevé ou fait relever les variantes de la loi Gombette dans tous les manuscrits connus en Europe, il en compose le commentaire historique et juridique, montrant dans les Burgondes le plus avancé des peuples barbares, et dans la loi Gombette le premier exemple d'une monarchie tempérée et représentative. Une curieuse comparaison entre la famille romaine et la famille burgonde, d'après les lois de ces deux peuples, l'amène à prouver que la famille, telle qu'elle est organisée

Digitized by Google

dans nos codes, a son origine non dans les lois de Justinien, comme on le prétend, mais dans la loi Gombette, édictée à Lyon plus de quarante ans avant la législation de cet empereur. Ces diverses questions sont traitées par l'auteur avec la double compétence du jurisconsulte et de l'historien.

M. Montfalcon, auteur d'une histoire de Lyon, travaille avec un zèle infatigable à rassembler tous les documents édits ou inédits de l'ancienne province aux époques romaine et du moyen âge, dans ses *Monumenta Lugduni*, dont la publication est vivement attendue; et M. Dareste de la Chavanne, après avoir publié, sur les classes agricoles, un livre couronné par l'Institut, poursuit ses travaux historiques avec un amour éclairé de la science.

On sait que Lyon possède le plus riche musée épigraphique de France. Aussi l'épigraphie n'est étudiée nulle part avec plus d'ardeur et de soin qu'en cette ville, non-seulement dans ses rapports avec l'archéologie, mais dans tout ce que ses découvertes peuvent fournir de lumières à l'histoire générale au point de vue des fonctions publiques, des divisions territoriales, des divers rôles qu'ont joués les personnages dont les inscriptions tumulaires nous transmettent les noms. Chaque jour, par des découvertes nouvelles et des travaux qui resteront, MM. de Boissieu, Allmer et Martin Daussigny agrandissent le double domaine des sciences archéologique et historique.

Le département de l'Ain compris dans la sphère de l'activité lyonnaise s'en isole malheureusement quant aux études d'archéologie et d'histoire. La Société d'émulation qui siége à Bourg publie assurément d'excellentes choses concernant l'agriculture et les sciences naturelles; mais elle semble trop oublier que le pays qu'elle représente a compté parmi ses enfants Thomas Ribond, l'infatigable explorateur de son passé. Il serait injuste néanmoins de ne pas signaler les travaux de M. Guigue, ancien élève de l'Ecole des chartes, et auteur estimé du livre sur les *Signatures*. Après avoir édité récemment l'histoire manuscrite de la Dombes par Guichenon, en y joignant plusieurs chartes non connues, M. Guigue vient de compléter son œuvre par la publication d'un bon livre sur les fiefs de cette contrée.

Dauphiné. — C'est vers Grenoble que se dirige tout le mouvement intellectuel du Dauphiné, et à Grenoble les études historiques se concentrent dans l'Académie delphinale. Le département de la Drôme n'a point de Société savante; celui des Hautes-Alpes oppose seul à cette Académie souveraine une modeste rivale dans l'Académie flosalpine.

Digitized by Google

Placée entre une Faculté des lettres, d'un côté, une cour impériale et une Faculté de droit, de l'autre, l'Académie delphinale balance entre deux manières d'envisager et d'écrire l'histoire, et les travaux qu'elle produit portent le cachet de cette double tendance. Les uns inclinent vers l'érudition pure ou la narration, sans système préconçu ; les autres vers l'analyse profonde et l'application des connaissances juridiques à l'histoire : la Faculté des lettres peut revendiquer ceux-là presque exclusivement ; ceux-ci appartiennent aux savants de la cour impériale et de la Faculé de droit.

Au premier rang des érudits universitaires qui font de l'histoire pure, on trouve M. Macé, auteur d'un travail important de topographie sur les limites de la province aux différentes époques de l'histoire ; et M. Revillout, dont nous avons remarqué deux intéressantes lectures faites à nos réunions : la première en 1861, sur l'inquilinat dans l'est des Gaules au temps de l'occupation burgonde, la seconde en 1863, sur la formation des centres chrétiens dans la même région gauloise, à la fin du quatrième siècle. Quant aux jurisconsultes et aux magistrats, leur sujet de prédilection est l'étude des institutions provinciales. M. le conseiller Fauché-Prunelle a publié sur celles du Briançonnais un livre justement estimé, et M. Bardet, professeur à la Faculté de droit, un Mémoire très-développé et très-instructif sur l'ancienne organisation du Dauphiné.

L'Académie flosalpine, qui tient alternativement ses séances à Gap et au séminaire d'Embrun, n'est pas, comme on pourrait le croire par une interprétation trop littérale de son nom, une Société des sciences naturelles où la botanique tiendrait le premier rang ; c'est une Société philosophique et historique fondée il y a quelques années par l'évêque d'Embrun, et s'occupant d'antiquités ecclésiastiques et civiles. Elle a même produit des travaux d'un véritable mérite, tels que l'*Essai historique sur la ville d'Embrun*, par M. l'abbé Sauret, ouvrage où l'étendue des recherches s'allie à la correction du style ; et une *Histoire des guerres de religion et de la société protestante dans les Hautes-Alpes*, mentionnée honorablement par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, mais dont l'auteur, M. Charronnet, a été enlevé récemment à ses études de prédilection. Enfin cette petite Académie a compté parmi ses membres les plus actifs et compte probablement encore parmi ses membres honoraires un autre lauréat de l'Institut, M. Fabre, aujourd'hui président du tribunal de Chambéry, couronné à l'Académie française pour sa piquante et savante *Histoire des clercs de la basoche*.

Quoique le département de la Drôme manque de l'aiguillon puis-

Digitized by Google

sant des Sociétés savantes, livré à ses propres forces, il produit encore quelques travaux historiques dignes d'éloges : ceux par exemple de M. l'abbé Jouve sur divers sujets d'histoire, d'archéologie et d'esthétique chrétienne ; de M. l'abbé Nadal, sur l'Université de Valence et l'hagiologie du diocèse ; de M. l'abbé Vincent, sur plusieurs villes ou communes du département. Comment des cités aussi importantes à tous égards que Valence et Vienne n'ont-elles pas dans leur sein des Sociétés qui s'occupent d'histoire ?

Savoie. — Sans quitter les Alpes, je passerai dans une nouvelle province de France qui était Française par les mœurs, les idées, le langage, l'esprit, bien avant les traités ; une province dont les grammairiens venaient régenter notre langue au dix-septième siècle, et qui, dans ces derniers temps, nous donnait encore, malgré la différence des drapeaux politiques, plus d'un modèle admiré de la prose française.

Nos nouveaux départements savoisiens nous ont dotés de Sociétés savantes qui ne le cèdent à leurs sœurs aînées ni en ardeur ni en mérite. Le département de la Savoie en renferme trois vouées aux études historiques : l'Académie impériale et la Société savoisienne, qui siégent à Chambéry, et la Société de la Maurienne, qui tient ses séances à Saint-Jean. On doit à l'Académie impériale d'excellents Mémoires, dont quelques-uns peuvent passer pour des ouvrages complets. Je citerai, par exemple, celui de M. le marquis Costa de Beauregard sur la guerre de Lombardie au temps d'Amédée VIII, ce premier duc de Savoie, qui fut pape sous le nom de Félix V, puis moine au couvent de Ripaille, où il a attaché son joyeux souvenir. Bien étudié, bien écrit et appuyé de pièces justificatives, le Mémoire de M. de Beauregard, comptera, grâce à l'annexion, parmi les meilleurs morceaux d'histoire de France publiés récemment.

La Société savoisienne ne montre pas moins de zèle à chercher, à recueillir, à publier. Elle a inséré dans un de ses derniers bulletins un fragment de l'histoire de Chambéry par M. François Rabut ; c'est le commencement d'une série de documents inédits encadrés dans des développements historiques qui les relient entre eux avec bonheur. Chambéry avait déjà un historien dans la personne de M. Chapperon, qui vient d'obtenir au concours de 1864 une mention très-honorable pour son Mémoire sur les institutions municipales de cette ville. A l'instar des deux Sociétés de Chambéry, celle de Maurienne apporte son tribut encore modeste à la science qui nous occupe.

Le département de la Haute-Savoie possède dans l'Association florimontane d'Annecy une Académie intéressante sous plus d'un point

Digitized by Google

de vue. Elle eut pour principaux fondateurs saint François de Sales et le président Antoine Favre, père de Vaugelas, et sa naissance, qui remonte à 1606, précéda de vingt-neuf ans celle de l'Académie française. D'autres hommes non moins illustres et presque tous hauts dignitaires en France, entre autres Alphonse Delbène, évêque d'Albi, à qui Ronsard dédia son *Art poétique*, prirent aussi une large part à sa fondation. Son emblème fut l'oranger accompagné de cette devise : « Flores fructusque perennes, » et son titre celui de *Florimontane*, qu'elle porte encore aujourd'hui. Malgré la pérennité qu'elle se promettait, malgré ses glorieux patrons, l'Académie florimontane ne se soutint que peu d'années, puis tomba dans l'oubli, d'où la ville d'Annecy vint la retirer en 1851. Elle renaît aujourd'hui avec l'entrain et la vigueur d'une seconde jeunesse. Son bulletin mensuel contient, outre des documents inédits, des Notices sur les châteaux, les communautés, les célébrités de l'ancienne Savoie. Pour donner à son activité un champ plus libre, l'Association a fondé un recueil hebdomadaire, la *Revue savoisienne*, dans laquelle sont insérées par fragments des publications de longue haleine. Cette Revue compte parmi ses rédacteurs, et l'Association florimontane parmi ses membres les plus laborieux, M. Riflat, qui la préside, M. l'abbé Grobel et M. Jules Philippe, auteur d'une série de biographies intitulée : les *Gloires de la Savoie*.

Thonon est pour le bas Chablais ce qu'est Annecy pour le reste de la province : séparé de l'Anniçois par le territoire de Genève, ce petit pays s'est créé une vie à part. Il n'a pas de Société savante, mais il publie avec activité, surtout depuis l'annexion. Son journal, le *Léman*, contient de nombreuses et intéressantes Notices sur les antiquités locales, soit civiles, soit politiques ou ecclésiastiques. M. Joseph Dessais, auteur d'une histoire du Chablais et de l'ouvrage vraiment considérable intitulé *Nice et Savoie*, est l'âme de ce mouvement scientifique qui aboutira, il faut l'espérer, à la création d'une Société savante à Thonon.

Il n'est pas jusqu'à Chamounix où l'annexion n'ait amené la vie scientifique : il y paraît l'été un *Journal-Revue*, l'*Abeille*, dans lequel l'histoire et l'archéologie tiennent une place à côté des sciences naturelles.

VIII.

Afrique.

Algérie. — Je n'oublierai assurément point ces vaillants champions de l'étude qui ont planté le drapeau de l'histoire sous l'Atlas, à Alger,

Digitized by Google

à Oran, à Constantine; mais j'en parlerai brièvement. Leurs travaux les plus importants regardent l'archéologie : souvent néanmoins ils nous entretiennent avec intérêt du passé des Arabes, de leurs mœurs, de leur législation, de l'organisation de leurs tribus. Peut-être un jour, par le mélange des races, ces récits seront de l'histoire de France. Le dernier bulletin de la Société historique algérienne contient, d'après des pièces inédites, une relation de la demande d'un roi faite par les Algériens à la France en 1571.

Vous le voyez, Messieurs, et j'avais raison de vous le dire en commençant : suivre de l'œil le mouvement intellectuel d'une nation comme la France; observer sa marche, tantôt précipitée, tantôt intermittente ou ralentie, tantôt éclatant sur certains points privilégiés en découvertes inattendues ou en œuvres d'élite, et chercher ce qu'un pareil ensemble d'efforts, d'études, d'intelligence peut promettre d'espoir à l'avenir et de gloire au pays, c'est là, je le répète, un noble et beau spectacle. Cet inventaire des forces morales de l'Empire ne peut d'ailleurs se faire qu'ici avec certitude, à cause de votre concours unanime, de nos communications mutuelles et journalières par la correspondance, et enfin de ces réunions périodiques où les travaux, les pensées, les besoins, s'associent de tous les points du territoire, viennent se fondre, pour ainsi dire, dans une vaste unité.

On a beaucoup parlé depuis quelque temps de centralisation et de décentralisation intellectuelles, et l'on a dit que nous voulions centraliser vos Sociétés. Pour moi je ne comprends pas, je l'avoue, ce que signifient ces mots appliqués au domaine de l'intelligence. Rien n'est plus insaisissable que la pensée humaine, que Dieu a créée libre parce qu'il a fait l'homme semblable à lui-même : vouloir diriger d'un bureau le savoir et l'esprit d'une grande nation, comme on trace le parcours d'un chemin vicinal ou d'une voie de fer, ce serait une idée absurde et folle dont, je vous l'assure, nous n'avons jamais été coupables. Que faites-vous, Messieurs, et que faisons-nous dans cette tâche commune que nous avons acceptée pour le bien de la science? chacun de vous récolte et nous recueillons pour tous: vous êtes les abeilles, nous sommes la ruche.

Nous vous donnons à tous la publicité qui vous manque, et quelle publicité! celle de l'Europe, je devrais dire du monde entier. Par notre *Revue des Sociétés savantes*, vos travaux se répandent, se font apprécier partout. Savez-vous, Messieurs, ce qui s'est passé récemment, dans un pays éloigné, par suite de ces communications que j'ap-

Digitized by Google

pellerai universelles? un de vos confrères du Midi dont la main est toujours heureuse, qu'il cherche ou qu'il écrive, avait découvert un document curieux : c'était un projet de descente en Angleterre concerté entre la France et le roi de Danemark Valdemar III pour la délivrance du roi Jean. La révélation de ce fait, ignoré des historiens danois, mit en émoi la savante Société de Copenhague, et ouvrit sur cette terre lointaine un filon nouveau d'exploitation historique où la France était intéressée. J'aurais bien d'autres faits encore à vous raconter.

De toutes parts les archives et les correspondances privées s'ouvrent à vos explorations ; double témoignage de l'intelligence libérale des familles et de la confiance qu'elles mettent en vous. Les dépôts publics sont également remués avec une ardeur qui n'a pas encore eu d'exemple. Que de recherches pour la rédaction d'un dictionnaire topographiqne, d'un répertoire archéologique ou la publication d'un cartulaire ! Par les lumières inattendues qui jaillissent de toutes ces fouilles dans le passé, l'histoire générale se renouvelle : au lieu de partir d'opinions convenues pour descendre aux détails, il faut bien qu'elle remonte des détails accumulés à une généralisation plus sûre. On ne vous impose plus l'histoire; c'est vous qui, par la masse de vos travaux finirez par nous l'imposer, en la reconstruisant de la circonférence au centre.

Le Comité, en écoutant vos lectures, en lisant les Mémoires de vos Sociétés, en parcourant vos livres, a été souvent frappé des rares qualités littéraires qui s'y rencontrent. On dirait que dans quelques coins reculés de notre France s'est conservé le secret de la langue du dix-septième siècle, ce noble idiome, clair, simple, nerveux, si bien approprié à l'histoire, et que nous dénaturons à qui mieux mieux aujourd'hui par un jargon prétentieux ou barbare. Ah! Messieurs, si vous apportez avec vous ce secret, laissez-nous-le, et ne prenez pas le nôtre en échange.

Encore un mot et j'ai fini. Si dans ce rapide tableau où je n'ai guère eu à donner que des éloges il s'est mêlé quelque froideur, quelques reproches peut-être pour des départements et des Sociétés, en petit nombre, dont la marche m'a paru trop lente, et le zèle trop incertain, qu'ils ne m'en veuillent pas : ce n'est pas un anathème que j'ai lancé sur eux, Dieu merci! je n'en ai ni le désir ni le droit. Ils me pardonneront en prenant mes paroles pour ce qu'elles sont réellement, c'est-à-dire, pour des paroles fraternelles de regret, d'encouragement et d'espérance.

Digitized by Google

DISCOURS

DE

M. MILNE EDWARDS

Membre de l'Institut,
Vice-président de la section des sciences du Comité.

Messieurs,

En venant, pour la troisième fois, vous entretenir des services rendus à la science par les hommes d'étude dont nos départements s'honorent à juste titre, je me sens heureux d'avoir une pareille tâche à remplir. Associé de cœur aux succès de tous ceux qui consacrent leur vie aux travaux de l'esprit, il m'est doux d'avoir à enregistrer de nouveau les résultats de vos recherches, car l'esquisse rapide que j'en tracerai, tout incomplète qu'elle puisse être, montrera bien que votre part dans les conquêtes de l'intelligence répond à ce que la France attendait de vous. Quelques vieillards chagrins semblent se complaire à croire que de nos jours le spectacle des merveilles accomplies par l'industrie fascine seul tous les yeux, que la science pure n'est pas de notre siècle, et que la poursuite du bien-être matériel est l'occupation unique de la jeune génération qui s'élève autour de nous. Mais non; heureusement, les temps n'ont point changé de la sorte, et le pays qui a produit Descartes, Pascal, Réaumur, Buffon, Lavoisier, Laplace, Cuvier et tant d'autres savants éminents, ainsi que cette légion de grands écrivains, d'érudits profonds, dont les noms reviennent sans cesse à la mémoire de tous ceux qui pensent, n'est pas descendu du rang où vos prédécesseurs l'avaient placé. Les plaisirs de l'esprit n'ont perdu pour vous aucun des charmes que nos pères y trouvaient, et nulle part en France la culture du domaine de l'intelligence n'est délaissée. Les Associations scientifiques et littéraires, si nombreuses et si diverses, dont les membres viennent annuellement ici soumettre leurs idées aux épreuves d'une discussion libre, prouvent assez qu'aujourd'hui comme autrefois toutes les branches des connaissances humaines sont estimées parmi nous à leur juste valeur, et pour mon

Digitized by Google

trer combien l'amour de l'étude est toujours puissant dans ce grand pays, il suffirait de rappeler les circonstances dans lesquelles ont été accomplis beaucoup de vos travaux dont l'unique récompense devait être l'acquisition d'une vérité nouvelle. Dans le monde, on ne sait pas combien doivent être grands le zèle, le dévouement de la plupart de nos jeunes savants, qui, surchargés de devoirs professionnels non moins fatigants pour le corps que pour l'esprit, consacrent tous leurs instants de loisir à des recherches entreprises dans le but unique de satisfaire ce besoin de lumières que Dieu, dans sa bonté infinie, donne aux hommes d'élite. Souvent, pour se procurer les instruments, les livres nécessaires à leurs investigations, ils ont dû s'imposer pendant longtemps de fréquentes et dures privations; souvent aussi, au moment où ils viennent de saisir un fait qui, la veille encore, aurait été nouveau, ils apprennent que le mérite de la découverte ne leur appartiendra pas, car, faute d'avoir pu marcher assez vite, ils ont été devancés par un rival plus heureux; mais, chasseurs infatigables, rien ne les décourage, leur labeur est incessant, et chaque année nous les voyons offrir à la science un riche et volontaire tribut.

Un des premiers et des plus chers devoirs du Comité dont j'ai l'honneur d'être ici l'organe est de signaler à l'attention du Ministre de l'instruction publique les services rendus de la sorte; mais en ce moment je n'ai pas à me préoccuper des difficultés que nos jeunes savants ont à vaincre; je ne dois parler que des résultats acquis, et avant tout il me faut être bref, car le nombre des travaux dont j'ai à rendre compte est très-grand, et je n'oublie pas que le temps consacré à cette séance appartient à l'archéologie non moins qu'aux sciences et à l'histoire. Je me bornerai donc à vous dire en peu de mots ce qui a le plus frappé la section scientifique du Comité lorsqu'elle a porté les yeux sur le mouvement intellectuel dont la plupart de nos provinces sont animées.

En regardant au Midi, elle a vu tout d'abord que Marseille avait bien mérité de la science. Le génie du commerce n'a pas exclu de cette riche cité l'amour de l'étude. En ce moment on y élève pour le Musée d'histoire naturelle un palais nouveau; on y établit un grand observatoire astronomique, où les beaux instruments dus à l'esprit inventif de M. Foucault trouveront toujours un ciel pur et n'auront plus à redouter le voile humide dont la triste atmosphère de Paris les recouvre si souvent. Une nouvelle Association scientifique y a été fondée pour l'exploration géologique de la contrée adjacente, et les travaux du laboratoire y ont été poursuivis avec succès. On y compte

Digitized by Google

plus d'un expérimentateur habile, ainsi que des observateurs distingués, et le Comité y envoie cette année, comme témoignage de sa reconnaissance pour les services rendus à la science, deux de ses médailles.

La première de ces récompenses est décernée à M. Favre.

Un intérêt particulier s'attache toujours aux travaux qui mettent en évidence de nouveaux liens entre des phénomènes en apparence éloignés et indépendants les uns des autres. Ainsi les découvertes de Lavoisier sur les relations qui existent entre le dégagement de chaleur par les combustibles qui brûlent et la combinaison de ces corps avec l'air vital, ou, en d'autres mots, avec l'oxygène de l'atmosphère, ont frappé aussitôt tous les esprits, et le domaine commun de la physique et de la chimie où ce puissant génie pénétra de la sorte fut exploré ensuite par un grand nombre de savants illustres, au nombre desquels notre vieille Sorbonne compte avec orgueil Biot et Dulong. M. Favre marche sur leurs traces, et les résultats qu'il a obtenus ont une importance considérable. Déjà, dans une de nos réunions annuelles, j'ai cité avec éloges la longue série d'expériences qu'il avait faites en commun avec M. Silbermann sur les quantités de chaleur dégagée dans les actions chimiques et moléculaires. En mesurant avec plus de précision que ne l'avaient fait leurs prédécesseurs les phénomènes calorifiques qui accompagnent la combustion du carbone et de l'hydrogène, ces expérimentateurs avaient obtenu des données précieuses pour les physiologistes aussi bien que pour les physiciens ou les chimistes, et leurs recherches sur les quantités comparatives de chaleur développée par l'oxydation de certains corps lorsque ceux-ci sont à l'état de liberté ou à l'état de combinaison offrent non moins d'intérêt. Plus récemment, M. Favre a porté ses investigations sur les phénomènes calorifiques qui se produisent dans le circuit voltaïque. Se plaçant à un point de vue différent de ceux choisis par ses devanciers, il a cherché si la quantité totale de chaleur dégagée dans ce circuit a quelque relation simple avec celle qui correspond aux actions chimiques produites dans l'appareil électro-moteur lui-même. Je ne décrirai pas ici les expériences comparatives qu'il fit pour résoudre cette question ; il me suffira d'ajouter qu'il trouva la loi suivant laquelle la chaleur développée pour la dissolution chimique du zinc se partage entre la pile et le conducteur : ce partage se fait dans le rapport des résistances propres des deux parties de l'appareil, et, quel que soit le circuit, la somme des deux quantités est égale au nombre de calories produit par l'action de l'acide sulfurique étendu sur le zinc métallique.

Digitized by Google

Par l'ensemble de ses travaux, M. Favre a conquis un rang élevé parmi les physiciens; l'Académie des sciences en a fait choix comme l'un de ses correspondants, et le Comité saisit avec empressement cette occasion pour lui donner un témoignage éclatant de son estime.

Une seconde médaille est décernée à M. Coquand, pour ses recherches sur la géologie et la paléontologie de la province de Constantine.

A peine l'armée française eut-elle mis pied en Algérie que déjà un de nos officiers d'état-major, le capitaine Rozet, s'était mis à l'œuvre pour étudier l'histoire géognostique de la contrée. Mais à cette époque où les luttes étaient journalières, les observations scientifiques ne pouvaient être que bien superficielles, et l'exploration du sol de l'Algérie ne commença réellement que vers 1840. M. Renou et M. Fournel firent alors un examen approfondi de toutes les parties du pays déjà soumises à notre domination, et plus récemment d'autres travaux géologiques y ont été poursuivis par plusieurs savants, au nombre desquels M. Ville, ingénieur des mines, occupe un rang des plus honorables. En 1851, M. Coquand commença ses études sur la province de Constantine. Depuis lors il a fait plusieurs voyages dans diverses parties de l'Algérie, et il a poussé ses investigations jusque dans la région encore inexplorée où les dernières ramifications de l'Atlas vont se perdre dans les sables du Sahara. Ses observations ont jeté de nouvelles lumières sur plus d'une question de stratigraphie, et elles ont beaucoup contribué aux progrès de nos connaissances relatives à la paléontologie de cette partie de l'Afrique. Pour montrer combien ces progrès ont été considérables, il me suffira de dire qu'en 1851, époque du premier voyage de M. Coquand, on n'avait encore découvert dans la province de Constantine que trente et une espèces de fossiles; que, par les premières explorations de ce savant, le nombre en fut porté à cent quarante-deux, et que, dans son dernier ouvrage, il en décrit cinq cent quatre-vingt-dix-huit. Or, chacun sait que c'est principalement par la connaissance des fossiles que l'on arrive à la détermination de l'âge géologique des divers terrrains et du rang de ceux-ci dans la série des formations.

Tout ce qui nous éclaire sur la constitution ou sur l'histoire d'une partie quelconque de l'écorce solide du globe est important aux yeux du naturaliste; partout aussi les études géologiques peuvent être utiles à l'industrie; mais dans l'Afrique française les recherches de cet ordre ont offert un intérêt particulier, car elles ont contribué à

Digitized by Google

des résultats si beaux, que les Arabes eux-mêmes en ont été saisis d'admiration, fait dont l'importance n'échappera à personne.

En effet, l'influence de la France sur les nations policées est due principalement à ses écrivains, à ses idées ; mais sur des peuplades à demi barbares qui ne lisent pas, notre action ne saurait s'exercer de la sorte. Là, notre grandeur ne peut être révélée que par la puissance de nos armes ou par les bienfaits que notre civilisation répand autour d'elle, et pour maîtriser les hommes sans les avilir, il faut les amener à bénir notre nom aussi bien qu'à craindre nos châtiments. Or, dans la région inhospitalière du Sahara qui longe l'Algérie vers le sud, on rencontre maintes tribus pauvres et nomades dont les tentes se dressent autour de chaque point où un mince filet d'eau vient humecter le sol et y entretenir un peu de verdure. Mais ni les hommes ni les animaux ne peuvent rester longtemps dans la même oasis, car bientôt la source s'épuise, le sol se dessèche, et alors il faut aller au loin chercher un autre lieu, où à l'ombre de quelques palmiers on pourra trouver une nouvelle provision d'eau. Ces Arabes, errants dans le désert, avaient déjà appris combien nos soldats sont redoutables, mais ils ne nous connaissaient encore que comme des ennemis de leur race, lorsque la science de nos géologues est arrivée au milieu d'eux opérer des prodiges qui changeront les conditions de leur existence jusqu'alors si misérable et si précaire. En effet, grâce aux lumières fournies par cette science, nos ingénieurs, en frappant le sable aride, ont pu faire naître sous les yeux de ces tribus des sources jaillissantes qui désormais éloigneront d'elles les souffrances de la soif et rendront vigoureuse la végétation languissante de leurs dattiers à demi flétris par l'ardeur du soleil. Nous créons ainsi des oasis nouvelles, où des familles encore nomades viennent aussitôt se fixer pour toujours, et déjà toute une ligne de nos puits artésiens, s'avançant dans le désert et appelant la vie au milieu de cette vaste solitude, fait comprendre aux peuplades d'alentour encore insoumises que les conquêtes de notre civilisation ne s'arrêteront pas devant les barrières qu'elles pourraient y opposer. Un pareil spectacle a dû parler au cœur des Arabes du Sahara et contribuera plus, peut-être, que la force de nos armes, à en faire des enfants de la France. Quoi qu'il en soit, c'est par des bienfaits de cet ordre que les nations éclairées justifient leurs envahissements et deviennent les agents que la Providence emploie au service de l'humanité (1).

(1) Ce fut par les soins du général Desvaux et par les ordres du maréchal Randon qu'en 1856 le percement des puits artésiens fut commencé dans le Sahara de la province de Constantine. Le travail de forage fut exécuté par MM. Degousée et Laurent.

Digitized by Google

Ces beaux résultats, qui constituent pour les sciences de nouveaux titres à l'estime publique, m'ont fait sortir des limites assignées à ce rapport; mais je me hâte d'y rentrer, car il me reste encore bien des choses à dire.

Ainsi les recherches de M. Coquand sur la géologie de l'Algérie ne sont pas les seuls travaux de ce savant qui aient fixé l'attention du Comité.

On lui doit des observations nouvelles sur la subdivision du terrain néocomien en étages distincts et sur les fossiles des divers dépôts qui, dans le midi de la France, constituent la craie moyenne.

Un autre membre de la Société d'émulation de la Provence, M. Matheron, a fait une étude fructueuse des terrains tertiaires de cette partie de l'Empire, et M. Reynès a donné, dans le recueil de cette jeune Compagnie savante, un Mémoire intéressant sur la délimitation du terrain crétacé dans la même région. Enfin le doyen de la Faculté des sciences de Marseille, M. Morren, s'est livré à de nouvelles recherches sur les phénomènes lumineux que présentent les flammes.

J'ajouterai que M. de Saporta, à Aix, vient d'enrichir la paléontologie par la publication d'excellentes observations sur les végétaux fossiles du terrain tertiaire.

Montpellier, qui l'année dernière avait reçu une médaille d'or pour les recherches paléontologiques de M. Gervais, obtient aujourd'hui une nouvelle récompense pour des travaux d'un autre ordre. La chimie manquerait à ses devoirs si elle ne venait en aide à l'industrie, et dans les contrées où la culture de la vigne est une source de grande richesse, elle peut rendre d'importants services en éclairant les agriculteurs sur les phénomènes qui accompagnent la fermentation vineuse. Dans le département de l'Hérault, M. Béchamp s'est occupé de ce sujet avec beaucoup de succès, et en Bourgogne M. Ladrey a mis également sa science au service des vignerons. Le Comité n'avait pas à se prononcer sur la valeur pratique des conseils donnés par ces deux chimistes habiles; mais en décernant à chacun d'eux une médaille d'argent, il a voulu témoigner de son estime pour l'ensemble de leurs publications ainsi que pour leur enseignement sur la chimie appliquée à l'agronomie. S'il m'avait été permis de parler ici des découvertes dues à mes confrères de Paris, j'aurais eu à enregistrer également les recherches récentes de M. Pasteur sur le rôle curieux de certains êtres vivants dans la production des maladies des vins ; mais le silence que je dois garder à ce sujet ne me cause aucun regret, car les travaux de ce chimiste jettent tant

Digitized by Google

d'éclat que partout ils fixent l'attention dès qu'ils paraissent, et les éloges que j'aurais à y donner sont déjà dans toutes les bouches.

M. Ladrey n'est pas le seul savant de Dijon dont les recherches aient été jugées dignes de récompense. En effet, une médaille d'or est décernée à M. Billet pour son travail relatif à la théorie de l'arc-en-ciel, sujet qui avait été traité par Descartes et par Newton, mais que ces hommes de génie n'avaient pas épuisé. En expérimentant sur des filets d'eau, M. Billet a pu mesurer les déviations subies dans l'arc par diverses couleurs et comparer les positions que leur assigne l'expérience avec celles qu'indique la théorie. Enfin il a étudié les variations angulaires croissantes avec le numéro de l'arc qu'amènent pour une même couleur les changements de température du liquide, et il a donné le moyen de déduire de ces variations angulaires les variations correspondantes de l'indice. Ce travail est important, et le Comité n'a pas oublié que l'on devait déjà à M. Billet un traité d'optique physique dont le mérite est considérable (1).

Les sciences mathématiques, non moins que la physique et la chimie, sont cultivées avec succès dans l'ancienne capitale de la Bourgogne, et le Comité a hésité dans le choix de la récompense qu'il convenait d'accorder à un Mémoire manuscrit soumis à son jugement par un des membres les plus distingués de l'Académie de Dijon, M. Despeyrous. Les recherches de ce savant ont pour objet la théorie des équations résolubles algébriquement, sujet hérissé de difficultés, et nous avons pensé que le service le plus grand à rendre à leur auteur était d'assurer la prompte publication de ce travail ardu. La section scientifique du Comité a donc prié M. le Ministre de vouloir bien fournir à l'Académie de Dijon les fonds nécessaires pour l'impression du Mémoire de M. Despeyrous dans le recueil de ses actes.

Un autre membre de la même Compagnie savante, M. Perrey, est arrivé par la voie de la statistique à un résultat dont l'oubli serait impardonnable ici. Par ses persévérantes recherches sur les tremblements de terre, il a prouvé l'existence d'une certaine relation entre les mouvements du sol et la position de la lune, comme si la partie centrale de notre globe encore liquide était le siége de phénomènes analogues à ceux des grandes marées qui agitent l'Océan et en brisent parfois les digues (2).

(1) Plus récemment, le même expérimentateur a publié des recherches sur les demi-lentilles d'interférence.

(2) Je dois rappeler également ici que M. Brullé a communiqué au Comité de

Digitized by Google

La similitude des sujets traités par MM. Béchamp et Ladrey m'a fait passer trop rapidement de Montpellier à Dijon, et, pour ne pas être injuste envers le Midi, il me faut y retourner. En effet, les recherches de M. Béchamp sur les vins ne sont pas les seuls titres de ce chimiste à la distinction honorable qu'il obtient aujourd'hui, et la chimie n'est pas la seule branche des connaissances humaines que les savants de Montpellier cultivent avec succès. Faute de temps, je ne puis énumérer tous les travaux qui y ont été accomplis depuis notre dernière réunion ici, et je me bornerai à rappeler la manière heureuse dont le directeur du jardin botanique fondé par Henri IV, M. Martins, met la science du physicien au service du naturaliste (1).

A Toulouse, l'activité dont nous avons eu plus d'une preuve dans nos réunions précédentes ne se ralentit pas. M. Leymerie a publié de nouvelles observations sur la constitution géologique de la vallée de l'Ariége. M. Filhol contribue à nous faire mieux connaître les eaux minérales de la région des Pyrénées (2). M. Petit s'est adonné à une longue série d'observations météorologiques. M. Lavocat continue ses études d'anatomie comparée, et M. Joly se montre toujours ardent à la poursuite de faits nouveaux. Enfin MM. Garigou et Trutat ont appelé l'attention des naturalistes sur la caverne de Bruniquel dont les richesses paléontologiques ornent aujourd'hui le musée Britannique, établissement pour l'accroissement duquel l'argent ne manque jamais. Entraînés par l'amour de la science, ces jeunes explorateurs ont pu oublier un instant les droits légaux du propriétaire du sol où gisaient enfouis depuis des siècles les débris d'ossements mis au jour par leurs fouilles; mais nous ne devons pas moins les remercier de leur zèle, car, grâce à eux, la France a conservé au moins le bénéfice scientifique d'une découverte intéressante pour l'étude de nos antiquités nationales et de notre Faune primitive.

A Bordeaux, la géologie est cultivée avec succès depuis quarante

nouvelles recherches sur la structure des os et sur la modification que l'âge y détermine.

(1) Parmi les Mémoires de ce savant qui ont fixé récemment l'attention du Comité, je citerai son travail sur la végétation des dunes voisines de Montpellier et des recherches sur l'influence que la constitution du sol exerce sur le refroidissement de la couche arable dans le midi de la France.

(2) Ce savant a communiqué aussi au Comité un travail intéressant, qu'il a fait en collaboration avec M. Timbal-Lagrave, sur les cépages cultivés dans le midi de la France.

Digitized by Google

ans. Ce furent d'abord MM. Basterot, Grateloup, Desmoulins et de Colegno, puis MM. Raulin et Delbos, qui s'en occupèrent au grand profit de la paléontologie ainsi que de la stratigraphie. Récemment encore, un des jeunes professeurs attachés au lycée de cette grande et belle ville, M. Gosselet, a repris l'examen des terrains tertiaires de Biarritz, et il est arrivé à de bons résultats. La bibliothèque du naturaliste a été enrichie par la publication des recherches de M. Gassies sur la Faune conchyliologique de la Nouvelle-Calédonie. M. Lespiault a communiqué au Comité un Mémoire sur la théorie géométrique de la variation des éléments des planètes; M. Raulin a fait des observations intéressantes sur la quantité de pluie qui est tombée en Aquitaine pendant la dernière période décennale, et on remarque dans le volume des Mémoires de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux qui a paru récemment plusieurs écrits de M. Baudrimont, ainsi que des investigations anatomiques, par M. Bazin, et des études sur la transfusion du sang, par M. Oré.

L'est et le centre de la France ont également fourni leur contingent; ainsi Strasbourg n'est pas resté au-dessous de sa vieille réputation, et les botanistes éprouveront peut-être quelque surprise en ne trouvant pas le nom de M. Duval-Jouve sur la liste de nos lauréats; mais cette omission ne préjuge rien pour l'avenir, et s'explique par l'arrivée un peu tardive de son important travail sur les Équisétacés entre les mains du Comité. Le doyen de la Faculté des sciences de Strasbourg, M. Lereboullet, a publié cette année un travail considérable sur l'embryologie comparée, et il fait paraître en ce moment les recherches sur les monstruosités doubles des Poissons dont il vous avait entretenus dans notre dernière réunion. Enfin M. Bertin nous a adressé les résultats d'expériences intéressantes sur les courants interrompus.

La Société industrielle de Mulhouse a rendu aux sciences de fréquents services. Le Comité n'a pas été saisi de l'examen de l'ouvrage important que l'un de ses membres (1) publie sur les glaciers; mais nous avons écouté avec grand intérêt le Rapport qui nous a été fait sur le Mémoire de M. Jean Dollfus relatif à la mortalité des jeunes enfants. On sait depuis longtemps que cette mortalité est énorme dans la plupart des villes manufacturières, à Mulhouse notamment, et nous n'ignorons pas que la plupart des fabricants alsaciens font de louables efforts pour la diminuer, en améliorant la position de la population ouvrière. Le travail de statistique dont je parle nous en

(1) M. Dollfus-Austet.

Digitized by Google

fournit un nouvel exemple, et quoique le fait en question ne soit peut-être pas du domaine de la section scientifique du Comité, je ne saurais le passer sous silence. La grande mortalité des enfants nouveau-nés dans les villes de fabriques paraît dépendre en partie de ce que les mères, forcées par le besoin, retournent trop tôt aux travaux de l'atelier et abandonnent à une surveillance étrangère ces frêles créatures lorsque les soins maternels leur seraient encore nécessaires. Pour remédier à cet état de choses, la maison Dollfus-Mieg exige que celles de ses ouvrières qui deviennent mères ne reparaissent à la fabrique qu'après un repos jugé suffisant par le médecin, et elle paye à chacune de ces pauvres femmes les journées d'absence comme elle payerait des journées de travail. Cette mesure, adoptée par beaucoup d'autres chefs d'établissements industriels du Haut-Rhin, paraît avoir déterminé une grande diminution dans le nombre des morts parmi les nouveau-nés, et chacun de vous, Messieurs, comprend la satisfaction que j'éprouve en ayant l'honneur de la signaler à l'attention publique.

A Saint-Etienne, une autre réunion d'hommes voués à l'industrie, qui s'occupe également de science et qui obtint aussi il y a peu d'années une de nos grandes médailles, continue à publier dans son Bulletin des travaux qui intéressent à la fois la géologie et la métallurgie. Le Comité y a remarqué particulièrement un Mémoire sur les mines de soufre de la Sicile, par M. de la Bretoigne, des observations sur le minerai de fer en grains des environs d'Audricourt, par M. Maussier, et la description des mines d'anthracite et de houille des départements de la Sarthe et de la Mayenne, par M. Dorlhac, à qui l'on doit aussi un travail très-estimé sur les filons de baryte sulfaté du centre de la France.

A Lyon, où le commerce et l'industrie fournissent tant d'aliments à l'activité d'une multitude d'hommes instruits, la science pure n'est pas délaissée. Ainsi, nulle part en France les études entomologiques ne sont poursuivies avec plus de zèle, et M. Mulsant, l'un de nos lauréats de l'année dernière, M. Millière et M. Rey, y contribuent largement aux progrès de cette branche de l'histoire naturelle. L'ardeur scientifique de M. Fournet ne se ralentit jamais, et parmi les publications récentes de ce géologue distingué, je citerai non-seulement un Mémoire très-étendu sur la structure du Jura, mais aussi des aperçus sur les variations séculaires des fleuves et un travail à la fois archéologique et géologique relatif à l'influence du mineur sur les progrès de la civilisation. M. Jourdan enrichit sans cesse le beau Musée d'histoire naturelle qui est confié à ses soins; M. Faivre

Digitized by Google

a constaté des faits intéressants relatifs aux propriétés du système nerveux des Insectes, et l'un des jeunes professeurs de l'Ecole vétérinaire de Lyon, M. Chauveau, se livre à des recherches expérimentales dont la physiologie tire grand profit.

Dans cette revue sommaire des services rendus à la science, il me faut aussi parler de Grenoble, car l'un des professeurs de cette ville, M. Lory, y poursuit d'importantes recherches sur la géologie des Alpes(1).

A Clermont, en Auvergne, M. Félix Bernard a fait de nombreuses et utiles expériences d'optique. Il a fourni de nouvelles preuves à l'appui de la théorie de Newton touchant la composition des couleurs, et il a réfuté les objections que l'un des physiciens les plus célèbres de l'Écosse, M. Brewster, avait cru devoir y faire. Enfin il a comparé avec soin les longueurs d'ondes de diverses teintes avec celle de la lumière de la raie que les physiciens distinguent par la lettre D, et il a contrôlé ainsi les résultats de Frauenhoffer. Précédemment M. Bernard avait apporté des perfectionnements considérables à l'appareil photométrique, et, par l'ensemble de ses travaux, il s'est placé très-haut dans l'estime du Comité. En conséquence une médaille d'argent lui est décernée.

L'Académie de Clermont a produit également un travail sur le développement algébrique des fonctions perturbatrices par M. Bourget, et un Mémoire sur la solubilité des composés isomorphes, par M. Alluard.

La Société des sciences naturelles et historiques d'Auxerre conserve le rang qu'elle avait conquis l'année dernière, et, après avoir obtenu une récompense pour les recherches paléontogiques de M. Cotteau (2), elle reçoit aujourd'hui une nouvelle médaille pour les travaux de M. Goureau sur l'histoire naturelle des insectes nuisibles à l'agriculture, sujet qui mériterait de fixer davantage l'attention des entomologistes.

Une distinction du même ordre est donnée au doyen de la Faculté des sciences de Nancy, M. Godron, qui, après avoir publié d'importants ouvrages sur la Flore française et sur l'espèce considérée dans les deux règnes de la nature vivante, s'est appliqué à l'étude de la

(1) Ce jeune savant vient d'achever la publication de son ouvrage intitulé : *Description géologique du Dauphiné*, 3 vol. in-8°.

(2) Ce paléontologiste continue activement ses travaux sur les Échinides fossiles, et vient de publier un Mémoire très-étendu sur les espèces de ce groupe trouvées dans les Pyrénées, ainsi qu'une nouvelle livraison de ses études sur celles du département de l'Yonne.

Digitized by Google

Faune de la Lorraine, et a choisi également pour sujet de ses investigations l'histoire ethnologique des races humaines qui occupent cette partie de la France (1).

A Metz, M. Terquem continue sur les Foraminifères du lias les patientes recherches dont le mérite a déjà été hautement proclamé dans cette enceinte ; et, si des infirmités physiques n'étaient pas venues arrêter les travaux ornithologiques de M. Malherbes, ce magistrat ne se serait pas borné à publier sur les familles des Pics un magnifique ouvrage descriptif en quatre volumes in-folio.

C'est aussi par l'octroi d'une médaille d'argent que le Comité a voulu marquer l'intérêt que lui inspirent les recherches de M. Hesse sur une autre partie de la Faune française. Résidant à Brest, cet observateur patient a profité du voisinage de l'Océan pour étudier pendant bien des années une foule de petits animaux marins dont les zoologistes ne s'étaient encore que peu occupés. On lui doit la découverte des transformations que les crustacés du genre Pranize subissent pour devenir des Ancées, et dernièrement il s'est associé à l'un des savants les plus éminents de la Belgique, M. Van Beneden, pour la publication d'un volume important sur les Hirudinées de notre littoral.

Cherbourg a des droits non moins grands aux éloges du Comité; l'un des officiers attachés à ce port militaire, M. Jouan, capitaine de frégate, met à profit ses voyages lointains pour enrichir toutes les branches de l'histoire naturelle, et nous regrettons que l'exemple donné jadis par un grand nombre de marins ait maintenant si peu d'imitateurs. M. Le Jolis continue les études botaniques qui ont déjà fait inscrire son nom sur la liste de nos lauréats, et cette année une récompense du même ordre est décernée à un autre membre de la Société des sciences de Cherbourg, M. Bonissent, pour son Essai géologique sur le département de la Manche.

Un nouveau tribut de reconnaissance est dû à la Société linnéenne de Normandie, représentée par l'un de ses membres les plus anciens et les plus zélés, M. Eudes Deslongchamps. Tous les naturalistes connaissent les persévérantes recherches paléontologiques de ce vétéran de la science, et tous applaudiront à la médaille d'or qui lui est décernée pour son grand travail sur les Téléosauriens du

(1) Parmi les travaux dus aux membres de l'Académie de Stanislas, je citerai aussi les recherches toxicologiques sur l'arsenic, par M. Blondlot, les observations de M. Poincaré sur la nutrition chez les malades atteints de glycogénie, les expériences de M. Nicklès sur les sels quadruples.

Digitized by Google

terrain jurassique des environs de Caen. Je rappellerai que l'année dernière une récompense analogue fut décernée à un autre savant de la même ville, M. Isidore Pierre, pour des recherches qui enrichissent à la fois la chimie et l'agriculture, recherches qu'il poursuit toujours avec le même succès.

Le Havre a participé aussi au mouvement scientifique dont nous enregistrons ici les principaux résultats. Un Musée fondé depuis peu d'années dans cette ville commerçante a été enrichi de beaux fossiles provenant des falaises voisines, et un ami des sciences, M. Marchand, dont la patience égale le zèle, s'y est livré à une longue série d'observations météorologiques. D'ordinaire les travaux de ce genre ne profitent que peu à celui qui les fait, et ne sont destinés qu'à fournir des matériaux pour la construction future d'un édifice scientifique dont l'architecte n'est pas encore venu; mais leur utilité est incontestable, et, pour encourager ses correspondants à s'en occuper sérieusement, le Comité a décidé qu'une médaille d'argent serait décernée à M. Marchand.

Enfin, pour clore cette liste, déjà longue, et cependant trop courte à mon gré, des récompenses accordées par la section scientifique du Comité des Sociétés savantes, il me reste encore à parler de la médaille décernée à un savant d'Abbeville, M. Boucher de Perthes, dont les persévérantes recherches intéressent à la fois l'archéologie et les sciences naturelles, car elles ont trait à l'histoire de l'homme et de sa civilisation naissante à une époque dont les traditions n'ont pu arriver jusqu'à nous, et dont les annales ne sont écrites que dans les entrailles de la terre.

Cuvier, en terminant son magnifique discours sur les révolutions du globe, passe en revue les animaux dont il avait trouvé les débris dans cet amas de terre, de sable et de limon qui recouvre nos plaines, qui remplit le fond de nos cavernes, et qui est désigné communément sous le nom de diluvium, parce qu'on le considère comme ayant dû résulter de quelque grande catastrophe semblable à l'inondation dont les récits bibliques nous tracent le tableau, ou peut-être de ce déluge lui-même. Cuvier montre aussi que la plupart de ces animaux étaient très-différents de ceux qui habitent aujourd'hui les mêmes contrées; il marque son étonnement de n'avoir pu y découvrir aucun vestige de ces quadrumanes qui, à l'époque actuelle, abondent dans les pays chauds, et qui ressemblent à l'homme plus que ne le fait tout autre animal. Enfin, Cuvier ajoute qu'il n'a aperçu dans ce diluvium aucun indice de la présence de l'homme au milieu de cette Faune éteinte, et

Digitized by Google

il s'écrie : « Où était donc alors le genre humain? Ce dernier et « ce plus parfait ouvrage du Créateur existait-il quelque part? Les « animaux qui l'accompagnent aujourd'hui sur le globe et dont il « n'y a point de trace parmi ces fossiles l'entouraient-ils? Les pays « où il vivait avec eux ont-ils été engloutis, lorsque ceux qu'il ha- « bite maintenant et dans lesquels une grande inondation avait pu « détruire cette population antérieure ont été remis à sec? C'est ce « que l'étude des fossiles ne nous dit pas, et, dans ce discours, nous « ne devons pas remonter à d'autres sources. »

Ainsi, quand Cuvier écrivait les lignes que je viens de lire, la science était muette sur toutes ces grandes questions ; elle ne jetait aucune lumière sur les premiers temps de l'histoire de l'homme, et les phénomènes géologiques qui ont donné à notre pays sa configuration actuelle semblaient même devoir dater d'une époque antérieure à la création de l'espèce humaine. Beaucoup de naturalistes pensaient que la période actuelle avait été séparée des périodes précédentes par une immense lacune dans la série des êtres vivants, et qu'à la suite du dépôt des terrains de transport appelés diluviens, tout fut renouvelé à la surface du globe. Mais peu à peu la chaîne des faits a été renouée ; on a constaté que les types zoologiques dont l'absence dans les Faunes antédiluviennes étonnait Cuvier n'y font pas défaut, et remontent même beaucoup plus haut dans la chronologie géologique. Ainsi, en France même, on a trouvé des singes fossiles dans les terrains tertiaires, et aujourd'hui les preuves de l'existence de l'homme au milieu d'une Faune différente de la nôtre surgissent de toutes parts.

M. Boucher de Perthes ne fut pas le premier à introduire dans la science des faits de cet ordre. Ainsi, en 1828, quatre ans avant la mort de Cuvier, MM. Tournal et Christol avaient découvert dans une grotte du midi de la France des os humains saisis dans la substance d'une roche brêcheuse où se trouvaient aussi des os de divers quadrupèdes, dont les uns ne différaient pas de nos espèces actuelles, tandis que d'autres appartenaient à des espèces antédiluviennes, telles que le rhinocéros et l'hyène des cavernes. Mais on devait se demander si l'enfouissement des débris humains n'avait pas eu lieu postérieurement à la destruction des espèces éteintes dont les os fossiles se trouvaient dans le même gisement, et comme la science était impuissante à résoudre cette question, il convenait de garder la réserve prudente que Cuvier avait montrée. Peu de jours après la mort de ce naturaliste illustre, en 1833, d'autres faits du même ordre furent constatés par un anatomiste belge, Schmerling, dans une caverne

Digitized by Google

ossifère située sur les bords de la Meuse, près de Liége; mais là encore le mélange des espèces éteintes et des espèces actuelles pouvait être expliqué de différentes manières, et ne semblait pas démonstratif de la coexistence de tous ces êtres à l'état vivant.

Vers 1840 M. Boucher de Perthes commença à appeler l'attention des antiquaires et des naturalistes sur de nombreux fragments de silex, que l'on rencontre profondément enfouis dans le puissant dépôt de gravier et de sable dont les flancs de la vallée de la Somme sont recouverts aux environs d'Abbeville, dépôt que la plupart des géologues rangent dans les terrains diluviens. Il crut reconnaître dans ces pierres des instruments taillés de la main de l'homme; par exemple, des haches. des couteaux, des têtes de flèches, et il y vit, par conséquent, des preuves de l'existence de l'espèce humaine dans cette partie de l'Europe à l'époque où les eaux envahissant la contrée y avaient apporté cette masse immense de sable et de gravier. On contesta d'abord le caractère attribué à ces silex; on prétendait que le hasard, les effets de la gelée, que sais-je encore? avaient produit les cassures dont dépendaient les formes particulières de ces corps, et on se refusa à y voir des produits de l'industrie humaine. M. Boucher de Perthes ne se laissa pas détourner de ses recherches par des objections de ce genre, et, pour y répondre victorieusement, il lui a suffi d'un peu de patience, car bientôt les résultats de ses fouilles sont devenus si nombreux et si concluants que toute discussion sur l'origine des silex façonnés devint impossible à soutenir quand on était en présence de la collection formée par ce savant.

L'année dernière, à pareille époque, je signalais à l'attention du Comité les persévérants efforts de M. Boucher de Perthes, et je rappelais que l'absence d'ossements humains dans les couches de l'écorce solide du globe, qui recèlent tant de produits de l'industrie humaine, ne pouvait infirmer en rien les conclusions tirées de la présence de ceux-ci. Depuis lors, M. Boucher de Perthes a découvert dans le banc inférieur du terrain de transport de Moulin-Quignon un débris organique de ce genre, et, chose singulière, beaucoup de personnes qui ne révoquent plus en doute l'authenticité des haches en silex extraites du terrain de transport des localités voisines, telles que Menchecourt et Saint-Acheul, ont cru utile de discuter longuement sur la valeur du fait nouveau ainsi introduit dans la science, comme si l'on devait éprouver quelque difficulté à admettre que là où l'homme a laissé par centaines des œuvres de sa main, il n'ait pu laisser un de ses os.

Digitized by Google

La section scientifique du Comité n'avait donc pas à se préoccuper des discussions relatives à la mâchoire humaine trouvée à Moulin-Quignon, discussion qui ne saurait influer sur la solution de la grande question abordée par M. Boucher de Perthes, et elle a pensé qu'à raison de l'importance des découvertes dues à ce savant, la justice voulait qu'il ne fût pas oublié dans cette distribution de récompenses décernées aux hommes qui servaient bien la science.

En effet, quelle que soit l'hypothèse que les géologues peuvent préférer pour expliquer la formation de l'immense dépôt de gravier sous lequel gisent les silex taillés de main d'homme, il est évident que l'espèce humaine devait exister à l'époque où ce terrain, apporté de loin ou descendu en glissant du plateau adjacent de la Picardie, est venu prendre la position qu'il occupe aujourd'hui, et par conséquent l'existence de l'homme remonte à une époque antérieure à celle où l'action des eaux donna au sol de la France son relief actuel. Les faits recueillis par M. Boucher de Perthes ne prouvent, il est vrai, rien de plus ; mais ce résultat avait une grande valeur pour l'histoire naturelle de l'homme, et devait conduire bientôt à des conséquences plus importantes encore. Pour le prouver, il me suffira de quelques instants.

Dans les terrains qui recèlent les haches en silex et d'autres objets analogues on trouve des os de l'aurochs, du renne, de l'ours des cavernes, du rhinocéros et de l'éléphant qui, à leur tour, se présentent dans certains dépôts associés à des débris d'autres animaux dont la disparition de la surface du globe paraît remonter à une époque encore plus ancienne. Pour expliquer ces mélanges, sans admettre que ces animaux aient été contemporains et que les uns ont cessé peu à peu d'exister, tandis que d'autres ont perpétué leur race jusqu'à nos jours, il faut avoir recours à l'hypothèse d'un grand bouleversement qui aurait ramené vers la surface du sol les fossiles enfouis depuis longtemps dans sa croûte solide et qui aurait enterré profondément les objets d'une date plus récente qui sont indicatifs de l'existence de l'homme et des animaux de la Faune actuelle. Cette supposition du remaniement du sol est adoptée par quelques géologues éminents, mais l'historien de l'espèce humaine n'a pas besoin de s'en occuper, car des faits d'un autre ordre prouvent qu'à l'époque où les restes de plus d'un grand quadrupède fossile sont arrivés dans le lieu où ils se trouvent mêlés à des produits de l'industrie humaine, ces restes étaient à l'état frais, et que depuis ce moment rien n'est venu changer leur position.

Ainsi on a trouvé au milieu de ces instruments en silex un quar-

Digitized by Google

tier entier de l'ours des cavernes dont tous les os avaient conservé leurs rapports naturels. Or les anatomistes savent que ces os ne sont liés entre eux que par des parties molles, et que le moindre mouvement suffit pour les séparer lorsque la putréfaction a détruit les ligaments et les chairs dont ils étaient primitivement entourés. Par conséquent, aucun anatomiste ne voudra admettre que les os ajustés de la sorte bout à bout aient pu être charriés par un torrent, après avoir été dépouillés de leurs liens naturels par la putréfaction des parties molles. Ainsi, quelles que soient la date et la nature des phénomènes géologiques qui ont amené dans la position qu'elles occupent aujourd'hui les assises de gravier, de sable et de limon où ces ossements se trouvent, phénomènes qui ont précédé le creusement du lit de nos rivières et qui ont donné au sol de notre pays sa configuration actuelle, à cette époque l'homme existait dans nos contrées, et les rhinocéros, les éléphants, les aurochs, les rennes y vivaient à côté de lui. D'autres faits récemment découverts, mais dont je n'ai pas à parler ici, tendent à donner aux premiers habitants de la Gaule une antiquité encore plus grande, et font penser que l'homme vivait déjà sur les bords du bassin de Paris, vers la fin de la période tertiaire, lorsque ce bassin était encore occupé par la mer (1).

Dans l'état actuel de nos connaissances, nous ne pouvons former aucune conjecture touchant le nombre de siècles qui se sont écoulés depuis cette période antédiluvienne ; mais les résultats fournis par les observations de M. Boucher de Perthes et par les recherches des paléontologistes qui marchent dans la même voie n'en ont pas moins un grand intérêt (2). Ils exerceront désormais une influence considérable sur les idées que nous nous formons des dernières révolutions du globe, et si l'illustre Cuvier, dont on connaît la prudente réserve, était encore au milieu de nous, il y applaudirait sans hésitation.

L'esquisse que je viens de tracer suffira, je pense, pour justifier pleinement les éloges dont la section scientifique du Comité m'a chargé d'être le distributeur.

(1) M. Desnoyers, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, a découvert, aux environs de Chartres, sur des os fossiles d'*Elephas meridionalis* des entailles qui paraissent avoir été faites à l'aide d'un instrument tranchant, lorsque ces os étaient à l'état frais. Or l'*Elephas meridionalis* est une des espèces caractéristiques de la Faune tertiaire dite *Pliocène*.

(2) Je citerai particulièrement les publications récentes de M. Lartet et de M. Gervais.

Digitized by Google

En effet, nous avons vu que de Brest à Strasbourg, du littoral de la Manche aux bords de la Méditerranée, partout, en France, la science est cultivée avec ardeur, avec succès, avec désintéressement. Les hommes d'étude dont j'ai cité les noms, et bien d'autres encore dont le Comité n'avait pas à juger les travaux, ont pleinement répondu à notre attente (1). N'obéissant qu'à ses propres inspirations, chacun de vous, Messieurs, s'est posé des questions en rapport avec ses goûts et ses aptitudes particulières. Votre principal mobile a été le désir d'agrandir le cercle des connaissances humaines et d'attacher votre nom à quelque conquête de l'intelligence. Toute vérité nouvelle vous a paru digne d'être poursuivie avec persévérance, et lorsqu'une découverte est venue récompenser vos efforts, vous ne l'avez jamais dédaignée, parce qu'elle ne semblait susceptible d'aucune de ces applications immédiates à l'industrie qui auraient permis d'en coter la valeur, comme on cote des marchandises. Vous avez porté vos regards plus loin et plus haut, ainsi que doivent le faire tous les hommes de science qui aspirent à l'estime de la postérité.

Je n'avais mission que d'enregistrer vos œuvres et de caractériser l'esprit qui vous anime ; mais peut-être serait-il permis à un vieil universitaire de faire remarquer aussi combien est grande la part que les membres du corps enseignant ont prise dans vos utiles travaux. L'Université de France, en changeant de nom, n'a pas oublié ses traditions et n'a pas déchu. Familiarisée avec les exercices variés de la pensée qui développent l'intelligence, qui fortifient le jugement et qui élèvent le cœur, elle conserve dans la société moderne le rang qui lui a appartenu pendant bien des siècles. De même que jadis, elle songe à l'avenir plus encore qu'au présent; et, en s'adonnant aujourd'hui à la culture des sciences non moins qu'à la culture des lettres, elle est toujours guidée par l'amour du beau et du vrai. Par son exemple, elle développe les mêmes sentiments dans la jeune génération dont elle forme l'esprit, et elle assure ainsi notre grandeur future ; car, à mesure que la civilisation s'étendra sur notre globe, l'empire des idées augmentera de puissance, et aujourd'hui cet empire ne saurait s'établir qu'en se fondant sur le culte du beau et du vrai. Puisse-t-il toujours en être de même !

(1) Pour remplir en partie cette lacune, je citerai au moins les noms de M. Dareste, à Lille; M. Morelet, à Dijon; M. Ebray, à Nevers; M. Morière et M. Fauvel, à Caen.

Digitized by Google

DISCOURS

DE

M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

Sénateur, membre de l'Institut.
Président de la Section d'archéologie du Comité.

Monsieur le Ministre,

Messieurs les Membres des Sociétés savantes,

A notre dernière réunion, j'essayais de retracer l'histoire d'une longue période archéologique ; cette tâche était peut-être plus facile que celle que j'entreprends aujourd'hui en vous rendant compte des travaux d'une seule année. En effet, l'ampleur même du sujet devait m'absoudre ; lorsque je vous présentais l'ensemble de vos progrès, vous étiez indulgents sur les détails, car, en toute chose, ce sont les résultats qui frappent davantage : on se préoccupe peu des hésitations de la science, et l'on ne demande pas par combien d'erreurs il a fallu passer pour arriver à une vérité.

Les faits nouveaux que j'ai à vous exposer n'ont pas tous la même importance ; il est quelquefois difficile d'en tirer des conséquences immédiates, mais chacun offre un intérêt particulier à l'observateur attentif, et leur ensemble, qui constitue le progrès, atteste l'activité de vos travaux.

Cette activité s'est portée particulièrement sur les fouilles ; les fouilles, c'est l'inconnu : c'est par cela même qu'elles séduisent l'imagination.

Je me rappelle avoir remarqué, en traversant les steppes de la Hongrie, un terrain assez vaste mais entièrement bouleversé ; beaucoup d'hommes y piochaient avec ardeur, attirés par une légende qui plaçait dans cet endroit les trésors d'Attila. Ils se flattaient d'être plus heureux que ceux qui les avaient précédés depuis douze

Digitized by Google

siècles; l'archéologue, comme les chercheurs d'or, ne se décourage jamais; mais, lorsqu'il a trouvé son trésor, il éprouve une satisfaction qu'aucune fortune ne peut donner.

Les Sociétés savantes se livrent aux fouilles avec émulation. Elles n'épargnent aucun sacrifice pour retrouver les titres de leur origine.

Ce mouvement, toujours plus prononcé, avait décidé la section d'archéologie à proposer à M. le Ministre de l'instruction publique de faire concourir la fouille la mieux dirigée aux récompenses que Son Excellence devait distribuer aujourd'hui.

Le prix a été partagé entre la Société du Doubs et celle du Morbihan.

En décembre dernier, la Société polymathique du Morbihan adressa à M. le Ministre de l'Instruction publique un rapport (1) sur les fouilles exécutées par elle au Mont-Saint-Michel, à *Carnac*, ainsi qu'aux *tumulus* de *Kerkado* et de *Mané-er-H'roëk*, à *Lokmariaker*, avec le moulage en plâtre d'une dalle trouvée dans ce dernier *tumulus*. Cette pierre, sur laquelle sont gravés en creux des symboles ou des caractères inconnus, avait paru à la Société un monument unique en son genre, et devant peut être soulever le voile mystérieux qui couvre les monuments celtiques. Mais tout récemment, et je tiens ce renseignement de M. de la Villemarqué, notre collègue, M. René Galles, à qui on doit l'habile et savante direction de la plupart des fouilles précédentes, a attaqué à *Lokmariaker* le *tumulus* de *Mané-Lud*, et du rapport qu'il vient de faire à la Société il résulte que ce n'est plus seulement une seule pierre, mais six dalles couvertes de ces caractères ou symboles, qui sont sorties des tumulus de *Lokmariaker* et de *Carnac* (2), et qui, réunies aux inscriptions du *tumulus* de *Gavr'Innis* mentionnées par M. Mérimée, et aux découvertes analogues déjà faites à *Kiwick*, en Scanie, à *Newgrand* et à *Dowth*, en Irlande, offrent un vaste champ d'explorations aux études comparatives des archéologues.

Les fouilles des *tumulus* de *Lokmariaker* et de *Carnac* confirment

(1) Ce rapport était l'œuvre d'une commission composée de MM. Arrondeau, Taslé, Galles, de Closmadeuc et Fouquet, membres de la Société; M. le docteur Fouquet en était rapporteur. La commission a résumé les comptes rendus à la Société par MM. Galles et de Closmadeuc pour le Mont-Saint-Michel, par M. Fouquet pour Tumiac, par MM. Galles et de Closmadeuc pour Kerkado, et par M. Galles pour Mané-er-H'roëk. Les calques de quatre planches qui étaient jointes à ce rapport ont été communiqués par M. de la Villemarqué à la commission de la section d'archéologie chargée d'examiner les Mémoires présentés pour le concours.

(2) Il paraît que de nouvelles découvertes ont élevé à dix le nombre des pierres chargées d'inscriptions.

Digitized by Google

des faits connus, et constatent des faits nouveaux. Citons l'établissement de chambres sépulcrales sous les *dolmens* enfouis dans les *tumulus*; l'usage constant dans les rites funèbres de la hachette brisée à dessein, ou posée d'une certaine manière; l'emploi fréquent du jade oriental pour les hachettes, les colliers et les pendeloques; son emploi exceptionnel à *Mané-er-H'roëk* dans un cercle plat en jade bleu servant à soutenir la pointe d'une hachette en jade blanc indien aux vives arêtes, d'un poli remarquable et orientée du sud au nord. Je citerai encore l'absence complète du bronze et la rareté des silex ; je passe sur d'autres faits relevés dans le Mémoire de la Société polymathique, et commentés avec cette sûreté de jugement et cette précision qui caractérisent les appréciations de notre savant collègue M. Quicherat.

Une trouvaille fortuite dans la lande de *Questembert* (1), et qui faisait partie de l'envoi de la Société polymathique, semble se rattacher à une époque celtique plus avancée. Elle consiste dans un dépôt d'armes et d'outils en bronze brisés et renfermés dans un pot de terre, avec des lingots et des scories du même métal, le tout pesant trente-huit kilogrammes. L'explication la plus satisfaisante de la réunion de ces objets est la découverte d'une fonderie sur le même emplacement.

Chaque année ne nous apporte-t-elle pas des faits nouveaux, qui, en reculant les limites de nos traditions, semblent modifier les bases de notre histoire? D'où viendra la lumière sur ces obscurités d'un passé déjà si loin de nous?

Nous flottons entre les hypothèses qui surgissent de certaines découvertes que nous ne pouvons faire entrer dans le cadre des notions sur lesquelles l'archéologie française a vécu jusqu'ici; nous considérons avec raison les Celtes comme nos prédécesseurs et nos ancêtres; mais est-ce à dire pour cela qu'il n'ait jamais existé dans la Gaule d'autre peuple que les Celtes, depuis leur invasion jusqu'à la soumission des Gaulois par César? Et d'ailleurs, même en admettant la négative, serions-nous fondés à croire que les différences qui nous frappent souvent dans les rites religieux et dans la construction des *tumulus* soient inconciliables avec l'unité celtique?

Semblables aux variétés dans les espèces, ne peut-on pas considérer ces différences comme les modifications successives du même

(1) Voir *les notes et considérations archéologiques sur les bronzes gaulois découverts aux environs de Questembert*, par le docteur G. de Closmadeuc, Vannes, 1863, in-8°.

Digitized by Google

type, altéré par le temps, modifié par le climat, par la nature même du pays, et surtout par le génie particulier de chacun des peuples qui composaient la grande famille des Celtes? Ces questions pourront trouver leur solution dans l'observation constante et dans l'étude approfondie des monuments qui dorment sous notre sol, et qui cachent avec eux leur secret.

Ces considérations me ramènent à vous parler des fouilles (1) que la Société d'émulation du Doubs a exécutées depuis sept ans, et qu'elle poursuit aujourd'hui avec une persévérance égale à l'esprit de critique éclairée et de méthode savante dont elle ne s'est jamais écartée. Ces fouilles offraient un exemple assez rare pour que l'honneur de partager le prix fût déféré à la Société, lors même que le succès n'eût pas couronné tant d'efforts; mais il n'en a pas été ainsi : en laissant de côté la question d'attribution et l'ambition bien naturelle de retrouver *Alesia* dans Alaise, la Société du Doubs n'en a pas moins reconnu un site peut-être unique en son genre, théâtre de grands événements encore ignorés, et où, dans l'espace d'environ soixante kilomètres, on rencontre pent-être vingt mille *tumulus*.

Voici l'énumération des faits curieux recueillis dans le cours de cette longue exploration :

Constatation de rites différents, soit pour la construction des *tumulus*, soit pour l'inhumation des morts;

Absence de chambres sépulcrales, motivée par la nature des matériaux;

Résidus ou traces de combustion réunis à des ossements qui n'avaient pas subi l'action du feu;

Usage de briser, au moins en partie, les vases enterrés avec le défunt;

Réunion d'objets en fer avec des objets en bronze, dont un grand nombre, décorés au repoussoir, présentent un mode de fabrication sans analogue, et forment la richesse du musée de Besançon;

Présence du symbole de la hache celtique ou d'un fragment de minéral étranger au pays, qui paraît en être l'équivalent;

Distinction de certains *tumulus* uniquement formés de terre, plus volumineux que les tombelles de pierraille, et qui semblent appartenir à un autre peuple que le peuple gaulois;

Découverte des restes d'un char dont les roues, rapprochées d'or-

(1) Les rapports de ces fouilles ont été rédigés par M. Auguste Castan, correspondant du Comité et membre de la commission spéciale nommée par la Société d'émulation du Doubs.

Digitized by Google

nières creusées dans le roc, ont permis de déterminer le caractère des voies celtiques ;

Reconnaissance de nombreuses lignes de défense, dont les unes formées au moyen de quartiers de roche entassés, les autres construites sur les terrains rocheux par des remblais dont l'intervalle sert de fossé ;

Découverte deux fois répétée de fer de cheval fixé par des clous. et trouvé avec les accessoires de la sépulture celtique et des outils ou fragments d'armes également en fer ;

Enfin, la constatation de sépultures romaines du temps des Antonins sur le sommet des *tumulus* celtiques (1).

Le *dolmen* des Mollières, près de Beauveau, a été le sujet d'un Mémoire de M. le docteur Ouvrard (2). Sa table a quatre mètres de longueur, sur deux mètres quatre-vingts centimètres de largeur. Son ouverture, très-difficile, n'a produit que des ossements d'un homme, d'une femme et d'un enfant. Le monument celtique dit *la Chapelle vendômoise*, plus considérable encore, se compose de deux chambres sépulcrales recouvertes par des tables de cinq mètres de long sur trois de large, et de quatre mètres sur trois mètres. M. de Pétigny, qui a illustré ce *dolmen* par de savants commentaires, avait vu sur la plus grande table une rigole aboutissant à un bassin qui recevait le sang des victimes. M. de Martonne, correspondant à Blois, dans une description récente de *la Chapelle vendômoise*, adressée à la section d'archéologie, constate qu'il n'a trouvé sur les tables du *dolmen* ni rigole ni bassin (3).

Une semblable vérification faite par M. de Longuemar a produit les mêmes résultats. Sur cinquante-quatre *dolmens* signalés dans le département de la Vienne, dont quatre comme des pierres de sacrifices, et sur deux autres pierres décrites comme telles par M. de Saint-Andéol dans le Vivarais, il n'a pu reconnaître de rigoles; mais il a constaté des striures naturelles tenant à la rugosité de la roche, ou bien des entailles récentes faites par les habitants, qui ont détaché à coups de ciseau quelques fragments de pierre pour leur usage (4).

(1) Tous ces faits sont extraits du savant rapport de M. Quicherat à la section d'archéologie.

(2) *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, année 1859. — *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, tome II, page 36. Rapport de M. Le Roux de Lincy

(3) *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, tome II, p. 392. — Rapport de M. de la Villemarqué.

(4) *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, tome III, page 30.

Digitized by Google

Un pareil examen sur les pierres branlantes pourrait servir à distinguer celles qui sont le résultat d'un procédé quelconque d'avec celles qui ne doivent leur mobilité qu'à la désagrégation ou au ramollissement des parties inférieures de la roche.

D'après les indications de M. l'abbé Barranger, M. Quicherat est allé reconnaître les recherches exécutées par M. Roujou, élève de l'Ecole des chartes, sur la rive droite de la Seine, et tout près de Villeneuve-Saint-Georges. La berge de la rivière, abrupte et rongée par les crues, y laissait à découvert de larges taches de forme triangulaire. Ces taches représentaient la coupe de sépultures enfouies dans le sol à une époque où le lit de la Seine se portant plus à gauche, la berge à pic aujourd'hui formait un plan incliné. Cette pente, depuis longtemps emportée par les eaux, et même le terrain inférieur, ont servi de cimetière. Des sépultures s'y trouvent presque à fleur des plats bords, qui restent à sec pendant l'été; on peut supposer qu'elles occupent même une partie du lit actuel de la rivière, d'où la drague retire sans cesse des objets romains et de l'art celtique avancé.

Quant aux sépultures, M. Quicherat les trouve semblables à celles des *tumulus*, si souvent décrites; mais au lieu d'être placées à la surface, elles s'enfoncent dans le sol par des excavations qui rappellent les puits funéraires, et notamment celui de Troussepoil, décrit par l'abbé Baudry (1).

On signale de tous côtés la découverte de sépultures enfouies. Tantôt c'est M. l'abbé Baudry (2), qui annonce qu'en fouillant la tombelle dite du *Pé-Rocher*, on a exhumé un *dolmen* dont la table, de trois mètres de longueur, était supportée par quatre pieds; — tantôt ce sont des *tumulus*, dont M. l'abbé Cochet décrit le contenu; — tantôt un *dolmen* trouvé à Neuvillette (Seine-Inférieure) Enfin, M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse, informe la section qu'un *dolmen* enfoui sous le sol vient d'être découvert au bourg de Menerbes; plusieurs charretées d'ossements humains gisaient alentour: un grain de collier en jade et des couteaux en silex ont été recueillis parmi ces débris.

La conséquence de ces faits, qui établissent pour l'époque celtique l'existence de sépultures apparentes et de sépultures enfouies, dans les mêmes conditions, n'est-elle pas de se demander à quelle époque

(1) *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 7e année, 1860, et *Revue des Soc. sav.*, tome II, p. 365. Rapport de M. Quicherat.

(2) *Idem*, p. 364.

Digitized by Google

et par quels motifs les sépultures étaient-elles apparentes ou enfouies, lorsque aucune modification ne semble avoir été introduite dans le mode d'inhumation?

Nous possédons sur les monuments celtiques de la province d'Alger une Notice de M. Auguste André, président de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine (1); sur la province de Constantine, un travail de M. L. Féraud (2); enfin une lettre de M. Payen sur les tombeaux circulaires (3) de cette dernière province.

M. André n'a exploré qu'un seul point de la province d'Alger; les monuments celtiques qu'il a reconnus ne consistent guère que dans des *dolmens* quelquefois entourés d'un *cromlech*. On les rencontre disposés par groupes près du *Raz-Agonator*, ou cap des Arceaux. Ces *dolmens*, beaucoup plus petits que ceux de la Bretagne, avaient déjà été signalés par le capitaine Rozet (4); le docteur Guyon (5) en a fait fouiller quelques-uns en 1846. sans autre résultat que des ossements de ruminants et des squelettes d'hommes et de femmes. La colline est couverte de ces monuments. M. André en a compté cent cinquante; d'autres se montraient encore à l'horizon.

La province de Constantine est beaucoup plus riche que celle d'Alger en monuments celtiques; les sources du Bou-Merzoug en sont le centre le plus remarquable. Dans un rayon de douze kilomètres, sur la montagne comme en plaine, le pays qui les entoure est couvert de *dolmens*, de *cromlechs*, de *menhirs*, d'*allées* et de *tumulus*. Tous les types connus en Europe s'y trouvent réunis. M. Féraud atteste qu'en trois jours il en a vu et examiné plus d'un millier. Des lignes doubles ou triples de grosses pierres, forman des allées découvertes sur une étendue de plus de quatre kilomètres, relient entre eux les *dolmens*, les *tumulus* et les *cromlechs*, comme le fil unit les grains d'un chapelet.

M. Féraud a fouillé avec soin dix *dolmens* et deux *cromlechs*. Un des *cromlechs* avait trois enceintes circulaires; au centre se trouvait la fosse formée par un double étage de pierres, et dont l'ouverture était bouchée par d'autres grosses pierres.

Le mort reposait sur le tuf. Placé à un mètre vingt centimètres

(1) *Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, 1861, p. 83.

(2) *Recueil des notices et Mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine*, 1863, page 214.

(3) Même recueil, p. 159.

(4) Rozet, *Voyage dans le royaume d'Alger*, 1833, tome 1er, p. 11.

(5) *Moniteur algérien*, 1846, n° 771.

Digitized by Google

au-dessous de la fosse et couvert par de petite dalles, il était couché sur le côté gauche et replié sur lui-même, les genoux ramenés sur la poitrine, les bras croisés et touchant presque le menton.

On a trouvé avec le squelette presque toujours des petits pots aux angles, du charbon, une bague avec un chaton sur lequel est gravée en creux une fleur, des anneaux et des boucles de fer ou de bronze, quelques silex taillés, beaucoup de limaçons, des ossements de cheval et d'oiseau, un crâne ou deux crânes à la hauteur des pieds du squelette, une médaille de Faustine un peu fruste.

Il serait intéressant que les fouilles pussent se continuer sur les mille *dolmens* ou *cromlechs* reconnus par M. Féraud, lors même qu'elles n'auraient pour résultat que de faire connaître la cause de cette agglomération de sépultures, dont l'ensemble forme une si merveilleuse nécropole.

M. Féraud signale encore douze autres régions de la province de Constantine où l'on a reconnu des monuments celtiques. Il y en a également en Kabylie et au Maroc. M. de Saulcy vient de signaler une vingtaine de *dolmens* en Palestine au pied des montagnes d'*Ammon*, et deux autres fort beaux en Syrie, sur la route de *Bout-Djebel* à *Sour* (l'ancienne Tyr) (1).

Ne pourrions-nous pas rattacher aux monuments celtiques de la province de Constantine les tombes circulaires ainsi décrites par M. le capitaine Payen ?

« Mon attention a été attirée par de petits monuments d'un genre particulier, édifiés, les uns avec de simples moellons ou des cailloux roulés, les autres avec des dalles en pierres rustiquement taillées. La forme est circulaire, le diamètre varie de deux à douze mètres ; la hauteur des plus élevés n'a pas dû dépasser un mètre soixante centimètres, car beaucoup sont encore recouverts d'immenses tables de pierre ou monolithes épais de huit à dix centimètres. » M. Payen ajoute que les cercles pavés en moellons et légèrement bombés vers le milieu étaient pour la plaine ce que les petites tours étaient

(1) Au pied des montagnes d'*Ammon*, à une lieue de la localité nommée *Soueïmah*, existe un petit plateau qui s'appelle *El Azhoimias* (l'ossuaire). Là sont une vingtaine de beaux dolmens parfaitement conservés, et dont chacun porte le nom de *Beit-el-Rhoulah* (Maison de la Goule).

En descendant de *Bout Djebel* à Sour (l'ancienne Tyr), on laisse à sa gauche les ruines de Schalaboun; sur le sentier à droite, au milieu d'un petit bois, on voit un magnifique dolmen entouré d'un cromlech; à quelques pas du sentier est encore un autre semblable, mais plus grand que le premier.

(*Note communiquée par M. de Saulcy.*)

Digitized by Google

pour la montagne. Chaque table enlevée montre une auge rectangulaire en pierre mesurant en moyenne quatre-vingt-dix centimètres sur quarante cinq-centimètres ; les squelettes sont couchés sur le côté gauche, les jambes repliées le long du corps, de façon à ce que les pieds touchent le crâne ; dans un angle se trouve un vase de terre grossier.

Le nombre de ces tombes est prodigieux ; d'après les évaluations du capitaine Payen, il s'élèverait à environ quatre mille (1).

Ces monuments paraissent avoir un caractère celtique ; en lisant la description de M. Payen et les planches qui l'accompagnent, ne croit-on pas retrouver dans ces tours basses et ces cercles bombés en pierres les enceintes et les *tumulus ?* dans ces auges enfouies sous les dalles, les chambres sépulcrales placées sous les *dolmens ?* enfin la disposition des corps est la même que celle décrite par M. Féraud; elle est aussi tout à fait semblable à celle que M. Laurent Rabut a observée dans des tombes qu'il appelle *cubiques* (2), et qui ont été trouvées dans la Maurienne, dans la vallée de l'Isère et sur les bords du lac Léman.

La Société savoisienne a adressé pour le concours de 1863 un Mémoire sur les habitations lacustres (3). Œuvre d'une commission dont le rapporteur est M. Laurent Rabut, ce Mémoire a obtenu une mention très-honorable. En signalant sur le lac du Bourget sept emplacements d'habitations lacustres, il ouvre une large voie à des explorations qui promettent des résultats semblables à ceux qu'a obtenus M. Troyon (4) sur le lac Léman. Le talent avec lequel M. Rabut a rendu compte des recherches exécutées, fait regretter qu'elles soient restées incomplètes faute de fonds et d'instruments assez puissants pour extraire des objets enfouis dans une vase épaisse et compacte. Mais cette question, par sa nouveauté même,

(1) M. Payen a relevé au pied du *Djebel Mahaul* une soixantaine de tombeaux circulaires ; il estime le nombre de ceux du canton de *Roumail* à plus de quinze cents; en 1860, il en a reconnu dans le *Djebel Kharoubo* de deux à trois mille.

(2) Voir le Mémoire manuscrit de M. Rabut sur les explorations faites dans le lac du Bourget par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie sur les habitations lacustres de la Savoie, feuillet 36 recto, et 37 verso.

(3) Ce Mémoire a pour titre : *Habitations lacustres de la Savoie.— Explorations faites dans le lac du Bourget par la Société savoisienne en 1862, et quelques autres découvertes de lacustres*, manuscrit in-f° de 82 pages, avec une carte du lac du Bourget où sont indiqués les emplacements lacustres, et quatorze planches représentant plus de quatre-vingts objets recueillis sur ces emplacements.

(4) *Habitations lacustres des temps anciens et modernes*, par M. Troyon. Lausanne, G. Bridel, 1860, in-8°.

Digitized by Google

offre assez d'intérêt pour que M. le Ministre, si bon juge en ces matières, veuille bien prendre sous sa haute protection les efforts de nos compatriotes de la Savoie : nous espérons donc que de nouvelles fouilles seront entreprises, et étendues non-seulement aux emplacements qui n'ont été que superficiellement explorés mais à tous ceux que l'on pourra reconnaître encore.

La découverte d'un théâtre à *Areines*, village très-rapproché de Vendôme, sur les indications de M. Neilz, par la Société archéologique du Vendômois, a donné lieu à un Rapport de M. Launay. Le mur circulaire est coupé par un mur droit un peu au-dessous du diamètre; ses dimensions extérieures sont les mêmes que celles du théâtre de Néris. On a déblayé les fondations de cinq murs concentriques bâtis en petit appareil. Au reste les déblais n'ont rien produit d'intéressant; mais on a trouvé dans un champ contigu des monnaies de Domitien, de Trajan, d'Adrien et de Marc-Aurèle.

Une demande de renseignements à la Société d'agriculture, belles-lettres et arts d'Orléans, a provoqué une nouvelle étude des ruines de Triguères (Loiret) par M. Boutet de Monvel : c'est la description de ce qui fut trouvé jusqu'au printemps dernier d'une ville romaine située sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le village de Triguères. Les premières fouilles datent de 1857; elles mirent à découvert les substructions d'un théâtre qui peut avoir contenu environ sept mille spectateurs. M. Petit, à qui l'on doit les premières explorations, a poursuivi jusqu'à présent son œuvre avec autant de zèle que de désintéressement.

Quant aux résultats, pour s'en rendre compte, il faudrait lire le travail de M. de Monvel et l'examen judicieux qu'en a fait M. Quicherat.

En voici l'analyse :

C'est d'abord un établissement de bains publics en deux corps de bâtiments séparés; plusieurs voies romaines, dont l'une, nommée le *Chemin perré*, se dirige de Sens à Gien; un canal souterrain amenant à Triguères, d'une distance de six kilomètres, l'eau de la fontaine Sainte-Anne; les substructions d'un quadrilatère oblong de six mille mètres de superficie, partagé en deux carrés égaux dont l'un contient un labyrinthe, comme celui du temple de Berthouville, et montre en saillie, sur l'une de ses faces, une abside avec deux cellules carrées. L'aire de ces bâtiments était couverte de débris d'entablements, de colonnes, de statues et de poteries brisées; ailleurs on a trouvé dix chambres formant l'une des ailes d'une *villa* considérable ainsi que la galerie de l'*atrium*.

Digitized by Google

Un ravin aboutissant à Triguères présente sur l'un de ses versants deux enceintes carrées inscrites l'une dans l'autre qui formaient l'enveloppe d'un *menhir* brisé en trois.

Cette pierre, appelée dans le pays la *Roche du vieux garçon*, qui a toujours été en évidence et qu'on croyait couchée sur le sol nu, se trouvait donc placée au centre de la cellule intérieure. Les fouilles entre les deux carrés ont produit plusieurs des ustensiles qu'on retrouve dans les ruines des temples. C'est un fait aussi rare que curieux de voir un symbole religieux de l'ancienne Gaule apparaître comme l'objet d'un culte régulier sous la domination romaine.

La pierre de Triguères, consacrée dans une *cella*, continuait donc à recevoir les hommages de la population gauloise, qui, s'appropriant les usages des Romains et profitant de leur tolérance, renfermait dans un double sanctuaire son idole grossière (1).

De l'autre côté du ravin on a également reconnu deux enceintes sacrées, mais beaucoup plus considérables. On y a recueilli des figurines en terre cuite, entre autres celle de la déesse nourrice dans son fauteuil d'osier.

A l'issue de la vallée dominait un beau camp romain de la contenance de six hectares, et non loin de là un cimetière germanique témoignait que ce poste militaire avait changé d'habitants. Telles sont les principales découvertes constatées par M. de Monvel. Il y avait là une ville d'origine gauloise probablement détruite, d'après la série des monnaies qui s'arrêtent à Honorius, dans la grande invasion de 409. MM. de Monvel (2) et Petit (3) ont cru retrouver dans ces ruines le *Vellaunodunum* de César.

Les fouilles exécutées à Beaulieu (4) sous la direction de la commission archéologique du département de la Haute-Saône ont mis à découvert des sépultures qui, superposées les unes sur les autres, remontent depuis les temps les plus reculés jusqu'au christianisme.

(1) C'était peut-être au temps où Héliogabale faisait bâtir à Rome un temple au dieu qu'il avait apporté de Phénicie, qui n'était autre chose qu'une grosse pierre noire taillée en forme de cône, sur laquelle se trouvaient certaines figures bizarres.

(2) *Études sur les expéditions de J. César dans les Carnutes* (extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*), par M. B. de Monvel; in-8°, 1863, Orléans.

(3) *Dissertation sur Genabum-Gien, Vellaunodunum-Triguères*, par M. Petit; in-8°, Orléans, Montargis, Gien, Caen. 1863.

(4) *Mémoires de la commission d'archéologie et des sciences historiques du département de la Haute-Saône, à Vesoul*, tome III, 1862, in-8°, 215 pages avec 26 planches lithographiées. (*Voir* le Rapport de M. Paul Lacroix, *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, tome II, page 254.

Digitized by Google

Ainsi, l'époque celtique y est représentée à la fois par des armes ou des instruments en silex, par des cornes de cerfs ou d'urus et par des débris d'animaux. Viennent ensuite les boucles, les agrafes, les plaques et les armes en métal, les vases en terre noire, rouge ou grise : c'est la première civilisation gauloise ; enfin les objets d'un travail plus élégant, en or, argent et bronze, et les poteries remarquables par la beauté de leurs formes et la finesse de leur pâte : c'est la société romaine naturalisée en Gaule.

M. Vinay a fait exécuter à Corsac, sur ses propriétés et à ses frais, des fouilles habilement dirigées, dont il a envoyé les produits au musée du Puy. Mais le principal résultat a été la découverte d'une voie romaine et d'un cimetière par incinération dans le voisinage de la Chartreuse de Villeneuve (1).

M. Aymard a trouvé également à Rioux, commune de Taulhac, beaucoup de débris, des tuiles à rebords, des pierres sculptées et des fragments de statues qui semblent annoncer la présence d'un centre romain.

Enfin, les Mémoires de l'Académie de Clermont (2) contiennent des notes relatives aux fouilles exécutées sur le plateau de *Gergovia*, qui n'ont pas produit le résultat qu'on en attendait, car, si la situation de *Gergovia* est connue, on n'a pas encore bien déterminé son étendue ni l'emplacement des deux camps de César reliés ensemble par un double fossé : de nouvelles fouilles pourront seules hâter la solution de ces diverses questions.

M. l'abbé Rouchier, correspondant à Annonay, a adressé à M. le Ministre de l'instruction publique une Étude remarquable sur le bas-relief mithriaque de Bourg-Saint-Andéol, dont l'inscription jusqu'alors avait été mal lue à cause de l'état un peu fruste où elle se trouvait. Ce nouveau travail, qui en offre une bonne restitution, a été inséré dans la *Revue des Sociétés savantes* (3).

La Société archéologique de Constantine (4) a publié récemment deux monuments mithriaques : l'un, découvert à Alger, ne consiste

(1) *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, tome XXIII, 1862. (*Rev. des Soc. sav.*, 3e série, t. II, p. 386, Rapport de M. Paul Lacroix.)

(2) *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, tome IV. (*Voir* la *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, tome II, page 534. (Rapport de M. de la Villegille.)

(3) 3e série, tome I, page 68.

(4) *Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine*, année 1863, page 254.

Digitized by Google

qu'en une inscription vouée par *Aphrodisius*, de la famille des *Cornélius*; l'autre est un bas-relief qui représente le dieu égorgeant le taureau; au sommet, le soleil et la lune; au bas, un chien, un scorpion, un serpent, et, sur un des côtés, un oiseau; en haut et en bas, deux légendes portant cette inscription :

DEO INVICTO MITHRE LEG. II. HERCVLEA FEC.
COHS. X. ET VII VOTVM. SOLVERVNT.
L. A.

« La deuxième légion, l'Herculéenne (1), a élevé ce monument au dieu invincible Mithra; la dixième et la septième cohorte en ont volontairement accompli le vœu. »

Il paraît que cette légion avait pour Mithra une dévotion particulière, car, parmi les noms de ceux qui élevèrent un temple à ce dieu à Bude, en Hongrie, se retrouve celui d'un soldat de la deuxième légion.

Dans un travail (2) que la Société archéologique et historique de la Charente a envoyé cette année au concours, et qui est mentionné honorablement, M. Marvaud a reconnu avec un soin tout particulier le tracé de la voie romaine de Périgueux à Saintes. Il décrit les monuments qui se trouvent sur son passage, apprécie les découvertes déjà faites, signale les erreurs et rectifie les attributions avec la science pratique d'un archéologue émérite.

Le *Recueil des inscriptions de France*, monument national élevé par le gouvernement de l'Empereur avec le concours des sociétés savantes, se grossit chaque jour des communications et des nombreux estampages qui arrivent de tous les départements (3). Le premier volume des inscriptions romaines de France va être prochainement mis sous presse, c'est à M. Léon Renier qu'on en doit la préparation; c'est lui dont les travaux donnent tant d'intérêt à l'épigraphie, parce qu'il sait, du rapprochement de plusieurs inscrip-

(1) Ce nom est très-rarement donné à la IIe légion, appelée plus communément *adjutrix, pia, fidelis*.

(2) *Etude archéologique sur l'arrondissement de Cognac.*

(3) Ces communications ont été adressées, pour la France, par MM. Ch. Abel, d'Arbois de Jubainville, Baudot, Henri Baune, l'abbé Barbier de Montault, Germer-Durand, de Longuemar, Quantin, Révoil et Tournal; et pour l'Algérie, par MM. Cherbonneau, de Lhôtellerie et le capitaine Payen.

Digitized by Google

tions isolées et des textes des anciens auteurs, faire ressortir des aperçus nouveaux et des documents d'une grande importance.

M. Léon Renier avait reconnu sur les lampes de terre cuite trouvées en Algérie les mêmes marques de fabrique (1) que sur les lampes de la Campanie ; il en a tiré la conséquence que cette dernière contrée exportait ses produits céramiques en Afrique, comme elle le faisait également dans la Gaule narbonnaise et en Suisse.

M. le capitaine Payen avait découvert dans la *Medjana* une inscription constatant la concession aux colons de *Kasturris* des champs de Matidie par le procurateur impérial du domaine privé. Cette inscription ajoute le nom d'une localité inconnue jusqu'ici à la carte de la Mauritanie césarienne ; rapprochée de deux autres inscriptions provenant de la Transylvanie et d'un cachet de briques romaines trouvées à Bougie, elle a fourni à M. Renier les indications les plus curieuses sur l'origine et sur la transmission des biens de Matidie. Il en est sorti une page d'histoire qui jette un jour nouveau sur l'un des actes les plus importants du règne de Sévère.

Une inscription récemment découverte à Lyon et communiquée par M. Martin-Daussigny, membre de l'Académie de cette ville, offre d'autant plus d'intérêt que, jointe à une autre, elle prouve que Lyon était le siége de l'administration du *quarantième*, espèce de droit de douane (2) prélevé, à toutes les frontières des Gaules, sur la valeur des marchandises importées.

Les recherches successives exécutées sur le *Krenec* ont complété la reconnaissance, par M. Cherbonneau, des centres de population qui s'y trouvaient établis. Chacun a maintenant son nom attesté par quelque inscription ; les habitants de *Mastar*, les *Tidditani*, les *Caldenses* et les *Saddaritani* formaient des localités distinctes, dont trois (3) furent des évêchés.

(1) L'année dernière, M. Renier demandait qu'on prît note de toutes les marques de fabrique des potiers. Cet exemple nous montre quel usage il en savait faire ; mais son appel a été entendu : un grand nombre de Sociétés savantes et de correspondants se sont empressés d'envoyer les cachets ou marques de fabrique qui étaient en leur possession. Je citerai entre autres M. de L ôtellerie, correspondant et conservateur du musée de Cherchell, et M. Henri Beaune, correspondant à Dijon. M. Protat, dans des *Recherches sur deux estampilles de produits céramiques gallo-romains*, a cru retrouver l indication de médicaments à l'usage des vétérinaires. (*Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône*, tome IV, 1860-1862 ; Rapport de M. Chabouillet, *Revue des Soc. sav.*, 3e série, tome II, p. 378)

(2) Je me rappelle avoir vu autrefois à Lyon une trouvaille de plombs antiques qui pouvaient se rapporter à cette douane.

(3) Le nom d'aucun évêque de *Calda* n'a encore été découvert.

Digitized by Google

Dans un Rapport sur les fouilles de *Tiddi* et de *Calda*, M. Cherbonneau présente aux colons européens des exemples de longévité bien propres à les rassurer contre l'insalubrité du climat ; sur 145 épitaphes qu'il a relevées, il y en avait 21 de centenaires et 24 de nonagénaires : en trouverait-on autant sur les nécrologes de nos cités françaises ?

Le département de l'Aisne abonde en cimetières francs et mérovingiens. M. Papillon (1) en a exploré deux, l'un à Voyenne, l'autre à Wimy ; M. Souliac (2) a adressé un Rapport sur un troisième, découvert auprès de Château-Thierry, sur la route de Soissons : les corps étaient orientés, les sarcophages formés de fragments de pierres réunis, ou moulés en plâtre dans la fosse même ; la plupart des objets trouvés étaient en bronze mais ordinaires, excepté une agrafe de baudrier incrustée de verroterie rouge, et une autre en cuivre ciselé.

Un quatrième cimetière germanique ou mérovingien a été signalé à Domart par M. Dusevel (3). L'emplacement s'appelle le *Champ d'Armesse*, il n'y a point de sarcophages : les fosses orientées sont à un mètre d'intervalle, les morts inhumés en pleine terre, la tête relevée par trois pierres ; on a retrouvé partout quelques objets, poterie, grains de colliers, parmi lesquels quelques-uns d'ambre jaune, des lames de scramasax, enfin un collier formé d'anneaux en bronze.

Deux rapports de M. Beauchet-Filleau (4) sont relatifs à un cinquième cimetière de la même époque, situé à Rouillé, commune de Couture-d'Argenson; les fosses, garnies de moellons, contiennent des objets de bronze ou de fer damasquinés en argent. L'exploration, dirigée par MM. Parenteau et Beauchet-Filleau, a constaté les faits suivants :

Absence de poterie, à l'exception d'un petit vase jaunâtre très-grossier dans une seule sépulture.

Les boucles, généralement en bronze, adhéraient aux dernières vertèbres du squelette, tandis que les grandes agrafes en fer argenté se sont rencontrées à la hauteur du sternum : ce dernier fait confirme l'opinion de M. Baudot, qui considère ces pièces massives comme faisant partie d'un baudrier.

(1) Voir le *Bulletin de la Société académique de Laon (Aisne)*, t. X et XI, 1860-1861.

(2) M. Souliac-Boileau, correspondant du Comité à Château-Thierry (Aisne).

(3) Membre de l'Académie d'Amiens et membre non résidant du Comité.

(4) Juge de paix à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres) et correspondant.

Digitized by Google

Deux fosses communes où les ossements, en grand nombre, étaient jetés pêle-mêle.

Une fosse maçonnée renfermait un cercueil de pierre scié par le milieu, les deux morceaux écartés de 7 à 8 centimètres pour faire place au squelette, qui avait 1m90 de longueur; une épée se trouvait à sa gauche, un scramasax à sa droite; le cercueil allait en diminuant jusqu'aux pieds : il était clos par un couvercle en dos d'âne.

M. l'abbé Pédegret (1), doyen de Sabres, a envoyé une Notice sur un tombeau conservé dans l'église du Mas-d'Aire (Landes), où il sert de châsse aux restes de sainte Quitterie. C'est un sarcophage en marbre blanc du sixième siècle, qui représente des sujets de la Bible et de l'Évangile: on peut le comparer aux plus beaux monuments de ce genre sortis des catacombes de Rome ou des Aliscamps d'Arles.

Les annales de la Société éduenne (2) mentionnent un fait curieux et peu connu. Les abbayes d'Autun étaient fort riches en marbres antiques; des industriels les achetèrent pour les débiter. Plusieurs colonnes monolithes de l'abbaye de Saint-Martin, dont la fondation remontait au sixième siècle, avaient été apportées à Paris; elles furent, en 1817, mises à la disposition du gouvernement prussien, en échange de celles enlevées du dôme de Charlemagne à Aix-la-Chapelle qui sont actuellement au Louvre.

L'épigraphie du moyen âge forme la seconde partie du grand Recueil des inscriptions. La direction en est confiée à M. de Guilhermy, notre collègue, si compétent pour cette époque ; il nous rend un compte fidèle de toutes les communications épigraphiques qui lui sont renvoyées, et qui témoignent du concours actif des Sociétés savantes et des correspondants du Comité (3). Le premier volume, contenant le diocèse de Paris, est déjà préparé. M. Fichot, chargé des estam-

(1) Membre du Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch. Voir le Rapport de M. de Guilhermy, *Rev. des Soc. sav.*, 3e s., t. II, p. 460.

(2) 1860-1862; un vol. in-8°.

(3) Nous citerons, parmi les membres non résidants du Comité, MM. l'abbé Cochet, Anatole Dauvergne, Dumoutet, Dusevel, le baron de Girardot et Georges de Soultrait; parmi les correspondants, titulaires ou volontaires, MM. Maurice Ardant, Ch. Abel, Ch. Aubertin, Aucapitaine, de Baecker, l'abbé Barbier de Montault, Beauchet-Filleau, Ed. Fleury, Godard-Faultrier, le docteur Goze, le comte d'Hericourt, Le Héricher, G. Leroy, de Longuemar, Mantellier, de Marsy, de Martonne, Nozot, Paul Raymond, Redet, l'abbé Renon, Maximilien de Ring, le marquis de Saint-Phalle, Salmon et Tournal.

Digitized by Google

pages par M. le Ministre, en a relevé plus d'un millier, sans y comprendre trois cents seulement sur des inscriptions de cloches. M. l'abbé Cochet a retrouvé éparses, dans plusieurs communes, douze dalles funéraires des bénédictins de Jumiéges, dont l'authenticité a été constatée par le nécrologe des religieux. Les recherches sur place révèlent quelquefois des faits curieux ; M. Nozot, qui s'occupe du répertoire du département des Ardennes, donne dans la Notice sur la commune de Noyers, près de Sedan, le texte d'une ordonnance du 3 juin 1628, qui *défendait, sous peine de cent livres d'amende, de démolir ni transporter aucune chose de quelques constructions de briques découvertes en ce lieu, avec injonction d'y prendre garde, faute de quoi, ils en seront responsables en leur propre et privé nom.*

Nous serions heureux aujourd'hui de voir placée sous une semblable garantie la conservation de nos monuments. La vérification (1) du tombeau du chancelier de l'Hopital dans l'église de Champmotteux (Seine-et-Oise) a constaté qu'il n'avait jamais changé de place; ce fait bien éclairci semble infirmer l'authenticité du tombeau et de la statue attribués au chancelier, et qui du musée des Augustins ont été, en 1836, transportés au musée de Versailles.

Nous arrivons à une époque qui a déjà été l'objet d'études si variées et si nombreuses qu'il est presque impossible de les énumérer. Les monographies locales sur le moyen âge et la Renaissance sont surtout l'œuvre de messieurs les membres des Sociétés savantes ; ils trouvent l'occasion d'y manifester leurs connaissances pratiques. Chacun de ces travaux vient apporter des documents nouveaux à l'histoire de quelque spécialité : ainsi l'excellente *Etude de M. Rosenzweig sur les croix de pierre du Morbihan* vient s'ajouter au *Mémoire de M. Letronne sur les croix en général*, aux *Études de M. Charles de Keranflech* et aux *Croix du département de la Gironde, par M. Léo Drouyn.*

On peut en dire autant de l'étude des monuments et des châteaux, de celle des médailles, des peintures murales, des vitraux, des émaux et des carreaux émaillés, enfin de l'étude de tous les objets d'art qui ont servi à la décoration ou au mobilier des bâtiments.

(1) Le château de Vignay, qu'habitait le chancelier, est situé près de Champmotteux ; le monument de l'Hôpital, mutilé pendant la révolution, avait été restauré par ordre du Ministre de l'intérieur. Le château de Vignay, aujourd'hui en vente, sera probablement acheté par la bande noire.

Digitized by Google

Il n'est peut-être pas une Société savante qui n'ait jeté quelque lumière sur l'histoire, sinon de toutes, mais certainement d'un grand nombre de ces diverses spécialités.

Nous citerons parmi les monographies une *visite aux anciennes maisons de Reims des treizième, quatorzième et quinzième siècles*, par M. Ch. Givelet. Ce travail sur des monuments fort rares de l'architecture civile restitue à cette noble cité des titres archéologiques presque ignorés. Nous mentionnerons encore le *château de Brest*, par M. E. Fleury, envoyé au concours par la Société académique de cette ville; le *château d'Alençon*, restitué dans toute sa splendeur par d'excellents dessins de M. Hédin, sur des documents anciens; le *château de Grignan*, qui nous a si souvent intéressés dans les lettres de Mme de Sévigné, par M. Payan-Dumoulin; une *Notice sur le château de Montjeu*, résidence du président Jeannin, par M. Ch. Maron.

Un grand nombre de Mémoires ont été publiés cette année sur la numismatiqne par les Sociétés savantes; ils offrent tous un intérêt particulier (1). Mais, au point de vue de la nouveauté, je me bornerai

(1) *Moules monétaires romains trouvés près de Melun*, communication de M. G. Leroy. Rapport de M. Chabouillet. *Rev. des Soc. sav.*, 3e série, t. II, p. 489.

Un jeton de Charles III, duc du Maine, du quinzième siècle, découvert par M. Hucher, correspondant, sert à fixer les armoiries des comtes du Maine jusqu'à présent incertaines. Rapport de M. Edouard de Barthélemy. *Rev. des Soc. sav.*, 3e série, t. II, p. 349.

36 *médailles gauloises en argent trouvées à Breth (Bridiers), près de la Souterraine*, par M. Fillioux, conservateur du musée de Guéret, (*Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, 11 pages.)

Grand denier de Saint-Omer au sixième siècle, par M. J.-J. Carlier, (*Société des antiquaires de la Morinie, Bullet. histor.* 44e livraison, 1862.)

Le médaillier d'Avallon, et plusieurs Notices sur des découvertes de médailles, par M. Bardin (*Société d'études d'Avallon*, 1859-1861.)

Notice sur deux demi-testons de Charles IX, par M. Lecointre-Dupont (*Société des antiquaires de Normandie.*)

Médaille gauloise trouvée près de Cahors, communication de M. Devals aîné. Rapport de M. Chabouillet. (*Rev. des Soc. sav.*, 3e série, t II, p. 492.)

Plusieurs *Notices* de M. Denis la Garde, *jetons français à emblèmes maritimes*, par M. A. Guichon de Grandpont; (*Bulletin de la Société académique de Brest*, t. II, 1862, et rapport de M. de la Villegille, *Rev. des Soc. sav.*, 3e série, t. II, p. 368.)

Architecture numismatique par la comparaison des médailles avec les monuments. (*Société française*, t. VI, 26e de la collection.)

Enfin la *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin*, par

Digitized by Google

à citer l'un des plus importants : c'est la *description de quelques monnaies récemment découvertes en Bretagne*, par M. Denis la Garde ; elle révèle l'existence de trois pièces inédites (1), savoir : 1° une monnaie de billon de Hoël II, duc de Bretagne (1066-1084) ; 2° une monnaie également en billon de Jean IV, duc de Bretagne ; enfin un tiers de sol d'or mérovingien, que M. Denis la Garde attribue à la ville de *Tollente*, ancienne capitale du pays d'*Ach* ou d'Agli, près de laquelle cette monnaie a été découverte.

Les peintures murales sont rares, surtout celles qui remontent au dixième ou au onzième siècle. M. Godard-Faultrier a signalé, comme appartenant à cette époque, celles qui ont été découvertes dans le chœur de l'église de Chemillé. Les sujets sont tirés de l'Apocalypse. La commission archéologique de Maine-et-Loire a assuré leur conservation. D'autres peintures des quatorzième et quinzième siècles, représentations naïves du jugement dernier, et trouvées dans l'église de Bagnot (Côte-d'Or), ont été l'objet d'un Rapport de M. Baudot. Nous mentionnerons ici une crosse en ivoire avec sa hampe également d'ivoire, appartenant à l'église de Saint-Vincent, de Châlon, et qui passait pour avoir été celle de saint Loup au septième siècle. M. Henri Batault, dans une Notice d'un grand intérêt, la croit antérieure au onzième siècle ; elle n'est probablement que du douzième, ce qui ne la rend ni moins rare ni moins belle.

La collection Gaignières, qui nous conserve la reproduction fidèle d'un si grand nombre de nos monuments dégradés ou détruits aujourd'hui, se complète par la découverte de parties qui en avaient été distraites. M. Léopold Delisle, membre du Comité, en a retrouvé deux dessins à la Bibliothèque impériale dans le classement des

M. Maximin Deloche, de la Société des antiquaires de France, livre aussi remarquable par l'étude approfondie des types que par l'examen raisonné des textes originaux. Il a obtenu cette année à l'Académie des inscriptions le prix de numismatique.

(1) 1° ✻ DVX. BRITANNIE. Dans le champ, monogramme composé de H et L, surmonté d'un signe d'abréviation.

Rev. ✠ REDONIS CIVITAS. Dans le champ, une croix pattée.

2° ✻ IOHANNES DVX. Dans le champ, dix mouchetures d'hermines posées 3, 4, 3. un point au centre.

Rev. ✻ BRITANNIE. Croix cantonnée au 2e canton de H. (Hennebon.)

3° A, surmonté d'une croix cantonnée de deux globules dans un cercle formé de points anguleux.

Rev. Croix longue dont le pied se bifurque en forme d'oméga ; cette croix es cantonnée 1 et 2, de deux globules ; et 3 et 4, de deux étoiles.

Digitized by Google

mélanges de Clérembault (1), et tout récemment encore M. Baudot, président de la commission archéologique de la Côte-d'Or, vient de signaler en Bourgogne dix-sept dessins originaux qui paraissent être sortis des porte-feuilles de Gaignières, et que leur détenteur est disposé à céder au gouvernement.

Les communications de noms d'artistes et de renseignements sur leurs œuvres augmentent chaque jour la collection déjà si riche du Comité, qui, lorsqu'elle sera complète, servira à refaire sur pièces la grande histoire de l'art en France. Je mentionnerai le zèle de M. le baron de Girardot et de M. Dusevel, membres non résidants, M. Célestin Port (2) et M. Henri Lepage (3), correspondants, enfin M. Pilotelle (4), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest.

Les inventaires n'excitent pas un moindre intérêt; un instinct naturel à l'homme le porte à se rendre compte de ce qu'il possède; ce besoin d'ordre a existé dans tous les temps, c'est lui qui nous a valu tant de précieux inventaires. Un des plus curieux a été adressé récemment par M. Marchegay, correspondant de la Vendée; il consiste en *Deux Pièces originales relatives aux vêtements, armes, livres, et autres objets mobiliers de Prégent de Coëtivy, grand amiral de France, vers* 1445 (5).

Le goût des inventaires est aujourd'hui plus répandu que jamais (6);

(1) Ces dessins représentent les tombeaux de Guillemette de Sarrebruche et de Françoise de Brézé, fille de Pierre de Brézé et de Diane de Poitiers, toutes deux comtesses de Braine et mortes en 1571 et 1577. (Communication de M. Prioux. Rapport de M. de Guilhermy. *Rev. des Soc. sav.*, 3e série, t. II, p 469.)

(2) Voir pour les communications de MM. de Girardot, Dusevel et Port, le rapport de M. Paul Lacroix. *Rev. des Soc. sav.*, 3e série, t. II, p. 257.

(3) Notes contenant des actes relatifs à des artistes lorrains ou ayant travaillé en Lorraine. Rapport de M. Paul Lacroix. *Rev. des Soc. sav.*, 3e série, t. II, p. 315.

(4) Renseignements curieux sur Jean Guérard, maître des œuvres de Jean duc de Berry. *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1851.

(5) *Rev. des Soc. sav.*, 3e série, t. II, p. 597. — Voir aussi *id*, *id.*, p. 480, le rapport de M. du Sommerard sur l'inventaire des reliquaires et objets précieux de la collégiale de Saint-Quentin, par M. Edouard Fleury.

(6) Voici un trait récent qui fait honneur aux archéologues : parmi les objets mis en vente après la mort de M. Landresse, bibliothécaire de l'Institut, se trouvait l'inventaire des reliquaires et du trésor de la collégiale de Saint-Quentin; la foule était considérable, et l'on prévoyait une lutte acharnée, quand tout à coup, par un désintéressement patriotique, tous les amateurs du pays se retirent de l'enchère, et laissent adjuger cette pièce si précieuse à l'archiviste de la ville.

Digitized by Google

il se manifeste sous toutes les formes : dans l'acception la plus restreinte sous le nom d'état ou de catalogue ; dans un sens plus large sous le nom de répertoire et de dictionnaire.

M. Dusevel a fait, dans le département de la Somme, l'inventaire de cent quatre-vingts communes, où doit se trouver comprise l'énumération complète des églises, des châteaux, des fonts baptismaux, des statues, des autels, des cloches et des monuments funéraires. M. l'abbé Barbier de Montault en fait à peu près autant dans le diocèse d'Angers : orfévrerie, bronzerie, ferronnerie, il enregistre tout. Enfin, M. Paul Lacroix, membre du Comité, a proposé à la section d'archéologie d'entreprendre dans tout l'Empire l'inventaire des objets d'art qui existent dans les divers édifices publics ; ce travail s'est fait en Belgique. Il doit en résulter un double avantage : de constater l'existence de beaucoup d'objets égarés, et de mettre obstacle aux ventes irrégulières que se permettent les personnes qui en ont la garde et qui se croient trop souvent le droit de les aliéner. Cette proposition, qui a reçu l'assentiment de la section, sera soumise à M. le Ministre.

Les musées de nos départements et de nos cités sont les véritables inventaires de nos richesses locales ; ils s'accroissent chaque jour en nombre et en importance, par suite des développements des Sociétés savantes (1). Ces dernières se préoccupent (2) de leurs catalogues et en confient l'exécution à leurs membres les plus compétents. Nous citerons celui du musée de Lille, par M. C. Verly, et celui du musée de Narbonne, qui vient de paraître, et l'un des meilleurs, par M. Tournal.

En terminant, Messieurs, permettez-moi cette réflexion : comment se fait-il que dans un temps où domine la préoccupation des intérêts matériels, nous voyions accourir des extrémités de l'Empire un si grand nombre d'hommes éminents attirés par le seul amour de la science ? C'est que la science, Messieurs, réclame nos plus nobles facultés, c'est que toutes les spécialités diverses du savoir

(1) Un musée archéologique vient d'être créé à Philippeville par les soins et sous la direction de M. Roger, architecte. *Rev. des Soc. sav.*, 3e série, t. II, p. 312.

(2) M. de Longuemar, l'un des présidents de la Société des antiquaires de l'Ouest, a dans son discours d'ouverture passé en revue les musées de Tour, Niort, Limoges et Napoléon-Vendée, en signalant ce qui s'y trouve de plus remarquable, et en indiquant ce qu'il y avait à faire pour développer le musée de Poitiers.

Digitized by Google

humain se tiennent par un lien commun ; c'est que quelque positives, quelque arides qu'elles paraissent, elles sont les rayons divins du flambeau qui éclaire le monde ; c'est qu'à une époque d'égalité où le prestige des supériorités s'efface, les supériorités de l'intelligence restent debout sans que leur autorité soit contestée.

Ces murs de l'antique Sorbonne, et ces bancs mêmes où nous siégeons, envahis chaque jour par la foule avide d'entendre la parole du maître, ne semblent-ils pas nous dire que lorsque la science est tellement honorée, il ne faut pas trop s'inquiéter des destinées de la société ?

Digitized by Google

SÉANCES EXTRAORDINAIRES

DU

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Tenues à la Sorbonne les 30, 31 mars et 1er avril 1864.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Les séances extraordinaires de la section d'histoire et de philologie ont été suivies par un public nombreux et sympathique. Plus de soixante délégués des Sociétés savantes des départements s'étaient fait inscrire pour donner lecture de Mémoires historiques ou philologiques. Le manque de temps n'a pas permis d'entendre la lecture de tous les travaux qui avaient été préparés. Mais on pourra juger par le nombre et la variété des sujets qui ont été traités de l'intérêt des séances.

M. Floquet, membre correspondant de l'Institut et délégué de la Société des antiquaires de Normandie et de l'Académie de Rouen a retracé la conduite de Bossuet à l'occasion des relations de Louis XIV et de Mme de Montespan en 1675. Mme de Montespan, qui avait été éloignée de la cour en avril 1675, y fut rappelée trois ou quatre mois après. Mme de Maintenon, dont ce retour de la favorite déconcertait les desseins, s'en prit à Bossuet, qu'elle sut avoir été consulté par Louis XIV en cette conjoncture. De là, cette lettre où, se plaignant de ce que « M. de Condom ne connaît pas la cour, » elle dit que « ce prélat joua un rôle de dupe dans toute cette affaire, et qu'il raccommoda le roi et la favorite au lieu qu'il devait les séparer. Mme de Sévigné, avec sa légèreté ordinaire, égaya sa fille sur la « *conformité si plaisante entre les conseils de M. de Condom et ceux* « *des affidés de Mme de Montespan, et sur l'accord des intérêts de* « *la politique de la maîtresse du roi avec le christianisme.* »

Digitized by Google

Mme de Caylus, nièce de Mme de Maintenon, dans ses *Souvenirs* écrits plus d'un demi-siècle après ces événements, les raconte légèrement, ironiquement, sous l'influence de ce que sa tante en avait dit mille fois en sa présence.

Chateaubriand, après cela, résumant et jugeant souverainement l'affaire, prononce que « *Bossuet se chargea de réconcilier Louis XIV et Mme de Montespan.* »

On a, de nos jours encore, imputé à l'évêque de Condom d'avoir, en cette circonstance « *parlementé avec l'adultère.* »

Les témoignages de plusieurs contemporains plus graves, plus désintéressés, mieux informés, nous donnent une idée bien différente de la conduite de Bossuet en cette conjoncture. Saint-Simon, dans les divers passages de ses *Mémoires* où il mentionne Mme de Montespan, a constamment rendu une éclatante justice à l'austère sincérité, au courage généreux que déploya, dans toute cette affaire, l'évêque de Condom, consulté tout d'abord par Louis XIV, lors *du refus d'absolution* fait à la favorite aux approches de Pâques. — La *Correspondance de Feuquières* nous fait connaître que le prélat demeura, pendant un mois entier, enfermé plusieurs heures chaque jour avec Louis XIV, s'efforçant énergiquement de le faire consentir à une séparation éternelle avec Mme de Montespan. — Des lettres écrites alors par Antoine Arnauld (bien informé de tout par le marquis de Pomponne, son neveu), mettent en tout son jour la conduite sincère, digne et ferme de Bossuet dans cette conjoncture. Des témoignages non moins honorables sont rendus au procédé de Bossuet par d'autres contemporains, l'évêque Jean Soanen et l'abbé Le Dieu, qui, l'un et l'autre, avaient tout su de la bouche du prélat lui-même.

Louis XIV, en partant pour l'armée, avait expressément assuré à Bossuet, au P. La Chaise, à la reine, au curé de Versailles. que c'en était fait entre lui et Mme de Montespan pour toujours. Bossuet, à la prière du monarque, lui écrivit plusieurs lettres, qui témoignent tout ensemble et de sa généreuse sincérité et des engagements *très-exprès* pris par Louis XIV au départ.

Mais on avait pénétré qu'il était épris toujours de Mme de Montespan, et des courtisans intéressés ne négligèrent rien pour ménager un rapprochement entre le roi et la favorite congédiée.

Bientôt, en effet, avait recommencé entre les deux amants une active correspondance, dont Colbert fut l'infatigable intermédiaire. Les lettres écrites alors de l'armée par Louis XIV à ce ministre montrent le monarque épris ou subjugué plus que jamais.

Bientôt vinrent du camp des dépêches du monarque, annonçant

Digitized by Google

son prochain retour, et son intention bien arrêtée, que Mme de Montespan revînt à Versailles, et s'y trouvât avant lui.

Bossuet voulut alors tenter un suprême effort. Il avait su que Louis XIV s'arrêterait à Luzarches. Là, le prélat, visiblement triste et affecté, se présenta à lui, attendant que Louis témoignât consentir à l'entendre. Mais le roi, pénétrant son dessein : « Pas un mot, Monsieur, (lui dit-il), j'ai donné mes ordres, j'entends qu'ils soient suivis. »

Saint-Simon, en remarquant que M. de Condom « osa, alors, *poursuivre le Roi*, » a, certainement eu en vue cette scène de Luzarches, sur laquelle, du reste, il ne dit rien de plus. Mais les détails nous en ont été révélés par des *fragments autographes* de l'abbé Le Dieu. — Le P. La Ruë fit allusion à cet incident notable dans son *Oraison funèbre de Bossuet*, prononcée en juillet 1704 dans la cathédrale de Meaux.

En somme, Bossuet, au lieu d'avoir été, en cette circonstance, un négociateur complaisant, ou maladroit, comme l'ont écrit plusieurs de ses contemporains, ceux-ci par dépit, ceux-là par légèreté, d'autres par ignorance des faits, se conduisit, au contraire, en cette occurrence, avec sincérité, liberté, courage, hardiesse même ; sa conduite, comme Saint-Simon le dit, à diverses reprises, fut « celle d'un évêque des premiers temps, *et digne d'un Père de l'Église.* »

M. Valentin Smith, conseiller à la cour impériale de Lyon, a lu un travail sur l'*Origine des peuples de la Gaule transalpine et sur leurs institutions politiques avant la domination romaine.*

Il croit trouver l'origine des peuples qui habitaient la Gaule transalpine, à l'époque où les Romains en firent la conquête, dans les Pélasges, qui appartenaient eux-mêmes à la race japhétique, dont l'Asie paraît avoir été le premier berceau. Il se fonde pour soutenir cette opinion sur la philologie, le culte, la tradition.

La philologie montre l'origine asiatique de la plupart des langues de l'Europe.

L'identité du culte des Gaulois et des Pélasges ressort de ce que les deux peuples adoraient un être suprême avec un mélange polythéiste de divinités secondaires. Le *Theut* des Gaulois était le même que le *Zeus* des Pélasges. Mercure était le dieu le plus en honneur chez les Gaulois comme chez les Pélasges.

La tradition druidique, suivant César, fait descendre les Gaulois du *Dis-Pater*, qui était le même que le *Zeus*, ou Jupiter de Dodone, et le même que le *Pater-Jovis* des Pélasges d'Italie.

Digitized by Google

Suivant les antiquités druidiques (1), la population *indigène* de la Gaule était recrutée d'insulaires étrangers venus des îles lointaines, c'est-à-dire de ces îles où les Pélasges ont laissé tant de souvenirs. Peut-être faut-il voir dans les Gaulois, nom générique, le peuple *indigène* ou primitif qui se serait successivement recruté de Celtes, Ligures, Ibères ou Belges.

Avant d'aborder ce qui concerne les institutions de la Gaule, M. Valentin Smith dit quelques mots de sa *position topographique*, de son *étendue territoriale* et de sa *population*.

L'étendue totale de la Gaule transalpine était de 657,000 kilomètres carrés ; sa population, calculée proportionnellement à celle de l'Helvétie, de 6,088,200 individus. L'étendue des trois provinces, la Belgique, l'Aquitaine et la Celtique, était de 549,504 kilomètres carrés, et leurs populations de 5,087,500 habitants.

M. Valentin Smith examine ensuite les institutions de la Gaule, à l'époque où César en fit la conquête, sous les rapports suivants : 1° les *Divisions politiques du territoire ;* 2° le *Caractère du gouvernement des cités.*

Divisions politiques du territoire. La Gaule transalpine était divisée en trois grandes provinces subdivisées en cités, chaque cité étant elle-même subdivisée en *pagi*, en *oppida* et en *vici*.

Provinces. Les trois grandes provinces de la Gaule transalpine signalées par César, non compris la *Provincia romana*, étaient la Belgique, l'Aquitaine et la Celtique, ayant chacune leur langage, leurs coutumes et leurs lois, sans lien politique entre elles.

Cités. Chaque cité avait son autonomie et s'administrait elle-même souverainement.

César nomme quatre-vingt-douze cités, ou peuples, savoir : 27 dans la Belgique ; 12 dans l'Aquitaine ; 45 dans la Celtique ; et 8 dans la province romaine.

Suivant Josèphe, la Gaule était partagée en trois cent-cinq cités, et suivant Appien, en quatre cents. Mais ces auteurs considéraient parfois comme peuples des *pagi* ou même de simples *vici*.

Oppida. Les oppides gaulois étaient les places fortes de la Gaule, le plus ordinairement situées sur des hauteurs ou dans les plis des rivières ; les gens de la campagne menacés s'y retiraient. Ces places étaient souvent des villes, comme César le dit d'*Avaricum*, de *Bi-*

(1) Voy. Timagène, cité par Ammien Marcellin, liv. XV, ch. IX.

Digitized by Google

bracte, de *Gergovia* et d'*Alesia*. Avaricum comptait quarante mille âmes.

Vici. Le *vicus* gaulois consistait, comme nos communes rurales, dans une agglomération de maisons et en des maisons éparses dans sa circonscription, *ædificia*.

Caractère du gouvernement des cités. — Dans toutes les cités, la constitution gouvernementale reposait sur le triple élément de la théocratie, de l'aristocratie et de la démocratie.

Le gouvernement était théocratique par le druidisme, dont les prêtres étaient tout à la fois instituteurs, juges, arbitres et sacrificateurs. Il était aristocratique par le sénat et la noblesse. Il était enfin démocratique par la magistrature suprême, dont l'élection était faite par le peuple concurremmment avec le sénat.

Théocratie. César nous apprend que les druides étaient instituteurs de la jeunesse et juges de presque toutes les contestations publiques et privées (VI, 13).

Suivant Strabon, ils étaient aussi arbitres des guerres (IV, 4, 2).

Aristocratie. Le peuple ne pouvait pas faire partie du sénat gaulois : *Plebs nullo adhibetur consilio* (VI, 13).

Chevaliers. — *Noblesse*. Dès l'instant que le peuple ne pouvait être admis à aucun conseil de la cité, réduit qu'il était à une condition presque servile (*pœne servorum habetur loco*), il s'ensuivait que toutes les charges politiques, administratives ou militaires étaient confiées aux chevaliers, qui constituaient l'ordre de la noblesse.

Clan (familia). Le clan gaulois se composait, outre la famille proprement dite et la tribu, de dévoués nommés *ambacti*, et que les Aquitains appelaient *devoti* ou *soldurii*.

Le clan d'Orgétorix, chef helvétien qui fut accusé d'avoir aspiré au pouvoir suprême, ne comprenait pas moins de dix mille personnes, outre les clients et les débiteurs (*obærati*) de ce chef.

Démocratie. Il y a lieu de croire que César s'est laissé aller à quelque exagération lorsqu'il a dit que, chez les Gaulois, le peuple était placé dans un état qui le rapprochait de la condition des esclaves. Le peuple était propriétaire, puisqu'il supportait la plus lourde charge des impôts (VI, 13). Les druides se recrutaient dans le peuple. Les Gaulois élevaient en honneur l'homme de la plus humble condition lorsqu'il s'était distingué par quelque trait de valeur. C'est ainsi que, sur la demande de Litavicus, César éleva à

Digitized by Google

de hautes dignités Viridomare né *ex humili loco*, à une époque où César s'appliquait à ne pas briser les usages reçus : *Ne quid de jure aut de legibus eorum diminuisse videretur.*

Si le peuple n'avait pas une action directe dans les affaires publiques, il en avait du moins une réelle, importante, par sa participation à l'élection de la magistrature suprême, pouvoir le plus élevé de l'État.

Strabon dit que « tous les ans les Gaulois choisissaient un gou-« verneur et un général que le peuple nommait pour le commande-« ment des troupes (IV, 4, 1). »

Le magistrat suprême était nommé par le sénat et par le peuple. Il arrivait parfois qu'une division s'établissait à ce sujet entre le sénat et le peuple : *Divisum senatum, divisum populum* (César, B. G., VII, 32).

On pouvait choisir pour magistrat suprême une personne du peuple, surtout quand, par l'effet des circonstances, cette personne était élevée aux dignités (VII, 39).

Lorsque César envoya des députés à Ambiorix, roi des Eburons, pour l'engager à apaiser la révolte de son peuple, Ambiorix leur fit cette réponse, qui à elle seule traduit tout un ordre d'idées politiques : « Tel était, leur dit-il, le caractère de son pouvoir qu'il « n'avait pas plus de droit sur la multitude que la multitude n'en « avait sur lui-même : *Ut non minus haberet juris in se multitudo,* « *quam ipse in multitudinem* (V, 27). »

M. Valentin Smith termine sa lecture en faisant observer que, si le gouvernement des cités de la Gaule transalpine était loin d'être dégagé de toutes les imperfections attachées aux institutions primitives des peuples, cependant il était plus avancé qu'on ne le croit communément dans les voies du progrès moral et matériel.

Si, malgré leur grand courage, les Gaulois ont succombé sous les armes romaines, c'est par les mêmes raisons qui ont fait tomber les Grecs. D'abord parce que la Gaule était divisée en peuplades indépendantes sans lien d'unité entre elles, sans devoir politique d'une défense commune ; c'est ensuite parce que, comme dans la Grèce, les cités et les personnes étaient travaillées d'une jalousie incessante et corrosive qui fut vivement exploitée et développée par César.

Les Gaulois sont tombés surtout par l'effet de leurs divisions politiques et intestines. Grande leçon qui ne doit pas rester perdue pour l'histoire de tous les peuples et de tous les pays.

Digitized by Google

M. Théry, recteur de l'Académie universitaire de Caen, présente, au nom de l'Académie des sciences et lettres de cette ville, une étude littéraire intitulée : *Un Mécène au dix-huitième siècle.* Des documents nouveaux ou peu connus lui permettent d'écrire une biographie exacte de Titon du Tillet, célèbre, au commencement du siècle dernier, par le zèle généreux qui le poussait à encourager, à soutenir les hommes de lettres, les artistes français, et surtout à consacrer par des monuments la gloire du siècle de Louis XIV.

Il montre Titon toujours obsédé par cette pensée et s'imposant des sacrifices supérieurs à ses ressources pour la réaliser en partie ; commandant à un artiste habile le groupe de bronze qu'on voit encore à la bibliothèque impériale, et dont Boileau avait approuvé le plan, les détails et le titre, celui de *Parnasse français.*

Dans cette œuvre, un peu maniérée mais élégante, on peut blâmer le trop grand nombre de personnages admis par complaisance de l'inventeur ; mais il faut rendre justice à la pensée.

M. Théry fait connaître d'autres projets plus grandioses encore que Titon voulait mettre à exécution. Il fait connaître surtout ses inclinations bienfaisantes et la part qu'il eut dans une belle action de Voltaire, lorsque celui-ci fit élever, dota et maria une petite-nièce de Pierre Corneille.

Il finit en réclamant un souvenir durable pour cet homme de cœur, toujours rêvant la consécration de la gloire littéraire du grand siècle, respectable jusque dans les erreurs de son goût, Mécène désintéressé, modeste et loyal citoyen.

M. Puiseux, membre de la Société des antiquaires de Normandie et président de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Caen, a communiqué un travail sur l'*Émigration normande pendant l'occupation anglaise au quinzième siècle.*

Le souvenir d'une commune et glorieuse origine eût dû, au quinzième siècle, faire accepter facilement à la Normandie la conquête anglaise. Il n'en fut rien : depuis que les Normands étaient rentrés dans l'unité nationale, ils s'étaient sentis devenir de plus en plus Français à mesure que les Anglais se faisaient de plus en plus Saxons, frères, si l'on veut, mais certainement frères ennemis.

Aussi nulle province ne prit plus de part aux luttes de la guerre de Cent ans ; nulle n'opposa une plus opiniâtre résistance aux armes de Henri V. Envahie en 1413 et laissée sans un secours ni même une espérance, elle luttait encore en 1419.

Le sentiment national ne s'éveille dans le reste de la France

Digitized by Google

qu'avec Jeanne d'Arc; en Normandie il se révèle au premier contact de l'étranger : il se manifeste par la résistance armée, par une haine qu'aucune contrainte comme aucune séduction ne peut fléchir, mais surtout par l'émigration.

L'auteur étudie successivement les divers caractères que prit cette émigration suivant les lieux et les circonstances.

Tantôt elle est forcée : le vainqueur expulse tout ou partie de la population pour la remplacer par des colons anglais. Ainsi, à Harfleur, huit mille habitants sont chassés de leurs maisons, dont ils n'étaient, suivant l'étrange prétention des Anglais, que les possesseurs illégitimes.

Tantôt les bourgeois des villes, mis en demeure d'opter entre la soumission au roi d'Angleterre et l'exil, choisissent l'exil. Des saufs-conduits leur sont d'abord accordés libéralement par le roi, et le relevé des actes de cette nature que l'on possède, faible partie de ce qui fut délivré, donne un total de 6 à 7,000 individus. C'est l'émigration officielle et autorisée.

Ici les populations du plat pays et des villes ouvertes n'ont pas attendu les Anglais, s'enfuient et s'échappent par toutes les frontières. En 1418, vingt-cinq mille ménages émigrent dans la seule province de Bretagne. C'est l'émigration tumultueuse et en masse.

Ailleurs, ceux qui n'ont pu prévenir l'ennemi, ceux à qui Henri V, craignant de voir la Normandie se dépeupler, a interdit la libre sortie et qu'il enferme dans leurs cités conquises, ne pouvant se résigner à subir les nouveaux maîtres, se dérobent un à un. Ils vont mendier un asile dans les provinces voisines ou grossir dans les forêts ces bandes de proscrits que les actes officiels flétrissent du nom de *brigands*. C'est l'émigration clandestine.

Ce mouvement se continue pendant toute la durée de l'occupation anglaise, et l'auteur en raconte divers épisodes.

Les provinces voisines ne reçurent pas seules les émigrés; un grand nombre de gens de métier Normands se réfugièrent en Flandre, en Allemagne, et jusqu'en Angleterre.

Rançonnés, dépouillés, dans l'Ile-de-France, par les Bourguignons, puis par les Armagnacs, ils trouvèrent une hospitalité plus sûre en Bretagne. Ils y peuplèrent les faubourgs de Rennes, et dotèrent ce pays de l'industrie de la laine et de la draperie.

Toutes les classes fournirent leur contingent à l'émigration, le peuple des villes et celui des campagnes, le clergé, la noblesse. Malgré le respect qu'Henri V affectait pour l'Eglise, presque tous

Digitized by Google

les évêques normands refusèrent le serment et quittèrent leurs siéges. Un grand nombre d'ecclésiastiques aimèrent mieux perdre leurs bénéfices que de faire leur soumission.

Quant à la noblesse, elle a émigré en masse, et a presque disparu de la province. Des milliers d'actes en font foi. Il est telle vicomté où il n'y a plus un seul noble. Quatorze ans après la délivrance du pays, il n'y a pas trois cents nobles dans tout le Cotentin. Et cependant l'auteur cite des textes qui prouvent combien l'exil était dur pour la plupart de ces gentilshommes, obligés pour vivre de descendre aux plus vulgaires métiers.

En vain les rois anglais multiplient les appels et les offres aux émigrés pour les inviter à revenir : ce n'est pas par cette porte qu'ils veulent rentrer.

La Normandie continue à se dépeupler. Les historiens contemporains, et plus encore les actes authentiques, font un tableau effrayant de la désolation de la province.

Toutes les tentatives pour y ramener les habitants ou pour faire accepter par ceux qui restent la domination anglaise demeurent impuissantes. La politique et les armées de l'Angleterre se viennent briser contre l'antipathie invincible des populations normandes, contre ce sentiment de la nationalité qui commençait alors en France à avoir conscience de lui-même, et s'affirmait victorieusement.

L'auteur termine par des rapprochements qui montrent quelle place de plus en plus large le principe des nationalités tend à prendre dans les lois de l'histoire comme dans celles de la politique.

M. de la Saussaye, recteur de l'Académie universitaire de Lyon, a donné lecture d'un travail sur l'*Organisation de l'instruction publique dans l'empire romain au quatrième siècle de l'ère chrétienne*. Sous les rois, Rome empruntait les institutions qui régissaient son enseignement aux villes grecques, étrusques ou italiotes de son voisinage. Cet état de choses se perpétue sous la république et au delà; du temps de Quintilien, une organisation de l'instruction publique ne semble pas même ébauchée. Quelques grands empereurs, Vespasien, Trajan surtout, viennent momentanément en aide à la situation précaire du professorat. Pour trouver à Rome et dans l'empire une organisation scolaire qui rappelle la nôtre, il faut descendre au quatrième siècle après Jésus-Christ. Alors, à l'instigation du célèbre Ausone, Gratien réglemente l'instruction publique, la rémunère aux dépens du fisc impérial, et commence à former du

Digitized by Google

corps enseignant une sorte d'Université. L'œuvre du disciple d'Ausone reçoit de nombreux perfectionnements de quelques-uns de ses successeurs. On peut ainsi reconstituer la hiérarchie de l'instruction publique dans l'empire.

Le premier rang était occupé par les écoles des villes qualifiées du titre d'impériales, comme Trèves en Occident, Antioche en Orient. Par leur nom et leur position, ces institutions pédagogiques semblent correspondre à nos lycées impériaux. Ensuite venaient les écoles municipales, établies pour le plus grand nombre dans les villes ayant rang de métropole. Celles-là tenaient à la fois de nos colléges communaux et des grandes écoles municipales entretenues aujourd'ui par certaines villes de France, soit aux frais de la commune, soit avec les dons de particuliers généreux : la Martinière, à Lyon, par exemple. On appelait ces écoles municipales, pour les distinguer de celles qui étaient ouvertes, avec l'agrément de l'autorité, par des rhéteurs et des grammairiens de profession. Une instruction préliminaire, dite de grammaire, préparait la première enfance aux écoles supérieures. Au sommet de l'enseignement, à Rome, était placée une sorte d'école de droit et de philosophie où se rendaient de toutes les parties occidentales de l'empire les jeunes gens destinés aux grandes magistratures, aux chaires éminentes. Dans cette école de Rome, à laquelle aspirait toute la jeunesse savante, les études se complétaient et peut-être recevaient le couronnement obligé d'un diplôme, comme dans nos Facultés. En Orient, l'école suprême, surtout pour l'étude du droit, était la fameuse école de Béryte, une des dernières fondées.

Le personnel de l'instruction avait des divisions et des subdivisions répondant aux grades divers du nôtre. Les professeurs des villes impériales recevaient un traitement proportionné à leur position hiérarchique. Fixé à trente annones, il dépassait d'un sixième celui des professeurs municipaux, qui formaient la seconde classe. Le grade subordonné comprenait les grammairiens, divisés en deux sections : la première, chargée d'enseigner ce que nous appelons les humanités ; la seconde, de donner l'instruction primaire. La rétribution accordée par l'édit de Gratien aux grammairiens ne distingue pas entre les deux catégories ; mais elle donne la mesure du grade et du peu de considération qui s'y attache ; elle est des deux tiers, ou environ, inférieure aux émoluments des professeurs impériaux, et de moitié au traitement des professeurs métropolitains.

L'auteur termine par des considérations sur les tendances générales de l'enseignement, particulièrement dans la Gaule romaine,

Digitized by Google

durant le quatrième siècle, afin de faire bien comprendre ce qu'était à cette époque l'organisation de l'instruction publique, et donner, en même temps, une idée des influences littéraires au milieu desquelles alors elle exerçait sa mission civilisatrice.

M. le baron de Dumast, membre de l'Académie de Stanislas de Nancy, a traité de la *Vie des langues, de leurs âges et de leurs maladies.*

Après avoir rappelé que les langues ont leurs époques de naissance et de formation, de complet développement et de décomposition, M. de Dumast pense qu'il serait utile pour la langue française de publier un recueil choisi et raisonné des erreurs de langage les plus communes et d'indiquer pour quel motif on doit les éviter, de manière à ce que la raison de la défense se gravât dans l'esprit avec la défense elle-même. C'est ce qu'il a tenté de faire dans un livre intitulé : le *Redresseur.*

La correspondance officielle de Merlin de Thionville a fourni à M. Combes, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, l'occasion d'une étude sur les négociations qui ont précédé la paix de Bâle (1794-1795). Il a recherché dans ces documents curieux et récemment publiés la possibilité offerte à la Convention non-seulement de traiter avec la Russie sans bénéfices réels, mais encore de désarmer l'Autriche avec des bénéfices certains, en un mot, d'assurer d'un seul coup, et dès 1795, la paix continentale et les Pays-Bas à la France. Pour arriver à ce résultat, Merlin de Thionville voulait indemniser l'Autriche de la perte des Pays-Bas aux dépens de l'Empire.

La Bavière était contre nous, et elle avait toujours été dans les convenances de cette cour. Merlin de Thionville voulait sacrifier la Bavière, pensant que la Prusse, avec tous ces petits États Allemands rangés sous ses enseignes, contre-balancerait encore la puissance autrichienne, puisque autrefois on l'avait contre-balancée avant que la Prusse fût née, et ne voyant pas d'ailleurs avec peine que ces deux Etats, qui par rapport à nous ne valaient pas mieux l'un que l'autre, s'entre-déchirassent par suite de ses combinaisons.

L'Autriche l'appuyait malgré cette perspective, mais la Prusse était contre ; et c'est sur ce point spécialement que les lettres de Merlin de Thionville ont fourni à M. Combes un tableau curieux et animé des intrigues, des démarches, des flatteries de la Prusse, et,

Digitized by Google

d'autre part, de l'énergie et de la fermeté de vues du représentant de la Convention sur les bords du Rhin. La Prusse se fit un parti au sein de cette fière assemblée, et elle l'emporta. L'on fut obligé d'aller chercher en Italie, sur les pas d'un héros, c'est-à-dire au delà des monts, au delà de nos frontières, ce qu'on avait tout près, et de sacrifier injustement Venise quand on pouvait très-justement immoler la Bavière.

La Prusse gagna la partie, tandis que nous, nous nous trouvâmes en Italie en face de peuples nouveaux et de terribles questions nouvelles. Mais l'échec de Merlin de Thionville ne peut faire oublier son patriotisme et sa perspicacité. Toutes ces luttes peu connues en face de la diplomatie prussienne en 1795 sont une gloire de plus pour ce grand citoyen.

M. Travers, bibliothécaire de la ville de Caen, a présenté l'analyse et les extraits du *Journal historique*, ou *Récit fidèle de ce qui s'est passé de plus considérable pendant la maladie et à la mort de Louis XIV, par les sieurs Antoine*. L'un de ces deux frères était garçon de chambre de Louis XIV; l'autre était porte-arquebuse dans les chasses de la cour. Les détails qu'ils donnent sur les derniers moments de Louis XIV sont plus complets que ceux que l'on trouve dans les autres récits contemporains. Il serait utile que ce journal, dont le manuscrit appartient à la ville de Caen, fût publié comme un complément des Mémoires du temps.

Dans un Mémoire intitulé : *Quelques pages d'une histoire inédite de l'Université de Pont-à-Mousson*, M. Maggiolo, membre de l'Académie de Stanislas, a résumé la pensée politique et religieuse qui a présidé à la création de cette Université, et les conditions essentielles de la vie intime des quatre Facultés qui la composaient. Il a puisé aux sources l'histoire vraie, réelle, saisissante, des intrigues et des luttes qui divisèrent toujours la Faculté de droit et le collége des jésuites. Cette étude présente sous son véritable aspect les phases diverses de l'existence agitée de cette Université célèbre, dont un auteur lorrain, Pantaléon Thévenin, de Commercy, disait avec orgueil :

Monsonium spretis Academia migrat Achivis.

M. Massol, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, a traité la question suivante : l'*Héritier peut-il se plaindre de l'injure faite*

Digitized by Google

à la mémoire du défunt? L'héritier continue, dit M. Massol, la personne du défunt et quant *aux biens*, et quant à *la considération*, l'*existimatio*. Par conséquent l'héritier peut se plaindre de l'injure faite à la mémoire de son auteur. Mais l'injure envers un mort ne peut être vengée que parce qu'elle atteint l'héritier lui-même. Aussi aucune poursuite ne serait admise si le défunt n'avait pas laissé d'héritier.

L'héritier qui a qualité pour dénoncer aux tribunaux la diffamation dirigée contre le défunt n'est pas recevable à s'opposer au récit de faits *historiques*. C'est en ce sens que doit être entendue la loi du 17 mai 1819.

Les descendants à des degrés éloignés de celui qui est diffamé ne sauraient en général prétendre avoir été diffamés en la personne de leur auteur.

L'historien de bonne foi qui, par des rapports contraires à la vérité, préjudicie à la mémoire d'une personne, et par conséquent à l'héritier, n'est en principe tenu que d'une réparation morale. Les tribunaux pourront supprimer l'écrit et prescrire que le jugement qui ordonne la réparation soit publié.

M. Delcasso, recteur de l'Académie de Strasbourg, a exposé un *Précis historique de l'enseignement professionnel en Alsace pendant les cinquante dernières années.*

Une rapide introduction, en rappelant les travaux exécutés par les artisans de l'antiquité et du moyen âge, a d'abord établi que chez tous les peuples civilisés il s'est toujours rencontré, à côté des études qui ouvrent les carrières libérales, des exercices préparatoires aux arts utiles. Grâce aux maîtrises et jurandes, la tradition ne s'est jamais rompue. La Révolution a pu faire table rase de l'ancien régime ; mais l'apprentissage s'est maintenu comme tout ce qui tient aux besoins réels de la société. Des faits observés par l'auteur lui-même, de 1804 à 1820, dans les écoles où il a appris à lire, dans des établissements où il a enseigné et dans des usines qu'il a visitées, montrent la constante transmission des règles et de la théorie appliquées aux arts et métiers.

Mais c'est surtout en Alsace que, sous différentes formes et sous diverses dénominations, s'est constitué et développé depuis un demi-siècle le noviciat des carrières pratiques. L'Université a donné l'exemple et l'impulsion dans les lycées de Strasbourg et de Colmar, dans ses douze colléges communaux, dans ses écoles primaires supérieures, à Mulhouse surtout, d'abord au collége pendant trente-

Digitized by Google

cinq ans, ensuite à l'école professionnelle depuis 1854. Les cours spéciaux qui fonctionnent dans tous ces établissements universitaires comptent aujourd'hui environ treize cents élèves. Une généreuse et féconde émulation en entretient près de neuf cents dans les établissements libres du ressort académique. Enfin différentes fondations bienfaisantes ont créé dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin des pensionnats agricoles ou industriels et des cours populaires pour l'instruction des ouvriers. Ces institutions comptent en ce moment de sept à huit cents élèves. Voilà donc près de trois mille néophytes qui, sous des disciplines variées au gré des intérêts locaux, grandissent pour la richesse et l'honneur de deux départements. Ce chiffre démontre qu'en Alsace, en matière d'enseignement professionnel, il n'y a qu'à laisser faire. L'Université et les établissements libres suffisent à tout.

L'auteur du Mémoire a fait ressortir, d'une part, la vaste et souple organisation de l'école de Mulhouse, institution universitaire et municipale à la fois, qui se prête aux moyens et aux aspirations des diverses catégories d'élèves qu'elle reçoit, et, d'autre part, l'utilité des cours annexés aux lycées et aux colléges, qui, sans subvention de l'Etat, savent se mettre à la portée des plus humbles bourses et se plier aux besoins de chaque pays, ici tournés vers l'industrie, là visant au commerce, ailleurs inclinant vers l'agriculture.

Parmi les établissements libres qu'il a signalés, M. Delcasso a mis en relief comme particulièrement dignes d'être imitées les deux écoles d'arts et métiers entretenues par les Israélites à Strasbourg et à Mulhouse, lesquelles combinent les avantages de l'internat avec ceux de l'apprentissage réel chez des patrons de la ville.

En considérant avec attention le mouvement spontané d'études pratiques qui se développe parallèlement avec les études classiques, sans leur nuire, on doit reconnaître qu'en cet ordre de choses l'Etat n'a point à créer; sa mission se borne à encourager, organiser et perfectionner ce qui jusqu'à ce jour a été un peu abandonné au hasard.

La revue des expériences faites en Alsace depuis un demi-siècle montre que cette province si fortement éprise de science pure ne redoute point les études *réelles*, comme dit l'Allemagne, et qu'on peut propager les connaissances usuelles sans porter préjudice au culte des études classiques.

M. Castan, membre de la Société d'émulation du Doubs, a lu une *Notice sur Hugolin Folain, doyen du chapitre de Besançon et vice-amiral de la flotte du pape Calixte III.*

Digitized by Google

En démolissant, au mois d'avril 1859, sur le flanc occidental de la citadelle de Besançon, une courtine de l'enceinte militaire du moyen âge, on découvrit une inscription du quinzième siècle gravée sur trois sections superposées d'une colonne antique. Cette inscription rappelle que la fortification dont il s'agit a été construite par les soins d'Hugolin Folain, protonotaire apostolique et doyen du chapitre de Besançon.

Ayant entrepris de commenter cette inscription, M. Castan s'est trouvé en face d'un double problème : par quel concours de circonstances exceptionnelles Hugolin Folain parvint-il à la seconde dignité ecclésiastique de son diocèse, et comment se fait-il que ce personnage ait été à peu près oublié par les annalistes de l'Eglise de Besançon? Une biographie d'Hugolin puisée tout entière aux sources originales résout l'une et l'autre de ces questions.

Hugolin Folain naquit à Besançon vers le commencement du quinzième siècle. Son père, Perrenin, surnommé Foulain, du lieu de son origine, avait quitté la seigneurie de Charmes, dont il était sujet mainmortable, pour se fixer à Besançon, où, après la résidence d'un an et d'un jour en qualité de citoyen, tout serf devenait libre. Placé dans la maîtrise de la cathédrale de Saint-Étienne, Hugolin y remplit les devoirs de *choriau* jusqu'à l'âge de dix-huit ans; après quoi ses maîtres l'envoyèrent poursuivre de plus hautes études à l'Université de Pavie. Il y rencontra un jeune Italien, sorti lui aussi d'une famille plébéienne, mais que ses brillantes facultés intellectuelles semblaient appeler à tous les genres de succés. La communauté d'origine rapprocha Louis Scarampi d'Hugolin Folain. Leurs études achevées et leurs grades conquis, tous deux se laissèrent entraîner à Rome à la suite de leur ami et condisciple François de Condelmire, neveu du pape Eugène IV. Sous ce puissant patronage Hugolin n'attendit pas longtemps une place d'*abréviateur* à la chancellerie romaine et un poste de chantre à la chapelle pontificale. Ces fonctions étaient assez pauvrement rétribuées : aussi la cour de Rome avait-elle coutume d'y joindre quelques-uns de ces bénéfices que les concordats mettaient à sa disposition dans toutes les églises de la chrétienté. Une bulle de grâce expectative du 24 avril 1431 ouvrit à Hugolin les portes du chapitre métropolitain de Besançon. Il n'en continua pas moins sa résidence à Rome.

Ayant aidé ses confrères à obtenir la destitution de Guillaume de Lacherène, grand archidiacre de Besançon, coupable de simonie, Hugolin fut assez habile pour insérer dans le dossier, qui retournait à Besançon, une bulle qui le pourvoyait lui-même du poste de grand

Digitized by Google

archidiacre. Le chapitre protesta contre ce guet-apens; mais l'influence toujours croissante d'Hugolin fit reculer les moins timides, et l'investiture pontificale fut ratifiée le 22 novembre 1441.

Hugolin ne prit possession de son archidiaconé qu'en 1445. Il fit à cette occasion des présents magnifiques à l'église et à ses confrères. Quelque temps après il fondait de ses deniers une messe entremêlée de scènes théâtrales qui se célébra jusqu'en 1704 le mercredi des Quatre-Temps de l'Avent. Le sujet de ce mystère était l'Annonciation; une jeune fille y représentait la Vierge, et un enfant de chœur l'ange Gabriel : à la fin de l'évangile on faisait descendre sur la Vierge une colombe au moyen d'une corde attachée aux galeries de l'église, où était placé un vieillard figurant le Père éternel.

Cependant la prise de Constantinople et les menaces d'invasion de Mahomet II terrifiaient la chrétienté. Le pape Calixte III, las de s'épuiser en vains efforts pour organiser une croisade, résolut de prêcher d'exemple. Il fréta onze galères et en confia le commandement à ce Louis Scarampi, devenu cardinal et patriarche d'Aquilée. Hugolin fut choisi par son ami d'enfance pour commander en second la flotte pontificale. Trois années durant (1455 à 1458) ils croisèrent dans l'Archipel, ravitaillant les îles menacées et donnant la chasse aux navires de transport du sultan. Des troubles ayant éclaté dans Rome à la mort du pape Calixte III, la flotte fut rappelée.

Revenu à Rome, Scarampi fut acclamé comme le sauveur de la chrétienté, et telles furent les récompenses qui lui furent accordées que le peuple le surnomma le *cardinal Lucullus*. Hugolin ne fut pas oublié. Aux titres de chanoine des métropoles de Rhodes et de Nicosie, d'archiprêtre de Sainte-Agnès d'Acre, il joignit bientôt ceux plus lucratifs de protonotaire apostolique, de maître enregistreur des bulles, de chanoine des églises de Saint-Laurent *in Damaso*, de Metz, de Toul, d'Aoste, de Saint-Michel de Salins, puis de maître des requêtes au conseil ducal de Bourgogne.

Le décanat du chapitre de Besançon étant devenu vacant, Pie II ne crut pas trop faire en postulant cette éminente dignité pour Hugolin. Il y fut élu le 25 août 1461.

Parvenu au comble des honneurs, Hugolin commença à ressentir les atteintes de la vieillesse Étant gravement malade en 1466, il avait dirigé sur Besançon ses livres et objets précieux, voulant que, dans le cas où il viendrait à mourir, ce tresor devînt la possession du chapitre. Sa vie se prolongea néanmoins jusqu'au 29 novembre 1476.

Préparé depuis longtemps à la mort, il avait fait creuser sa tombe dans l'église de Saint-Étienne et dicté l'épitaphe qui devait recouvrir

Digitized by Google

ses restes. Plus tard il avait fait un testament par lequel il instituait le chapitre son héritier et distribuait sa fortune en aumônes et fondations pieuses.

Ces dispositions ne purent s'exécuter. Comme tous ceux qui ont pris plus souvent conseil de l'imagination et du cœur que de la froide raison, Hugolin laissait des affaires fort mal ordonnées. Ceux qu'il croyait naïvement ses débiteurs produisirent après sa mort des titres de créance qui absorbèrent tout l'actif de sa succession. Voilà pourquoi le nom d'Hugolin Folain n'a pu trouver place dans le livre de vie de l'église de Besançon.

M. Mantellier, conseiller à la cour impériale d'Orléans, a retracé l'*Origine de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire et fleuves descendant en icelle.* Cette corporation qui fut puissante au moyen âge n'a cessé d'exister que dans la seconde moitié du dix-huitième siècle. M. Mantellier s'est attaché à établir, que le berceau de la communauté des marchands fréquentant la Loire se place à une époque reculée ; il la rattache à l'institution gallo-romaine des *Nautæ Ligeris.*

M. Léon Boré, ancien inspecteur d'Académie, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Dijon, a communiqué une nouvelle traduction avec préface et commentaires du *Ludwigslied*, chanson teutonique composée dans l'année 881 en l'honneur de la victoire remportée sur les Normands à Saucourt par Louis III, roi de France. La date précise de la composition résulte d'un passage du document.

Ce singulier chant national, mêlé à notre histoire sans appartenir à notre littérature, fut découvert en 1689 par Mabillon dans l'abbaye de Saint-Amand-sur-l'Elnon, diocèse de Cambrai. L'illustre bénédictin qui savait tant de choses ne savait pas l'allemand ; mais, quand même il l'eût su, il n'aurait pas compris pour cela l'ancienne langue francique du neuvième siècle. Il envoya donc une copie du manuscrit de Saint-Amand au savant Schilter, professeur de droit et d'archéologie à l'Université de Strasbourg. Celui-ci publia, en 1696, ladite copie avec le regret de n'avoir pu obtenir une nouvelle collation sur l'original, égaré depuis 1693. Le précieux manuscrit sur lequel se trouve la chanson-légende de sainte Eulalie, notre plus ancien monument poétique en langue romane, n'a été retrouvé qu'en 1837, dans la bibliothèque de la ville de Valenciennes. C'est au célèbre philologue Hoffmann von Fallersleben que revient l'honneur de cette seconde découverte.

Digitized by Google

M. Boré montre d'abord l'importance du *Ludwigslied* au point de vue historique. Cette chanson est une preuve qu'à l'époque où elle fut rédigée la langue francique dominait dans le nord de la France. En effet, la majorité sinon des habitants au moins de la population militaire dans la zone septentrionale était de race allemande, et quarante ans ne s'étaient pas encore écoulés depuis que le traité de Verdun avait séparé dans ces contrées deux empires plutôt que deux peuples.

Il serait très-intéressant de déterminer le temps où la langue tudesque a cessé d'être parlée au moyen âge dans nos provinces françaises. Une dissertation insérée sur ce sujet par Bonamy dans le tome XXIVe, page 669, des *Mémoires de l'Académie des inscriptions* ne craint pas d'affirmer qu'au commencement de la troisième race « il n'y avait déjà plus personne en France qui parlât cette « langue. »

M. Willems, dans un travail dont il sera reparlé plus tard, établit que, dans l'année 1119, le peuple de Valenciennes entendant encore tant soit peu le tudesque, saint Norbert n'hésita pas à prêcher dans cette dernière langue, qu'il rendit compréhensible à ses auditeurs en s'exprimant dans des termes très-vulgaires et en entremêlant son discours de quelques citations latines. Le bollandiste qui a publié les actes de saint Norbert exprime la même opinion dans une note marginale : *Valencenis teutonice concionans intelligitur*.

Passant ensuite au caractère essentiel du *Ludwigslied*, M. Boré n'hésite point à déclarer que l'intérêt de cette chanson nationale réside bien moins dans son mérite littéraire que dans sa tendance religieuse. C'est déjà l'accent de l'enthousiasme militaire des croisades, le cri du courage exalté par une confiance sans bornes dans l'assistance immédiate et, en quelque sorte, dans la présence même du Christ au milieu de ses fidèles combattants. Tout prend, aux yeux de l'auteur ecclésiastique de ce petit poëme, l'aspect d'une guerre sainte. Les Normands ne sont pour lui que des païens qui ont envahi le domaine de Louis III, ce vassal que Dieu, considéré comme son suzerain, a placé sur le trône de France. L'alliance de la hiérarchie féodale et du christianisme militant, voilà, en dernière analyse, l'originalité du *rhythme teutonique*, comme l'appelait Mabillon.

Les fils des anciens croyants d'Odin sont devenus les apôtres armés du Christ, qui les afflige et les relève tour à tour, qui les traite comme ses serviteurs privilégiés, comme le peuple très-chrétien.

Ce trait distinctif, déjà bien sensible dans l'*Éloge des Francs* par

Digitized by Google

Otfried, le célèbre moine de Wissembourg, ressort avec plus de relief du *Ludwigslied*. En un mot, une transformation complète s'est désormais opérée dans cette partie spéciale du monde romano-germanique, la fusion de l'élément barbare et de l'élément chrétien qui constitue le moyen âge.

Quant à sa version du chant dont il s'agit, M. Boré donne pour garantie de fidélité la révision qu'il en a faite avec l'auteur des *Recherches sur l'histoire des anciennes langues germaniques*, M. Adolphe Regnier (de l'Institut), Le nouveau traducteur se plaît aussi à reconnaître ce qu'il doit à la publication de M. Willems, intitulée : *Elnonensia, monuments de la langue romane et de la langue tudesque du neuvième siècle* (seconde édition, revue et corrigée, Gand, 1845).

M. Charma, doyen de la Faculté des lettres de Caen, a lu, comme secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, une notice sur une charte délivrée, en 1369, par l'évêque de Séez au prieuré de Villers-Canivet, près Falaise, et, comme membre de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, un Mémoire sur la philosophie du droit.

Dans la première de ces pièces, l'auteur fait ressortir l'intérêt du document qu'il analyse et commente, et, de plus, il y ajoute, d'après d'autres documents analogues, plusieurs détails utiles à l'histoire religieuse de la Normandie et en particulier à celle du monastère auquel la charte qu'il explique était adressée.

Dans la seconde lecture, se livrant à des considérations d'un autre ordre, M. Charma essaye d'abord, aucune des nombreuses définitions du droit données par les philosophes et les jurisconsultes ne lui paraissant suffisante, d'en déterminer plus nettement le caractère essentiel; ses observations l'amènent à définir le droit l'*ensemble des intérêts auxquels la Société reconnaît, à un moment donné, qu'une satisfaction est due, et auxquels elle assure, à moins que celui qui en est investi ne se désiste, cette satisfaction*. Il expose ensuite quelques-unes des conséquences qui lui paraissent sortir de la formule qu'il a présentée. Après avoir comparé le droit avec l'intérêt d'une part, et le devoir de l'autre, il assigne à chacun de ces trois mobiles, auxquels la volonté se soumet ou peut se soumettre, leurs rôles respectifs dans la direction des individus et des peuples; par là il est conduit à reconnaître dans l'histoire morale de l'humanité trois âges successifs : le premier, où l'intérêt bien ou mal entendu nous domine; le second, où nous nous plaçons sous la tutelle du droit; le troisième et dernier, où nous n'admettons plus qu'un guide, le devoir.

Digitized by Google

M. Chervin aîné, instituteur communal à Lyon, délégué de la Société littéraire de la même ville, présente une notice sur les *Bienfaiteurs des sourds-muets*. L'auteur prend l'enseignement des sourds-muets à son berceau, en Espagne, au milieu du seizième siècle; il le suit en Angleterre, en Hollande, en Allemagne et en France.

« La France, dit-il, toujours à la tête des nations quand il s'agit de propager une idée généreuse, a paru jusqu'ici rester en arrière dans l'art d'instruire les sourds-muets; mais si elle a été la dernière à se mettre à l'œuvre, elle apportera tant de courage, d'intelligence et d'abnégation dans sa marche, qu'elle sera la première arrivée au but, et qu'elle servira d'exemple et de modèle à l'Europe. En effet, voilà que le nom de l'abbé de l'Epée est dans toutes les bouches; que de tous les côtés les instituteurs viennent en France se former à son école, et que les sourds-muets, regardés dans certains pays comme des monstres, et mis à mort ou séquestrés au fond des cloîtres, trouvent partout un asile où ils reçoivent en même temps la nourriture du corps et celle de l'intelligence. »

Après avoir parlé de la méthode des signes conventionnels et de la méthode « improprement » appelée méthode allemande, M. Chervin se prononce nettement en faveur de la *Méthode naturelle* du docteur Blanchet.

« Les statistiques nous présentent, dit M. Chervin, les deux tiers de ces infortunés comme ne pouvant pas trouver place dans les établissements spéciaux où l'on enseigne le langage des signes. D'autre part cet enseignement est insuffisant et a le tort immense d'isoler son élève de la famille d'abord, et, plus tard, de tous ceux qui ne connaissent pas les signes artificiels.

« Mais à côté de la méthode ancienne il en grandit une nouvelle, qui consiste à instruire les sourds-muets simultanément avec les entendants-parlants sans aucun désavantage, et même avec un grand profit pour ces derniers.

« Voici ces procédés : On met sous les yeux des sourds les objets, leurs qualités, les faits, les actions; on écrit au tableau noir le nom de ces objets, de ces qualités, de ces faits, de ces actions; on accompagne ces signes écrits de gestes naturels pour en donner le sens; ensuite on prononce les mots en ayant soin de fixer les regards et l'attention de l'élève sur les traits, l'expression de la physionomie, le mouvement des lèvres, de la langue, de la bouche de celui qui parle : l'élève apprend de cette manière à lire la parole sur les lèvres.

« On fait faire au sourd-muet les mêmes mouvements, et, par

Digitized by Google

l'imitation, jaillit un son de l'appareil vocal jusque-là fermé : l'élève recouvre en partie l'usage de la parole.

« Ainsi l'on va de la vue de l'objet au geste qui l'indique, au dessin qui le représente, à l'écriture qui le signifie, à l'articulation qui le prononce, enfin à la parole qui l'exprime. — Dans cette méthode, l'écriture n'est plus la peinture de la parole, mais la peinture de l'idée.

« A toutes les objections que l'on peut faire contre l'application de ces procédés il y a une réponse triomphante : c'est qu'ils sont mis en pratique, qu'ils réussissent partout et notamment à Paris, à Strasbourg et à Montpellier.

« Il n'y a pas de meilleurs plaidoyers que les faits.

« La conclusion, c'est qu'il faudrait enseigner cette méthode dans les écoles normales, afin de former des instituteurs; et aussitôt que les écoles primaires seraient pourvues, il faudrait admettre les sourds-muets comme les *entendants-parlants.* »

Un sujet analogue : *Etudes sur l'éducation des sourds-muets*, a été traité par M. Léon Vaïsse, censeur chef de l'enseignement à l'Institution impériale de Paris, délégué de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. L'auteur présente d'abord un aperçu rétrospectif de l'histoire de l'art d'instruire les sourds-muets. Avant l'abbé de l'Epée, dont les premiers travaux ne remontent guère qu'à 1760, d'autres instituteurs s'étaient occupés de cette éducation spéciale. En 1740, l'israélite Jacob-Rodrigue Pereire, l'aïeul des éminents financiers nos contemporains, avait déjà, dans cette carrière, des succès que ne dépassèrent pas ceux du vénérable ecclésiastique. Dès 1620, un traité de l'art d'apprendre aux sourds-muets à écrire et à parler avait paru en Espagne, et l'on peut trouver un instituteur de sourd-muet, même au septième siècle, dans la personne de saint Jean de Beverley, archevêque d'York. Examinant les conditions physiques, morales et intellectuelles que présentent les individus désignés par l'appellation de sourds-muets, l'auteur fait observer que la surdité présente chez eux des degrés très-divers et n'est congéniale que dans moins de la moitié, et il croit devoir signaler la consanguinité des parents comme l'une des causes de la surdité de naissance. Sous le rapport moral et intellectuel, le sourd-muet se forme surtout, comme le parlant par l'action du milieu où il vit.

Résumant les modifications que l'expérience a introduites dans la méthode, M. Vaïsse fait connaître que les instituteurs ont dû abandonner et les signes *méthodiques* de l'abbé de l'Épée et les analyses

Digitized by Google

métaphysiques de son successeur, l'abbé Sicard, pour suivre la méthode intuitive, celle par laquelle la nature conduit l'enfant ordinaire pour lui apprendre à parler. Une part considérable est faite aujourd'hui à l'enseignement de l'articulation dans l'institution de Paris, qui peut citer avec quelque satisfaction les travaux faits dans son sein sur la physiologie de la parole. Le niveau des études a été élevé pour ceux des élèves qui, s'ils n'eussent pas été atteints de surdité, auraient suivi les classes des lycées, et l'on a pu cultiver chez eux une aptitude aux sciences mathématiques qui avait été longtemps méconnue. Un *cours normal* vient enfin d'être créé à l'établissement impérial, où peuvent, aujourd'hui, venir s'initier à ces méthodes tous ceux qn'intéresse l'éducation du sourd-muet; et si ses professeurs croient que les idées dont le public a, dans ces derniers temps, été entretenu au sujet de cet enseignement, ne sont pas toutes de nature à se réaliser complétement, leurs efforts ne feront, dans tous les cas, pas défaut, à la tâche de le généraliser et de le vulgariser dans les limites du possible.

M. Caillemer, professeur agrégé à la Faculté de droit de Grenoble et membre de la Société de statistique de l'Isère, a appelé l'attention du Comité sur un texte d'Isocrate, intéressant au point de vue de l'histoire du contrat de change et du contrat d'assurance (*Trapeziticus*, § 35, 36 et 37). Pour le contrat de change, après avoir rappelé les opinions émises en 1859 par M. de Koutorga, en 1860 par M. Egger, et en 1861 par lui-même, M. Caillemer s'attache à établir *a priori* que les Athéniens, dont les relations commerciales étaient si étendues et si nombreuses, durent nécessairement recourir à ce contrat pour faciliter les transactions et éviter les dangers du transport d'argent d'un lieu dans un autre. — Passant ensuite au texte même d'Isocrate, il rapproche le fait indiqué par l'orateur de la définition donnée par Pothier, et essaye de prouver que tous les éléments requis par le jurisconsulte français s'y rencontrent. Isocrate mentionne même la remise d'une lettre de change, et un aval établi pour en garantir le payement. — L'existence du contrat de change à Athènes, une fois reconnue, permet au lecteur d'expliquer facilement certains textes de Cicéron (*Epistolæ ad Atticum*, XII, 24, § 1. XV, 15. § 5. — *Ad diversos*, II, 17. § 4). — Il reconnaît toutefois, par argument de la loi 4. § 1. D. *De nautico fœnore*, que ce contrat n'était pas très-fréquent à Rome.

Quant au contrat d'assurance, M. Caillemer s'efforce d'établir qu'aucun des textes cités comme prouvant à Rome son existence

Digitized by Google

n'est vraiment décisif en ce sens, ni pour les assurances terrestres (Martial. *Epigr.* III 52, rapproché de Juvénal *Sat.* III. v. 212-222), ni pour les assurances maritimes. (Tite-Live, XXIII, 49 ; XXV, 3 ; Suétone, Vie de Claude, § 18.) — Il voit là déjà un motif très-grave pour ne point en supposer facilement l'existence à Athènes. — De plus, aucun texte grec ne mentionne ce contrat, et le passage d'Isocrate implique même qu'il était ignoré des Athéniens. — Comme remède, pour certains cas au moins, aux dangers résultant de cet état de choses, M. Caillemer mentionne le *Nauticum fœnus*, très-fréquent à Athènes et à Rome. (Démosthène. Ed. Reiske, 883, 915 et 1292. — Digeste : *De nautico fœnore.*)

M. Caillemer termine en assayant de défendre la législation grecque contre les injustes dédains de Cicéron (*De oratore*, I, 44, § 197) et de nos contemporains, et en faisant appel à de nouvelles recherches, qui ne peuvent manquer d'amener d'heureux résultats.

M. Olivier, ingénieur des ponts et chaussées, membre de l'Académie de Caen, a examiné les procédés employés par les Indiens de la côte de Coromandel pour élever un navire au-dessus des plus hautes marées. Il a reconnu dans ces procédés la continuation de ceux dont se servaient les Egyptiens et les Celtes pour transporter et mettre en place les pierres énormes dont ils composaient leurs monuments.

M. Tivier, professeur de rhétorique au lycée impérial d'Amiens, délégué par l'Académie de la Somme, discute quelques points controversés de la Poétique d'Aristote. Il rappelle d'abord les différentes appréciations dont cet ouvrage a été l'objet à des époques antérieures et de nos jours ; il énumère les différentes altérations et les fautes de rédaction qui ont pu faire douter de son authenticité, puis il s'attache à combattre ce doute, en répondant aux principales objections soulevées par les théories d'Aristote. Il justifie d'abord la définition qu'Aristote a donnée de la poésie en montrant qu'il n'en a pas exclu la notion du beau, très-nettement formulée dans beaucoup de passages. L'auteur du Mémoire s'applique ensuite à préciser le sens de ces mots : La tragédie épure, par la terreur et la pitié, des sentiments de cette nature. Il en trouve soit dans une dissertation de Voltaire sur l'*Electre* de Sophocle, soit dans une courte analyse du théâtre antique rapprochée du témoignage de différents écrivains, le commentaire le plus naturel. Il combat ensuite les objections relatives à la prédominance de l'action

Digitized by Google

sur les mœurs, dont Aristote aurait méconnu l'importance en supprimant l'élément de l'admiration pris aux théories de la reconnaissance, avant ou après l'action, de la catastrophe, et du caractère de vertu médiocre qu'Aristote exige du personnage qu'elle atteint. Sur ces différents points, la pensée du philosophe est parfaitement conforme aux traditions comme aux exigences de son temps ; mais elle a dû recevoir chez les modernes des modifications conformes à l'esprit du christianisme, restituant à l'homme l'usage complet de son activité libre et une plus grande influence sur sa destinée. Après avoir répondu sommairement à trois difficultés, relatives, l'une au respect des fables traditionnelles, l'autre à la prédominance de la poésie sur l'histoire, la troisième à la loi des unités, dont Aristote n'est qu'en partie responsable, l'auteur du Mémoire conclut pour l'authenticité du livre, la valeur des doctrines qu'il renferme et l'autorité qu'elles conservent, pourvu qu'on les modifie dans le sens même des principes d'Aristote, en tenant compte du progrès de l'humanité.

M. Rabut, professeur d'histoire au lycée de Dijon, a communiqué quelques pages d'un long travail intitulé *Histoire de l'imprimerie en Savoie.* Ce travail sera publié avec des planches et avec des documents inédits qui ont été tirés pour la plupart des archives publiques et de la Bibliothèque du roi à Turin par M. Dufour, colonel d'artillerie.

Il expose en peu de mots son plan divisé en trois parties :

1° *Histoire des livres en Savoie avant l'imprimerie.* Cette partie contient d'intéressants détails sur les copistes, les enlumineurs, les miniaturistes et les relieurs du moyen âge, et sur les bibliothèques des princes, des couvents et des particuliers en Savoie.

2° *Histoire générale de l'imprimerie en Savoie ;*

3° *Histoire particulière de l'imprimerie dans les diverses localités de la Savoie.*

M. Rabut lit quelques passages relatifs à l'introduction de l'imprimerie dans ce pays et au premier imprimeur de Chambéry, Antoine Neyret, qui publiait en 1484 et les années suivantes des livres en langue française et des livres illustrés de gravures sur bois. Il fait observer entre autres que quatre villes seulement en France avaient avant cette date vu produire chez elles des livres en roman : Paris, Lyon, Angers et Vienne, et qu'ainsi la ville savoisienne précédait dans ce genre de publications Rennes, Rouen, Toulouse, Nantes, Troyes, etc. Il signale les causes d'interruption et celles qui ont

Digitized by Google

amené la réouverture des ateliers typographiques dans cette ville, les circonstances qui ont favorisé l'établissement des imprimeries dans les autres localités, et il fait connaître deux endroits où l'imprimerie n'a existé que momentanément : l'abbaye d'Hautecombe, où Delbène a entretenu à ses frais, pour éditer ses œuvres, un imprimeur pendant douze ans, de 1581 à 1593; et le hameau de Favrat, entre Chambéry et Montmélian, où les chartreux ont fait imprimer dans une petite maison qu'ils y possédaient un beau missel, avec un matériel et un personnel empruntés à Louis Dufour, imprimeur de Son Altesse Royale à Chambéry. Il termine en rappelant que ce fut dans les bâtiments de la Sorbonne que Guillaume Fichet, recteur de l'Université, introduisit la première imprimerie en France; que ce recteur était Savoisien, et que le premier livre qui a été à la fois composé et imprimé par Ulric Géring et ses compagnons a été la Rhétorique de Guillaume Fichet, précédée d'un panégyrique de l'auteur par le célèbre Gaguin.

M. l'abbé Dehaisnes, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, bibliothécaire-archiviste de la même ville, a donné lecture d'un Mémoire sur les *Origines de l'Université de Douai* d'après des documents inédits.

Du onzième au quinzième siècle, la ville de Douai avait des écoles de hautes études dans son enceinte et aussi dans la capitale, à la Sorbonne; elle y possédait un collége fondé en 1250 par Robert de Douai, où les Douaisiens étaient reçus avec des priviléges tout particuliers. Sous les ducs de Bourgogne et les princes de la maison d'Espagne, les élèves de la Flandre wallonne, ou française par le langage, ne purent se rendre que difficilement à l'Université de Paris; et, ne voulant pas envoyer leurs enfants à l'Université flamande de Louvain, les habitants demandèrent à Charles-Quint une nouvelle Université.

Le magistrat de Douai la réclama pour sa cité au commencement de 1531; une enquête faite par ordre de l'empereur de septembre à décembre fut favorable à cette supplique. L'Université et la ville de Louvain s'y montrèrent opposées dans leurs lettres du 10 janvier 1532. Des requêtes et des Mémoires furent produits par les deux cités, des messagers furent expédiés, des influences furent mises en mouvement, des présents consistant en argent et en vin furent donnés; une nouvelle enquête faite du 7 au 14 février 1533 à Douai même fut encore favorable. Malgré tout cela et bien d'autres démarches faites jusqu'en 1535, le conseil privé ne s'occupa point de cette

Digitized by Google

affaire. Les tentatives renouvelées en 1538, en 1552, ne furent pas plus heureuses.

Lorsque Philippe II fut monté sur le trône d'Espagne, le gouvernement des Pays-Bas, voyant un nombre considérable de jeunes gens se rendre dans les Universités de la France, de la Suisse et de l'Allemagne, d'où ils revenaient avec un esprit d'opposition à l'égard de la religion catholique et de l'Espagne, se décida à établir une Université à Douai. Les Mémoires du Lillois Jean Vendeville, alors professeur à Louvain, décidèrent Philippe II, qui hésitait à prendre cette mesure; et c'est à ce professeur plutôt qu'au roi d'Espagne qu'est due l'initiative première pour les démarches faites à Rome en 1559. L'installation, retardée par les lenteurs du gouvernement espagnol, eut lieu le 5 octobre 1562.

Ce fut une fête solennelle : les corps de métiers, les archers et les canonniers de la milice communale, les pèlerins, les prêtres séculiers et réguliers, les échevins, le gouverneur de la province, toute la noblesse du pays, toute la population, figuraient dans le cortége. Durant huit jours la fête fut marquée par des cérémonies religieuses, des banquets, et surtout des discours; on la chanta en vers latins et en vers français.

L'Université de Douai a été détruite en 1792. L'Empereur, en 1854, a rendu à cette ville une Faculté des lettres; déjà douze fois depuis cinquante ans Douai a demandé la réorganisation de sa Faculté de droit; Napoléon Ier avait promis de la rétablir en 1804. M. l'abbé Dehaisnes termine en exprimant l'espoir que l'empereur Napoléon III accomplira cette promesse faite à la patrie du jurisconsulte Merlin.

M. Roux (Emmanuel), professeur à la Faculté des lettres de Grenoble, a présenté un travail intitulé : les *Guêpes d'Aristophane devant l'histoire*, ou *Usages et abus de la justice à Athènes*. Le titre de cette étude en indique suffisamment l'objet. L'auteur veut prouver, par une foule de témoignages empruntés aux historiens et aux orateurs attiques que la pièce grecque n'est pas, comme l'imitation de Racine, une farce de bon goût, mais une vraie page d'histoire écrite avec la verve impitoyable de la *comédie ancienne*, et que les abus les plus étranges que nous signale Aristophane ont non-seulement existé, mais qu'ils étaient inévitables avec une telle organisation judiciaire.

M. Beaussire, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, mem-

Digitized by Google

bre de la Société des antiquaires de l'Ouest, a lu l'introduction d'un Mémoire sur un épisode inconnu de l'histoire de la philosophie française au dix-huitième siècle. Diderot fait mention, dans une lettre à Mlle Voland, d'un traité d athéisme *plein d'idées neuves et hardies* composé par un moine de son temps. Une copie manuscrite de cet ouvrage, qui avait jusqu'à présent échappé à toutes les recherches, vient d'être retrouvée à la bibliothèque de Poitiers. La découverte est bien plus précieuse que ne pouvait le faire supposer la lettre de Diderot. Il s'agit en effet, non d'un traité d'athéisme, mais d'un système panthéiste où les principales formules de la philosophie de Hégel ont été devancées, on pourrait dire devinées, par un religieux français du dix-huitième siècle : la *Synthèse des contradictoires, l'identité de la pensée et de l'être;* le *Traité de l'être en soi, de l'être multiple et variable et de l'être concret, qui ramène la multiplicité à l'unité*, voilà les bases logiques et métaphysiques de ce système. Quelque jugement qu'on porte sur ces théories, on ne saurait nier qu'un grand intérêt ne s'y attache encore pour tous ceux qui ne sont pas étrangers aux études philosophiques, en Allemagne et en France. Il appartient désormais à la France d'en revendiquer l'origine. L'auteur y mêle, il est vrai, d'autres théories que Hégel eût désavouées, et qui ne sont rien moins que le pur matérialisme et le communisme le plus absolu. Mais ce sont aussi les conséquences que les derniers hégéliens ont prétendu tirer de la doctrine du maître. Ainsi, non-seulement l'hégélianisme aurait été deviné par un compatriote et un contemporain de Voltaire, mais il aurait été porté du premier coup au point où l'ont conduit ses plus extrêmes sectateurs.

Les plus graves erreurs de notre temps se trouvent devancées dans ce système; et telle est la rigueur avec laquelle elles s'y enchaînent, qu'elles deviennent plutôt instructives que dangereuses, car on en suit la filiation, et elles se réfutent d'ailleurs réciproquement. Il y a là une rare puissance de logique à laquelle il faut rendre hommage, tout en protestant contre les monstrueuses théories qu'elle tend à établir. On rendra plus volontiers hommage à cette même logique, lorsqu'elle combat victorieusement au nom de l'idéalisme métaphysique les doctrines sceptiques et sensualistes qui dominent au dix-huitième siècle. C'est encore une anticipation de la philosophie allemande, mais, cette fois, dans ce qu'elle a de meilleur.

Bien qu'un tel système jure avec l'esprit du dix-huitième siècle, et, sous beaucoup de rapports, avec l'esprit français, il avait cepen-

Digitized by Google

dant trouvé dans la société du temps d'assez nombreux adhérents, et le fils du ministre de la guerre, le marquis de Voyer d'Argenson, s'en était fait à la fois le patron et le disciple. Il avait cherché à mettre l'auteur en rapport avec la plupart des philosophes contemporains : J.-J. Rousseau, d'Alembert, Diderot, Voltaire, et, dans un ordre inférieur, Babinet, l'abbé Yven, l'abbé Barthélemy. Tout un volume du manuscrit de Poitiers est rempli par des correspondances la plupart inédites avec ces philosophes. Quatre lettres inédites de J.-J. Rousseau du plus haut intérêt donnent un singulier prix à ce volume.

L'auteur n'est désigné dans le manuscrit que par des initiales, ainsi que la plupart de ses correspondants. D'autres lettres, également inédites, conservées au château des Ormes, dont les riches archives ont été ouvertes à M. Beaussire par M. le marquis René d'Argenson, qui a donné à ces recherches le concours le plus empressé, nous apprennent que ce philosophe inconnu se nommait dom Deschamps, et qu'il est mort en 1774, procureur du prieuré de Montreuil-Bellay, en Poitou. Il ne figure dans aucun dictionnaire biographique, non plus que dans aucune histoire de la philosophie. Il est seulement mentionné par Barbier et Quérard comme auteur de deux ouvrages anonymes devenus fort rares. M. Beaussire n'a trouvé qu'un exemplaire de chacun d'eux à la Bibliothèque du Louvre et à celle de Poitiers. Les seuls renseignements biographiques que l'on puisse avoir sur dom Deschamps se trouvent dans les correspondances inédites des archives privées de la famille d'Argenson. Bien qu'ils ne se rapportent qu'à ses dernières années, ils sont assez abondants pour faire pleinement ressortir la curieuse physionomie de ce moine métaphysicien, qui a été le précurseur du plus grand philosophe de l'Allemagne moderne. Ils acquièrent d'ailleurs un nouvel intérêt en le montrant en relation avec ses plus célèbres contemporains, et parmi eux il faut citer à côté des philosophes le duc et la duchesse de Choiseul, qui ne sont pas restés étrangers à son système. En joignant ces documents, dont M. d'Argenson lui a permis de disposer, à ceux que lui offrait la bibliothèque de Poitiers, M. Beaussire a pu mettre dans tout son jour un des épisodes les plus remarquables de notre histoire philosophique.

Pendant la lecture de M. Beaussire, Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique est venu prendre place au bureau, et a suivi avec un vif intérêt les communications faites au Comité.

M. Prioux, correspondant du ministère de l'instruction publique

Digitized by Google

pour le département de l'Aisne, délégué de la Société archéologique et historique de Soissons, a donné communication d'une notice sur le sieur de Rieux, ligueur, capitaine-commandant de Marle, Pierrefonds et Laon, et sur la réhabilitation de sa mémoire par Henri IV. La Satyre Ménippée représente ce ligueur comme un routier, tandis que les documents inédits que M. Prioux a tirés des archives de l'ambassade de France à Madrid lui donnent une physionomie toute différente. M. Prioux y a joint quelques détails sur les familles nobles de la Picardie avec lesquelles le sieur de Rieux était en rapport et sur les divers combats qu'il a livrés à Noyon, à Pierrefonds et autres lieux. Il cite deux lettres curieuses et inédites, l'une du maréchal de Biron, l'autre du maréchal de Schomberg, concernant la prise de Pierrefonds et termine par l'acte de réhabilition accordé par Henri IV, et récemment découvert aux Archives impériales.

M. le comte Foucher de Careil, délégué de l'Académie impériale de Caen, a entretenu l'assemblée du *Projet d'expédition d'Égypte proposé par Leibniz à Louis XIV*. Après avoir rappelé l'universalité du génie de Leibniz, M. Foucher de Careil a exposé dans quelles circonstances, en 1670, ce philosophe s'occupa des moyens d'assurer la paix publique de l'Europe. Puis il a montré Leibniz s'occupant des contrées mystérieuses de l'Asie, surtout de l'Égypte, que ce philosophe appelle la *Hollande de l'Orient*. Ce fut peu de temps après, en 1672, que, pour détourner Louis XIV des conquêtes en Europe, Leibniz lui signala l'Égypte comme un but digne de tenter son génie et son ardeur belliqueuse : *Christianitatis pomœria versus Orientem promovere*, telle est la noble pensée que Leibniz présente à Louis XIV. Le roi fit venir à Paris ce jeune philosophe de vingt-six ans, et lui donna audience à Saint-Germain. Ce fut à la suite de cette entrevue que Leibniz présenta à Louis XIV le Mémoire où il ouvre à son imagination l'espérance des plus glorieuses conquêtes, et fait apparaître l'ombre de saint Louis pour appeler son petit-fils à l'expédition de l'Égypte.

Après avoir appelé tout ce qu'il y a d'érudition dans le Mémoire de Leibniz, M. Foucher de Careil insiste particulièrement sur le caractère de divination qui éclate dans ce projet. Repoussé par Louis XIV, le plan de Leibniz fut réalisé par le général Bonaparte, qui, sans connaître le Mémoire du philosophe allemand, accomplit cette conquête en débarquant dans le lieu même indiqué par Leibniz et avec une armée de trente mille hommes, chiffre indiqué par le philosophe

Digitized by Google

allemand. Enfin, Leibniz a marqué l'importance de l'isthme de Suez, dont un Français de nos jours poursuit l'ouverture avec un courage héroïque.

L'histoire de Metz à l'époque de Louis XIV a fourni le sujet d'un intéressant Mémoire à M. Abel, délégué de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle, qui a son siége à Metz. M. Abel, qui prépare une *Histoire de la réunion à la France des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun*, en a détaché un fragment, concernant Louis XI. Ce roi de France avait à cœur, comme son père, d'incorporer à son royaume le pays qu'arrosent la Meuse et la Moselle. Charles VII ayant échoué par la voie des armes, Louis XI eut recours à la ruse. M. Abel montre ce prince astucieux cherchant à gagner les bonnes grâces des magistrats de la cité de Metz. Un conflit avait éclaté en 1462 entre les Messins et leurs chanoines à propos de l'autonomie municipale, à laquelle le clergé refusait de se soumettre : Louis XI crut l'occasion opportune pour prendre pied dans la cité impériale. Il donna une sauvegarde aux chanoines; il envoya le maréchal de Lorraine demander aux Messins une justification par écrit de leur conduite, et il ordonna à son bailli de Vitry de faire placer les panonceaux de la royauté sur les maisons des chanoines et de faire publier la lettre de sauvegarde par les rues de Metz.

Les bourgeois messins s'opposèrent à cette intrusion du roi de France dans leurs affaires, et il s'établit dès lors entre eux et ce souverain une échange de correspondances que M. Abel ne fait pas connaître à l'assemblée, se réservant de publier ailleurs ces pièces inédites. M. Abel se contente de raconter que le 12 mai 1464 un héraut d'armes vint à Metz apporter une lettre par laquelle le roi de France déclarait à ses « amez et feaulx gouverneurs, justiciers officiers et gardes de la ville et cité de Metz » qu'il était prêt à les recevoir sous sa puissance comme « amez et feaulx subgects. » Le 15 mai, les magistrats messins répondirent à Louis XI par des protestations de bonne amitié, mais tout en protestant aussi de leur fidélité à l'empire d'Allemagne.

Le roi de France joua alors l'étonnement, et il déclara que cette lettre et ce héraut étaient de pures machinations. Il s'échangea, à cette occasion, entre la cour de France et la cité de Metz plusieurs lettres curieuses et inédites, que M. Abel rapporte, tout en démontrant que la première lettre était bien l'œuvre de Louis XI, et que le faux héraut était Aimar de Poictiers, familier du roi. Enfin l'empereur d'Alle-

Digitized by Google

magne Frédéric III publia, le 4 juin 1464, des lettres patentes réclamant le concours des feudataires de l'empire pour venir en aide aux Messins, que menaçaient ouvertement, dit ce manifeste latin, le roi de France et le duc de Lorraine.

Louis XI continua à désavouer sa démarche, mais en même temps il continua à circonvenir les Messins. Ceux-ci restèrent dans une sage réserve. La conduite du roi de France à l'égard des bourgeois de Liége rendit ceux de Metz très-circonspects. Louis XI en fut pour ses frais d'astuce et de rouerie, et pendant un siècle encore Metz resta ville libre impériale.

M. Revillout, membre correspondant de la Société des sciences morales de Seine-et-Oise et de l'Académie delphinale, a exposé le rôle de l'Église et son influence sur les affranchis à l'époque de la grande invasion.

Le clergé, s'inspirant de la parole évangélique, avait pris sous sa protection les faibles et les opprimés. Mais, ne pouvant rompre les chaînes des esclaves, des colons et de tous ceux que leur condition et les lois de l'Empire plaçaient sous une autorité légale, il se contenta d'adoucir leur sort par tous les moyens possibles, et s'attacha surtout à défendre les classes libres, menacées de perdre leur indépendance. Il prit particulièrement les affranchis sous sa tutelle.

Ceux-ci formaient une classe tout à fait à part au milieu des personnes libres; et, sans parler des *déditices* et des Latins, qui n'avaient qu'une liberté avilie ou incomplète, ceux même que la loi reconnaissait comme des citoyens se rapprochaient encore beaucoup des esclaves par leur dépendance envers leur patron. Obligés pour la plupart à lui faire des présents dans certaines circonstances solennelles, à lui rendre des services, à faire pour lui des corvées, ils ne pouvaient, s'ils mouraient sans enfants, disposer de leurs biens sans lui en laisser au moins la moitié. Mais leur plus lourde chaîne était l'*obsequium*, sorte de devoir respectueux qui, formant une obligation vague et indéterminée, gênait sans cesse leur indépendance et rendait leur liberté précaire. S'ils manquaient à ce devoir, ils pouvaient, par suite d'une procédure spéciale, nommée l'*actio ingrati*, être remis en esclavage avec les enfants mêmes qu'ils avaient eus depuis leur libération.

Ce danger de retomber en servitude n'était pas le seul, et les changements administratifs introduits dans l'Empire à partir de Dioclétien et de Constantin en firent naître un second encore plus redoutable. L'affranchi qui devait des corvées fut attaché au sol, et

Digitized by Google

dut être poursuivi et réclamé au même titre qu'un esclave ou qu'un colon fugitif dès qu'il quittait la terre de son patron. Là, sa liberté, comme celle de ses descendants, était menacée par une sorte d'usage et de prescription; à force de demeurer dans le même lieu, de cultiver la même propriété, ces malheureux devenaient infailliblement serfs de la glèbe.

Ainsi la liberté des affranchis était, dans le siècle des invasions, exposée à deux périls : elle pouvait être annulée par la procédure d'ingratitude; elle était d'ordinaire prescrite par ce qu'un contemporain appelle « le préjudice d'habitation (*præjudicio habitationis*). » Et non-seulement celle des affranchis, mais encore celle de leurs enfants; car, par une monstrueuse extension inconnue aux époques classiques du droit, le devoir du respect et des lois sur l'ingratitude avait été imposé à ces derniers. Les constitutions impériales offraient, il est vrai, quelques secours : elles entouraient de garanties la procédure d'ingratitude et fournissaient quelque moyen d'échapper au servage; mais ces constitutions étaient confuses, contradictoires et surtout impuissantes. Heureusement l'Église avait à la fois la volonté et le droit de venir à leur secours. Ce droit, elle le tenait du mode solennel de libération imaginé par Constantin, l'affranchissement dans les églises. Les esclaves. ainsi affranchis en présence du peuple et par un acte que souscrivaient l'évêque et les prêtres, étaient placés par une sorte de consécration spirituelle, et peut-être même par les dispositions expresses de la loi, sous la tutelle et la garantie du clergé. La dévotion des chrétiens introduisit une autre coutume qui devait produire les mêmes conséquences, c'était de recommander à l'Eglise les esclaves à qui l'on voulait donner la liberté par testament.

C'est par suite de ces deux coutumes que le clergé put intervenir en faveur des affranchis quand les empereurs devinrent impuissants. En 441, le concile d'Orange, en 452, le second concile d'Arles, menacèrent des peines tous ceux qui tenteraient de remettre injustement en esclavage, sous prétexte d'ingratitude, ou bien de contraindre à l'*obsequium* et au servage les personnes affranchies devant l'évêque ou recommandées à l'Eglise par testament.

Mais, si le clergé pouvait protéger, il ne pouvait rendre libre et indépendant. Tout ce qu'il put faire fut de substituer sa tutelle à celle des anciens patrons. Les esclaves libérés devant l'Eglise devinrent ainsi ses vassaux par un progrès insensible qui se trouve accompli dans le siècle qui suivit les invasions. A cette époque, les ormules et les lois barbares nous montrent comme parfaitement

Digitized by Google

organisée une classe de serfs ecclésiastiques (les *Tabulaires* de la loi des *Ripuaires*), qui n'ont pas d'autre origine.

Ainsi la conduite dictée d'abord par un sentiment pur et désintéressé eut ensuite pour l'Église des conséquences temporelles fort importantes : elle eut ses protégés pour premiers vassaux.

M. le comte Hector de la Ferrière-Percy, délégué de la Société des antiquaires de Normandie, a rapporté de ses recherches à Saint-Pétersbourg de précieux documents pour l'histoire de France. Parmi ces pièces inédites on peut placer au premier rang la correspondance de Blaise de Monluc. M. de la Ferrière a fait apprécier la valeur de cette correspondance dans un Mémoire qu'il a communiqué à la section d'histoire. Cette correspondance, destinée à prendre place dans la nouvelle édition de Monluc que prépare en ce moment la Société de l'histoire de France, s'ouvre en 1562, et comprend toute la période des guerres de religion, où Monluc prit une si large et une si cruelle part. Ce qui ajoute encore à son importance, c'est que toutes les lettres de Monluc sont adressées à Charles IX et à Catherine de Médicis. Le célèbre capitaine du seizième siècle y revit tout entier avec ses qualités et ses défauts, distribuant des coups de boutoir aux Gascons, ses compatriotes, n'épargnant personne, pas même Catherine de Médicis. C'est l'homme surtout que M. de la Ferrière a cherché à peindre, faisant ressortir par de nombreuses citations ce qu'il y avait d'entier, d'irascible dans cette rude nature ; le montrant en lutte tantôt avec M. de Burie, gouverneur de Guyenne, tantôt avec Jeanne d'Albret, adversaire digne de lui, âme aussi virile que la sienne. Bien peu de mois avant la Saint-Barthélemy, Monluc eut maille à partir avec Coligny; mais, chose singulière, il a gardé le plus prudent silence sur la sanglante journée, n'osant ni la louer ni la blâmer.

La correspondance de Monluc, ainsi que ses Commentaires, se ferme sur une pensée de retraite, pensée qui s'était fait jour dans plus d'un endroit de ses curieuses lettres. Les existences agitées comme la sienne ont plus besoin que d'autres du repos, de l'apaisement des dernières heures.

Pour nous résumer, ces lettres inédites de Monluc, qui le feront grandir comme écrivain, serviront à compléter ses Commentaires, et à éclairer certaines parties de sa vie restées un peu dans l'ombre. Haine mortelle aux protestants, dévouement absolu envers la royauté, qui fut ingrate pour lui, voilà les deux mobiles qui, sans l'excuser, expliquent toute sa vie.

Digitized by Google

M. Carro, délégué de la Société d'agriculture de Meaux, a lu un travail sur les *Incursions des Normands dans la Marne, vers la fin du neuvième siècle*. Ce Mémoire offre d'abord un aperçu des moyens qu'employaient les Normands pour accomplir leurs courses dans les rivières secondaires de la France, et quelques recherches sur la double composition de leurs flottes. A l'étude de textes contemporains se rattache, à ce sujet, la découverte de barques trouvées au fond de la Seine et de l'Oise, dont l'auteur donne la description et qui paraissent avoir fait partie de ces flottes.

Après avoir rappelé comment Charles le Gros, pour sauver Paris, abandonna par un traité honteux et sans combattre tout le levant de la France aux ravages des Normands, l'auteur décrit sommairement et discute leur incursion dans la Marne en 887-888, et notamment leur séjour d'une année, ou du moins d'un hiver en un lieu que l'on a supposé être Chessy près Lagny, ou Chézy auprès de Château-Thierry. Diverses preuves, ou du moins de très-fortes présomptions le déterminent à préférer Chessy, le séjour en question ayant précédé le siége de Meaux, dont les habitants opposèrent aux pirates une longue et énergique résistance.

M. de Martonne, membre de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, a retracé les luttes de la royauté contre les grands vassaux, et en a fait une application spéciale à l'histoire du comté de Blois. L'auteur passe en revue les principaux comtes de Blois, dont les premiers appartiennent à la race des Capétiens et raconte leurs successions et partages, leur grandeur et décadence. Les rois ne négligèrent aucune occasion de diminuer l'importance de ces vassaux établis sur la Loire, à moins de cinquante lieues de Paris, et réunirent plusieurs fois à leur couronne le comté de Blois.

En résumé. le comté de Blois usa quatre dynasties de seigneurs : les Capétiens, la maison de Champagne, les familles de Châtillon et d'Orléans, sans compter quelques changements temporaires. Il fut quatre fois distrait et rendu au domaine royal. Il constitua autant de fois une puissante vassalité, que les rois s'efforcèrent de détruire par force, alliance ou traité, et qu'ils finirent par absorber, après huit siècles de luttes.

M. Legeay, membre de la Société d'agriculture, sciences et lettres de Tours, a raconté une *Légende relative à l'église Notre-Dame du Puy-en-Velay*.

Selon les témoignages des plus célèbres chronologistes, les pre-

Digitized by Google

miers évêques de ces contrées renfermées dans les Cévennes ne sont guère connus que de nom ; encore ne voit-on pas dans les chroniques un parfait accord sur leur nombre ni sur leur ordre de succession. L'enthousiasme des premiers chrétiens de ce pays eut donc, dans l'absence de tout document historique constatant les annales du lieu, et à la suite des persécutions des empereurs et des invasions des Barbares, une bien légitime tentation d'exalter, même au delà des limites du vrai, le mérite et la gloire des confesseurs de leur foi. Cette pieuse inclination, selon du Bosquet (1), évêque de Montpellier et auteur de l'histoire de notre Église de France, fut la source d'une foule de légendes quelquefois peu vraisemblables. Mais ce qu'il peut y avoir de contestable ou de merveilleux dans plusieurs de ces récits ne peut ni ne doit en aucune façon nuire à la certitude des vérités fondamentales de la foi.

En pesant tous les témoignages écrits et toutes les conjectures des savants sur ce point, on arrive à reconnaître que les hommages rendus à la sainte Vierge ont d'abord fait élever l'église de Notre-Dame du Puy; que la fréquentation du lieu a été cause des premiers développements d'une ville nouvelle; que, dès le principe, les oratoires et monastères s'y sont multipliés; qu'ensuite, sous l'influence de circonstances, dont le R. P. dom Vaissette (2) nous donne le secret fort vraisemblable dans sa dissertation sur ce point, le siége de l'évêque a été, vers l'an 885, transféré de Saint-Paulien à la ville du mont Anis, appelée ensuite le Puy (*Podium*).

Mais, dans un éloignement si peu éclairé par l'histoire, la fondation de cette belle cathédrale et la translation même du siége épiscopal devaient, par l'imagination de ces peuples déjà méridionaux, être entourées de circonstances merveilleuses. De là toutes les légendes répétées par du Bosquet et par le P. Labbe (3), auteur de la *Bibliothèque des manuscrits*, et depuis par beaucoup d'autres hagiographes.

Parmi ces relations nous avons remarqué celle d'un manuscrit malheureusement anonyme de la Bibliothèque impériale (4). On voit par la dédicace qu'il est un don fait par l'auteur à la reine Charlotte de Savoie dans la jeunesse du Dauphin Charles VIII, vers 1480, à l'époque où la santé de Louis XI était affaiblie. Comment abréger encore ce charmant récit, lorsque pour en produire une esquisse on s'est déjà efforcé de le réduire à la plus simple expression?

(1) Voir Bosquetus, *Gallicanæ Ecclesiæ historia*, in-4°, 1636.
(2) Voir *Histoire générale du Languedoc*, 1er volume, note LXXXe.
(3) Voir l'édition in-folio de 1657, t. Ier, p. 629, et t. II, p. 263, 748, 749.
(4) Voir ms. s., n° 2222.

Digitized by Google

Une première révélation fait connaître à saint Georges que la sainte Vierge désire qu'un temple lui soit élevé sur le mont Anis, et le disciple de saint Pierre marque l'enceinte, qu'il a reconnue sur le sommet de la montagne. Plus tard, une seconde révélation, due aussi à une dame, mais gravement malade, et de l'antique maison de Polignac, oblige un autre évêque, saint Évode, à construire l'édifice et à y transférer son siége. Ces deux révélations pleines de prodiges sont décrites avec une grâce et un art infinis, et se refusent à toute analyse.

Ainsi il n'y avait nul dessein de tromper. On était averti en songe. Ce qu'on avait imaginé le jour dans un pieux recueillement, on le rêvait la nuit : rien de plus naturel. On croyait voir la sainte Vierge apparaître et dicter ses volontés au milieu des anges et des splendeurs du ciel. La consécration même du temple est un fait merveilleux, et les deux évêques qui doivent y procéder ont miraculeusement trouvé les reliques dont l'église doit être ornée et enrichie. Il est étonnant qu'on ne voie pas parmi elles la sainte épine que saint Louis, à son retour de la terre sainte, donna à Notre-Dame du Puy, car c'est au quinzième siècle que l'énumération en est faite.

M. Delorme, membre de la Société littéraire de Lyon, a traité des *Avantages de la méthode philosophique dans l'enseignement de la grammaire.* Cette méthode, dit M. Delorme, consiste à procéder dès le début par l'analyse logique, qui considère les mots et leurs modifications d'après leurs fonctions dans la pensée. L'expérience a démontré qu'elle est à la portée des plus jeunes et des plus faibles intelligences.

Les avantages de cette méthode sont : 1° d'être universelle, de servir à l'acquisition de toutes les langues : en effet, la pensée manifestée par des signes est toujours et partout formée des mêmes éléments; 2° de préparer l'esprit des élèves dès le début de leurs études au cours de philosophie qui doit en être le couronnement; 3° de conduire plus sûrement les élèves au véritable but des études classiques : le développement et l'élévation de l'intelligence, l'exactitude du langage, instrument indispensable pour l'étude de toutes les sciences; 4° d'abréger le temps que l'on donne aux classes de grammaire, en sorte qu'une année suffise ponr mettre un enfant en état de traduire, sinon avec élégance, du moins avec exactitude, les auteurs de cinquième.

L'auteur allègue a l'appui de cette proposition des faits nombreux qui ont eu pour témoins des membres honorables du corps enseignant.

Digitized by Google

M. le baron DE SÈDE, de l'Académie d'Arras, a lu un Mémoire ayant pour titre : *De la vulgarisation de la connaissance des droits et des devoirs par l'enseignement d'une sorte de catéchisme civil.* Se fondant sur les enseignements de l'histoire, l'auteur constate que la plupart des révolutions ont été le résultat de l'ignorance et de l'erreur, et il se demande si l'on s'est jamais suffisamment occupé de l'éducation morale, politique et législative du peuple. Cette éducation lui paraît complétement livrée aux traditions domestiques ou, ce qui est plus dangereux encore, aux agitateurs de bas étage. Lorsque l'Etat surveille l'éducation purement scientifique du peuple, il a, au point de vue de la conservation sociale, un devoir plus étroit encore, celui de diriger cette autre éducation qui fait les honnêtes gens et les citoyens. La loi ne doit pas rester dans des hauteurs inaccessibles. Puisque tout le monde est censé la connaître, il faut qu'elle aille vers tout le monde. Sans doute il ne s'agit pas de faire descendre sous l'humble toit de l'instituteur l'enseignement savant de nos facultés; mais on peut se demander avec raison, lorsque les enfants du peuple apprennent dans un catéchisme qu'ils ne discutent pas les dogmes et les préceptes de la religion, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus grave et de plus abstrait, pourquoi ils n'apprendraient pas aussi l'abrégé des lois de leur pays, en un mot, pourquoi l'on ne placerait pas à côté du catéchisme religieux ce qu'il serait permis d'appeler le catéchisme civil. L'auteur pense que ces enfants ne se croiraient pas plus avocats qu'ils ne s'estiment théologiens, mais qu'ils verraient les instincts de la droiture naturelle affirmés et fortifiés par cette étude.

M. de Sède trace sommairement le programme de ce catéchisme civil et indique l'esprit qui devrait y présider. Inspiré par le plus ardent et le plus pur patriotisme, le professeur devra montrer surtout le danger des révolutions, le besoin de l'ordre dans la partie de son enseignement qui aura trait aux devoirs sociaux; il devra aussi, en descendant dans le détail des lois, en faire comprendre la légitimité, la justice et l'impartialité. Quelques mots suffiront pour en signaler l'esprit. L'auteur cite comme exemple la loi militaire, qui allie avec les nécessités de la défense du pays les tempéraments que commande l'humanité.

M. de Sède rappelle qu'à d'autres époques on a essayé cet enseignement. Mais, sous l'empire d'un patriotisme dont les ardeurs n'étaient pas épurées par les satisfactions politiques du pays, il pense que de tels travaux exigent le calme des consciences apaisées et sûres d'elles-mêmes, et que le ministre éminent que n'ont pas

Digitized by Google

effrayé les problèmes les plus difficiles de l'histoire contemporaine saura les réaliser. Neveu du premier grand maître de l'Université, du comte de Fontanes, l'auteur espère que cette magnifique institution sera complétée dans le sens de ses vœux et que, sous la haute direction du ministre, une commission sera chargée d'élaborer les principes du nouvel enseignement, restreint aux axiomes essentiels pour les écoles élémentaires,

L'assemblée a ensuite entendu un Mémoire intitulé : les *Gaulois, les druides et les sibylles en Champagne*, par M. l'abbé Boitel, chanoine titulaire de la cathédrale de Châlons-sur-Marne, délégué de la Société d'agriculture, sciences, commerce et arts de la Marne. La Champagne, a dit M. l'abbé Boitel, est une des provinces les plus riches en grands souvenirs historiques. On a découvert un autel druidique à Potangis, commune du canton d'Esternay. Dans les forêts de la Traconne du même canton, le chef des druides coupait le gui sacré, puis présidait à des sacrifices abominables. Un druide fut appelé de Chartres à Châlons, et établit dans cette ville deux colléges de druides qui construisirent un temple des sibylles où ils conservaient les prophéties des sibylles, et à chaque calende allaient les lire dans une chapelle souterraine où était une vierge avec cette inscription : *Virgini parituræ Druides.* Après avoir lu les vers des sibylles qui annonçaient cet enfantement merveilleux, ils allumaient des torches, offraient de l'encens, du pain et du vin. C'est sur cette chapelle souterraine que fut construite l'église Notre-Dame où l'on conserva pendant des siècles la statue des druides. On eut toujours un grand respect pour la chapelle des sibylles, qui était derrière la cathédrale actuelle, et plusieurs évêques de Châlons voulurent y être inhumés.

M. de Jussieu, membre de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, a communiqué à la section d'histoire une chanson du seizième siècle composée dans le dialecte populaire de ce pays. L'auteur a expliqué en ces termes le but de sa communication :

« Nos nouveaux compatriotes de la Savoie ont toujours parlé le même français que nous, c'est-à-dire que le perfectionnement de notre belle langue a marché simultanément sur les deux rives du Rhône, dont le lit était la seule séparation entre eux et nous. Mais le dialecte des montagnards des Alpes, le patois savoisien, diffère du patois bressan comme ce dernier diffère du dauphinois, du lyonnais et du provençal. C'est pour faire entrer ce nouvel élément de com-

Digitized by Google

paraison dans le champ des études des philologues français que j'ai voulu leur en offrir l'échantillon. »

M. Huc, professeur agrégé à la Faculté de droit de Toulouse et membre de l'Académie de législation de la même ville, a traité de la *Notion de la cause dans les obligations selon les principes du vieux droit romain.*

Sous l'empire d'une législation qui régit une société avancée et qui a organisé plusieurs moyens de certifier l'existence des conventions, le juge devra, en cas de contestation, rechercher avec soin quel a été le *motif déterminant* de la convention, quel était le *but final* que se proposaient d'atteindre les parties, et cela indépendamment de la forme *extérieure* donnée à la convention. — C'est là le système de notre droit francais.

Quand, au contraire, les moyens de preuve sont très-imparfaitement organisés par une loi précisément à cause de l'enfance de la civilisation, le législateur laisse de côté, en cas de contestation sur l'existence de la convention, la *cause finale et intime*, et attribue à un fait externe la vertu d'engendrer le *vinculum juris*. C'est là le système romain, ou du moins le vieux système romain. — L'écriture ne pouvant pas avoir la même autorité que de nos jours, parce qu'elle n'avait pas de caractère *particulier*, *personnel*, et que les *chirographes* n'avaient de valeur que par le cachet qui était apposé en bas, il fallut revenir forcément à la forme *orale*, contenant la convention dans ses éléments les plus simples, *la demande et la réponse*, c'est-à-dire à la *stipulation*, dont l'existence ensuite pouvait être prouvée par tous les moyens.

La cause *finale*, *intime*, d'une convention fut donc laissée de côté pour ne mettre en lumière que la cause *formelle*, *apparente*, hors de laquelle il ne pouvait y avoir d'obligation engendrant une action en justice.

M. Bergmann, doyen de la Faculté des lettres de Strasbourg, s'est occupé d'une *Vision de Dante au paradis terrestre*. Dante est persuadé, dit le savant doyen, que, si, de son temps, l'Italie est livrée à l'anarchie et à l'immoralité et accablée de malheurs, cela provient de ce que les vrais principes du gouvernement séculier et du gouvernement ecclésiastique, ou de l'Empire et de la Papauté, sont méconnus, et que ces deux institutions ont dégénéré. C'est pourquoi, voulant montrer comment ces institutions divines ont été fondées et, après avoir fait le bonheur de la chrétienté, ont décliné, Dante

Digitized by Google

retrace, sous forme de vision, l'histoire générale du gouvernement des peuples depuis son origine jusqu'au quatorzième siècle. Il présente cette histoire sous la figure d'une procession et d'une série de tableaux montrant des personnages et des actions symboliques qui expriment la marche de l'histoire. Après avoir ainsi indiqué l'origine, l'apogée et la décadence du gouvernement séculier et spirituel, le poëte termine la vision par une prophétie concernant la restauration de l'Empire et de la Papauté ramenés aux vrais principes de leur institution divine.

Avant de lever la séance et de déclarer terminée la troisième session de cette réunion des Sociétés savantes, M. le président a remercié les nombreux délégués des Académies provinciales du zèle avec lequel ils avaient répondu à l'appel du ministre, et a exprimé le regret qu'il n'eût pas été possible d'entendre la lecture de tous les Mémoires dont les auteurs s'étaient fait inscrire.

A. Chéruel,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SÉANCES EXTRAORDINAIRES

DU

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Tenues à la Sorbonne les 30, 31 mars, et 1er avril 1864.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Il n'y a plus à plaider la cause de l'institution des assemblées annuelles de la Sorbonne. Les membres des Sociétés savantes, qui, dès le premier jour, ont compris tout ce que cette heureuse innovation pouvait rendre de services aux sciences qu'ils cultivent avec tant de zèle et de désintéressement, ont appris le chemin de ce paisible et glorieux sanctuaire ; ils s'y rendront désormais comme à un pèlerinage. Loin de compter moins de fidèles qu'en 1861 et en 1863, la troisième session a vu s'augmenter notablement le nombre des délégués. Aussi, bien que la durée des séances se soit prolongée au delà de cinq heures, a-t-il été impossible d'entendre la totalité des lectures annoncées.

A mesure qu'ils font connaissance et se familiarisent par l'usage avec les périls de l'improvisation, les assistants se livrent avec plus de confiance et d'entrain aux plus intéressantes discussions. C'est un progrès qu'il importe de constater. Là est l'avenir de ces réunions. Du choc des idées jaillit la lumière, dit un axiome devenu banal comme toutes les vérités incontestables. Je ne crains cependant pas de le répéter après tant d'autres ; n'a-t-on pas eu une preuve nouvelle de sa justesse cette année à la Sorbonne ? N'avons-nous pas le droit d'en espérer une démonstration encore plus frappante pour l'année prochaine ? Que la plupart des délégués, au lieu de lire des Mémoires étendus, presque des livres, se décident à apporter à ces réunions des thèmes de controverse, et on y verra circuler une vie nouvelle.

Digitized by Google

Ceux qui ont assisté aux séances des sections en la présence du Ministre qui a bien voulu les présider tour à tour nous comprendront. En donnant par cette démarche inattendue une marque éclatante de l'intérêt que le gouvernement de l'Empereur porte à tout ce qui peut servir le progrès, Son Excellence a imprimé à la discussion une animation et une vivacité inconnues jusqu'alors. Nous n'aurons pas toujours au milieu de nous le Ministre de l'instruction publique ; mais chacun des assistants, en proposant ses doutes sur les sujets traités, peut, comme l'a fait M. Duruy, grandir les questions spéciales en les élevant à la hauteur de généralités historiques.

Si l'on osait comparer les études sérieuses de l'histoire ou de l'archéologie aux jeux aimables de l'esprit, on dirait que les délégués des Sociétés savantes ne devraient pas craindre de se munir de canevas scientifiques, de *scenarios*, tout comme ceux qu'écrivaient pour les bluettes de la comédie italienne, les librettistes d'autrefois. Ces canevas seraient remplis par les questions des auditeurs, par les réponses du lecteur. Des faits nouveaux, des idées nouvelles, pas ou peu de harangues. On ne veut pas dire qu'il ne faudrait que des improvisations; pour parler devant une assemblée où tout le monde est armé pour le combat, il faut se présenter exercé, préparé, avec un sujet mûrement approfondi, mais se garder, dans la plupart des occasions, du Mémoire développé et prêt à être imprimé.

Viennent des idées hardies ! on les combattra si elles sont téméraires, on les fortifiera si elles sont justes, dans des discussions modérées par la courtoisie, qui n'a jamais été oubliée dans nos débats. Voilà ce qui, selon l'humble opinion d'un auditeur assidu, plus encore par goût que par devoir, contribuera beaucoup plus que de simples lectures à développer les germes féconds de progrès scientifiques que contiennent nos départements.

Mais ne nous oublions pas en nous laissant aller à formuler des vœux pour l'avenir ; le passé est assez brillant pour qu'il y ait plaisir et profit à en présenter le tableau.

Déjà les délégués des Sociétés savantes ont montré qu'ils comprennent que le grand, le sérieux intérêt des réunions, c'est la discussion. Ils l'ont inaugurée cette année ; en 1865, sans nous priver du plaisir d'entendre quelques Mémoires composés et achevés avec amour, comme on en a si chaleureusement applaudi plusieurs que chacun citerait, ils nous donneront en plus grand nombre de ces brèves expositions de doctrines ou de découvertes comme il n'en a manqué à aucune de nos trois journées.

Digitized by Google

On en jugera lorsque paraîtra le troisième volume des annales des assemblées de la Sorbonne.

En attendant le jour de cette publication, qui ne tardera pas, qu'il nous soit permis d'essayer de donner une idée de l'importance et de la variété des travaux de la session de 1864, en présentant aux lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes* une analyse sommaire des Mémoires et des discussions qui l'ont remplie si fructueusement pour les progrès de l'archéologie.

Séance du 30 mars 1864.

M. T. Boutiot, membre de la Société académique de l'Aube, a donné lecture d'un Mémoire intitulé : *Des limites territoriales dans le département de l'Aube.*

Dans ce travail, qui peut être considéré comme un complément à ses *Études sur la géographie ancienne appliquée au département de l'Aube*, l'auteur a recherché l'explication de monuments plus modestes que les voies romaines, mais qu'il croit non moins importants au point de vue de l'antiquaire. « Le département de l'Aube, » dit M. Boutiot, « renferme un grand nombre de territoires « de communes ou de parties de territoires communaux limités par « une bande de terrain continue. » Ces bandes de terrain, qu'on désigne dans ce pays par les dénominations de *fines*, *voies finières*, *tertres*, *frat*, *chasse*, *voie chassante*, et qui souvent sont disposées en talus couverts de gazon dont la largeur s'étend parfois de cinq à dix mètres, et qui se remarquent aussi, ajoute-t-il, dans la partie de la Bourgogne qui avoisine la Champagne, remonteraient suivant lui à l'époque de la conquête romaine. Ces *fines*, selon M. Boutiot, seraient les vestiges très-bien conservés des limites des concessions de terre faites aux soldats vainqueurs dont les possessions auraient, dans la plupart des cas, fourni le noyau des communes actuelles. Je n'entrerai pas dans le détail des faits signalés par l'auteur; mais je ne puis négliger de faire remarquer qu'il voit dans ces limites d'héritages un usage du vieux droit romain transporté dans la Gaule. J'ajouterai que M. Boutiot en reconnait l'origine dans un passage de la loi des Douze Tables qu'il cite en ces termes :

VIII. 3. *Intra quinque pedes æterna auctoritas esto.* M. Boutiot est-il bien certain de l'authenticité de ce texte ? On sait que la science discute encore sur les rares passages de ces célèbres lois qui nous ont été conservées avec plus ou moins d'exactitude et, si je ne me trompe, la phrase citée par M. Boutiot ne se trouve pas, dans les

Digitized by Google

auteurs compétents, placée au même lieu ni même rédigée dans les termes adoptés par ce savant. Sans contester à M. Boutiot le mérite de son ingénieuse hypothèse, il est donc permis de dire qu'elle aurait besoin d'être appuyée sur une argumentation dont les sources devraient être puisées dans une étude approfondie du droit romain.

Ne faudrait-il pas rechercher d'ailleurs si quelque loi postérieure comme la loi Mamilia, citée par Cicéron (*De legib.* I.), précisément à l'occasion de cette disposition des cinq pieds, n'avait pas aboli tout à fait ou en partie la disposition des Douze Tables que nous ne connaissons, après tout, que par un passage obscur diversement reproduit et interprété ? Enfin ne faudrait-il pas encore prouver par quelques textes s'il est exact que, comme M. Boutiot l'affirme, la loi édictée par les décemvirs ait été réellement appliquée cinq siècles plus tard dans tout l'empire, et par conséquent dans la Gaule ? On le voit, si le travail de l'explorateur zélé du département de l'Aube n'est pas sans hardiesse, il soulève une question d'un grand intérêt.

M. Ch. Benoit, doyen de la Faculté des lettres de Nancy, a donné lecture de *Quelques aperçus sur la comédie dorienne.*

Ce morceau, remarquable par le style et la pensée, n'était peut-être pas tout à fait à sa place dans la section d'archéologie, qui s'occupe exclusivement de l'explication des monuments matériels de l'art; mais l'assemblée n'a pas paru s'apercevoir que l'auteur la détournait un instant de ses études favorites. Elle a écouté avec un plaisir qu'elle a payé par ses applaudissements le tableau tracé par M. Benoit des représentations, données en Sicile, à Syracuse ou sur le théâtre de la nouvelle Mégare, de ces comédies d'Épicharme perdues pour nous et que nous ne connaissons que par l'éloge qu'en fait Platon. Des savants familiers avec la littérature grecque, comme se sont montrés à nos réunions plusieurs professeurs de nos Facultés des départements, peuvent seuls aborder pareille entreprise.

Au moyen de passages des anciens habilement rapprochés et éclairés aux lumières de la critique philosophique, M. Benoit a réussi à nous faire entrevoir ce que dut être la comédie dorienne. C'est par ce côté du reste que sa thèse se rattache à l'archéologie. De même que les antiquaires restituent parfois heureusement les monuments ou les inscriptions mutilés par le temps; de même que les continuateurs de Cuvier recréent de toutes pièces des animaux dont ils n'ont sous les yeux que quelques ossements, l'ingénieux et savant professeur, au moyen de traits épars dans Diodore de Sicile, Platon et Plutarque, a pour ainsi dire reconstitué

Digitized by Google

quelques-unes de ces comédies. Au moins a t-il su nous en donner presque des analyses; et pourtant elles ne vivent plus pour nous que dans celles d'Aristophane, qui s'en inspira, ou dans celles de Plaute, où l'on croit en reconnaître quelques imitations.

M. Grésy, membre de la Société impériale des antiquaires de France et correspondant du ministère de l'instruction publique à Melun, a communiqué des *Observations sur les monuments d'antiquité découverts à Melun en février* 1864. Il s'agit principalement, dans ce travail, de deux monuments de l'époque romaine, tous deux mutilés, quoique d'une conservation suffisante : un bas-relief et une inscription latine gravée en beaux caractères; l'inscription date du commencement du règne de Néron, qui y conserve encore le prénom de Tibérius, supprimé peu de temps après l'élévation au trône du fils de C. Domitius et d'Agrippine. La voici :

MERCVRIO ET LARIBVS
... B CLAVDI NERONI DRVSO
GERMANICO AVGVSTO

C'est guidé par les indications de M. Léon Renier que M. Grésy propose son explication de cet important monument épigraphique; autant dire qu'elle n'est pas contestable. Quant au bas-relief, qui représente une divinité debout, revêtue d'une longue robe et tenant un foudre de la main droite, M. Grésy y reconnaît avec toute raison Junon, la sœur et la femme de Jupiter, armée du terrible attribut du maître de l'Olympe. Il aurait suffi à M. Grésy de placer le beau dessin qu'il a fait lui-même du bas-relief de Melun sous les yeux de l'assemblée pour la ranger tout entière à son avis; mais bien que la découverte dont il avait à rendre compte ne remontât pas à plus de deux mois, il n'était pas le premier à en parler au public. Déjà la presse avait donné de l'inscription et du bas-relief des explications différentes des siennes : il lui fallut donc grossir sa dissertation de preuves dont autrement il aurait pu se dispenser, tant l'évidence était en sa faveur. Les articles de journaux n'avaient précédé que de peu de jours un Mémoire complet sur la découverte de Melun, qui parut à la veille de nos lectures (1). Dans ce travail, l'inscription est attribuée à Drusus, fils de Tibère, et cela malgré le titre

(1) *Notice sur les antiquités gallo-romaines de la place N.-D. de Melun*, par G. Leroy. Paris, Dumoulin, 1864.

Digitized by Google

d'Auguste, qui, avons-nous besoin de le dire, ne fut jamais donné aux membres de la famille impériale qui ne furent pas empereurs; quant à la divinité qui paraît sur le bas-relief. l'auteur lui donne le nom de Jupiter. Comment la présence d'un foudre dans les mains de cette divinité, que des personnes qui n'ont pas la moindre expérience de l'étude des monuments reconnaissent sans hésitation pour une femme, a-t-elle pu entraîner un archéologue à semblable méprise? C'est ce que nous ne pouvons nous expliquer. Il suffit en effet de jeter un coup d'œil, je ne dis pas sur le dessin de M. Grésy, mais sur la planche qui accompagne la Notice de M. G. Leroy, pour se convaincre que le sculpteur a représenté très-nettement une déesse et non pas un dieu. et que cette femme est évidemment Junon. A la vérité Junon n'est pas seule citée dans les textes comme ayant porté le foudre de Jupiter, mais tous les caractères de la femme représentée sont ceux de Junon : aussi M. Grésy a-t-il eu toute raison en reconnaissant cette déesse sur le bas-relief de Melun. C'est, il est vrai, une rareté, qu'une représentation de Junon Keraunophore; mais à défaut de monuments analogues, qu'on citerait difficilement; et indépendamment de la convenance de cet attribut dans les mains de Junon, qui n'est autre que la forme féminine de Jupiter, il existe deux passages de Stace dans lesquels le poëte place le foudre dans les mains de la sœur du père des dieux. Ces passages, M. Grésy a dû les rappeler, obligé qu'il s'est vu de corroborer son opinion, qui avait trouvé avant d'être émise publiquement un contradicteur dont le nom est honorablement connu par d'autres travaux moins aventureux que celui que nous venons de mentionner, ainsi que par son zèle pour les intérêts de la science.

Je ne prolongerai pas cette analyse; mais avant de quitter le Mémoire de M. Grésy j'avertirai les lecteurs qu'outre un excellent commentaire sur la découverte de 1864, l'auteur l'a enrichi de précieuses informations sur diverses découvertes de monuments faites antérieurement dans la même localité depuis environ un demi-siècle. M. Grésy possède en effet mieux que personne l'histoire écrite ou figurée du département de Seine-et-Marne. La lecture qu'il a bien voulu faire à la Sorbonne ne peut que faire désirer avec plus d'impatience la publication attendue de l'ensemble de ses recherches sur les antiquités de Melun et des environs de cet important castrum.

M. Rossignol, membre de l'Académie impériale des sciences et belles-lettres de Dijon, conservateur adjoint des musées impériaux, chargé du service du musée de Saint-Germain-en-Laye, a donné

Digitized by Google

lecture d'un Mémoire *Sur l'emplacement du Forum Voconi, première station militaire après Fréjus, dans la direction d'Arles*, dont les conclusions sont que cette localité doit être placée dans la plaine de la commune des Arcs (Var), tout près d'un pont romain en ruine nommé dans le pays *Pont aurélien*. Pour autoriser son opinion M. Rossignol s'appuie sur le voisinage de la voie aurélienne, sur un sérieux examen des distances fait sur le terrain, ainsi que sur un savant commentaire de passages de lettres de Lepidus et de Plancus conservées dans la correspondance de Cicéron, enfin et principalement sur l'existence de ruines considérables qui obligent à reconnaître les traces d'une station romaine importante dans la plaine des Arcs. M. Rossignol nous apprend en effet qu'on remarque sur le terrain qu'il a si bien étudié des vestiges de monuments de tout genre, temples, tombeaux, colonnes milliaires, aqueducs, etc. Si *les Arcs* ne l'emportent pas sur les autres localités signalées antérieurement comme représentant le *Forum voconi*, il faut, dit M. Rossignol, désespérer de jamais retrouver le véritable emplacement de cette importante station. Le travail de M. Rossignol, écrit avec précision, a paru rallier les suffrages de la plupart des auditeurs. On pourra d'ailleurs discuter prochainement ce Mémoire, car nous apprenons que pour des raisons particulières, son auteur, renonçant à le voir figurer dans le Recueil des lectures de la Sorbonne, vient de le livrer lui-même à l'impression.

M. l'abbé Dehaisnes, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, a donné lecture d'une *Étude sur la passion de saint Adrien et de sainte Nathalie; manuscrit du quinzième siècle.* Exécuté pour Philippe le Bon, duc de Bourgogne, comme il appert d'une mention très-explicite de la dernière page, ce précieux livre, qui est enrichi de dix-neuf grandes miniatures, appartient à une vieille famille de la Flandre française, MM. van der Cruisse de Waziers, dont il porte les armoiries sur le plat de sa reliure, exécutée au dix-huitième siècle, et fait encore partie de la riche collection de trésors analogues conservée avec amour depuis plusieurs générations à Lille, dans l'hôtel de Waziers. Après avoir décrit les magnifiques miniatures de ce manuscrit que, grâce à la courtoisie de ses nobles propriétaires, M. Dehaisnes avait pu mettre en *nature* sous les yeux de l'assemblée, le savant ecclésiastique a recherché à quel artiste on devait en attribuer les illustrations. Versé dans l'histoire de l'art flamand, M. l'abbé Dehaisnes a reconnu dans ces miniatures le faire d'un des plus célèbres enlumi-

Digitized by Google

neurs du quinzième siècle, Roger de Bruges, qu'on appelle aussi en flamand Roger van der Weyden, mais qui se nommait réellement Roger de la Pasture, en bon français, attendu qu'il était originaire de Tournai, « ville qui fut longtemps française et où l'on a tou- « jours parlé notre langue. » C'est en comparant le manuscrit de la maison van der Cruisse de Waziers avec la *Légende de sainte Catherine* (manuscrit de la Bibliothèque impériale, n° 4502, supplément français), que M. Dehaisnes a reconnu qu'il était impossible d'y méconnaître la main et le faire de cet habile artiste. Quant au nom du traducteur des actes de saint Adrien, pour nous l'apprendre M. l'abbé Dehaisnes n'a eu qu'à transcrire l'indication de la dernière page qui en fait honneur à Jean Miélot, chanoine de Lille. Mais est-il vraisemblable, comme l'a pensé M. l'abbé Dehaisnes, qu'il faille attribuer l'exécution calligraphique du manuscrit au savant chanoine dont il a refait avec tant d'érudition l'histoire oubliée? Je ne le pense pas; la note finale n'autorise pas cette supposition; il y est dit simplement : « a été translaté de latin en cler « françois par J. Miélot, chanoine de Lille en Flandre, l'an de « grâce N. S. mil quatre cens LVIII. » Suit-il de là nécessairement que J. Miélot ait de sa docte main tracé lui-même les initiales ornées dont M. Dehaisnes vante avec tant de raison l'élégance, et qu'il ait enfin écrit ces pages *dont la régularité et la beauté ne seraient pas facilement égalées par nos imprimeurs?* c'est ce que ne démontre pas la note citée. Je ne prétends pas qu'il soit impossible de rencontrer un manuscrit composé et écrit par son auteur, mais je pense que quant à celui dont nous devons une si excellente et si bonne description à M. l'abbé Dehaisnes, le fait est au moins douteux.

M. le comte Ad. de Pontécoulant, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux, a donné lecture d'une *Notice sur un campement romain dans la commune de Mirevault, canton de Nangis, et sur un théâtre romain retrouvé à Châteaubleau.*

Le campement romain retrouvé et décrit par M. de Pontécoulant est situé sur le territoire de la commune de Pécy, canton de Nangis, dans le voisinage d'un hameau nommé Mirevault et près des vestiges d'une voie romaine. L'auteur y reconnaît le *fossa*, le *vallum*, l'*agger* ainsi que l'emplacement des tours. Selon lui, ce camp aurait été établi dans ce lieu, qui se trouve aux confins du pays des Meldi, des Senones et des Parisii. comme poste d'observation par Labiénus, soit lorsqu'il fut envoyé par César hiverner dans le Séno-

Digitized by Google

nais après la défaite des Germains, soit lors de la sixième campagne de César, vers l'époque où ce même général vint attaquer Melun.

Quant au théâtre romain dont il a retrouvé les vestiges à Châteaubleau, M. de Pontécoulant ne se contente pas d'en décrire les vestiges remarquables non plus que de mentionner les antiquités de tous genres qu'il y a rencontrées. L'auteur de la Notice, convaincu de l'importance, dans l'antiquité, de la localité qui porte aujourd'hui le nom de Châteaubleau, propose d'y reconnaître la station romaine de *Riobe*. Il combat naturellement les opinions contraires émises avant lui par d'Anville, Walckenaer et d'autres géographes en s'appuyant sur la comparaison des distances principales indiquées par la table Théodosienne. Le Mémoire de M. de Pontécoulant, rempli d'observations neuves et ingénieuses, a vivement intéressé l'assemblée.

M. Bimbenet, membre de la Société archéologique de l'Orléanais, avait annoncé une *Notice sur l'origine de la Bibliothèque de la ville d'Orléans*. Le Mémoire lu par le savant auteur de tant d'excellents travaux insérés dans le recueil de la Compagnie dont il est l'un des plus utiles membres, nous apprend en effet, en traçant la biographie de Guillaume Prousteau, comment a été fondée cette Bibliothèque, que la ville d'Orléans doit à la munificence d'un de ses enfants, non pas le plus connu, mais certainement un des plus dignes de l'être. Bien qu'on s'attendît à plus de détails sur les richesses littéraires qui font l'orgueil et l'importance de la Bibliothèque d'Orléans que M. Bimbenet n'a jugé à propos d'en donner, on a écouté avec intérêt ce travail, qui aurait peut-être été mieux à sa place dans la section d'histoire. Des hommes voués à l'étude comme ceux qui assistent aux réunions de la Sorbonne ne pouvaient rester indifférents au tableau que l'auteur a su faire avec une fidélité et une exactitude remarquables de l'existence paisible mais laborieuse du jurisconsulte éclairé qui a si dignement couronné une carrière qui ne fut pas sans quelque gloire par l'acte de munificence dont M. Bimbenet nous a fait connaître toutes les circonstances.

L'auteur n'a pas cru devoir se renfermer dans le récit, qui aurait peut-être été monotone, des événements peu dramatiques de la vie de Guillaume Prousteau. Sans sortir de son sujet, il a montré la lutte de l'esprit scolastique à son déclin avec le sentiment critique et littéraire qui fit de tels pas dans la période presque séculaire comprise entre les années 1628 et 1715, dates de la naissance et de la mort de G. Prousteau. Je ne sais si les développements du travail de M. Bimbenet permettront qu'il soit inséré dans le recueil des

Digitized by Google

lectures, mais je suis certain qu'on le lira avec fruit et plaisir dans le recueil auquel voudra bien le donner son savant auteur.

M. Lebrun Dalbanne, membre de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, a donné lecture d'un Mémoire intitulé : *Les Bas-Reliefs de Saint-Jean-au-marché de Troyes.*

La splendeur du règne de Louis XIV, en faisant déborder sur le monde entier la gloire que les écrivains, les artistes, les savants, les soldats, amassèrent pour son siècle, a fait trop longtemps oublier les titres d'honneur que s'étaient acquis avant cette explosion des phalanges tout entières d'artistes répandus sur le territoire de notre pays. Plus justes aujourd'hui, nous recherchons, avec une ardeur que d'heureuses découvertes viennent souvent récompenser, les traces moins rares que nous n'avions droit de l'espérer des œuvres exécutées par ces hommes modestes, qui, plus jaloux de la gloire de leurs cités natales que de la leur propre, décorèrent les églises à l'ombre desquelles s'écoulèrent leurs existences laborieuses et négligèrent presque toujours de graver leurs noms sur leurs œuvres.

M. Lebrun Dalbanne, on le sait déjà, est un de ces archéologues patriotes qui, épris de nos vieilles gloires, ont pris pour tâche de remettre à la place qui leur est due les noms de nos artistes nationaux. Aujourd'hui, dans un travail dont une argumentation solide et serrée n'a pas exclu de vives et pittoresques appréciations, M. Lebrun Dalbanne a démontré que c'est à François Gentil, le célèbre sculpteur troyen, qu'on doit les magnifiques bas-reliefs de Saint-Jean-au-marché de Troyes.

C'est en se résignant à dépouiller de vieux comptes de dépenses que M. Lebrun Dalbanne est parvenu à apporter les preuves décisives d'une vérité que lui avaient enseignée *a priori* les études sérieuses qu'il a faites sur l'art du seizième siècle. L'assemblée a écouté avec un vif intérêt ce travail, qui, par ses développements, donnerait tort aux vœux formulés au commencement de notre compte rendu, car personne ne l'a trouvé trop long.

Séance du 31 mars 1864.

M. le vicomte de la Passe, secrétaire général de la Société archéologique du Midi, a dans un excellent résumé fait part à l'assemblée des *Découvertes les plus récentes faites dans Toulouse et les environs*

Digitized by Google

de cette ville par divers membres de cette Compagnie. Laissant de côté tout ce qui n'a qu'un intérêt purement local, M. de la Passe ne s'est attaché qu'aux découvertes qui peuvent jeter quelques lumières sur les époques les plus obscures de l'histoire. C'est ainsi qu'il donne d'intéressants détails sur un fait constaté à Toulouse jusqu'à parfaite évidence, par M. Fournalès, membre de la Société archéologique, à savoir qu'en fouillant le sol de l'antique cité des Tectosages, qui s'est exhaussé dans la plupart des quartiers d'environ 6 mètres, on remarque des couches archéologiques qu'on ne peut mieux comparer qu'à celles dont les géologues étudient les éléments afin d'en former les bases de l'histoire de notre planète. Au premier mètre, des deniers des rois de France de la troisième race; plus bas, des monnaies baronales, surtout celles des comtes de Toulouse; plus bas, celles de l'époque mérovingienne; plus bas encore, celles des derniers empereurs romains; en descendant plus profondément, celles des premiers Césars; au quatrième mètre, celles de la république romaine, de Nîmes et de Tarragone; enfin, au cinquième commence le sol primitif caractérisé par des monnaies gauloises et celtibériennes, ainsi que par des fragments de l'industrie grossière des Tectosages. A l'aide de ces précieuses indications, les archéologues toulousains ont pu dater certaines ruines et confirmer l'exactitude de telles ou telles traditions qui auparavant n'étaient appuyées d'aucunes preuves. M. de la Passe cite encore le travail de M. l'abbé Carrière *Sur le cimetière romain à ustion* découvert à la Madeleine près Auterive, et dans lequel le savant ecclésiastique reconnaît l'indication d'une ville dont le souvenir « a glissé entre les pages de l'histoire, » puis la découverte par M. Rossignol dans un village de l'Albigeois d'une fabrique de poteries avec ses fours, ses ustensiles, ses moules et d'inombrables produits de son industrie qui ne le cèdent en rien à ceux que l'on trouve en Italie. M. de la Passe fait remarquer que les recherches de ces deux savants concourent à un même résultat, et prouvent une fois de plus la vérité de ce mot de Pline, parlant des contrées du midi de la France : *Italia verius quam Provincia.* Le savant secrétaire général a terminé sa lecture par une rapide, mais substantielle analyse d'une communication toute récente faite à la Société du midi de la France de débris d'une haute antiquité recueillis, les uns dans des cavernes du plateau de Larzac, les autres dans des dolmens du Rouergue. M. de Sambucy, auteur de cette communication dont le sujet semble à l'ordre du jour, voit dans les faits observés par lui un nouvel argument en faveur du système historique qui fait remonter les pre-

Digitized by Google

miers habitants de la Gaule à une trentaine de siècles tout au plus, mais, dans tous les cas, à une époque postérieure aux cataclysmes géologiques et même au déluge de Noé. M. de la Passe donne de grands éloges aux deux Mémoires de M. de Sambucy, dans lesquels, nous dit-il, les arguments sont tellement enchaînés les uns aux autres, les faits sont tellement condensés, qu'il a dû renoncer à en extraire quelques citations. Nous aurons, nous, à louer M. de la Passe lui-même, qui a su nous inspirer le désir de lire prochainement dans le Recueil de la Société archéologique du Midi les divers travaux dont il a si bien parlé, et dont il promet la prochaine publication.

M. Hippolyte Crozes, membre de la Société archéologique du midi de la France, a donné lecture d'une Note courte mais substantielle, intitulée : *L'Archéologie et la Science. Constatations à l'égard de la cathédrale d'Albi.* Dans ce travail, l'auteur a voulu montrer tout ce que les progrès des sciences naturelles pouvaient apporter de certitude aux appréciations trop souvent hypothétiques de l'archéologie. Voué à l'étude d'un des plus célèbres et des plus intéressants monuments de l'architecture du moyen âge, de la cathédrale de Sainte-Cécile d'Albi, à laquelle il a consacré plusieurs ouvrages estimés, M. Crozes a recherché les causes de la surprenante conservation des peintures qui décorent ses voûtes vénérables et qui brillent surtout par un bleu d'azur qu'on attribuait soit au pastel, soit au cobalt, soit à l'indigo. Nul avant M. Crozes n'avait songé à demander à l'analyse chimique le secret de ce bleu dont l'éclat a vaincu les siècles; grâce à de sérieuses expériences, ce secret l'auteur des *Constatations* nous l'apprend aujourd'hui. Le bleu des voûtes de Sainte-Cécile est formé par le carbonate de cuivre, ou, en termes vulgaires, le bleu de montagne, ou cendre bleue, obtenu au moyen de la précipitation d'un sel de cuivre par le carbonate ou le bicarbonate potassique. Ce n'est pas tout : les sculptures qui décorent le chœur et le jubé de Sainte-Cécile sont regardées par tout le monde comme le plus étonnant spécimen de l'art du quinzième siècle, qui « a épuisé dans cette œuvre « tous ses délicieux caprices, toute sa patience, toute sa va- « riété (1). » La richesse et la hardiesse de ces formes élégantes ont fait naître des doutes dans certains esprits trop subtils, qui, n'admettant pas que le ciseau d'un sculpteur ait pu façonner si merveilleusement une matière dure comme la pierre, ont pensé qu'on

(1) Prosper Mérimée, *Notes d'un voyage dans le midi de la France.*

Digitized by Google

les devait à une pierre artificielle. Cette idée singulière tendait à faire son chemin lorsque la science est venue en démontrer l'inanité. Un échantillon des sculptures du jubé a été remis à des savants qui, après en avoir détaché un fragment, l'ont soumis à une sévère expérimentation, dont est résultée la certitude mathématique d'un fait dont n'avaient jamais douté ni M. Mérimée, ni M. Crozes, ni tant d'autres, à savoir : que les sculptures de la cathédrale d'Albi avaient été taillées dans une pierre naturelle extraite d'une carrière voisine d'Albi, et non dans un ciment quelconque.

Désormais, l'admiration du voyageur qui s'arrêtera à considérer les merveilles du jubé de Sainte-Cécile ne sera plus troublée par le doute; il saura qu'il n'a pas sous les yeux des productions banales dues à quelque artifice de métier, à un ciment, à je ne sais quel procédé de moulage, mais bien une de ces œuvres originales, qui vivent autant par l'exécution que par la pensée, comme celles qui sont dues à la main d'un artiste. Qui nous révélera un autre secret que nous cherchons avec moins de succès que ceux que nous a révélés M. Crozes dans sa spirituelle dissertation : celui de l'inspiration qui a dicté aux architectes des grandes époques de l'art les plans de ces monuments qui font le bonheur des archéologues et le désespoir des artistes ?

M. de Linas, membre non résidant du Comité à Arras, lit des fragments d'un Mémoire *Sur quelques pièces d'orfévrerie attribuées à saint Éloi* qu'il doit publier prochainement. A l'aide d'anciennes gravures, de croquis, et surtout des inventaires, l'auteur s'est efforcé de reconstituer graphiquement trois œuvres importantes qui n'existent plus aujourd'hui : le calice de Chelles, la croix de Saint-Martin-lès-Limoges et le vase de Suger, à Saint-Denis ; en même temps il s'est jeté courageusement dans le combat qui se livre depuis quelque temps au sujet des origines de l'art de l'émaillerie, combat dont les principaux acteurs sont MM. Léon de Laborde, Ferd. de Lasteyrie et Jules Labarte. Nous ne pouvons oublier de citer parmi ces noms celui de M. Grésy, qui, en même temps que M. de Linas, restituait de son côté le calice de Chelles et publiait avant ce dernier un travail sur cet intéressant sujet destiné au XXVIIe volume des *Mémoires de la Société impériale des Antiquaires de France*, qu'on a déjà pu étudier dans un tirage à part. Dans une analyse rapide comme celle-ci, il est impossible d'entrer dans les détails techniques nécessaires pour faire comprendre les différents points de vue sous lesquels la question des émaux a été envisagée par les écrivains qui s'en occupent avec tant d'ardeur. Je puis dire cependant que M. de Linas, tout en

Digitized by Google

faisant preuve d'érudition et d'une parfaite connaissance des procédés industriels, a montré qu'il était un artiste lui-même, car ses beaux dessins ont enlevé les suffrages de l'assemblée.

A la fin de cette lecture, M. le marquis de la Grange a fait remarquer, à propos de la croix de Saint-Martin-lès-Limoges, que, si l'on s'en rapporte aux monnaies de l'époque mérovingienne, on ne donnait pas alors à la croix la deuxième branche qui paraît sur le dessin de M. de Linas, et que par conséquent peut-être faudrait-il faire redescendre la date assignée par M. de Linas à ce monument. Une discussion intéressante s'engage à ce sujet ; MM. Anatole de Barthélemy, Grésy, Carlier, délégué de la Société dunkerquoise, et Chabouillet y prennent part, et M. de Linas, qui n'est pas un homme de système, mais un chercheur consciencieux, ne manquera pas de tirer de ces observations ce qu'elles peuvent contenir d'utile ; en tout cas, il en profitera pour fortifier de quelques nouveaux arguments ses idées, si elles n'en ont pas été ébranlées. De toute façon, cette discussion, comme toutes celles dont les salles de la Sorbonne ont été le théâtre, n'aura pas été inutile. La science ne peut qu'y gagner.

M. Stanislas Prioux, membre de la Société archéologique de Soissons, a donné lecture d'une *Notice sur une Chasuble du douzième siècle, dite Chasuble du miracle.* Cet objet précieux, donné en 1153 par Henri de France, évêque de Beauvais, en souvenir d'un miracle, à une église détruite depuis longtemps de la ville de Braine, devait être un produit de l'art oriental analogue à ceux que nous ont fait connaître dans ces dernières années le père Martin, Ch. Lenormant, M. Reinaud, M. de Linas et d'autres savants. En entendant M. Prioux nous apprendre que le principal motif de l'ornementation de « cette « étoffe de soye croisée » était un semis « de figures de lions affrontés « par couples, brochés en or, » il nous a semblé revoir la célèbre chape de Chinon. Malheureusement il n'est pas possible de pousser bien loin ce rapprochement. Conservée jusqu'à la veille de la révolution de 1789 dans l'abbaye de Saint-Yved de Braine, où elle paraît avoir été recueillie après la destruction de son premier asile, la Chasuble du miracle n'existe plus depuis près d'un siècle. L'auteur de la notice n'a même pu nous donner une idée de ce qu'elle était qu'en transcrivant la sèche description qu'il en a trouvée sur un plan géométral de l'abbaye de Saint-Yved de Braine dressé au commencement du dix-huitième siècle. Mais s'il a été forcément sobre de renseignements archéologiques sur le monument lui-même, M. Prioux

Digitized by Google

ne nous a que trop bien appris qui nous devons accuser de sa perte.

La Chasuble du miracle a été prosaïquement vendue pour payer l'achat de belles chasubles neuves par le prieur de Saint-Yved de Braine! Ce n'est donc pas la révolution de 1789 qui doit porter la responsabilité de l'acte de vandalisme dénoncé par M. Prioux et contre lequel j'aurais voulu l'entendre protester plus énergiquement. Il est vrai que sans doute l'auteur a compté que l'exposition des faits aurait à elle seule plus d'éloquence que la plus vive philippique! En effet qu'aurait-il pu ajouter à l'analyse complète qu'il a présentée de l'enquête ordonnée sur ce triste fait par l'Assemblée nationale? Je n'ajouterai qu'un mot : M. Prioux a vivement excité la curiosité des archéologues; il leur doit de l'assouvir complétement. Qui sait s'il n'existe pas dans quelque bibliothèque ou dans quelque cabinet du Soissonnais une représentation graphique de la Chasuble du miracle? M. Prioux est un chercheur habile autant que zélé; il lui sera peut-être quelque jour donné de nous rendre au moins l'image de cette précieuse relique, qui pendant plus de six cents ans fut l'objet de la vénération des fidèles du diocèse de Soissons.

M. Rosenzweig, membre de la Société polymathique, à Vannes, a donné lecture d'un Mémoire *Sur les Croix de pierre du Morbihan.* Cette statistique raisonnée des monuments de ce genre, qui abondent dans la religieuse terre de Bretagne a fourni au savant archiviste l'occasion d'intéressantes observations sur les formes diverses données au signe de la rédemption dans le département du Morbihan. Des dessins dus à M. du Laurens de la Barre, membre, comme M. Rosenzweig, de la Société polymathique, ne contribuent pas médiocrement à l'intérêt de ce Mémoire, dans lequel la matière, la forme, les caractères qui distinguent les croix selon les époques ont été étudiés dans un ordre méthodique qui y répand une heureuse clarté. On ne le lira pas sans profit dans le Recueil des lectures de 1864 où son étendue modeste permettra de l'insérer intégralement.

M. Lapaume, membre de l'Académie de Grenoble et professeur à la Faculté des lettres de cette ville, a donné lecture d'un Mémoire *Sur divers usages de la vie commune chez les anciens*, dont le but est de prouver qu'il n'est rien de nos jours qui ne trouve dans les siècles écoulés son principe et sa source, son point de départ et son modèle. Il ne s'agit pas ici d'une paraphrase de cette grande parole de l'Ecclésiaste : Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Cet axiome n'est devenu un lieu commun, que parce qu'au point de vue élevé,

Digitized by Google

moral et général où se place son auteur le roi Salomon, c'est la vérité même. Si au contraire, pour en démontrer la justesse on descendait aux infiniments petits, pourrait-on éviter de tomber dans le paradoxe ? Je ne veux pas dire que c'est là ce qui est arrivé à M. Lapaume ; mais le savant professeur n'aurait il pas voulu surtout montrer qu'avec de l'esprit, toute thèse est soutenable. Je serais fort tenté de le croire ; s'il en est ainsi, il a réussi. Toutefois, il aurait fallu dépenser encore plus d'esprit que n'en a jamais eu ce quelqu'un qui, dit-on, en avait cependant plus que Voltaire lui-même, pour faire passer certaines propositions du Mémoire de M. Lapaume, par exemple l'origine qu'il allègue à l'usage du cache-nez.

M. Lapaume voit le point de départ du cache-nez dans l'ἀνάδειγμα, sorte de collier dont les hérauts grecs se servaient pour renforcer leur voix. L'assemblée, malgré toute sa bonne volonté et le plaisir qu'elle éprouvait à retrouver lestement contées une foule d'anecdotes habilement dérobées à Pline, à Athénée, à Plutarque, n'a pas paru convaincue de l'exactitude de ce rapprochement. On n'a pas vu très-nettement la corrélation qu'a voulu établir M. Lapaume entre l'épaisse cravate qui nous est imposée par les rigueurs de notre climat et ce porte-voix que les Grecs, ces enfants chéris du soleil, n'employèrent jamais pour se garantir du froid. Passe pour le *focale* des Romains, dont parle aussi M. Lapaume, mais l'*anadeigma !*

M. Hippolyte Durand, correspondant du ministère de l'instruction publique à Tarbes, avait envoyé une *Notice historique et archéologique sur le monastère et l'Eglise de Sainte-Engrace du Port*, au pays de Soule, département des Basses-Pyrénées. Ce travail, accompagné d'un plan de l'église de Sainte-Engrâce et d'un dessin représentant le retable conservé dans cet édifice, fait le plus grand honneur à son auteur; mais on n'analyse pas une description technique : je me contenterai donc d'en citer la conclusion, parce qu'elle a donné lieu à une observation qu'il ne sera peut-être pas inutile de reproduire ici.

L'édifice dont M. Durand a si bien montré l'importance menace ruine, et il serait urgent d'y faire des réparations considérables ; malheureusement la commune, l'une des plus pauvres du département, n'en pourrait faire les frais : « mais, » ajoute l'auteur de la notice, « elle possède un trésor, son retable, qu'elle devrait vendre « pour en appliquer le prix à cette restauration si désirable. »

Tout en s'associant aux souhaits formés par M. Durand en faveur de la restauration de l'église de Sainte-Engrace, le secrétaire de la section a cru devoir faire remarquer que, loin de pous-

Digitized by Google

ser les communes ou les fabriques à vendre les rares antiquités que le temps leur a laissées, il faut leur rappeler qu'elles doivent les conserver, fût-ce au prix de quelques sacrifices. Si utiles que soient les musées, nulle part les monuments ne sont mieux placés que dans l'endroit pour lequel ils ont été faits. Qu'on les recueille avec empressement dans les établissements publics alors qu'ils sont dans le commerce, très bien; on les sauve ainsi de la destruction, et on augmente les éléments d'étude que le gouvernement met si libéralement à la disposition de tous : mais il faut bien se garder de les aliéner tant qu'ils sont encore abrités sous leur toit primitif.

M. Olivier, ingénieur en chef, vice-président de la Société des antiquaires de Normandie, a donné lecture d'une *Note sur les silex taillés d'Abbeville*. La découverte fortuite d'un silex taillé, isolé, ramassé dans une plaine du Calvados par un chasseur à la surface d'un labour, a donné lieu aux intéressantes observations présentées par M. Olivier sur les silex taillés de Moulin-Quignon. L'auteur penche pour reconnaître que s'il ne faut pas voir une race autre que les Celtes dans les hommes auxquels sont dues les grossières armes de pierre de Moulin-Quignon, au moins faut-il admettre une longue série de siècles entre les générations qui s'en contentaient et celles qui façonnaient avec tant d'art les armes que l'on trouve dans des terrains reconnus comme plus modernes par la plupart des géologues. La Note de M. Olivier, écrite avec une élégante précision, a donné lieu à une intéressante conversation scientifique à laquelle ont pris part M. de Châtellier, l'auteur de la Note lui-même, M. Delacroix, président de la Société d'émulation du Doubs, M. Rosenzweig et M. L. Renier.

Je ne dois pas négliger d'ajouter que M. Boutiot, saisissant avec un heureux à propos l'occasion que lui fournissait le Mémoire de M. Olivier, a donné lecture d'une *Note sur une découverte de fragments de vases et d'ossements humains faite à Villeport en* 1863. Cette seconde communication de M. Boutiot a été, comme la première, entendue par l'assemblée avec une faveur marquée.

M. Quénault, sous-préfet de Coutances, membre de la Société des antiquaires de Normandie, avait adressé un travail intitulé : *Topographie ancienne des côtes du Cotentin*. Retenu à son poste par d'impérieux devoirs administratifs, M. Quénault avait confié à M. Charma le soin de donner lecture de son Mémoire. Le savant

Digitized by Google

secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie n'a pu complétement s'acquitter de sa mission, mais il a donné de ce travail une analyse qui en a montré tout l'intérêt.

La section a déjà entendu en 1861 et en 1863 deux Études consacrées à cette science nouvelle, que leur auteur, M. A. Lévy, de l'Académie de Rouen, proposait de nommer l'archéologie physique.

Le Mémoire de M. Quénault, plein de curieuses observations, a prouvé une fois de plus qu'il y avait là une vaste carrière à parcourir. Je ne citerai qu'un exemple, pris au hasard, des résultats importants pour l'histoire que l'on pourra obtenir dans cette direction aussi neuve qu'attrayante. En 709, l'évêque ou l'archidiacre de Coutances pouvait passer à pied de France à Jersey, et, d'après des recherches déjà anciennes de M. Ahier, M. Quénault nous apprend que ce passage devait se trouver à l'endroit dit le Saut-du-Bœuf ou les Beuflins, rocher qui apparaît à marée basse, et qui formait au huitième siècle de notre ère le prolongement de l'île dans la partie du sud-est. Une carte du treizième siècle, et que n'avait pu connaître M. Ahier, vient, ajoute M. Quénault, démontrer la vérité de ce fait, qu'on n'osait croire naguère, mais qui paraît incontestable aujourd'hui. *Ab uno disce omnes* !

M. de la Querière, membre de la Société des antiquaires de Normandie, avait envoyé au ministère un morceau intitulé : *Considérations sur la rénovation des différents styles d'architecture du moyen âge*, et en même temps avait prié M. Charma, son savant et obligeant confrère, d'en donner lecture à la section. Malheureusement, il n'a point été possible à M. Charma, qui avait plusieurs autres missions de ce genre, de les remplir toutes aussi complétement qu'il l'aurait voulu. Nous n'avons donc pu entendre qu'une analyse sommaire de la communication de M. de la Querière. Je le regrette ; j'aurais aimé à voir l'effet qu'aurait produit sur une assemblée d'archéologues le réquisitoire que M. de la Querière vient de lancer avec une verve et une chaleur qui ne laisseraient pas soupçonner que ce morceau a été rédigé par un des doyens de l'archéologie. C'est en effet un réquisitoire dans lequel l'auteur, j'allais dire le magistrat, s'élève avec une entraînante chaleur contre une manie régnante, celle qui entraîne tant d'artistes à faire en plein dix-neuvième siècle du style roman ou ogival. J'avoue que je partage sa manière de voir. M. de la Querière ne serait pas antiquaire s'il n'aimait pas nos vieilles églises, nos antiques donjons, mais il n'aime pas qu'on les copie froidement ; en un mot, il abhorre les pastiches et croit

Digitized by Google

que les artistes ont mieux à faire. Il ne se contente pas d'exprimer ce sentiment avec une verve qui ressemble fort à de l'indignation, il fait voir avec une grande logique les fâcheuses conséquences de cette mode funeste. « En fait d'art, comme en toutes choses, il faut « être soi, il faut être de son temps et de son pays, » s'écrie M. de la Querière ; « copier et recopier servilement les œuvres du passé, « ce n'est pas faire de l'art, mais de la fausse monnaie archéologi- « que, » et, comme l'avait dit, il y a déjà bien des années, dans une occasion solennelle un des plus savants comme des plus éloquents critiques de ce temps, M. Vitet, que M. de la Querière cite avec un plaisir qu'il ne dissimule pas : « C'est faire un des plus pauvres em- « plois de la pensée humaine : les modèles resteront sublimes, les « contrefaçons feront pitié. »

M. de la Quérière conclut en formant le vœu que nos artistes s'efforcent de nous doter d'une architecture appropriée à notre climat, à notre génie, qui puisse être employée dans les mille variétés d'édifices réclamés par les besoins de la civilisation moderne, mais sans pour cela s'éloigner des grandes lois du beau, que nous tenons des Grecs.

En lisant la dernière page du manuscrit de M. de la Querière, qui ne se rappellera que ces idées si justes, si saines, avant notre savant confrère, avant M. Vitet, un grand poëte les avait proclamées :

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques (1) ?

Oui, c'est bien cela ; cherchons le grand, le noble, le beau, mais ne copions pas plus le Parthénon que Notre-Dame de Chartres ou Saint-Marc de Venise.

M. Ch. Fierville, membre de la Société des antiquaires de Normandie, secrétaire de la commission d'archéologie du Finistère, a donné lecture d'une *Notice archéologique sur le Finistère* qui dans une synthèse rapide examine les principales richessses historiques et monumentales de ce département.

Dans ce travail, l'auteur a su rassembler une foule de renseignements d'un grand intérêt sans cependant dépasser les bornes imposées à un travail destiné à être lu en public ; par cela même, il n'est guère susceptible d'analyse. Je me contenterai donc de cons-

(1) André Chénier. L'invention.

Digitized by Google

tater que M. Fierville a constamment tenu éveillée l'attention des auditeurs, et qu'on a même discuté quelques opinions qui ont paru téméraires. M. L. Renier, entre autres, a contesté l'étymologie tirée du mot *legio*, qu'on assigne généralement au nom de la principauté de Léon. Depuis Auguste jusqu'à Constantin, il n'y eut jamais plus de 32 légions, et, s'il fallait placer la station d'une de ces légions partout où il y eut des garnisons romaines, on multiplierait hors de toute proportion le nombre de ces corps qui, relativement, fut toujours peu considérable. M. Fierville a nécessairement parlé des dolmens et des tumulus ; les idées émises par ce savant sur ces monuments ne sont peut-être pas celles qui semblent tendre à prévaloir ; mais, dans une matière encore si obscure, il est bon d'entendre toutes les opinions. La vérité sur les races qui ont habité la Gaule finira peut-être par se dégager au milieu de la bagarre des systèmes qui se combattent aujourd'hui.

Qu'il paraisse partout des aperçus généraux sur les différentes contrées de la France écrits et médités comme le remarquable morceau lu par M. Fierville, et l'archéologie nationale aura bientôt fait de grands et sérieux progrès.

M. F.-A. Pernot, délégué de la Société historique et archéologique de Langres et correspondant honoraire du Ministère de l'instruction publique, n'a rien lu à nos séances, mais cet artiste distingué n'en a pas moins fourni un intéressant contingent. A la seconde séance, on a remarqué avec plaisir que les murs de la salle étaient décorés d'une nombreuse série de dessins pour la plupart à l'aquarelle dus au talent de ce peintre archéologue. Ces dessins, qui paraissent d'une exactitude scrupuleuse et qui ont vivement intéressé les archéologues réunis à la Sorbonne, sont un premier résultat d'une mission donnée à M. Pernot en 1857 par Son Exc. le Ministre de l'instruction publique et dont le but est de dessiner les objets précieux au point de vue de l'art et des souvenirs religieux et historiques que l'on conserve encore dans les trésors de nos cathédrales. Il serait à désirer que ce travail, qui embrasse déjà près de quarante diocèses, se continuât et nous donnât un jour un inventaire illustré des richesses ainsi éparpillées dans toutes les régions de l'Empire.

La collection exposée à la Sorbonne ne comprend encore que cinquante dessins; M. Pernot espère la porter jusqu'au nombre de quinze à seize cents. C'est là une œuvre méritoire, appelée à rendre les plus grands services à l'archéologie nationale, et dont on ne saurait trop vivement encourager l'auteur.

Digitized by Google

SÉANCE DU 1er AVRIL 1864.

Ce que nous disions plus haut, au sujet du Mémoire lu par M. Benoît, s'appliquerait avec plus de raison encore à celui que M. CHAIGNET ne nous a fait connaître que par une courte analyse. Professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Poitiers, M. Chaignet avait apporté à la Sorbonne un Mémoire intitulé : *Des formes diverses du chœur dans la tragédie grecque*, dans lequel il a fait preuve de l'érudition la plus saine et la mieux nourrie, comme d'une intelligence sérieuse de l'esprit du théâtre antique.

Avec une modestie qui se rencontre si souvent avec le talent, M. Chaignet n'a pas voulu lire en entier son Mémoire, dont les développements lui parurent trop considérables pour une lecture publique devant une assemblée pour laquelle il n'avait pas été composé; mais celui qui écrit ces lignes, et qui a pu en prendre connaissance ne craint pas de dire d'avance que ce travail sera accueilli avec une faveur méritée lorsqu'il paraîtra imprimé, soit dans le volume de la section d'archéologie, soit dans celui de la section d'histoire. De pareils morceaux ne sont déplacés nulle part.

M. EUGÈNE CHATEL, de l'Académie impériale de Caen, archiviste du Calvados, a lu une *Note sur un globe terrestre provenant de la succession de Titon du Tillet*. C'est une intéressante et ingénieuse dissertation d'archéologie géographique dans laquelle l'auteur a montré une sagacité et une rareté d'érudition qu'on ne peut comparer qu'à un travail analogue, cité par lui-même, et qu'on doit à M. d'Avezac, sur un autre globe terrestre, découvert à Laon il y a quelques années dans lequel le savant cosmographe a reconnu un monument des connaissances géographiques à Lisbonne vers 1486 et 1487 (1). Le globe qui a appartenu à Titon du Tillet, l'auteur célèbre du *Parnasse français*, n'est pas aussi ancien; mais, comme l'a fait remarquer M. Châtel, la date de 1587 à laquelle il l'attribue au moyen de rapprochements ingénieux le rend d'autant plus intéressant qu'il

(1) On peut lire dans la *Revue des Soc. sav.* n° de mars 1864, 3e série, t. III, p. 179, une appréciation du savant travail de M. d'Avezac, lequel, publié d'abord dans le *Bulletin de la Société de géographie* (n° de novembre et décembre 1860), a été reproduit dans le *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. XII. 1862.

Digitized by Google

nous montre les progrès de la science cent ans après le globe de Laon. M. Châtel n'a pas seulement retrouvé la date du globe de Titon du Tillet, qui est aujourd'hui la propriété de M. Provost de Launay, préfet du Calvados, il nous apprend aussi le nom de son auteur, qui n'est autre que Rumold Mercator, fils de l'illustre Gerard Mercator. A ce propos, le savant archiviste du Calvados, en quelques pages, a su tracer une intéressante esquisse biographique sur cette famille vouée aux sciences et aux arts. Le globe terrestre décrit par M. Châtel n'est pas en effet seulement un précieux monument scientifique; c'est aussi une œuvre d'art.

De 195 millimètres de diamètre, ce globe terrestre de vermeil, surmonté d'une jolie petite sphère céleste du même métal, porté légèrement par une figure d'Atlas aux formes sveltes et élancées, repose sur un piédestal d'une grande richesse de sculpture et de ciselure et « présente dans son ensemble un aspect des plus gracieux. » En un mot, ce joyau scientifique est un des morceaux les plus précieux de l'art du seizième siècle, et nos musées l'envieront à son heureux possesseur.

M. d'Arbois de Jubainville, membre de la Société académique de l'Aube, archiviste du département, correspondant du ministère, a donné lecture d'une *Notice sur le pagus Mauripensis*. Dans ce travail, l'auteur s'est proposé de renforcer par de nouveaux arguments l'opinion émise par lui, il y a dix ans, dans les Mémoires de la Société dont il fait partie, au sujet de ce pagus, dans lequel il reconnaît le doyenné de Pont-sur-Seine au diocèse de Troyes.

Adrien de Valois avait pensé que le pagus Mauripensis n'était autre chose que le Hurepoix. Combattue par M. l'abbé Lebeuf, cette hypothèse a été reproduite par M. B. Guérard dans ses *Provinces et pays de la France*, dissertation publiée dans l'*Annuaire de la Société de l'histoire de France* en 1836.

M. d'Arbois de Jubainville nous paraît avoir démontré par un savant emploi de textes concluants qu'entre le véritable Hurepoix et le pagus Mauripensis il y a un espace d'environ quinze lieues occupé par la Brie, et anciennement par le pagus Melodunensis et le pagus Provinensis, au nord de la Seine, par le Gâtinais et le Senonais au sud de ce fleuve.

Certaines allégations du travail de M. d'Arbois de Jubainville contredisant partiellement des conjectures présentées par M. Boutiot dans ses *Études sur la géographie ancienne appliquée au départe-*

Digitized by Google

ment de l'Aube, ce dernier a pris la parole pour défendre son livre, dont d'ailleurs M. d'Arbois a fait un éloge mérité, et qui a eu l'honneur d'obtenir une mention honorable de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. M. d'Arbois de Jubainville n'ayant pas cru devoir répliquer, je ne prendrai pas parti dans ce débat scientifique, et me contente de donner acte à M. Boutiot de sa protestation.

La Notice de M. d'Arbois de Jubainville, écrite avec la simplicité et la concision qui conviennent à de semblables matières, ne figurera pas sans utilité dans le *Recueil des lectures.*

M. Alfred Lallemand, membre de la Société polymathique du Morbihan, a donné lecture d'une *Étude sur les monuments celtiques, et plus spécialement sur ceux du Morbihan.* Je ne puis donner ici une analyse, même sommaire, de ce morceau, qui n'était pas entièrement terminé et que je n'ai pas sous les yeux; mais je ne puis me dispenser de rappeler que certains passages de l'étude de M. Lallemand ont donné lieu à d'intéressantes discussions auxquelles la présence de M. le Ministre de l'instruction publique, survenu au milieu de cette lecture, a donné une animation et une importance particulières.

La question de l'origine et de l'antiquité des races humaines qui ont habité la Gaule aux époques les plus reculées occupe naturellement une grande place dans l'étude de M. Lallemand. M. le Ministre, qui a bien voulu prendre une part active à la discussion, a fait connaître à l'assemblée la découverte dans le département de Tarn-et-Garonne d'une caverne dans laquelle on a trouvé une pierre chargée de dessins représentant une tête de cheval et un renne. « Les « caractères distinctifs de cet animal sont assez précis, » dit M. le Ministre, « pour qu'on puisse affirmer que celui qui les a tracés avait « vu un renne. Or cet animal n'a pu exister sous notre latitude qu'à « une époque où le climat de la Gaule était incomparablement plus « froid qu'il ne le fut jamais aux époques sur lesquelles nous pos- « sédons des notions historiques. »

M. le Ministre a également fait remarquer qu'il serait important de savoir si l'on n'aurait pas trouvé le *jade* dans les carrières des Alpes. « Si en effet le jade ne se rencontre jamais dans la Gaule ou « même dans l'Europe, il faudrait conclure de la présence de nom- « breuses armes de jade dans les sépultures de la Gaule que les habi- « tants de cette région étaient en relation avec l'Orient aux époques « anté-historiques. » Ce n'est pas dans la section d'archéologie qu'il

Digitized by Google

pouvait être fait une réponse décisive sur cette question; mais Son Excellence n'a pas eu longtemps à attendre pour obtenir le renseignement qu'elle demandait. En sortant de la salle consacrée à l'archéologie, M. le Ministre s'est rendu dans celle où l'on s'occupait des sciences physiques et mathématiques, et là MM. Lory et Daubrée ont répondu qu'à leur connaissance, le jade n'a encore été observé ni dans les Alpes, ni même en Europe, mais que, comme l'a dit M. Daubrée, on le trouve en Sibérie. Serait-il venu dans la Gaule par le Nord ?

La discussion dirigée par M. le Ministre, qui, sur les vives instances de M. le marquis de la Grange, avait pris le fauteuil de la présidence, s'est portée ensuite principalement sur l'antiquité et l'ubiquité des monuments de l'ordre des dolmens. M. Léon Renier a fait remarquer que la date de certains de ces monuments est encore fort incertaine. Il semble qu'on en a élevé à une époque relativement récente. Indépendamment de la multitude de dolmens fouillés récemment par MM. Christy et Féraud dans la province de Constantine, le savant académicien en a vu lui-même qui semblent avoir été construits, ou tout au moins utilisés à l'époque romaine. Il a cité entre autres un menhir sur lequel il a vu une sculpture représentant un petit temple; les restes du mort ont été retrouvés au pied du menhir. M. le Ministre a fait aussi remarquer qu'on ne rencontre pas de dolmens dans la haute Italie, circonstance dont il y aurait peut-être d'importantes conséquences à déduire. A cette occasion, M. Chabouillet demande si, dans certain passage de Tite-Live, il ne serait pas permis de reconnaître l'indication d'un véritable cromlech; M. Duruy répond qu'en tous cas ce serait là un fait isolé et qu'on ne saurait sans témérité en conclure qu'il y avait à Rome au temps de la 2e guerre punique des dolmens ou des monuments analogues.

M. le Ministre, en quittant la salle de la section d'archéologie, ayant bien voulu dire qu'il regrettait infiniment de ne pouvoir consacrer plus d'instants à des études qui, par les secours qu'elles prêtent à l'histoire lui semblent ne pouvoir être trop sérieusement encouragées, M. le marquis de la Grange a répondu en exprimant à Son Excellence la reconnaissance de la section pour l'honneur qu'a bien voulu lui faire le Ministre de l'instruction publique en s'associant à ses travaux.

M. Hucher, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, correspondant du ministère de l'instruction publique, a donné lecture d'un morceau intitulé : *L'art gaulois*. Ce qui a fait

Digitized by Google

l'originalité de la communication de M. Hucher, c'est qu'il a mis sous les yeux des auditeurs, transformés en spectateurs, dix planches sur lesquelles il a figuré, en les grossissant dans le rappport de 10 ou 12 à 1, une série de monnaies gauloises choisies avec le tact d'un numismatiste émérite. « C'est, dès lors, » a dit M. Hucher, « comme « si vous les voyiez à la loupe, et je les ai reproduites avec l'œil de « l'archéologue amoureux de sa chose, c'est-à-dire en restant aussi « près de la réalité que je l'ai pu. » Voilà bien parler ; mais chacun n'a-t-il pas la prétention d'avoir sa loupe propre, et le danger du procédé de M. Hucher n'est-il pas que chacun pourra craindre que la loupe de l'auteur, en grossissant tel imperceptible détail, ne lui ait donné une importance et une signification en rapport avec son système, mais différente de celle qu'on lui aurait donnée soi-même en se servant de sa loupe, c'est-à-dire de sa manière d'envisager les choses matériellement et moralement? J'ai dit le danger, non pas de l'innovation de M. Hucher, mais de son retour à une pratique très-usitée jadis et dont on citerait maints exemples; je dois dire aussi ce qui doit rassurer les numismatistes qui se confieront à la loupe de M. Hucher ; c'est que cet archéologue étudie, compare, manie les médailles gauloises depuis plus de vingt années ; qu'il en possède lui-même une suite considérable; qu'il connaît les plus riches collections de cette intéressante série ; qu'il est l'un des plus fidèles habitués du Cabinet de la Bibliothèque impériale; qu'il a cent fois tiré les cartons du magnifique médaillier de M. de Saulcy, et qu'il offre par conséquent les meilleures garanties d'intelligente exactitude ; — enfin qu'il est réputé comme professant la plus rigoureuse probité scientifique. M. Hucher grossira pour faire mieux voir, mais il n'inventera ni n'ajoutera rien aux monuments qu'il reproduira.

M. Hucher semble croire à un art gaulois antérieur aux imitations des statères de Philippe de Macédoine ; tout en confessant qu'il ne nous en est rien resté, il pense qu'un art aussi parfait que celui qui a produit les premiers statères arvernes au monogramme AR et à la triskèle n'aurait pu surgir chez un peuple s'il n'y avait trouvé les conditions premières de vitalité. Il y aurait bien des choses à dire à cet égard. Les monnaies gauloises sont-elles des produits d'artistes gaulois? Ne peut-il s'être passé dans la Gaule quelque chose d'analogue à ce qui s'est passé à Rome, où l'art était entre les mains des Grecs et non des Romains ? Ce sont là d'intéressantes questions que les recherches des hommes comme M. Hucher ne tarderont pas à résoudre, car tous les jours nous découvrons de nouveaux monu-

Digitized by Google

ments, et, avec l'ardeur et le zèle qu'on déploie de toute part à les expliquer, l'incertitude ne pourra se prolonger. Les aperçus de M. Hucher sur quelques types de la numismatique gauloise ont été écoutés avec un tel intérêt que la séance a été un instant interrompue par l'empressement des assistants à venir comparer les beaux dessins de M. Hucher avec les assertions émises dans sa Notice. Cette lecture a été un double succès pour l'artiste et pour l'archéologue.

M Lapaume avait apporté un double tribut à nos réunions. Si son premier Mémoire appartenait par le sujet à la section d'archéologie, celui qu'il a lu à la troisième séance est un véritable larcin fait à la section d'histoire. Il est intitulé : *Mémoire sur la plus ancienne danse macabre.* Ceux de nos collègues qui se sont voués à l'étude de l'ancienne littérature de la France n'auraient peut-être pas laissé passer sans protestations la théorie de M. Lapaume sur l'origine de la Danse macabre. Le savant professeur déclare qu'il est avéré que ce poëme, l'un des plus célèbres de la littérature du moyen âge, et dont les juges les plus compétents attribuent la première conception à la France, est au contraire d'origine espagnole, en un mot, que la première Danse macabre, dont le plus ancien texte imprimé est français et ne remonte qu'à l'année 1485, date de 1356, et qu'elle est l'œuvre d'un juif converti, Rabbi don Santob, de Carrion, dans la Vieille-Castille. J'ai trop présent à la mémoire le fameux mot d'Apelles au cordonnier pour me permettre de m'ériger en juge d'une question dont la solution exigerait les connaissances les plus étendues en linguistique et en paléographie, sans parler de l'espace nécessaire pour la traiter convenablement. Je me contenterai de confesser les doutes sérieux qu'a laissés dans mon esprit le court préambule dont M. Lapaume a fait précéder son Mémoire, qui n'est guère qu'une transcription de la Danse macabre, d'après l'exemplaire unique de l'édition princeps de 1485 que l'on conserve dans la bibliothèque de Grenoble. L'opinion émise par M. Lapaume n'est du reste pas nouvelle ; mais elle est abandonnée depuis longtemps par la plupart des philologues, et M. George Ticknor, dans son excellente histoire de la littérature espagnole (1), qui fait à bon droit autorité, dit fort nettement qu'on a cru d'abord que Rabbi don Santob était l'auteur de la Danza general, mais qu'il est plus probable que le poëme espagnol n'est qu'une imitation d'un texte français antérieur. C'est

(1) New-Yorck, 1849.

Digitized by Google

aussi l'opinion émise par H. Fortoul, dans son *Étude sur les poëmes et sur les images de la danse des morts*, que l'on peut trouver dans le tome Ier des *Études d'archéologie et d'histoire* publiées en 1854 par le célèbre auteur de l'*Histoire de l'art en Allemagne*. J'ajouterai qu'il faut bien croire que l'opinion de M. Ticknor est adoptée même par les Espagnols, si jaloux cependant des gloires de leur nation, puisque je la trouve reproduite sans restriction aucune dans la traduction espagnole donnée à Madrid en 1851 du beau livre du savant américain par don Pasquale de Gayangos.

M. Georges de Soultrait, membre du Comité archéologique de l'académie de Lyon et membre non résidant du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, a donné lecture d'une *Notice sur un manuscrit de la légende dorée conservé dans la bibliothèque de Mâcon*. Le manuscrit de Mâcon n'est malheureusement que le troisième volume de cet exemplaire précieux dont M. de Soultrait croit pouvoir fixer la date au milieu du quinzième siècle. Les deux autres volumes sont, à ce que l'on croit, en Angleterre ; mais le troisième volume, celui de Mâcon, est, dit M. de Soultrait, plus curieux que les premiers, attendu qu'il contient des vies de saints qui ne se trouvent que dans le manuscrit n° 6845³ de la Bibliothèque impériale. Le manuscrit de Mâcon est orné de soixante-dix-huit belles miniatures, les unes coloriées, les autres en camaïeu, qui offrent généralement deux épisodes de la vie d'un saint. L'auteur a donné de ce beau livre une description assez attrayante pour faire désirer que, comme il nous l'a promis, l'Académie de Mâcon se décide à le publier.

M. Joseph Roger, membre de la Société des antiquaires de Normandie, architecte et conservateur du musée archéologique de Philippeville, l'ancienne *Rusicade*, qui s'est consacré depuis plusieurs années à l'œuvre méritoire de retrouver les importantes ruines du théâtre romain de cette ville, avait adressé en 1861 à la Société dont il fait partie une Note, destinée à la réunion de la Sorbonne, sur l'état des fouilles qu'il a dirigées avec autant d'habileté que de succès. Par suite de circonstances que j'ignore, cette Note ne nous est arrivée que cette année ; mais on n'a pas perdu à ce retard, car le zélé conservateur du musée de Philippeville y a joint une lettre complémentaire, et, de plus, deux beaux dessins représentant l'état des ruines du théâtre romain avant les déblais et l'état du même édifice après cette opération. On sait que

Digitized by Google

le musée de Philippeville est disposé dans les ruines elles-mêmes, où M. Roger a trouvé une médaille de grand bronze de Sabine, femme de l'empereur Hadrien (nº 66 de la *Description des méd. imp.* par H. Cohen, tome II, page 263). La Note de M. Roger, tout en donnant de justes éloges au bon vouloir dont M. le préfet de la province de Constantine a donné des preuves sérieuses, se termine en exprimant des regrets sur l'insuffisance des fonds alloués pour d'autres déblayements dont il attend avec raison les plus heureux résultats. Il n'est que juste de rappeler ici que dans l'*Archéologie de l'Algérie* de M. de la Mare on peut voir une vue du théâtre de Philippeville avant la conquête française, et une autre après les premières fouilles exécutées par le savant et zélé commandant. En réunissant ces travaux déjà anciens à ceux plus récents de M. Roger, on aurait une intéressante monographie de ce *théâtre*, que personne, il faut l'espérer, ne sera plus tenté de désigner, comme on le fait encore trop souvent, sous le nom de *Cirque*.

M. Édouard Lambert, membre de la Société des antiquaires de Normandie, a envoyé au ministère un travail intitulé : *Considérations sur la valeur de certains symboles que présentent les médailles gauloises de la contrée armoricaine*. En l'absence de M. Lambert, M. Charma a bien voulu donner lecture d'importants fragments de ce nouveau travail dû à la plume toujours alerte et savante de l'auteur de l'*Essai sur la numismatique gauloise du N.-O. de la France*. L'assemblée, dans laquelle on remarquait plusieurs numismatistes, a écouté cette lecture avec les marques d'une faveur méritée. Je n'essayerai pas d'analyser les curieux chapitres intitulés : *le Navire Isiaque*, *l'Epée*, *le Peplum*, *L'Oiseau conducteur*, *l'Épervier*. On les lira prochainement dans les Mémoires de la savante Compagnie dont M. Lambert a été l'un des fondateurs, comme il fut plus tard le véritable père de la Bibliothèque de la ville de Bayeux. Je me contenterai de prédire au nouvel ouvrage de M. Lambert le succès qui a toujours couronné ses efforts.

M. Dumoutet, membre non résidant du Comité et de la Commission archéologique du Cher, avait apporté à nos réunions une *Notice sur la chapelle de Saint-Silvain*. Le temps n'a pas permis à notre zélé collègue de donner lecture de son travail, il n'a pu qu'en faire une rapide analyse. Il s'agit d'un sanctuaire situé dans des bois dépendant de la paroisse de la Celle-Bruère (Cher). Élevée, à ce

Digitized by Google

que l'on croit, sur des fondations romaines, cette chapelle a été reconstruite au treizième siècle ; au quinzième on y fit d'importantes réparations. C'est alors que fut construit le tombeau du saint, qui est décoré de bas-reliefs représentant sa légende. Ce monument paraît d'une véritable importance sous le rapport de l'art ; il y existe encore des peintures du dix-septième siècle ainsi qu'une cloche avec inscription de la même époque. On en lira certainement avec fruit la description détaillée, que M. Dumoutet réserve pour le volume de 1864.

M. l'abbé Cochet, retenu à Dieppe, avait envoyé deux chapitres d'un livre sur les *Origines de Rouen*, dont il a été impossible de donner lecture et dont il me serait également impossible de parler comme je le voudrais dans l'espace qui me reste. Il suffit de l'annoncer pour exciter à ce sujet l'impatience et la curiosité des archéologues. La clôture de la session extraordinaire a été prononcée après la mention de cette communication par M. le marquis de la Grange, qui a remercié chaleureusement l'assemblée de son zèle pour les intérêts de la science ainsi que de son assiduité aux trois séances de 1864.

Chabouillet,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Les séances de lecture de la section des sciences ont été publiées dans la *Revue des Sociétés savantes* (partie scientifique) et ne le seront pas ici.

Digitized by Google

RAPPORT FAIT A LA SECTION D'HISTOIRE

ET DE PHILOLOGIE.

AU NOM DE LA COMMISSION DU CONCOURS DES SOCIÉTÉS SAVANTES
DE L'ANNÉE 1863,

Ayant pour objet l'éclaircissement d'un ou de plusieurs textes relatifs au droit coutumier (1),

PAR

M. HUILLARD-BRÉHOLLES.

MESSIEURS,

Sur les sept ouvrages ou Mémoires présentés au concours, votre commission en a retenu cinq qu'après un examen attentif elle a jugés dignes de récompense, et qu'elle a classés dans l'ordre suivant : 1° prix, M. Tuetey : *Recherches sur les chartes communales de la Franche-Comté, et en particulier sur celle de Montbéliard*, manuscrit présenté sous les auspices de la *Société d'émulation de Montbéliard;* 2° mention très-honorable, M. Barabé : *Recherches historiques sur le tabellionage royal, principalement en Normandie*, un vol. in-8° adressé par l'*Académie des sciences de Rouen;* 3° première mention honorable, M. Marcel Canat : *Coutumes et franchises locales de la province de Bourgogne*, imprimées dans le premier volume des *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Bourgogne*, publiés par la *Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône ;* 4° deuxième mention honorable, M. Chapperon : *Chambéry à la fin du quatorzième siècle*, un vol. in-4° présenté par l'*Académie impériale de Savoie;* 5° troisième mention honorable, M. Jourdan, Mémoire sur le *Statut constitutionnel de l'ancienne coutume de la Rochelle*, imprimé dans le bulletin n° 9 de la section de littérature de l'*Académie de la Rochelle.*

(1) La commission était composée de MM. Amédée Thierry, président, A. de Barthélemy, Chéruel, Delisle, Victor Foucher, Huillard-Bréholles, Jourdain, de la Villegille, secrétaire.

Digitized by Google

La commission doit maintenant, dans un compte rendu sommaire, vous exposer successivement les raisons de ses préférences. Le principe qui a déterminé son jugement est celui-ci : Donner à cette expression *droit coutumier* l'acception la plus large et y comprendre le droit communal, mais en même temps et avant toute autre considération se tenir le plus près possible du programme adopté par la section d'histoire et de philologie.

L'ouvrage qui répond le mieux à ce programme et qu'elle vous propose de couronner a déjà été honoré d'un prix par l'Académie de Besançon, et la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, dans un de ses derniers numéros (1), en a publié le chapitre qui traite particulièrement des droits que les seigneurs se réservaient dans les chartes d'affranchissement par eux concédées. Ce chapitre détaché faisait concevoir une bonne opinion du travail d'ensemble auquel il appartient; l'examen du tout est venu confirmer cette première appréciation.

Le Mémoire de M. Tuetey se compose de deux parties : la première, qui traite de l'affranchissement des communes en Franche-Comté, est accompagnée des pièces justificatives suivantes : charte de franchise d'Auxonne (1229), du Bourgdessus à Salins (1249), de Faucogney (1275), de Seurre (2) (1278), de Poligny (1288 et 1296), de Lons-le Saulnier (1293), du Bourgdessous à Salins (1318). La seconde partie, consacrée à la franchise de Montbéliard en particulier, est également suivie de pièces justificatives : d'abord le double texte français et latin de la charte originale délivrée en 1283 et 1284 par Renaud de Bourgogne et Guillemette de Montbéliard, sa femme, avec les chartes de confirmation en date de 1332, 1444 et 1534; puis les diverses chartes d'accord auxquelles donna lieu entre la ville et les seigneurs l'exercice contesté des droits et priviléges municipaux; enfin des extraits de comptes pouvant servir à faire connaître l'état des ressources financières de Montbéliard à la fin du quinzième siècle. Ces textes sont établis avec beaucoup de soin, l'auteur ayant collationné sur les originaux, toutes les fois qu'il a pu les retrouver, les copies souvent fautives publiées dans diverses histoires locales. Quant à sept de ces pièces qui sont inédites, les transcriptions faites d'après les originaux à Montbéliard, ou d'après d'anciennes copies

(1) 5e série, t. V, p. 18 et suiv.

(2) Seurre, qui est aujourd'hui dans le département de la Côte-d'Or, était compris, ainsi qu'Auxonne, dans le diocèse de Besançon. Les seigneurs de ces deux villes étaient aussi Franc-Comtois, mais ils rendaient hommage aux ducs de Bourgogne.

Digitized by Google

qui se trouvent aux Archives de l'Empire, paraissent généralement bonnes. Mais les chartes de Seurre et de Lons-le-Saulnier, qui n'existent plus que dans la collection Droz à la Bibliothèque impériale, demandent peut-être une révision attentive nécessitée par l'inintelligence notoire des copistes employés par le savant collectionneur. M. Tuetey, pour le moment, n'a point voulu toucher à ces deux chartes; nous pensons que s'il se décide à les imprimer, il fera bien de proposer plusieurs restitutions, dont une saine critique ne saurait ni s'effaroucher ni se plaindre.

Voilà qui répond amplement à la première partie du programme: établir des textes sur lesquels il soit possible de travailler avec assurance. La seconde partie, c'est-à-dire l'explication et la mise en œuvre de ces textes, est abordée par M. Tuetey avec une supériorité incontestable sur ses concurrents. Sans doute on peut signaler en lui une certaine inexpérience de style qui tient à la grande jeunesse de l'auteur, et une tendance à ne point s'écarter des théories soutenues par les savants qui ont déjà traité la matière, notamment par Augustin Thierry; mais il ne s'y asservit point, et nous ne saurions d'ailleurs lui faire un reproche d'avoir emprunté à l'illustre historien du tiers état un rayon de cette chaleur d'âme qui donne tant d'éclat au tableau des luttes soutenues par nos pères pour conquérir la liberté communale, point de départ des libertés civiles et politiques.

Nous aurions bien aussi quelques réserves à faire sur l'opinion de M. Tuetey, lorsqu'il attribue aux empereurs d'Allemagne un esprit d'opposition systématique à tout développement de l'émancipation de la bourgeoisie dans les provinces de l'est de la France; nous pourrions même contester l'interprétation de certains passages dont le sens naturel paraît lui avoir échappé (1). Mais que sont ces légères taches en comparaison des qualités excellentes de science et de méthode qui recommandent son travail?

Après avoir esquissé les débuts du mouvement communal en Franche-Comté, l'auteur aborde la difficile question de la condition des personnes urbaines, qu'il dégage et distingue de la condition des gens de mainmorte. Il indique comment les redevances arbitraires, dernières traces du servage, furent transformées en prestations régulières; comment aussi, pour la plupart des seigneurs, la

(1) Ainsi dans la charte de Salins de 1249 : *quibus nobis aliquo modo tenebantur*, veut tout simplement dire : *qui les tenait attachés à nous de quelque manière que ce soit*, et non pas *qui les liait à nous en quelque sorte*. Cette distinction n'est point sans importance pour bien fixer le sens de l'article.

Digitized by Google

concession des franchises fut une opération presque exclusivement financière. Il expose ensuite les priviléges octroyés ou reconnus à la bourgeoisie, et met en regard la longue énumération des droits que les seigneurs s'étaient réservés. Le plus considérable de ces priviléges est celui de se gouverner par des magistrats élus, et à cette occasion M. Tuetey ne manque point d'indiquer la qualification et le nombre des fonctionnaires municipaux, ainsi que l'étendue de leur pouvoir. La filiation des chartes communales lui sert alors de transition pour passer à l'examen spécial de la charte de Montbéliard, qui servit de type aux chartes de Saint-Hippolyte, de Belfort, de Belvoir et d'Héricourt. Les causes de cette adoption, le caractère tout particulièrement libéral du statut de Montbéliard, la situation exceptionnelle de ce comté, qui, limitrophe de l'Allemagne et de la Suisse, a su conserver si longtemps une existence indépendante; enfin une raison que M. Tuetey ne dit pas, mais que l'on devine, l'amour de son pays d'origine, tous ces motifs réunis expliquent l'attention particulière que l'auteur a apportée dans l'examen et l'éclaircissement de ce texte intéressant. La base de cette charte est une liberté civile complète, et telle que la révolution de 1789 n'y a introduit que peu de changements. L'étude approfondie du texte donne lieu à des détails curieux sur l'administration intérieure de la cité et sur la lutte que les conflits de juridiction amenèrent entre les comtes et la bourgeoisie de Montbéliard jusqu'à la pacification de 1340. Rien de ce qui concerne le droit communal, le droit pénal, la police, n'y a été omis, et si l'on a quelque chose à regretter, c'est que les textes commentés par M. Tuetey renferment si peu de notions précises sur le droit civil proprement dit. Au reste, c'est moins dans les chartes de franchises que dans les transactions privées, les jugements, les actes notariés, qu'il faut chercher antérieurement au droit écrit les principes coutumiers, par exemple, en matière de vente, de succession, de testament, de tutelle, d'incapacité, etc.

Si le livre dont nous allons parler eût été conçu à ce point de vue, s'il eût tiré des matériaux amassés quelque idée générale au point de vue juridique, il eût mieux répondu aux conditions du programme et eût pu soutenir la lutte avec moins d'infériorité; mais il n'en est pas ainsi. Ce livre, que l'Académie des sciences de Rouen a adressé au ministère en vue du concours actuel, est le fruit de longues recherches; il a pour auteur M. Barabé et pour sujet l'*Histoire du tabellionage royal, principalement en Normandie.* C'est un ouvrage considérable, qui se divise en trois parties : d'abord l'histoire des tabellions royaux envisagés comme fonctionnaires publics; en-

Digitized by Google

suite l'étude des caractères intrinsèques et extrinsèques des actes rédigés par eux. Cette seconde partie est suivie d'un appendice consacré aux notaires seigneuriaux et aux juridictions civiles et seigneuriales qui relevaient jadis du parlement de Normandie. Dans la troisième partie, M. Barabé réunit cent quatre-vingt-trois sceaux soigneusement dessinés et décrits, accompagnés chacun de détails biographiques. Cette dernière partie forme une véritable sigillographie, qui est plutôt du domaine de la section d'archéologie que de celui de la section d'histoire.

La première partie a paru dans la *Revue de Rouen et de la Normandie* en 1846; elle présente une étude intéressante sur l'histoire du tabellionage. Mais il semble qu'entre 1846, époque où parut ce travail partiel, et 1863, date de la publication du livre, M. Barabé aurait pu compléter son œuvre et y introduire un ordre plus sévère.

La deuxième partie contient le résumé des notes recueillies laborieusement par l'auteur dans les riches archives qu'il a dirigées. C'est un recueil précieux pour les diplomatistes normands; ils y trouvent des renseignements nombreux sur les prénoms et les surnoms, les qualifications des personnes, la date et le style des actes, le serment, les clauses d'imprécations, les signatures et marques, etc. N'oublions pas non plus les droits, priviléges et costumes des anciens notaires. Cette partie avec son appendice est, à proprement parler, la seule qui, par le côté des formules et de la procédure, rentre dans l'histoire du droit coutumier : aussi, en ce qui touche le concours actuel, aurait-il été à souhaiter qu'au lieu de la sigillographie, qui occupe plus de la moitié du volume, l'auteur publiât *in extenso* une collection de textes inédits à l'appui de ses recherches, préférablement à des dissertations qui sont quelquefois de vrais hors-d'œuvre.

La commission, obligée de se placer, comme je l'ai dit plus haut, au point de vue exclusif du programme, devait vous signaler ces lacunes, tout en reconnaissant le mérite du livre de M. Barabé, mérite déjà constaté par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui lui a accordé en 1850 une mention très-honorable. Nous n'avons pas cru devoir faire moins que l'illustre Compagnie, surtout en considérant que la partie nouvelle du travail, celle qui se rattache au droit coutumier, n'avait pas encore été récompensée.

Les *Documents inédits pour servir à l'histoire de Bourgogne* se composent de deux parties. La première contient des chartes de franchises accordées à des villes et villages de Bourgogne par les seigneurs féodaux. La seconde est remplie par des extraits

Digitized by Google

du Journal d'un bourgeois de Mâcon, Jean Denis, de 1430 à 1438. Ce journal ne rentrant pas dans la nature des publications indiquées pour le concours des Sociétés savantes, nous n'avons point à nous en occuper ici. Au contraire, la première partie du volume, celle qui contient les chartes accordées à seize communes de Bourgogne, remplit complétement, quant aux textes choisis par la Société de Châlon-sur-Saône, les conditions du programme. M. Marcel Canat, président de cette Société, chargé d'éditer et d'annoter ces documents, a publié les coutumes et franchises de Mâcon (treizième siècle), de la Roche (1233), de Verdun-sur-Doubs (1234), de Cortevais (1236), de Digoine (1238), de Montaigu (1241), de Branges (1256), de Cuiseaux (1265), de Louhans (1269), de Fresne (1272), de Baudrières (1373), de Saint-Germain-du-Plain (1380), de Saunières et de la Barre (1408), de Ciel et Saint-Maurice (1420), localités qui sont toutes dans le département de Saône-et-Loire. Il y a joint diverses chartes relatives aux coutumes locales de Bourgogne.

Ces actes sont pour la plupart inédits et ont une utilité réelle pour l'histoire. Ils contribuent à faire connaître l'état des personnes et des terres dans la Bourgogne aux treizième, quatorzième et quinzième siècles, et spécialement la condition des gens de mainmorte et la nature des obligations qui leur étaient imposées. Sans doute ils n'apprennent rien d'absolument neuf; mais du moins ils confirment par des preuves authentiques et pour un point spécial de la France l'opinion déjà établie sur l'amélioration considérable que le mouvement communal apporta à la situation des mainmortables.

Quant aux motifs qui déterminèrent les seigneurs à accorder à leurs serfs des chartes de franchise, l'éditeur se contente de dire dans son introduction que ces chartes n'ont pas été arrachées par la violence, mais que ce sont des contrats librement consentis. Pour en avoir la preuve il faudrait qu'il nous fît mieux connaître les circonstances dans lesquelles chacune de ces chartes a été concédée; car, si nous nous en tenons aux préambules des chartes, il est évident que nous n'y trouverons jamais l'aveu de la contrainte que le seigneur a pu subir. Dans la plupart il n'y a pas de motifs indiqués; une seule, celle de Baudrières, avoue que le seigneur, en accordant des franchises à ses gens de mainmorte, n'agit que par un motif fiscal et pour obtenir l'argent nécessaire au payement de ses dettes (1). Ordinairement les clercs qui ont rédigé les chartes allè-

(1) « Ut nobis juvarent quatenus ex debitis predictis possimus evadere. » *Documents*, p. 129.

Digitized by Google

guent des motifs plus honorables; les uns invoquent les principes de la charité chrétienne, tandis que d'autres, imbus des maximes du droit romain, rappellent assez étrangement « la franchise des citiens de Rome. »

L'absence d'un commentaire historique assez étendu est le principal défaut de cette publication, d'autant plus que les notes mises au bas des pages ne suffisent pas à expliquer toutes les difficultés des textes. On peut encore se demander si ces textes eux-mêmes ont été publiés avec toute la sévérité désirable. Même en supposant fautives les copies dont M. Canat s'est servi, il y a dans les leçons acceptées par lui des altérations de mots et de phrases qu'il eût été possible de ramener à un sens intelligible.

Cependant, tout en regrettant que ces intéressants documents n'aient pas subi l'épreuve d'une révision scrupuleuse et que les difficultés tenant au langage ou aux institutions soient trop rarement expliquées, nous devons rendre justice aux efforts de la Société de Châlon-sur-Saône et de son honorable président. Comme en définitive l'histoire des anciennes coutumes locales peut tirer un bon parti de cet ouvrage et que le zèle de la Compagnie et de l'éditeur mérite encouragement, nous vous proposons d'accorder la première mention honorable aux *Coutumes et franchises locales de la province de Bourgogne.*

Le livre de M. Chapperon : *Chambéry à la fin du quatorzième siècle*, présenté par l'Académie des sciences de Savoie, est un ouvrage important qui a demandé à son auteur de longues études et qui se lit avec plaisir et profit. Sous le rapport de la bonne exécution typographique et de la somptuosité élégante, ce volume, qui sort des presses de M. L. Perrin, ne laisse rien à désirer. Mais il n'a point été conçu en vue d'un concours spécial; l'histoire et la topographie locale y occupent la plus grande place, et cinq ou six chapitres sur trente-deux sont les seuls qui, à bien dire, rentrent dans le programme du Comité. Ces chapitres traitent : 1° des franchises de Chambéry, datées de 1232, dont le texte, jusqu'à présent inédit, figure parmi les pièces justificatives; 2° des rentes féodales qui, à Chambéry même ou sur le territoire de la commune, grevaient la propriété foncière et apportaient par la subdivision des services une grande gêne dans les transactions; 3° de l'administration municipale et des finances de la commune; 4° de la justice criminelle; 5° de la police; 6° des moulins, fours et boucheries. Notons aussi une partie du chapitre IV, où l'on parle incidemment du *trezein* ou droit de treizième denier sur le prix de vente des maisons, ainsi que du droit de toisage ou redevance par chaque toise de façade.

Digitized by Google

Ces divers sujets, exposés isolément et disséminés dans l'ouvrage, ne sont point reliés entre eux par quelques vues générales qui permettraient de considérer l'ensemble du droit coutumier de Chambéry. On est en quelque sorte obligé de le reconstruire artificiellement. Ce n'est pas que nous voulions faire la critique du plan de l'auteur, qui, nous le répétons, n'a point composé son livre en vue du concours. Nous tenions seulement à expliquer comment la commission n'a pas cru pouvoir décerner mieux que la seconde mention honorable à un travail d'ailleurs très-estimable. Ce livre est un de ceux qui montrent le mieux avec quel succès la science historique est cultivée dans cette noble Savoie, qui avant sa réunion à la France faisait déjà depuis longtemps partie de la grande famille française.

Il ne nous reste plus qu'à vous entretenir du Mémoire sur le *Statut constitutionnel de la Rochelle*. En 1215, Jean sans Terre accorda aux bourgeois de Bayonne une commune qui devait être régie par le même statut que la commune de la Rochelle. La charte de Jean sans Terre et la copie du statut qui y était jointe sont perdues, il n'en subsiste plus qu'une ancienne version gasconne aux archives de Bayonne ; mais, en l'absence de l'original, cette version a une véritable importance, car elle nous révèle l'organisation primitive non-seulement de la commune de Bayonne, mais encore de la commune de la Rochelle. Il est donc fort naturel que l'Académie de cette ville ait voulu mettre dans tout son jour un texte aussi précieux. Elle a chargé M. Jourdan de le publier et de le commenter, et l'éditeur s'est acquitté de sa tâche avec un zèle consciencieux.

Toutefois le mérite d'avoir donné une première édition de ce statut revient, non pas à l'Académie de la Rochelle, mais à MM. Balasque et Dulaurens, qui l'ont fait entrer dans les pièces justificatives de leurs études historiques sur la ville de Bayonne. Ce qui appartient en propre à M. Jourdan, c'est le commentaire qu'il a ajouté au document, commentaire généralement exact, mais où l'on cherche en vain une idée d'ensemble sur l'organisation primitive de la commune de la Rochelle. Sans doute les archives de la Rochelle sont pauvres, et M. Jourdan s'en plaint avec raison ; mais une partie des lacunes qu'il déplore pourrait être comblée à l'aide de plusieurs compilations du dix-septième siècle que possède la Bibliothèque impériale (1).

(1) Ainsi le volume 3171 de Brienne et le manuscrit français 1062 de Saint-Germain lui auraient fourni des chartes qui jettent de la lumière sur différents usages de la commune de la Rochelle.

Digitized by Google

Dans son commentaire, M. Jourdan s'est attaché d'abord à démontrer que la commune de la Rochelle n'a pas été fondée en 1199, comme l'ont dit la plupart des historiens; mais, selon toute apparence, vers 1170. Cette rectification, qui avait déjà été faite en 1857 par M. Marchegay (1), est incontestable. Le second point qu'il a essayé d'établir, c'est que le statut envoyé en 1215 à Bayonne avait été rédigé pour la commune de la Rochelle du temps d'Henri II, roi d'Angleterre; et comme la première partie de ce statut est semblable mot pour mot au statut de Rouen, il est amené à supposer que Philippe-Auguste a importé à Rouen en 1204 la première partie du statut de la Rochelle. Cette hypothèse toute gratuite ne résiste pas à l'examen. Le texte du statut de Rouen, tel que Philippe-Auguste l'a fait consigner en 1204 dans son registre, appartient à l'époque du gouvernement des Plantagenets; la mention de la monnaie d'Angers qu'on y trouve le démontre péremptoirement. D'ailleurs, Philippe-Auguste n'avait aucun motif d'importer à Rouen en 1204 le statut de la Rochelle, ville qui restait complétement en dehors de sa domination. Mais il y a plus : des textes formels prouvent que Rouen, loin d'avoir tiré du Poitou le type de son organisation municipale, a servi de modèle aux principales communes du Poitou. Nous avons les actes par lesquels le statut de Rouen fut envoyé à la commune de Niort en août 1204, à celle de Poitiers et à celle de Saint-Jean-d'Angely, en novembre de la même année (2). Tout porte à croire que le statut de Rouen fut également importé à la Rochelle, que cette importation est antérieure à 1204, que le statut primitif fut complété à la Rochelle par l'addition d'une seconde partie, et que ce statut ainsi complété fut introduit à Bayonne en 1215.

En résumé, le travail de M. Jourdan a pour objet un texte qui avait été déjà publié. Le commentaire qu'il y a joint est instructif, mais insuffisant sur quelques points, et l'une des principales thèses qu'on y trouve développées ne saurait être acceptée par une saine critique. Telles sont les raisons qui ont déterminé votre commission à lui décerner seulement la troisième mention honorable.

En soumettant à votre sanction ces diverses propositions, la Commission doit ajouter que le concours de 1863 pris dans son ensemble est satisfaisant, puisqu'il a produit en première ligne un Mémoire nouveau qui se recommande par de très-solides qualités, et que les quatre autres ouvrages entre lesquels se partagent les mentions

(1) *Bibl. de l'école des Chart.*, série IV, 155.
(2) L. Delisle, *Catal. des actes de Phil-Aug.*, numéros 847, 877, 878.

Digitized by Google

honorables témoignent tous d'une louable émulation de la part des Sociétés savantes. La question des origines de notre droit coutumier est une de celles qui provoquent le plus justement les recherches et les méditations des érudits. N'a-t-on pas vu tout récemment un de nos plus éminents jurisconsultes, chargé d'honneurs et de gloire, consacrer les loisirs de son active vieillesse à élucider l'ancienne coutume du Nivernais? Le quatrième volume des documents sur l'histoire du tiers état est sous presse; d autres publications se préparent: le mouvement est donné, et ne se ralentira point. En ce sens, le concours actuel a fourni sa part de collaboration sérieuse et réelle; c'est déjà beaucoup que de faire un pas en avant et que d'apporter à un aussi grand monument quelques assises de plus.

Paris, le 7 mars 1864.

HUILLARD-BRÉHOLLES,
Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORT FAIT A LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE

AU NOM DE LA COMMISSION DU CONCOURS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

DE L'ANNÉE 1863

PAR

M. A. CHABOUILLET.

(Lu dans la séance de la section d'archéologie du 14 mars 1864.)

MESSIEURS,

Le Répertoire archéologique de la France a seul fait jusqu'à cette année l'objet des concours institués entre les Sociétés savantes des départements par l'arrêté du 22 février 1858. Sur l'avis du Comité, le Ministre de l'instruction publique avait permis qu'il en fût ainsi, afin de témoigner hautement de tout le prix que le gouvernement attache à l'achèvement de cette grande entreprise. Mais, sans détourner son attention de cette encyclopédie de l'archéologie nationale, sans cesser d'en activer l'exécution ou de seconder le zèle désintéressé de ceux de nos collaborateurs des départements qui s'y sont consacrés, l'administration ne pouvait la maintenir plus longtemps comme sujet unique du concours. Vous avez donc dû en renouveler le programme, qui se composait, pour 1863, de deux articles que vous connaissez bien, mais dont cependant je crois utile de transcrire ici les termes :

Le premier est la *Monographie d'un monument de l'antiquité ou du moyen âge compris dans les limites de la France actuelle ou de l'Algérie.*

(1 La commission était composée de MM. Léon Renier, Jules Quicherat, baron de Guilhermy, A. Lenoir, P. Lacroix, vicomte de la Villemarqué. A ces membres de la section se sont adjoints, selon l'usage, les membres du bureau, MM. le marquis de la Grange, président, et Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie, ainsi que MM. de la Villegille, secrétaire du Comité, du Mesnil, chef de section, et Servaux, chef de bureau au ministère de l'instruction publique. La commission a désigné M. Chabouillet pour son rapporteur.

Digitized by Google

Le second est une *Description raisonnée de fouilles importantes exécutées récemment sous les auspices d'une Société, soit en France, soit en Algérie.*

Ce second article, Messieurs, semble avoir fait négliger le premier. Le vent est aujourd'hui aux fouilles, et les monographies leur ont presque entièrement cédé le terrain. Cette tendance est d'ailleurs si favorable aux progrès de l'archéologie que, bien qu'elle nous ait peut-être privés cette année de plusieurs bonnes études, nous croyons devoir féliciter les Sociétés savantes qui la partagent et l'encouragent à l'envi sur tous les points du territoire.

Les érudits qui, depuis la renaissance des lettres, ont fait de si riches récoltes dans les textes de l'antiquité, ne nous ont laissé à glaner, dans ce champ désormais presque entièrement épuisé, que de rares et maigres épis. Quand reverra-t-on une moisson comme celle qui a fait la gloire d'un Angelo Maï? Et d'ailleurs, si les palimpsestes retrouvés et lus si merveilleusement par l'illustre cardinal ont comblé de fâcheuses lacunes pour l'histoire ou la littérature des antiquités sacrée et profane, n'est-il pas évident qu'on chercherait vainement dans les précieux écrits qu'il a rendus à l'érudition les lumières qui nous manquent encore pour dissiper les profondes ténèbres qui rendent si difficile l'étude de nos origines, cette noble et nationale passion du temps où nous vivons? Malgré les succès partiels de quelques érudits français et étrangers qui ont réussi à faire sortir encore de précieux fragments de l'ombre des bibliothèques, l'avide curiosité des hommes voués à l'étude du passé de la France a donc dû se détourner momentanément des livres pour questionner les tombeaux. Ces antiquaires patriotes ont vite compris que la terre seule pouvait révéler les mystères des âges sans histoire. Aussi, de toutes parts, s'est-on mis à l'interroger avec la pioche et le hoyau, et si l'oracle donne aujourd'hui des réponses autrement explicites que par le passé, c'est que jamais on ne s'était préparé avec autant d'intelligence à bien poser les questions. Désormais, il existe une théorie des fouilles qui a ses règles et ses lois, que la plupart des Sociétés savantes connaissent et appliquent à merveille.

Le Concours de 1863 est une éclatante manifestation de ce mouvement des esprits, dans lequel la Commission est heureuse de constater un progrès qui a déjà donné les plus importants résultats, et qui nous en promet de plus considérables encore. En effet, sur six Sociétés dont les travaux ont été soumis à l'examen de votre Com-

Digitized by Google

mission (1), trois ont adressé au ministère des Rapports sur des fouilles habilement dirigées, qui forment la portion la plus riche en enseignements neufs et féconds du contingent de 1863. C'est ce que je vais essayer de démontrer en présentant un rapide exposé des envois de ces Compagnies, qu'avant de faire connaître l'avis de la Commission, je classe dans leur ordre d'arrivée au ministère.

Le Rapport de la *Société polymathique du Morbihan* sur les fouilles exécutées par cette Compagnie, et qui vous a été adressé par son président au nom d'une commission spéciale (2), comprend l'historique raisonné de trois fouilles, plus un commentaire sur une découverte fortuite.

La première fouille est celle des tumulus du Mont-Saint-Michel en Carnac, exécutée au mois de septembre 1862, et dont les résultats excitèrent parmi vous, à leur première annonce, un tel intérêt que vous avez demandé et obtenu dès le mois de janvier 1863, de Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique, une subvention extraordinaire de 500 francs en faveur de la Société qui l'avait courageusement entreprise. C'est là que se trouve cette chambre sépulcrale, où l'on a recueilli, entre autres objets intéressants, un grand nombre de haches disposées dans un ordre évidemment symbolique, qui rappella aux observateurs celles du tumulus de Tumiac fouillé en 1853. La deuxième fouille est celle du galgal de Kercado, aussi en Carnac, dont la hauteur ne peut se comparer, du moins en se renfermant dans le Morbihan, qu'à celle du dolmen de Courconna en Plouharnel, et qui n'a pas donné de résultats moins satisfaisants que la première. Enfin, la troisième, qui est toute récente, puisqu'elle date du mois de novembre 1863, est celle du galgal du Mané-er-H'roeck en Lokmariaker, qui couronne cette trilogie par une découverte peut être la plus heureuse qui ait été faite depuis qu'on recherche les antiquités dites celtiques. Je veux parler de la pierre inscrite qui fut trouvée placée debout à l'entrée du dolmen, ou, si l'on veut, de la chambre sépulcrale, et

(1) L'Académie de Savoie ayant envoyé le Répertoire archéologique des arrondissements d'Albertville et de Moutiers, par M. l'abbé Ducis, n'a pu être comprise dans le concours de 1863; l'Académie de Reims a eu le même sort, parce que le Mémoire de M. Ch. Loriquet, sur les mosaïques de cette ville, a été publié longtemps avant la date extrême fixée par l'arrêté ministériel du 9 août 1862; enfin, un travail de M. Sarrette, lieutenant-colonel du 86e régiment, intitulé : *Essais d'archéologie militaire*, a dû être écarté, parce qu'il lui manque l'attache nécessaire d'une Société savante.

(2) Cette commission se composait de MM. Arrondeau, président, et de MM. Taslé, René Galles, de Closmadeuc et Fouquet.

Digitized by Google

dont vous avez pu examiner ici même un estampage et un *fac-simile* en plâtre.

Je ne sais si je m'abuse, mais la vue des figures symboliques gravées en creux sur cette pierre me paraît de nature à faire concevoir les plus sérieuses espérances. Vous savez, Messieurs, que ces figures offrent une véritable analogie avec celles du dolmen de Kiwik en Scanie, de New-Grange et de Dowth en Irlande, et même avec celles plus voisines, depuis longtemps signalées par notre collègue, M. P. Mérimée, à Gavrinnis, dont on distingue le curieux monument du sommet du Mané-er-H'roeck. Ces importants documents seront-ils expliqués un jour? Ces symboles, comparés avec ceux que l'on connaissait déjà, sont-ils destinés à satisfaire notre curiosité? Représentent-ils une antique et mystérieuse écriture? Cette écriture la lirons-nous un jour? On n'oserait l'affirmer, mais on a pu du moins en concevoir l'espérance, et cette espérance, vous la partagez, Messieurs,. ou, tout au moins, vous n'avez pas voulu la décourager, puisque, sans craindre d'épuiser la munificence de l'État, vous êtes revenus à la charge, et avez sollicité une seconde subvention, que Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique accordait à la *Société du Morbihan* par un arrêté du mois de février 1864. Cette nouvelle libéralité ne sera pas moins fructueuse que la première, car la pierre inscrite du Mané-er-H'roeck n'est déjà plus isolée dans ce territoire privilégié. Grâce à de nouvelles fouilles faites à un quatrième tumulus, au Mané-Lud, dont le Rapport n'est pas encore terminé, et qui ne figure ici qu'à titre de renseignement, on compte maintenant dans les environs de Lokmariaker environ dix pierres inscrites.

Si je ne mentionne cette quatrième fouille que pour mémoire, le Rapport sur la découverte des vestiges d'une fonderie antique à Questembert pouvait peut-être figurer parmi les titres de la *Société du Morbihan*, puisqu'on le doit à un de ses membres

Pour être juste envers les personnes comme envers les corps, je dois ajouter que le rapporteur de la commission des fouilles de la Société du Morbihan, M. le docteur Fouquet, termine son travail en faisant connaître qu'il l'a extrait de comptes rendus lus devant cette Compagnie par ceux de ses membres qui ont dirigé les investigations. Les auteurs de ces comptes rendus sont : MM. René Galles et de Closmadeuc pour le Mont-Saint-Michel en Carnac, le docteur Fouquet pour un rappel des fouilles de Tumiac, MM. René Galles et de Closmadeuc pour Kercado, M. René Galles pour le Mané-er-H'roeck, enfin M. de Closmadeuc pour les trouvailles de Questembert.

Digitized by Google

Les secondes fouilles dont j'aie à vous entretenir sont celles de la *Société d'émulation du Doubs*, que nous avons pu suivre dans cinq rapports échelonnés sur les années 1857, 1858, 1859, 1861 et 1862, et que la Commission a admis sans hésitation, attendu que cette grande entreprise, loin d'être abandonnée, continue à l'heure qu'il est et sera poursuivie aussi longtemps qu'elle fournira de nouveaux éléments à l'étude.

Concentrées dans les montagnes qui environnent Alaise, les fouilles de la Société du Doubs sont aussi célèbres par l'importance des découvertes auxquelles elles ont donné lieu que par la controverse que soutiennent la duché et la comté de Bourgogne au sujet de l'emplacement de l'oppidum qui eut la triste gloire d'être le tombeau de l'indépendance de la Gaule. Nous n'avons pas à prendre parti dans cette question agitée de part et d'autre avec autant de passion que de talent. Il ne s'agissait pas de rechercher si les importants résultats des fouilles d'Alaise donnent raison à tel ou tel des systèmes qui partagent les archéologues et les historiens. Ce que votre commission avait à examiner, c'était uniquement si ces fouilles avaient été conduites avec la méthode critique qui doit présider aux recherches archéologiques.

Une nouvelle lecture des cinq rapports rédigés au nom d'une commission spéciale par M. Castan n'a fait que confirmer l'opinion favorable que vous aviez conçue au sujet des fouilles d'Alaise dès l'origine de cette entreprise. Ce ne sera pas trop dire que d'avancer qu'on peut les considérer avec celles commencées en Alsace à peu près à même la époque par M. Maximilien de Ring, comme les points de départ de la vraie méthode scientifique en semblable matière.

Les fouilles du massif d'Alaise n'ont pas eu de bonnes fortunes saisissantes comme celles qui viennent de donner tant de retentissement à celles de la Société du Morbihan. On n'a pas trouvé une seule pierre inscrite dans les tumulus de la Franche-Comté. A la vérité, tous n'ont pas encore été fouillés, ce qui n'étonnera personne, si l'on songe qu'on évalue leur nombre à 20 ou 30 mille !

L'écriture symbolique était-elle donc restreinte à la Bretagne ? Les peuples de la Séquanie ont-ils été plus fidèles que ceux de l'Armorique aux prescriptions druidiques qui n'admettaient que la tradition orale ? Ces peuples étaient-ils de races et de langues diverses ? Ce sont là d'intéressantes questions que soulèvent les découvertes de la Franche-Comté et de la Bretagne, mais auxquelles il n'est pas encore possible de répondre. Quoi qu'il en soit, la Société du Doubs n'a pas à livrer de matériaux aux Champollions futurs de la Gaule ; mais, si

Digitized by Google

l'imagination est moins vivement frappée par les résultats sérieux amassés par les savantes, patientes et intelligentes recherches qu'elle poursuit depuis six années dans ce site unique qui a conservé tant de vestiges de l'antiquité, la raison y a trouvé largement de quoi se satisfaire.

C'est d'abord la constatation de rites différents dans la construction des tumulus, celle de l'absence complète de chambres sépulcrales, différence capitale avec ceux de la Bretagne, qu'on croit pouvoir expliquer par la nature des matériaux employés, mais qui tient peut-être aussi à des causes d'un autre ordre. N'oublions pas non plus l'observation de la présence universelle de résidus ou de traces de combustion réunis à des ossements non soumis à l'action du feu; de l'usage de briser les vases ou partie des vases enterrés avec les défunts; de celle du mélange d'objets en fer avec ceux de bronze; la distinction parfaitement établie de certains tumulus de terre avec les tombelles de pierrailles, qu'on croit l'œuvre d'un peuple autre que les Gaulois; la découverte d'une infinité d'objets de bronze dont on ne connaissait pas les analogues, et qui forment la richesse du musée de Besançon; celle des vestiges d'un char dont les roues ont permis de déterminer le caractère des voies de la contrée; la reconnaissance d'un grand nombre de lignes de défense, et enfin celle de sépultures romaines disposées du temps des Antonins, sur le sommet des tumulus celtiques. Tels sont, Messieurs, rapidement esquissés, les résultats principaux des fructueuses campagnes si habilement dirigées par M. Castan et dont il vous a lui-même présenté le tableau au nom de la Société du Doubs.

Une troisième Compagnie, qui siége au milieu d'une noble population dont la France a été heureuse d'inscrire de nouveau le nom parmi ceux de ses enfants, la *Société savoisienne d'histoire et d'archéologie à Chambéry*, paraît aspirer à se placer bientôt au niveau de ses émules de la vieille patrie gauloise. Le *Rapport sur les habitations lacustres de la Savoie*, qui traite particulièrement des explorations faites dans le lac du Bourget par une Commission spéciale nommée en 1862, et qui porte la signature de M. Laurent Rabut, est un travail intéressant sur une question neuve.

Votre Commission y a remarqué des considérations sur les peuplades qui habitaient, à des époques indéterminées, les lacs de la Savoie, une excellente description des habitations du lac du Bourget et d'autres lacs de la contrée; enfin, un catalogue raisonné des antiquités trouvées dans les vestiges d'habitations lacustres. La question est encore trop neuve pour que les conclusions du Rapport soient

Digitized by Google

dès à présent explicites ; elles nous apprennent cependant que les bords du lac du Bourget ont été habités pendant une longue série de siècles, puisqu'on y a rencontré des antiquités d'âges très-divers.

J'ai fini l'exposé des travaux relatifs aux fouilles, c'est-à-dire au second article du programme. Le premier, qui demandait une monographie d'un monument de l'antiquité ou du moyen âge, ne nous a fourni que quatre Mémoires, encore aurait-il fallu violenter ses termes pour admett e au concours l'envoi de la *Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.*

C'est un opuscule de 11 pages qui a pour titre : ***Description d'un trésor de médailles gauloises en argent trouvées à Breth (Bridiers), près la Souterraine***, et dont l'auteur est M. Fillioux, conservateur du musée de Guéret. Votre Commission ne pouvait assimiler cet essai à la monographie d'un monument : il n'a donc pas été admis au concours ; mais elle a décidé que ce travail serait mentionné à titre de témoignage des bonnes dispositions de la Société de la Creuse pour les études d'archéologie nationale. Le Rapporteur n'ajoutera qu'une observation sur cet envoi : pourquoi l'auteur s'est-il mesuré l'espace avec tant de parcimonie ? S'il avait ajouté quelques pages à cette mince brochure, il aurait sans doute mieux précisé ses idées sur le symbolisme gaulois, et surtout il aurait pu les appuyer sur des arguments tirés de l'étude des textes ou de celle de l'antiquité figurée.

L'envoi de la *Société académique de Brest* est au contraire tout à fait conforme à l'esprit comme à la lettre du programme. Il s'agit de la ***Monographie du château de Brest***, par M. E. Fleury, bibliothécaire de la ville de ce nom. L'auteur de ce Mémoire, publié en 1863, se montre à chaque page fort au courant de ce qui s'écrit aujourd'hui sur les sciences historiques ; cependant, il a semblé à la commission que M. Fleury hésite encore avant de s'engager résolûment dans le chemin sévère de la critique, et qu'il risque parfois de s'égarer dans les sentiers perfides de l'archéologie d'imagination ou de sentiment. Certaine découverte suspecte est prise trop au sérieux ; des étymologies téméraires sont présentées avec une sorte de faveur ; des points qu'on aurait voulu voir sérieusement étudiés sont à peine indiqués ; en un mot, malgré l'agrément qu'emprunte ce livre estimable au talent déployé par l'auteur comme écrivain et comme dessinateur, votre Commission n'a pu le placer dans la même balance que les envois des Sociétés de Vannes, de Besançon et de Chambéry.

Le second envoi, relatif au premier article du programme, est dû à la ***Société archéologique et historique de la Charente***. C'est une ***Etude***

Digitized by Google

archéologique sur l'arrondissement de Cognac. L'auteur, M. Marvaud était préparé à traiter ce sujet par des travaux antérieurs. Le *Répertoire archéologique de la Charente*, qu'on doit au savant professeur, a obtenu l'unique *mention très-honorable* qui ait été donnée en 1861 à la Sorbonne. Le nouveau travail qu'il soumet à votre examen est consacré surtout à la géographie archéologique. M. Marvaud y détermine le tracé de la voie romaine de Périgueux à Saintes, décrit chemin faisant les monuments qui subsistent encore sur son parcours, mentionne et apprécie les découvertes faites à l'Anglade, ainsi que les camps de Salles-de-Cognac, recherche enfin si Merpins est bien le Condate des anciens itinéraires. C'est là un travail consciencieux, et qui pourra rendre des services à la commission de la carte des Gaules. Il est facile de s'apercevoir en le lisant que l'auteur connait à fond la littérature archéologique spéciale de la région qu'il étudie ; aussi, grâce à de patientes explorations sur le terrain, réforme-t-il çà et là des erreurs établies par les archéologues de cabinet. Mais, s'il faut tout dire, la Commission a remarqué aussi que M. Marvaud n'a pas toujours fait preuve d'une érudition parfaitement sûre à l'égard des autorités antiques. Les textes des anciens itinéraires qu'il cite souvent semblent ne lui être cependant pas suffisamment familiers ; enfin, une critique sévère reprocherait peut-être encore à M. Marvaud l'emploi trop fréquent de la forme déclamatoire, qu'il est temps de bannir des travaux de discussion scientifique comme celui dont nous lui sommes redevables.

Sous la réserve de ces observations, la Commission, frappée du mérite sérieux de l'œuvre envisagée dans son ensemble, la signale avec éloges à votre attention.

La *Société polymathique du Morbihan* ne s'est pas bornée à répondre au second article du programme ; elle a aussi songé au premier, et vous a adressé un Mémoire de M. Rosenzweig *Sur les croix de pierre du Morbihan*. Le nom de l'auteur, couronné à la réunion de 1861, est si avantageusement connu de vous, que je n'ai pas à le louer ici. Malheureusement, le sujet sur lequel s'est arrêté le savant archiviste pouvait difficilement se prêter à d'importantes considérations archéologiques. Ce travail n'est guère qu'une statistique des croix de pierre qu'on voit en si grand nombre dans le département du Morbihan ; encore l'auteur n'a-t-il abordé que les quinzième, seizième et dix-septième siècles, sans se demander s'il ne serait pas possible de retrouver en Bretagne des traces de monuments de cet ordre se rapprochant beaucoup plus des origines du christianisme. Ainsi restreint, le champ qu'il avait choisi ne pouvait suffisamment

Digitized by Google

payer les efforts de l'auteur. On a pensé aussi que M. Rosenzweig aurait dû tenir compte d'études antérieures sur le même sujet publiées par M. Ch. de Keranflech, du Mémoire de Letronne sur les croix en général, et peut-être aussi du travail de M. Léo Drouyn, sur les croix de pierre du département de la Gironde. La Commission n'en a pas moins des remercîments à adresser à M. Rosenzweig, qui saura quelque jour faire un tableau achevé de la remarquable esquisse qu'il a bien voulu envoyer au concours.

Messieurs,

Le rapporteur s'est efforcé de résumer avec impartialité les titres divers des concurrents. Vous n'en avez pas moins compris que la discussion pour le prix à décerner en 1864 n'avait pu s'établir qu'entre les trois Sociétés qui ont adressé des rapports sur les fouilles entreprises sous leurs auspices. Le débat a porté en effet principalement sur ces importants travaux, et, sans manquer à la discrétion qui m'est imposée, je puis dire qu'il a été animé. Il s'est du reste assez promptement concentré sur les envois des Sociétés de Besançon et de Vannes.

La persévérance, la continuité des efforts de la *Société d'émulation du Doubs*, comparées à la soudaineté des brillants résultats obtenus par la *Société polymathique du Morbihan*, ont laissé longtemps la balance incertaine. On devait tenir compte à la première de ces Compagnies d'un fait capital : c'est qu'elle a exécuté ses fouilles, aussi fécondes que savamment dirigées, sans les secours de l'Etat. Mais, d'un autre côté, on ne pouvait contester à la seconde Société le mérite d'avoir commencé ses opérations avec les dernies de ses membres, et cela avant d'avoir songé qu'il lui serait possible d'obtenir quelque jour les deux allocations que lui ont values coup sur coup les monuments si précieux qu'elle a trouvés, pour ainsi dire, au premier coup de pioche.

Après un consciencieux examen des titres de ces deux Sociétés, votre Commission, sans se laisser influencer par l'éclat de la découverte de la pierre inscrite du Mané-er-H'roeck, a reconnu qu'il ne serait pas équitable de sacrifier aux ouvriers de la dernière heure ceux qui ont porté tout le poids du jour, c'est-à-dire la Société qui n'a fait son riche monceau qu'au prix de rudes et longs labeurs, à celle que la fortune des fouilles semble avoir prise sous sa protec-

Digitized by Google

tion spéciale. En conséquence, les titres des Sociétés du Doubs et du Morbihan ont été reconnus égaux; et la Commission exprima d'abord le désir d'avoir deux prix à décerner; mais nous apprîmes qu'il ne fallait pas espérer une telle faveur, du moins cette année. Nous nous sommes donc décidés à vous proposer de partager le prix unique dont dispose le Comité; ainsi, Messieurs, si vous adoptez l'avis de votre Commission, M. le Ministre sera prié de partager le prix de 1863 *ex æquo* entre la *Société d'émulation du Doubs* et la *Société polymathique du Morbihan* pour leurs rapports sur les fouilles exécutées sous leurs auspices.

Le travail de la Société de Chambéry n'a pas paru pouvoir être placé sur le même rang que ceux des Sociétés proposées pour le prix. Cependant votre Commission est heureuse de proclamer que le Rapport sur les fouilles du lac du Bourget a montré que nos compatriotes de la Savoie connaissent et mettent en pratique la véritable méthode scientifique. On doit reconnaître aussi que le Rapporteur M. L. Rabut a fait preuve d'un remarquable talent d'exposition, et qu'enfin, cet important envoi nous a appris que les Sociétés savantes de la France comptent désormais une émule nouvelle digne de leur estime comme de leur fraternelle affection. En conséquence, la Commission demande une *mention très-honorable* pour la *Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.*

Les éloges qu'il nous a été si agréable de donner au travail envoyé par la Société archéologique et historique de la Charente ne pouvaient demeurer stériles; aussi, la Commission, sans craindre de paraître trop prodigue de récompenses, vous propose-t-elle de demander une mention honorable pour cette Société et pour M. Marvaud, auteur de l'*Étude archéologique sur l'arrondissement de Cognac.*

Il me reste, Messieurs, à exprimer un vœu de votre Commission que vous appuierez, je n'en doute pas.

Est-ce assez d'une médaille unique pour chacune des branches de la science représentées par les trois sections du Comité? Vous ne le pensez pas, et l'obligation où votre Commission s'est trouvée de partager le prix répond clairement à cette question. Une augmentation du nombre des récompenses accordées aux Sociétés savantes est donc juste autant que nécessaire; mais, si j'en crois mes pressentiments, cette faveur ne serait pas difficile à obtenir d'un Ministre qui donne tous les jours des preuves nouvelles de son dévouement éclairé aux intérêts des lettres et des sciences. La liberté introduite dans le programme de 1864 qui ouvre le champ

Digitized by Google

aux travaux les plus divers va certainement décupler le nombre des concurrents (1). Ne serons-nous pas réduits à la dure nécessité de n'avoir que des louanges à donner à la plupart des excellents envois que nous sommes en droit d'attendre? Certes, les Sociétés savantes n'ont pas besoin du stimulant de médailles d'honneur pour continuer à progresser dans la voie où nous les suivons avec un patriotique orgueil. Nous avons pensé, toutefois, que le Comité impérial manquerait à son devoir, s'il négligeait de demander pour les membres de ces Compagnies des marques plus nombreuses de l'approbation que le gouvernement leur doit à tant de titres, et qui d'ailleurs ne leur a jamais été refusée.

Messieurs, si votre Rapporteur a réussi à faire apprécier les travaux de cette année comme il l'aurait désiré, vous aurez reconnu une fois de plus que le niveau du savoir ne cesse de s'élever dans les départements. Le concours de 1863, nous avons le droit de le proclamer, s'est maintenu à la hauteur de ceux qui l'ont précédé. La consécration de l'expérience est acquise à cette institution; elle grandira encore, et en même temps grandira également l'importance du rôle, tous les jours plus sérieux, des Sociétés savantes. En suscitant, en entretenant dans le pays la plus salutaire activité intellectuelle, en fomentant le progrès sous toutes ses formes, en combattant l'ignorance et en popularisant la science, les Sociétés savantes sont pour le gouvernement les plus utiles auxiliaires, puisque, comme lui et avec lui, elles travaillent sans relâche à élargir les conquêtes de la civilisation. Les Sociétés sont trop profondément pénétrées aujourd'hui de la grandeur de leur mission pour que nous ayons à craindre le moindre ralentissement dans leur ardeur; quel que soit le résultat du vœu du Comité dont je me suis fait l'interprète, les Compagnies qui se sont spontanément imposé d'aussi nobles devoirs n'y failliront jamais. Ces devoirs, cette mission, elles les rempliront dans l'avenir, comme elles les ont remplis dans le passé, avec zèle, talent et indépendance.

(1) En 1865, le prix sera décerné à la Société savante qui aura adressé au ministère le meilleur travail sur un sujet quelconque d'archéologie nationale. — Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, tome II, page 205 (numéro de septembre 1863).

Digitized by Google

COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

TRAVAUX DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 1er février 1864.

Présidence de M. Am. Thierry, sénateur, membre de l'Institut.

M. le Ministre transmet à la section une lettre de M. Poirson, conseiller honoraire de l'Université, qui demande à être chargé de la publication d'un volume complémentaire du *Recueil des lettres de Henri IV*. Vingt années d'études consacrées à des recherches sur l'histoire de Henri IV, soit avant, soit depuis la publication de ce recueil, ont fait découvrir à M. Poirson un grand nombre de lettres ou de billets qui ont échapppé à M. Berger de Xivrey. Ces pièces sont dispersées dans des manuscrits de Paris, des départements et des pays étrangers, où il serait difficile de les trouver. M. Poirson tiendrait à honneur de les recuillir et de les publier.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Victor Foucher, Jourdain et Thierry, la section maintient la décision du 9 novembre 1863, par laquelle elle a proposé à M. le Ministre de confier à M. Guadet la publication des documents qui se trouvent aujourd'hui entre ses mains et qui avaient été préparés par M. Berger de Xivrey pour composer le tome viiie et dernier du *Recueil des lettres missives de Henri IV*, avec la condition expresse d'exécuter cette publication dans les conditions imposées originairement à l'éditeur.

La section déclare en même temps que sa décision actuelle ne préjuge rien en ce qui concerne la proposition de M. Poirson. Mais comme il s'agit d'un complément de la publication de M. Berger de

Digitized by Google

Xivrey, il ne lui paraît pas possible de s'en occuper avant l'entier achèvement du *Recueil des lettres missives de Henri IV.*

M. le préfet de la Somme adresse, en l'appuyant, une demande de la *Société des antiquaires de Picardie* qui sollicite une subvention exceptionnelle pour publier trois Mémoires qu'elle a couronnés dans divers concours. Ces ouvrages sont : l'*Histoire de la ville de Doullens*, par M. l'abbé Delgore ; l'*Histoire du chapitre de Saint-Fursy de Péronne,* par M. l'abbé Gosselin ; enfin l'*Histoire de la ville et du château de Ham*, par M. Ch. Gomart.

La section ne peut donner d'avis sur la demande de la *Société des antiquaires de Picardie,* puisqu'elle ne connaît pas les ouvrages pour l'impression desquels on sollicite une subvention. D'ailleurs les allocations accordées aux Sociétés savantes l'ont toujours été à titre d'encouragement pour des travaux déjà publiés. Seulement lorsque la section est consultée sur la répartition des encouragements, elle tient particulièrement compte aux Sociétés des sacrifices que celles-ci s'imposent pour publier des textes étrangers à leurs travaux habituels. Il sera pris note, pour la prochaine distribution, des louables intentions de la *Société des antiquaires de Picardie.*

M. Mathon fils, correspondant, communique quelques nouvelles Notes tendant à prouver que la famille de Molière était originaire de Beauvais.

Renvoi à M. Patin, déjà chargé de rendre compte des précédentes communications de M. Mathon relatives au même objet.

M. Matton, correspondant, adresse les extraits qu'il avait annoncés des registres de la maison de paix de la Fère, relatifs à l'enseignement du latin dans cette ville, au commencement du XVIIe siècle (1612-1651).

Renvoi à M. Jourdain.

M. Arthur Demarsy, conservateur du musée de Compiègne, transmet la copie, accompagnée du *fac-simile* du corps de l'écriture et des signatures, d'une lettre de François 1er à MM. d'Heilly et de Béthune, en date du 22 juillet 1543, pour leur demander d'envoyer en toute hâte des troupes au secours de la place de Montreuil-sur-Mer.

Remercîments et dépôt aux archives.

M. Tranois, ancien proviseur, entretient la section d'un travail ayant pour titre : *Explication étymologique par le bas breton, ou celtique armoricain, des noms propres gaulois, ou celtiques, d'hommes, de lieux et de peuples contenus dans les Commentaires de César.*

Il propose, pour rendre l'examen de ce travail plus facile, de

Digitized by Google

mettre au net un certain nombre d'articles que la section lui indiquera sur une liste jointe à sa lettre. Déjà il a fait un travail à part sur le mot *Celtæ* et l'a préparé pour l'impression, sous ce titre : *Histoire étymologique des mots Celtæ, Galli, Galates, Gaulois, Galois, Gaëls, et nouvelle étymologie de ces mots.* Cet article occuperait environ 30 pages d'une *Revue.*

Renvoi à M. de la Villemarqué, qui examinera s'il y a lieu d'inviter M. Tranois à communiquer son travail.

M. le président désigne pour rendre compte de publications de Sociétés savantes MM. A. de Barthélemy, de Courson, Bellaguet et Levasseur.

M. Huillard-Bréholles fait hommage à la section de deux brochures intitulées :

Frédéric II, étude sur l'Empire et le sacerdoce au XIIIe *siècle* (35 p., extrait de la *Revue Britannique*).

Réponse à une assertion de M. Pertz (8 p., extrait de la *Correspondance littéraire*).

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

La section entend ensuite les rapports de MM. Delisle, P. Clément, de Courson, Jourdain, de Mas-Latrie, sur les travaux des Sociétés savantes de la Charente, de la Loire, de Lyon, du Morbihan, de la Côte-d'Or, de Constantine et du Havre.

Ces rapports seront publiés dans la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Levasseur complète le rapport qu'il a lu à la séance du 11 janvier 1864, sur les Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand, en indiquant la signification du mot *pamoule,* une des denrées dont se composait la censive du seigneur de Vic-le-Comte. Ce mot veut dire *orge.*

M. Delisle fait remarquer, à cette occasion, que l'orge est encore appelée *Paumelle* dans quelques parties de la Normandie.

M. Levasseur lit un Rapport sur diverses communications manuscrites de MM. l'abbé André, G. Leroy, Le Roy de Cany, Barbier de Montault, Mathon fils, Jules d'Arbaumont, le baron de Girardot, de la Fons, baron de Mélicocq, Dusevel, Nozot, Mathon père, Feillet, Roussel, Prioux et l'abbé Gatin.

La section adopte les conclusions de ce rapport, qui sera publié dans la *Revue des Sociétés savantes.*

A. Chéruel,
Secrétaire de la section d'histoire
et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 7 mars 1864.

Présidence de MM. Amédée Thierry et Delisle.

La section est informée que S. Exc. M. le ministre a donné l'ordre de mettre sous presse les trois ouvrages suivants : 1° *Recueil des lettres missives de Henri IV*, t. VIII, dont la publication a été confiée à M. Guadet ; 2° *Monuments inédits de l'histoire du tiers état*, t. IV ; 3° *Dictionnaire topographique de l'Hérault*, par M. Thomas.

La section, consultée par M. le ministre sur le choix des commissaires responsables, désigne pour le premier ouvrage M. Levasseur, pour le second M. Delisle, et pour le troisième M. Anatole de Barthélemy.

L'Académie de Stanislas, à Nancy, sollicite sa reconnaissance légale ; la demande adressée par cette Société a été renvoyée par M. le ministre aux trois sections du Comité, qui doivent donner chacune un avis motivé, conformément à l'article 15 de l'arrêté du 22 février 1858. Comme les Mémoires de l'Académie de Stanislas traitent plus spécialement de matières scientifiques, la section d'histoire s'en réfère à l'avis de la section scientifique du Comité, qui a été favorable, et se réunit à cette section pour appuyer la demande de l'Académie de Stanislas.

M. Barbier de Montault, correspondant, envoie : 1° copie de l'hymne *Veni Creator* d'après un manuscrit du neuvième siècle de la bibliothèque de Sainte-Croix de Jérusalem, à Rome ; 2° copie d'une litanie gallicane empruntée à un psautier manuscrit du dixième siècle qui appartient à l'abbaye de Sainte-Scholastique, près Subiaco (État pontifical) ; 3° copie et traduction d'une lettre du cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, au cardinal Baronius, au sujet de l'insertion du nom du roi dans le canon de la messe (1606) ; 4° *Répons* en l'honneur de saint Bertrand de Comminges, avec le chant noté. Ce *Répons* date, suivant l'avis de M. Barbier de Montault, du quatorzième siècle, époque à laquelle le pape Clément V fit la translation solennelle du corps de saint Bertrand dans la cathédrale de Comminges.

M. Delisle se charge de rendre compte à la section de ces divers documents.

M. l'abbé Magloire Giraud, correspondant, adresse copie d'un

Digitized by Google

privilége en date de novembre 1203 par lequel Ildefonse II, comte de Provence, accorde à l'évêque de Fréjus les pouvoirs les plus étendus en matière judiciaire dans sa ville épiscopale et dans tous les lieux de son diocèse.

Renvoi à M. Lascoux.

M. Mathon fils, correspondant, donne une indication qui lui paraît utile pour compléter ses précédentes notes sur la généalogie de Molière.

Renvoi à M. Patin.

M. Matton, correspondant, transmet des copies de divers documents, dont les uns font connaître la condition des maîtres d'école de la commune de Saint-Michel (Aisne) aux deux derniers siècles, et dont les autres établissent que les communes rurales choisissaient elles-mêmes les maîtres d'école et les clercs laïques.

Renvoi à M. Jourdain.

M. Octave Teissier, correspondant, communique un extrait du *Livre de raison* de Jaume Deydier, bailli d'Ollioules, manuscrit en langue provençale, commencé en 1472 et terminé en 1522, qui contient quelques faits remarquables et des détails curieux sur les mœurs de l'époque.

Renvoi à M. P. Clément.

M. Maximilien de Ring, correspondant, fait hommage de deux brochures extraites de la *Revue d'Alsace :*

1° Études hagiographiques ;

2° Symbolisme et légende de Saint-Vic.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. L. Spach fait également hommage d'une brochure intitulée : *Une Excommunication à Mulhouse au treizième siècle.*

Même décision que pour l'envoi précédent.

La section a reçu de M. Jules d'Arbaumont, correspondant, copie des documents suivants : 1° mandement donné en 1348 par Philippe VI, roi de France, à ses trésoriers de Paris d'avoir à payer à Aimery de Narbonne certaines sommes pour prix de l'acquisition du château et de la châtellenie de Perpignan ; 2° quittance donnée, le 13 février 1377, au receveur général des aides, etc., par Philibert de Lespinace, chevalier, conseiller du roi, de la somme de 540 francs d'or, que le seigneur roi lui devait pour reste du compte d'un voyage qu'il avait fait à Bruges à l'occasion du traité de paix ; 3° pièce renfermant de curieux détails sur les rançons et échanges de prisonniers au quinzième siècle.

Renvoi de ces documents à M. Huillard-Bréholles.

Digitized by Google

Le même correspondant fait hommage d'une brochure intitulée : *Une Instance en reconnaissance de noblesse.*

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. Ch. Aubertin, conservateur du musée de la ville de Beaune, adresse une *Analyse de titres concernant l'histoire de l'église et de la commune de Pommart, extraits du cartulaire de l'église collégiale Notre-Dame de Beaune.*

Renvoi à M. Delisle.

M. le baron Henri Aucapitaine, sous-lieutenant au 36e de ligne, transmet copie d'une *Proclamation de Théodore I (baron de Newhoffen), roi des Corses, aux habitants de quelques communes du nord de l'île* (1736).

Renvoi à M. P. Clément.

M. Gabriel Leroy, archiviste de la ville de Melun, communique des *Documents inédits sur la famille de Racine, notamment sur Anne Racine, fille de Jean Racine, religieuse au couvent des Ursulines de Melun.*

Renvoi à M. Patin.

M. Lestrade, professeur honoraire, pour se conformer à la demande qui lui a été adressée, donne la liste exacte d'un grand nombre de lettres de Voltaire et de l'impératrice Catherine II dont il avait signalé l'existence en Russie. Il y joint l'indication de celles de ces lettres qui sont inédites.

Renvoi à M. Rathery.

M. le président désigne MM. Rathery, Rendu, P. Clément, de la Villegille et Huillard-Bréholles pour rendre compte de publications de Sociétés savantes.

M. Huillard-Bréholles donne lecture du rapport de la commission chargée de l'examen des ouvrages envoyés pour le concours de 1863 (1).

M. de la Villegille donne lecture d'un rapport de M. Tardif sur un document communiqué par M. Célestin Port, correspondant, et relatif à un *engagement pris, en* 1552, *par l'évêque nommé de Coutances de résigner son siége et ses bénéfices à la première réquisition du maréchal de Brissac.* M. Tardif propose le dépôt de cette pièce aux archives du Comité.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. Desnoyers rend compte de diverses communications de M. de la Fons, baron de Mélicocq, correspondant. Les documents ren-

(1) Ce rapport a été publié dans la *Revue des Sociétés savantes* (avril 1864).

Digitized by Google

voyés à l'examen de M. Desnoyers concernent les salaires des ouvriers, le commerce des blés, l'histoire de l'agriculture dans le nord de la France, l'histoire de la chasse, etc. M. Desnoyers ne propose pas l'impression immédiate de ces documents, mais il est d'avis de les mettre en réserve pour l'époque où l'on sera en état de publier une *Statistique agricole et industrielle de la France au moyen âge*, travail dont M. Desnoyers avait entretenu le Comité dès 1854 (1).

La section adopte les conclusions de ce rapport.

M. Ravenel donne lecture de la Note suivante :

« Messieurs, j'ai à vous entretenir plutôt qu'à vous rendre compte de deux communications successives faites à M. le ministre, en novembre 1863 et en janvier 1864, par M. Cottard, recteur honoraire d'Académie. Son premier envoi se composait de quelques extraits d'un manuscrit ayant appartenu à Marin, censeur royal, que Voltaire, en reconnaissance de ses bons offices, tenta vainement de faire entrer à l'Académie française, et auquel Beaumarchais infligea plus tard un autre genre d'immortalité.

« Quoique les fragments que j'avais sous les yeux ne fussent pas de nature à beaucoup ajouter aux connaissances historiques acquises déjà sur l'époque à laquelle ils se rapportent tous, celle du règne de Louis XIV, ils me parurent cependant offrir assez d'intérêt pour mériter, si l'on en pouvait former un ensemble un peu considérable, de prendre place parmi les variétés que recueille notre *Revue*. J'avais aussi conçu quelques doutes sur la parfaite exactitude de transcription des morceaux communiqués. J'exprimai donc le désir que M. Cottard fût prié, s'il n'y voyait pas d'inconvénient, de vouloir bien transmettre au Comité le manuscrit même dans lequel, par deux fois déjà, il avait trouvé matière à ses communications. Vous avez favorablement accueilli ma demande, et fort heureusement, de son côté, M. Cottard s'est prêté de la meilleure grâce du monde à y satisfaire. Je dis *heureusement*, car une note du manuscrit, note qui sans doute avait échappé à l'attention de M. Cottard, m'a fait connaître que plusieurs des anecdotes dont se compose le volume (et ce ne sont pas les moins piquantes) sont littéralement empruntées au *Mercure historique et politique*, journal publié à Parme et à la Haye de 1686 à 1782. Sandras de Courtilz, Bayle, entre autres, en étaient les rédacteurs.

« Il est évident dès lors qu'il est impossible de songer à la publi-

(1) Voy. *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, t. II, p. 219.

Digitized by Google

cation dans notre *Revue* de cette compilation historique, et que la copie de M. Cottard doit être simplement déposée aux Archives. »

Ces conclusions sont adoptées.

Le manuscrit communiqué par M. Cottard lui sera renvoyé avec les remercîments de la section.

M. Huillard-Bréholles entretient le Comité des recherches infructueuses qu'il a faites aux Archives de l'Empire au sujet d'une lettre d'un sieur Laorière (1), agent secret de Pichegru, lettre dont copie a été envoyée par M. Cottard. M. Huillard Bréholles n'a rien trouvé qui se rapportât à la détention de ce Laorière dans la prison du Temple; les listes de prisonniers ne contiennent même aucun nom qui se rapproche de celui de Laorière. D'un autre côté, il ne peut y avoir confusion, comme on avait été porté à le supposer à cause de la ressemblance des noms, avec Lahorie, un des partisans de Pichegru, car, à l'époque où la lettre a été écrite, le général Lahorie était chef d'état-major de Moreau. D'ailleurs la signature de Lahorie était très-nette et ne pouvait donner lieu à aucune difficulté de lecture. M. Huillard-Bréholles propose de charger M. de la Villegille de compléter les recherches faites aux Archives en vérifiant si le nom de Lahorie figure sur les registres d'écrou de la prison du Temple, qui sont aux Archives de la préfecture de police.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Bellaguet rend compte d'une Note de M. J. d'Arbaumont, correspondant, sur l'introduction dans le rituel de la messe de l'hymne *O salutaris hostia*. Le rapporteur est d'avis de publier dans la *Revue* une partie de la Note de M. d'Arbaumont. La proposition de M. Bellaguet est adoptée, et il est prié de faire lui-même l'extrait qu'il lui paraît utile d'imprimer.

M. Anatole de Barthélemy lit un Rapport sur diverses pièces concernant le ligueur Henri de Saureulx, le château de Pierrefonds et les principales villes de Picardie à l'époque de la Ligue, pièces dont M. Prioux propose la publication dans la collection des Documents inédits. M. le rapporteur ne pense pas qu'il y ait lieu de donner suite à cette proposition. Les documents envoyés par M. Prioux ne sont pas assez considérables pour former un volume. D'ailleurs ils se rattachent à deux ordres de faits distincts entre lesquels le nom de Henri de Saureulx ne peut établir un lien suffisant pour les confondre dans une même publication : d'un côté, l'histoire de

(1) Voy. le compte rendu de la séance du 11 janvier 1864 dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Digitized by Google

la Ligue au seizième siècle, et de l'autre, l'histoire d'un hôpital français fondé en Espagne au dix-septième siècle. Enfin les documents relatifs à Henri de Saureulx ont un intérêt trop restreint pour être publiés dans la collection des Documents inédits.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. Patin rend compte verbalement de documents relatifs à la représentation du mystère de la Passion à la fin du quinzième siècle, extraits par M. Dusevel des registres de l'hôtel de ville d'Amiens. Ces trois pièces, en date du 28 janvier 1499, du 3 février de la même année et du 25 mai 1500, sont relatives : 1° à la demande faite par des habitants d'Amiens pour qu'il leur soit permis de jouer ou faire jouer le mystère de la Passion; 2° à l'autorisation accordée, malgré le silence de l'évêque et du chapitre; 3° à la location aux habitants d'Amiens d'un lieu destiné à la représentation.

Ces pièces ont paru à M. Patin assez intéressantes pour être publiées dans la *Revue*. Cependant il aurait désiré que M. Dusevel expliquât quelques passages obscurs, entre autres le mot *Heuzer*.

M. Patin entretient ensuite la section des communications de M. Lecoy de la Marche, archiviste de la Haute-Savoie; elles comprennent quatre articles sur divers sujets archéologiques, la copie d'un Mémoire sur l'exécution du testament d'Amédée III, comte de Genevois en 1371, travail qui a été inséré dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (juillet-août 1863), enfin une Note sur saint Bernard de Menthon, fondateur au dixième siècle des hospices du grand et du petit Saint-Bernard.

M. Lecoy de la Marche a trouvé dans le château de Menthon deux ouvrages manuscrits qu'il regarde comme curieux surtout pour l'histoire des mœurs. Le premier est une légende de saint Bernard en français comprenant environ neuf cents vers qui lui paraissent remonter au quatorzième siècle. L'extrait qui accompagne la Note sur saint Bernard fait supposer que cet ouvrage est plus curieux pour le fond que pour la forme. L'autre manuscrit est un mystère en vers sur la vie du saint, mystère qui a probablement été représenté dans quelque couvent de la Savoie, peut être même dans le couvent du mont Saint-Bernard. M. Lecoy de la Marche regrette de n'avoir pu encore publier ces deux poëmes.

M. Patin propose le dépôt des communications de M. Lecoy de la Marche aux Archives du Comité et pense que sa demande du titre de correspondant mérite d'être prise en considération.

M. Fr. Wey appuie aussi la candidature de M. Lecoy de la Marche, qui rend de grands services dans ses fonctions d'archiviste et est se-

Digitized by Google

crétaire d'une Société active, la Société florimontane d'Annecy. Il pense que le Comité trouverait en lui un utile collaborateur.

M. Patin termine son rapport verbal en rendant compte des communications de M. Mathon fils, correspondant, sur l'existence dans la ville de Beauvais, au quinzième siècle et au seizième, d'une famille Pocquelin ou Poquelin. M. Mathon a donné la liste des membres de cette famille, dont il a retrouvé les noms dans les archives et sur des pierres tumulaires. Plusieurs de ces Pocquelin étaient de condition obscure ; d'autres ont appartenu au clergé, quelques-uns enfin ont été échevins. L'un d'eux est venu s'établir à Paris en 1580 avec le titre de tapissier et valet de chambre du duc d'Orléans (1). Le correspondant donne toute la généalogie de cette branche, où se perpétue la charge de tapissier-valet de chambre chez le duc d'Orléans. D'après ces faits, M. Mathon conjecture que la famille paternelle de Molière était originaire de Beauvais. « Dans un temps où l'on s'occupe d'éclaircir la biographie de Molière, dit en terminant M. Patin, ces détails et cette conjecture ne sont pas sans intérêt, et quelques investigateurs pourront tirer parti des lettres de M. Mathon et des pièces qu'il y a jointes. »

M. Patin propose le dépôt de ces notes aux Archives, et en même temps il demande que des remercîments soient adressés à M. Mathon fils.

Les conclusions des divers rapports de M. Patin sont adoptées.

M. P. Clément propose de déposer aux Archives les documents envoyés par M. Oct. Teissier et M. Magloire Giraud, correspondants. La première de ces communications a pour objet les criées et publications orales usitées dans la ville de Toulon au quatorzième siècle. La seconde consiste dans l'envoi d'une copie du testament et codicille de Jacques de Matignon, évêque de Condom et abbé commendataire de Saint-Victor de Marseille.

La section adopte les conclusions du rapport de M. P. Clément.

A. Chéruel,
Secrétaire de la section d'histoire
et de philologie.

(1) C'est sans doute par erreur que M. Mathon cite un duc d'Orléans en 1580, nous n'avons pu trouver, à cette époque, aucun prince de ce nom.

Digitized by Google

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 11 avril 1864.

Présidence de M. Amédée THIERRY, sénateur, membre de l'Institut.

M. Guadet remercie M. le ministre d'avoir bien voulu le charger de la publication du tome VIIIe et dernier du *Recueil des lettres missives de Henri IV.* Il envoie en même temps les deux pièces qui lui avaient été demandées : la première contient un *État sommaire des documents, notes et tables laissés par M. Berger de Xivrey;* la seconde présente un *Aperçu du plan qu'il conviendrait d'adopter pour la publication du huitième volume des lettres de Henri IV.*

Les documents laissés par M. Berger de Xivrey comprennent les lettres de Henri IV destinées à être insérées dans le huitième volume des lettres missives et des pièces ou notes préparées pour servir d'éclaircissements aux lettres.

Les lettres forment trois dossiers : 1° celles qui sont datées, au nombre de 549, auxquelles il faut ajouter 34 lettres déjà composées à l'Imprimerie impériale, et dont l'insertion dans les précédents volumes avait été retardée pour faire place à des lettres plus importantes; 2° les lettres portant le quantième du mois sans indication d'année; cette catégorie comprend 556 lettres; 3° les lettres qui ne portent aucune indication de mois ni d'année, au nombre de 76. Le total des lettres réservées pour le huitième volume est de 1,215.

Les pièces et notes comprennent : 1° des lettres de Henri IV, dont l'authenticité n'est pas suffisamment constatée, ou qui sont trop peu importantes pour être publiées intégralement; 2° des lettres patentes qui peuvent servir à fixer des dates; 3° diverses notes destinées à fournir des explications historiques ou des rectifications pour les volumes précédents; 4° les lettres adressées à M. Berger de Xivrey à propos de sa publication; 5° un commencement de table alphabétique.

Quant au plan à suivre, M. Berger de Xivrey lui-même l'avait tracé. Il se proposait de réunir dans ce volume toutes les lettres qui n'avaient pu être publiées à leur date. Son intention était de suivre l'ordre chronologique pour les lettres datées et pour celles dont on pouvait suppléer la date, et de placer à la suite les billets dont il est

Digitized by Google

impossible de fixer l'époque. Des éclaircissements historiques devaient être ajoutés aux lettres partout où ils seraient nécessaires. Enfin M. Berger de Xivrey voulait, après être arrivé au terme de son travail, résumer dans une appréciation générale les notions nouvelles que ce recueil fournit à l'histoire. M. Guadet se propose d'exécuter toutes les parties du travail projeté par M. Berger de Xivrey et de le compléter par une table alphabétique.

La lettre de M. Guadet est renvoyée à M. Levasseur, qui est prié de faire un rapport à la section sur le plan proposé par M. Guadet.

M. l'abbé André, correspondant, envoie la copie de deux lettres de Rubens trouvées dans les manuscrits de la bibliothèque de Carpentras. Ces lettres ne figurent pas dans le recueil publié en Belgique par M. Gaschet. Elles sont en italien, datées de l'année 1625, et traitent d'affaires politiques.

Renvoi à M. Rathery.

M. d'Arbois de Jubainville, correspondant, adresse copie d'une lettre d'André Duchesne, dont il a retrouvé l'original au milieu de pièces et de notes qui paraissent avoir été réunies par ce savant en vue d'une histoire de la maison de Joinville. Cette lettre donne de curieux détails sur les travaux et les projets d'André Duchesne. Elle est datée du 16 janvier 1632, quatre ans avant la mort d'André Duchesne, et adressée à Nicolas Camusat, chanoine de Troyes, auteur de divers ouvrages, et entre autres du *Promptuarium sacrarum antiquitatum Tricassinæ diocœseos.*

Renvoi à M. Ravenel.

M. Mathon fils, correspondant, qui continue ses recherches sur la famille Pocquelin, communique l'extrait suivant des *Registres aux causes du bailliage et du présidial de Beauvais*.

« Année 1668. Robert et Jean-Baptiste Pocquelin, héritiers de feu Robert Pocquelin, bourgeois de Paris, poursuivant la vente de la seigneurie de Catheu, appartenant à Maximilien Gouffier, chambellan, marquis d'Espagny, contre Jean Lemaire, receveur de ladite compagnie. »

Le J.-B. Pocquelin, dont il est ici question, serait Molière lui-même, d'après M. Mathon.

Le même correspondant annonce qu'il a trouvé des renseignements plus précis sur la famille Gaude, de Beauvais, à laquelle appartenait Gabrielle Gaude, femme de Robert Pocquelin.

Remercîments et dépôt aux archives du Comité.

M. Nozot, correspondant, envoie des copies de diverses ordonnances : 1° ordonnance de Henry de la Tour (1613) pour l'établisse-

Digitized by Google

ment du droit de haut conduit sur les terres de la souveraineté de Sedan (taxe dont le produit était destiné à l'entretien des routes); 2° ordonnance de Fabert, au nom du roi de France (1643), pour le rétablissement de la religion catholique dans la même souveraineté; 3° ordonnance de Louis XIV contre les jurements et blasphèmes (1666).

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Henri Beaune, substitut du procureur impérial de Dijon, transmet copie d'une lettre missive écrite de Paris en 1487 par Jean Regnault, ancien trésorier de Charles le Téméraire, qui avait passé au service de Louis XI. Cette lettre, adressée aux gens des comptes de Dijon, contient des détails sur les événements dont les Pays-Bas étaient alors le théâtre, et fait connaître les secours que la France fournissait aux Gantois.

Renvoi à M. Huillard-Bréholles.

Un travail communiqué par M. Belin-Delaunay, et portant pour titre : les *Centurions à l'époque de Jules César et leur promotion*, est renvoyé à l'examen de M. Levasseur.

M. le comte de Mellet, correspondant, présent à la séance, rappelle qu'en 1861 il avait adressé des copies de neuf lettres de Sully qui furent soumises à l'examen de M. Berger de Xivrey, et dont ce dernier n'a pas rendu compte. M. de Mellet croit que ces lettres offrent assez d'intérêt pour être l'objet d'un rapport.

M. le président répond qu'il sera fait droit à la réclamation de M. le comte de Mellet, et que ces lettres seront renvoyées à un nouveau rapporteur.

M. le président désigne ensuite pour rendre compte de publications de Sociétés savantes MM. Bellaguet, Delisle, Jourdain, Levasseur et Huillard-Bréholles.

La parole est donnée à M. le comte de la Ferrière-Percy, correspondant, pour la lecture d'un Mémoire intitulé : la *Régence de Marie de Médicis et les premières années du règne de Louis XIII d'après des lettres inédites*. Ce travail, qui fait suite à celui que M. de la Ferrière-Percy avait lu dans la séance du 2 février 1863 sur les manuscrits français conservés à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg (1), sera, comme le précedent, publié dans la *Revue des Sociétés savantes*.

La section a ensuite entendu les rapports de MM. Fr. Wey, Rathery, de Barthélemy, Bellaguet, de Mas-Latrie et Jourdain sur les *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire*

(1) Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. I, p. 245-291.

Digitized by Google

et d'archéologie (t. V, année 1861); sur le tome XII du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin* et les tomes XXXV et XXXVI des *Travaux de l'Académie impériale de Reims;* sur les *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France* (t. VII, 7e et 8e livraison, et tome VIII, 1re, 2e et 3e livraison); sur la 1re livraison du tome VI des *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or* et sur les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen* (1863); sur les *Annales de l'Académie de Mâcon* (t. V) et sur les *Mémoires de l'Académie d'Arras* (t. XXXV).

Ces divers rapports seront publiés dans la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Rathery entretient la section d'une Note de M. Dusevel relative à la signification des mots *jeux des barres* employés dans un passage des registres de la ville d'Amiens. Dans son rapport (1), M. Rathery avait émis l'opinion qu'il s'agissait non d'un jeu d'écoliers, mais d'un exercice militaire mentionné par le *Dictionnaire de Trévoux.* M. Dusevel a combattu cette explication et adressé de nouveaux documents pour justifier l'interprétation qu'il avait donnée. Après avoir pris connaissance de ces textes, M. Rathery déclare qu'il n'est pas éloigné de se ranger à l'avis de M. Dusevel.

M. Jourdain rend compte d'une communication de M. Salmon, correspondant. M. Salmon, dit le rapporteur, a envoyé l'analyse d'un règlement relatif aux quatre bedeaux ou marguilliers laïques de l'église de Sens. Ce règlement remonte, d'après M. Salmon, à la fin du douzième siècle. Le correspondant croit pouvoir en placer la date entre les années 1194 et 1199. La pièce ne présente par elle-même rien de curieux; elle ne serait intéressante que par son ancienneté, si nous en possédions le texte original. L'analyse communiquée par M. Salmon, d'après des notes trouvées dans les papiers du doyen Fenel, oncle de l'académicien de ce nom, ne peut avoir que l'autorité d'un renseignement transmis par un érudit zélé et consciencieux. La seule proposition que nous puissions faire, dit en terminant M. Jourdain, est de déposer aux Archives la lettre de M. Salmon.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Jourdain donne ensuite lecture d'un rapport sur trois chartes relatives au prieuré de Saint-Martin de Langres, extraites du cartulaire de Saint-Seine de Dijon et communiquées par M. J. d'Arbau-

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. VIII, p. 599.

Digitized by Google

mont, correspondant. M. le rapporteur propose le dépôt aux Archives des deux chartes de 1202 et de 1222. La première de ces pièces concerne le changement en une rente fixe du droit annuel de procuration, dont le prieur de Saint-Martin était tenu de s'acquitter en nature envers le chapitre de l'église cathédrale de Langres; la seconde charte constate le droit de patronage exercé par l'abbaye de Saint-Seine dans l'église Saint-Martin de Langres.

M. le rapporteur propose, au contraire, l'insertion dans la *Revue* de la troisième charte, datée de 1240. Cette pièce contient le règlement définitif des droits respectifs des religieux de Saint-Seine et du chapitre de Saint-Martin. Parmi les oblations mentionnées dans cette charte, on doit surtout remarquer celles qui avaient lieu avant les duels judiciaires, avant les pèlerinages en terre sainte et avant l'entrée en religion.

Dans un troisième rapport, M. Jourdain rend compte de plusieurs documents adressés par M. Matton, correspondant. Les premiers sont relatifs à l'enseignement primaire dans la ville de la Fère, sous le règne de Henri IV, au commencement du dix-septième siècle. Les autres se rapportent à l'enseignement du latin dans la même ville, de 1612 à 1651. Le rapporteur propose le dépôt de ces documents aux Archives.

M. Jourdain fait la même proposition pour divers autres documents envoyés par M. Matton, et relatifs à la condition des maîtres d'école de Saint-Michel et de Hirson (départ. de l'Aisne, arrond. de Vervins) pendant les deux derniers siècles. Ces documents ne font connaître que des faits analogues à ceux que l'on trouve dans les pièces analysées ci-dessus, et ils sont d'une date trop récente pour avoir une véritable importance.

Les conclusions des divers rapports de M. Jourdain sont adoptées.

A. Chéruel,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 15 février 1864.

Présidence de M. le marquis de La Grange, sénateur, membre de l'Institut, président de la section.

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes, annonce que, sur l'avis de la section, une nouvelle somme de 500 francs a été accordée par S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique à la Société polymathique du Morbihan, à titre de subvention extraordinaire, qui devra être employée à la continuation des fouilles des tumulus de Lokmariaker (1).

La section décide que des remercîments seront adressés à Son Excellence qui a bien voulu accueillir favorablement le vœu exprimé à cet égard dans sa dernière séance. M. le vicomte de la Villemarqué, présent à la séance, exprime également, au nom de la Société du Morbihan, la gratitude de cette Compagnie pour ce nouvel encouragement donné à ses travaux. Notre savant collègue donne en même temps communication d'une lettre de M. René Galles, qui n'a pas attendu ce secours pour poursuivre les fouilles du Mané-Lud, et qui annonce la découverte sous ce tumulus d'une allée de menhirs, dont sept portent des inscriptions analogues à celles trouvées au Mané-er-H'roek, et comme celles-ci inscrites dans des cartouches. Un rapport sur ces fouilles sera adressé prochainement.

M. Cherbonneau, membre non résidant, envoie des dessins exécutés en 1845 par M. Fourtier, aujourd'hui trésorier-payeur à Montpellier, d'après plusieurs monuments anciens de l'Algérie, dont les inscriptions seules ont été portées à la connaissance du Comité par M. L. Renier. Cette communication est renvoyée à l'examen de M. Renier.

M. Dupré, correspondant, adresse une Notice sur l'église abbatiale de Saint-Laumer de Blois, aujourd'hui église paroissiale de Saint-Nicolas. M. A. Lenoir examinera cet envoi.

M. Ed. Fleury, correspondant, adresse une Note intitulée : *De l'emploi des types mobiles dans l'ornementation des manuscrits au*

(1) Une subvention de 500 fr. avait été déjà accordée par M. le ministre à la Société du Morbihan, pour le même objet, en janvier 1863.

Digitized by Google

treizième siècle. M. Fleury établit dans cette Notice que les majuscules ornées des manuscrits ne se reproduisaient pas seulement au moyen de calques ou patrons découpés, comme cela a été constaté, mais que l'on se servait encore d'un procédé qui a devancé et peut-être préparé l'invention de l'imprimerie, c'est à-dire que l'on obtenait ces lettres directement par l'approche d'un caractère mobile gravé à l'envers.

M. P. Lacroix, qui est déjà chargé de rendre compte de la première partie du livre de M. Fleury sur les manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon, voudra bien aussi examiner cette intéressante communication.

M. Godard-Faultrier, correspondant, envoie un dessin du triens mérovingien trouvé près de Laval, et dont il a déjà été question dans le compte rendu de la séance du 16 novembre 1863. M. Chabouillet fera un rapport sur cette communication.

M. Goze, correspondant, adresse une Notice accompagnée d'estampages sur les épitaphes et les blasons de l'église de Folleville (Somme). M. le baron de Guilhermy rendra compte de cet envoi.

M. Mallay adresse quelques Notes avec quatre dessins de deux calques sur la mosaïque découverte, au mois d'août dernier, dans l'église de Saint-Genest à Thiers (Puy-de-Dôme), et déjà signalée par le correspondant. (Voir le compte rendu de la séance du 16 novembre 1863.) M. Quicherat voudra bien faire un rapport sur cette communication.

M. Martin-Daussigny, correspondant, adresse le fac-simile d'un cippe trouvé dans le Rhône, et qui porte une inscription funéraire. M. Léon Renier rendra compte de cette communication, qui se rattache à une découverte plus importante dont il a été question à la séance du 19 janvier dernier.

M. Revoil, correspondant, adresse trois dessins coloriés d'un reliquaire-ostensoir et d'une croix processionnelle trouvés, il y a quelques années, près du village de Tharaux, commune de Rochegude (Gard), dans une grotte où ces objets paraissent avoir été cachés à l'époque des guerres de religion. M. du Sommerard examinera cet envoi.

M. l'abbé Barranger, curé de Villeneuve-le-Roi, annonce une découverte de cinq fours antiques. Cette communication est renvoyée à M. Quicherat.

M. Chazereau adresse des estampages de deux nouvelles inscriptions récemment découvertes à Neuvy-sur-Barangeon; l'une est gravée sur une brique, l'autre sur un fragment de marbre. On lit en

Digitized by Google

caractères romains sur la brique les mots : ARVENNI, IRMINSVL, etc. Sur le marbre on lit en caractères grecs : ΛΑΔΟΛΗΙ ; ce fragment aurait été trouvé dans un champ connu sous le nom de *terre des Ladouées*. M. Chazereau insiste pour qu'une exploration des lieux où se font journellement des découvertes analogues soit ordonnée par M. le Ministre ; mais la section, de plus en plus convaincue par l'examen des deux nouveaux estampages qui viennent de lui être soumis de la fausseté des inscriptions de Neuvy-sur-Barangeon, persiste à penser qu'on les doit à une mystification dont elle ne saurait fixer la date, et déclare qu'il n'y a pas lieu de prier M. le Ministre d'envoyer faire sur les lieux l'exploration demandée par M. Chazereau.

M. Limayrac, maire de Castelnau de Montratier (Lot), adresse une Note accompagnée de six dessins relative aux antiquités qui se trouvent dans la commune qu'il administre et dans les localités environnantes.

M. Ed. de Barthélemy est prié de vouloir bien examiner cet envoi.

M. le président désigne pour rendre compte de publications de Sociétés savantes MM. Beulé, du Sommerard, de Guilhermy, Quicherat, P. Lacroix, Ed. de Barthélemy et Le Roux de Lincy.

M. Chabouillet donne lecture d'un rapport sur l'*Histoire sigillaire de la ville de Saint-Omer*, par MM. A. Hermand et L. Deschamps de Pas, publiée sous les auspices de la Société des antiquaires de la Morinie.

M. P. Lacroix lit un rapport sur le tome XXIV des Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

M. L. Renier présente quelques observations à propos d'un Mémoire de M. Herbert qui fait partie de ce volume. M. Herbert s'est efforcé de recomposer, à l'aide des vestiges des crampons qui en relevaient les lettres, l'inscription de l'arc d'Orange. M. L. Renier signale plusieurs impossibilités dans le texte restitué ainsi de toutes pièces :

« 1° Il est sans exemple que, dans les inscriptions, le nom de famille d'un empereur soit réduit à une seule lettre.

« 2° Il ne pouvait exister trente-trois cohortes de volontaires au temps d'Auguste, puisque c'est ce prince qui a créé ces cohortes. dont le nombre, d'abord assez restreint, ne s'est accru que successivement.

« 3° Une cohorte et une ville (*colonia*) ne peuvent avoir élevé concurremment un monument.

Digitized by Google

« 4° Le monument ne peut avoir été érigé pour constater que la Gaule et l'Égypte étaient réduites à l'état de tributaires, puisque, au contraire, ces contrées avaient été élevées par Auguste à la dignité de provinces romaines, etc., etc.

« Quant à l'idée de M. Herbert de former un alphabet à l'aide des trous des crampons qui servaient au soutien des lettres dont se composait l'inscription, elle est sans doute ingénieuse, mais elle présente de grandes difficultés dans la mise à exécution ainsi que de nombreuses chances d'erreur. »

M. E. de Barthélemy donne lecture d'un rapport sur le tome VII, année 1863, du *Bulletin de la commission historique du département du Nord.*

M. du Sommerard lit un rapport sur le tome XXXV des Mémoires de l'Académie d'Arras.

Après discussion sur certains points de ces divers rapports, qui seront modifiés dans le sens des décisions de l'assemblée, la section en ordonne le renvoi à la commission de la *Revue.*

M. de Guilhermy propose l'insertion dans la *Revue des Sociétés savantes* d'une lettre de M. Clair, correpondant honoraire, laquelle contient d'intéressants détails sur une portion considérable d'un monument romain découvert à Arles dans le courant de l'été dernier. (Voir le compte rendu de la séance du 16 novembre 1863.) Cette proposition, appuyée par M. L. Renier, est adoptée. M. du Sommerard promet à la section de lui procurer un dessin exact de ces constructions.

M. de Guilhermy, sur de nouvelles observations présentées par M. l'abbé Cochet, propose à la section de modifier une décision précédente au sujet d'une Note de notre savant collègue sur les inscriptions de l'abbaye de Jumièges, et d'ordonner l'impression dans la *Revue* de ce travail qui concerne des inscriptions tumulaires de moines de la congrégation de Saint-Maur, autrefois à Jumièges, et aujourd'hui dispersées à Vatteville et Caudebec-en-Caux. La proposition de M. de Guilhermy est adoptée.

CHABOUILLET,
Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 14 mars 1864.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE, sénateur, membre de l'Institut, président de la section.

M. le marquis de la Grange, président de la section, donne connaissance d'un arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique qui nomme M. Léon Renier vice-président de la section d'archéologie. Cette bonne nouvelle est accueillie par des marques non équivoques de la satisfaction de l'assemblée, qui voit dans cet acte du Ministre une preuve nouvelle de l'intérêt sérieux que Son Excellence veut bien porter aux travaux de la section d'archéologie.

M. le Ministre ayant décidé la mise sous presse du Répertoire archéologique du département du Tarn, dont l'auteur est M. H. Crozes, il y a lieu de désigner un commissaire responsable. Sur la proposition de M. le président, ces fonctions sont confiées à un des membres de la section qui les accepte.

M. Dusevel, membre non résidant du Comité, adresse deux brochures dont il est l'auteur et qui traitent l'une du village d'Humbercourt, l'autre de l'église de Saint-Riquier. Des remercîments seront adressés à M. Dusevel.

M. le baron de Girardot, membre non résidant du Comité, annonce la découverte faite en janvier de la présente année, dans un caveau de l'église des cordeliers d'Ancenis, des cercueils du maréchal de Rieux, tuteur de la duchesse Anne, mort en 1518, et de Suzanne de Bourbon, sa belle-fille, morte en 1570. A la lettre de notre collègue est joint un numéro du journal d'Ancenis qui contient un compte rendu de la découverte. M. de Guilhermy examinera cette communication.

M. Maurice Ardant, correspondant, fait hommage d'un travail biographique intitulé : *Les Poncet*, *émailleurs*, et envoie en même temps une *Note sur deux médailles récemment découvertes à Limoges*, dont l'une lui paraît être un Antonin, et l'autre un écu d'or de François Ier. M. Chabouillet rendra compte de cette Note. La brochure sera déposée à la bibliothèque du Comité, et des remercîments seront adressés à M. Ardant.

Digitized by Google

M. de Longuemar, correspondant, adresse un volumineux paquet d'estampages d'inscriptions et annonce qu'il a terminé le relevé de toutes les inscriptions de l'ancien haut Poitou, c'est-à-dire presque tout le département de la Vienne. En même temps, le zélé correspondant adresse une brochure intitulée : *Compte rendu de quelques explorations archéologiques exécutées dans le courant d'août dernier* par une commission dont il était rapporteur. Cette brochure sera déposée dans la bibliothèque du Comité. Les estampages sont renvoyés à l'examen de M. le baron de Guilhermy.

Au même rapporteur sont confiées deux communications de M. Nozot, correspondant, ainsi qu'un envoi d'estampages et d'inscriptions de M. l'abbé Richard, aussi correspondant. Il est décidé en outre qu'on enverra à M. l'abbé Richard un exemplaire des instructions du Comité, livre dans lequel notre zélé correspondant trouvera des indications utiles sur les procédés à suivre afin d'obtenir de bons estampages.

M. l'abbé Poquet, correspondant, adresse un recueil d'inscriptions tumulaires provenant de l'abbaye de Saint-Médard-lès-Soissons (Aisne).

M. Revoil, correspondant, adresse les estampages accompagnés de dessins et de fac-simile de deux inscriptions : 1° celle de Geoffroy VI, comte de Provence ; 2° celle de Boétius, évêque de Carpentras.

M. de Guilhermy examinera cette communication ainsi que celle de M. l'abbé Poquet.

M. Maximilien de Ring fait hommage de deux brochures dont il est l'auteur : *Les tombes celtiques de la forêt communale de Hatten* (Bas-Rhin), et *Navigium For* (*tunæ*). Des remercîments seront adressés à M. de Ring.

M. Ch. Aubertin adresse des *Renseignements sur l'archéologie gauloise et gallo-romaine, dont les traces subsistent dans l'arrondissement de Beaune* (Côte-d'Or). Des remercîments seront adressés à M. Aubertin, dont le travail sera mis en réserve pour le *Répertoire archéologique.*

M. le baron Aucapitaine adresse copie d'une inscription latine placée sur la porte de la maison d'Ant. Pietro Filippini au village de Vescovato (Corse), et qui a été composée par le célèbre historien lui-même en 1575. M. de Guilhermy rendra compte de cette communication.

M. Emile Décosse adresse une *Etude généalogique sur Soisy-sur-Ecole* (Seine-et-Oise) dans laquelle on remarque des considérations sur des pierres à fronde datant de l'époque gauloise et sur des objets

Digitized by Google

en silex considérés comme des monnaies celtiques par l'auteur. Ce travail sera déposé aux archives.

M. Demarsy, conservateur du musée de Compiègne, fait hommage de l'*Armorial des évêques de Noyon*, broch. in-8° qu'il vient de publier. Des remercîments seront adressés à M. Demarsy.

M. A. Grassi adresse copie d'une inscription du dix-septième siècle trouvée en Corse. M. de Guilhermy rendra compte de cet envoi, qui contenait aussi un numéro du journal l'*Avenir de la Corse*, dans lequel M. Grassi a publié quelques notes sur les ruines et les inscriptions d'Aléria. Ce travail sera conservé dans la bibliothèque du Comité, et des remercîments seront adressés à M. Grassi.

M. Verly adresse des calques et des dessins de gaufriers, de fers à nieules et à pain d'autel, ainsi que des copies d'inscriptions. Cet envoi, qui sera examiné par M. de Guilhermy, contenait aussi un rapport extrait des *Mémoires de la Société impériale des sciences, etc., de Lille*, sur l'origine et les développements du musée des médailles de cette importante cité : musée, est-il dit dans ce rapport, qui a été fondé en quelque sorte par M. Verly, et dont le catalogue, dressé et publié par ce savant, a été imprimé aux frais de la ville de Lille.

M. le président désigne pour rendre compte de publications de Sociétés savantes MM. Le Roux de Lincy et Dauban.

M. Chabouillet donne lecture du rapport rédigé par lui au nom de la commission chargée d'examiner les travaux envoyés au ministère par les Sociétés savantes en vue du concours pour le prix de 1863 à décerner en 1864.

On a pu lire ce rapport *in extenso* dans le numéro précédent de la *Revue des Sociétés savantes ;* il suffit ici d'annoncer que les conclusions de la commission ont été adoptées par la section, et qu'en conséquence elles seront soumises à l'approbation de M. le Ministre de l'Instruction publique (1).

M. Quicherat donne lecture de trois Rapports sur diverses communications de correspondants dont les conclusions sont toutes adoptées par la section.

Les Rapports de M. Quicherat sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue*, ainsi qu'un document adressé par M. de Jussieu, dont M. Quicherat a demandé l'impression dans la *Revue des Sociétés savantes.*

(1) M. le Ministre a approuvé les conclusions de la commission par arrêté en date du 17 mars 1864.

Digitized by Google

M. de Guilhermy donne également lecture d'un Rapport sur diverses communications, qui est, ainsi que le précédent, renvoyé à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Léon Renier rend compte verbalement d'une communication de M. le capitaine Payen relative aux découvertes épigraphiques faites par ce correspondant pendant le cours de l'année 1863.

Les inscriptions communiquées au Comité sont, comme l'avait fait pressentir M. Payen, d'un grand intérêt; elles apportent de précieuses données sur le pays de la Medjana : aussi M. Renier propose-t-il que des remercîments tout particuliers soient adressés à M. le capitaine Payen ainsi qu'à M. le général Desvaux, qui, comme on a déjà eu l'occasion de l'en féliciter dans la *Revue des Sociétés savantes* (1), a bien voulu mettre à la disposition de notre zélé correspondant les moyens matériels indispensables pour le succès de ses importantes explorations.

M. L. Renier, profitant de ce qu'il est question de l'Afrique française, rappelle que l'éloignement de M. Cherbonneau de Constantine prive la section de communications sur les découvertes qui se font en si grand nombre dans cette ville ou dans ses environs et qu'il importe, en conséquence, de prier M. le Ministre de vouloir bien nommer comme correspondant un fonctionnaire de cette ville qu'il désigne dont et il demande que la section signale le nom à Son Excellence. La section adopte la proposition de M. L. Renier, et prie le savant académicien de rédiger à ce sujet une Note, qui sera placée sous les yeux de M. le Ministre.

M. E. de Barthélemy fait un rapport sur une communication de M. Limayrac, maire de Castelnau-de-Montratier (Lot), relative à l'exploration d'un tumulus à Saint-Cernin de Thezels, au bord de la Barguelonne. Le Rapport de M. Limayrac contient d'utiles renseignements sur les antiquités que l'on découvre dans la partie du département du Lot qu'il explore, et qui est limitrophe du département de Tarn-et-Garonne. Suivant les conclusions de M. de Barthélemy, le travail de M. Limayrac sera mis en réserve, attendu qu'il pourra être très-utilement employé pour le Répertoire archéologique du département du Lot.

M. le baron de Guilhermy déclare qu'il n'y a pas lieu de faire un Rapport écrit sur le trente-sixième volume, année 1861-1862, des *Travaux de l'Académie de Reims*, « attendu » dit notre collègue,

(1) Voyez le compte rendu de la séance du 19 janvier 1864 page 166 du présent volume.

Digitized by Google

« que le seul travail archéologique d'une certaine importance que « j'y aie trouvé est le compte rendu par M. Ch. Givelet d'une vi- « site aux anciennes maisons de Reims, en juillet 1861. Cette Notice, « remplie de faits curieux et d'indications intéressantes, a été signa- « lée deux fois déjà dans la *Revue des Sociétés savantes*, savoir : « dans un Rapport sur les séances du congrès archéologique inséré « au tome Ier de la troisième série de la *Revue des Sociétés savantes*, « pages 419 et 420 ; puis dans un article spécial de notre collègue « M. E. de Barthélemy, tome II, troisième série, page 510. En « dehors de ce Mémoire, je ne vois plus à signaler que deux Noti- « ces : l'une, de M. Loriquet, sur une marque pharmaceutique ins- « crite sur une fiole en verre du musée de Reims ; l'autre, de M Su- « taine, sur Nicolas de Son, graveur rémois du dix-septième siècle. »

M. Ed. de Barthélemy avait à rendre compte du tome III des *Mémoires de l'Académie d'Amiens;* notre collègue déclare qu'il n'y a pas trouvé la matière d'un Rapport écrit, bien entendu en ce qui concerne la section d'archéologie.

CHABOUILLET,
Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 19 avril 1864.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE, sénateur, membre de l'Institut, président de la section.

M. Léon Renier annonce que M. le capitaine Payen va quitter très-prochainement la province de Constantine. Ce départ, joint à celui de M. Cherbonneau, va laisser le Comité sans correspondant dans ce pays, si fécond en découvertes importantes ; M. Renier avait déjà demandé à la dernière séance que la section désignât un remplaçant pour M. Cherbonneau : aujourd'hui il fait une proposition analogue pour le remplacement de M. le capitaine Payen. Les noms mis en avant par M. Renier sont acceptés à l'unanimité. La section prie le savant académicien de vouloir bien compléter dans ce sens la Note qu'il s'est chargé de rédiger et qui, selon une décision de la section mentionnée plus haut (p. 503), doit être mise sous les yeux du Ministre.

M. Dumoutet, membre non résidant, adresse vingt-huit inscriptions qui font suite à son relevé épigraphique du diocèse de Bourges. Cet envoi sera examiné par M. le baron de Guilhermy.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, adresse une épreuve en plâtre de la hache celtique dont il avait envoyé précédemment un dessin au Comité, et offre aux membres de la section des exemplaires de ce moulage (1). Des remercîments seront adressés à M. de Girardot, au zèle duquel nous devons encore une intéressante communication sur la découverte d'un *hypocauste* faite à Rezé, arrondissement de Nantes, ainsi que les épitaphes de D. Goulu, général de l'ordre des Feuillants, et de D. Eustache de Saint-Paul Asseline, inhumés tous deux aux Feuilants de la rue Saint-Honoré, à Paris, et enfin un plan colorié du château de Fougères, Ille-et-Vilaine, en 1779.

La communication relative à l'hypocauste de Rezé, qui doit être suivie d'une description complète accompagnée de dessins, sera déposée aux archives; les deux inscriptions sont renvoyées à l'exa-

(1) Voyez plus loin, p. 603, un dessin de cette hache.

Digitized by Google

men de M. de Guilhermy ; le plan du château de Fougères sera classé dans la bibliothèque du Comité et des Sociétés savantes.

M. J. d'Arbaumont, correspondant, a donné quelques détails sur un *journal* ou *livre de raison* du commencement du seizième siècle dans lequel les membres de la famille de Malliard ont noté pendant une période de 100 ans, à dater de 1520, tous les événements qui les pouvaient intéresser, naissances, fiançailles, décès, etc. On trouve également dans ce manuscrit la mention de quelques faits relatifs à l'histoire de leur province et de la ville de Brives-la-Gaillarde qu'ils habitaient, l'indication du prix des denrées, etc.

La section remercie M. d'Arbaumont de cette communication; mais elle regrette que le correspondant ne lui ait pas adressé une copie de l'inventaire, fait vers le milieu du seizième siècle, des habits, bijoux et livres d'un membre de la famille de Malliard et de sa femme, qui se trouve dans ce manuscrit, et qui, selon M. d'Arbaumont lui-même, est une page curieuse de l'histoire des mœurs de la petite noblesse de province.

M. Ch. Arnauld, correspondant, adresse un Rapport sur des puits funéraires découverts dans la commune de Gourgé (canton de Saint-Loup, arrondissement de Parthenay, Deux-Sèvres) en 1861, 1862 et 1863. M. J. Quicherat examinera cette communication.

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant, adresse plusieurs documents recueillis par lui à Rome, et entre autres quatre inscriptions françaises des quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième siècles.

M. Germer-Durand, correspondant, adresse cinq estampages d'inscriptions du moyen âge, dont quatre sont inédites. Ces estampages, accompagnés des annotations nécessaires, ont été pris par M. Germer-Durand sur les monuments eux-mêmes à Nîmes ou dans le département du Gard.

M. de Guilhermy se charge de rendre compte à la section des communications de MM. B. de Montault et Germer-Durand.

M. Charles Aubertin, conservateur du musée de la ville de Beaune, adresse un Rapport sur les antiquités du camp de Chassey, canton de Chagny (Saône-et-Loire), qui est renvoyé à l'examen de M. J. Quicherat.

M. Ed. Buisson de Mavergnier adresse le rapport qu'il a lu à la Société archéologique et historique du Limousin sur les fouilles pratiquées au Mont-de-Jouer (près de Saint-Goussaud, Creuse) et sur la reconnaissance matérielle de la station de *Prætorium*. M. L. Renier se charge de rendre compte de ce travail.

Digitized by Google

M. Demarsy, conservateur du musée de Compiègne, adresse une Note accompagnée de dessins relative aux cordeliers de Compiègne, qui sera examinée par M. de Guilhermy.

M. G. Leroy, archiviste de l'hôtel de ville de Melun, adresse plusieurs rapports relatifs à des découvertes d'antiquités faites dans cette ville. M. Chabouillet est chargé de faire un Rapport sur ces communications.

M. Louis Revon, conservateur du musée et de la bibliothèque d'Annecy, demande une subvention qui puisse le mettre à même de continuer des explorations archéologiques entreprises par lui depuis plusieurs années et offre de faire hommage au musée de Saint-Germain-en-Laye de divers objets trouvés par lui, antiquités lacustres et autres, etc., etc. La section renvoie cette demande et cette offre à Son Excellence le Ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts.

M. Louis Viré, principal clerc d'avoué à Coulommiers, communique l'original d'un *vidimus* fait en 1576 d'une charte de Charles VI, en date du mois de mars 1398, contenant le bail et vendition à un sieur Alluart de la tour et de 14 toises de vieux murs de la ville de Paris étant au bout du jardin de la maison des Blancs-Manteaux. Cette pièce a été trouvée dans le grenier d'un notaire à Touquin (Seine-et-Marne).

M. Quicherat fait remarquer l'intérêt que peut présenter ce document pour la topographie de l'ancien Paris, très-obscure en certains points et propose l'impression de ce *vidimus* dans la *Revue des Sociétés savantes*. La section adopte cette proposition, et prie M. Le Roux de Lincy, de surveiller cette publication. Il est entendu que notre collègue devra avant tout vérifier si ce document n'aurait pas été publié (1).

A cette occasion, M. Paul Lacroix signale une énorme quantité de pièces de la plus grande importance pour la topographie de l'ancien Paris qui se trouvent à Saint-Pétersbourg, et dont le dépouillement n'a pas encore été fait.

M. l'abbé Voisin, ancien curé au Mans, adresse un article intitulé : le *Château du Mans* qu'il a publié dans un journal, et qui a été pro-

(1) M. de La Villegille, secrétaire du Comité, a depuis la séance constaté que cette vente de 1398 est mentionnée dans une charte subséquente de Charles VI, datée de janvier 1403, par laquelle le Roi cède aux Blancs-Manteaux une autre tourelle et une portion des anciens murs de la ville. Voir dom Félibien, *Histoire de Paris*, Preuves, t. II, p. 244.

Digitized by Google

voqué par les fouilles que la Société française pour la conservation des monuments fait exécuter sur la place de cet édifice.

Des remercîments seront adressés à M. l'abbé Voisin, dont le travail sera conservé dans la bibliothèque des Sociétés savantes.

M. Vincent, de l'Académie des inscriptions et belles lettres, membre honoraire du Comité, fait hommage d'une brochure intitulée : *Note sur la messe grecque qui se chantait autrefois à l'abbaye de Saint-Denis*, etc. Des remercîments seront adressés à notre savant collègue, dont la brochure sera conservée dans la bibliothèque des Sociétés savantes.

M. le président désigne pour rendre compte de publications de Sociétés savantes MM. Lacroix, Quicherat, Renier, Ed. de Barthélemy, Beulé, du Sommerard et Lenoir.

M. Paul Lacroix donne lecture d'un Rapport sur les numéros 43 à 48 (années 1862-1863) du *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, qui est renvoyé à la commission de la *Revue*.

M. du Sommerard fait hommage, au nom de M. le baron Laugier de Chartrouse, maire d'Arles, d'une photographie représentant les restes d'un temple romain découvert à Arles dans la cour du collége et qui a été l'objet d'une communication de M. Clair dont M. de Guilhermy a rendu compte le 14 mars 1864.

Des remercîments seront adressés à M. le baron de Chartrouse.

CHABOUILLET,
Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS,

Tomes IIIe et IVe.

Ces deux volumes renferment une assez grande variété de matières scientifiques, archéologiques, historiques et littéraires. Nous n'avons à nous occuper que de celles qui touchent à l'histoire et à la littérature.

Nous remarquons d'abord un Mémoire de M. Crépon, intitulé : *Du droit d'anoblissement et de l'usurpation de la noblesse avant* 1789. M. Crépon, en traitant ce sujet, s'est proposé surtout de rechercher quelle avait été la principale cause des attaques violentes et furieuses qui ont été dirigées contre la noblesse à l'époque de la Révolution. Il s'est demandé si ce mouvement doit s'expliquer uniquement par ce besoin d'égalité qui, dans les dernières années, semblait travailler si vivement notre ancienne société française, ou s'il n'y avait pas là plutôt l'indice de colères amassées, de malédictions longtemps contenues, dont il faut attribuer la cause aux souffrances répandues sur tout le pays par d'intolérables abus. « Pour compren-
« dre ces souffrances et ce que devait être l'explosion des haines
« qu'elles avaient nourries, ce n'est pas assez de songer au nombre
« et au caractère des priviléges, il faut encore et surtout peut-être
« songer au nombre et au caractère des privilégiés, en suivre le
« développement successif, voir constamment grandir ces catégo-
« ries de personnes qui ne s'exemptaient des charges que pour les
« laisser retomber plus lourdement sur ceux qui demeuraient con-

Digitized by Google

« damnés à les porter. » Tel est le tableau que M. Crépon a voulu esquisser, afin de nous faire voir d'un côté une augmentation constante et effrayante des charges, de l'autre, une diminution non moins soutenue de ceux qui devaient les acquitter. Remontant à l'origine de l'achat des fiefs et du droit d'anoblissement exercé par la royauté, il s'applique à démontrer que l'exercice de ce droit apporta peu à peu une altération profonde dans le caractère primitif de la noblesse; qu'elle vit dès lors pénétrer chaque jour dans son sein des hommes uniquement préoccupés de s'affranchir des charges et des obligations attachées à leur nouvel état pour n'en conserver que les bénéfices et les priviléges; que, plus tard, le trafic des charges et l'usurpation des titres, en multipliant le nombre des privilégiés, vint aggraver cet état de choses; que, malgré les efforts tentés par quelques monarques, et particulièrement par Henri IV, soit pour réprimer ces usurpations, soit pour révoquer un certain nombre de lettres d'anoblissement, l'épuisement du trésor et le besoin d'argent ne cessèrent de ramener ces expédients financiers; que les malheurs des dernières années du règne de Louis XIV contribuèrent beaucoup à augmenter l'abus de l'anoblissement, abus qui ne fit que s'accroître encore sous les règnes suivants et imposer de nouveaux sacrifices aux populations: de telle sorte qu'à la fin du dix-huitième siècle, les privilégiés étaient partout, comme le prouve la grande enquête faite en 1788 à la veille de l'ouverture des états généraux. De là la haine non-seulement des classes populaires, mais encore des classes moyennes, c'est-à-dire de la petite propriété écrasée d'impôts contre la grande propriété généralement libre de charges. Joignez à cela que la royauté, d'une part, en trafiquant de la noblesse et en tolérant les usurpations, et les nobles, de l'autre, en ne songeant qu'à rendre leurs obligations plus légères et leurs profits plus nombreux, à jouir paisiblement des exemptions qu'ils avaient conquises et des prérogatives qu'ils avaient achetées, avaient peu à peu déconsidéré l'institution elle-même, et que les excès de la Régence, dont la haute aristocratie fournit les principaux acteurs, en mettant le comble à cette déconsidération, complétèrent l'œuvre des temps écoulés et des gouvernements antérieurs.

« C'est ainsi, ajoute M. Crépon, que ce grand corps de la no-
« blesse française, qui avait fourni au pays tant de dévouements,
« qui lui avait donné tant de gloire, s'était vu conduit à ce point,
« qu'on oubliait les sacrifices et le sang versé, pour ne plus songer
« qu'aux priviléges et aux souffrances qu'ils engendraient. Lui que
« l'étranger avait rencontré si souvent sur son chemin, une partie

Digitized by Google

« de la France allait le traiter comme un ennemi! Mémorable « exemple de ce que les meilleures institutions demandent de solli- « citude honnête et de persévérants efforts pour être maintenues « au niveau de leurs temps et ne jamais demeurer en arrière de « légitimes exigences. »

Cette thèse, habilement soutenue par M. Crépon et appuyée de nombreuses preuves historiques, a trouvé un contradicteur dans un de ses confrères. M. Bougler, conseiller à la cour impériale d'Angers, chargé par la Société de faire un rapport sur le Mémoire de M. Crépon, tout en rendant justice à ses consciencieuses recherches et au mérite de son travail, y combat plusieurs de ses appréciations. Prenant en main la défense de la Royauté, il fait remarquer qu'elle n'avait pas été d'abord trop mal inspirée en introduisant dans les rangs d'une aristocratie remuante et toujours en lutte avec elle des hommes qui devaient trouver des titres suffisants à cette faveur dans les services qu'ils avaient rendus; que, d'ailleurs, le droit d'anoblissement est une prérogative essentielle de la couronne; que cette prérogative serait bien étroitement limitée, si elle ne pouvait s'exercer que pour rémunération de grands et mémorables services, qui sont toujours chose si rare à toutes les époques; que toute grande position de fortune est déjà une distinction préliminaire qu'il appartient toujours à la puissance souveraine d'élever à un plus haut degré d'honneurs et de considération; que la multiplicité des anoblissements, dont on peut avec raison blâmer l'excès, se rattachait du moins à quelque côté populaire en rendant accessible aux classes moins favorisées l'entrée d'une classe privilégiée, qui soulevait tant de ressentiments et de défiances; qu'enfin ce serait une grave erreur de croire que le peuple était foulé en proportion de l'augmentation du nombre des privilégiés; que l'exonération de la taille, étendue successivement à quelques membres de la bourgeoisie, n'avait pu aggraver sensiblement le poids des charges publiques, et que ce n'est point là qu'il faut rechercher la vraie cause des haines populaires qui se manifestèrent contre les classes élevées dans les plus mauvais jours de la Révolution française.

Les dissentiments que nous venons de signaler entre M. Crépon et M. Bougler nous paraissent tenir surtout, indépendamment de la divergence des principes, à l'inconvénient qu'il y a d'envisager sous un aspect unique un fait dont les causes apparaissent à tant de points de vue multiples et divers. Cet inconvénient devait se faire particulièrement sentir dans une question aussi complexe que celle des causes de la Révolution française, question souvent étudiée, souvent

Digitized by Google

controversée, et qui sera longtemps encore pour les historiens et les philosophes un objet d'étude et de controverse.

Nous trouvons dans le même volume un Mémoire de M. le docteur A. Lachèse, ayant pour titre : *Observations médico-légales sur la mort de M. de Beaurepaire, commandant du 1er bataillon des volontaires de Maine-et-Loire*. La fin tragique de Beaurepaire au siége de Verdun, en 1792, devait naturellement inspirer un intérêt tout spécial à la Société académique d'Angers, puisque le corps commandé par cet officier était composé de volontaires angevins.

Beaurepaire s'est-il donné la mort pour échapper à la honte d'une capitulation ? ou bien a-t-il été victime d'un assassinat, et peut-on dégager sa mémoire d'une popularité fausse et flétrissante ? Telle est la question que M. A. Lachèse s'est proposé d'examiner. La qualification de *médico-légales* qu'il a donnée à ses observations ne peut s'appliquer justement qu'à la partie de son Mémoire dans laquelle il s'est attaché à faire ressortir ce qu'il y a de vague, d'incomplet et de peu concluant dans le procès-verbal du chirurgien Charles L'Espine, chargé de l'examen du corps de M. de Beaurepaire, et à démontrer que toutes les conditions prescrites par la médecine légale y sont tellement méconnues, que cette pièce ne saurait avoir la moindre autorité. C'est surtout à l'aide de documents qu'il considère comme authentiques, de témoignages écrits ou oraux et d'un contrôle sévère des assertions déclamatoires et passionnées émises sur cet événement, qu'il croit pouvoir affirmer, contrairement à l'opinion commune, que Beaurepaire ne s'est pas rendu coupable d'un suicide, qu'il a été tué par ceux qui voulaient épargner à la ville les horreurs d'un bombardement et d'un assaut, et qu'il a défendu son poste jusqu'au dernier soupir, comme doit le faire tout brave et loyal officier. Il n'entre pas dans notre intention de reproduire ici et de discuter les arguments présentés par M. Lachèse à l'appui de son affirmation. Une commission choisie dans le sein de la Société d'Angers s'est chargée de cette tâche. Elle s'est plu à rendre hommage, par l'organe de son rapporteur, M. Lemarchand, aux sentiments élevés et chrétiens qui ont guidé M. Lachèse dans son travail, à reconnaître le soin scrupuleux qu'il a apporté dans ses investigations, la force des inductions sur lesquelles il a appuyé ses conclusions; mais elle a déclaré qu'une longue et attentive exploration à travers les documents de la cause n'avait pu produire la certitude dans l'esprit de ses membres. Nous partageons à cet égard le doute de la commission, et nous ne pensons pas que jusqu'à plus ample et plus convaincante information il soit possible de se prononcer avec assurance sur un point si délicat,

Digitized by Google

Puisque nous sommes sur le chapitre des événements si dramatiques de la fin du dix-huitième siècle, mentionnons dès à présent un autre Mémoire de M. le docteur Lachèse sur le *Dernier passage du général Charette à Angers*. Charette, fait prisonnier le 23 mars 1796 à la Chabotière, fut exécuté à Nantes le 29 du même mois. Aussitôt après son arrestation, il avait été conduit à Angers, où il ne séjourna que quelques heures. Personne n'ayant donné le moindre détail sur ce court séjour, M. Lachèse a essayé de combler cette lacune en faisant connaître les renseignements recueillis par lui de la bouche même de ceux qui ont été appelés par leurs fonctions à voir de plus près, à ce moment, le général Charette. Le père de M. Lachèse, qui était parent du médecin des prisons chargé de visiter Charette et de panser ses blessures, l'avait accompagné pour lui servir d'aide dans les soins à donner au prisonnier. C'est à lui que son fils doit les détails qu'il a communiqués à la Société d'Angers sur cette visite, détails sans importance historique, mais qui servent à confirmer ce que nous savions déjà du courage, de la résignation et de la fermeté d'âme que l'intrépide Vendéen conserva jusqu'à son dernier soupir.

Un dernier mot sur la roche de Murs : tel est le titre d'un article dans lequel M. P. Belleuvre nous fait part de ses impressions et de ses souvenirs sur ce rocher célèbre, situé dans la paroisse d'Érigné, près d'un bras de la Loire appelé le Louet, auquel il a été déjà consacré plus d'une page intéressante dans divers ouvrages sur la Vendée. Rappelant, entre autres faits, le combat qui eut lieu autour de cette éminence, au mois de juillet 1793, entre les républicains, commandés par Bourgeois, et les royalistes, sous la conduite de M. d'Autichamp, M. Belleuvre s'est attaché particulièrement à expliquer, à l'aide d'une inspection attentive du champ de bataille et de la disposition des lieux, comment les Vendéens avaient pu, grâce à leur parfaite connaissance du terrain et à leur habileté à profiter des moindres accidents du sol, emporter des hauteurs que leurs ennemis regardaient comme infranchissables; car ceux-ci n'avaient pas remarqué qu'au milieu de ces végétations parasites qui garnissaient les flancs escarpés de la colline un petit sentier tortueux et caché descendait peu à peu de sinuosité en sinuosité jusqu'aux bords du Louet. C'est cette circonstance stratégique d'un chemin couvert, qui n'a été signalée dans aucun document écrit et qui ne repose que sur la tradition, que M. Belleuvre a voulu mettre en relief. « En « ce moment, dit-il, où la Vendée des Cathelineau, des Larocheja- « quelein et des Bonchamp a perdu à peu près toute sa physiono-

Digitized by Google

« mie, il ne nous a pas semblé indifférent de nous arrêter un instant « au versant de ce coteau, près de ce bouquet de bois encore debout « auquel se rattache un des traits les plus caractéristiques de la « Vendée militaire et l'un des souvenirs les plus saisissants de ses « guerres civiles. »

Nous ne passerons pas sous silence une Note de M. Courtiller *Sur un procès criminel jugé à Saumur en* 1714. Le sieur Philippe Thomas de Beaupré, garde des gabelles, accusé à la requête du procureur général en la maréchaussée de Saumur d'avoir assassiné et volé, dans la nuit du 29 mars 1714, le nommé Pierre Pasquier, meunier, et sa femme, fut, après avoir été soumis à la question ordinaire et extraordinaire sans cesser de protester de son innocence, condamné à être rompu vif, et subit la peine prononcée contre lui. En 1717, sa femme, qui était la fille d'un pauvre cordonnier, sollicita et obtint la révision de ce procès, appuyée dans ses démarches, selon les conjectures de M. Courtiller, par les fermiers des impôts, qui avaient peut-être à cœur de faire triompher une demande ayant pour but de justifier un de leurs employés, dont les fonctions étaient si impopulaires. En 1718 un arrêt du Parlement déchargea la mémoire de Philippe Thomas de Beaupré de l'accusation intentée contre lui, et en 1722 un arrêt du Conseil condamna les magistrats de Saumur à payer à titre de dommages-intérêts une somme considérable pour la veuve et pour ses enfants. C'est parmi les papiers de famille d'un des magistrats qui ont pris part à la condamnation que M. Courtiller a découvert par hasard les documents sur cette affaire dont il nous a donné l'analyse. Les renseignements qu'on y trouve inspirent de tristes réflexions. Ainsi on y voit que les magistrats de Saumur, pour se défendre contre la veuve Beaupré, rappellent la condamnation et l'exécution de deux malheureux, dont l'innocence avait été reconnue sans que leurs juges eussent été condamnés à des dommages-intérêts. La veuve Beaupré, de son côté, invoque trois condamnations prononcées contre des juges dans des circonstances analogues. Tels étaient trop fréquemment, comme le fait remarquer M. Courtiller, les déplorables résultats des formes de la justice prévôtale, d'une procédure secrète, de la torture, de jugements rendus sans débats publics et d'une législation qui refusait des défenseurs aux accusés.

Nous ne nous arrêterons pas aux *Considérations sur l'imposition des noms et sur leur influence*, par M. Textoris. De pareils sujets, traités superficiellement, peuvent aboutir à quelques aperçus piquants, à quelques rapprochements ingénieux; mais ils ne sauraient

Digitized by Google

contribuer aux progrès de la science philologique. L'esprit de conjecture, la fantaisie et l'imagination y jouent la plupart du temps un grand rôle, et l'on risque facilement de s'égarer, lorsque sans préparation suffisante on se plonge trop passionnément dans les attrayantes mais dangereuses délices des recherches étymologiques.

L'avocat au criminel est un fragment d'un travail dans lequel M. Affichard, analysant les relations qui s'établissent entre l'accusé et le défenseur appelé près de lui par son choix ou par la désignation du magistrat, a fait ressortir l'importance et la hauteur de la mission confiée à l'avocat, lorsqu'elle est accomplie avec conscience et dévouement.

Citons encore parmi les morceaux purement littéraires :

1° Une étude de M. Bougler sur les véritables sources de l'éloquence, dans laquelle il a pris pour texte cette maxime célèbre d'un grand maître dans l'art de bien dire : *Pectus est quod disertum facit*, et en a cherché la justification dans des exemples empruntés aux auteurs les plus renommés de l'antiquité et des temps modernes;

2° Une étude de M. J. Sorin, inspecteur honoraire d'Académie, sur une ode d'Horace : *Cœlo tonantem credidimus Jovem*, etc., et sur la traduction de M. Patin. M. Sorin y fait preuve d'un goût délicat et d'une parfaite connaissance de l'antiquité classique. S'associant aux éloges mérités qui ont unanimement accueilli cette habile interprétation du plus charmant des poëtes latins, il s'est hasardé, non toutefois sans une louable réserve, à indiquer sur certains passages de l'ode dont il s'agit son désaccord avec l'éminent traducteur. Nous ne pouvons mieux faire que de recommander à l'indulgente appréciation de notre savant collègue les humbles observations du modeste critique, qui confesse et proclame lui-même avec tant de bonne grâce son infériorité, en même temps que l'audace de sa tentative devant une autorité si imposante et si légitimement reconnue et acceptée de tous.

3° Diverses poésies de MM. Victor Pavie, A. Maillard, Belleuvre et Chudeau.

Les deux volumes dont nous venons de rendre compte au Comité contiennent en outre un résumé des travaux de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers pendant l'année 1860, par M. J. Sorin, président, et deux Notices biographiques, l'une de M. le conseiller E. Lachèse, secrétaire général, sur M. Louis Pavie, qui fut un des plus zélés fondateurs de la Société; l'autre de M. Courtiller sur M. de Beauregard, président de chambre à la cour impériale d'Angers, auquel on doit plusieurs travaux importants sur

Digitized by Google

l'agriculture, sur l'archéologie et sur l'histoire de l'Anjou, publiés dans les *Mémoires* de la Société d'Angers ou dans la *Revue de l'Anjou*, et un ouvrage plus étendu, la *Statistique du département de Maine-et-Loire*. Ces deux Notices sont de justes tributs d'affectueux souvenir offerts à des confrères aimés, estimés et regrettés.

L. Bellaguet,
Membre du Comité.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

Année 1861.

Les matières historiques et archéologiques sont réparties à peu près également dans les numéros du Bulletin dont nous avons à rendre compte au Comité. Nous dirons quelques mots de chacun des articles relatifs à l'histoire qui ont plus particulièrement attiré notre attention.

Nous rencontrons, dès les premières pages, une Notice de M. Max. Beauvilliers sur quelques communes du canton de Beaune-la-Rolande (Loiret), entre autres, celles d'Auxy, de Gaubertin et de Barville.

La commune d'Auxy faisait autrefois partie de l'ancienne province du Gâtinais. Elle était comprise, avant 1789, dans l'ancien duché-pairie de Beaumont, et dépendait du diocèse, bailliage et siége présidial de Sens. Nous ne nous arrêterons pas plus que M. Beauvilliers à l'étymologie latine que certaines personnes attribuent à Auxy (*auxi-lium*), à cause du secours qu'en auraient reçu les Romains dans les guerres de la conquête des Gaules. Nous ferons seulement remarquer que cette commune, formée de la réunion de plusieurs paroisses autrefois séparées, telles que Chauffour, Gondreville, Presles et Montatelon, possédait anciennement, comme le constatent des actes cités par M. Beauvilliers, deux chapelles, l'une à Gondreville, l'autre à Chauffour. On trouve dans les archives de la même commune cette particularité, que le premier curé d'Auxy inscrivait sur son registre les testaments qui lui étaient dictés par ses paroissiens. Ces testaments ne contenaient, du reste, que des dispositions purement religieuses.

La commune de Gaubertin, qui, en 1707, cessa d'appartenir au bailliage de Montargis, et fut incorporée dans l'élection de Nemours, possédait autrefois les reliques de ses deux patrons, saint Aubin et saint Blaise. M. Beauvilliers nous fait connaître les noms des anciennes familles seigneuriales de la terre de Gaubertin. La maison de Harlay posséda cette terre de 1627 à 1660. L'aîné de cette famille était comte de Beaumont, terre qui fut plus tard érigée en duché-pairie au profit du prince de Tingry, de la branche de Mont-

Digitized by Google

morency-Luxembourg, marié à une demoiselle de Harlay. Le cadet était baron de Sancy, petit hameau compris dans la terre de Gaubertin. C'est un de ces cadets, Nicolas de Harlay, qui donna son nom au précieux diamant dont l'histoire est trop connue pour que nous ayons besoin de la rappeler ici. C'est ce même Nicolas de Harlay qui se fit catholique « parce que, disait-il, un sujet doit être « de la même religion que son prince, » et dont la légèreté en fait de religion donna lieu à la sanglante satire composée par d'Aubigné sous le titre de : *Confession catholique du sieur de Sancy.*

En ce qui concerne Barville, M. Beauvilliers a pu relever dans les actes qu'il a étudiés quelques noms de seigneurs et de personnages de qualité qui lui ont fourni la preuve ou la confirmation de certains faits relatifs à cette localité.

Une Notice historique de M. Basseville sur le *Château de Chenailles et ses seigneurs* contient des renseignements intéressants sur la famille Vallée. Geoffroy Vallée, grènetier au moulin à sel de Gien, acquit vers le milieu du seizième siècle la propriété de Chenailles, qui n'était alors qu'une petite métairie possédée indivisément par plusieurs habitants des environs. Il fut le premier qui prit le titre de seigneur de Chenailles; il devint plus tard contrôleur des domaines à Orléans, et mourut en 1557, laissant de son mariage avec Girarde le Berruyer, fille de Pierre le Berruyer, avocat fiscal à Orléans, plusieurs enfants, dont l'aîné, qui s'appelait aussi Geoffroy, succéda à son père dans la possession de Chenailles. C'est ce dernier qui, pour un opuscule intitulé : la *Béatitude des chrétiens, ou le fléau de la foi*, fut accusé d'athéisme, condamné en 1573 par un arrêt du parlement de Paris, pendu en 1574, et son corps brûlé et réduit en cendres. On lui attribue encore un autre ouvrage ayant pour titre : *Cur receptum sit evangelium.* Victime de l'intolérance de son siècle, comme Étienne Dolet, son compatriote, Geoffroy Vallée, selon la remarque de M. Basseville, ne méritait ni tant d'honneur ni tant d'indignité. Tout ce qu'on peut démêler de plus clair dans son livre, au milieu d'un chaos d'idées incohérentes et d'un style souvent inintelligible, c'est une certaine tendance vers le libre examen. Sa mort fit passer la seigneurie de Chenailles dans les mains de son frère Jacques Vallée, qui fut intendant général des finances sous Henri III. Après lui, Chenailles échut successivement à deux de ses sœurs, Marie Vallée, épouse de Robert Miron, contrôleur général des finances et intendant des ordres du roi, et dame Claude Vallée, alors veuve du sieur Guillaume Brachet, seigneur de la Planchette et trésorier général de l'extraordinaire des guerres. C'est à

Digitized by Google

l'époque où Marie Vallée possédait Chenailles que la tradition place la visite que firent à ce château Henri IV et Gabrielle d'Estrées, ou, suivant quelques-uns, la marquise de Verneuil : tradition dont M. Basseville suspecte avec raison l'authenticité; car rien dans les Mémoires du temps, dans l'itinéraire des rois de France, ou dans le recueil de la correspondance de Henri IV, ne laisse même présumer un séjour quelconque à Chenailles de ce monarque et de l'une ou l'autre de ses maîtresses. De plus, les peintures du boudoir, qui subsiste encore, et qu'on qualifie de boudoir de Gabrielle d'Estrées, parce qu'on en attribue la décoration à son séjour dans cette résidence, sont évidemment postérieures au règne de Henri IV, et doivent être l'œuvre d'un peintre du milieu du dix-septième siècle.

Claude Vallée laissa Chenailles par son testament à François Vallée, son neveu, seigneur de Lautinière, président et trésorier au bureau des finances de Paris, dont Tallemant des Réaux, dans ses historiettes, parle comme d'un galant homme et d'un bel esprit (1). Ce seigneur se plut à embellir et à orner son château, ses jardins et son parc, qu'il fit dessiner, dit-on, par Lenôtre. Aussi Chenailles était-il fréquenté par une foule d'illustres visiteurs. On remarquait parmi ses hôtes les plus assidus le neveu de François Vallée, Jacques Vallée, plus connu sous le nom de des Barreaux, qui venait à chaque printemps y passer quelques jours en compagnie de plusieurs beaux esprits du temps, amis, comme lui, du plaisir et de la bonne chère.

Après la mort de François Vallée, le château de Chenailles devint tour à tour la possession de Claude Vallée, conseiller au parlement; de Jacques Fête, commissaire ordinaire des guerres; de Louis Fête de Noisy, grand maître des eaux et forêts d'Orléans; d'un sieur du Lorent, comte d'Ampus, et d'une demoiselle Sauveur, qui le légua par testament à Joly de Fleury, procureur général au parlement de Paris. C'est à ce magistrat qu'il appartenait en 1789. La Révolution ayant anéanti du même coup le parlement et les droits féodaux, Joly de Fleury fut à la fois le dernier procureur général du parlement et le dernier seigneur de Chenailles.

La section d'histoire et de philologie a recommandé à plusieurs reprises dans l'intérêt des études historiques, tant aux correspon-

(1) « Je fus une fois à Chenailles, où il recevait assez bien les gens ; le soir il « affectait de faire la priere sur-le-champ. Il disait quelquefois les meilleurs « galimatias du monde, et je ne riais jamais tant qu'en priant Dieu. » *Historiettes de Tallemant des Réaux*, t. IV, p. 51. Edition de MM. Monmerqué Paulin-Paris. Paris, 1855.

Digitized by Google

dants du ministère qu'aux Sociétés savantes, l'utilité des recherches dans les anciennes minutes des notaires. M. Dupuis n'avait pas attendu cette recommandation pour se livrer à ce genre de recherches. Nous avons déja signalé au Comité dans notre dernier compte rendu du *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais* des documents intéressants du dix-septième siècle provenant de l'étude de M. Bernier, notaire à Orléans, et communiqués par M. Dupuis.

Le premier de ces documents était relatif aux *Hospices d'Orléans*, le second à l'impôt connu sous le nom de *Logement des gens de guerre* (1). De nouvelles communications dues à l'obligeance du même notaire ont permis à M. Dupuis de porter à notre connaissance plusieurs actes de 1684 qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire locale. Les uns se rapportent au passage de Louis XIV par Orléans et aux mesures prises par l'autorité pour que le roi trouvât les chemins et les rues en bon état, et contiennent les noms d'un assez grand nombre d'habitants d'Orléans à cette époque. D'autres montrent quelles preuves il fallait faire pour être admis à jouir des droits et priviléges de bourgeoisie dans cette ville. Nous avons remarqué aussi parmi ces actes le procès-verbal d'une visite générale des murs, tours, fortifications, pont et îles de la ville, faite par les échevins, dans lequel sont énumérées avec détail les réparations à faire et les améliorations à réaliser dans chacun des quartiers de la cité.

Trois autres actes notariés trouvés par M. de la Tour dans les archives de la sous préfecture de Pithiviers mentionnent plusieurs faits concernant la prise de cette ville par le prince de Condé en 1562, et son occupation par les protestants en 1568, le pillage et l'incendie de l'église Saint-Georges, et les noms d'une partie des prêtres qui furent tués par les huguenots.

Dans une Notice sur la *Maison de l'ardoise*, à la Chapelle-Saint-Mesmin, M. Pillon a cherché à établir, à la suite de fouilles pratiquées autour de cette maison, que c'est là que dut se livrer un combat qui eut lieu à l'époque de la Ligue entre les Orléanais et leur gouverneur François d'Entraigues, qu'ils avaient forcé de sortir de la ville avec les troupes royales, et qui s'était retiré à Beaugency.

Citons, en terminant, la description et l'analyse données par M. de Martonne, archiviste de Blois, d'un manuscrit du quinzième siècle provenant de l'église de la Chaussée-Saint-Victor, paroisse rurale des environs de cette ville, qu'il a découvert dans les archives de

(1) Voyez la *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. VII, p. 279.

Digitized by Google

la préfecture de Loir-et-Cher. Ce manuscrit renferme la vie de saint Victor, évêque du Mans au sixième siècle, et divers détails sur ce saint qui ne se trouvent pas dans le recueil des Bollandistes.

Indépendamment des communications publiées dans le *Bulletin* dont nous venons de présenter un aperçu au Comité, les procès-verbaux des séances de la Société archéologique de l'Orléanais donnent une idee très-favorable de l'activité de ses travaux et du zèle de ses membres.

L. Bellaguet,
Membre du Comité.

Digitized by Google

NOTICE SUR LES ARCHIVES COMMUNALES DE LA VILLE DE TOULON,

PAR M. OCTAVE TEISSIER.

Toulon, 1863. — Un vol. in-8° de 267 pages.

« Aujourd'hui, l'homme désireux de s'instruire ressemble à un voyageur qui, pénétrant dans un pays dont il n'a pas la carte topographique, est obligé de demander son chemin à tous ceux qu'il rencontre. »

Ces lignes que M. Octave Teissier a prises pour épigraphe de son livre ont été écrites il y a environ vingt ans par le prince éclairé que le suffrage universel a par deux fois désigné pour gouverner la France. Vraies à l'époque où elles remontent, elles tendent par bonheur, grâce à lui et aux libéralités du gouvernement, à devenir de jour en jour moins exactes. Depuis cette époque, en effet, de grands catalogues ont été entrepris et se continuent; la collection des documents inédits s'est enrichie de nombreux volumes. De son côté, le directeur général des Archives de l'Empire a donné une impulsion féconde aux travaux de cet immense dépôt historique, dont il explore les trésors avec tant d'activité. Venant en aide à tous ces efforts, le département de l'intérieur fait imprimer en ce moment les inventaires de nos archives départementales et communales : « C'est notre passé, c'est notre histoire, c'est notre gloire, disait M. le duc de Persigny à l'Empereur en lui proposant cette grande mesure, et nous faisons acte de bons citoyens en relevant et honorant ces reliques de nos pères. » Le Comité me permettra enfin d'indiquer, sans y insister, le concours que le département des finances lui-même a voulu donner à l'œuvre commune en faisant approuver par l'Empereur la publication aux frais de l'Etat de la correspondance d'un homme dont le nom sera toujours des plus justement illustres dans l'histoire de l'administration française.

Le volume dont M. Octave Teissier a fait hommage au Comité, qui m'en a confié l'examen, est dû à l'heureuse pensée qu'a eue le département de l'intérieur de demander aux départements et aux communes la publication des inventaires de leurs archives. Chargé de l'inventaire de celles de Toulon, M. Teissier, après avoir accompli la tâche que son zèle s'était imposée, a voulu donner dès à présent, par l'analyse de quelques-unes des pièces qu'il a cataloguées, la preuve de l'intérêt qu'elles offrent et de l'utilité dont elles seront à

Digitized by Google

celui qui écrira une nouvelle histoire de Provence. Une introduction sobre, bien faite, dans laquelle il apprécie à grands traits le rôle des historiens contemporains, ouvre le volume. M. Teissier indique ensuite rapidement en quoi consistent les pièces qu'il a été chargé d'inventorier, et qui se composent de plus de cinq cents chartes appartenant aux treizième, quatorzième et quinzième siècles; des délibérations du conseil municipal de Toulon depuis la fin du quatorzième siècle jusqu'à la révolution de 1789, et d'un très-grand nombre de rapports, statuts, jugements, etc.; en tout quatre-vingt mille pièces. dont quelques-unes ont déjà permis à la commune de Toulon de réclamer et d'obtenir de la justice du souverain des terrains considérables qui étaient revendiqués par le domaine. La plus ancienne charte conservée en original dans les archives municipales de Toulon est du 18 novembre 1235, et l'on y voit l'évêque de la ville posant les limites respectives de plusieurs communes voisines. « Cette sentence, dit M. Teissier, est le dernier document dans lequel l'influence ecclésiastique se manifeste d'une manière prépondérante. Plus tard, les évêques n'interviennent plus dans les affaires temporelles; ils sont remplacés par les hommes de loi. Les juges, les notaires, les avocats, se glissent partout, et la vie publique des Toulonnais, comme celle des autres populations provençales, n'est plus en quelque sorte qu'une interminable procédure. Les écritures se multiplient, les procurations, encombrées de formules, prennent des proportions étonnantes, et les enquêtes judiciaires se développent sur des parchemins de plusieurs mètres de longueur. »

Je n'apprendrai rien au Comité en lui disant que les communes provençales ont joui de fort bonne heure d'une administration municipale véritablement libre. M. Teissier n'a pu que vérifier de nouveau ce fait. Il a constaté en même temps que, dès la fin du treizième siècle, la cité toulonnaise avait à peu près complétement échappé à l'influence de la noblesse et du clergé, notamment en ce qui concernait les impôts communaux qui frappaient également tous les habitants clercs ou autres, sous peine, dit un document contemporain, de la *confiscation des biens*. Un autre document contient ce qui suit: « Nous n'ignorons pas que notre fisc s'accroîtra si nous avons des sujets riches; mais pour obtenir ce résultat il faut que nous les délivrions des extorsions des collecteurs pervers; que, dans les procès, nous leur évitions des dépenses et des charges trop lourdes, et qu'ils ne soient pas molestés par nos baillis et autres agents. » On se croirait, en lisant ces lignes, transporté en plein dix-huitième siècle, au moment où Turgot posait les bases de l'économie poli-

Digitized by Google

tique, où le philosophe d'un sybarite couronné, le docteur Quesnay, écrivait cette sage maxime : « Pauvre royaume, pauvre roi. » Il n'en est pourtant rien. Le passage que je viens de citer est extrait d'un statut de Charles II, comte de Provence, et ce statut est du 19 avril 1289.

Les analyses de chartes, règlements, statuts et rapports donnés par M. Teissier relatent un grand nombre d'autres faits intéressants dont l'histoire fera son profit. Le 21 septembre 1317, le roi Robert écrit à l'évêque de Toulon que, « non contents d'agir envers les Toulonnais avec une avarice cruelle en exigeant durement les dîmes, lui, évêque, le prévôt et les membres du chapitre, vendent les sacrements à prix d'argent. » Le roi Robert menace en même temps l'évêque d'user au besoin du pouvoir dont il dispose et de le dénoncer à l'autorité tutélaire du souverain pontife. Un siècle après, en 1429, sur la plainte de la ville de Toulon, le grand sénéchal de Provence décide, vu l'accroissement des charges de la communauté, que l'évêque, ses vicaires, ses officiers, contribueront aux dépenses municipales proportionnellement à leurs biens, ainsi que le veut la justice, sous peine de saisie du temporel. Dans la même année 1429, un mode d'élection inusité fut ordonné aux baillis de Toulon. Les élections précédentes avaient occasionné des troubles graves. Pour y mettre un terme, le prince Charles décida qu'à l'avenir les syndics, trésoriers, notaires et conseillers seraient élus par le sort. Huit ans après (29 mai 1437), le roi René maintenait ce mode d'élection par une charte précédée de considérations desquelles il résulte que les charges municipales, vivement briguées, donnaient lieu à des fraudes, à des collisions qu'il avait à cœur d'éviter. Si le système adopté supprimait ces inconvénients, il en avait bien d'autres, et les désignations par la voie du sort n'avaient plus rien de flatteur ni pour les électeurs ni pour les élus. Signalons encore l'article d'un statut sur la justice, du 20 février 1320 : « Les appels, y était-il dit, devront être jugés dans le délai d'un mois, sinon les juges seront, pour chaque fois, privés des gages d'un mois. » Ces injonctions furent-elles suivies d'effet ? On ne sait que trop combien, malgré la volonté des gouvernements, la prompte expédition des affaires judiciaires a longtemps encore laissé à désirer.

L'exposé qui précède aura donné au Comité une idée de l'intérêt que présente le livre de M. Teissier. Je me bornerai, en terminant, à exprimer le regret que notre zélé correspondant n'ait pas cru devoir entrer dans quelques détails précis sur les poids et mesures, ainsi que sur la valeur des monnaies, aux diverses époques des an-

Digitized by Google

nales qu'il a si bien explorées. Les livres d'histoire ne donnent guère jusqu'à présent, sur ces objets essentiels, que des notions banales; il serait temps qu'on sortît sur ce point des généralités qui n'apprennent rien. Un travail complet et bien fait sur cette question d'une importance chaque jour mieux appréciée remplirait une lacune considérable, et celui qui l'entreprendra et le mènera à bonne fin attachera son nom à une œuvre qui ne périra point.

PIERRE CLÉMENT,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Archives historiques du département de la Gironde.

Tome IIIe.

Un volume in-4°. — Bordeaux, 1862.

La pensée qui a donné naissance à la *Société des archives historiques de la Gironde* ne saurait être trop encouragée et propagée. Il faut toujours le répéter, c'est dans la recherche, l'interprétation et la publication des documents et des monuments locaux que les Sociétés des départements trouveront les éléments les plus avantageux de leurs travaux.

Déjà deux volumes des Archives historiques de la Gironde ont prouvé l'utilité de l'Association et l'intérêt de son recueil. Le troisième volume qui nous parvient aujourd'hui, en rien inférieur aux précédents, consacre le succès de cette nouvelle bibliothèque historique, à laquelle les encouragements du conseil général de la Gironde et du conseil municipal de la ville de Bordeaux sont désormais et pour toujours, nous l'espérons, acquis.

Chaque volume de la collection est composé presque exclusivement (car il y a quelques dissertations) de documents originaux extraits soit des dépôts historiques du département, soit des archives et bibliothèques du reste de la France et de l'étranger, ou provenant de communications particulières, mais ayant toujours trait à l'histoire des hommes et des villes de la Gironde.

La Société des Archives historique a décidé en principe qu'elle admettrait dans son Recueil les documents modernes, même les plus récents. C'est ainsi que parmi les 300 pièces que renferme le présent volume, la premiere suivant l'ordre chronologique est une donation de Guillaume VII, duc d'Aquitaine, à l'abbaye de Maillegais de l'an 1072, et la derniere une lettre de l'an 1849 écrite par M. Raymond Bonheur sur les heureux succès de sa fille, l'artiste populaire des pâturages et des fenaisons, née à Bordeaux comme ses deux frères aînés. Nous ne blâmerons pas la Société d'élargir ainsi le cadre chronologique de ses publications, certains du soin judicieux qu'elle ne cessera d'apporter au choix difficile des écrits contemporains dont l'impression lui paraîtra désirable. Et néanmoins, quand la connaissance et la conservation de ces documents peut être assurée aujourd'hui par tant de moyens divers, dans les journaux, les revues et les livres spéciaux, nous n'hésitons pas à dire

Digitized by Google

qu'il nous eût paru bien préférable pour la Société de ne pas descendre jusqu'aux temps modernes et de placer une barrière chronologique assez reculée à l'admission des documents dans son Recueil. L'année 1789, de préférence à toute autre, où finit l'ancien régime, d'où part un ordre de choses entièrement nouveau, n'est-elle pas la limite chronologique tout naturellement indiquée pour cette grande ligne de démarcation.

On comprend que nous ne puissions rendre compte en détail à la section d'une collection dans laquelle les documents, extrêmement multipliés, sont la plupart indépendants les uns des autres; dans laquelle des donations et des fondations pieuses alternent avec des hommages féodaux, des revues d'hommes d'armes, des procès-verbaux de saisies féodales, des testaments (entre autres le testament du duc d'Epernon de l'an 1642), des lettres assez nombreuses de correspondants du cardinal Mazarin, des comptes de dépenses, des coutumes et priviléges de diverses localités. Mais nous croyons devoir signaler quelques faits qui nous frappent et indiquer quelques améliorations qui nous paraissent désirables et faciles à réaliser dans la publication de ces pièces.

Nous engageons la Société de la Gironde à donner, en tête de chacun des actes qu'elle publie, un sommaire assez étendu du document. Ses titres sont en général trop brefs, et souvent tout à fait insuffisants. Une analyse substantielle et précise éclaire et condense la valeur historique du document, appelle l'intérêt du lecteur, facilite et accélère les recherches. Mais cette analyse, pour ne pas dénaturer entièrement l'acte qu'elle résume, demande à être faite avec beaucoup de soin. Les dates, qui donnent leur sens réel aux pièces détachées en les mettant dans leur vraie place historique, demandent surtout à être examinées, vérifiées et traduites avec une extrême circonspection. Nous croyons devoir appeler d'une manière toute particulière l'attention de l'Association de la Gironde sur ce point.

La Société n'ignore pas que, pendant tout le temps où les Anglais ont été maîtres de son pays, du douzième au quinzième siècle, la plupart des chancelleries locales, publiques ou privées, ont suivi le style chronologique d'Angleterre et non l'usage de France. Les rédacteurs de chartes et de contrats y commençaient généralement l'année, non pas à la fête de Pâques, comme il était d'usage dans les domaines du roi de France, mais à la Noël, suivant la coutume plus ancienne, conservée en Angleterre et dans un grand nombre d'autres pays chrétiens. Quand les notaires ou secrétaires dérogeaient à cet usage

Digitized by Google

pour suivre le style de Pâques, ils en faisaient ordinairement la remarque, en ajoutant à la date les mots *more gallicano;* l'omission de cette formule autorise à penser qu'ils se sont conformés au style importé officiellement dans la Guyenne et le Poitou par les rois anglais. Il suit de là que les millésimes des pièces antérieures à la fête de Pâques dans les mois de janvier, février, mars et quelquefois une partie d'avril, millésimes que nous augmentons aujourd'hui d'une unité dans les chartes purement françaises pour les ramener au style moderne, doivent rester tels qu'ils sont dans les documents rédigés en Angleterre ou conformément à l'usage d'Angleterre.

C'est ce que la Société de la Gironde ne nous paraît pas avoir toujours observé. Nous lui signalons surtout aux pages 19, 20, 21, 22, 30, 103 et suivantes des actes dont les dates nous paraissent avoir été peu exactement traduites ou du moins insuffisamment justifiées, s'il y a eu des raisons pour corriger, comme l'ont fait les éditeurs, le millésime textuellement écrit dans l'instrument original.

Nous croyons encore que la Société, en interprétant dans les dates de ses pièces la notation chronologique *in exitu mensis illius* comme indiquant pour point de départ le commencement de la première quinzaine du mois, n'a pas suivi la règle le plus généralement admise aujourd'hui, et probablement la plus suivie au moyen âge. *Quarta die exitus Martii*, sur une charte de 1262 dans laquelle Arnaud de Navailles promet au roi d'Angleterre d'abattre le donjon de son château de Saut (1), n'est pas le quatrième jour de la seconde quinzaine de mars, mais bien le quatrième jour avant la fin du mois, c'est-à-dire le 28, et non le 20 mars.

Nous avons dit que les documents des Archives de la Gironde offraient une grande diversité. Le Recueil pourrait, croyons-nous, avoir encore plus de variété, de nouveauté et d'utilité, si l'Association, comme nous l'y engageons instamment, mettant à profit les richesses de ses nombreux dépôts scientifiques, dirigeait particulièrement ses recherches vers les documents qui concernent l'histoire de l'industrie, du commerce et de la navigation au moyen âge. Jamais on ne devra négliger sans doute ce qui peut éclairer la condition des personnes et des terres dans l'ancienne société, l'histoire des institutions civiles et politiques, l'histoire générale des événements; il est temps néanmoins de donner une attention plus suivie à l'histoire des institutions et des pratiques de l'industrie, du crédit, du change, des arts et métiers et du commerce général de terre et de

(1) Page 10.

Digitized by Google

mer, dont on s'est encore trop peu occupé dans notre pays jusqu'à présent. La ville de Bordeaux est-elle restée aussi longtemps qu'on le pense en retard sur le midi et le nord de la France dans le développement de son industrie et de son commerce maritimes ? C'est aux savants membres de l'Association de la Gironde à résoudre la question, et il n'est rien de tel pour y parvenir que la publication de documents originaux.

Mais nous craignons, en prolongeant trop ces *desiderata*, de faire une critique imméritée de l'excellent Recueil dont nous entretenons la section. Nous avons hâte d'ajouter en terminant combien la Société des archives historiques de la Gironde nous parait avoir eu raison de ne pas prendre trop à la lettre le vœu de l'honorable rapporteur du budget municipal de la ville de Bordeaux, qui souhaiterait que la Société ne commençât ses nouvelles publications qu'alors que tous les documents destinés par elle à l'impression seraient classés chronologiquement. Autant vaudrait ajourner l'apparition du prochain volume des archives de la Gironde à une époque que nul de nous ne verrait peut-être. Pour donner satisfaction à ce qu'il y a de légitime et de praticable en même temps dans le désir du conseil municipal de Bordeaux, il suffira à la Société de classer dans un ordre chronologique les pièces de chaque volume, et au lieu d'introduire des suppléments à un premier Recueil, de rejeter au volume suivant, quel que soit leur intérêt, la publication des pièces qui lui seront communiquées inévitablement durant le cours de l'impression de celles qui auront été une fois choisies.

Que la Société des archives de la Gironde poursuive ses utiles et savantes investigations; qu'elle continue à être sobre d'annotations dans l'impression de ses pièces; qu'elle donne de bons sommaires et une exacte chronologie à ses textes; qu'elle multiplie les tables récapitulatives; qu'elle varie le choix de ses documents, en recherchant surtout ceux qui ont trait aux faits et aux époques les moins connus de notre histoire, et elle aura le mérite d'avoir fondé une de nos meilleures publications départementales.

L. DE MAS LATRIE,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS.

Seconde série, t. V, 1860-1861.

Ce volume est presque entièrement rempli par des travaux qui concernent la médecine ou la chirurgie pratique, par une étude anatomique sur les caractères différentiels de la conformation crânienne chez les Lapons et les Esquimaux et par des recherches sur la dégénérescence des prairies artificielles et sur les moyens d'y obvier. Cependant la littérature et l'histoire y trouvent encore de bonnes choses à glaner dans la Notice que M. Baguenault de Vieville a consacrée à Germain Audebert, dans un Rapport de M. de Torquat sur un ouvrage italien intitulé : *Origine e gesta di Giovanna d'Arco*, et surtout dans la dissertation de M. Baillet sur l'histoire du royaume d'Orléans.

Germain Audebert, né à Orléans le 3 mars 1518, mort à plus de quatre-vingts ans dans cette même ville, où il avait exercé pendant un demi-siècle les fonctions de conseiller, puis de président de l'élection, fut en son temps très-célèbre comme poëte latin, surnommé le Virgile orléanais, honoré des plus illustres amitiés, créé chevalier par le pape et par le doge de Venise, anobli par Henri III ; et cependant il est aujourd'hui sinon tout à fait inconnu, du moins presque oublié, même dans son pays natal, et c'est à peine si les dictionnaires biographiques daignent mentionner son nom. M. Baguenault a voulu protester contre cette indifférence et rappeler à l'insoucieuse postérité ce qu'avait été Audebert comme homme et comme poëte. Les principaux écrits de cet humaniste sont ses trois poëmes, moitié épiques, moitié descriptifs, sur Venise, Rome et Naples, dont le premier sortit en 1583 des presses de ces Alde Manuce qu'il avait éloquemment vantés dans ses vers. Les souvenirs si vifs et si durables qu'Audebert avait rapportés d'un long séjour en Italie semblent avoir rempli sa longue carrière, en imprégnant son âme du goût des chefs-d'œuvre de l'art et du sentiment des beautés d'une grande nature. Audebert mérite-t-il l'abandon où il est tombé avec tant d'autres illustres, les Rapin, les Vanière, les Santeuil, les Commire, dont les noms surnagent à grand'peine ? Non sans doute, surtout si l'on considère qu'au temps où il écrivit, le latin était l'idiome usuel et

Digitized by Google

en quelque sorte obligatoire du monde lettré. Mais la prépondérance que la poésie française allait acquérir avec Marot, Ronsard et Malherbe devait rapidement reléguer l'usage de la poésie latine parmi les exercices scolaires, ou du moins le réduire à n'être plus qu'un délassement pour quelques esprits curieux et delicats. Le grand courant portait ailleurs ; Audebert a été submergé par lui : aussi, malgré les louables efforts de son biographe, il ne laissera guère d'autre trace que celle d'un honnête magistrat qui aima et cultiva les belles lettres avec le goût passionné particulier aux hommes de la Renaissance.

Je ne dirai qu'un mot de l'opinion singulière relative à l'origine de Jeanne d'Arc, et que réfute sans peine M. de Torquat. Cette opinion consiste à donner pour père à la Pucelle un patricien bolonais, Ferrante Ghisilieri, qui aurait été exilé en France au commencement du quinzième siècle, et s'y serait établi sous un nom supposé. Je ne connais pas l'ouvrage italien analysé par l'honorable membre de la Société d'Orléans, mais celui-ci en dit assez pour montrer que les témoignages manuscrits allégués dans ce livre n'ont aucune espèce de valeur. Ce qui n'a pas empêché un membre de la famille Ghisilieri de faire placer dans son palais, en 1845, la statue de la Pucelle avec une inscription commémorative de cette prétendue parenté. Nous comprenons qu'on revendique comme un titre de gloire l'honneur d'appartenir à un degré quelconque à la libératrice d'Orléans et de la France, mais c'est à la condition de ne pas s'attribuer cette gloire aux dépens de la vérité et du bon sens.

Si la Société n'a produit par elle-même dans le cours de l'année dont nous nous occupons aucun Mémoire historique important, elle a du moins le mérite d'en avoir suscité du dehors en mettant au concours l'histoire du royaume d'Orléans, ou, pour mieux dire, l'histoire des variations géographiques que ce royaume a subies depuis la mort de Clovis jusqu'à la réunion de toute la monarchie franque entre les mains de Clotaire II. En réalité, comme le remarque avec raison M. Dupuis, rapporteur de ce concours, ce ne fut pas un royaume que Clovis transmit à son successeur, ce fut un héritage qu'il laissa à ses enfants. Son domaine fut découpé en quatre portions, que l'on chercha à rendre aussi égales que possible, et ses fils se partagèrent ses biens-fonds comme ses trésors. « Cet amour de l'égalité dans les partages était poussé si loin que les pays d'outre-Loire des États de Clovis (la partie méridionale de la France) furent divisés en quatre parts, en quatre lambeaux pour bien dire, sans aucune convenance, sans aucune commodité pour ceux qui les possé-

Digitized by Google

daient, et tellement mêlés, tellement enchevêtres entre eux qu'aucun des quatre possesseurs ne pouvait pénétrer sur son domaine sans traverser celui des autres (1). » Jamais les successeurs de Clovis ne prirent d'autre titre que celui de rois des Francs, et les noms de royaumes de Paris, d'Orléans, de Metz, ne sont que des appellations bonnes pour mettre quelque ordre dans cette confusion, mais inexactes en elles-mêmes. Pour ce qui regarde le royaume dit d'Orléans, pendant le siècle qui s'écoula de Clovis à Clotaire II, il ne fut peut-être pas d'une même étendue durant cinq années de suite. « Orléans, dit encore M. Dupuis, fut la capitale fictive d'un royaume qui, en réalité, était celui de Bourgogne, et ce royaume, à chaque instant pour ainsi dire, changeait de forme et d'étendue, tantôt englobant d'autres royaumes, tantôt englobé par eux; aujourd'hui restreint dans d'assez étroites limites, demain s'étendant de telle sorte qu'il s'avançait au delà des Alpes jusqu'au milieu du Valais, comprenait Nantes et la Bretagne, quelquefois la Provence et Marseille (2). »

Telle est la question épineuse et complexe que M. Baillet, ancien élève de l'Ecole des chartes, répondant à l'appel de la Société d'Orléans, a traitée avec une clarté et une sûreté de critique très-remarquables. Sa dissertation, si digne du prix qui lui a été décerné, a été insérée à la fin du volume avec les deux cartes qui l'accompagnent, et qui sont indispensables pour l'intelligence du système géographique adopté par l'auteur. Ce système, hâtons-nous de le dire, ne marche qu'appuyé sur des preuves excellentes empruntées non-seulement aux historiens originaux, mais aussi aux *Acta sanctorum*, aux chartes et diplômes et aux actes des conciles. C'est surtout avec ce dernier ordre de documents et à l'aide des signatures des évêques que M. Baillet a pu reconstituer pour des époques fixes les noms des cités qui furent attribuées à tel ou tel roi franc. On peut même regretter qu'entrant un peu plus avant dans cette voie nouvelle, il n'ait pas tiré un plus grand parti des inscriptions chrétiennes de la Gaule, dont un grand nombre, habilement interprétées comme elles le sont par M. Le Blant, jettent un jour inattendu sur les variations si brusques de la topographie des royaumes mérovingiens. Sauf cette omission, qui s'explique d'ailleurs par la date à laquelle le Mémoire de M. Baillet fut composé (1859), on peut dire que l'auteur n'a négligé aucune source, et qu'il n'a pas craint

(1) Cf. p. 236 et suiv.
(2) *Ibid.*, p. 239.

Digitized by Google

de contrôler les arguments déjà présentés par des écrivains très-autorisés, tels qu'Adrien de Valois et Foncemagne, soit pour les fortifier, soit pour les combattre.

Nous ne pouvons que nous borner à exposer ici les conclusions de M. Baillet, celles du moins qui nous ont paru ressortir d'un examen attentif de son travail. D'abord il ne voit nulle part de royaume d'Orléans; il voit un royaume dont Orléans fut la capitale sous Clodomir, de 511 à 524 : c'est la première période; puis un royaume de Bourgogne possédé par Gontran et par Thierry II, ayant aussi Orléans pour capitale nominale, sans que cette ville fût la résidence habituelle du roi, de 561 à 613 : c'est la seconde période. Car, durant la période intermédiaire qui suivit le meurtre des fils de Clodomir, Orléans et Angers ne peuvent être considérés que comme des annexes du royaume de Thierry Ier et de ses descendants. En second lieu et pour ce qui touche la question si controversée de la régularité des partages, M. Baillet, au milieu des assertions contradictoires de nos historiens modernes, estime qu'il n'y eut pas plus d'esprit systématique, politiquement parlant, dans le partage de 561 que dans celui de 511. Dans tous les deux il voit de grandes provinces d'un même royaume séparées les unes des autres, des cités partagées entre plusieurs rois, nul respect des divisions civiles romaines ni des divisions ecclésiastiques. Du moment qu'on n'admettait pas que chaque roi dût avoir sa portion dans chaque province de la monarchie, la conquête de la Bourgogne et l'acquisition de la Provence devaient nécessairement influer sur le second partage. Caribert fut exclu de la Provence; il fallut l'en dédommager en étendant ses États de la Garonne aux Pyrénées. Sigebert fut récompensé de la perte de deux grandes cités en Aquitaine par une plus large part en Provence. De même, comme on annexait toute la Bourgogne au royaume qu'avait eu Clodomir, on dut retrancher à Gontran quelques cités : Tours, Poitiers, Angers, Le Mans.

Nous recommandons la lecture de cette dissertation très-substantielle à tous ceux qui s'occupent de la géographie des temps mérovingiens; nous faisons en même temps des vœux pour que M. Baillet, qui paraît s'éloigner aujourd'hui de la voie des recherches érudites, y rentre bientôt, et trouve pour de nouvelles études une hospitalité semblable à celle que lui a donnée la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

HUILLARD-BRÉHOLLES,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE CLERMONT-FERRAND.

(Nouvelle série. — T. I, II, III et IV.)

Messieurs, je n'ai pas à vous rappeler les titres d'une Académie qui compte parmi ses membres titulaires ou ses associés quelques-uns des historiens et des érudits les plus distingués de notre temps et qui, pendant les longues années de son existence, a publié nombre de travaux remarquables. L'Académie de Clermont-Ferrand continue à être digne d'elle-même, et la nouvelle série de ses publications, commencée en 1859, n'a rien à envier au mérite solide et au succès de ses premiers travaux.

Je citerai en premier lieu la publication du *Procès-verbal de la tournée faite par M. de Meulan, receveur général des finances d'Auvergne, en exécution des ordres de M. le contrôleur général, dans l'année* 1740. Le manuscrit que signalait au siècle dernier le père Lelong dans la *Bibliothèque historique de la France* se trouvait à la bibliothèque de l'Institut, et M. Desbouis, bibliothécaire de la ville de Clermont, a eu l'heureuse pensée de faire imprimer ce document important de l'histoire de sa province au dix-huitième siècle. Le procès-verbal de M. de Meulan peut être comparé aux avis *annuels sur l'imposition de la taille* que dans une province voisine Turgot écrivait quelques années plus tard, et dans lesquels il nous montre les pratiques administratives de l'ancien régime.

Chaque année le brevet de la taille et le rôle des autres impositions directes étaient arrêtés dans le conseil des finances, et une première répartition sommaire du montant total des contributions était faite entre les généralités; avis était immédiatement donné aux intendants de la part qui incombait à leur province, avec ordre de procéder chacun dans leur ressort au détail de la répartition et à la levée des deniers. C'est au milieu de ces opérations secondaires que nous conduit le procès-verbal de M. de Meulan, opérations trop peu connues de l'histoire, qui pourtant renferment le secret d'un système financier dans lequel il y a souvent à blâmer, quelquefois à louer; auquel Mollien, en reconstituant l'administration sous le Consulat, a emprunté plus d'un détail et qu'il est utile de connaître, ne fût-ce que pour dire avec connaissance de cause en quoi le système moderne lui est supérieur.

Digitized by Google

A côté de la somme que le roi demandait à chaque généralité, figurait la réduction qu'il consentait à faire pour soulager les paroisses trop pauvres et les contribuables atteints dans leur fortune par quelque malheur imprévu : c'est ce qu'on appelait le moins imposé. Certains intendants en réservaient les faveurs à leurs amis et à leurs protégés ; d'autres, plus honnêtes, mais non moins insoucieux du bien, le répartissaient pour plus de commodité au marc le franc entre toutes les paroisses de la province. L'intendant de Riom se distinguait de la foule en n'accordant le moins imposé qu'après enquête à ceux qui lui paraissaient réellement mériter un dégrèvement. Au reste, l'Auvergne semble avoir été privilégiée à cette époque ; elle avait été administrée par Trudaine et son successeur s'appliquait à marcher sur les traces de cet homme de bien ; il ne faisait, dit M. de Meulan, « aucunes cotes d'offices de faveur », c'est-à-dire que sur la demande d'un homme de cour, d'un gentilhomme ou d'un favori qui voulait échapper à la taxation des gens de la paroisse, il ne le taxait pas lui-même, comme beaucoup d'intendants qui ne craignaient pas d'interrompre ainsi le cours ordinaire de la justice administrative et d'accorder le bénéfice d'une imposition réduite à ceux qui la plupart du temps étaient par leur fortune les moins dignes d'un pareil intérêt. La répartition entre les paroisses était une tâche délicate dans laquelle l'administrateur même le plus intègre ne parvenait pas à éviter l'erreur et l'injustice ; on manquait de données certaines. M. Rossignol s'occupa, comme on l'avait déjà fait dans quelques intendances, à dresser sous le nom de rôles tarifés une sorte de matrice cadastrale, et il parvint en effet à dresser ce tableau dans un tiers environ des collectes de sa province. Mais il manquait d'hommes pour exécuter ce travail ; il avait à surmonter les répugnances des paysans et les obstacles de certains intérêts privés ; il se contentait d'estimations approximatives qui ne donnaient pas toute la vérité non-seulement sur le revenu, mais même sur la contenance des héritages. Telle paroisse, par exemple, ne déclarait que la moitié de ses terres. L'intendant eut recours à l'arpentage ; mais les frais énormes qu'entraîna ce travail dans les deux premières paroisses l'obligea à renoncer à son entreprise. Faut-il s'étonner de ces difficultés au dix-huitième siècle, lorsqu'au dix-neuvième nous avons employé cinquante ans et 150 millions pour dresser un cadastre très-imparfait ? Mais alors notre cadastre, quelque défectueux qu'il soit, eût été un véritable bienfait ; les rôles tarifés lui étaient, comme on voit, bien inférieurs, et pourtant les rôles tarifés eux-mêmes étaient un bienfait, comparés à la taille

Digitized by Google

arbitraire, qui était la règle ordinaire. L'incurie ou la complaisance des officiers de l'élection aggravaient encore le désordre. Ils devaient présenter chaque année la liste des plus forts contribuables de chaque paroisse, parmi lesquels l'intendant choisissait les consuls ou collecteurs responsables des tailles. « Ces tableaux, dit M. de Meulan, sont extraordinairement mal faits... Les élus, par paresse, gagnés par des présents ou animés par quelque autre motif aussi condamnable, affectent dans plusieurs paroisses en faisant ces tableaux de n'y point comprendre les habitants les plus aisés et les plus capables de passer consuls et de mettre à leur place des gens insolvables, sans aveu et souvent des noms en l'air. » La répartition devait être faite en conséquence. Autre abus : quand il y avait des terres incultes ou abandonnées, on ne les rayait pas des rôles de la paroisse, mais on en accordait « la jouissance pendant cinq ans aux consuls, à la charge de payer la taille et le cens, et les rentes dues aux seigneurs : » ce trait rappelle les misères des curiales au quatrième siècle de l'empire. Dans chaque élection, les receveurs des tailles passaient avec le receveur général de la province des traités par lesquels ils s'engageaient à payer à certaines époques fixes ; comme ils y étaient stimulés par des gratifications et par des intérêts, ils payaient, mais en avançant une partie de l'argent ; puis ils avisaient aux moyens de recouvrer leurs avances sur les contribuables. M. de Meulan s'applaudit que les rentrées se fassent en vingt-cinq ou vingt-huit mois, parce qu'avant M. Trudaine, il ne fallait guère moins de quatre à six ans; un pareil résultat serait loin de satisfaire aujourd'hui le ministre des finances. M. de Meulan vantait aussi, non sans raison, la douceur de l'administration de l'Auvergne qui, usant peu des garnisaires et de la contrainte, faisait environ 1 0/0 de frais en 1739 et moins de 1/2 0/0 en 1740 ; nos contributions directes n'occasionnent plus guère aujourd'hui que 1 1/2 0/0 de frais de poursuites. Au dix-huitième siècle, ce n'était pas la bienveillance qui manquait aux administrateurs; ils auraient même eu besoin d'en témoigner moins à ceux qui approchaient de leurs personnes et de s'armer de rigueur contre les sollicitations de tout genre qui circonvenaient leur justice : ce qui faisait le plus défaut, c'était l'uniformité de la règle, sans laquelle il n'y a ni clarté, ni ordre, ni équité. On le comprenait, parce qu'on commençait au dix-huitième siècle à porter avec intérêt les regards sur les questions sociales. Des écrivains demandaient cette uniformité ; des ministres cherchèrent à l'appliquer : mais les privilégiés, qui des bas-fonds au sommet de la société s'étayaient les uns les autres, résistèrent; le torrent grossit, passa, et emporta tout.

Digitized by Google

Dans les Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand, les documents sur l'état de la société avant 1789 sont nombreux, instructifs; et, quand ils sont commentés par des hommes tels que M. Doniol, l'auteur de l'*Histoire des classes rurales en France*, il est rare que l'histoire n'en tire pas un utile enseignement. Ces Mémoires contiennent entre autres un acte de vente de l'année 1569 par lequel une communauté de paysans, à la suite du décès de son chef, cède une partie de ses terres à une autre communauté dont elle était débitrice. On se plaint aujourd'hui, et le plus souvent à tort, du morcellement du territoire, et l'on accuse le Code civil d'être l'auteur des 126 millions de parcelles qui divisent le sol de la France. On a répondu avec raison que le morcellement, si toutefois le morcellement est un mal, ne datait pas de 1789; l'acte du seizième siècle en fournit une nouvelle preuve : la communauté des Mosnerias n'exploitait pas moins de trente-trois parcelles, consistant en terres labourables, prés, paquis, bruyères, bois, chènevières, enchevêtrées dans d'autres parcelles, qui attestent également une grande division du sol.

Le mode de tenures roturières par communautés a été dans certaines provinces la forme la plus ordinaire de l'exploitation agricole au moyen âge. Il était déjà en usage à l'époque carlovingienne, et il se développa parce qu'il était parfaitement approprié à la constitution féodale; sous l'autorité du chef de chanteau, les parsonniers vivant au même pot et au même feu trouvaient pour leur personne et pour leur travail une sécurité et une assistance que les serfs isolés étaient loin d'avoir au même degré. Ce fut justement au seizième siècle, quand le système des amodiations se transforma avec le progrès de la richesse que la plupart de ces associations agricoles disparurent, parce que la communauté qui avait été longtemps une protection commençait à devenir un joug. Entre autres renseignements, l'acte de 1569 nous apprend encore que la dot d'une femme mariée à un des « consorts et communs en biens » ne tombait pas dans la communauté et lui revenait en propre après la dissolution du mariage.

Parmi les documents curieux que renferment les Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand, je citerai le procès-verbal d'évaluation du comté d'Auvergne et de ses dépendances en 1674, lequel n'occupe pas moins de 118 pages et donne l'énumération complète des seigneuries, terres, droits féodaux, cens et revenus de toute nature faisant partie de cet important domaine. Un pareil document est d'un grand prix pour la géographie de l'Auvergne au dix-

Digitized by Google

huitième siècle ; il serait trop long d'entrer ici dans le détail, et il serait impossible de le faire avec une précision satisfaisante : mais il n'est pas sans intérêt de voir en passant comment se composait le revenu d'une de ces nombreuses seigneuries. Partout on partage ce revenu en trois chapitres : en premier lieu la recette non muable, qui comprend les censives et forme le fonds même de la seigneurie; en second lieu, la recette muable, qui peut être détachée au gré du seigneur, et qui comprend quelquefois des fermes attenantes au domaine, des bois, presque toujours les dîmes et les banalités; en troisième lieu, les droits et revenus casuels dans lesquels figurent les rachats, reliefs, amendes et autres bénéfices de suzeraineté et de justice. Je prends un exemple au hasard. Dans la seigneurie de Vic-le-Comte, la censive en argent ne formait guère plus de la centième partie des revenus immuables, 21 livres sur un total de 1,631 livres, pays pauvre dans lequel l'argent était rare et où le paysan aimait mieux payer en denrées qu'en monnaie : aujourd'hui encore les métayers de l'Auvergne acquittent en grande partie leurs fermages en nature. La censive en nature se composait de froment, de seigle, de pamoule (1), d'avoine, de fèves, de geline et de cire. Quoique Vic soit située dans la fertile vallée de la Limagne, ce n'est pas sans quelque étonnement que dans cette seigneurie, comme dans la plupart des autres, on trouve que la redevance du froment, céréale des cultures riches, formait plus des trois quarts du revenu (1,242 livres sur 300 livres environ pour les autres céréales réunies) : aux revenus immuables se rattachait la taille seigneuriale, pour laquelle les habitants payaient par abonnement la somme relativement minime de 30 francs. Les fours banaux compris dans le second chapitre rapportaient bien davantage (200 livres) au seigneur et constituaient un impôt beaucoup plus lourd; mais il est juste d'ajouter qu'ils rendaient un service dont la valeur entrait en déduction de la charge. Ils formaient le principal article du second chapitre; puis venaient la dîme des grains, que je trouve inféodée à toutes les seigneuries; le droit de péage sur les chemins; le droit de bateau ou droit de circulation sur la rivière de l'Allier; le droit de pêche, petite et grande ; certains droits ou fermes sur la vente des grains, sur la vente du bois, sur la mercerie et menues denrées; la location des boutiques de bouchers ; le droit de carte des époux; le droit de chasse aux perdrix; le guidage des mulets; le greffe du bailliage, important revenu; la ferme des exploits, défauts et amendes.

(1) Pamoule, *palmola*, dans la basse latinité, signifie orge ; on disait aussi bréchère. (Note communiquée par M. Ravenel.)

Digitized by Google

Le troisième chapitre, comprenant les profits casuels des lods et ventes, les droits de rachat, reliefs, quints et requints, les épaves, déshérences, taille aux quatre cas suivant la coutume, droit de guet, confiscations, amendes extraordinaires, ne donnaient que de faibles produits. Dans quelques seigneuries, comme celle de Vic-le-Comte, les bois formaient un chapitre particulier, et, dans ce cas, c'était le chapitre le plus important. Déduction faite des frais, tels que gages d'officiers, dons à des monastères, Vic-le-Comte rapportait une somme nette de 5,659 livres. Dans la vente qui fut faite en 1674 on capitalisa ce revenu à raison de 5 0/0; aujourd'hui que la richesse est plus grande et que les revenus territoriaux reposent sur une possession pleine et claire du sol, la capitalisation se ferait à 3 ou à 2 1/2 0/0.

J'ai insisté longuement sur ces premiers documents pour montrer l'importance des services que l'Académie de Clermont-Ferrand a rendus et rend chaque jour à la science historique ; il est beaucoup d'autres pièces sur lesquelles je pourrais insister et dont l'érudition peut tirer de non moins grands profits : mais j'abuserais de vos instants sans ajouter à la haute estime que vous professez pour cette laborieuse Académie, et dont les deux ou trois pièces citées suffiraient pour faire juger la haute portée. Je ne puis cependant terminer sans mentionner le cartulaire de Brioude (Liber de honoribus Sancto Juliano collatis), qui est la plus importante de toutes les publications de la Société. Ce cartulaire n'occupe pas moins de 300 pages et contient 341 chartes, dont les plus anciennes remontent au commencement du neuvième siècle, et dont les plus récentes sont de la fin du onzième siècle. Quelques-unes sont des chartes d'échanges, d'acquisitions, des constitutions de bénéfices, des contrats de culture ; la plupart sont des donations et témoignent par une preuve nouvelle de la grande extension que prirent, grâce à la piété des fidèles, les domaines ecclésiastiques durant le cours du neuvième et du dixième siècle.

Ce peu de mots suffisent, Messieurs, pour vous faire juger ce que vaut un pareil document, déjà connu, mais encore imparfaitement édité : pour l'analyser comme il le mérite, il faudrait un volume.

Le cartulaire de Brioude avait été au dix-septième siècle l'occasion d'un grand scandale. Pour appuyer les droits de succession de la maison de la Tour-d'Auvergne, des faussaires y avaient introduit des actes apocryphes : le parlement fut saisi de l'affaire, condamna les faussaires et fit enlever ces actes, qui sont restés, comme pièces de conviction de ce procès fameux, au dépôt des Archives. Il

Digitized by Google

est regrettable que M. Doniol, éditeur du cartulaire, n'ait pas dans son introduction dit un seul mot de cette grave affaire et n'ait même pas dit si la copie dont il s'est servi contenait les pièces fausses. Espérons qu'il a réservé ce travail pour l'introduction du cartulaire de Sauxillanges qu'il se propose de publier prochainement, et dans lequel avaient été introduites aussi des pièces falsifiées dans le même intérêt.

Les travaux historiques sont moins nombreux que les documents dans les quatre volumes que nous avons sous les yeux. Le Comité sait trop l'importance des études originales et de la publication des textes qu'il encourage de tous ses efforts pour se plaindre de cette salutaire habitude ; mais il voit avec plaisir des travaux originaux appuyés sur de solides études, et je m'empresse de lui signaler : un morceau de M. Olleris sur Aurillac et son monastère; un Mémoire de M. le baron Delzons sur l'origine d'Aurillac; une Notice sur Jacqueline Pascal; un examen critique de la lettre de M. Augustin Thierry sur l'expulsion de la seconde race franke, par M. Olleris.

Parmi ces travaux, sur lesquels le temps me force de glisser plus rapidement que je ne voudrais, il en est un sur lequel je ne puis me taire tout à fait, parce qu'il met en question une partie importante de notre histoire nationale. Aug. Thierry avait dit que l'avénement de la troisième race était à proprement parler la fin du règne des Franks et la substitution d'une royauté nationale au gouvernement fondé par la conquête.

M. Olleris proteste contre ces conclusions et ne veut voir ni un roi national dans Hugues Capet ni autour de lui un parti national qui a peu à peu fait monter la troisième dynastie sur le trône de France. L'auteur a compulsé avec soin les trois principales chroniques du temps, et quand il s'applique à montrer l'absence d'une politique suivie avec fermeté par les princes dans un siècle de désordre et de barbarie, il triomphe sans peine. Il nous fait voir, d'après des chroniques très-autorisées, Eudes demandant la confirmation de son titre de roi à Arnould de Germanie, quelques-uns des amis d'Eudes soutenant le parti de Charles le Simple auprès d'Arnould, et Eudes lui-même se rendant à l'assemblée de Worms pour obtenir dans ce différend une sentence favorable du roi de Germanie, qui a ordonné aux deux compétiteurs de comparaître devant lui. Il fait voir Eudes acceptant, sans protester, la nomination de Zwentibold au royaume de Lorraine, tandis que les derniers Carlovingiens, depuis Charles le Simple jusqu'à Louis d'Outre-mer ne cessèrent pour ainsi dire de disputer les armes à la main l'héritage de Lothaire aux Allemands, et il

Digitized by Google

ne comprend pas qu'on qualifie du titre de national un roi qui abandonnait si facilement la limite du Rhin. Il reproche aux ducs de France d'avoir contracté des alliances de famille et cherché des appuis en Germanie; et, comme il tient à dépouiller d'un prestige qu'il croit usurpé la troisième race de nos rois, il a soin de rappeler que la mère d'Eudes, avant d'épouser Robert le Fort, avait eu de Charlemagne, dit-on, un fils, et que ces liens indirects d'une parenté peu avouable ne nuisirent pas à l'élévation de cette famille. Que prouve tout ceci? que les souvenirs de Charlemagne vivaient enore; que des liens nombreux, après le traité de Verdun, unissaient encore son empire; que les rois de Germanie, même avant de mettre sur leur tête la couronne impériale, étaient considérés par leur origine et leur puissance comme ses descendants les plus directs et exerçaient sur la Gaule une influence notable et une sorte de patronage; qu'ils l'exercèrent principalement sur l'ancienne Neustrie et qu'ils se trouvèrent ainsi mêlés aux querelles de ses seigneurs et de ses rois; que les princes carlovingiens, qui se souvenaient de leur origine, aspiraient à reconquérir ce palais d'Aix-la-Chapelle qui leur paraissait le véritable siége de la royauté. Les ducs de France n'avaient pas les mêmes prétentions; Neustriens par origine ou par la naturalisation du temps, ils ne songeaient guère qu'à la Neustrie; grands seigneurs féodaux, ils représentaient la féodalité qu'ils n'ont guère songé à troubler dans la possession de ses droits au premier siècle de leur royauté. C'est à ce double titre qu'on peut les appeler rois nationaux de la Neustrie féodale; la popularité qu'ils avaient acquise en luttant contre les Normands et la puissance que leur donnaient leurs vastes domaines au centre du pays facilitèrent leur élévation, qui ne fut sans doute pas exempte d'ambition personnelle, ni de petites intrigues, ni des misérables revirements d'une politique plus incertaine dans un siècle de barbarie que dans tout autre.

Si c'était là ce qu'avait voulu prouver par son savant Mémoire M. Olleris, il avait raison; mais s'il veut renverser le jugement général d'Augustin Thierry sur cette question, nous croyons qu'il a tort et que la révolution du dixième siècle est bien l'avénement d'une dynastie nationale dans la Gaule neustrienne, comme le disent à propos de l'élection d'Eudes les annales de Metz, dans un passage qui avait échappé à Aug. Thierry, et que cite avec impartialité M. Olleris : *Unumquodque de suis visceribus regem sibi creari disponit.*

E. Levasseur,

Membre du Comité.

Digitized by Google

BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE.

Année 1862, 1 vol. in-8°.

La Société archéologique d'Ille-et-Vilaine a publié en 1862 un nouveau volume, digne comme son aîné des encouragements du Comité. — Je noterai les documents inédits relatifs à l'histoire de la Ligue en Bretagne, publiés par M. Audren de Kerdrel, ainsi que les lettres du duc de Mercœur et des rois Henri III et Henri IV aux habitants de Rennes (1589-1590), communiquées par M. Pijon. Il y a une riche moisson à faire dans l'extrême ouest de la France en fait de pièces historiques relatives aux guerres civiles qui signalèrent la fin du seizième siècle. Il va sans dire que ce chapitre d'histoire est tout entier à rectifier, ou, pour parler plus exactement, à élaborer complétement. Les guerres de la Ligue en Bretagne ne présentent pas ce caractère révolutionnaire, démocratique et anti-français, que l'on remarque à Paris et ailleurs: elles ne sont pas non plus le simple résultat de l'ambition personnelle du duc de Mercœur cherchant à se créer une souveraineté. Il y a là un mouvement à la fois catholique et national au point de vue breton, qui, malgré des travaux modernes très-recommandables, attend encore son annaliste.

M. A. de la Borderie a présenté de nouvelles observations sur l'état des forces romaines dans la péninsule Armoricaine au commencement du cinquième siècle, d'après la *Notice des dignités de l'empire*. L'an dernier j'ai déjà eu l'honneur d'entretenir le Comité de ce problème historique, qui, discuté entre MM. de la Borderie et Morin, n'a pas reçu encore de solution définitive. Le premier de ces savants fixait à 28,000 hommes le chiffre de la garnison romaine en Armorique, dans les territoires de Vannes, Cornouailles, Nantes, Saint-Malo, Coutances, Avranches et Rennes. Le second n'admettait que 7,000 hommes, 4,000 de plus qu'un autre archéologue dont les travaux sur l'histoire de Bretagne donnent souvent lieu à contradictions. Aujourd'hui, M. de la Borderie, au moyen d'une série d'arguments habilement présentés, s'arrête au chiffre de 21,000 hommes. Cette différence de chiffres provient de ce qu'il ne porte qu'à 3,000 hommes l'effectif de la légion, qu'il évaluait primitivement à 4,000.

La question, plus que jamais, me paraît, dans l'état actuel de la

Digitized by Google

science, ne pas pouvoir sortir du domaine des conjectures. En effet, deux éléments importants sont parfaitement douteux : d'abord l'effectif de la légion au cinquième siècle, d'autre part le rang déterminé du *præfectus militum* qui résidait dans chacune des cités armoricaines.

Rien ne laisse jusqu'ici voir de combien d'hommes se composait la légion romaine ordinaire à l'époque de la rédaction de la *Notice :* quelques savants vont jusqu'à penser que ce chiffre, depuis Constantin, ne dépassait pas 1,000 combattants. Rien ne laisse entrevoir non plus si les légions chargées de la défense des frontières différaient quant à l'effectif de celles qui tenaient garnison à l'intérieur ; or les légions d'Armorique, *pseudo-comitatenses*, appartenaient à cette première catégorie.— Je remarque dans Ammien Marcellin (l. XVIII) un passage qui prouve implicitement combien les légions avaient été diminuées.

Il y avait en Mésopotamie une ville nommée Amida, très-petite dans l'origine, mais agrandie et fortifiée plus tard par Constance pour servir de refuge en cas de guerre à la population rurale ; Ammien l'appelle tantôt *civitas*, tantôt *oppidum*, (aujourd'hui Diarbekr ou Diarbekir).

La cinquième légion parthique y tenait garnison en permanence avec un corps considérable de cavalerie indigène. Cette place ayant été assiégée, elle reçut en outre deux légions de Magnence, envoyées en Orient à cause de leur mauvais esprit, par conséquent entières (1) selon toute probabilité, plus quatre autres légions et la plus grande partie d'un corps de cavalerie qu'Ammien appelle *comites sagittarii :* total, sept légions et deux corps de cavalerie. Toutes ces troupes jointes à la population, alors composée d'habitants et d'étrangers réfugiés des deux sexes, faisaient un total de 20,000 individus. — Admettons que la moitié de cette agglomération était militaire, soit 10,000 hommes, c'est environ 1,300 combattants par corps; admettons les deux tiers, c'est 1,800 hommes : tous ces chiffres sont bien loin des 3,000 hommes attribués à chaque légion par M. de la Borderie.

(1) Il faut remarquer, en effet, que les légions n'étaient pas toujours au complet dans leurs garnisons; outre les renseignements que nous donne à cet égard la *Notice de l'empire*, il y a une foule d'exemples que le hasard fait découvrir et sur lesquels se taisent les documents officiels. Je citerai, par exemple, cette inscription, retrouvée en Afrique, signalant le retour dans son cantonnement d'un corps considérable d'une légion en garnison permanente à Lambèse; cette cohorte, détachée à quarante lieues de Lambèse, revenait de Germanie reprendre ses quartiers à *Gemella*. (L. Renier, *Inscr. rom. de l'Algérie*, n. 4095.)

Digitized by Google

S'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer le nombre des soldats qui composaient les garnisons de sept cités armoricaines dont se sont occupés MM. de la Borderie, Morin et Le Jan, il est aussi peu aisé de se rendre compte de ce qu'était le *præfectus militum* mentionné à chacune de ces cités : vouloir les assimiler aux *præfecti legionis* est peut-être hasardé. La *Notice de l'empire* nous montre, par exemple, la cinquième et la sixième légion dispersées dans plusieurs cantonnements sous le commandement de *præfecti;* bien plus, dans le *castellum Onagrinum*, nous trouvons un seul préfet commandant une fraction de la cinquième et une fraction de la sixième.

En résumé je crois que, malgré l'érudition des contradicteurs, il n'y a pas un grand intérêt historique à rechercher avec autant de persistance la solution d'un problème qui, par le fait, n'est pas très-important. Je ne veux pas nier que ce point ne puisse être fixé un jour, au moins approximativement; mais vaut-il les peines et le temps que nécessiteraient les recherches dans les recueils d'inscriptions, dans les manuscrits de la *Notice de l'empire* et dans le *Code théodosien?*

M. de la Bigne-Villeneuve, grâce à un document enfoui dans les anciennes archives du chapitre de Saint-Pierre de Rennes, a pu fixer une date jusqu'ici inconnue : il s'agit du mariage qui fut célébré à la cathédrale de Rennes le 19 décembre 1490 entre Anne de Bretagne et Maximilien d'Autriche, roi des Romains. Le 6 décembre de l'année suivante ce mariage fait par procuration était annulé, et Anne donnait définitivement sa main au roi de France Charles VIII. Ce détail, qui n'est pas sans valeur pour ceux qui s'occupent de diplomatique, avait échappé aux recherches des bénédictins Lobineau et Morice, à Bertrand d'Argentré, ainsi qu'aux historiens plus modernes, et dernièrement encore à notre collègue M. Le Roux de Lincy.

J'arrive aux deux Mémoires qui, par leurs sujets et par leurs proportions, sont les travaux les plus importants du volume.

M. de la Borderie s'est attaché à reconstituer le temporel des anciens évêques de Dol, ces prélats qui tenaient jadis le premier rang dans la hiérarchie ecclésiastique de Bretagne; c'était ce que, dans cette province, on appelait le *regaire*, peut-être parce que, dans le principe, le temporel des évêques bretons étant affranchi de toutes charges féodales, ceux-ci avaient une quasi-souveraineté.

Comme seigneur féodal, l'évêque de Dol avait tous les droits qui constituaient la propriété dans la plus large acception du mot : la haute justice, avec juridiction sans appel à aucune cour supérieure,

Digitized by Google

— je parle des temps les plus anciens ; — de lui relevaient 48 fiefs, dont 10 ayant aussi la haute justice : le seigneur de Vitré n'était même pas absolument le maître dans son immense forteresse ; il se reconnaissait vassal de l'évêque de Dol pour une tour de son propre château, dite *tour de Montafilant*. Après avoir parlé du regaire du chapitre de Dol, détaché sans doute de celui de l'évêché, M. de la Borderie passe à la seigneurie de Combour, formée au dixième siècle par un prélat dolois aux dépens de son temporel et en faveur de l'un de ses frères. Ce travail est un excellent chapitre de géographie du moyen âge ; nous aurions aimé que la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine eût joint une carte à ces recherches consciencieuses que complète utilement une collection précieuse de documents inédits. Il en est un parmi ceux-ci qui me suggère une réflexion que je soumets à la critique de M. de la Borderie.

L'une des pièces qui fournit le plus de renseignements curieux sur le regaire de l'évêché de Dol est un accord passé en 1240 entre le seigneur de Combour et l'évêque Jean de Lizannet. Cet acte, *en français*, est pris sur une copie du dix-septième siècle trouvée aux archives du département d'Ille-et-Vilaine parmi des papiers provenant du savant jurisconsulte breton Pierre Hévin. M. de la Borderie insiste sur l'intérêt qui s'attache à retrouver à une époque aussi ancienne un document d'une certaine étendue rédigé en langue vulgaire. Jusqu'à présent les actes nombreux que j'ai pu personnellement lire ne m'ont pas révélé en Bretagne de chartes rédigées en français avant le milieu du treizième siècle (1255). La copie d'Hévin ne serait-elle pas une traduction en français faite sur l'original latin, aujourd'hui perdu, à la fin du treizième ou au commencement du quatorzième siècle ?

M. Morin s'est occupé d'une question ardue, et qui depuis longtemps est à l'ordre du jour de l'érudition : il cherche à fixer quelles sont les populations qui, dans l'antiquité la plus reculée, ont peuplé la Bretagne insulaire. D'où venaient les *Britanni?* Cette question est naturellement discutée à Rennes, au milieu de la province qui dut son nom aux émigrations de l'île de Bretagne au cinquième siècle de l'ère chrétienne.

M. Morin a beaucoup lu, et beaucoup médité sur ses lectures : je crois que le Mémoire qu'il a présenté en 1862 à la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine est depuis longues années le sujet de ses réflexions ; néanmoins, dans son exposé, je dois reconnaître que l'érudit professeur ne me paraît pas avoir encore bien nettement classé ses idées. Il a une riche collection de textes ; je crois qu'il a

Digitized by Google

pris connaissance des travaux des celtistes qui font autorité, mais il me semble apercevoir encore une certaine confusion dans le savant Mémoire dont je vais essayer de donner une analyse.

D'abord, notons que M. Morin se prononce nettement contre les expressions *Galls* et *Kymris*.

Pour lui le mot *Gall*, étranger à la langue, doit être remplacé par le mot *Celte* : les Galls ne sont pas une branche distincte de la famille humaine qui peupla notre pays. M. Morin s'appuie surtout sur ce passage de César : « Ipsorum lingua Celtæ, nostra Galli appellantur. »

Peut-être aurait-il été utile d'examiner plus attentivement avant d'affirmer que « la désignation de Gall n'a jamais été le nom générique de la famille celtique. » Quelle pouvait être l'origine de cette expression? Il me semble que *Galli* est synonyme de *Celtæ* : de *Celtæ* ou Κέλται et Κελτοί, les Grecs firent Γαλάται; de Γαλάται, les Romains firent *Galli*. Je me permets de soumettre cette conjecture à M. Morin, elle me paraît expliquer le texte emprunté à César.

Quant aux *Kymris*, le savant professeur, se rangeant à l'opinion déjà proposée en Angleterre par M. Williams, y voit un mot qui ne remonte pas plus haut que le sixième siècle de notre ère pour désigner les populations de la Bretagne insulaire refoulées par les Angles et les Saxons: c'est le synonyme de *compatriotes*. Or les Kymris se composaient de trois éléments : les anciens *Britanni*, les *Gallo-Belges*, et les *Lloegrwys*.

Les *Britanni* ne sont pas un peuple autochthone: ils vinrent dans les îles auxquelles ils donnèrent leur nom à une époque qu'il n'est pas permis de déterminer. C'était un rameau de la famille celtique, établi d'abord sur le littoral occidental de la Gaule avant l'arrivée des tribus belges. Suivant M. Morin, la Bretagne, avant d'être l'Armorique, fut habitée par des Bretons.

Les *Gallo-Belges* abordèrent en Bretagne à une époque que César a fixée à peu près.

Les *Lloegrwys* ne sont autres que des Ligures dont M. Morin cherche les traces en Gaule après les avoir retrouvées dans la Bretagne insulaire en combinant quelques passages d'écrivains de l'antiquité avec des *triades* du pays de Galles. Subsidiairement, il explique la présence de deux races d'hommes bien distinctes dans la Bretagne continentale en proposant d'y retrouver des descendants des *Britanni* et des *Ligures*, c'est-à-dire des Celtes et des Ibères.

Suivant M. Morin, les *Britanni* ne cessèrent jamais d'occuper

Digitized by Google

une partie de la péninsule Armoricaine, et il explique ainsi un fait historique sur lequel les celtistes sont en désaccord : Vers l'an 469, d'après Sidoine Apollinaire et Jornandès, Riothime ou Riochame, *chef des Bretons d'au delà de la Loire*, appelé par Anthémius contre les Wisigoths, envahissait le Berry à la tête de 12,000 hommes : d'où venaient ces Bretons? M. de Belloguet observe que de l'autre côté de la Manche les Bretons, qui ne pouvaient pas se défendre eux-mêmes, n'étaient guère à même de soutenir l'empereur Anthémius; d'autre part, ceux qui s'étaient réfugiés en Armorique se trouvaient-ils en état de fournir une armée aussi nombreuse? Il y avait donc eu une colonisation antérieure. M. Morin ne semble pas ajouter foi à cette colonisation qui tend à faire revivre un système historique victorieusement attaqué, je veux parler de l'établissement des Bretons en Armorique vers 383, sous Magnus Maximus. Il préfère supposer que les Bretons, qui n'avaient jamais cessé d'habiter l'Armorique, se relevèrent par l'abaissement de la classe gallo-romaine, et que, ranimés par les émigrations des insulaires, ils reprirent leur ancien nom et leur rôle politique. Riothime aurait été le chef des Bretons régénérés. — Il m'a semblé curieux de noter cette nouvelle hypothèse historique, qui ne peut manquer d'être ultérieurement discutée par les antiquaires d'Ille-et-Vilaine.

Anatole de Barthélemy,
Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE L'OISE.

Tome V, 1re partie.

En 1842, dit M. Mathon dans son introduction au *Catalogue du musée archéologique de Beauvais*, une proposition fut faite au conseil municipal de la ville, tendant à solliciter du conseil général du département l'abandon des bâtiments et dépendances jusqu'alors occupés par la cour d'assises, et restés sans destination, pour placer dans ce local les collections réunies jusqu'à ce jour partie dans un local provisoire, rue du Franc-Mûrier, partie dans une des salles de l'Hôtel de ville.

En 1846 la cession demandée fut accordée par le conseil général, et l'établissement d'un musée d'archéologie, de beaux-arts et d'histoire naturelle fut officiellement décidé. Aujourd'hui, ajoute M. Mathon dans sa préface, les richesses archéologiques classées dans ce local sont assez nombreuses pour faire désirer un emplacement plus vaste et mieux approprié; aussi l'administration municipale a-t-elle compris depuis plusieurs années dans l'étude des travaux publics la construction d'un musée.

Le catalogue des collections, dont la Société académique publie aujourd'hui *in extenso* la première partie, celle qui comprend les « restes d'architecture monumentale provenant de la province et principalement de la ville de Beauvais. » a été rédigé avec grand soin et confié par la Société à plusieurs de ses membres. Les sarcophages, les inscriptions, les pierres tumulaires, les fragments de constructions anciennes, composent cette première série. Les tableaux, les objets d'art placés dans les vitrines, les médailles et monnaies, ainsi que la collection géologique du département de l'Oise, léguée par M. Graves, viendront à leur tour, ainsi que nous l'apprend M. Mathon, s'inscrire dans les Mémoires de la Société académique.

La première partie, celle que renferme le premier fascicule du

Digitized by Google

tome V, comprend 263 numéros, tant monuments épigraphiques, autels votifs, sculptures, sarcophages en plomb et en pierre, que pierres tumulaires, épitaphes et monuments divers de l'antiquité et du moyen âge, un certain nombre de chapiteaux des onzième et douzième siècles, des fragments d'architecture des treizième, quatorzième et quinzième siècles, d'autres du seizième, et enfin quelques pièces d'une époque plus récente.

Les monuments épigraphiques décrits dans le catalogue du musée de Beauvais ont été déjà pour la plupart examinés par notre savant collègue M. Léon Renier (Bulletin 1856, tome III, p. 97 et p. 145). Nous ne saurions, du reste, entrer ici dans la description des objets principaux que renferme le musée de Beauvais, mais nous avons dû signaler le soin avec lequel ce catalogue est dressé et l'intérêt tout spécial qui s'attache à une semblable publication de la Société académique.

Le même volume renferme une note sur un tronc en cuivre du seizième siècle et sur un réchaud en fer de la même époque, qui appartiennent à l'église cathédrale de Beauvais. Cette note est due à M. Barraud, et est accompagnée de dessins qui reproduisent l'ensemble et les détails de chacun de ces petits monuments.

Le tronc, dit M. Barraud, n'avait jamais été décrit ni dessiné. Il n'en est pas de même du réchaud, déjà publié dans le tome II du Bulletin du Comité, puis reproduit par notre collègue Albert Lenoir dans son architecture monastique, ainsi que par M. Viollet-Leduc, qui en a donné la description complète et détaillée dans son *Dictionnaire du mobilier et ustensiles.*

Le réchaud du seizième siècle, ajoute l'auteur de la note, tient lieu aujourd'hui de poêle; il sert à donner de la chaleur à la sacristie, dans laquelle il est placé, et les ecclésiastiques peuvent, après les offices, venir se chauffer près de ce petit chef-d'œuvre de ferronnerie ancienne.

Le tome II des Mémoires de la Société académique renferme en outre une intéressante notice due à M. Barraud sur l'ancienne église et la paroisse de Saint-Gilles, à Beauvais, et un travail de M. Peigné-Delacourt sur la campagne de Jules César contre les Bellovaques.

Ce dernier travail est du ressort de la section d'histoire; quant à la notice de M. Barraud, notice remplie de documents précieux pour l'histoire du vieux Beauvais, et accompagnée d'un grand nombre de pièces justificatives, elle a d'autant plus d'intérêt qu'elle reproduit le souvenir d'un monument dont il ne reste plus d'autre trace que des fragments isolés retrouvés en 1820 dans les fouilles exécu-

Digitized by Google

tées pour le redressement du lit du Thérain, et qui sont conservés au musée de Beauvais.

E. DU SOMMERARD,

Membre du Comité.

NOTA. — Dans une Note adressée au Comité, M. de la Fons, baron de Mélicocq, réclame au sujet du compte rendu du dernier volume de la Société académique de l'Oise, en rappelant que le document de 1442 inséré par M. Mathon dans son *Histoire de la ville et du château de Creil*, et *signalé*, dit M. de la Fons, *comme inédit* dans la *Revue des Soc. Sav.* 3e série, t. I, p. 313, a été publié en 1846, et qu'il faisait partie d'un article envoyé par lui et intitulé : *Pièces inédites pour servir à l'histoire de l'artillerie et de la poudre.* (Voir *Bulletin archéologique publié par le Comité historiques des arts et monuments*, tome IV, p. 160 et suiv.)

Tout en faisant la part de la juste susceptibilité de l'auteur de cette note, il nous sera permis de lui répondre qu'il ne saurait y avoir de malentendu, vu que le document publié en 1846, comme il le dit lui-même, n'a été en aucune manière *signalé comme inédit* dans le compte rendu du tome IV des Mémoires de la Société académique de l'Oise.

M. Mathon, dans son *Histoire de Creil*, a repris ce document et l'a publié à nouveau avec quantité d'autres émanant de sources diverses; et si, en pareil cas, il y avait obligation pour les membres du Comité chargés de rendre compte des travaux des Sociétés savantes de refaire l'historique de chacun des documents et de signaler une fois de plus sa provenance, la date et l'auteur de sa première publication, tout compte rendu deviendrait impossible.

Un document retrouvé dans des Archives ne saurait constituer une propriété d'auteur. Une fois publié, reproduit par le Bulletin officiel des Sociétés savantes, il est du domaine public.

Le document de 1442 a fait, l'auteur de la Note le dit lui-même, l'objet d'un savant rapport de la part de M. Mérimée, rapport inséré dans le t. IV du Bulletin archéologique du Comité historique des arts et monuments. Il ne pouvait donc, nous le répétons, y avoir lieu de revenir à son origine, qui du reste ne pouvait être et n'a jamais été contestée.

E. DU SOMMERARD,

Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE D'ARRAS.

Tome XXXV.

Le trente-cinquième volume des Mémoires de l'Académie d'Arras renferme, sous le titre d'*Études sur les tapisseries d'Arras*, un travail de M. l'abbé Van Drival sur la fabrication des pièces de haute lisse, « une réponse de M. l'abbé Proyart intitulée : *Recherches historiques sur les anciennes tapisseries d'Arras* », puis enfin une réplique de M. l'abbé Van Drival aux observations dont sa première étude a été l'objet. Nous analyserons d'une manière très-succincte ces divers travaux, dont le Comité a déjà eu connaissance.

M. l'abbé Van Drival, après avoir suivi l'industrie artésienne depuis ses premiers développements pendant l'ère gallo-romaine, au neuvième et au quatorzième siècle arrive à faire l'examen et la description des grandes tapisseries de l'hôtel de Cluny, description dans laquelle nous demanderons au Comité la permission de ne pas le suivre, et conclut en attribuant aux métiers d'Arras l'origine de ces magnifiques tentures.

M. l'abbé Proyart, appelant à son aide tous les textes du temps, établit sans conteste les premières origines de la fabrique d'Arras, dont il détaille les splendeurs. Mais « à quelle époque, ajoute l'auteur des *Recherches historiques*, cette industrie a-t-elle pris fin? Il est de notoriété qu'après la violente expulsion des habitants d'Arras par Louis XI en 1481, l'œuvre des tapisseries de haute lisse fut singulièrement compromise dans cette cité. Pour se faire une idée de l'état déplorable auquel fut réduite la ville d'Arras, et par conséquent de l'impossibilité où elle se trouva de continuer la fabrication des tapisseries de haute lisse, il faut se rappeler les désastres du siége par Louis XI et les funestes effets de l'expulsion en masse des Atrébates. « Qu'on se représente, ajoute M. l'abbé Proyart, Arras occupé par une foule d'étrangers, de pionniers, véritable ramassis de ce qu'il y avait de plus dangereux au monde, que le prince avait fait venir de tous côtés; qu'on se figure l'effet de la mesure par laquelle il chassa tous les habitants d'Arras, sans exception, à tel point que, dans cet état d'abandon, il ne se trouva

Digitized by Google

plus un prêtre pour célébrer la messe dans l'abbaye de Saint-Vaast; et qu'on se demande si la fabrication de ces belles tapisseries de haute lisse était encore possible à Arras à l'époque dont il s'agit. »

Cependant le roi, dit plus loin M. l'abbé Proyart, fit plus tard de nombreuses tentatives pour ressusciter les manufactures d'Arras. « Il en poursuivit l'exécution jusqu'à sa mort; il établit des métiers de draperie, tapisserie, layeterie et autres; il accorda les plus grands avantages aux particuliers, marchands, maîtres ouvriers, peigneurs, cardeurs, tisserands, foulons, tondeurs, presseurs, teinturiers, pour les attirer à Arras, dont il supprima le nom, et auquel il substitua celui de Franchise. »

Mais ces mesures eurent peu d'effet, s'il faut en croire MM. Harduin et d'Héricourt; les fabriques d'Arras reçurent un coup terrible, et bon nombre d'habiles ouvriers allèrent s'établir à Lille, où, dit l'auteur d'une histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Eloy, citée par M. l'abbé Proyart, « ils s'enrichirent considérablement, et laissèrent après eux une postérité qui composa tout ce que l'on nomme noblesse de fraîche date à Lille. Les ouvriers qui travaillent encore à fabriquer les étoffes que les habitants d'Arras fabriquaient autrefois, quoiqu'ils les aient beaucoup perfectionnées, retiennent encore aujourd'hui les noms de bourgeteurs et saieteurs, et composent deux corps de métiers différents. »

Plus tard, sous Chales VIII, de nombreuses tentatives furent encore faites pour réparer les désastres du règne précédent, mais sans grands résultats, au dire de M. l'abbé Proyart. « Généralement, » dit-il, « quand une industrie se déplace pour aller se fixer « ailleurs, elle s'y implante, et ne revient plus aux lieux qui l'ont vue « naître, à cause des frais de déplacement et de rétablissement : « c'est ce qui est arrivé à Arras au quinzième siècle. Que les haute-« lissiers y soient revenus en nombre suffisant pour faire un tra-« vail de quelque importance sous le règne de Charles VIII, cela « n'est pas probable; car, à peine ces mesures réparatrices eurent-« elles un commencement d'exécution qu'une révolution nouvelle « éclata dans la cité, livrée au pillage et aux brutalités des troupes « allemandes. »

M. l'abbé Proyart ne conteste pas néanmoins la présence à Arras de haute-lissiers jusque bien avant dans le seizième siècle, et cite même une lettre patente de 1508, le 20 janvier, s'opposant à l'émigration des ouvriers, et *défendant de faire aucun ouvrage de sayeterie, d'acheter ni de vendre aucuns filets dans les lieux champêtres et ailleurs qu'en cette ville d'Arras.*

Digitized by Google

Mais, selon lui, c'était une industrie à l'agonie, et, « si l'on vit paraître encore quelques haute-lissiers dans le dix-septième siècle, et peut-être même dans le dix-huitième, c'était comme pour lui dire un suprême adieu et recevoir son dernier soupir. »

Passant à l'examen des tapisseries de l'hôtel de Cluny, M. l'abbé Proyart en arrive à la question de savoir si ces tapisseries ont été exécutées à Arras. Cette question, l'auteur des *Recherches historiques* n'hésite pas à la résoudre négativement. « A l'époque de 1498 à 1515, la ville se remettait à peine de ses violentes secousses, dit-il, et les anciens haute-lissiers n'y étaient pas revenus. Et, s'il s'en trouvait alors quelques-uns, que le gouvernement y avait peut-être envoyés, ils n'étaient pas en nombre suffisant pour exécuter un travail aussi considérable. »

« Du reste, les tapisseries de David et de Betsabée sont longuement décrites, ajoute M. Proyart, au catalogue de l'hôtel de Cluny, et sont désignées comme fabriquées en Flandre. Pourquoi nous inscrire en faux contre cette déclaration, s'écrie-t-il? Et qu'on ne dise pas que la ville d'Arras est souvent considérée comme faisant partie de la Flandre ; quand il s'agit de tapisseries de haute lisse, la ville d'Arras a une réputation qui lui est propre, et qu'elle ne partage avec aucune autre ville ou province : « une tapisserie de Flandre n'est pas une tapisserie d'Arras. »

« Certes, tout ce qui est appelé tapisserie de Flandre ne saurait être par cela même tapisserie d'Arras, répond M. Van Drival; mais cela semble dire pourtant, ajoute l'auteur de la deuxième Note à M. l'abbé Proyart, qu'on a très-souvent appelé une tapisserie d'Arras tapisserie de Flandre, surtout quand celui qui parlait ou écrivait habitait en dehors de notre pays. Et d'ailleurs, si cette expression : tapisserie de Flandre, ne signifie pas tapisserie d'Arras, que signifie-t-elle? désignera-t-elle Lille, ou bien Bruges, ou bien Bruxelles, même alors qu'on ne faisait pas de tapisseries dans toutes ces villes. Pourquoi de cette désignation générale et complexe exclure l'idée principale, le *caput*, le *princeps*, tandis qu'on saura bien y inclure les idées moindres?

« Arras est donc, au moins autant que les autres villes de Flandre, désignée par l'expression générale de tapisserie de Flandre, ajoute encore l'auteur de la réponse. Donc, lorsqu'à cette donnée générale vient se joindre quelque autre titre particulier ou une tradition sérieuse et une possession immémoriale, nous sommes en droit de dire qu'une belle tapisserie de Flandre est une tapisserie d'Arras. »

Tout en rendant hommage à l'excellence des recherches de

Digitized by Google

M. l'abbé Proyart et des études de M. l'abbé van Drival, nous ne saurions trouver admissibles d'une manière absolue la conclusion de l'un pas plus que celle diamétralement opposée de l'autre de ces érudits.

Il est une chose certaine, c'est que les grandes et belles tapisseries de l'histoire de David, tapisseries appartenant aujourd'hui aux collections de l'hôtel de Cluny, après être passées dans les familles des Serra de Gênes, des marquis Spinola et de la maison d'York, ont été exécutées en Flandre, sans qu'il ait été possible jusqu'à ce jour de déterminer quel a été l'auteur des cartons.

Est-il permis d'affirmer d'une manière précise qu'elles ont été fabriquées à Arras même, dans les murs de la ville? Non, rien ne le prouve, rien ne l'établit d'une façon irrécusable; mais faut-il conclure de là, comme l'avance M. Proyart en invoquant les termes du catalogue de l'hôtel de Cluny, qu'une tapisserie de Flandre n'est pas une tapisserie d'Arras, et que, du moment qu'elles sont indiquées comme tapisseries de Flandre, les tentures de l'histoire de David ont dû être fabriquées tout autre part qu'à Arras? Ce serait une erreur, à notre sens, et telle n'a jamais été la pensée de l'auteur du catalogue. Faut-il, au contraire, affirmer avec M. l'abbé van Drival que la désignation souvent appliquée à cette œuvre de « tapisseries d'Arras » emporte implicitement la fabrication à Arras même? Cette seconde opinion nous semblerait également erronée. Mais le dissentiment entre les deux auteurs n'est que superficiel et ne repose que sur un malentendu, ou plutôt sur une interprétation trop littérale des mots.

De même que sous le nom de tapisserie de Flandre on comprend de nos jours et l'on a toujours entendu comprendre les produits de la ville d'Arras, contrairement à l'avis de M. l'abbé Proyart, aussi bien que ceux des autres cités de la Flandre, de même l'expression de tapisserie d'Arras, d'Arazzi, d'Artésines, est devenue, contrairement cette fois à l'avis de M. l'abbé van Drival, un terme générique, prenant son point de départ sans aucun doute dans la célébrité acquise par les métiers d'Arras, mais s'appliquant aussi bien, par suite de la dispersion des haute-lissiers d'Arras sous le règne de Louis XI, à un produit fabriqué à Bruges, à Lille, ou tout autre part dans les Flandres qu'à Arras même.

Tapisserie de Flandre et tapisserie d'Arras sont donc, à notre sens, dans certains cas, deux expressions à peu près synonymes et qui par conséquent ne sauraient s'exclure; et ces expressions s'appliquent toutes deux à un genre spécial, à un type, à une école, si l'on

Digitized by Google

veut, école qui, nous le répétons, a son point de départ dans les murs de la ville d'Arras.

L'expression d'Arazzi s'appliquait évidemment dans le principe, comme le dit du Cange dans un passage que cite M. l'abbé van Drival, aux objets faits dans la cité d'Arras, *nella città d'Arazzo;* mais, à la faveur des magnifiques produits sortis des métiers d'Arras, l'emploi de cette désignation s'est généralisé, et aujourd'hui encore, dans tous les catalogues de ventes publiques, on donne le nom de tapisseries d'Arras à toutes les anciennes tapisseries à figures, quelle que soit leur origine. C'est là un hommage rendu aux métiers de la ville d'Arras, à leur importance et à la supériorité de leurs produits.

En l'absence de documents certains et authentiques qui font complétement défaut, nous n'avons pu, en ce qui nous concerne, désigner les tapisseries de l'histoire de David que sous le terme générique dont nous nous sommes servi, « tapisseries de Flandre, » et qui, sans établir la certitude d'une fabrication exclusivement artésienne, en faveur de laquelle nous ne saurions invoquer d'autre autorité que celle de la tradition conservée par les derniers propriétaires, ne saurait toutefois l'exclure en aucune manière.

Il n'en serait pas moins intéressant, et MM. Proyart et van Drival sont ici complétement d'accord, de retrouver des indices certains qui pussent fixer sur ce point d'une manière précise. Quoi qu'il en puisse advenir, les *Etudes* de M. l'abbé van Drival et les *Recherches historiques* de M. l'abbé Proyart, faites sur place et remplies de documents intéressants sur les fabricants d'Arras et l'histoire de ses métiers, n'auront pas peu contribué à apporter la lumière sur une question toute nationale, et qui intéresse d'une manière spéciale la ville d'Arras et son académie.

E. du Sommerard,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE.

(Seconde série. 2e et 4e volume. *Nancy, impr. de A. Lepage*, 1860 et 1862, 2 vol. in-8o avec pl.)

Le culte de l'archéologie est encore très-nouveau en France, mais il a fait de tels progrès en peu d'années qu'il sera bientôt général dans tous les départements et même dans les moindres localités. C'est seulement en 1848 que la Société d'archéologie lorraine a été fondée par MM. Miller-Thiery, marbrier, et l'abbé Balthasard. A la fin de 1849, elle n'avait que 95 membres; elle en compte maintenant 400. Elle a déjà publié 11 volumes de Bulletins ou Mémoires annuels, 10 volumes d'un journal mensuel et 6 volumes de documents sur l'histoire de la Lorraine. Elle a fait plus : elle a créé un musée d'objets d'art et d'antiquités, et ce musée lorrain s'est accru si rapidement que la première édition du catalogue contenait 199 numéros et que la quatrième, dont s'occupe actuellement le conservateur, en comprendra plus de 1,000. Enfin elle a sauvé le magnifique palais ducal de Nancy, qui était en ruine et qui servait de grenier à fourrages ; elle l'a fait réparer avec le concours généreux de l'administration départementale, et elle y a installé son musée, qui fait l'admiration des étrangers et l'orgueil des habitants de Nancy. Elle peut donc compter sur l'intérêt et l'appui de M. le Ministre de l'instruction publique. Nous sommes heureux d'applaudir ainsi aux idées patriotiques et aux vues intelligentes de l'infatigable président de la Société, M. Henri Lepage, qui, dans un discours d'apparat, a traité *du passé, du présent et de l'avenir du Musée lorrain.*

M. Henri Lepage est, à vrai dire, l'âme de la Société qu'il préside avec tant de zèle et d'activité. Il prend la plus large part à la rédaction des Mémoires qu'elle publie chaque année, et il aborde tour à tour, en juge compétent, en érudit consommé, en critique autorisé, l'archéologie et l'histoire des beaux-arts. Dans une Notice sur le bienheureux Bernard de Bade, né vers 1438, mort à Montcallieri, en Piémont, le 15 juillet 1458, et béatifié en 1469, il nous fait connaître les différents monuments qui avaient été élevés à son honneur en Lorraine, où il fut longtemps honoré comme un saint. On voyait encore il y a trente ans son portrait peint sur la muraille du chœur de l'abbaye de Saint-Vanne à Verdun : c'était une peinture à fresque

Digitized by Google

d'environ 1 mètre de haut sur 80 centimètres de largeur; le bienheureux était représenté debout, en costume militaire. Sa statue, également en habit d'homme de guerre, avec la lance et le bouclier, se trouvait avant la Révolution dans l'église du collége des jésuites de Bade. La collégiale de Vic possédait aussi son image en pierre, entourée d'*ex-voto*. Cette dernière statue, œuvre du seizième siècle, échappée comme par miracle aux destructions révolutionnaires, existe toujours dans l'église de Vic. Une Notice de M. Henri Lepage sur *Dombasle, son château, son prieuré et son église*, a fourni l'occasion à un graveur amateur de Nancy, M. G. Henry, de montrer l'adresse et l'esprit de sa pointe dans deux charmantes eaux-fortes qui représentent les ruines de l'ancien château et de son ancienne porte. Cette église, reconstruite presque en totalité au milieu du dix-huitième siècle, n'a conservé de l'édifice primitif que sa vieille tour carrée, dont la porte ogivale offre des débris de sculpture élégante et fleurie. Quant au château, qui date du douzième siècle et qui a été plus d'un fois rebâti à la suite des siéges qu'il eut à soutenir, il n'en reste que des bastions à moitié rasés et des remparts changés en murailles de clôture avec des fossés convertis en houblonnière. Ici, comme partout, le château féodal est devenu une modeste ferme.

M. Bretagne a fait *Quelques Recherches sur les peignes liturgiques*. On sait que le peigne a été dès l'origine du christianisme un des objets consacrés au culte comme symbole : il figurait dans les cérémonies ecclésiastiques et on le trouve dans les reliquaires des saints comme dans les sépultures chrétiennes des premiers âges. Le musée du Vatican en possède un grand nombre, découverts dans les catacombes de Rome. M. Bretagne s'est occupé de réunir le dessin et la description de ceux qui existent en France et en Belgique. Le plus ancien est celui de saint Loup, archevêque de Sens, mort en 623; celui de saint Hubert, évêque de Liége, remonterait au huitième siècle ; celui de saint Guillaume, évêque de Saint-Brieuc, est du treizième siècle. M. Bretagne a décrit *de visu* le peigne de saint Gauzelin, évêque de Toul, lequel a passé de l'abbaye de Bouxières dans le trésor de la cathédrale de Nancy. Il a vu aussi lui-même le peigne, ou plutôt le fragment du peigne de saint Libaire, que l'église de la ville de Grand en Champagne conserve de temps immémorial, et il veut que ce peigne soit romain ou, comme on dit usuellement, gallo-romain. On peut constater que tous ces peignes liturgiques, en ivoire sculpté, ont à peu près la même forme et le même caractère et qu'ils ne diffèrent entre eux que par le travail et l'ornementation. Le plus riche en sculpture est celui de saint Loup, qui paraît être d'une date postérieure à celle qu'on lui assigne.

Digitized by Google

M. Léon Mongenot, dans ses *Recherches sur le véritable auteur du plan des fortifications de la ville neuve de Nancy*, s'est attaché à prouver que le Milanais Orphée de Gallian (*Orfeo Galiani*), auquel les historiens de Nancy ont attribué ce plan, d'après les termes mêmes de sa pompeuse épitaphe latine, n'avait été qu'un habile artilleur et *conseiller de guerre* au service de Charles III, duc de Lorraine. Les principaux ingénieurs auxquels il faudrait, suivant M. Léon Mongenot, rapporter l'honneur d'avoir fortifié la ville neuve de Nancy, auraient été les Nancéiens Nicolas Marchal et Jean l'Hoste. Il est pourtant établi que, pendant tout le cours du seizième siècle, les ducs de Lorraine firent venir d'Italie des ingénieurs et mathématiciens pour travailler aux fortifications de Nancy : maître Balthasar Paduano ou de Padoue, en 1544; Ambroise Principiano, en 1545; Antonio de Bergame, en 1552; Jérôme Citoni, en 1588; et J.-B. Stabili, en 1600. Ces ingénieurs expérimentés apprirent leur métier aux aides-ingénieurs qu'ils trouvèrent dans le duché, et qui ne tardèrent pas à les égaler sinon à les surpasser. Les fortifications de Nancy étaient célèbres comme œuvre d'art, et les gravures qui les représentent sont nombreuses au dix-septième siècle, jusqu'à la démolition générale que le duc de Lorraine, Charles IV, eut le chagrin de faire exécuter par ses propres sujets, en vertu des clauses du traité des Pyrénées.

M. Beaupré a complété par un supplément sa curieuse Notice sur les graveurs lorrains Dominique et Yves-Dominique Collin. Il n'a pas découvert moins de 30 pièces non décrites à ajouter à l'œuvre de ces deux maîtres, qui gravaient des portraits, des paysages, des sujets de genre, des monuments d'architecture et des vignettes pour les bibliothèques particulières des amateurs de Nancy.

M. Louis Benoît, dans un Mémoire historique et généalogique sur les sires de Fénétrange au commencement du quatorzième siècle, a décrit minutieusement la pierre tombale d'un de ces seigneurs, Henry le Vieux, mort en 1335, pierre tombale malheureusement assez maltraitée par la révolution de 89, mais subsistant néanmoins dans l'ancienne chapelle de la famille de Landsberg, qui fait partie de la remarquable église de Fénétrange. Cette église fut dépouillée de ses ornements peints et sculptés lorsque la Confession d'Augsbourg s'en empara au seizième siècle, et la chapelle de Landsberg perdit alors avec son nom un autel décoré de l'image de saint Michel. Le tombeau de Henry le Vieux trouva grâce devant les iconoclastes. Ce tombeau, encastré dans la muraille, est surmonté d'une arcature en plein cintre où la peinture et la sculpture n'ont

Digitized by Google

laissé aucune trace; mais le bas-relief placé au-dessous est divisé en cinq compartiments, dont celui du milieu, plus grand que les autres, représente la crucifixion : de chaque côté de cette scène grossièrement et naïvement figurée, on voit deux saints ou plutôt deux personnages de la famille de Fénétrange; Henry le Vieux et sa femme Walpurge sont agenouillés aux deux extrémités du bas-relief, l'un et l'autre reconnaissables à leurs armoiries, lui en costume de chevalier, elle en habit de veuve, la tête enveloppée d'une espèce de guimpe. M. Louis Benoit nous fait remarquer que, si ces deux figures étaient debout, elles dépasseraient la hauteur des arceaux sous lesquels l'artiste les a mises à genoux; cependant elles ne manquent pas d'un certain caractère et elles sont exécutées avec ce sentiment de réalisme calme et sévère qui anime la statuaire religieuse du quatorzième siècle.

Une trouvaille de monnaies ducales et épiscopales du moyen âge a permis à M. Monnier d'ajouter un grand nombre de faits et de renseignements nouveaux à la numismatique lorraine, que M. de Saulcy a élucidée et fixée le premier dans un savant ouvrage qui comporte peut-être des additions, mais qui ne sera pas refait. M. Monnier, en classant et en décrivant un millier de pièces découvertes sur le sol d'un bois récemment défriché au nord de Dieulouard, a pu établir avec plus d'exactitude la suite chronologique des deniers qui appartiennent à des évêques de Verdun, de Metz et de Toul, portant des noms identiques. On saura maintenant, grâce à lui, distinguer dans cette série de pièces presque similaires les différences imperceptibles de type, de module et de poids, à l'aide desquelles désormais on reconnaît, par exemple, la monnaie des quatre Adalberon et des deux Thierry, qui ont occupé pendant 140 ans, de 930 à 1070, le siége épiscopal de Metz.

M. de Widranges a considérablement augmenté et perfectionné les Notes archéologiques qu'il avait publiées sur les antiquités de Lavoye et d'Autrecourt dans le second volume de l'*Archéologie lorraine*. Il n'a rien trouvé, il est vrai, qui puisse restituer les noms romains ou gallo-romains de ces localités, où des fouilles successives ont fait découvrir une telle quantité d'objets antiques de tout genre et de médailles romaines, qu'on est bien forcé d'admettre l'existence à cet endroit d'un grand centre de population; mais il a décrit avec soin tous ces objets et toutes ces médailles, qui sont beaucoup plus nombreuses pour le règne d'Auguste que pour ceux de ses successeurs jusqu'à Honorius. Il faudrait donc en conclure que la ville antique qui occupait l'emplacement des villages de Lavoye et d'Autre-

Digitized by Google

court (je passe sous silence les étymologies assez peu acceptables de ces deux noms-là) n'a été florissante que pendant le Haut-Empire. C'est à cette époque, en effet, qu'il convient de rapporter l'origine de plusieurs statuettes en bronze, notamment d'un petit buste de Minerve, qui se recommandent au point de vue de l'art, et qui n'ont rien de la rudesse et de l'ignorance du travail gaulois.

Enfin M. Louis Benoît a fait insérer dans le Recueil de la Société un Répertoire archéologique de l'arrondissement de Sarrebourg ; c'est une partie fort intéressante du Répertoire complet du département de la Meurthe, que nous espérons voir bientôt s'incorporer dans l'admirable collection des Répertoires archéologiques que les Sociétés savantes de la France sont appelées à faire paraître, avec le concours des Comités historiques de Paris, sous les auspices de son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique.

Paul Lacroix,

Membre du Comité.

Digitized by Google

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET COMMERCE DU PUY,

Tome XXIV, 1861.

(*Le Puy, Marchessou. imprimeur*, 1862, in-8° de 340 et clvij pages, avec une grande planche pliée et un grand nombre de tableaux.)

L'archéologie occupe bien peu de place dans ce volume, à l'exception d'un très-long Mémoire sur l'inscription de l'arc de triomphe d'Orange, par M. Herbert, professeur de rhétorique au lycée du Puy, Mémoire curieux et neuf à certains égards, qu'on est surpris de rencontrer dans le Recueil d'une Société savante du centre de la France. C'est là une circonstance qui vient à l'appui d'une proposition qui a été faite dans le sein de la section d'archéologie pour la publication d'une table unique et générale de tous les Mémoires des Sociétés savantes. Comment, en effet, à défaut de cette table, ira-t-on chercher dans les Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy une dissertation épigraphique et archéologique sur l'arc de triomphe d'Orange ?

Cette Société, dont nous nous sommes occupés plus d'une fois au point de vue de ses travaux archéologiques, compte parmi ses membres plusieurs archéologues dévoués, entre autres M. Aymard. Ce savant a lu à ses collègues un Rapport intéressant sur des fouilles qu'il a exécutées à ses frais sur les bords du lac du Bouchet. Ces fouilles lui ont fourni l'occasion de traiter avec talent la double question du culte des pierres chez les Gaulois et du culte des lacs et des amas d'eaux naturelles dans l'antiquité grecque et romaine. Le lac du Bouchet, situé à douze cents mètres au-dessus du niveau de la mer, et remarquable par la profondeur et la limpidité de ses eaux, paraît être, comme la plupart des lacs qu'on rencontre dans les montagnes, le cratère d'un volcan éteint. Il a toujours été entouré de légendes mystérieuses qui semblent remonter aux traditions druidiques. Suivant ces légendes, il remplacerait un centre de population païenne que Jésus-Christ serait venu lui même engloutir dans un abîme. Une pauvre veuve, qui avait accueilli dans sa cabane le Fils de Dieu, aurait seule été épargnée en récompense de sa piété. C'est, on le voit, une imitation légendaire de l'histoire de Loth, avec des couleurs moins sombres et plus romantiques.

Digitized by Google

La veuve, qui ne fut pas changée en statue de sel comme la femme de Loth, alla s'établir à quelque distance du lac, auprès d'une source d'eau vive que le Sauveur fit jaillir du sol, car l'eau du lac n'était pas encore potable. En souvenir de la destruction du temple des idolâtres, on éleva depuis, non-seulement une croix de pierre qui subsiste toujours, et qu'on nomme la *Croix de la chèvre*, mais encore trois grandes pierres, qui n'étaient pas connues avant que M. Aymard les eût retrouvées sous des mousses épaisses et parmi des broussailles. De la *Croix de la chèvre*, il n'en parle pas, sans doute parce qu'elle ne mérite pas d'arrêter l'attention des archéologues; mais il décrit les trois pierres, qu'il regarde peut-être avec trop de complaisance comme des monuments de la religion des druides. La principale de ces pierres, de nature basaltique, offre à sa surface des rainures ou rigoles évidemment creusées de main d'homme. Ce serait donc un autel de sacrifice, d'après l'opinion de M. Aymard, qui a remarqué sur une face latérale de cette pierre l'image d'une croix gravée en creux.

Au reste, les alentours du lac portent des traces certaines d'habitations antiques : on y a ramassé des tuiles à rebords et convexes, des fragments de poteries, des meules de grès, des briques, etc. M. Aymard, encouragé par ces découvertes, a fait exécuter des fouilles près d'un ancien chemin qui conduisait autrefois du Puy à Saint-Haond, sur la limite de la commune du Bouchet : on a bientôt mis au jour deux portions de mur en retour d'équerre, ayant ensemble un développement de cinq mètres soixante-dix centimètres sur une profondeur d'un mètre environ. Il est impossible de ne pas reconnaître dans ces ruines une construction antique, dont cependant on ne saurait fixer l'époque ni apprécier la destination : le voisinage d'une station romaine, *condate*, qui se trouvait sur la voie de Lyon, en Aquitaine, permet de supposer que ces restes de muraille appartiennent aux premiers temps de l'occupation des Gaules par les Romains. Aucune antiquité n'a été pourtant exhumée dans ces fouilles, que M. Aymard se promettait de continuer.

Il faudrait une critique plus compétente que la nôtre pour juger d'une manière définitive les résultats obtenus par M. Herbert dans le travail épigraphique qu'il a fait pour recomposer l'inscription de l'arc de triomphe d'Orange; et les observations que je hasarderai timidement à ce sujet serviront du moins à faire regretter davantage que notre savant collègue, M. Léon Renier, n'ait pas encore dit le dernier mot de la science sur cette inscription à restituer d'après les derniers vestiges qui en restent. Ces vestiges sont les

Digitized by Google

trous laissés dans la pierre par les crampons de fer destinés à maintenir des lettres de bronze qui sont tombées, ou plutôt qui ont été arrachées, on ne peut dire à quelle époque. L'illustre Peiresc a le premier montré l'exemple de ce genre de restitution en déchiffrant l'inscription du temple d'Assise, laquelle n'était plus représentée que par les trous des crampons qui marquaient la place des lettres absentes. Seguier, après Peiresc, et à l'aide des mêmes procédés, a déchiffré aussi l'inscription de la Maison-Carrée de Nîmes; mais ces deux inscriptions étaient fort courtes, et par conséquent plus faciles à deviner.

L'inscription de l'arc de triomphe d'Orange, au contraire, était très-étendue, car elle se déroulait en deux lignes sur toute l'architrave du monument; la première de ces deux lignes était formée de lettres de bronze qui n'avaient pas moins d'un pied de hauteur; les lettres de la seconde ligne devaient être hautes de six pouces seulement. Il n'est pas resté une seule de ces lettres; celle qu'on prétend avoir trouvée dans des fouilles au pied de l'édifice a disparu, ou vraisemblablement n'a jamais existé. M. Herbert n'avait donc pour se guider dans ses recherches que les empreintes des crampons dans la pierre : on doit s'étonner qu'il n'ait pas fait d'abord estamper un bon *fac-simile* de ces trous, semblable à celui que M. de Gasparin avait sous les yeux en 1861 lorsqu'il crut pouvoir reconstituer le mot *Augusto*. M. Herbert a reconnu lui-même que ces trous de crampons ne sont pas très-exactement reproduits dans les belles planches gravées du magnifique ouvrage de M. Caristie sur l'arc de triomphe d'Orange.

M. Herbert a néanmoins établi, à l'aide de documents analogues, un alphabet des crampons qui soutenaient ordinairement les lettres de bronze fixées dans la pierre, que ces lettres fussent fondues ou travaillées au marteau. Cet essai d'alphabet est ingénieux, mais nous croyons qu'il aurait pu être mieux étudié. M. Herbert s'en est servi pour recréer de toutes pièces cette inscription, qu'il s'efforce ensuite de justifier par l'histoire du règne d'Auguste comme par les sculptures du monument :

IMP. CAIO, I. CÆ. GERMANIA. VICTA.
AVGVSTO. DIVI. I. FIL. TRP. XI. ÆGIP. COMAT. TRIBVT.
COH. XXXIII. VOLVN. COLONIA. ARAVS. I. SECVNDAN. HVNC.
ARC. DED. PVBLICE.

Il traduit cette inscription d autant plus aisément qu'il l'avait

Digitized by Google

faite lettre à lettre : « Au fils de Jules César, à l'empereur Caïus Jules César Auguste, exerçant pour la onzième fois le pouvoir tribunitien, la XXXIIIe cohorte des Volontaires, et la ville d'Arausio Julia, colonie de la seconde légion, ont, en souvenir de l'Egypte, de la Gaule chevelue, soumises au tribut, de la Germanie vaincue, élevé et dédié cet arc de triomphe, au nom de tout le pays. »

M. Herbert a fait acte d'érudition en appuyant chaque mot de cette inscription sur des autorités que lui fournissent les meilleurs recueils épigraphiques; mais il a négligé absolument de nous initier au mode de lecture qu'il avait suivi en se guidant d'après les traces des crampons : il n'a pas même joint à son Mémoire une planche synoptique présentant d'une part les trous existants, et de l'autre les lettres restituées. Il est très-probable, en effet, que les lettres, ayant des formes fixes, devaient être soutenues par des tenons placés régulièrement de manière à diviser le mieux possible le poids du métal; mais le nombre de ces tenons pouvait varier selon la grandeur et la lourdeur des lettres. Ce sont ces études préliminaires que M. Herbert n'a pas faites.

Nous ne le suivrons pas dans la dissertation historique que lui suggère l'inscription qu'il a formulée, et qui ne saurait avoir des preuves plus évidentes que la constatation des crampons employés à maintenir en place les lettres de bronze. Il examine ensuite et il interprète, toujours dans le sens de son inscription, les sculptures qui décorent cet admirable monument, sculptures souvent décrites et plus souvent reproduites par le dessin et la gravure. Nous ne lui chercherons donc pas querelle pour avoir voulu reconnaître dans les figures qui ornent des poupes de navires Sextus Pompée en Neptune, Cléopâtre en syrène et Antoine en dieu marin ; mais nous lui reprocherons de ne s'être pas attaché plutôt à découvrir le sens des mots très-lisibles, sinon très-intelligibles, gravés sur des boucliers votifs : *osre*, *caius*, *beve*, *bodvacus*, *vavne*, *mario*, *dacurd*, *sacrovir*, *vdillus*, *avot*, etc. N'était-ce pas par cette explication qu'il eût fallu commencer, pour retrouver l'origine et l'âge de ce monument, que des archéologues de premier ordre datent du deuxième siècle de notre ère, tandis que d'autres le font contemporain de Jules César. Charles Lenormant, à qui nous devons un excellent Mémoire sur l'arc de triomphe d'Orange (Paris, 1857, in-4°), s'est efforcé de démontrer que les superbes sculptures de ce monument ont été faites par des artistes grecs qui se seraient inspirés des œuvres d'anciens sculpteurs élèves de Lysippe et travaillant pour Attale et Eumène, rois de Pergame. Quelle que soit la bizarrerie de

Digitized by Google

cette supposition, Charles Lenormant, qui se connaissait mieux que personne en matière d'art, a constaté des analogies frappantes entre ces sculptures et celles de la colonne Trajane.

M. Herbert, comme nous l'avons déjà dit, a fait preuve du moins de zèle et d'érudition dans les efforts qu'il a tentés pour restituer une inscription qui n'existe plus depuis des siècles, et qui est peut-être encore enfouie dans les trous des crampons, que l'archéologie lira tôt ou tard au moyen d'un ingénieux alphabet, comme des palimpsestes lapidaires que le temps n'efface jamais (1).

PAUL LACROIX,

Membre du Comité.

(1) Voyez sur l'essai de lecture de l'inscription de l'arc d'Orange les observations présentées par M. L. Renier après la lecture du Rapport de M. P. Lacroix (ci-dessus, p. 498 et 499, dans le Compte rendu de la séance de la section d'archéologie du 15 février 1864). *Note de la Commission de rédaction.*

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE TOULOUSE.

6e série, t. Ier, de XII et 654 pages. 1863.

Messieurs,

Le volume dont vous m'avez confié l'examen ouvre la sixième série des Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. Les traités et dissertations qu'il contient ressortissent surtout à la section les sciences; l'archéologie cependant y occupe encore une place honorable.

Dans sa séance publique annuelle du 31 mai 1863, l'Académie a distribué pour la classe des inscriptions et belles-lettres une médaille d'or, deux médailles de vermeil, trois d'argent, deux de bronze, et deux mentions pour des travaux qui intéressent à la fois l'histoire et l'archéologie de nos provinces méridionales. La médaille d'or a été attribuée a M. Mahul, pour son Cartulaire du diocèse de Carcassonne, dont le mérite vous est bien connu. Dans un Rapport plein d'observations judicieuses, où la critique est toujours tempérée par la bienveillance de la forme, M. Gustave de Clausade a rendu compte des appréciations de la commission qui avait été chargée d'examiner les titres des concurrents. La séance avait été ouverte par un discours de M. Gatien Arnould, président de l'Académie. Le savant professeur a saisi cette occasion de rendre hommage à la libérale pensée qui avait inspiré la réunion des délégués ou représentants des Sociétés savantes de toutes les provinces de l'Empire, convoqués pour la seconde fois, au mois d'avil dernier, sous les voûtes de la Sorbonne. Il applaudit à cette initiative d'une assemblée périodique des savants de la province, pour les mettre en relation directe entre eux et les savants de la capitale, et tâcher de n'en former qu'une véritable famille de frères, sorte d'Église gallicane de la science et de la raison. M. Gatien Arnould espère que le temps perfectionnera l'œuvre du Ministre de l'instruction publique : il voudrait les réunions moins courtes, moins restreintes quant aux personnes, moins réglementées par un programme officiel : il craint qu'elles ne dégénèrent en distributions de prix où les savants de province auraient le rôle d'écoliers et ceux de Paris le rang de juges. Chacune des observations de M. le président de l'Académie de Toulouse rencontrerait dans l'exécution des difficultés pratiques qu'il a

Digitized by Google

lui-même pressenties. Nous avons d'ailleurs pleine confiance dans la volonté du Ministre d'apporter à l'institution de son prédécesseur toutes les améliorations dont elle peut paraître susceptible.

C'est dans la même séance académique du 31 mai que M. Baudouin a prononcé en excellents termes l'éloge de M. Dumège. Le Comité des travaux historiques comp ait M. Dumège au nombre de ses plus anciens correspondants. Nous croyons donc devoir extraire du travail de M. Baudouin quelques faits, quelques détails biographiques, qui prendront place dans la *Revue des Sociétés savantes*, comme un témoignage de nos regrets pour un des vétérans de l'archéologie.

Alexandre-Louis-Charles-André Dumège est né le 5 décembre 1780 à la Haye, en Hollande, de parents toulousains. Ses études premières furent ce qu'elles pouvaient être pendant le désordre des dernières années du dix-huitième siècle. Son aptitude et son application l'eurent bientôt mis en relief. Dès l'année 1807, il entrait à l'Académie de Toulouse avec la réputation d'un archéologue distingué. Le préfet du département lui confiait alors la mission officielle de décrire la cité de Comminges, et lui conférait le titre de commissaire à la recherche des antiquités. Avec le concours de l'Etat et du conseil général de la Haute-Garonne, M. Dumège publia en 1814 les *Monuments religieux des Volces Tectosages*. Ce livre, résultat d'explorations sans nombre à travers les montagnes et les vallées des Pyrénées, faisait connaître une foule de monuments, les uns encastrés dans les murs des églises, les autres mutilés ou employés aux usages les plus abjects : l'Institut de France récompensa l'auteur, en 1821, par une médaille d'or. Les préfets des quatre départements de la Haute-Garonne, de l'Aude, du Tarn et de Tarn-et-Garonne, chargèrent M. Dumège de répondre à la circulaire par laquelle le ministre de l'intérieur, M. Lainé, à l'exemple de ce que M. de Montalivet avait voulu faire en 1810, demandait une statistique des monuments de notre histoire dignes d'être conservés pour la postérité. C'était le temps des exploits de la Bande noire, acharnée à disséquer nos églises et nos châteaux pour trafiquer de leurs pierres et de leurs plombs. A Toulouse, la Tour des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, la grande église des Carmes, les cloîtres admirables de Saint-Etienne, de la Daurade et des Cordeliers venaient de tomber sous le marteau des démolisseurs. M. Dumège avait à soutenir une lutte incessante contre les barbares. En moins de quatre ans, il adressa au ministre quatorze volumes de texte, et de dessins. Il eut surtout la gloire d'être le créateur et le premier conservateur de la

Digitized by Google

galerie des antiques du musée de Toulouse, ouverte en 1817. Les bustes impériaux exhumés du sol de Martres, qui forment une des plus belles collections de ce genre, les sarcophages des premiers siècles chrétiens, les statues de prélats et de chevaliers, la série sans pareille de monuments épigraphiques du moyen âge, qui remplissent aujourd'hui les quatre portiques du cloître des anciens Augustins, attestent le zèle et la persévérance de M. Dumége. Pour combattre sans relâche l'action destructive du vandalisme, il fonda en 1831, de concert avec le marquis de Castellane, la Société archéologique du midi de la France. M. Dumége apportait à l'étude une activité infatigable qui s'est à peine ralentie pendant les dernières années de son existence. Les publications de l'Académie de Toulouse, dont il a fait partie pendant plus d'un demi-siècle, contiennent plus de quatre-vingts Mémoires de sa main. Il a publié une *Histoire des institutions de Toulouse* et une édition nouvelle de la grande histoire bénédictine du Languedoc avec des notes et des additions considérables. Son ouvrage le plus important, l'*Archéologie pyrénéenne*, reste malheureusement inachevé. M. Dumége est mort en 1862 dans un âge très-avancé, ayant conservé jusqu'au dernier moment ses facultés intellectuelles et son ardeur pour le travail. Nous aurions voulu n'avoir que des louanges à répéter près de son tombeau. Pourquoi donc faut-il que les documents publiés dans ses ouvrages ne présentent pas tous le même dégré d'authenticité, et que l'autorité de son nom se soit trouvée compromise dans des affaires vraiment déplorables de supposition de monuments?

Les Mémoires de l'Académie indiquent trop sommairement, à notre avis, un certain nombre de découvertes de médailles et d'objets antiques. Ils consacrent à peine qu lques lignes à un oppidum des Volces-Arécomiques retrouvé à Murviel, petite ville du département de l'Hérault, et se bornent à mentionner les ruines de l'ancien château de Balma, qui fut longtemps la résidence de campagne des archevêques de Toulouse, après avoir appartenu à l'illustre famille des comtes. Les études si pleines d'intérêt de M. Barry sur l'épigraphie et sur la mythologie des Pyrénées n'ont pas obtenu plus de développement. C'est peut-être assez pour les membres de l'Académie qui assistent aux séances et qui recueillent les explications orales de leurs collègues; ce n'est pas suffisant pour nous qui n'avons sous les yeux qu'un texte sans commentaire.

FERD. DE GUILHERMY,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

Année 1862 ; un vol. in-8° de 640 pages.

Ce volume renferme un intéressant travail de M. le baron Chaubry de Troncenord sur les sculpteurs champenois ; dans le tome précédent, l'honorable magistrat avait étudié les peintres verriers et les artistes graveurs de notre province : il complète aujourd'hui ses recherches avec un véritable succès.

Nous ne nous occuperons pas ici de la partie consacrée par M. de Troncenord aux origines de la sculpture, partie peut-être même un peu trop longue pour une monographie locale : c'est une question générale qui importe peu à telle ou telle province, et je préfère laisser ces pages complétement de côté, et m'arrêter seulement au premier nom de sculpteur connu en Champagne. Cet artiste s'appelait Hugues : il naquit à Brienne, dans le diocèse de Troyes, et non pas de Châlons, comme le dit M. de Troncenord : élevé dans l'abbaye royale de Monstier-en-Der, il y apprit la peinture et la gravure et y fit profession de moine de l'ordre de Saint-Benoît. Au bout de quelque temps il s'échappa du monastère, et mena une existence assez peu régulière, vivant du produit de ses travaux : sa réputation s'établit promptement dans le dioccèse, et il fut chargé à la fin du dixième siècle par Gibuin II, évêque de Châlons, de restaurer les peintures de la cathédrale de cette ville (1). Le prélat le fit rentrer ensuite dans l'abbaye, où il continua ses travaux et mourut très-pieusement à un âge avancé.

M. de Troncenord mentionne au douzième siècle un autre moine, Foulques, de Reims, qui exécuta d'importantes sculptures dans cette ville. L'absence de noms d'artistes au moyen âge s'explique aisément : appartenant tous aux ordres monastiques, ils devaient, par leur vœu même d'humilité, demeurer inconnus à la postérité. Comment admettre en effet les magnifiques sculptures qu'on admire à Reims par exemple, et imaginer que cette ville, qui était autrefois, on le sait, un foyer intellectuel où les arts étaient certainement cultivés, n'ait produit aucun artiste pendant trois à quatre siècles ?

(1) *De diversis artibus, apud D. d'Achery et Mabillon*, t. II, p. 859.

Digitized by Google

Quand l'art commença, si j'ose ainsi parler, à se sécularisèr, c'est à Troyes que nous voyons le mouvement le plus animé. Vers la fin du quinzième siècle, Denizot et Drouin, tous deux Troyens, y exécutaient le jubé de la cathédrale. Les bahutiers, huchers, imagiers, sculpteurs menuisiers, sculpteurs-fondeurs y existaient en grand nombre : on y cultivait principalement, et sur une grande échelle, la sculpture sur bois, dont le musée de Cluny possède actuellement de remarquables échantillons. Jacques Bichot, imagier, et Henrion Costerel, fondeur, s'y signalèrent par des travaux plus importants : ils exécutèrent de 1495 à 1501 les mausolées de Henri de Lorraine, évêque de Metz, et de Ferry de Lorraine, baron de Joinville. — Jacques Milon doit ensuite être cité pour ses sculptures dans les églises de sa ville natale, et enfin le verrier Jean Cousin, né à Soucy, près Sens, de 1500 à 1501, fut aussi un statuaire de talent, d'après la description du mausolée qu'il exécuta pour l'amiral Chabot, et qui a été détruit par les vandales de 1793.

Pendant le seizième siècle, et en revenant à Troyes, Christophe Molu sculpta de nombreux tabernacles, des rétables, des stalles : Juliot, son contemporain, montre plus de délicatesse : son dessin est plus correct, son goût plus pur, et se ressentait des progrès de l'école italienne.

François Gentil lui succéda, travaillant avec l'Italien Dominique : leur liaison était si intime que plusieurs biographes les ont représentés comme les deux frères, et si féconde que Groslez assure que de son temps la ville de Troyes possédait deux cents pièces dues à leurs ciseaux ; le chevalier Bernin vint exprès dans cette ville pour examiner ces travaux. Le chef-d'œuvre de Gentil est une *Mater dolorosa* conservée dans l'église Saint-Pantaléon.

Hugues Lallement vivait à Châlons au milieu du seizième siècle ; son père y était maître tanneur, position assez considérable dans la bourgeoisie de cette ville, où la tannerie occupait la première place industrielle. Les vanteaux de bois du portail sud de Notre-Dame de Châlons ont été, croit-on, sculptés par lui, et représentent les quatre saisons ; deux très-belles cheminées taillées par son habile ciseau sont au musée de Cluny : l'une représente Notre-Seigneur à la fontaine entouré d'anges ; l'autre est un sujet très-profane : Diane surprise au bain par Actéon.

(1) Sur la vie et les ouvrages de Gentil on pourra consulter utilement le Mémoire lu cette année à la Sorbonne par M. Lebrun-Dalbanne. Ce travail sera publié dans le troisième recueil des lectures des délégués des Sociétés savantes.
(*Note de la Commission de rédaction.*)

Digitized by Google

A la même époque, les Jacques se faisaient connaître à Reims. Cette famille d'artistes et sculpteurs, dont un membre, Pierre, a jeté un véritable éclat, a honoré son pays et son nom en laissant des œuvres vraiment belles. Elle n'a jamais cessé d'être populaire à Reims malgré la confusion faite habituellement des œuvres des artistes appelés sans vérification les frères Jacques, et auxquels on attribuait tout ce qui avait quelque valeur et paraissait appartenir à cette époque.

Pierre Jacques naquit à Reims, d'où son père était originaire et avait lui-même sculpté. Les heureuses dispositions artistiques qu'il fit paraître dès sa jeunesse lui valurent de bonne heure la protection de Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims (1514 à 1532). Cet illustre prélat le fit travailler et lui facilita un premier voyage en Italie; on croit qu'il en revint, et travailla au tombeau de saint Remy, sur la commande du cardinal de Lenoncourt : ce prélat mourut presque aussitôt, mais son vœu fut soigneusement gardé par son neveu, abbé de Saint-Remy. Ce monument a été détruit par la Révolution; les statues des douze pairs et le groupe de l'archevêque baptisant Clovis ont été heureusement sauvés, et ornent le monument réédifié récemment par le généreux concours de Mgr Gousset.

Le cardinal Charles de Lorraine emmena Jacques à Rome en 1549 et le conserva avec lui pendant deux années. L'artiste prit part durant son séjour à un concours dont l'objet était l'érection de la statue de saint Pierre, destinée à être placée dans la chapelle du Vatican. Vingt-trois concurrents étaient inscrits, et parmi eux Michel-Ange. Notre artiste rémois fut reconnu vainqueur à l'unanimité des juges. « J'excepterai toujours un maître Jacques, » écrit l'ambassadeur Blaise de Vigenère, peu de temps après, « qui, l'an 1550, s'osa bien « parangonner à Michel-Ange pour le modèle de l'image de saint « Pierre, et de fait l'emporta lors par-dessus lui au jugement de tous « les maîtres, même italiens. » Pierre Jacques a laissé de nombreux monuments dans notre province : je citerai le portail latéral de l'église paroissiale d'Epernay (1540) ; la chapelle de Saint-André à Saint-Alpin de Châlons (1553) ; et le grand crucifix de l'église Saint-Jacques à Reims, considéré comme le chef-d'œuvre de l'artiste.

Pierre Jacques mourut en 1596; il est impossible, en se remémorant sa vie et ses travaux, de ne pas remarquer la bizarrerie du destin : Pierre Jacques eut, dit-on, l'honneur de l'emporter sur le plus grand artiste de la renaissance, d'être reconnu lui-même un artiste hors ligne par des juges italiens, et par conséquent peu bienveillants; plusieurs de ses œuvres existent encore dans le pays même qui l'a vu naî-

Digitized by Google

tre, et cependant son nom y est demeuré presque ignoré : personne ne le connait hors de sa province, et il n'est pas mentionné dans les biographies où sont entassées tant de célébrités secondaires; nul souvenir public ne conserve son souvenir, et pendant plus de deux siècles on a dénié à la ville de Reims l'honneur de lui avoir donné naissance. Le grand sculpteur rémois laissa un fils, Nicolas Jacques, qu'on a eu le tort souvent de prendre pour son frère ; il s'est rendu célèbre par un buste colossal du Roi et une statue de la France, exécutés pour le sacre de Louis XIII à Reims.

On connaît aussi dans cette ville un sculpteur nommé François Jacques, qui vivait au commencement du dix-septième siècle. M. de Troncenord remarque à son sujet qu'on n'a pas pu établir ses relations de parenté avec l'heureux favori du cardinal de Lenoncourt; il est cependant considéré généralement comme le second fils du grand statuaire : il a laissé un certain nombre de terres cuites conservées par divers amateurs rémois.

M. de Troncenord mentionne ensuite Girardon, qui naquit à Troyes en 1627; Jean Jolly originaire de la même ville (1650), et qui alla s'établir à Montpellier, où une de ses principales statues, représentant Louis XIV à cheval, décore la place du Pérou; Fournier, Troyen, qui a exécuté au commencement du dix-septième siècle les chaires des églises de la Madeleine et de Saint-Nicolas de cette ville; Bouchardon, né à Chaumont-en-Bassigny, en 1698; Laurent Guyard, né dans la même ville en 1723; Pierre Petitot, statuaire, né à Langres en 1770. M. de Troncenord termine cette nomenclature en consacrant une bonne Notice au regrettable Simart, si malheureusement ravi aux arts, et qui était né à Troyes le 27 juin 1807.

M. de Troncenord parle du père de Bouchardon, sculpteur et architecte de Saint-Dizier; mais il a négligé de parler de son frère, Jacques-Philippe Bouchardon, né en 1711, mort jeune à Stockholm, où l'avait appelé le roi de Suède en lui donnant la charge de directeur de l'Académie de sculpture et le titre de premier sculpteur.

M. de Troncenord aurait dû également mentionner Jean Colbert, maître maçon vivant à Reims en 1505, et un autre maître maçon qui a construit l'une des plus jolies églises de notre province, Antoine Guichard, architecte de Notre-Dame-de-l'Epine et dont le nom figure sur les chapiteaux du chœur avec cette inscription, qui indique surabondamment qu'il était en même temps sculpteur : « L'an mil V° « XXVI, Guichard Antoine tos catre nos at fet. » Or, comme le premier architecte de cette église, l'Anglais Patrice, disparut un beau

Digitized by Google

jour, emportant avec lui tout l'argent des quêtes, il est probable qu'on choisit pour le remplacer quelque artiste du pays très-connu et offrant de sérieuses garanties contre une seconde escapade de ce genre.

Ces critiques n'attaquent nullement la valeur du travail de M. le baron de Troncenord : ce ne sont même pas des critiques, car l'auteur est allé au-devant en déclarant avec une rare modestie qu'il prétendait seulement offrir des Notes utiles aux amateurs de l'histoire locale, sachant parfaitement qu'il omettrait des noms, et demandant instamment qu'on veuille bien compléter ses renseignements.

Ce même volume contient un Rapport sommaire de M. Guy, directeur de l'Ecole des arts et métiers de Châlons, sur l'exposition de Londres de 1862, et dans lequel il insiste principalement sur les produits artistiques des hauts fourneaux de la Haute-Marne.

Je mentionnerai encore quelques pages du secrétaire annuel, M. Gilles, dans lesquelles il rend justement hommage au livre de M. l'abbé Cerf intitulé *Description de Notre-Dame-de-Reims*, et celui de M. Loriquet sur les *Mosaïques de Reims*, et où il décrit quelques fouilles exécutées dans deux *tumuli* voisins du retranchement du camp d'Attila, lesquelles ont amené la découverte de débris nombreux de poterie mêlés à des cendres et à des morceaux de charbon au niveau du sol naturel.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA COMMISSION HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Tome VII, année 1863. — In-8°.

Le premier article consacré à l'archéologie dans ce volume est relatif aux jetons de la Chambre des comptes de Lille. Son auteur, M. Ed. van Hende, en décrit quelques-uns des règnes de Philippe le Hardi, de Jean sans Peur, de Philippe le Bon, tous ducs de Bourgogne, de Charles-Quint et de Philippe II, rois d'Espagne. L'un d'eux évoque un intéressant souvenir; c'est celui qui porte cette légende :

Che sont getoirs pour la chanb. Écu de Bourgogne-Flandre.

℟. *Che sont les getoirs de la chanb.* Écu parti de Bourgogne-Flandre et de France.

Philippe le Bon avait épousé Michelle de France, fille du roi Charles VI; elle passa les premières années de son mariage à Gand, dans le palais du duc de Bourgogne, avec la duchesse Marguerite de Hainaut. Mais, en 1419, l'horizon se rembrunit. Michelle n'avait pas d'enfant; la guerre venait d'éclater entre le Dauphin Charles, son frère, et le duc Jean, son beau-père.—Philippe était au palais de Gand quand il apprit l'assassinat de son père à Montereau. Il passa rapidement dans l'appartement de sa femme, et lui dit rudement sous l'impression de la première émotion : « Madame, votre frère a tué mon père! » — Il regretta ensuite son emportement, mais Michelle, déjà souffrante, avait été frappée au cœur; elle languit deux ans, et mourut en 1422. — Le jeton que nous signalons d'après M. van Hende appartient à ce court laps de trois ans pendant lequel la princesse Michelle fut duchesse de Bourgogne.

La moitié du volume est ensuite absorbée par la statistique archéologique des arrondissements d'Hazebrouck, rédigée par MM. de Coussemaker, de Smyttère et l'abbé Carnel, — et de Cambrai, par M. Ad. Bruyelle. Nous avons expliqué l'année dernière sur quel plan était composé cet excellent travail, et nous pouvons assurer que ces deux nouvelles statistiques sont dignes des éloges que nous accordions en 1863 à celles qui les ont précédées.

L'arrondissement d'Hazebrouck possède cinq églises du treizième siècle, à Cassel, Zuydpeene, Hondeghem, Morbecque et Neuf-Ber-

Digitized by Google

quin, deux du quatorzième, quatre du quinzième, vingt-cinq du seizième, neuf du dix-septième et six du dix-huitième. On y compte deux hôtels de ville anciens et six vieux châteaux, dont un seul, celui de Renescure, est une ancienne forteresse féodale.

L'arrondissement de Cambrai, à l'exception des monuments de cette importante ville archiépiscopale, est excessivement pauvre. M. Bruyelle constate que, dans les cent vingt communes qui le composent, on ne rencontre pas dix églises ayant conservé quelques parties des treizième et quatorzième siècles, et que les neuf dixièmes des autres ne datent que de la seconde moitié du dix-huitième.

Au point de vue des voies romaines, les auteurs de la statistique de l'arrondissement d'Hazebrouck constatent que de Cassel, station militaire établie par les Romains, partaient six voies, parfaitement reconnaissables actuellement, et se dirigeant sur Mardick, Watten, Térouanne, Aire, Caestre et Poperinghe. Elles sont connues dans le pays sous le nom de *Steenstraete*, chemins de pierre.

Dans l'arrondissement de Cambrai, on reconnaît les chaussées romaines qui allaient de Bavai à Vermand, de Bavai à Cambrai par *Hermoniacum*, ancienne station romaine; de Cambrai à Amiens, de Cambrai à Arras, de Cambrai à Tournay, de Reims à Cambrai.

Les auteurs de ce travail ont le soin d'indiquer les découvertes d'objets antiques faites dans les diverses localités qu'ils étudient successivement. Les trouvailles de monuments romains sont fréquentes et généralement importantes.

De très-bonnes cartes archéologiques complètent ces Notices.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Histoire sigillaire de la ville de Saint-Omer,

Par MM. Hermand et L. Deschamps de Pas.

(*Publication de la Société des Antiquaires de la Morinie* (1).)

Je ne sais pourquoi les auteurs d'ouvrages relatifs à l'étude des sceaux se croient obligés de commencer par déprécier la numismatique, pour la plus grande gloire d'une science qu'on veut nommer désormais la *sigillographie*. Si ce mot, d'ailleurs vicieusement formé, est nouveau, la science qu'il désigne est vieille, et n'a pas à faire ses preuves. Pour ne remonter qu'à J.-M. Heinneccius, qui, dès l'année 1719, publiait son *Syntagma historicus de veteribus Germanorum aliarumque nationum sigillis*, que de noms à inscrire sur la liste des savants qui ont consacré leurs veilles à la féconde étude des sceaux! Sans parler de nos grands recueils d'histoires provinciales, du *Traité de diplomatique des Bénédictins*, des *Éléments de paléographie* de M. Natalis de Wailly, du *Dictionnaire de diplomatique* de M. Quantin, du *Trésor de numismatique*, de l'*Archæologia* ou *Mémoires de la Société des antiquaires de Londres*, enfin d'une foule de livres ou de recueils publiés dans tous les pays, et notamment en Allemagne, chaque jour, chez nous, il paraît soit au Nord, soit au Midi, quelque livre consacré à l'étude des sceaux, et tous ces livres sont accueillis avec une faveur marquée. Il était donc au moins inutile de rabaisser la numismatique au profit de la sigillographie. Cependant, M. Deschamps de Pas, tout en convenant que le témoignage des sceaux ne date pas d'aussi loin que celui des monnaies, déclare dans son *Introduction* qu'il est souvent plus important. D'un autre côté, un écrivain très-autorisé disait naguère de la numismatique que l'on ne pouvait comparer cet auxiliaire de l'histoire à la sigillographie. A la vérité, le savant et spirituel académicien qui a laissé échapper cette phrase semble la rétracter à quelques lignes de distance, puisqu'il conclut en ces termes plus conciliants : « Loin d'être deux rivales qui se ja-

(1) Un volume in-4°; Paris, 1860. J'adopte la date du titre, mais sur la couverture imprimée on en lit une autre beaucoup plus ancienne, celle de 1841. Est-ce une faute d'impression? est-ce l'indication de l'époque d'un commencement d'exécution remontant à plus de vingt années?

Digitized by Google

lousent, ces sciences sont deux sœurs qui doivent s'entr'aider. » Là est la vérité; aussi, me conformant à cette judicieuse sentence, me garderai-je bien de rompre ici une lance en l'honneur de la numismatique. La science n'a rien à gagner à de vaines disputes de préséance, je préfère essayer d'apprécier la valeur du livre de M. Deschamps de Pas. Cette valeur est sérieuse. L'écrit posthume d'A. Hermand, intitulé : *Considérations générales sur les sceaux et sur leur usage*, est un excellent morceau, et il faut louer M. Deschamps de Pas, qui, avec un soin pieux, l'a placé en tête du livre publié par lui et écrit presque entièrement par lui seul, mais qui avait été entrepris de concert par ces deux érudits.

On lira avec fruit ce travail même après les remarquables prolégomènes que notre collègue M. le comte de Laborde a placés en tête du livre splendide consacré à la *Collection des empreintes de sceaux des Archives de l'Empire*, dont il a conçu le plan et dirigé la publication.

Après l'introduction commence réellement l'histoire sigillaire de Saint-Omer, c'est-à-dire un livre qui ne comprend pas moins de 45 planches sur lesquelles sont gravés 333 sceaux, tous décrits et expliqués avec une sûreté de critique et une connaissance approfondie de l'histoire locale qui font le plus grand honneur à M. Deschamps de Pas. Si pourtant j'avais une critique à faire, ce serait pour me plaindre de la trop grande libéralité déployée dans ce livre par ses auteurs. Monteil demandait, il y a déjà bien des années, une *Histoire sigillaire générale*; il désirait qu'elle ne fût ni trop longue ni trop courte. Monteil avait raison surtout de ne la pas vouloir trop longue, et M. Deschamps de Pas, en composant une histoire sigillaire locale, aurait peut-être dû se conformer à la sage recommandation qu'il cite lui-même à la première ligne de son introduction. De nos jours, on ne sait pas se résigner à ne pas tout publier. En numismatique, comme en *sigillographie*, cédons au torrent et laissons passer ce nouveau mot, il faut multiplier les types, mais se restreindre sur les individus. Celui qui voudra refaire un jour le traité d'Heineccius aura besoin d'une incomparable énergie, s'il ne veût pas être écrasé sous l'effroyable masse de matériaux qu'il lui faudra trier et coordonner avant d'elever son édifice.

Je sais bien que si M. Deschamps de Pas me demandait ce que je voudrais retrancher à son livre, il m'embarrasserait fort. Si la raison me crie qu'il faut savoir se borner même en archéologie, mes goûts de curieux me disposeraient à moins de sévérité. En effet, presque tous les sceaux reproduits dans l'*Histoire sigillaire de Saint-*

Digitized by Google

Omer sont intéressants par quelque côté; n'importe, s''il faut tout dire, je pense que l'auteur descend trop bas dans les temps. L'ouvrage est divisé en deux grandes sections : la première, qui comprend les sceaux des administrations civiles, débute par un sceau de la ville de Saint-Omer qui remonte à la fin du douzième siècle; la seconde, celle des administrations ecclésiastiques, dans laquelle ont trouvé place les sceaux de l'église de Saint-Omer et de la célèbre abbaye de Saint-Bertin. Ces deux grandes divisions sont partagées en autant de subdivisions qu'il a été nécessaire. Cette classification, qui facilite singulièrement les recherches, sera d'un grand secours pour l'étude, et pourrait sauver le successeur nécessaire d'Heineccius, si chaque spécialiste disposait ainsi les éléments du grand ouvrage que nous verrons peut-être un jour. Des descriptions exactes accompagnées d'instructifs commentaires ne laissent rien à désirer au lecteur. Je ne citerai pas les mille particularités intéressantes signalées par les auteurs, mais on me pardonnera de m'arrêter un instant pour mentionner le sceau de Jean de Sainte-Aldegonde, plusieurs fois mayeur de 1269 à 1302, que l'on voit sur la planche XIII, n° 81 (p. 40 du texte), et qui est appendu à une charte de l'an 1292. Ce sceau appartient à la classe fort curieuse de ceux qui nous ont conservé des empreintes de pierres antiques, et dont les Archives de l'Empire conservent un assez grand nombre de spécimens.

Une étude spéciale consacrée à cette classe de sceaux apporterait, je n'en doute pas, d'importants suppléments à nos glyptothèques. J'ai quelques raisons de croire que M. Douet d'Arcq, sous-chef de section aux Archives, y a souvent songé (1) ; mais je dois dire que la description de ces empreintes sera, dans le plus grand nombre des cas, extrêmement difficile, tant qu'on ne les possédera qu'à un seul exemplaire, parce qu'il est très-rare qu'elles arrivent jusqu'à nous dans un état suffisant de conservation. Tel n'est point le cas pour le sceau de J. de Sainte-Aldegonde. Il est vrai que la pierre antique n'est pas ici l'accessoire, comme sur certains sceaux des comtes de Champagne, mais bien le type à elle seule, comme sur les sceaux de quelques-uns des premiers rois de la seconde race. Si le sceau de Jean de Sainte-Aldegonde n'a pas été embelli par le crayon de M. Aug. Deschamps de Pas, cette pierre, dont l'empreinte est très-nette, re-

(1) M. Douet d'Arcq est l'auteur du texte de la *Collection des empreintes de sceaux des archives de l'Empire*, dont la première partie, formant un magnifique volume in-4° de près de 700 pages, a été publiée par ordre de l'Empereur en 1864. Paris, H. Plon, imprimeur-libraire.

Digitized by Google

monte certainement au premier siècle de l'empire romain. On y voit figuré en buste un personnage de profil, barbu, la tête nue. M. Deschamps de Pas fait remarquer que l'intaille a été simplement sertie dans un cercle d'argent sur lequel est inscrite la légende. « On voit, » dit-il, « sur cette empreinte, la trace de la jonction de la « pierre avec son entourage. » L'auteur n'a pas tenté de nommer le personnage représenté sur ce cachet vénérable, que le mayeur de Saint-Omer portait sans doute à l'annulaire, et qui devait faire l'admiration de ses administrés. En cela, M. Deschamps de Pas a agi prudemment; les traits réguliers de ce personnage n'ont rien de caractéristique et ne rappellent aucune des têtes connues de l'iconographie romaine; aussi l'absence de tout attribut rendra-t-elle toujours périlleuse l'entreprise de lui donner un nom seulement vraisemblable. Je félicite sincèrement M. Deschamps de Pas de n'avoir pas voulu se lancer dans le champ des conjectures. Il avait mieux à faire; il avait à classer chronologiquement et méthodiquement ainsi qu'à décrire et à commenter une imposante masse de monuments : cette tâche, il l'a remplie en critique et en archéologue consommé. L'*Histoire sigillaire de Saint-Omer* fait le plus grand honneur à ses auteurs, et la publication de ce bel et bon livre ajoutera encore à la renommée de la Société des antiquaires de l'Ouest, cette vieille et illustre Compagnie, à laquelle ses membres, par le zèle infatigable qu'ils montrent en toute circonstance, sauront conserver le rang élevé qu'elle occupe depuis si longtemps parmi les plus célèbres Sociétés savantes de nos départements.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS SUR DIVERSES COMMUNICATIONS.

Le dolmen de la Chapelle-Vendômoise et le théâtre d'Areines (Loir-et-Cher), par M. Launay, correspondant. — Voie romaine, pierres levées et souterrains à Soisy-sur-École (Seine-et Oise), par M. Émile Décosse. — Cimetières mérovingiens à Château-Thierry (Aisne), à Doulens (Somme), a Roulé (Deux-Sèvres), par MM. Souliac, Dusevel et Beauchet-Filleau, correspondants. — Empreintes de sceaux communiquées par MM. de Marsy et de Jussieu.

Le beau dolmen de la Chapelle-Vendômoise, outre la réputation que lui a faite le regrettable M. de Pétigny dans son ouvrage sur le Vendômois, a été l'objet d'un rapport présenté récemment à la Section par M. de la Villemarqué. Je n'y reviendrai pas autrement que pour avertir que la Notice de M. Launay est accompagnée d'un bon dessin qui représente le monument de profil, de face et en plan.

Le théâtre d'Areines est une découverte de la fin de 1862. Elle est due à l'œil investigateur de M. Neilz, membre de la Société archéologique du Vendômois, qui avait été averti de la présence de substructions circulaires par l'aspect des blés au temps de la moisson. Le village d'Areines est presque un faubourg de Vendôme. Son nom, rapproché des observations de M Neilz, donna l'éveil à la Société. Elle fit faire des fouilles, et l'on eut bientôt la preuve que l'on tenait l'emplacement, non pas de l'amphithéâtre qu'on s'attendait à trouver, mais d'un théâtre, car la construction circulaire est coupée par un mur droit, un peu au-dessous du diamètre. On a dégagé la fondation de cinq murs concentriques bâtis en fort libage avec parements de petit appareil soigneusement jointoyés. M. Launay a constaté que les dimensions de ce théâtre sont les mêmes à l'extérieur que celles du théâtre de Néris, mais qu'à Areines les gradins couvraient une étendue plus grande de terrain. On n'a rien trouvé dans les déblais que des tuiles à rebords, de nombreux débris de poterie rouge et plusieurs squelettes d'enfants. Comme on s'est rappelé que des urnes funéraires et des médailles avaient été déterrées, il y a une trentaine d'années, dans un champ contigu, une enquête à laquelle on s'est livré au sujet de cette découverte a fait retrouver quatre monnaies de Domitien, de Trajan, d'Adrien et de Marc-Aurèle.

Notre correspondant ajoute à son Rapport des considérations sur les théâtres de la Gaule qui font voir qu'il n'est pas au courant des constatations les plus récentes de l'archéologie. Le Midi n'est pas, ainsi qu'il le pense, la seule région où des restes de théâtres se

Digitized by Google

soient conservés. Il est avéré aujourd'hui que la Celtique et la Belgique, aussi bien que l'Aquitaine et la Narbonnaise, possédaient de ces monuments ; et non-seulement chaque chef-lieu de cité avait le sien, mais on en trouve dans la campagne, sur des points où ne se montre aucun indice d'où l'on puisse inférer qu'ils ont fait partie d'une ville. Celui d'Areines assurément n'est pas dans ce cas. Sa proximité de Vendôme dénote qu'il fut construit pour la population dont le déplacement ultérieur a donné naissance à la ville actuelle ; il est même prouvé par ses dimensions qu'il répondait aux besoins d'une population nombreuse. Il peut fournir des déductions importantes pour l'histoire de la localité ; au point de vue général, il ne fait que confirmer une notion acquise à la science.

M. Launay, en terminant son Rapport, sollicite de M. le Ministre quelques secours qui permettraient à la Société vendômoise de pousser plus avant les fouilles qu'elle a commencées.

M. Emile Décosse est un jeune instituteur primaire qui montre des dispositions pour l'archéologie. L'instruction qu'il a reçue a du bon et du mauvais : du bon, en ce qu'elle l'a imbu d'un louable esprit d'observation ; du mauvais, en ce qu'elle a mis dans sa tête beaucoup de notions erronées dont il fait usage à tout propos pour expliquer la destination des objets signalés par lui. A cela près, les résultats qu'il nous envoie méritent l'attention. Ils concernent une région peu explorée, les environs du village de Soisy-sur-Ecole, à l'extrémité méridionale du département de Seine-et-Oise. Là existe un chemin en *pierres cimentées*, selon les termes du Rapport, qui se poursuit à travers champs dans la direction de Melun à Etampes. On l'appelle le *Chemin des Fées*. Sa largeur est de 3 mètres 33 centimètres, et l'épaisseur de la couche dont il est garni atteint 66 centimètres. Sur ses bords on a trouvé des tuiles et de la poterie romaine, ainsi que des cercueils de pierre. L'un des points de son parcours présente un monument qui me paraît avoir de l'importance. C'est une vingtaine de pierres debout, alignées avec soin ; elles confinent un vaste emplacement dont l'aire, soigneusement aplanie, est impropre à la végétation. On appelle cela la *Maison brûlée*. M. Décosse y voit un camp romain ; mais rien n'est moins probable que cette hypothèse, attendu que l'emplacement est dans un fond, au pied d'une côte. Près de là existent une allée couverte et un dolmen incliné.

A la suite d'éboulements ou de travaux qui ont eu lieu dans le village même de Soisy, on a reconnu l'existence de galeries souterraines qui paraissent avoir une grande étendue. Toutes les tentatives

Digitized by Google

faites jusqu'ici pour les explorer ont été inutiles, parce que l'air n'y est pas respirable. Néanmoins elles ont servi de refuge; ceux qui y sont descendus disent avoir vu près de l'entrée un foyer éteint et des ossements disséminés alentour.

Le rapport signale en outre diverses découvertes de haches de pierre, de couteaux en silex et de sépultures mérovingiennes.

L'école archéologique à laquelle appartient M. Décosse croit fermement que les Gaulois brûlaient leurs morts à l'instar des Romains, et, à cause de cela, elle a donné le nom d'*ustulum* aux sépultures celtiques, ou du moins aux sépultures qu'elle répute telles. J'ai déjà expliqué que la science, au point où elle en est, ne peut pas établir que les Gaulois brûlaient leurs morts; que tout ce que l'on peut induire des observations faites jusqu'à présent, c'est qu'ils allumaient sur le lieu de la sépulture un feu dans lequel ils consumaient soit des animaux, soit même les esclaves du défunt, inhumant ensuite celui-ci sur les restes éteints de cet holocauste. Les Romains, au contraire, on en a la certitude, brûlaient leurs morts dans un enclos réservé à cet usage, et qu'on appelait *ustrinum*, du verbe *urere*, brûler. Après la crémation, les cendres, soigneusement recueillies dans une urne, étaient por ées au lieu de la sépulture. Il faut donc se garder d'affirmer pour les temps antérieurs à la conquête romaine un rite funéraire qui paraît n'avoir été pratiqué en Gaule qu'après la conquête, et il faut dans tous les cas renoncer à l'emploi du mot *ustulum*, qui est un barbarisme. Cette observation me paraît nécessaire parce que le mot dont il s'agit s'est répandu avec une effrayante rapidité dans toute la vallée de la Seine au-dessus de Paris. Non-seulement je le trouve dans le rapport de M. Décosse, mais, depuis quelque temps, il revient sans cesse dans la correspondance du Comité. Déjà même on l'imprime, et dernièrement une Revue scientifique l'a laissé passer. Si l'on n'y faisait attention, il s'enracinerait par l'habitude et finirait par acquérir le droit de cité.

Le cimetière signalé par M. Souliac existe au N.-E. de Château-Thierry, entre le vieux château et l'emplacement présumé du palais des rois mérovingiens. Il a été reconnu dans les travaux de rectification de la route des Chéneaux, qui va de Château-Thierry à Soissons, et il a déjà donné lieu à deux rapports, adressés à la Société archéologique de Soissons, qui ont paru sous les noms de MM. Barbey et Souliac dans l'*Écho de l'Aisne* des 12 mars et 10 mai 1862.

Une vieille histoire manuscrite, conservée dans le pays, a appris qu'anciennement des tombeaux en pierre d'une grandeur démesurée avaient été vus au même endroit. Ceux que les dernières

Digitized by Google

fouilles ont mis à découvert n'ont cependant rien d'extraordinaire dans leurs dimensions. Ils varient entre 1m 30 et 2m 10. Les uns sont en pierre, grossièrement formés de plusieurs morceaux; les autres sont en plâtre gâché avec de la groise. La fosse dans laquelle ces derniers sont enfouis paraît avoir servi de moule. Ces monuments ont été transportés dans l'une des tours du château.

Les sarcophages faisaient défaut pour quelques sépultures; mais alors on a constaté autour du squelette la présence d'une sorte d'enveloppe formée par une matière rougeâtre, semblable à de la brique pilée.

Tous les corps étaient orientés du levant au couchant. Les objets qui ont été ramassés autour sont généralement en bronze et de formes connues. Je me bornerai à citer une belle agrafe de baudrier incrustée de verroterie rouge, et une autre agrafe en cuivre ciselé, du genre de celle que M. Cochet a appelée l'*attache*, dans sa monographie du tombeau de Childéric. La seule arme qu'on ait trouvée est un scramasax de 30 centimètres de lame muni d'une garde en forme de disque. De bons dessins complètent les descriptions de M. Souliac.

Un autre cimetière mérovingien situé tout près de Doullens (Somme) nous est signalé par M. Dusevel, membre non résidant du Comité. Le terrain porte le nom de *Champ d'armesse*. Il a été fouillé par M. Plet, receveur de l'enregistrement à Domart. Les fosses sont orientées, séparées régulièrement l'une de l'autre par un intervalle d'un mètre, et intactes. Les morts paraissent avoir été inhumés en pleine terre, sans cercueil d'aucune sorte. Tous ont eu la tête relevée au moyen de trois pierres.

Il n'y a pas une fosse d'où l'on n'ait retiré quelque objet : poterie, grains de colliers, lames de fer. Ces dernières appartiennent toutes au genre de coutelas qu'on appelle *scramasax*; leur longueur constante est de 40 centimètres; mais les soies varient entre 10 et 20 centimètres.

Parmi les grains de colliers, qui sont généralement de pâtes émaillées, on en a distingué quelques-uns dont la matière paraît être l'ambre jaune. Un collier formé d'anneaux de bronze s'est rencontré dans l'une des sépultures.

M. Dusevel exprime le vœu qu'un secours soit accordé pour continuer les recherches.

Deux Rapports de M. Beauchet-Filleau, correspondant pour le département des Deux-Sèvres, concernent un troisième cimetière du même genre que les deux dont il vient d'être question. Celui-ci est

Digitized by Google

situé à Rouillé, écart de la commune des Coutures-d'Argenson, canton de Chef-Boutonne. Le lieu est singularisé par le voisinage d'un tertre formé de débris d'ardoises, quoiqu'il faille aller très-loin pour trouver de l'ardoise. On appelle cela le *Chiron de l'ardoisière*, et l'on dit dans le pays que c'était autrefois un château.

Les sépultures ont été révélées par la végétation, qui se montrait plus vigoureuse à des emplacements réguliers dans un champ de sainfoin. Cet indice ayant donné l'idée de fouiller, on a trouvé à diverses profondeurs des fosses garnies de gros moellons, dans lesquelles il y avait des ossements et des objets de bronze ou de fer damasquiné en argent.

L'exploration a été dirigée avec beaucoup de soin, d'abord par M. Parenteau, propriétaire du champ, et ensuite par M. Beauchet-Filleau. Voici les faits dignes de remarque qui ont été constatés :

1° Absence presque totale de poterie. Une seule sépulture a fourni un petit vase en terre jaunâtre, d'une forme et d'un travail plus barbares que ne le sont ordinairement les pièces du même genre recueillies dans les tombeaux analogues;

2° Des pierres pareilles à celles qui garnissaient les côtés des fosses étaient répandues sur le fond, ce qui a fait penser aux explorateurs qu'elles avaient été posées sur le cadavre de manière à le couvrir. Il me semble plutôt qu'elles doivent avoir été soutenues par des lattes ou des branchages, et qu'ainsi elles ont formé primitivement un plafond au-dessus du mort;

3° Tandis que les boucles, généralement de bronze, adhéraient au bassin ou aux dernières vertèbres des squelettes, les grandes agrafes, en fer argenté, se sont rencontrées à la hauteur du sternum, ce qui confirme l'opinion émise par M. Baudot, que ces pièces massives tenaient à un baudrier porté en écharpe;

4° Deux fosses où les ossements étaient pêle-mêle et en très-grande quantité ont paru avoir eu la destination de fosses communes;

5° L'une des fosses, construite avec plus de soin que les autres, car elle était maçonnée, contenait un cercueil de pierre scié par le milieu et les deux morceaux écartés de 7 à 8 centimètres. Cette opération avait été motivée par la taille extraordinaire du mort déposé dedans. La longueur du squelette atteignait 1m,90. C'étaient les restes d'un guerrier qui avait à sa droite une épée et à sa gauche un coutelas. Le cercueil, rond à la tête, allait en s'amincissant vers les pieds; il était fermé d'un couvercle en bâtière.

M. Beauchet-Filleau, qui jusqu'ici s'était livré exclusivement à

Digitized by Google

l'étude des monuments écrits, fait son entrée dans l'archéologie par les deux Rapports dont je viens d'indiquer la substance. C'est un heureux début. Notre correspondant nous a donné la preuve qu'il possède l'œil observateur et l'esprit consciencieux qui sont les premières qualités d'un véritable antiquaire. Lors de sa première communication, il ne savait pas encore à quel genre de sépulture il avait affaire. Au lieu de se livrer à de stériles efforts de divination, il s'est contenté de regarder et de décrire. Il en résulte que son Mémoire ne renferme rien d'inutile, et que, pour peu que l'on connaisse la matière, en le lisant on voit les choses comme si on les avait sous les yeux.

MM. de Marsy, élève de l'École des chartes, et A. de Jussieu, correspondant, archiviste du département de la Savoie, adressent des empreintes de sceaux tirées de deux matrices qu'ils ont en leur possession.

Le premier de ces monuments a été trouvé aux environs de Compiègne. Il est de forme oblongue et représente un religieux agenouillé, coiffé d'un bonnet et affublé d'un manteau. La figure est tournée à gauche ; on distingue une croix posée sur le manteau à la hauteur de l'épaule. C'est un templier ou un hospitalier de Saint-Jean. Plusieurs emblèmes sont répandus dans le champ : une croix au-dessus de la tête du personnage, un croissant devant son visage, une étoile à six rais et une fleur de lis devant et derrière son buste. Il y a en légende : ✠ S. FRATRIS HENRICI DE VILLERVEL. M. de Marsy pense que ce nom est celui du lieu de Willarval, en Artois, d'où est issue une famille d'ancienne noblesse.

La pièce communiquée par M. de Jussieu a été découverte en 1854 dans les fondations du pont Morens, à Annecy. C'est le sceau de la juridiction ecclésiastique appelée autrefois le doyenné de Saint-André, laquelle s'étendait sur la Savoie proprement dite.

Le type est de forme ronde. Il a pour figure un sénestrochère qui tient la hampe d'une croix patriarcale haussée sur un écussson. Celui-ci est armorié d'un sautoir cantonné et abîmé de cinq roses. Il y a de plus dans le champ une étoile à gauche, et à droite on distingue, tracés parallèlement à la légende, les mots : G.D' COMER' (*Guillelmus de Comeriis*). M. de Jussieu a lu GOMER ; mais la première lettre est incontestablement un C, et la dernière porte un signe d'abréviation : d'ailleurs le nom de Comiers, fourni par la lecture *Comeriis*, est celui d'une grande famille du Dauphiné, et je doute que dans toute la région dont il s'agit on trouvât un lieu du nom de Gomer. Quant à la légende proprement dite, elle est, selon l'usage,

Digitized by Google

enfermée entre deux chapelets de perles, et ainsi conçue : + S. CVRIE DECANI SANCTI ANDREE.

Notre correspondant explique que le bourg de Saint-André ayant été détruit en 1249 par un éboulement du mont Granier, le chef-lieu du doyenné fut transféré à Grenoble. Il a jugé avec raison que le sceau est postérieur à cette translation; mais il n'a pu trouver aucun autre renseignement sur l'histoire de la juridiction ainsi déplacée, sinon qu'elle fut mise en 1343 dans les attributions de l'évêque de Grenoble. Il en résulte qu'une assez ample dissertation, dont il a accompagné son envoi, ne concerne que d'une manière indirecte le sceau qu'il s'attachait à faire connaître. Toutefois, comme M. de Jussieu rapporte dans son travail le texte d'un document curieux relatif à la catastrophe de 1249, je propose au Comité l'impression de cette pièce. (On la lira plus loin, p. 603.) (1)

J. QUICHERAT,
Membre du Comité.

(1) Je ne puis me refuser au plaisir d'apporter à la lecture de mon collègue, M. J. Quicherat, une confirmation dont elle n'avait certes pas besoin, mais qui ne sera cependant pas inutile à enregistrer. Ajoutons un M au nom restitué par M. Quicherat et nous aurons le nom exact du doyen de Saint-André. Ce personnage appartenait à la famille de *Commiers*, mentionnée dans le *Nobiliaire du Dauphiné* de Guy Allard, citée comme noble et ancienne dans le *Dictionnaire du Dauphiné* de ce même écrivain, publié cette année même pour la première fois d'après le manuscrit, par M. H. Gariel, conservateur de la bibliothèque de Grenoble. (Voyez, p. 317.) Les armes de cette famille sont ainsi blasonnées par le vieil historien dauphinois : d'argent au sautoir d'azur, cantonné de 4 roses de gueules. C'est bien le blason du sceau communiqué par M. de Jussieu, à la différence près d'une 5e rose posée en abîme, qui n'est autre chose qu'une brisure de cadet. Chorier, *Nobiliaire du Dauphiné*, blasonne ces armes ainsi : d'argent au sautoir d'azur, accompagné de 4 quintefeuilles de gueules. Selon lui, la devise de la famille de Commiers était : *Sub pennis ejus sperabo.* (Voyez, t. III, p. 208.) Il y avait jadis dans la paroisse de Commiers un prieuré, « c'est pourquoi » dit Guy Allard, « dans le pérequaire de l'election, elle est appelée prieur de Commiers. » De nos jours Notre-Dame-de-Commiers est un village de 258 habitants, canton de Vizille, arrondissement de Grenoble, département de l'Isère.

A. CHABOUILLET,
Membre de la Commission de rédaction.

Digitized by Google

DOCUMENTS ET MÉLANGES.

DOCUMENTS CONCERNANT

L'ŒUVRE DE LA CATHÉDRALE DE NOYON.

Communication de M. Mathon fils, correspondant.

I.

Compte de fabrique du mois d'août 1333 *au mois de mars* 1334.

INCIPIT COMPOTUS RECEPTARUM ET EXPENSARUM FACTARUM A JOHANNE DE MAISNILIO, CANONICO NOVIOMEMSI PRO FABRICA NOVIOMENSIS ECCLESIE AB INTRANTE AUGUSTO ANNO DOMINI MILLESIMO TRECENTESIMO TRICESIMO TERTIO USQUE AD NONAS MENSIS MARTII, ANNO DOMINI MILLESIMO TRECENTISEMO TRICESIMO TERTIO PREDICTO, SCILICET DIE PERPETUE ET FELICITATIS (1).

Expense seu Misie pro fabrica.

Pro arresto compoti precedentis facti de fabrica anno Domini millesimo ccc° xxxiij°° nonas martii scilicet die Perpetue et Felicitatis xvi^l^ xix^s^ xi^d^.

Item magistro Hugonis Renart et domini Guidoni custodibus reliquiarum pro servitio suo pro termino natalis anni xxxiij, x^l^.

Item Johanni et Oudardo servientibus ecclesie de die pro termino natalis anni xxxiij, C^s^.

Item Johanni Vinchent curam gerenti de pulsatione orlogiorum pro termino natalis anni xxxiij, xxx^s^.

Item subthesaurario ecclesie Rolando de Scarampis pro subthesauraria sua pro termino Remigii anni xxxiij, x^l^.

Item pro duabus vicariis a Florencio quedam de Boisseria fundatis pro septem mensibus cum dimidio desserviendis, V^l^.

Item pro magnis campanis pulsandis in septem annualibus,

(1) Voir le rapport de M. Quicherat, séance du 15 avril 1862. (Rapport imprimé dans la *Revue des sociétés savantes*, 2e série, t. VIII, p. 83 et suiv.)

Digitized by Google

scilicet in festo Assumptionis Beate Marie, in festo Nativitatis ejusdem, in festo omnium sanctorum, in festo Beati Eligii, in festo Natalis domini, in festo Epiphanie et in festo Purificationis beate Marie. ix^{l} xi^{s}.

Item pro predictis magnis campanis pulsandis in octobris assumptionis beatæ Mariæ ad complectorum beati Dyonisii, in commemoratione animarum, ad primam et complectos cum duabus O in adventu domini, in translatione beati Eligii in festo beate Agathe necnon pro pulsando temporibus tonitrui et coruscationis et in adventu Regis Navarre, iiij^{l} ij^{s}.

Item pro pulsandis magnis organis in annualilbus supra scriptis, xxviij^{s}.

Item pro pendendis pannis sericis in festo Assumptionis, iiij^{s}.

Item Aurifabro pro quibusdam minutis sui operis adque non tenetur thesaurarius faciendis, x^{s}.

Item pro mundando atrio ecclesie in predictis annualibus, vij^{s}.

Item pro crucifixo cooperiendo in quadragesima, iiij^{s}.

Item pro houssando in choro mense septembris, v^{s}, vi^{d}.

Item pro libris de choro claudendis, x^{s}.

Item pro aqua defferenda in revestiario ecclesie per annum domino Petro Admarie solvi, iiij^{s}.

Item pro sagimmie et alia unctura seu pinguedine emptis pro campanis rotis et ingeniis voltarum ecclesie celerius et levius movendis, xi^{s}, iiij^{d}.

Item Angelico le Ymagier pro quibusdam sui operis refectis in ymaginibus et equo super altare Reliquiarum sito vi^{s}.

Item pro operando in magnis organis iij^{s}. iij^{d}.

Item magistro orlogiorum transeunti per Noviomum ad videndum si esset aliquid corrigendum dictis orlogiis, iiij^{s}.

Item pro operando *au lavoir* revestiarii et pro operando *ou scel de queuvre* ad aquam benedictam xxxiiij^{s}.

Item pro natis emptis et positis in turre magnarum campanarum pro pulsatore nec non pour *pour J. Wipon acate et roes as brouetes* ac pro faciendis lanternis cloquemandorum (?) x^{l}, i^{d}.

Item pro operando ad fontes Florencii de Boisseria viij^{s}.

Prima somma expensarum lxxiij^{lt}, x^{s} xi^{d}.

Item alie expense.

Werraria pro pluri operatura facienda in verreriis ecclesie et in stillicidiis perforatis dicta stillicidia, plombando, soldando et reficiendo x^{l}, iiij^{s}.

Digitized by Google

Item pro necessariis ad dictam operam emptis scilicet plombo stanno, vitro, pice, cepo et aliis lij^{s}, vi^{d}.

Item pro asseribus et mairieno emptis pro appendiciis faciendis in turre magnarum campanarum ad deffendendum mairienum Belfrid de aquis et pluviis volantibus nec non pro dictis asseribus et mairieno ad ecclesiam adductis et apportatis ix^{l}, v^{s}.

Item carpentariis cum eorum familia pro prescriptis appendiciis faciendis iv^{l}, iij^{s}, vi^{d}.

Item carpentariis pro operando in parva turre nec non in turre magnarum campanarum et in ingenio et rota magnarum organorum tam carpentariis quam mairieno empto xxvi^{s}, vi^{d}.

Item pro operando in porticibus magnis ecclesie carpentariis pro mairieno asseribus et pro cunctis aliis sumptibus cxviij^{s}, vi^{d}.

Item carpentariis pro operando in portis cimeterii ante sanctum Bartholomeum tam pro ipsorum pena quam pro mairieno empto xviij.

Item Tassardo lathomo pro operando in gradibus porticuum ecclesie et es pechines et in turre magnarum campanarum ix^{s}, xi .

Item pro sumptibus factis pro hourdiciis faciendis ad pingendum magnum porticum vel introitum ecclesie sumptibus magistri Johannis de Brya tam pro operariis quam pro virga et aliis ad hoc necessariis xxxvi^{s}, vi.

Item de x^{l} quas promisi de assensu capituli dare magistro J. de Brya de pecunia fabrice pro dicto porticii pingendo satisfeci dicto J. dictas x^{l} sibi plenarie persolutas.

Item pro quatuor modiis cum dimidio calcis emptis x^{l}, iiij^{s}, vi^{d}.

Item cooperatori de tegula x^{s}, vi^{d}.

Item pro sabulo empto viij^{s}.

Item pro clavis emptis xv^{s}.

Item fabro pro quibusdam sui operis et maxime in ferraturis magnarum companarum et pro ferro sibi ministrato xxxviij^{s}.

Item pro appendiciis cimiterii ante sanctum Bartholomeum cooperiendo tam cooperatori quam pro stipula et terra emptis xxi^{s}, iiij^{d}.

Item plastrario pro operando in verreriis ecclesie altis contra curiam domini episcopi et in turre magnarum campanarum lxxj.

Item serurario pro quibusdam per ipsum factis et ministratis xix^{s}, vi.

Item Laurentio armurario *pour colers* faciendis et pro quibusdam aliis a Colaia Lemerchiere ministratis ix^{s}, vij^{d}.

Item pro viis et pavimentis ecclesie extra necnon pro stillicidiis mundandis a nivibus et pluribus aliis impedientibus aque dessensum xvi^{s}.

Digitized by Google

Item pro sumptibus factis pro debitis fabrice procurandis et pro pergameno empto pro receptis et misiis fabrice absque compoto in capitulo de dictis receptis et misiis facto, tam pro dicto pergameno quam scriptori pro sui pena xvi^{s}.

PRO ECCLESIA.

COMPOTUS JOHANNIS DE MAISNILIO DE RECEPTIS ET MISIIS PRO FABRICA PER IPSUM FACTIS AB INTRANTE AUGUSTO XXXIIJ° USQUE AD NONAS MENSIS MARTII PREDICTI.

Item pro pluribus et diversis operibus minutis pro fabrica faciendis videlicet pro trahendo superius in magna turre mairieno; tegula, calce, lata, scalis, asseribus pavimento cum pluribus aliis rebus et pro descendendo inferius res predictas nec non pro ministrando pro suis operaturis faciendis ea que necessaria sunt operariis pro mundandis etiam vantis ecclesie supra, et pro mairieno et aliis rebus predictis ibidem et alibi per ecclesiam et extra locis suis tam ordinate quam apte reponendis xvij^{s}.

Item Stephano Cachemaree pro pluribus litteris seu instrumentis per ipsum factis pro fabrica et specialiter pro pecunia soluta subthesaurario ecclesie v^{s}.

Item Petro Mourin de Matheni curam gerenti de bonis ibidem a Florencio de Boisseria fabrica legatis pro suis tam labore quam pena pro anno presente et pro anno preterito lxv^{s}.

Item eidem Petro pro conductu bladi fabrice de Matheni apud Noviomum pro dicto anno presenti et pro anno preterito lxv^{s}.

Item pro arboribus de monte Sancti Symeonis a quondam Florencio de Boisseria plantatis spinandis xx^{d}.

Item scriptori compoti presentis et pro pergameno empto x^{s}.

Item pro distributione facta in presenti compoto xl^{s}.

Secunda somma expensarum lxij^{l} ij^{s} iiij^{d}.

Totalis somma expensarum vi^{xx} xv^{l} xiij^{s} iij^{ds}.

Anno Domini millesimo trecentesimo tricesimo quarto die lune, scilicet die Beati Arnulfi martiris computavit Johannes de Maisnilio canonicus noviomensis ecclesie cum decano et capitulo ejusdem ecclesie de receptis omnibus et expensis seu misiis factis pro fabrica predicta per dictum. J. ab intrante augusto millesimo trecentesimo tricesimo tertio usque ad nonas mensis martii anno m°ccc° xxxiij° predicto scilicet die sanctarum Perpetue et Felicitatis deductione facta de receptis

Digitized by Google

et misiis predictis debuit dicta fabrica predicto J. lviij^{s} x^{d} fortis monete. Est autem sciendum quod presens compotus fuit ultimus compotus de fabrica factus per dictum J. pro toto tempore quo intromisit se de receptis et expensis seu misiis pro fabrica Noviomensis ecclesie faciendis.

(*Archives départementale de l'Oise.*— Chap. de Noyon.—Noyon. — Sur une seule feuille de parchemin indiquée *pièces inutiles.*)

II

Devis des réparations à faire à la cathédrale (février 1460).

INSTRUMENTUM SUPER REPARATIONIBUS ECCLESIE NOVIOMENSIS.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront ou orront Simon Becquet lieutenant à Noyon de Monseigneur le Bailly de Vermendois salut. Savoir faisons que le dix huitième jour de feuvier lan mil quatre cent et cinquante neuf, par devant nous et es presences de honnorables hommes Jehan Macaigne maieur dudit Noyon, Jacques Louchart, procureur et Pierre Charmosne, argentier dicelle ville de Noyon, comparurent en leurs personnes Jehan Masse, Jehan Turpyn, Florens Bleuet, machons, et Thomas Noiron, charpentier, par lesquelz et ung chacun deux esnomez que dessuz fu dit certifié et afirmé pour verité et par leurs sermens que les reparations, besongnes et ouvraiges estant a faire en leglise Notre Dame dudit Noyon, tant de machonnnerie comme de charpentrie, ilz auoient de nouvel veus et visitez et tout ce qui y estoit a faire de leurs mestiers, fait mettre et rediger par escript en ung rolle en papier, duquel rolle et visitation la teneur sensuient:

Visitation des reparations necessaires et convenables a faire en leglise Notre Dame de Noyon, tant de machonnerie, de charpenterie comme autrement faictte le xviij^{e} jour de feuvier lan mil iiij^{c}lix par maistres Jehan Masse, Jehan Turpyn, Florent Bleuet, machons, et Thomas Noiron, carpentier.

Et premierement est necessité de retenir viij pilliers ou columpnes lesquelles soustiennent le cœur dicelle eglise, qui tourment a ruyne et perdition, se adce nest pourveu pour ce qu'icelles columpnes sont de petite grosseur et ne peuvent porter ne soustenir le grant fais qui est par dessus et les conviens rechargiez et faire de plus grosse fachon pour pourvoir a ladicte ruyne et retenir la machonne-

Digitized by Google

rie en son estat, fault estaier de bois et de machonnerie seurement ainsy quil appartiendra ladicte machonnerie est a savoir remplir au massis les arches de bonne machonnerie et fermer et recintrer les doubleaux et baillonner pour retenir seurement adfin quon puist copper iceulx pilliers et y en mettre des noulveaux pour faire laditte retenue, fault ung millier de parpain de iij piez de long et de deux piez de lit, lequel millier peut valoir prins à la carrière de ville a viij frans le cent, lxiiij^{l}.

Item fault pour la voiture x^{l}

Item pour machonner lestaiement fault dix muys de chaulx et xx barelz de sablon qui peuvent valoir en tout x^{l}.

Item pour refaire lesdits viij pilliers faut ung cent de quartiers de quatre piez de quarré et xviij paulx de hault a lxiiij^{s} pour pièce de le carrière de Saint Pierre, elle rendue à Noyon valent iij^{c} xx^{l}.

Item pour paine d'ouvrier cest assauoir les iiij arches au massis pour chacune arche cent sols valent xx^{l}.

Item audit ouvrier pour faire et taillier chacun pillier dudit cœur copper et rassir au los du consel de leglise, iiij^{xx} livres, font pour les viij pilliers, vj^{c} xl^{l}.

Item pour le charpentier, pour faire et livrer la retenue de son mestier et ce qui sera nécessaire audit cœur a achamtes et pour ledit ouvraige fait pour baillonner comme pour cintrer chacun pillier xxx^{l}, valent xij$^{xx l}$.

Item fault reparer l'un des gros pilliers qui soustient la petite tour dedans le cœur vers le grant autel et iceelluy en partie demolir qui desja est corrompu et fendu en plusieurs lieux comme il appert a cause de la combustion et du grand fardel quil soustient et pour ce faire le convient estaier de charpenterie et fourmeler de machonnerie les arches den bas et de hault et chintrer larc doubleau den hault et baillonner en plusieurs lieux et pour refaire lesdits pilliers fault C quartiers de pierre de iiij piez et demy de long, de deux piez et demy de lit et de ung pied de hault de pierre souffissant pour ce faire, qui porront valoir rendu a Noyon chacun quartier xx^{s}, valent cent livres.

Item chaulx six muys t xij bareulx de sablon vi livres.

Item pour paiue douvrier faite souffissamment iij^{c} livres.

Et pour faire les hours, chintres, estaiemens et autres choses nécessaires de charpenterie, faire et livrer C livres.

Item fault faire combleaux de carpenterie sur les terrasses dudit cœur comme autrefois ont esté pour preserver des eaux lesdittes terrasses car aultrement ny peut estre pourveu et pour yceulx

Digitized by Google

faire et livrer de toutes matières, cest assavoir de charpenterie e couverture. ij^{c} livres.

Item fauls démolir et refaire le pillier et arcboutant de Charlemaine et pareillement les autres sept ensuivans, lesquels sont ars et chauffourez et pour chacun arcboutant fault faire, fault xx vaulsoirs, xx parpains, xx chaperons de deux pies de lit et de deux piez et demy de long, lesquelles pierres porront valoir rendues a Noyon viij^{s} pour pièce valent pour chacun arcboutant xxiiij livres valent pour lesdits viij arcboutant en somme toute ix^{xx} xij livres.

Item fault démolir en partie et reparer bien et souffisamment tous les pilliers et arboutans de hault sur le cœur et bailliez nouvelle fachon pour ce que la fachon qui est a present n'est point de fachon qui se puist tenir mais est corrompable et glacent les chapperons desdits arcboutans et pour ce faust faire piet droit quarre qui surmontera lesdits chapperons pour les retenir pour lesquels pilliers et arcboutans réparés fault avoir pour chacun xl pierres tant pour faire chapperons comme autre chose qu'il appartient, lesquelles xl pierres valent rendues a Noyon xvi^{l} valent en somme toute vi^{xx} viij livres.

Item pour paine douvrier pour faire et reparer tous lesdits arcboutans de bas et de hault sur le cœur pour chacun pillier xxv livres, sont pour xvi pilliers et ars boutans iiij^{c} livres.

Item pour démolir et refaire la petite tour vers lostel Monseigneur de Noyon, laquelle a este arse et la plus grande partie démolie, fault pour le redifier comme autrefois a esté, ij milliers et demy de moyen appareil, c'est assauoir coings de deux piés de long, dung piet en teste et quarreaux a le volume, qui pevent couster chacun cent viij livres, valent lesdits deux milliers et demy ij cent livres.

Item fault douze C de parpains de deux pies de lit et de trois piez de long et dun piet de hault qui peuvent valoir pour pièce viij^{s} rendus audit lieu valent lesdits xij^{c}, iiij^{c}, iiij^{xx} livres.

Item chaulx et sabelon C livres.

Item pour paine douvrier v^{c} livres.

Item pour hours, cordes et engins cent livres.

Somme desdittes parties mil iij^{c} iiij^{xx} livres.

Item pour pourvoir aux chappelles de la nef vers les cloistres a cause desquelles les grans pilliers de ladicte eglise ont esté diminuez pour trouver place adfin que ycelles chapelles fussent grandes et larges ét aussy pour ce que ycelles sont trop petitement fondées, mains que ladicte eglise parquoy ont le pan de ladicte eglise jusques aux voultes et mesmement lesdittes voultes se enversent et a

Digitized by Google

ruynes et se provision ny est mise brief, tout est en dangier de choir. Et pour a ce pourvoir, fault estaier et enchevaler les pilliers et remplir de machonnerie aulcuns arches et ars boutans servans a ladicte retenue de chacun pillier. Et pour les faultes qu'on voit en ladicte machonnerie qui a esté mauvaisement fondée fault demolir et refunder les gros pilliers boutans de cinq a vi piez de saillie plus quil ne sont. Et pour faire ledict ouvraige pour chacun pillier et refonder de iiij toises de parfont, dune toise de long et une toise de largeur qui peuvent monter pour chacun pillier de xvi a xviij toises douvraige fault cinq cens de petits quartiers, cest assavoir de iij piez et demy de long et de deux piés de lit et d'un piet de hault qui porroient valoir chacune pièce vi^{s} valent le cent xxx livres sont pour lesdits v^{c}, vij^{xxx} livres.

Item pour chacun pilier fault xvi muis de chaulx fournie de sablon qui valent xvi livres.

Item pour paine douvrier pour chacun pillier retenir, demolir et reffaire souffisamment de marchonnerie et reprendre les chapelles et reloyer avec lesdits pilliers ii^{c} livres.

Item pour estaier enchevaler et cintrer de charpenterie comme dit est chacun pillier faire et livrer xl livres sont pour les pierres pour cinq pilliers vij^{c} l livres.

Item pour chaulx et sabelon iiij^{xx} livres.

Item pour paine douvrier de machonnerie mil livres.

Et pour charpenterie ij^{c} livres.

Item pour retenir et fortifier les haultes vaultes de la nef tant dun costé comme daultre, fault faire ung arc boutant a chacun pillier par dessoulz les ars qui sont de présent pour espauler a lendroict des estocs de charge pour ce que ceulx arc boutans sont assis trop hault et par le moyen de ce les charges sont corrompues et boutées de hors dœuvre, et pour ce faire fault xxx vaulsoirs et avec ce aultres xx pierres pour faire chapperons et sientes de deux piés de lit et autant de long et ung piés de hault, laquelle pierre vault rendue audit lieu pour pièce viij^{s} valent pour l pierres, xx livres pour chacun arc

Item chaux et sabelon xx^{s}.

Item pour paine douvrier xx^{l} pour le cintre xx^{s}.

Somme toute pour chacun pillier xlj livres valent pour xviij pilliers vij^{c} lvi livres.

Item est nécessité de retenir et réparer en plusieurs lieux les vaultes de la dicte eglise et semble ausdits machons que pour icelles reparer souffisamment tant en matieres, charpenterie, comme paine d'ouvrier porroient couster mil livres.

Digitized by Google

Item pour reedifier de neuf la chapelle Sainte Luce, laquelle est du tout demolie par faulte de fondement et espaulemens, laquelle il fault fonder de nouvel et faire de plus grand espoisse en la maniere et fachon qui autrefois a esté, fault deux millyers de petit apparel, cestassavoir coings de ij piez de long, dun piet de lit, et 1 piet de hault, lesquelles pour chacun cent pevent valloir rendus audit lieu viij l. valent lesdits deux milliers viij^{xx} livres.

Item fault deux cents de quartiers de iiij piez de long de ii piez de lit et i piet de hault et peuvent couster rendus sur le lieu chacun quartier xvi^{s}, valent viij^{xx} livres.

Item chaux et sabelon l. livres.

Et pour paine douvrier iij^{c} livres valent en tout vi^{c} lxx livres.

Et pour cintres et descombres et comble de charpenterie et couverture c livres.

Item est nécessité de reparer la grosse tour vers Saint Barthelemil cest assauoir le premier estage vers le celier, demolir et reffaire larsyn et de rompture et reffaire mendre fenestrage, remplir et lever ledit pan dedans lesdittes fenestres au massis jusques au second estage et des autres trois pans convient demolir deux ou trois assises et remettre à la hauteur dudit pan pour asseoir les soles du beffroy de ladicte tour et pour ce faire fault viij^{c} dappareil cestassavoir quarreaux de ij piez de long, de piet et demy de lit et de ung piet de hault dont le cent vault viij livres, sont pour lesdits viij^{c}. l xiiij^{l}

Item pour chaux et sabelon xx livres.

Item pour le second estage fault mettre au massis les fenestres tout autour de douze piez de hault, de iij piez d'espoisse pourvue que la membrure se monstrera et apperra par dehors comme elle fait et se arrasera par dedans avec le mur. Pour ce faire fault un millier de coings et quarreaux de ii piez de long, de piet et demy de lit et demy piet de hault, au pris du cent viij livres valent pour le millier ii j^{xx} livres.

Item faut reffaire les estanfiches ou moieus de laditte tour cest assavoir deux sur le parvis dehors laditte tour lesquelles il faut faire de neuf et les autres six réparer par dedens et pour ce faire fault iiij^{c} de petits quartiers de dure pierre de deux piez de lit par paires et de iij piez de long esquellds cousteront pour pièce viij^{s} valent lesdits iiij^{c} viij^{xx} livres.

Item fault lever lentablement et trois tas au dessoulz remachonner et rassoir pour ce fault ij^{c} de quarreaux de viij^{l}.

Item chaux et sabelon pour le second estage et entablement xxiiij^{l}.

Digitized by Google

Item pour paine douvrier iiij^c livres qui valent en somme toute de cet article vij^c lvi livres.

Item le comble peust couster de charpenterie a tout livrer pareil a celuy de l'autre tour iiij^c livres.

Item pour couverture dardoise, late, cleux et paire douvrier iij^c livres, sans en ce comprendre la reparation des tois de ladicte église.

Somme toute dix mil c lij livres.

Desquelles visitations ils et chacun d'eulx endroit soy affermer avoir fait priser tout selon le contenu ou dit rolle cy dessus transcript et que les reparations et ouvrages contenues audit rolle estoient necessaires a faire , lesquels en somme toute pooient et peuven monter a dix mil clj livres parisis sans y comprendre aultres ouvraiges nécessaires a faire ès tois de ladite église en affermant oultre que ceulx lesdittes reparations nestoyent faictes du moins la pluspart au dedens brief temps les voulsures, pilliers et aultres edifices estans en ycelle estoyent et sont en adventure de fondre et aller a ruynes. Dont et desquelles choses nous furent requises lettres par venerable et discrette personne maistre Mathieu Rober, chanoine et commis aux ouvrages de laditte eglise et Adam Le Povre, Bailly dicelle église ausquels nous ottroyames ces presentes pour valoir a laditte eglise ce que raison dovra. Lesquelles en tesmoignage de ce, nous avons sceellé de notre sceel, ce fu faict le xviij our de fevrier ou dit an mil quatre cens cinquante nenf.

(Scellé en cire rouge sur double queue de parchemin.)

(A cette pièce se trouve jointe la confirmation du sceau du lieutenant, donné par celui du bailliage de Vermandois.)

III.

Compte de réparations exécutées après 1460.

Alie Misie facte in restauratione ruine voltarum seu testudinum dicte ecclesie unius videlicet. In navi ipsius ante imaginem majoris crucifixi, et alterius in brachio vel cornu dextro versum domum episcopalem lamentabiliter prostratarum pro quibus facte fuerunt mirables et supertuose pro expensis tam in peritis operariis nemorum, hourdiciorum, lapidibus, bitumine, cordis, instrumentis ferreis, et nemoreis manuoperariis repicturis victerinis.

Digitized by Google

Primo pro expensis visitatorum videlicet Johannes Masse de Compendio et Jo. Turpin de Peronna egregiorum inter ceteros operarios *latomier*, reputatorum mandatorum per capitulum ad providendum et succerendum flebili ruine dictarum voltarum diversis diebus et vicibus, tam pro eorum expensis et suorum comitum veniendo diù stando et eorum stito advisamento redeundo ut patet per compotum Magistri Mathei Rober tunc ad hoc deputati per capitulum diligenter visitatum et approbatum. xxi^{l} xix^{s} viij^{d}.

Item juxta advisamentum et dispositionem dictorum visitatorum ut via pararetur ad accessum dictarum voltarum prostratarum opportuit parare nemora necessaria videlicet in nemoribus ecclesie primo pro hourdando et chintrando lxxij piecis magnorum t longorum nemorum cum aliis minutis pluribus pro quibus omnibus magnis et parvis nemoribus adducendum facte fuerunt iiij^{xx}v vecture pro quadam vectura vi^{s} et pro eisdem vecturis aptandis et acquirendis (?) ad opus dictarum voltarum vacavit Thomas Noiron carpentarius diebns xxxv pro quibus recepit vi^{l} xviij^{s} et cum eo sex alii operarii qui prodicto tempore et ultra ad illud opus vacaverunt C diebus vel circiter quibus solutum est xi^{l} xij^{s} x^{d} cum aliis pluribus minutis misiis operariorum materiarum et aliarum declaratorum in compoto dicti Rober ut supra consistente in universo. xxxi^{l} xvi^{do}.

Item pro saxis emendis ad resartionem et restaurationes dictarum voltarum et substentationes sex arcuum circa chorum dicte ecclesie ruinam gravem minantium, tam quarteriorum auginez (?) quam aliarum plurium dictarum pendans (?) calce, sabulo, vectoribus ad conducendum dictas petras manuoperariis quam aliis in dicto ipsius magistri Mathei Rober compoto declaratis. xxxij^{l} lxiij^{s} vij^{d}.

Item pro quadreingentis et quadragenta tribus saxis captis in quarreria de ville quolibet saxo longitudinis trium pedum et latitudinis duorum vel pro majore parte expositorum ad fulcimentum dictorum sex arcuum pro vectura eorum super toto pro ut constat per compotum magistri T. Emery ad hoc commissi. lxiiij^{l} xvij^{s}.

Item Johanni Masse principali magistro operis lathomie quo ad repparandum ruinam valte ante crucifixum pro se et tribus operariis suis servitiorum qui omnes vacaverunt ad hoc opus ccxiij diebus ve circiter xxxviij^{l} ix^{s} ij^{d} et pictori qui repinxit dictam ruinam vidilicet duas claves principales et recarrelavit opus exterius dicte valte lavitque crucifixum magnum cum circumstantia, cum tabula et pulpito xiij^{l} vi^{s} ac aliis pluribus misiis et articulis in capitulo hujus operis et compoto dicti Rober. lxi^{l} vi^{s} iij^{do}.

Item pro deponendis dictis *hours et chintres* ex parte operis de

Digitized by Google

quo in presenti contiguo articulo habetur (?) Thome Noiron et sex aliis operariis secum pro ut in dicto ipsius Rober compoto.

lxv^{s} x

Item pro reparacione alterius valte versus capellam episcopalem tam pro novo bosto ad faciendum *les hours et chintres* quam conductu eorumdem bostorum astendentium circa lxxx peciis tam grossi quam mediocris nemoris, calce, sabulo, duobus grossis saxis ad faciendum duas claves principales dicte rupture plastro carpentariis lathomis quam aliis pluribus articulis et misiis in capitulo presentis operis in compoto dicti Rober declaratis. lxxxix^{l} vij^{s}.

Item pro emptione et factione septengentarum grossarum petrarum longitudinis et latitudinis quibus supra venditis ecclesie noviom de carreria de ville per Egidium Cauderon et Johannem Piat carrerios loci proquolibet cento iv^{l} xvi^{s} valent xxxiij^{l} xij^{s} et pro adductu seu conductu ducentarum L sexaginta petrarum adducendas de dicta carreria apud Noviomum pro qualibet petra ij^{s} viij^{d} valent xxxv^{l} iv^{s} et aliis propter hoc factis expensis quam manuoperariorum declaratos in capitulo presentis misie in compoto dicti Rober sunt toto.

lxx^{l} xv i

Item alia misia facta pro generali visitatione dicte ecclesie facta decima sexta xvij et xviij diebus februarii anni m° iiij lix per Johannem Masse. Johannem Turpin et Florencium Bleuet lathomos, ac Thomas Noiron carpentarium tam pro eorum salario quam expensis oris dictis tribus diebus durantibus ac aliis misiis circa hoc factis ut prius in capitulo eorumdem in compoto dicti Rober sunt toto.

ix^{l} x^{s} viij

Item pro xxxvi saxis grossis et duris captis in carreriis ecclesie supra montem Sancti Symonis tam pro extrahendo dicta saxa adaptendum adducendum quam aliis propter hoc factis expensis et ea repponenda in magno cimeterio Noviemensi ut patet per compotum magistri Jacobi Baille in diversis articulis ibidem declaratis. lxi^{l}.

Item pro repparatione terrachiarum altarum et balsarum existantium circumcirca edificia chori et resartione pavimenti navis dicti ecclesie propter prostrationem valtarum predicturum cum minuti xvi^{l} solutis Petro Parmentier lathomo. Item Johanni Matarel vittrario de Ambianis pro repparatione vitteriarum plurium dicte ecclesie propter dictam ruinam in diversis locis cassatarum xi^{l} iiij^{s} et valent dicte ecclesie desuper mundande in quibus erant immundicii infinite que de earum vacuatione non erat memoria tribus operariis qui circa hoc vacaverunt sex ebdomadis et ultra xii^{l} valent dicte partis sicut in note. xli^{l} iij^{s}.

Digitized by Google

Item pro fulciendo et appodiando sex arcus circumcirca chorum de quibus supra in quibus fuit allocata major pars dictorum saxorum carrerie de ville ad quod opus cum suis consortibus et famulis Florencius Bleuet xlvi diebus vacavit pro se et suo famulo pro qualibet dieta viij pât. Valent xiiij^{l} xv^{s}. Item Joh. Sohier lathomo de Lauduno et ejus famulo pro xlij diebus quondam pro qualibet dieta v pât. Quondam valent x^{l} xviij^{s} viij^{d}. Item Johanne Fournier lathomo pro xxix dietas ad hoc opus per quibus dictis ij pât. Valent lxiiij^{s} iiij^{d}. Item Johanni de Boves, Michaeli Roussel, Johanni du Puis, Johanni de Varvesy et Serminon (le Jesne), famulo fabrice quam dietis lathomis operibus et dietis vacaverunt et servierunt supra toto xvi^{l} liiij^{s}. Item pro ix modiis calcis et xl barotiis sabuli viij^{l}. Item pro instrumentis et ferramentis ad hoc necessariis ligneis et ferreis iiij^{l}. Item Thome Noiron carpentario pro hourdando et compositione unius ingenii ad hoc necessariis et vacasse pluribus dietis in hujus modi opere cum lathomis et operariis vi^{l} xij^{s} pro ut hec omnia in presenti articulo declaratu latius apparent per dictum compotum ipsius magistri Baille diversis articulis et capitulis valent super toto. lxiij^{l} xiv^{s}.

Pour copie conforme :

MATHON,

Correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

Digitized by Google

DÉCOUVERTE

D'UN TEMPLE ROMAIN DANS LA VILLE D'ARLES.

A Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique.

Monsieur le Ministre,

Des travaux, opérés dans le collége d'Arles pour l'élargissement des cours de récréation des élèves, ont mis à découvert une partie considérable d'un monument romain dont l'existence n'était pas ignorée, mais dont on ne soupçonnait ni l'importance, ni la conservation relative telle qu'elle vient de se montrer (1).

La destination de l'édifice ne saurait être douteuse ; elle est indiquée par les traditions de la localité et par des dispositions architecturales tellement précises, qu'on ne saurait s'y méprendre.

C'est un temple qu'on a sous les yeux.

Sa forme est circulaire.

Les parties actuellement en évidence consistent : — en deux chambraules de porte, — deux niches ou édicules destinés à recevoir des statues, — trois arcades de la façade, ou pourtour, avec leur entablement, — et deux fûts de colonne, dont une, encore debout, s'appuie sur le sol antique revêtu de dalles en pierre dure.

Les fûts, profondément cannelés, sont en pierre calcaire ; l'ordre auquel ils appartiennent est l'ordre corinthien, qui commande à toute la construction.

Les courbes ou fractions de cercle reconnues à l'intérieur et à l'extérieur, assignent à l'édifice dans œuvre une circonférence de 54 mètres 33 centimètres, circonscrite par une projection de vingt-huit colonnes, et de 62 mètres 35 centimètres, hors d'œuvre, si on assigne au mur de façade une épaisseur de 1 mètre 33 centimètres, dimension obligée pour le support de la coupole qui couvrait le temple.

(1) Les ruines décrites par M. Clair ont été mises à découvert par l'architecte de la ville d'Arles. Le ministre des beaux arts, informé de l'intérêt qu'elles présentaient, chargea immédiatement M. Révoil, architecte des monuments historiques, correspondant du Comité, de préparer un rapport et des dessins pour constater l'état de ce curieux monument.

(*Note de la commission de rédaction*).

Digitized by Google

Le diamètre des fûts, mesuré au congé, est de 0 mètre 50 centimètres ; la rudenture s'élève à 1 mètre 67 centimètres au-dessus de la plinthe : la colonne avait donc 5 mètres d'élévation, ce qui suffit pour l'entière recomposition de l'édifice.

Les chambranles n'ont pu, en l'état de la fouille, être encore exactement mesurés ; mais on a pu reconnaître leurs moulures ; ils sont ornés de trois bandes, dont la première est bordée par une baguette, la seconde par deux, et la troisième par une baguette, un talon et un listel.

D'après le système des proportions adoptées par les anciens architectes, le temple devait avoir une hauteur égale à son diamètre.

Les deux niches ou édicules ont chacune 0 mètre 70 centimètres d'ouverture, 0 mètre 40 centimètres de profondeur, et 2 mètres 30 centimètres de hauteur ; elles sont pratiquées à 1 mètre 90 centimètres au-dessus du sol. La distance qui les sépare est de 0 mètre 70 centimètres ; il est probable que, dans l'entre-colonnement des vingt-huit colonnes, formant la rotonde, des niches semblables étaient établies, ce qui a fait supposer que le temple était un panthéon.

Une série d'arcades aveugles, surmontées de leur entablement et reliées par des pilastres à chapiteau corinthien, décore le mur de façade ; l'arcature s'appuie sur des montants rectangulaires correspondant aux cintres ; à leur tour, les rectangles sont supportés par une plinthe, en contre-bas de laquelle se développent les assises inférieures, et, plus bas, les marches de l'escalier par lequel on montait au temple.

La coupole qui couvrait l'édifice semble avoir été complétement détruite. Du moins son existence n'est attestée par aucune des découvertes faites jusqu'à ce jour.

On n'a pas les mêmes craintes pour la colonnade intérieure ni pour le mur de façade ; l'exhaussement du sol a pu les protéger en les ensevelissant. Mais la coupole qui serait en contre-haut des rues modernes a dû périr inévitablement.

Au seizième siècle, l'hôtel Laval, aujourd'hui converti en collége communal, fut construit sur l'ancien temple. L'architecte de la renaissance semble, en artiste intelligent, n'avoir supprimé de l'édifice romain que les parties tout à fait inconciliables avec l'exécution des plans de la nouvelle construction. Accusé par de nombreux détails, dont l'énumération serait fastidieuse, cet esprit de transaction est d'un favorable augure pour la continuation des travaux ; mais provisoirement, il est impossible de pousser plus loin les recherches : même

Digitized by Google

il y a nécessité de remblayer les excavations opérées dans la cour de récréation à cause de la prochaine rentrée des classes. Le remblai sera fait avec toutes les précautions désirables, et les choses en resteront là jusqu'à ce que Votre Excellence ait, de concert avec monsieur le ministre des beaux arts, arrêté le meilleur parti à prendre pour concilier l'intérêt des études avec celui de l'archéologie gallo-romaine.

J'ajoute que le style décoratif du monument révèle une époque de décadence ; mais les lignes d'architecture sont très-supérieures et d'un grand effet.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, de Votre Excellence,

Monsieur le Ministre,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

CLAIR,

Correspondant honoraire.

Arles, 22 septembre 1863.

Digitized by Google

Document sur la destruction de la ville de Saint-André, en Savoie. (1249.)

Communication de M. A. de Jussieu, correspondant (1).

L'ancienne division ecclésiastique des contrées situées entre le lac Léman et la chaîne du mont Cénis comprenait les évêchés de Saint-Jean de Maurienne et de Genève ainsi que l'évêché de Moutiers en Tarentaise, qui devint archevêché à partir de la seconde moitié du huitième siècle. Quant à la Savoie proprement dite, elle dépendait du diocèse de Grenoble, et était administrée, sous le nom de décanat de Savoie, par un dignitaire ecclésiastique qui avait le titre de doyen de Saint-André, et qui résidait dans la petite ville de ce nom, au pied du mont Granier, à droite de la route de Chambéry en Italie, où se trouvait un chapitre de chanoines réguliers, dont il était en même temps le chef.

En 1249, un éboulement considérable du mont Granier engloutit, dans la nuit du 25 novembre, la ville de Saint-André et cinq paroisses qui sont ainsi indiquées dans un très-vieux pouillé du diocèse de Grenoble : *Monasterium de Granerio*, *ecclesia sancti Serangii*, *ecclesia de Voluredo*, *ecclesia de Cohonino*, *ecclesia de Myans*. Cette épouvantable catastrophe est rapportée par tous les historiens. Les traces en sont encore parfaitement visibles dans tout le territoire désigné aujourd'hui sous le nom d'abîmes de Myans.

Un document très-curieux qui existe aux archives de la ville de Chambéry, et qui était placardé au seizième siècle dans l'église de Myans, contient des détails importants sur ce fait. En voici le texte (2) :

« Noscat modernorum praesentia et futurorum non ignoret posteritas quod anno salutis nostrae millesimo ducentecimo quadragesimo nono, in vigilia sanctae Catharinae de nocte mirabilis casus accidit. Quidam clericus secretarius domini principis Sabaudiae Jacobus Bonnivardi nominatus, videns in declivio cuiusdam montis inter Cham-

(1) Voir plus haut, p. 586, le Rapport de M. J. Quicherat sur la communication de M. de Jussieu.

(2) Depuis l'envoi fait au ministère par M. de Jussieu de sa note sur Saint-André, dont nous ne donnons qu'un extrait, ce titre latin, qui était encore inédit à cette époque, a été imprimé par M. Chapperon à la fin de son histoire de Chambéry au quatorzième siècle.

Digitized by Google

beriacum et Montismellianum quemdam prioratum ditissimum, cuius prior erat quidam devotus homo ibidem cum aliquibus canonicis regularibus Deo devote serviens. Cogitans autem dictus Jacobus Bonnivardi (qui ipsum prioratum illo tunc tenebat sub annuo censu) quomodo posset dictos canonicos et priorem inde expellere et ipsum prioratum usurpare, cum esset familiaris consiliarius praefati domini principis sabaudiae faventis partes Frederici imperatoris contra papam et ecclesiam. Quapropter Lugdunum se contulit ubi tunc erat romana curia et tantum procuravit apud papam quod ipsum prioratum obtinuit promittens quod dominum suum volontati papae inclinaret. Cumque expulsis priore et monachis venisset ad dictum prioratum possidendum cum multis amicis suis et epulantes magnum festum agerent circa primam partem noctis, audiens Deus voces et gemitus servorum suorum injuste expulsorum, mons quidam magnus de loco suo translatus cecidit super dictum prioratum opprimens et atterens circa sexdecem villagia et multas parroissias cum habitatoribus suis spatio unius leucae per longum et latum dempta quadam capella sub vocabulo beatae Mariae de Mianis longe ante ibidem fondata quam daemones conati fuerunt in abissum reducere sed non potuerunt; nempe daemones praecedentes et divinam justitiam exaequentes sequacibus suis clamabant quod in dicta capella erat quaedam virgo nigra impediens ne ipsam capellam diruerent et in abissum mitterent. Sicque Bonnivardus ille cum suis et prioratu divino nutu absorbtus fuit. Judicia quippe Dei abissus multa.

« In eadem vero capella beatae Mariae de Mianis sita in abissis successu temporis fundatus et aedificatus fuit hic conventus fratrum minorum de observantia sub anno Domini millesimo quatercentesimo quinquagesimo secundo penultima die Augusti. »

Après ce terrible bouleversement, le doyen de Saint-André se retira à Grenoble, où il devint le second dignitaire de la cathédrale; mais son autorité portant ombrage aux évêques de Grenoble, Jean de Chissé, l'un d'eux, représenta au pape Clément VI l'inconvénient qu'il y avait à laisser subsister plus longtemps un bénéfice aussi considérable. Sur cette réclamation, le souverain pontife décréta, par une bulle en date du 6 octobre 1343, la suppression de la dignité de doyen de Saint-André et la réunion des bénéfices de ce titre ecclésiastique à la mense épiscopale. Depuis cette époque, en effet, les évêques de Grenoble prirent la qualité de doyens du décanat de Savoie.

Digitized by Google

Hache en pierre d'une forme particulière.

Communication de M. le baron de Girardot, membre non résidant (1).

J'ai l'honneur d'adresser le dessin d'une hache en pierre d'une forme nouvelle pour moi, qui a été trouvée au fond d'une tourbière, dans le marais de Saint-Joachim, canton de Pont-Château, arrondissement de Savenay (Loire-Inférieure).

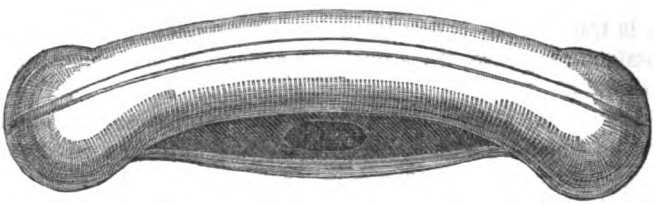

Cette hache est en serpentine verdâtre diallagique, sorte de roche qui ne se rencontre pas dans le département de la Loire-Inférieure. Elle reposait sur le rocher, recouverte d'une épaisseur de tourbe de $1^{m},50$. A côté d'elle se trouvait une autre hache en silex de la forme ordinaire aux haches celtiques et mesurant $0^{m},24$ de longueur.

(1) Voir *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. III, p, 27.

Digitized by Google

NOTE SUR UN CIMETIÈRE GAULOIS

DÉCOUVERT AU VAUDREUIL (EURE) EN 1858 ET EN 1859.

Le Vaudreuil est un des points les plus historiques du département de l'Eure; on y rencontre des monuments de toutes les époques. L'histoire nous apprend que les rois francs y possédaient un *palatium* (1), qui avait évidemment succédé à une *villa* romaine. C'est du Vaudreuil que partit Frédégonde pour faire assassiner dans sa cathédrale Prétextat, évêque de Rouen (2). Nous avons cru retrouver la trace du palais de cette reine mérovingienne dans le pavage mosaïque rencontré, il y a quelques années, au quartier nommé les *Templiers*.

Mais ce qui attire aujourd'hui notre attention sur le Vaudreuil, c'est un cimetière gaulois découvert et exploré dans ces dernières années, notamment en 1858 et en 1859.

Ce cimetière est placé dans la vallée même de la Seine, à peu de distance de la rivière d'Eure; il est assis sur un point culminant, là où les deux bassins opèrent leur jonction. Nous considérons son assiette comme un des premiers terrains émergés des eaux. Ce tertre, qui rappelle assez bien une île, se nomme aujourd'hui la *Conninière* ou la *Coulinière*. Il s'appelait autrefois la *Garenne*, nom précieux en archéologie (3).

(1) Dans la carte qui accompagne son travail intitulé : *Géographie de Grégoire de Tours, de Frédégaire et de ses continuateurs*, M. A Jacobs appelle le Vaudreuil : *Rotholaiensam* (*Revue des Sociétés sav.*, 2e série, t. II, n° de septembre 1859).

(2) Voici de quelle manière Grégoire de Tours explique l'exil de Frédégonde au Vaudreuil : « (Gontbramnus) Fredegundam reginam ad Villam Rhotolaiensem, quæ in Rotomagensi territorio sita est, abire præcepit. » *Hist. Franc.*, lib. VII, c. XIX, ad annum 584.

(3) Le nom de Garenne assez répandu en Normandie et par toute la France me paraît un bon indice archéologique. J'en connais un assez grand nombre d'exemples pour penser qu'il n'est pas le pur effet du hasard. — En 1844, des défrichements opérés à la *Garenne* d'Anvéville (canton d'Ourville) firent découvrir des urnes de verre, un vase de bronze et des monnaies romaines du Haut-Empire. — En 1851, aux environs de Caen, au lieu dit la *Garenne*, on a trouvé quarante monnaies de bronze de Commode et de Posthume. (*Mém. de la Soc. des antiq. de Norm.*, t. XIX, p. 254.) — Les sépultures romaines que nous avons

Digitized by Google

Le sol où reposent nos Aulerques-Eburovices se compose d'une masse de petits cailloux, en partie roulés, entremêlés de quelques portions de sable et recouvert d'une légère couche de terre végétale. C'est dans ce terrain, mouvant et longtemps stérile, qu'ont été déposés les objets funèbres dont nous allons rendre compte.

Les premières découvertes eurent lieu par suite d'extraction de silex pour les grandes routes et les chemins de la commune. Comme toujours, les ouvriers ne firent aucun cas de vases rudes et grossiers qui tenaient à peine debout et qui ne renfermaient pas d'argent. Fort heureusement pour l'archéologie, il se trouvait au Vaudreuil un jeune étudiant en droit, aujourd'hui avocat à Paris, lequel s'intéressevivement à l'histoire de sa patrie. M. Paul Goujon, fils d'un docteur-médecin qui est maire de Notre-Dame (1), avait tout ce

fouillées à Etrétat, en 1855, étaient voisines d'un triage appelé les *Haulles* et d'un bois nommé la *Garenne*. (*Etrétat, son passé, son présent, son avenir*, 4e édit., p. 35-39. — *Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, p. 39-49). — Dans le bois de la *Garenne* (commune de Chambord-en-Vexin, canton de Chaumont (Oise), on a trouvé dans des fouilles pratiquées de 1856 à 1857 un dolmen et un vase contenant vingt monnaies d'argent de César, d'Auguste, de Tibère et de Trajan. (*Nouvelliste de Rouen* du 4 mars 1857.) — A Trie-Château (Oise) on remarque au hameau de la *Garenne* une pierre druidique autour de laquelle on a recueilli des ossements et des antiquités gauloises. (Woillez, *Répertoire archéologique de l'Oise*. p. 41. — Fillon, *Nouveau Précis statistique sur le canton de Chaumont en Vexin*, p. 188.) — Les curieuses antiquités qui, vers 1839, furent trouvées à Herouval, près Mont-Javoult (Oise), sortirent d'un point nommé la *Garenne*. (*Id., ibid.*, p. 172. — Graves, *Notice archéologique sur le département de l'Oise*, p. 7, 2e édition.) — A Saint-Germer, au lieu dit la *Garenne*, on a découvert des sarcophages de pierre. (*Id., ibid.*, p. 313. — Woillez, *Répert. archéol. de l'Oise*, p. 43.) — A Balagny-sur-Thérain, le bois de la *Garenne* a donné des objets de bronze. (*Id., ibid.*, p. 187.) — A Etaples, l'ancien *Quentowic*, le quartier le plus riche en antiquités se nomme la *Garenne*; là les découvertes sont innombrables. — Aux Warennes, commune de Marquise, près Boulogne-sur-Mer, on a trouvé, en 1841, un sarcophage romain, et, en 1860, un Mercure de pierre. (*Congrès archéol. de France, séance générale de* 1860, p. 145-46.) — Les sépultures franques aperçues à Scrupt (Meuse), en 1841, étaient dans un endroit dit la *Garenne*. (De Widranges, *Mém. de la Société philomathique de Verdun*, t. III, p. 213.) — A la Varenne Saint-Hilaire ou Saint-Maur, près Paris, on a trouvé, en 1839, une sépulture gauloise contenant trois corps. (L'*Univers* du 12 mai 1859.) — La belle et célèbre momie de Martres (Auvergne) a été trouvée, en 1756, au terrain de la *Garenne* où l'on a rencontré un cercueil de plomb en 1862. (*Bulletin monumental*, tome XXVIII, p. 783.) — Enfin, c'est encore dans la *Terre des Garennes*, à Vernaison, près Lyon, que l'on a trouvé, en 1856, deux vases gaulois remplis d'objets celtiques en bronze. (Comarmond, *Bulletin monumental*, tome XXIV, p. 67-69.)

(1) M. Paul Goujon est auteur d'une *Histoire de la châtellenie et haute jus-*

Digitized by Google

qu'il fallait pour sauvegarder ces précieux débris des âges. Artiste et antiquaire, historien futur du Vaudreuil (1), il s'intéressait à tout ce qui pouvait éclairer le passé de son pays natal. Il suivit donc les trouvailles des ouvriers avec une sollicitude et une attention particulières. Il sauvegarda précieusement les débris sortis des tranchées; il les recueillit chez lui et en fit une petite collection que j'ai eu beaucoup de plaisir à visiter en 1859.

Voici d'abord ce que j'y rencontrai : je dirai ensuite le gisement des objets tel que je l'ai reconnu au sein de la terre.

J'ai vu chez M. Goujon une suite de vases entiers, ébréchés ou en fragments qui ne s'élevait pas à moins de vingt à vingt-cinq. Dans ce nombre j'ai remarqué de six à huit coupes ou plateaux semblables à

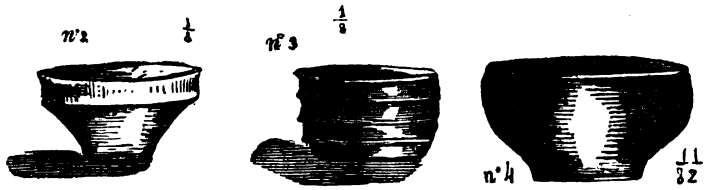

ceux de Bouelles, de Moulineaux ou de Sainte-Beuve-en-Rivière (Seine-Inférieure). Dans quelques-unes de ces coupes étaient des os brûlés, mais nous ignorons s'ils s'y trouvaient primitivement. Les autres vases étaient des urnes dont l'ouverture était plus ou moins fermée. Une de ces urnes ressemblait au vase gaulois de la *cité* de *Limes*, conservé à la bibliothèque de Dieppe; une autre était de forme élégante et allongée. Celle-là accompagnait une sépulture de distinction : une troisième enfin était en terre rougeâtre, renfermant un vase plus petit présentant au fond un moyen bronze de Néron.

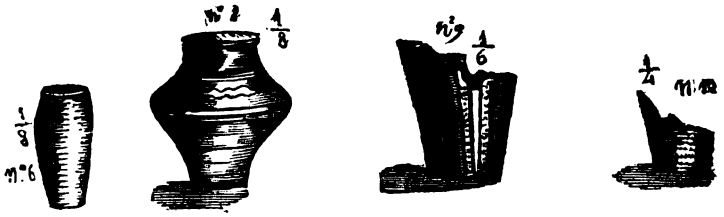

tice du Vaudreuil, dont la première partie a paru à Evreux, chez Hérissey, en 1863, in-8° de 196 p.; un premier essai de 115 pages, tiré à 25 exemplaires seulement, a paru à Louviers en 1862.

(1) Le Vaudreuil, unique autrefois comme châtellenie, est depuis longtemps partagé en deux paroisses, qui forment aujourd'hui les deux communes de Saint-Cyr et de N.-D. du Vaudreuil.

Digitized by Google

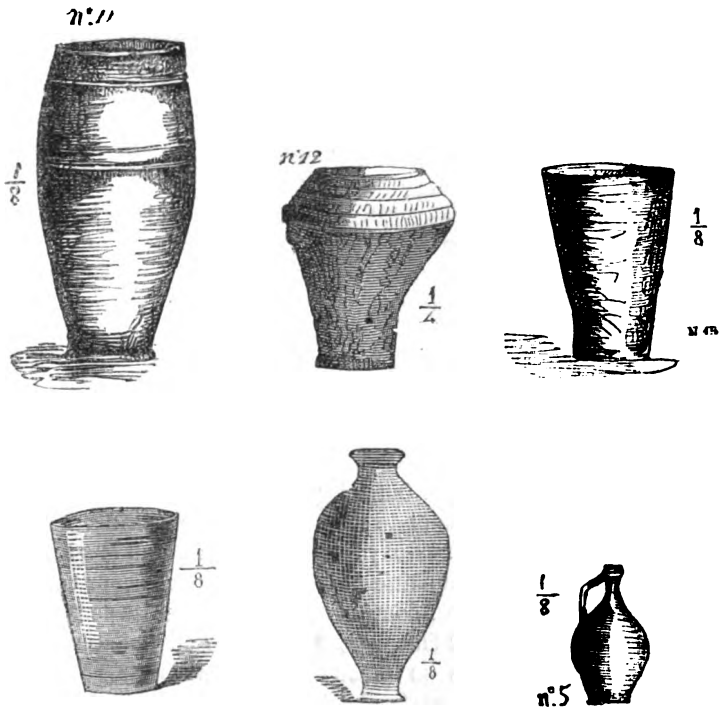

La terre qui composait ces vases était généralement grossière et celluleuse, épaisse et mal cuite. Plusieurs tenaient à peine : presque tous offraient des types on ne peut plus primitifs. En un mot, ils avaient tous les caractères gaulois. Bien peu présentaient le type romain.

Les objets de métal étaient nombreux et intéressants : d'abord c'était un groupe de clous en fer, les uns courts, à tête plate et d'une admirable conservation ; les autres plus longs et très-oxydés. Comme ces clous ont été trouvés avec les vases et au milieu du charbon qui les environnait, on est tenté de croire qu'ils fermaient les caisses de bois destinées à conserver le dépôt des vases et des os brûlés.

J'ai remarqué plus de vingt-cinq fibules de fer, toutes de grandeur et de forme à peu près semblables. Elles ont été trouvées soit dans les vases, soit à côté. Des fibules pareilles ont apparu à Moulineaux et dans les tombes celtiques de l'Alsace, si bien explorées

Digitized by Google

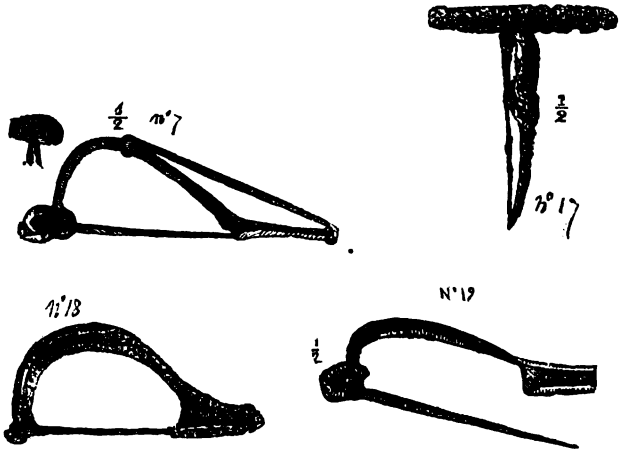

et décrites par M. de Ring. Outre les fibules de fer, nous en avons remarqué deux en bronze et de forme à peu près pareille.

Outre un objet en fer très-oxydé qui ressemble à un brassard, et que nous n'avons pu reconnaître ni déterminer, nous avons constaté la présence de trois armes, dont une est une lance et les deux autres des épées. Le fer de la lance est long de 27 centimètres, aplati des deux côtés, et relevé au milieu comme une arête. Sa forme est celle d'une feuille de saule ; la douille garde encore le bois de la hampe. Cette lance avait une bouterolle, chose assez rare dans son espèce.

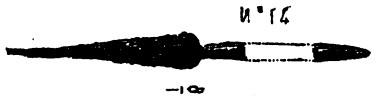

Les deux épées sont en fer, tranchantes des deux côtés et ayant conservé leur soie, dont la poignée a disparu. Elles reposent encore dans le fourreau de fer, d'acier ou de tôle, avec lequel elles ont été ployées en trois.

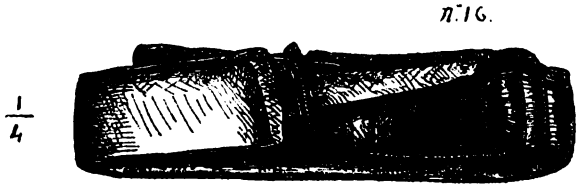

Digitized by Google

Malheureusement une de ces épées avait été redressée par M. Goujon lui-même, qui regrettait alors cette opération destructive. La longueur de ces armes était de 98 centimètres, y compris la poignée et le fourreau.

Ce fourreau, arrondi par la pointe, est muni sur toute sa longueur de raies saillantes et transversales, genre d'ornement qui ressemble assez bien à une échelle.

Mais la pièce la plus conservée de toute la collection était un casque en fer de forme ronde et bombée. Ce casque, haut de 17 centimètres et large de 20, était encore muni de ses deux jugulaires, longues de 13 centimètres, que l'oxyde avait détachées des côtés. Ce casque était décoré de boutons dont la forme rappelait assez bien les monnaies gauloises.

Chose surprenante, et jusqu'à présent unique, à ce que nous croyons, ce casque servait d'urne cinéraire, et il a été trouvé rempli d'os brûlés qu'il contenait encore. On ne saurait guère douter que ces restes humains ne soient ceux d'un guerrier, de celui-là même qui a porté le casque et l'épée. Ajoutons qu'à côté de ces deux objets s'était rencontré le plus beau vase de la collection, ce qui prouve que cette sépulture était la plus distinguée de toutes.

Digitized by Google

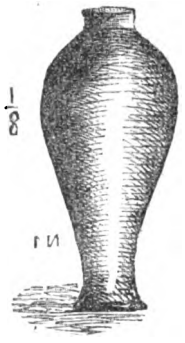

Après avoir visité ce précieux assemblage d'objets antiques, j'ai conçu le désir, bien naturel chez un archéologue, de voir les pièces elles-mêmes en place et d'en découvrir d'autres, si c'était possible.

Le 30 septembre 1859, MM. Goujon père et fils ayant bien voulu mettre à ma disposition quatre bons ouvriers, je pratiquai dans le champ de la *Conninière* l'exploration dont je vais rendre compte.

Cette fouille, qui ne dura qu'une journée, nous a donné de sept à huit sépultures. Elles étaient à une profondeur qui variait de 10 à 24 centimètres, ce qui prouve, selon nous, que le terrain a subi une dépression dont nous ne saurions nous rendre compte. Cet abaissement est peut-être le résultat de la culture journalière dans un lieu élevé ou du défrichement de quelque ancienne forêt.

Chaque sépulture s'annonçait par un cercle noir et incinéré; le terrain était tout semé de charbons de bois. Dans cette enveloppe cendrée et charbonnée j'ai parfois remarqué de gros silex, probablement destinés à soutenir ou à étayer le dépôt funèbre.

Ce dépôt funéraire dut généralement être confié à la terre dans une caisse de bois fermée avec des clous à tige carrée et à tête plate. J'ai extrait moi-même et gardé un de ces clous, qui était d'une étonnante conservation. Dans son milieu de cendre, il n'avait pas contracté la plus petite tache de rouille. Jamais on n'eût pu croire que ce fer comptait dix-huit siècles d'enfouissement. Des clous semblables, pour la conservation et la forme, ont été trouvés à Dieppe, en 1827, dans le cimetière romain de Caude-Côte. M. Feret les a déposés à la bibliothèque de Dieppe, où ils sont pour les visiteurs un sujet d'étonnement et d'incrédulité.

Les dépôts se composaient habituellement d'un vase, d'une fibule

Digitized by Google

et d'os brûlés et concassés. Tous les vases que nous avons rencontrés étaient bien gaulois par la terre comme par la forme, tous affectaient le type simple et primitif que l'on a conservé dans nos jardins sous le nom de *pot à fleur*. C'est celui que nous avons trouvé déjà à Moulineaux, à Saint-Wandrille, à Sainte-Beuve-en-Rivière (Seine-Inférieure) et à Port-le-Grand (Somme). Nous allons les passer tous en revue.

Le premier dépôt se composait d'une masse de terre noire, dans laquelle il ne s'est rencontré qu'un vase broyé.

Le second groupe, à 20 centimètres du sol, était enveloppé d'une terre noire formée avec de la braise. Nous n'avons pas rencontré de vase, mais seulement trois clous, encore chargés de matière ligneuse. Ces clous provenaient sans doute d'une caisse qui avait contenu des cendres et des os humains passés au feu.

Le troisième dépôt, également à 20 centimètres, présentait une espèce de *pot à fleur* logé dans un milieu noir. Au fond de ce vase, rempli de terre d'interposition, s'est rencontré un objet en fer, ou plutôt en fil de fer oxydé. C'était une fibule ou broche semblable à celles qui se trouvent constamment ici, dans ou sous les urnes, qu'elles soient gauloises ou romaines. La forme de ce vase est toute celtique. C'est le *pot à fleur* dont nous avons déjà parlé; mais ici, comme à Moulineaux, on remarque des cercles imitant ceux d'un baril.

La quatrième sépulture, à 25 centimètres de profondeur, se composait d'un vase semblable au précédent, et d'une terre également grossière et rude. Ici, toutefois, la forme de *pot à fleur* diffère; il s'étrangle légèrement au sommet et l'ouverture ressemble un peu à un collet. Dans ce vase étaient des os brûlés entourés d'une terre noire. Cette même terre avait aussi pénétré dans le vase, où il ne se trouvait pas toutefois d'ossements incinérés. Sous ce vase nous avons également recueilli une broche ou fibule en fil de fer.

C'est dans cette région qu'a été recueillie une boule en verre bleu de forme ronde, comme on en trouve parfois dans les sépultures romaines.

La cinquième sépulture renfermait un assez beau vase fortement incliné dans le sol. L'ouverture n'était guère qu'à 10 centimètres de la surface; enveloppé dans une forte couche noire, il contenait quelques os brûlés et du terrain carbonisé.

La sixième sépulture avait été entamée par la culture; elle n'était qu'à quelques centimètres de la surperficie. Le vase était très-épais, en terre rougeâtre au-dedans et noir au-dehors; il semblait

Digitized by Google

avoir reçu un léger vernis. Sa forme avait été celle d'un pot à fleur; au fond étaient quelques os brûlés, de la terre noire et une broche en fer.

Le septième dépôt, logé à 25 ou 30 centimètres de profondeur, se composait d'un vase en terre noire et à parois peu épaisses. Il ne contenait rien et gisait dans un milieu rempli de cendres et de traces de vers.

Le huitième, placé à 15 centimètres, était formé d'un vase à bords très-épais et en forme de *pot à fleur*; il tombait en lambeaux au milieu d'un terrain charbonné. Sur les fragments que nous avons tirés, nous avons remarqué des dessins pratiqués au pointillé et imitant des dents de scie. Ce genre d'ornement s'est retrouvé fréquemment sur des vases celtiques, notamment à Tourville-la-Rivière (Seine-Inférieure) et à Port-le-Grand (Somme).

Dans ce vase était aussi une broche en fer.

Enfin, au milieu d'un grand espace noir et charbonné, nous avons recueilli des débris de vase et des restes d'os brûlés, épars dans le sol; puis nous avons reconnu une portion de couteau de fer, qui consistait dans le haut de la soie et le bas de la lame. Ce couteau ne fermait pas.

N'oublions pas d'ajouter que les ouvriers nous ont assuré avoir trouvé, pendant notre absence, à 20 ou 35 centimètres du sol, huit monnaies de bronze, qu'ils nous ont remises à notre arrivée. Ces pièces, qui étaient romaines, se composaient de quatre moyens bronzes, de deux petits et de deux as coupés. Sur le revers de deux d'entre elles, nous avons reconnu des Victoires couronnantes et la légende de ROM. ET AVG. Un numismate de Rouen, auquel nous les avons montrées, y a reconnu des Tibères au revers de l'autel de Lyon.

Après mon départ, les fouilles n'ont amené d'autres résultats que la découverte de quelques débris de vases et des fragments de lame de couteau. J'ajoute encore une broche si bien conservée qu'on n'y apercevait pas la plus petite trace de rouille.

Il nous reste maintenant à examiner quelles conclusions on peut tirer de ce qui précède.

Nous croyons avoir ici un cimetière gaulois indigène, le champ de repos d'une tribu d'Aulerques-Éburoviques. La poterie nationale le démontre suffisamment; la présence d'armes à peu près inconnues dans les incinérations romaines, la forme ployée des épées, plaident encore en faveur de la nationalité. J'en dis autant des broches ou fibules de fer que l'on ne rencontre plus dans les cime-

Digitized by Google

tières du Haut-Empire. On est tenté de voir dans cet ardillon l'épine des anciens Germains mentionnée par Tacite : « Tegmen omnibus sagum fibulâ, aut si desit, spinâ consertum. »

Mais, si nous devons nous réjouir de rencontrer ici le caractère national, nous ne devons pas hésiter non plus à nous rapprocher de la conquête, ni même à reconnaître une grande partie de son influence. C'est d'abord l'incinération, que quelques-uns considèrent comme une importation romaine, et qui dans tous les cas ne fut pas le premier mode d'inhumation en Gaule : ensuite, c'est la présence de la caisse funèbre, coutume très en honneur chez les Gallo-Romains ; le mélange de vases évidemment antiques, et surtout la présence dans quelques cas de monnaies des premiers empereurs. Cette dernière particularité s'est déjà rencontrée à Port-le-Grand et dans quelques autres cimetières gaulois.

De tout ce qui précède je conclus que le cimetière du Vaudreuil a été le dortoir de cette bourgade à l'époque où pénétra et s'établit parmi nous la civilisation romaine.

L'abbé Cochet,
Membre non résidant du Comité.

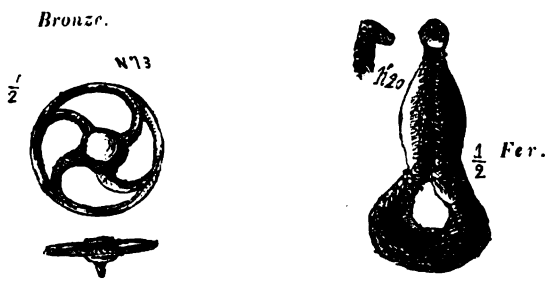

Objets indéterminés sortis des fouilles du Vaudreuil.

Digitized by Google

NOTE SUR DES DALLES TUMULAIRES

DE MOINES DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR, AUTREFOIS A JUMIÉGES.

I.

Dans une tournée archéologique que j'ai eu l'occasion de faire en septembre 1862 dans le canton de Duclair, on a signalé à mon attention un lot de pierres plates, restes d'un ancien dallage que l'on assure provenir de l'abbaye de Jumiéges. Ces pavés sont groupés en tas dans un jardin voisin de l'église de Duclair, et ils appartiennent à Mlle Piard, parente de M. Delahaye, conseiller honoraire à la cour de Rouen. Grâce à la bienveillance de cet ancien magistrat, j'ai pu examiner ces pierres, et reconnaître que six d'entre elles contenaient des inscriptions.

Ces inscriptions sont tantôt en latin, tantôt en français; mais toujours elles sont de la plus grande simplicité et d'un laconisme désespérant. Elles ne contiennent qu'une date, le jour, le mois et l'année, rien de plus. Cette date, nous n'en saurions douter, est celle d'un décès. Ces pierres doivent appartenir à des religieux de Jumiéges, mais aux réformés de la congrégation de Saint-Maur.

Les bénédictins des deux derniers siècles étaient inhumés dans le cloître, qui était pavé avec des dalles ayant environ un mètre de longueur sur cinquante à soixante centimètres de largeur. Leur inscription était placée en tête de la dalle, où elle occupe une surface d'environ vingt centimètres en carré.

Voici les inscriptions que j'ai lues à Duclair. Je ferai ensuite sur elles quelques observations soit générales, soit particulières.

N° 1.	2 SEPTEMBRE 1661.
N° 2.	11 IAVIER 1681.
N° 3.	27 OCTO 1685.
N° 4.	14 DECEMB 1688.

Digitized by Google

N° 5.	19 AP. 1737.
N° 6.	2 IVLII 1739.

J'ajoute tout de suite deux autres inscriptions semblables, provenant également de Jumiéges, et que j'ai rencontrées cette année à Caudebec-en-Caux. La première est chez M. Cufel, blanchisseur, route d'Yvetot, 19; la seconde chez M. Drouet père, ancien tanneur, rue Neuve, près de la place de la Planquette.

N° 7.	6 7BRE 1713.
N° 8.	DIE 17 FEBRVARII 1716.

Par un heureux hasard, j'ai pu retrouver dans le nécrologe de l'abbaye de Jumiéges le nom de toutes les personnes inhumées sous ces dalles, et dont les initiales même ne nous étaient pas données. Ce nécrologe monastique est conservé à Jumiéges, dans la bibliothèque de M. Lepel-Cointet, le riche et intelligent propriétaire de ces admirables ruines. Cette liste mortuaire, rédigée en partie double, en latin et en français, par les religieux de la congrégation de Saint-Maur, a été fort utilement ajoutée à une *Histoire* manuscrite de *l'abbaye de Saint-Pierre de Jumiéges*, écrite en 1762 par des Bénédictins de cette célèbre maison. Ce précieux manuscrit avait été relié au siècle dernier, et il formait le tome XXVII d'une collection intitulée MÉLANGES qui se gardait à la bibliothèque du monastère gémétique (1).

Par un rare bonheur, cette histoire n'a pas été perdue à la Révolution, et, par une fortune plus grande encore dont nous ne saurions assez nous féliciter, elle est tombée entre les mains de l'ho-

(1) Deux autres volumes, format également in-4°, provenant de cette collection de MÉLANGES, se voient à la bibliothèque du grand séminaire de Rouen; si notre mémoire est fidèle, ce sont les tomes XVIII et XIX. M. le curé de Jumiéges en possède aussi quelques-uns.

Digitized by Google

norable et zélé conservateur des ruines. Ce pauvre livre semble s'être attaché comme un lierre aux débris de son berceau.

Ayant eu l'avantage de passer quelques jours à Jumiéges, j'ai pu, à l'ombre de l'hospitalité antique qu'exerce si bien le moderne héritier de saint Philbert, consulter le nécrologe de la congrégation, et retrouver, à l'aide des dates, les noms de ceux dont la piété monastique avait voulu garder le secret.

Ce nécrologe va de 1624 à 1766 seulement. Après cette époque, l'état civil des religieux est confié au curé de Jumiéges, et leur acte mortuaire est transcrit sur les registres paroissiaux. Pourquoi cela? nous l'ignorons. Mais nous aimons à croire que cette mesure est due à une exigence de l'autorité civile, dans l'intérêt des familles et des successions.

Par ce nécrologe nous apprenons que l'usage d'apposer des inscriptions donnant la date du décès n'a point commencé à Jumiéges, ni probablement ailleurs, avec la réforme de Saint-Maur, introduite ici en 1624. Cette pieuse coutume n'apparaît pour la première fois qu'en 1655. Nous ignorons à quelle époque elle finit. Il est probable qu'elle aura duré jusqu'à la révolution de 1789; mais la dernière inscription de Jumiéges qui nous soit connue s'arrête à 1762. Toutefois nous avons lieu de penser qu'à Saint-Wandrille l'usage se perpétua au moins jusqu'en 1781.

La langue française fut employée tout d'abord, et elle paraît avoir persisté jusqu'aux premières années du dix-huitième siècle. La première inscription latine date de 1716, et la dernière inscription française de 1713. Néanmoins nous retrouvons à Jumiéges deux inscriptions françaises en 1747 et 1762 (1). L'inscription de Saint-Wandrille, qui porte la date de 1781, est entièrement latine. Nous connaissons encore sept inscriptions tumulaires des moines de Saint-Ouen de Rouen, au dix-huitième siècle : elles sont dispersées çà et là dans les nefs de la grande basilique, où elles servent de pavés. Cinq sont en français et elles sont de 1701 à 1705. Les deux inscriptions latines sont de 1727 à 1730 ; toutes ressemblent entièrement à celles de Jumièges.

Les inscriptions tumulaires des Pénitents de Saint-Valery-en-Caux et d'Ingouville, près le Havre, avaient la plus grande analogie avec celles de Jumiéges, et elles étaient en latin (2). Ces mendiants,

(1) *Les églises de l'arrondissement d'Yvetot*, 1re édition, t. II, p. 27; — 2e édition, t. II, p. 26.

(2) *Les églises de l'arrondissement du Havre*, t. Ier, p. 46.

Digitized by Google

moins éclairés que les Bénédictins en apparence, avaient pourtant adopté la langue de l'Eglise dès le dix-septième siècle (1667), et ils l'ont conservée jusqu'à la fin du dix-huitième (1787). Nous avons lieu de penser que les Capucins avaient aussi adopté l'usage des Pénitents, leurs confrères. On nous en a signalé un exemple chez ceux du Val, dans un faubourg de Chartres (1). La langue vulgaire est employée sur les petites pierres commémoratives qui conservèrent à Rouen le souvenir des religieuses emmurées.

Seulement les enfants de Saint-François inscrivaient sur la petite pierre commémorative les noms de religion de leurs frères, tandis que les fils de Saint-Benoît gardaient envers leurs pères le silence le plus complet. Cependant, en 1747 et 1762, deux inscriptions de Jumiéges nous ont offert les initiales des défunts. Ces deux pierres pavent à présent la cuisine d'une ferme nommée le *Câtelier*, à Vatteville-la-Rue, et elles présentent les légendes suivantes :

13 AVRIL
1747
D. N. B.
—
1er DÉCEMBRE
1762
D. J. C.

Les premières initiales signifient dom Nicolas Boulenger, et les secondes dom Joseph Cochet. Nicolas Boulenger, mort à vingt ans, le 13 avril 1747, avait été inhumé le même jour dans le cloître du côté de la porte du monastère. Joseph Cochet, né à la Bassée, en Artois, était décédé à 36 ans, le 1er décembre 1762, et avait été inhumé le lendemain dans le cloître, du côté de l'église.

Une différence encore que nous devons signaler entre les pierres bénédictines et les pierres franciscaines, différence qui est toute à l'avantage de la modestie des premiers, c'est que l'inscription des fils de Saint-Benoît était écrite sur le pavé même que l'on foulait chaque jour aux pieds, tandis que celles des enfants de Saint-François étaient encastrées dans le mur du cloître, où nous les avons lues au Havre et à Saint-Valery. Comme vertu, nous devons admirer plus les premiers ; comme conservateurs de monuments, nous devons préférer les seconds.

(1) *Revue archéologique*, 1re série, XVIe année, p. 365-366.

Digitized by Google

Arrivons maintenant au nécrologe, et donnons avec lui les noms des religieux dont les pierres se sont trouvées échouées à Duclair et à Caudebec.

Le n° 1er appartient à frère André Hourdoul, novice de chœur, enterré au cloître, du côté du chapitre, « au lieu où est écrit sur une pierre : 2 septembre 1661. »

Le n° 2 regarde dom Nicolas Hébert, prêtre profès, inhumé dans le cloître, du côté de la porte du monastère, « sous une pierre où est la marque : 11 janvier 1682. »

Le n° 3 recouvrait le corps de frère Sébastien Angot, convers, mort aveugle et paralytique, inhumé dans le cloître, du côté de la cour, « là où il y a sur une pierre : 27 octobre 1685. »

Le n° 4 indiquait la tombe de dom Lanfranc Câtelier, prêtre profès et cellérier du monastère, dont le nécrologe fait ainsi l'oraison funèbre : « Tandis (*sic*) que l'abbaye de Jumiéges subsistera, les religieux « qui habiteront ce sanctuaire auront toujours sujet de regretter la « perte qu'ils ont faite dans la personne de dom Lanfranc Câtelier, « prêtre, religieux de la congrégation de Saint-Maur, profès et cel- « lerier de ce monastère, à cause des grands services qu'il y a « rendus et qu'il étoit en disposition de lui rendre. Sa mort, qui « arriva le 14 du mois de décembre de l'année 1688, fut attribuée « par les méchants à un principe fatal, et par les gens de bien à un « cheval ombrageux qu'il montoit, qui le tua en le jettant par terre, « un mardy, à la sortie du bourg de Ducler, où il avoit coutume « d'aller pour les affaires du monastère, après avoir offert à Dieu le « saint sacrifice de la messe et reçu la bénédiction de son supé- « rieur. . . . . .

« Il avoit toutes les qualités que notre bienheureux père (saint « Benoît) demande d'un cellerier, et il les possédoit éminemment. « C'est à ces soins que l'abbaye est redevable de la réédification de « la voûte de la nef de l'église et de plusieurs autres réparations. « Il est enterré dans le cloître, du côté de la cour, à l'endroit où « est gravé sur une pierre : 14 décembre 1688. »

Le n° 5 appartenait à dom François Lecomte, prêtre profès, mort le jour du vendredi saint de l'année 1737, et inhumé dans le cloître, la tête vers la porte de la grande église, « sous un pavé où est marqué : 19 aprilis 1737. »

Sous le n° 6 reposait Jacques Caumont, d'Evreux, commis de la congrégation de Saint-Maur, décédé à Jumiéges à l'âge de cinquante et un ans, et inhumé le 3 juillet 1739, « au bout de l'allée du cloître, du côté du chapitre, vers le réfectoire, là où il y a sur le pavé : 2 julii 1739. »

Digitized by Google

Le n° 7 était la dalle de dom Louis de Pollart, religieux profès et dépositaire du monastère, mort à l'âge de quarante-deux ans. Il fut inhumé « dans le cloître, du côté du chapitre, où est écrit sur une pierre : 6 septembre 1713. »

Enfin le n° 8 était la dalle de dom Guillaume Fieffé, prêtre, religieux profès de la congrégation, mort à l'âge de soixante-neuf ans. Pendant les dix-huit mois qui précédèrent sa mort, il disait la messe à l'infirmerie, qu'il ne quittait pas. Son hydropisie l'ayant étouffé le lundi 17 février 1716, il fut inhumé dans le cloître, du côté du chapitre, « sous une pierre où est marqué : die 17 februarii 1716. »

Voilà l'explication de toutes les pierres de Duclair, de Caudebec et de Vatteville. Il y a lieu de s'étonner qu'après la terrible révolution qui a semé ainsi sur tous les rivages du grand fleuve les débris de nos monastères, on puisse encore, après trois quarts de siècle, reconnaître jusqu'aux moindres épaves et faire parler des pierres qui semblaient muettes pour l'éternité. Ces pierres vénérables, naguère consacrées par la prière et pour la mort, sont aujourd'hui vouées à des usages vulgaires et profanées pour les plus infimes besoins de la société. Souhaitons pour elles qu'elles rentrent sous le toit hospitalier du musée gémétique ou de notre collection départementale.

L'abbé Cochet,

Membre non résidant du Comité.

Digitized by Google

NOTICES

SUR LES

OUVRAGES PUBLIÉS EN PROVINCE

LE TEMPLE D'AUGUSTE ET LA NATIONALITÉ GAULOISE, par *Aug. Bernard*. Lyon; N. Scheuring, 1863, in-folio. — LA GAULE, GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF SOUS LES ROMAINS, par *Aug. Bernard*. In-8°. — Extrait de la *Revue archéologique*.

Les textes, l'épigraphie et la numismatique révèlent la fondation sur plusieurs points, du vivant même de l'empereur, de temples érigés en l'honneur de Rome et d'Auguste. Celui-ci interdit cet hommage suprême dans la Ville éternelle et dans l'Italie, mais il se le laissa décerner dans les provinces : « Templa quamvis sciret etiam pro« consulibus decerni solere, in nulla tamen provincia nisi communi « suo Romæque nomine recepit. Nam in urbe quidem pertinacissime « abstinuit hoc honore. » Ajoutons à cette citation empruntée à Suétone ce passage de Tacite : « Nihil deorum honoribus relictum, cum « se templis, et effigie numinum per flamines et sacerdotes coli « vellet (1). »

Douze ans avant l'ère chrétienne les Gaulois de la Belgique, de la Lyonnaise et de l'Aquitaine se réunirent pour élever à frais com-

(1) Suétone, c. 52-59. — Tacite, *Ann.* I-10 et VI-37. — Appien B. C. 132. — Dion, LI-20. Des monnaies d'Auguste de l'an 735 nous montrent en Asie un temple de Rome et d'Auguste, ΡΩΜΗ ΚΑΙ ΣΕΒΑΣΤΩ; Tacite et Dion parlent du temple de Pergame, et ce dernier auteur, du temple de Nicomédie. Remarquons qu'à Ephèse et à Nicée, Auguste avait laissé élever des temples à Rome et à Jules César; les temples dédiés à Auguste en Espagne, à *Emerita* et à *Tarraco*, le furent après sa mort très-probablement, à moins que Tibère n'ait simplement confirmé un fait accompli.

Digitized by Google

muns un temple à Rome et à Auguste : ce monument fut placé vis-à-vis de la colonie romaine de *Lugdunum*, au confluent du Rhône et de la Saône, sur un terrain qui semble n'avoir dépendu ni de la colonie ni d'aucune peuplade voisine. Les noms des soixante peuples qui, depuis les nouvelles circonscriptions établies par les Romains, formaient la *Gaule chevelue*, étaient gravés sur l'autel, et chacun d'eux était représenté par une statue. Tous les ans lors de l'anniversaire de la fondation, le 1er août, on célébrait des fêtes qui consistaient en luttes d'éloquence grecque et latine (1) et en jeux de l'amphithéâtre (2).

M. Auguste Bernard s'est donné pour tâche de réunir tout ce qui se rattache de souvenirs au temple d'Auguste à Lyon : ses travaux déjà anciens et estimés sur l'histoire des *Segusiavi*, ce peuple sur le territoire duquel vint s'implanter la colonie de *Lugdunum*, lui donnaient qualité pour entreprendre un travail qui touche si intimement à notre archéologie nationale. M. Bernard a largement puisé dans les travaux de ses devanciers, Artaud, Lenormant, Spon (3), M. de Boissieu, M. Martin-Daussigny; il a discuté les opinions des érudits qui se sont occupés de la même question, proposé de nouvelles interprétations et des restitutions épigraphiques, présenté enfin une thèse historique intéressante. Tous ceux qui aiment à étudier la Gaule romaine voudront lire ce beau volume sorti des presses de M. Perrin, le meilleur typographe de province : je ne dirais même que mon opinion bien franche en me permettant de l'appeler l'un des imprimeurs les plus distingués de France. Il appartenait à M. Perrin d'attacher son nom à une publication qui est en quelque sorte dédiée à l'illustration antique de la ville de Lyon.

Nous nous occuperons ici d'abord du livre lui-même au point de vue de l'autel de Lyon, ensuite des conséquences historiques proposées par notre savant confrère.

Après un coup d'œil rapide sur l'état de la Gaule avant l'établissement du temple de Rome et d'Auguste auprès de la colonie de Lyon, M. Bernard retrace l'érection de ce temple, puis il s'occupe des soixante peuples qui contribuèrent à cette œuvre commune, et cher-

(1) Strabon, *Géogr.* IV-3. — Tite-Live, epitom. CXXXVII.—Suétone, *in Claudio*, c. 2.

(2) Au sujet de l'amphithéâtre, qui paraît avoir dépendu du territoire attribué à la confédération gauloise, je ne puis que renvoyer aux publications de M. Martin-Daussigny.

(3) Je parle ici de la dernière édition de Spon, à laquelle les notes de M. L. Renier donnent tant de valeur.

Digitized by Google

che à donner une description de l'édifice. Viennent ensuite des chapitres consacrés aux monuments situés dans la presqu'île du confluent, entre autres l'amphithéâtre, la statue équestre de l'empereur Claude(1), puis les inscriptions relatives aux prêtres du temple, à divers fonctionnaires honorés de statues par l'assemblée des trois Gaules; après tous ces détails on arrive naturellement à la destruction du temple, et je suppose que personne n'attaquera l'opinion de l'auteur, qui l'attribue aux chrétiens.

Les inscriptions qui se rapportent au culte de Rome et d'Auguste, à Lyon, sont le plus souvent frustes ou incomplètes. M. Bernard a fait preuve d'une grande patience en cherchant à les restituer : il n'est pas un archéologue qui ne sache combien ce travail est difficile, même pour ceux qui en font leur spécialité d'étude. M. Bernard a pu quelquefois se laisser égarer par sa bonne volonté; mais comme le lecteur a sous les yeux l'inscription dans son état réel, et ensuite la restitution proposée, il lui est facile de juger, et sa religion ne peut être surprise : bien plus, il n'y a qu'à louer M. Bernard de la parfaite loyauté avec laquelle il autorise ainsi la discussion. Il me permettra sans doute de lui soumettre quelques observations.

Une inscription lyonnaise relative à un prêtre du temple de Rome et d'Auguste commence ainsi : C.IVLIO.M.... M. Bernard rapproche cette pierre d'un monument épigraphique du musée du Capitole qui porte : C.IVLIO.M.F.VOLT.PROCVLO., etc., et pense que ces deux inscriptions font allusion au même personnage. Suivant lui, C. Julius Proculus, de nation carnute, après avoir été prêtre du temple des trois Gaules aurait rempli les plus hautes fonctions, il serait même arrivé au consulat. Mes études numismatiques me suggèrent une objection qui ne manque pas de gravité : parmi les fonctions remplies par C. Julius Proculus je remarque celle de *triumvir monétaire*, III VIRO A.A.A.F.F.— Or le triumvirat monétaire, sous Auguste et sous ses successeurs, était une des voies offertes aux jeunes patriciens qui voulaient prendre une carrière et arriver graduellement aux plus hautes dignités. On pouvait être triumvir monétaire à vingt et un ans : sur les monnaies ces fonctionnaires sont parfois qualifiés *quæstores designati*, parce que la questure était la première charge que l'on pouvait exercer dès l'âge de vingt-cinq ans (2).

(1) L'hypothèse que les Gaulois reconnaissants ont pu élever une statue équestre à Claude n'a rien qui paraisse invraisemblable. Mais je ne puis admettre que les fameuses tables de bronze, sur lesquelles était gravé son discours, aient jamais été scellées sur le piédestal de cette statue.

(2) *Rev. numismatique*, 1re série, 1847.

Digitized by Google

Comment admettre dès lors qu'un Carnute, prêtre de l'autel des trois Gaules, ait pu jamais être triumvir monétaire à Rome? Le rapprochement des deux inscriptions, quelque séduisant qu'il soit au premier abord, est inadmissible : il s'agit ici de deux individus, un Gaulois et un Romain.

En matière de restitution épigraphique j'appelle encore l'attention de mon savant confrère sur quelques points qui me paraissent contestables. Ainsi le mot *Julius* pris comme prénom, p. 70 et 71 ; la qualification de *sevir*, donnée peut-être d'une manière un peu hasardée (mêmes pages) à des prêtres de Rome et d'Auguste. On comprend difficilement comment le Médiomatrice, que nous savons avoir été *fils de Celer*, — l'état de l'inscription n'en laisse pas deviner davantage, — pourrait être le même personnage que C. Aucius Macrinus, fils de C. Aucius Celer, sévir augustal à Lyon : ce Macrinus, d'ailleurs, ayant été décoré de tous les honneurs de la colonie, devait être Lyonnais aussi bien que son père. A quel titre aurait-il été élever un monument dans la cité des Médiomatrices?

Je pourrais demander encore à M. Bernard sur quoi il peut fonder l'hypothèse d'une statue équestre décernée à un prêtre, p. 86, et multiplier ces critiques : mais, en prolongeant outre mesure cette partie de mes appréciations je craindrais de dépasser mon but. Mon intention n'est nullement de déprécier le beau travail de mon confrère : ses études favorites n'ont pas été spécialement tournées vers l'épigraphie antique, et, s'il s'est permis des hardiesses, s'il a commis peut-être quelques erreurs; on ne doit pas pour cela condamner un travail qui, malgré ses imperfections inévitables, n'en est pas moins une œuvre sérieuse.

Passons aux appréciations de l'auteur sur la constitution même du sacerdoce de Rome et d'Auguste.

M. Bernard établit, et je crois très-judicieusement, que chaque cité gauloise, comme dans les autres provinces de l'empire, avait un prêtre, et que pour arriver à cette dignité il fallait avoir rempli tous les honneurs de la cité : les Romains ne connaissaient pas la division du temporel et du spirituel. Mais je ne saurais admettre qu'outre son prêtre résidant, chaque cité en eût un à Lyon. Il me semble que rien jusqu'à présent ne prouve qu'au confluent du Rhône et de la Saône il y ait eu un collége de soixante prêtres : peut-être pourrait-on supposer avec autant de raison qu'il n'y en avait qu'un à la fois, élu par les députés des soixante cités de la Gaule chevelue. Le prêtre du temple de Rome et d'Auguste aurait fort bien pu être, au point de vue hiérarchique, le primat des *sacer-*

Digitized by Google

dotes des trois Gaules, comme plus tard le furent les archevêques de Lyon à l'égard des prélats gallo-romains.

La collection des inscriptions relatées par M. Bernard signale deux Eduens, un Carnute, un Tricasse, un Arverne, un Cadurque, un Lémovique, un Pétrocore, un Santon, un Nervien, un Séquane, un Médiomatrice, un Sénon (1) : l'auteur en compte peut-être un plus grand nombre, mais je ne veux indiquer ici que les prêtres sur la qualité et la nationalité desquels il me semble ne pouvoir être élevé aucune incertitude (2).

Ce prêtre, suivant moi (ce collége de prêtres, suivant M. Bernard et tous ses devanciers), était donc élu par des députés de chaque cité : ceux-ci, dont nous ne connaissons pas encore le nombre, formaient une assemblée, *concilium Galliarum*, qui s'occupait en outre de tout ce qui avait rapport au culte de Rome et d'Auguste; dans l'amphithéâtre, des places leur étaient attribuées, et on a retrouvé des pierres sur lesquelles sont encore gravés, au-dessus de chaque place, les noms de plusieurs cités. Le *concilium Galliæ* avait plusieurs fonctionnaires attitrés : le *tabularius*, qui tenait les registres de l'*arca Galliarum*, c'est-à-dire des fonds communs provenant des contributions perçues pour couvrir les frais des assemblées et du culte (3); l'*allector arcæ Galliarum*, le *judex* et l'*inquisitor*.

Toute l'administration gauloise, dit M. Bernard, fonctionnait près du temple d'Auguste; les députés s'occupaient des affaires du pays : partant de ce principe, notre savant confrère arrive à établir que le temple de Rome et d'Auguste fut, par le fait, le centre d'un gouvernement représentatif d'où naquit la nationalité gauloise. Ses principaux arguments sont, d'abord, la fameuse inscription de Vieux, d'après laquelle il semble que, dans l'une de ces assemblées de députés gaulois, on songea à dénoncer l'administration d'un légat; en-

(1) Il est à remarquer que M. Bernard a deviné que S. Julius Thermianus était prêtre à l'autel du confluent : il ne paraît pas, en effet, avoir eu connaissance de l'inscription du musée de Sens, que m'a signalée M. le général Creuly, et qui donne complétement raison à mon honorable confrère : *Sextus Julius Thermianus, sacerdos arae inter influentes Araris et Rhodani, omnibus honoribus apud suos functus.*

(2) Il me semble que M. Bernard a omis de parler de T. Punicius Genialis, duumvir de la colonie des Morins, et prêtre de Rome et d'Auguste (Henzen, n° 5211). Cette inscription peut être rapprochée de celles du Séquane T. Adginnius Martinus, lui aussi prêtre des trois Gaules, flamine et duumvir dans sa cité.

(3) Spon, nouvelle édition, p. 120, note de M. L. Renier.

Digitized by Google

suite le rescrit d'Honorius et de Théodose le Jeune, qui établit une représentation nationale en Narbonnaise.

J'avoue que ce rescrit, qui date de 418, ne me semble pas être une preuve bien convaincante : entre l'état de l'empire au commencement du cinquième siècle et la centralisation rigoureuse qui régnait sous Auguste et sous ses successeurs, il ne me paraît pas que l'on puisse raisonner par analogie. Nos constitutions modernes ne pourraient guère plus servir à retrouver l'état politique de la France il y a cent ans seulement, que le rescrit d'Honorius ne peut être invoqué pour deviner ce qui se passait dans le premier siècle de l'empire romain. Avouerai-je en passant que je trouve M. Bernard un peu enthousiaste du système romain; il va peut-être un peu loin lorsque, déplorant la destruction de l'empire, il ne voit dans l'invasion des peuples germains qu'une série de brigandages qui firent reculer la civilisation de dix siècles : n'est-ce pas sacrifier par trop la France à la Gaule? Ces brigands, après tout, n'ont-ils pas fondé la nationalité française, qui vaut mieux à tous égards que la nationalité gauloise courbée sous le joug des Césars?

Quant à l'inscription de Vieux, je ne sais pas si vraiment elle ne pourrait pas être invoquée contre la thèse habilement soutenue par M. Bernard. Remarquons que c'est la seule preuve que l'on puisse invoquer de l'immixtion de l'assemblée des trois Gaules dans les affaires politiques; or que nous dit-elle : — Le prêtre Solemnis, député des Viducasses au *concilium Galliarum*, empêche ses collègues de porter une accusation contre le légat Claudius Paullinus. Pour cela il fait observer que ses concitoyens ne lui avaient pas, ni aux autres, donné le mandat de dénoncer ce personnage : « Quod patria ejus cum inter ceteros legatum eum creasset, nihil « de accusatione mandassent. » Ne semble-t-il pas que, dans cette circonstance, Solemnis ne fit pas autre chose que rappeler à ses collègues qu'ils n'avaient pas qualité pour s'occuper de cette question?

L'administration de la Gaule chevelue rend d'ailleurs peu probable l'hypothèse des *états généraux gaulois* à Lyon. La Lyonnaise, la Belgique et l'Aquitaine étaient administrées chacune directement par un légat impérial, et par conséquent aussi indépendantes que possible au point de vue civil (1). Il y avait bien une confédération dont le centre était l'autel de Rome et d'Auguste, mais elle n'avait à s'occuper que des affaires du culte; tout au plus ses députés

(1) Spon, note de M. L. Renier, p. 146.

Digitized by Google

avaient-ils dans leurs attributions le pouvoir d'élever des monuments au grand prêtre de Lyon, et subsidiairement à des députés, à des personnages qui, à un titre quelconque, avaient mérité la reconnaissance de la confédération : par exemple, aux *inquisitores*, aux *allectores Galliarum* qui, par le fait, relevaient d'elle ; à un légat propréteur de la Lyonnaise, à un procurateur censiteur des trois provinces, etc.

Je me hâte de dire que je raisonne d'après les monuments que j'ai sous les yeux : en archéologie, on est souvent amené à modifier ses idées par suite de découvertes nouvelles. Il se peut qu'un heureux hasard fasse exhumer du sol lyonnais quelques inscriptions qui donneront des détails plus nombreux et plus précis sur le *concilium Galliæ* et le prêtre de l'autel de Rome et d'Auguste Notons cependant que la numismatique d'Asie nous fournit une preuve évidente de la généralité du fait étudié dans les Gaules par M. Bernard : je citerai ces deux monnaies de Pergame (1) :

COM ASIAE, temple à six colonnes : sur le fronton on lit ROM ET AUGVST. (monnaie d'Auguste).

COM ASI, temple à deux colonnes dans lequel on voit Auguste couronné par une femme tenant une corne d'abondance (monnaies de Claude, de Néron et de Trajan).

N'y a-t-il pas là une analogie frappante avec ce que nous savons de l'autel placé au confluent du Rhône et de la Saône? Le temple de Pergame consacré du vivant d'Auguste à cet empereur et à Rome par le *commune* ou κοινόν d'Asie Mineure me semble singulièrement rappeler le temple de Lyon consacré aux mêmes divinités, et administré par le *concilium Galliæ*. En Grèce et en Orient, sous la domination romaine, le κοινόν n'était guère qu'une assemblée convoquée pour des jeux ou des spectacles : les monnaies parlent même d'une assemblée de trois provinces, l'Isaurie, la Carie, et la Lycaonie, qui se réunissait à Tarse pour célébrer des jeux : **ΚΟΙΝΟΣ ΤΩΝ ΤΡΙΩΝ ΕΠΑΡΧΙΩΝ** (2).

J'ai dit que M. Bernard avait consacré un chapitre spécial à la géographie des Gaules au moment de l'érection du temple de Rome et d'Auguste ; son travail est résumé dans une carte : or, en ce qui concerne l'Armorique, je crois devoir faire des réserves que je soumets à l'appréciation de mon savant confrère.

Sur sa carte, l'Armorique contient simplement les noms des

(1) Eckhel, *Doct. num. veter.*, II. 466.

(2) Eckhel. *Catal. mus. Vindob. Pars Ia*, *p.* 188. *N°* 6. Mionnet. *T. III*, *p.* 635. *N°* 479 ; description d'une monnaie frappée à Tarse sous Caracalla.

Digitized by Google

Biducasii, des *Osismi*, des *Veneti*, des *Redones* et *des Namnetes*. M. Bernard s'est exclusivement basé sur la géographie de Ptolémée. — Malgré l'autorité de ce dernier, je crois qu'il faut retrancher les *Biducasii*, et maintenir les *Curiosolites*, mentionnés par César et Pline, et que nous retrouvons encore dans la *Notice des anciennes provinces*, ainsi que dans un texte d'Éginhard (1).

Le silence de Ptolémée n'est pas aussi concluant qu'il le semblerait au premier abord. Le géographe ne connaissait pas la Gaule; il travaillait à Alexandrie d'après des mémoires ou des notes de voyageurs dont l'exactitude laissait à désirer. Pour n'en citer qu'une preuve, qui touche justement à l'Armorique, je rappellerai deux erreurs évidentes consistant à compter deux fois le même peuple en altérant un peu les noms. Les Σαμνῖται et les Ναμνῆται ne sont certainement que les Namnètes; les Βιδουκάσιοι ou Οὐιδουκαίσιοι et les Οὐαδικάσιοι sont très-probablement les Viducasses. J'ajouterai que les renseignements recueillis par Ptolémée sur le littoral du nord-ouest de la Gaule, entre le cap du Finistère et les côtes de la Manche, étaient nuls : nous le voyons en effet énumérer ainsi les peuples depuis l'embouchure de la Seine jusqu'au cap du Finistère : Αηξούβιοι, Οὐενελοί, Οὐιδουκάσιοι, puis ensuite jusqu'au promontoire *Gobæum*, Ὀσίσμιοι : traduisons en français, et nous avons à peu près les départements de l'Eure, du Calvados, de la Manche, puis les Osismiens, occupant la partie septentrionale de l'ancienne province de Bretagne; au-dessous d'eux les *Redones*, les *Namnetes* et les *Veneti* : les *Osismi* auraient donc occupé une partie du départements d'Ille-et-Vilaine et ceux des Côtes-du-Nord et du Finistère. Ce système est dans une contradiction flagrante avec la *Notice des provinces*, rédigée à la fin du quatrième siècle, qui s'accorde avec César pour partager la presqu'île armoricaine entre cinq peuples : les *Osismi*, les *Veneti*, les *Curiosolites*, les *Redones* et les *Namnetes*, suivant César; la *civitas Redonum*, la *civitas Namnetum*, la *civitas Coriosopitum*, la *civitas Venetum*, la *civitas Ossismorum*, suivant la Notice des provinces.

Remarquons que la « Notice des dignités » indique encore implicitement cinq populations, puisque les garnisons romaines en Armorique résidaient dans cinq localités : les Maures vénètes à Vannes, les Maures osismiens à Carhaix, les *Superveanti* à *Manna-*

(1) J'insiste sur ce point parce que dans le *Recueil des historiens des Gaules*, et dans le savant travail de B. Guérard, on voit une tendance marquée à confondre les Curiosolites avec les Corisopites.

Digitized by Google

tias, qui paraît être le nom de Nantes altéré par un copiste; les Lètes francs à Rennes, et les *Martenses* à Alet (Saint-Servan).— Alet étant dans l'ancien territoire des Curiosolites, il est évident que dès cette époque Corseul, l'ancienne capitale, qui avait pris le nom de la population, avait déjà perdu son importance, qui avait passé à Alet. Les invasions du Nord, alors menaçantes, devaient faire préférer comme chef-lieu une localité du littoral à une bourgade située au milieu des terres. Alet devint plus tard le centre du diocèse, dont Corseul faisait partie comme chef-lieu de doyenné.

Dans la « Notice des provinces », les manuscrits donnent plusieurs variantes pour le nom de la cité des Curiosolites; on lit : *Corisopitum*, *Consulitum*, *Chorisoporum*, *Conisolitum*, *Corisopotum*, *Corosopitum*, *Consolitum*. Les copistes faisaient souvent leur travail avec peu de soin, car dans un manuscrit on lit *Namnetum* là où il devrait y avoir *Coriosopitum ;* et ailleurs, au lieu de *Venetum*, on trouve quelquefois *Coriosolitum*, *Corisopicensium :* il y a donc eu des transpositions, mais aucune ne laisse supposer que l'on ait confondu les *Ossismi* avec les *Curiosolites.*

Cette confusion peut s'expliquer assez facilement : les plus anciennes copies de la « Notice des provinces » que nous avons ne remontent pas au delà du commencement du neuvième siècle; or, à cette époque, il y avait en Armorique un évêché dont le siége portait le nom de *Corisopitum*, sans que pour cela il y eût des *Corisopitenses :* c'était un nom de ville et nullement un nom de peuple.

M. de Courson, et simultanément M. de la Borderie, sans s'entendre entre eux, ont établi d'une manière certaine que, dès l'époque romaine, dans la Bretagne insulaire, il y avait une ville nommée *Corisopitum* : c'était Cordridge, dans le comté de Northumberland; or, les Bretons qui, au cinquième siècle, émigrèrent en Armorique y apportèrent le nom de Cornouaille, et y fondèrent aussi *Corisopitum*, en souvenir de la mère patrie : telle est l'origine de Quemper, qui devint le chef-lieu du diocèse de Cornouaille. Ne semble-t-il pas probable que les copistes de la Notice, ne sachant au juste à quoi s'en tenir entre le nouveau diocèse breton de *Corisopitum* et l'ancienne cité des *Curiosolites*, ayent commis les erreurs et les transpositions que je signalais plus haut?

En supprimant donc les *Biducasii*, et en plaçant les *Curiosolites* entre le Léguer, ou rivière de Lannion, et la Rance, peut-être même le Couesnon, on s'accorde, malgré Ptolémée, avec César, Pline et les Notices des provinces et des dignités de l'empire; on s'accorde également avec Eginhard, qui parle de ces peuples comme voisins de

Digitized by Google

Vénètes, qui sont au-dessous, *et in ultimis Galliæ finibus*, à l'extrémité septentrionale de la Gaule.

Maintenant, après d'aussi longues observations, naturellement motivées par l'importance des travaux de M. Bernard, et l'abondance des matériaux réunis dans son beau volume, il est juste de faire voir une conquête qui lui est due, et que personne ne peut lui contester.

Jusqu'à ce jour on a placé à Ainay le temple dédié à Rome et à Auguste par les trois Gaules; dans la dernière édition de Spon, en 1857, cette opinion prévaut encore, puisque les annotations modernes ne laissent pas entrevoir qu'alors les antiquaires lyonnais contestent cette conjecture : alors on croyait toujours « qu'Enay a pris son « nom de l'ancien Athenæum, où l'on faisait les jeux académiques « et le service à Auguste. »

Dix ans auparavant, M. Bernard avait déjà cependant soutenu que le temple de Rome et d'Auguste n'avait pu être à Ainay, et cela par une bonne raison : c'est que le confluent du Rhône et de la Saône, à l'époque de la fondation, n'était point sur ce point; pendant longues années il fut seul de son opinion, puis maintenant les adversaires les plus autorisés se sont rendus à ses arguments : mon savant confrère a donc l'honneur d'avoir déterminé dans quelle partie de la ville actuelle de Lyon on doit chercher l'emplacement de l'autel de Rome et d'Auguste. Les découvertes d'inscriptions relatives aux prêtres et aux personnages honorés de monuments par le *Concilium Galliarum* viennent corroborer le système de M. Bernard ; aucune n'a été trouvée à Ainay, et toutes celles dont la provenance est bien constatée ont été retrouvées dans le quartier des Terreaux. En admettant que les fameuses colonnes de l'église d'Ainay soient celles qui ornaient l'autel des trois Gaules, il est plus logique de penser qu'elles ont été transportées dans cet antique sanctuaire, plutôt que de supposer que toutes les inscriptions ont été apportées d'Ainay dans le quartier Saint-Côme (1).

Il y a encore divergence d'opinions sur le point même où était l'autel, bien que la discussion soit terminée sur la région de Lyon où il faut le chercher. M. Bernard pense, et il ne parait pas avoir varié, que c'est sur l'emplacement de l'église Saint-Pierre-ès-liens ; cette église, très-ancienne, aurait remplacé le temple d'Auguste lorsque les biens du culte païen furent attribués au culte chrétien ;

(1) Il est à remarquer que plusieurs de ces inscriptions ont été trouvées sur ce point dans le lieu même où elles furent placées originairement.

Digitized by Google

M. L. Renier, dans une Note communiquée à la Société impériale des antiquaires de France, a prouvé, par la découverte d'un monument que les dépendances du temple s'étendaient jusque dans la partie nord de la place des Terreaux (1). M. Martin-Daussigny se prononce pour la partie méridionale de l'ancien Jardin des plantes, dans le voisinage de la place Sathonay (2), sur le penchant de la côte Saint-Sébastien.

La question ainsi posée, il n'y aurait plus que des fouilles faites avec soin qui pourraient donner la solution du problème. Nous faisons des vœux sincères pour que l'administration municipale de Lyon ne néglige aucun moyen d'éclaircir ce fait, qui se lie intimement aux souvenirs historiques les plus importants de la cité, je dirai même à l'histoire nationale. Des recherches faites intelligemment arriveront peut-être à révéler de nouvelles inscriptions, à faire retrouver quelques-unes de ces soixante statues des anciennes provinces gauloises.

En terminant je crois devoir remercier encore M. Aug. Bernard du livre qu'il vient de publier. Quelles que soient les critiques et les objections que son travail a soulevées et soulèvera, il n'en a pas moins rendu un service signalé à l'archéologie gallo-romaine. Il a peut-être discuté dans certains cas avec vivacité; mais toutes les personnes qui connaissent les ouvrages de mon savant confrère savent avec quelle ardeur il a l'habitude de traiter les questions qui occupent son érudition infatigable.

Anatole de Barthélemy,

Membre du Comité.

(1) *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1859, p. 121.

(2) Notice sur la découverte des restes de l'autel d'Auguste à Lyon, par E.-C.-Martin-Daussigny. — Voir aussi la Notice de M. Allmer sur la question de l'emplacement de l'autel de Rome et d'Auguste, 1864.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DÉPARMENTALE ET ÉTRANGÈRE.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON. — *Mémoires*; 2e série, tome X. — Année 1862, in-8° de 232 et 135 pages.

Partie littéraire :

— L'animisme et ses adversaires, par M. *Tissot*, 120 pages.

— Etude sur la philosophie des religions, à propos de l'ouvrage de M. de Labruguière, par M. le vicomte de *Sarcus*, 22 pages.

— La philosophie stoïcienne et les jurisconsultes romains, par M. *J. Simonnet*, 58 pages.

— Le P. Lacordaire, par M. *Foisset*, 31 pages.

COMMISSION DES ANTIQUITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR, A DIJON. — *Mémoires*; tome VI, 1re et 2e livraison. 1862-1863. in-4° de LXVI et 212 pages. Planches.

— Compte rendu des travaux de la Commission du 1er juillet 1860 au 1er juillet 1861, par M. *Mignard*, 22 pages.

— Saint-Philibert de Dijon et l'architecture romane en Bourgogne, par M. *Paul Foisset*, 32 pages.

— Mémoires sur les origines de la famille Berbisey, à l'occasion d'un hôtel ayant appartenu à cette famille, par M. *Jules d'Arbaumont*, 14 pages.

— Le clos de Vougeot, par MM. *Jules d'Arbaumont* et *Paul Foisset*, 16 pages.

— Compte rendu des travaux de la Commission, du 1er juillet 1861 au 1er juillet 1862 et du 1er juillet 1862 au 1er juillet 1863, par M. *Mignard*, 44 pages.

— Essai historique sur la sainte Chapelle de Dijon, par M. *Jules d'Arbaumont*, 125 pages.

— Un épisode de l'histoire municipale de Dijon, par M. *Grasset*, 6 pages.

— Rapport à M. H. Baudot, président de la Commission, sur les dernières fouilles exécutées au plateau dit de Laudunum, en 1863, pour le compte de la Commission, par M. *Lucien Coutant*, 11 pag.

Digitized by Google

Académie delphinale, a Grenoble. — *Bulletin ;* 2e série, tome II, 1861-1862. Grenoble, 1863, in-8° de 688 pages.

— Lecture de M. l'abbé *Auvergne* sur Mgr de Saint-Vallier, deuxième évêque de Québec.

— Etude sur le morcellement de la propriété en France, par M. *Morellet.*

— Etude sur Sébastien de Planta, membre de l'Académie delphinale, par M. *Albert du Boys.*

— Recherches des anciens vestiges germaniques en Dauphiné, par M. *Fauché-Prunelle.*

— Notes inédites de Villars sur quelques botanistes dauphinois, par M. *Ant. Macé.*

— Rapport sur l'essai d'un glossaire des patois du Lyonnais, Forez et Beaujolais, de M. Onofrio, par M. l'abbé *Trépier.*

— Mémoire sur quelques points controversés de la géographie des pays qui ont constitué le Dauphiné et la Savoie avant et pendant la domination romaine.— Notice bibliographique ; par M. *Ant. Macé* (avec une grande carte).

— Lettres inédites de J.-J. Rousseau avec des commentaires, par M. *G. Vallier.*

— Du patriotisme de Tite-Live et des erreurs où il l'entraîne, par M. *Roux.*

— Notes et observations sur l'origine de la domination des comtes Guignes à Grenoble et dans le Grésivaudan, et sur la valeur historique des cartulaires de Saint-Hugues, par M. l'abbé *Trépier.*

— Un oppidum gaulois retrouvé, par M. *de Saint-Andéol.*

Académie impériale de Reims. — 32e volume, 1859-1860, nos 3 et 4. Reims, 1862. 510 pages.

— La mosaïque des promenades et autres trouvées à Reims. — Etude sur les mosaïques et sur les jeux de l'Amphithéâtre, par M. *Ch. Loriquet*, 422 pages.

— Eustache Deschamps, poëte champenois au seizième siècle. — Discours d'ouverture prononcé à la séance publique par M. *Max. Sutaine,* président annuel, 14 pages.

— Compte rendu des travaux de l'année 1859-1860, par M. *Ch. Loriquet*, secrétaire général. 21 pages.

33e volume. Année 1860-1861. nos 1 et 2. Reims, 1862, 210 pag.

— De la particule dite nobiliaire, par M. *Paulin Paris*, 24 pages.

— Correspondance du duc de Mayenne publiée sur le manuscrit de la bibliothèque de Reims, par MM. *Henry* et *Loriquet*, 182 pages.

— Recherches sur un méreau du mont Olympe, par M. *L. Maxe*, 5 pages.

34e volume. Année 1860-1861, nos 3 et 4. Reims, 1862, 192 pag.

— Souvenirs du congrès scientifique tenu à Cherbourg en 1860, par M. l'abbé *Bouché.* 22 pages.

— Les ardoisières d'Angers, par M. *Cheysson*, 10 pages.

— Question des livrets agricoles, par M. *H. Paris*, 8 pages.

Digitized by Google

— Observation de pellagre. etc., par M. le Dr *Avrard*, 2 pages.
— Germain. — Notice biographique par M. *Max. Sutaine*, 12 p.
— J.-B. Liénard, peintre rémois. — Notice biographique, par *le même*.
— Sur les vitraux récemment placés dans la chapelle absidale de la cathédrale de Reims. — Lecture de M. *Ch. Givelet*, 13 pages.
— De l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, par M. l'abbé *Bouché*, 28 pages.
— Poésie, par M. *Cheysson*.
— Compte rendu des travaux de l'année 1860-1861, par M. *Ch. Loriquet*, secrétaire général, 10 pages.

35e volume. Année 1861-1862, nos 1 et 2. Reims, 1863, 272 pag.
— Correspondance du duc de Mayenne, etc. (suite et fin), 216 p.
— Papiers provenant de J.-B. Colbert, et récemment acquis par la Bibliothèque impériale et par la bibliothèque de Reims. — Communication de M *Ch. Loriquet*, 55 pages.

36e volume. Année 1861-1862, nos 3 et 4. Reims, 1863, 226 pag.
— Marque pharmaceutique inscrite sur une fiole en verre appartenant au musée de Reims. — Communication de M. *Ch. Loriquet*, 13 pages.
— Visite aux anciennes maisons de Reims, à l'occasion du congrès archéologique, en juillet 1861. — Lecture de M. *Givelet*, 35 p.
— La Rose, étude historique, physiologique, horticole et entomologique. — Lecture de M. *Th. Jullien*, 73 pages.
— Des mots *grigner*, *grincer*, *grimacer* et *rechigner*, à propos de l'enseigne des *Quatre chats grignants* et de celle de *Rechignechat*, à Reims. — Lecture de M. *Ch. Loriquet*, 12 pages.
— Poésies, par M. *E. Lesbazeilles* et *L.-F. Clicquot*.
— Compte rendu des travaux de l'année 1861-1862, par M. *Ch. Loriquet*, 26 pages.

Société d'archéologie lorraine, a Nancy. — *Mémoires;* 2e série, Ve volume. Nancy, 1863, in-8° de 442 et xvii pages. 5 planches.
— Représentation d'Hercule vainqueur des géants dans le nord-est de la Gaule, par M. *Bretagne*, 8 pages.
— La pierre tombale d'Arnould Souard, par M. *Louis Benoit*, 14 pages.
— Une famille de sculpteurs lorrains, par M. *H. Lepage*, 48 pag.
— Monuments lorrains à Rome, par Mgr *P. Lacroix*, 7 pages.
— Tombeau de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, à Asnières-sur-Oise, par M. *Morey*, 9 pages.
— La cathédrale de Toul, par M. l'abbé *Guillaume*, 194 pages.
— Quelques détails inédits sur la vie et les ouvrages de Florentin le Thierrat, par M. *Ch. Laprevoté*, 18 pages.
— Sur un ancien pouillé du diocèse de Toul, par M. *H. Lepage*, 140 pages.

Digitized by Google

Même Société. — *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine.* Tome VIII. Nancy, 1863, in-8° de XII et 256 pages. Contenu :

— Pouillé de Toul rédigé en 1402, et publié pour la première fois d'après la copie conservée à la Bibliothèque impériale.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. — *Précis analytique* de ses travaux pendant l'année 1861-1862. Rouen, 1862, 1 vol. in-8° de 325 pages.

— Notice biographique sur M. Aug. de Caze, par M. *Ed. Frère*, 7 pages.

— Etudes sur les aveugles et les sourds, par M. *de Lérue*, 12 p.

— Précis historique sur la Commission des antiquités du département de la Seine-Inférieure, par M. *Ballin*, 15 pages.

— Notice sur Savioli et traduction de ses pièces intitulées : *Gli Amori*, par *le même*, 20 pages.

Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme, — *Mémoires*; 2e série, t. II. Amiens, 1860-1861-1862, in-8° de 643 pages.

— La Fontaine, discours prononcé à la séance publique par M. *Tivier*, directeur. 20 août 1860. 18 pages.

— Compte rendu des travaux de l'Académie, par M. *Anselin*, 12 pages.

— De la sculpture chrétienne en France avant Charlemagne, par M. l'abbé *Corblet*, 12 pages.

— Discours sur la critique littéraire en deux parties, par M. *Hubert*.

— Biographie de M. Rigollot père, par M. le docteur *Courtillier*, 24 pages.

— Etude sur Octavie, tragédie d'Alfieri, par M. *Fuix*, 22 pages.

— De l'inscription maritime, par M. *J. Mancel*, 58 pages.

— Le bon vieux temps, discours prononcé à la séance publique, le 11 août 1861, par M. *Bécot*, directeur, 18 pages.

— Compte rendu des travaux de l'Académie, par M. *Anselin*, 24 pages.

— Etude iconographique sur le lion et le bœuf sculptés au portail des églises, par M. l'abbé *Corblet*, 20 pages.

— Notice sur les silex taillés des temps antéhistoriques, par M. *J. Garnier*.

— Un mot sur l'inscription maritime, par M. *J. Mancel*, 54 pag.

— Poésies, par MM. *Berville*, *E. Yvert* et *Breuil*.

Tome III, 1863, 552 pages.

— Charlemagne, discours par M. *Bouthors*, directeur, 16 pages.

— Compte rendu des travaux, par M. *Anselin*, 16 pages.

— Petite étude sur les Pastorales de Virgile, par M. *Berville*, 10 pages.

— Souvenirs de Venise.— La visite aux Arméniens, par M. *Daussy*, 12 pages.

Digitized by Google

— Quelques réflexions sur la nécessité des mœurs pour l'orateur et pour le poëte, par M. *Mathieu*, 22 pages.

— Mémoires d'un bibliophile (M. Tenant de Latour), par M. *Aug. Breuil*, 12 pages.

— Idée de la Bible, par M. l'abbé *Berton*, 22 pages.

— Etude sur les controverses de Sénèque le Rhéteur, par M. *Tivier*, 28 pages.

— Enquête sur la marine marchande, par M. *Mancel*, 12 pages.

— Coup d'œil sur la sculpture et la peinture au douzième siècle, par M. l'abbé *Corblet*, 14 pages.

— Du Nirvana bouddhique, en réponse à M. Barthélemy Saint-Hilaire, par M. *Obry*, 237 pages.

Société des antiquaires de Picardie. — *Mémoires*; tome IX de la 2e série, XIXe de la collection. Paris et Amiens, 1863, in-8° de 596 pages.

— L'intérêt de clocher, discours prononcé par M. *Boulhors*, président, 12 pages.

— Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1861-1862, par M. *J. Garnier*, 18 pages.

— Aperçu sigillographique des archives départementales de la Somme, par M. *Boyer de Sainte-Suzanne*, 21 pages.

— Rapport sur les armoiries des villes d'Amiens, Abbeville, Péronne, Montdidier et Doullens, par M. *A. Dutilleux*, 27 pages.

— Note sur les armes de la nation picarde à l'Université d'Orléans au quinzième siècle, par *le même*, 6 pages.

— Note sur une découverte d'objets romains faite à Saint-Acheul-lès-Amiens en 1861, par M. *J. Garnier*, 16 pages.

— Description des vitraux de l'église d'Agnières (canton de Poix), par M. l'abbé *A. Normand*, 14 pages.

— Essai pour servir à l'histoire des monnaies de la ville de Soissons et de ses comtes, par M. le Dr *Voillemier*, 62 pages.

— Journal historique de Jehan Patte, bourgeois d'Amiens (1587-1617), publié sur le manuscrit de la bibliothèque d'Amiens, 194 p.

— L'incendie du clocher de la cathédrale d'Amiens en 1527, d'après un témoin oculaire, par M. *Ch. Dufour*. 26 pages.

— Blanche d'Aurebruche, vicomtesse d'Acy, et ses trois maris, par M. *G. du Fresne de Beaucourt*, 24 pages.

— Recherches sur divers lieux du pays des Silvanectes. — Études sur les anciens chemins de cette contrée, gaulois, romains, gaulois romanisés, etc., mérovingiens, par M. *Peigné-Delacourt*, 68 pages.

— L'apostolat de saint Firmin, premier évêque d'Amiens, rétabli au troisième siècle, discours, par M. *Ch. Dufour*, 26 pages.

— Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1862-1863.

Digitized by Google

Société archéologique de Sens. — *Bulletin*; tome VIII. 1863, in-8° de 380 pages. 2 planches.

— Voies romaines dans l'arrondissement de Sens, par M. *Carré*, 16 pages.

— Notice sur saint Ebbon, archevêque de Sens, mort en 750, par M. l'abbé *Brullée*, 10 pages.

— Pièces relatives à la ville de Sens conservées à la bibliothèque de Melun. par M. *G. Leroy*, 7 pages.

— Notice religieuse, historique, archéologique et statistique sur la ville de Ligny-le-Châtel, par le R. P. *Cornat*, 224 pages.

— Les destinées de Sens, par M. *Buzy*, 12 pages.

— Adieux aux vieux marronniers de Sens, par *le même*, 7 pages.

— Notice historique sur le mariage de saint Louis à Sens, par M. *E. Jacob*, 23 pages.

— Doléances et tribulations d'un religieux du diocèse de Sens pendant l'invasion anglaise en 1358, par M. *G. Julliot*, 10 pages.

— Notice sur les comtes de Joigny, par M. l'abbé *Carlier*, 21 p.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Commission historique du département du Nord.

Composition du bureau.

Président : M. E. de Coussemaker, correspondant de l'Institut.
Vice-président : M. le comte de Melun.
Secrétaire général : M. C. Lion.
Secrétaire-archiviste : M. Ch. Vincent.

Académie d'Arras.

Composition du bureau.

Président : M. Laroche, ancien magistrat, maire de Duisans.
Chancelier : M. de Mallortie, principal du collége.
Vice-chancelier : M. Caron, bibliothécaire communal.
Secrétaire perpétuel : M. le comte d'Héricourt.
Secrétaire adjoint : M. A. Parenty, conseiller de préfecture.
Archiviste perpétuel : M. Billet, ancien membre du conseil général.
Archiviste adjoint : M. Godin, archiviste du Pas-de-Calais.

Académie de Stanislas, a Nancy.

Composition du bureau.

Président : M. Lacroix, professeur d'histoire à la Faculté des lettres.
Vice-président : M. Regneault, professeur de mathématiques à l'École impériale forestière.
Secrétaire perpétuel : M. Simonin, directeur de l'Ecole de médecine.
Archiviste-trésorier : M. Soyer-Willemet, bibliothécaire en chef de la ville.
Secrétaire annuel : M. Renard, professeur de mathématiques à la Faculté des sciences.

Digitized by Google

Congrès scientifique de France.

31e *session.*

La 31e session du congrès scientifique de France s'ouvrira à Troyes le lundi 1er août 1864.

Toutes les personnes qui s'intéressent aux progrès des sciences, des lettres et des arts, sont invitées à s'associer aux travaux de la 31e session.

Les Académies et les Sociétés savantes de France sont priées de s'y faire représenter par un ou plusieurs de leurs membres.

La durée de la session sera de dix jours.

Les travaux du congrès sont répartis en cinq sections : 1° sciences mathématiques, physiques et naturelles ; 2° agriculture, industrie et commerce ; 3° sciences médicales ; 4° histoire et archéologie ; 5° littérature et beaux-arts.

A l'ouverture de la première séance, on nommera le président et les quatre vice-présidents du congrès, qui, avec les secrétaires généraux et le trésorier, formeront le bureau central.

Les secrétaires des sections inscriront dans leurs sections respectives tous ceux qui désireront en faire partie. — On pourra se faire inscrire dans plusieurs sections à la fois.

Chaque section, le lendemain de l'ouverture du congrès, nommera son président et ses vice-présidents.

Les sections s'assembleront chaque jour. L'ordre et l'heure d'ouverture de leurs séances seront proposés par la commission d'organisation et arrêtés dans la séance générale d'ouverture ; les sections en fixeront elles-mêmes la durée à leur premiere réunion ; elles pourront, dans l'intérêt de leurs travaux, se diviser en sous-sections.

Chaque jour, à trois heures après midi, il y aura assemblée générale de toutes les sections. Un des secrétaires lira le procès-verbal de la séance de la veille. La séance sera ensuite consacrée à des lectures de Mémoires et à des communications verbales.

Nul ne pourra prendre la parole à une séance sans l'autorisation du président.

Aucune délibération ne sera prise, soit dans les sections, soit dans les séances générales, si le quart des membres inscrits n'est pas présent.

Toute discussion sur la religion et la politique est formellement interdite.

Aucun travail ne sera lu en séance générale qu'après avoir été approuvé par la section à laquelle il appartiendra.

Les membres ont, outre le droit de communiquer des travaux, celui de présenter des questions autres que celles du programme. Ces questions devront être préalablement déposées sur le bureau en séance générale. Elles seront examinées le soir même par la commission permanente, qui jugera si elles peuvent être admises. Le

Digitized by Google

résultat de la délibération sera communiqué le lendemain aux sections qu'elle concerne.

La commission permanente est composée des membres du bureau central et des présidents des sections.

Des excursions scientifiques pourront avoir lieu pendant et après la durée du congrès.

Seront membres du congrès les personnes qui, ayant accepté l'invitation qui leur a été faite, auront versé entre les mains du trésorier la somme de *dix francs*, pour servir à acquitter les frais de la tenue du congrès et à imprimer le compte rendu des travaux de la session.

Chaque membre du congrès aura droit à un exemplaire du compte rendu qui sera publié par les soins des secrétaires généraux.

Les personnes empêchées de se rendre au congrès pourront, de même que celles qui y assisteront, présenter des Mémoires sur les diverses questions contenues dans le programme, ou sur tout autre sujet relatif aux travaux des questions, sauf, dans ce dernier cas, à se conformer à l'article 12.

Avant de se séparer, le Congrès fixera la date et le lieu de la 32e session.

Toute difficulté non prévue par les présentes dispositions sera soumise à la commission permanente.

QUESTIONS SOUMISES A L'EXAMEN DES DIVERSES SECTIONS.

Ire SECTION.

Sciences physiques et naturelles.

Géologie. — Minéralogie.

1° Décrire le terrain diluvien du département de l'Aube ; — signaler ses caractères, ses différences.

2° Décrire sommairement les terrains traversés par le chemin de fer de Paris à Mulhouse dans le département, par suite des travaux exécutés pour l'établissement de cette ligne.

3° Etudier les terrains des grès verts du département et signaler notamment les gisements des phosphates.

4° De l'hydrographie souterraine du département, traitée d'après la formation géologique des terrains.

5° Le sol du département s'est-il desséché depuis les temps historiques ?

6° Les terrains du département de l'Aube contiennent-ils beaucoup de débris organiques ? — La paléontologie du département est-elle bien connue ? — Quels sont les mollusques et les rayonnés fossiles les plus remarquables de la région ?

Botanique.

1° Observations générales sur la géographie botanique de l'Aube.

2° Donner une idée de la richesse de la Flore locale.

Digitized by Google

3° Indiquer les plantes rares, et celles particulières aux différents terrains dont se compose le sol du département.

4° Faire connaître sommairement les cryptogames qui s'y trouvent.

Zoologie.

1° Quelles sont les espèces de poissons qu'on trouve dans les eaux du département de l'Aube? — Quelles seraient les nouvelles espèces qu'il serait avantageux d'y introduire?

2° Quels ont été les essais de pisciculture tentés dans le département?

3° Quelles sont les espèces d'animaux qui tendent à disparaître de la Champagne? — Quelles sont celles qui tendent à s'y introduire et à s'y propager?

4° Des oiseaux qui nichent dans la Champagne méridionale.

5° Quelles sont dans la Champagne méridionale les observations sur la distribution des mollusques terrestres et fluviatiles?

6° Les différentes classes d'insectes ont-elles été étudiées dans le département de l'Aube? — Quels sont les travaux entomologiques qui ont éte publiés? — Découvertes faites depuis leur publication. — L'entomologie de l'Aube offre-t-elle dans quelques-unes de ses parties des particularités qui la distinguent de celle des autres départements?

7° Les microlépidoptères, jusqu'à présent peu étudiés en France, ont-ils été l'objet de quelques observations dans le département de l'Aube? — Quelles sont les espèces qui, à l'état de larves, sont les plus nuisibles?

8° Etudes sur la galéruque *calmariensis*, — sa larve, — son habitation, — ses mœurs, — ses ravages dans les plantations d'ormes, — moyens de les prévenir.

9° Quelle est l'alimentation habituelle de l'outarde canepetière? — Peut-on espérer voir cet oiseau devenir domestique?

10° Etudes sur les reptiles du département.

Chimie. — Physique.

Chimie.

1° Résumer sommairement l'histoire de la houille sous le rapport géologique et minéralogique. — Indiquer les caractères physiques et chimiques des principales espèces. — Décrire succinctement toutes les applications industrielles de la houille et des produits qui en dérivent. — Insister particulièrement sur ceux employés aujourd'hui dans la teinture; — exposer pratiquement les procédés les plus simples et les plus économiques pour les obtenir industriellement.

2° Etudier, sous le rapport chimique, les vins des principaux crus du département de l'Aube; — faire connaître la constitution de chacun des terrains correspondants et l'influence que celle-ci peut exercer sur les caractères physiques et chimiques de ces vins.

Digitized by Google

3° Faire l'analyse des eaux de Troyes.

4° Indiquer un moyen simple et rapide de déterminer les proportions dans lesquelles ont été faits les mélanges de laine et de coton dans certaines étoffes.

5° Quelle est la cause de la décrépitation de certains sels ?

Physique.

1° Comparer la théorie du fluide électrique unique avec la théorie des deux fluides au point de vue de l'électricité atmosphérique.

2° Du télégraphe électrique ; — des perfectionnements dont il est susceptible.

3° Théorie mécanique de la chaleur.

Météorologie.

1° Quels renseignements utiles peut-on tirer des observations météorologiques faites, soit en un seul point, soit en différents points d'une même localité ?

2° Quelles sont les observations météorologiques qui ont été faites en Champagne ? — Quelles conclusions pourrait-on en tirer ?

3° Quelles sont les observations qu'il convient de faire ? — Comment doit-on les faire et les coordonner pour en tirer des renseignements précis intéressant l'hygiène et l'agriculture ?

4° Est-il possible de faire une statistique des communes grêlées fréquemment et des communes qui semblent exemptes de sinistres météorologiques ?

IIe SECTION.

Agriculture. — Industrie. — Commerce.

1° Où en sont en Champagne les études telluriques et la confection des cartes agronomiques ? — A-t-on déjà produit quelques essais de cartes semblables d'après les bases indiquées par l'Institut des provinces et les Congrès ?

2° Influence des plantations d'arbres verts sur l'agriculture de la Champagne.

3° Quels sont les meilleurs procédés à employer pour tirer parti des nombreuses plantations de pins, et obtenir les essences, goudrons, térébenthines, huiles, etc., produits aujourd'hui indispensables à l'industrie ?

4° Rechercher les causes du déplacement de la richesse agricole dans le département.

5° De l'emploi des cours d'eau par rapport à l'agriculture.

6° Quels sont les avantages et les inconvénients des croisements des races d'animaux domestiques ? — Quelles sont les modifications apportées dans les formes, les aptitudes des races, par l'alimentation, le régime et l'hygiène ?

7° Quelles sont les industries annexes de l'agriculture qui seraient les plus profitables dans le département ? — Indiquer les tentatives déjà faites.

Digitized by Google

8° De l'emploi, comme amendement, de la marne et de l'argile dans le département.

9° Les machines agricoles sont-elles répandues dans le département? — Les machines à battre fonctionnent-elles dans toutes les communes? — Quelles sont les machines agricoles inventées ou construites dans le pays ?

10° Quels sont les moyens qu'on peut employer pour empêcher la déperdition des purins dans les campagnes? — L'administration municipale ne peut-elle pas, au point de vue de la salubrité, empêcher les habitants de la campagne de laisser le purin s'écouler sur la voie publique ?

11° Quels sont les procédés employés pour la fabrication du cidre dans quelques cantons de l'Aube? — Indiquer les améliorations qu'il est utile de recommander aux populations rurales.

12° L'enseignement primaire de l'agriculture est-il organisé dans les écoles communales de la Champagne ? — En quoi cet enseignement a-t-il consisté jusqu'ici ?

13° Depuis quelle époque cultive-t-on les betteraves dans le département ? — Cette culture épuise-t-elle les terrains? — Combien existe-t-il de distilleries d'alcool de betteraves ?

14° Quels progrès a faits dans le département de l'Aube la culture du maïs depuis la publication du comte Lelieur, de Ville-sur-Arce ?

15° Décrire les modifications introduites dans la culture de la vigne, dans le département, et en rechercher les causes. — Pourquoi cette culture s'est-elle transportée sur des terrains différents de ceux où elle était pratiquée autrefois ?

16° S'est-on occupé de sériciculture dans le département de l'Aube ? — A-t-on essayé l'éducation de diverses espèces de vers à soie ?

17° Quel est le meilleur mode de venir au secours des ouvriers durant les crises commerciales ?

18° Donner la statistique industrielle du département de l'Aube.

19° Quelles sont les industries autrefois florissantes qui ont disparu du département? — Quelles industries les ont remplacées? — Indiquer les causes de ces transformations.

20° Quelles peuvent être les causes de la qualité et de la supériorité du blanc donné à Troyes aux tissus de coton ? — La nature et la composition des eaux employées à cette industrie ne seraient-elles pas pour beaucoup dans le résultat obtenu ?

21° Que faut-il entendre par enseignement professionnel ? — Quelles doivent être les bases de cet enseignement? — Et quels résultats a-t-on obtenus dans les écoles des arts et métiers en introduisant dans l'enseignement des travaux manuels?

IIIe SECTION.

Sciences médicales.

1° Examen des divers systèmes d'administration de secours mis en usage dans les grandes épidémies.

Digitized by Google

2° Des cimetières. — Ne doit-on pas les éloigner des agglomérations importantes?

3° Des inconvénients du séjour des fumiers devant les maisons d'habitation à la campagne.

4° De l'éducation physique des enfants.

5° Du goître dans l'Aube.

6° De la pellagre dans l'Aube.

7° De la scrofule, de ses causes, de son traitement. — Est-elle en progrès ou en décroissance, depuis trente ans, dans l'Aube?

8° De la fièvre typhoïde, dans les contrées de l'Aube, où la fièvre paludéenne est endémique.

9° Des maladies épidémiques qui ont régné dans le département, dans ces dernières années, et en particulier de la dyssenterie, de la grippe, de la rougeole.

10° Existe-t-il des maladies particulières à certaines classes d'industrie du pays? — Quelles sont-elles? — Quelles règles hygiéniques doit-on suivre pour les éviter?

11° Considérations anatomiques, physiologiques et pathologiques sur les articulations.

12° Des luxations rares.

13° Des divers procédés pour l'extraction des corps étrangers dans la vessie et dans l'urètre.

14° De l'emphysème en général.

15° Des vomissements incoercibles dans la grossesse.

16° Réflexions sur l'application du forceps et sur la version.

17° Depuis que la ville de Troyes n'est plus entourée de murs, la santé publique s'est-elle améliorée? — Quels résultats l'hygiène publique a-t-elle obtenus?

Art vétérinaire.

1° Quelles sont les causes qui produisent dans l'espèce ovine l'affection appelée cachexie aqueuse? — Quels sont les moyens de guérison les plus efficaces?

2° La castration des vaches, dans le but d'obtenir du lait d'une manière permanente, a-t-elle été pratiquée dans l'Aube? — Quels résultats la méthode de M. Charlier a-t-elle donnés?

3° De l'épizootie sur les oiseaux de basse-cour dans le département de l'Aube.

IVe SECTION.

Archéologie. — Histoire.

1° Décrire les monuments celtiques du département.

2° Est-on autorisé, par des faits bien observés, à reconnaître dans les monuments celtiques de la Champagne deux époques distinctes, savoir l'âge de pierre et l'âge de bronze? — Indiquer toutes les observations qui pourraient justifier cette classification ou la contredire.

3° Quels sont les dolmens qui ont été détruits depuis la tenue du

Digitized by Google

congrès archéologique à Troyes en 1853 ? — En possède-t-on des dessins ?

4° Quelles sont les traces monumentales ou traditionnelles du culte druidique dans le département ?

5° Quels sont les cimetières gallo-romains du département ?

6° Quelle était l'étendue de la ville de Troyes sous la domination romaine ?

7° A quelle époque peut-on faire remonter la construction des cavaux ou souterrains existant en dehors des habitations actuelles de la ville de Troyes ?

8° A quelles espèces d'établissements appartiennent les mosaïques trouvées à Troyes, à Paisy-Cosdon, à Essoyes et à Neuville-sur-Seine ?

9° En dehors des centres habités, quels sont les établissements gallo-romains dont on a trouvé des traces dans le département ?

10° Indication des lieux où se rencontrent des monceaux ou des traces de mâchefer. — A quelle époque remontent ces mâchefers, et de quel genre d'usine peuvent-ils provenir ?

11° Quel est le nom antique de la ville dont les ruines existent sur le plateau de Vertault ? — Quelle a été son importance ? — Quelle est l'époque de sa destruction ?

12° Du lieu de la défaite d'Attila en 451.

13° Bar-sur-Aube est-il l'antique *Segessera* des itinéraires de l'empire ? — Etude sur le camp Sainte-Germaine. — Etude sur sainte Germaine.

14° Des limites territoriales des centres habités dans le département de l'Aube. — Rechercher l'époque de leur établissement.

15° Origine du christianisme dans le diocèse de Troyes. — Ses premiers apôtres. — Ses progrès. — Ses premières églises.

16° Fondation de la cathédrale de Troyes. — Ses développements. — Etude sur la cathédrale actuelle.

17° Etude sur saint Loup et sur quelques-uns de ses principaux successeurs.

18° Etude sur les comtes de Champagne.

19° Etudes historiques sur la dérivation des eaux de la Seine à Troyes.

20° Etude sur saint Bernard et sur Clairvaux.

21° Quelles ont été les institutions communales en Champagne au douzième et au treizième siècle ?

22° Comment la ville de Troyes est-elle devenue un grand centre commercial au moyen âge ? — Indiquer la population urbaine à différentes époques.

23° Quelle part la Champagne méridionale a-t-elle prise dans les croisades ? — Des principaux seigneurs de la région qui sont allés en Terre-Sainte ?

24° De la condition du servage en Champagne au moyen âge et dans les temps plus modernes.

25° Des maisons et des possessions de l'Ordre du Temple dans la Champagne méridionale.

Digitized by Google

26° Quels sont les hommes célèbres sortis de l'abbaye de Montier-la-Celle ?

27° Faire la généalogie et l'histoire d'une grande famille de la région.

28° Quelle est l'importance, au point de vue de l'histoire de la localité, de l'ouvrage de Desguerrois, intitulé : *Saincteté chrestienne ?*

29° Etude historique sur les Oratoriens de Troyes au dix-septième et au dix-huitième siècle.

30° Etude historique sur le château de Rosières et sur le château des Cours.

31° Existe-t-il encore un certain nombre d'arbres dits *arbres de Sully* dans le département de l'Aube ?

32° De l'importance de l'imprimerie de Troyes dans les siècles passés. — Des livres de colportage connus sous le nom de *Bibliothèque bleue de Troyes.*

33° Histoire de la fabrication et du commerce de la bonneterie dans le département de l'Aube dans le dix-septième et dans le dix-huitième siècle.

34° Y a-t-il des communes dans le département de l'Aube dont la population ait augmenté, ou ait diminué d'une manière notable depuis un siècle, ou depuis un demi-siècle ? — Quelles en sont les causes ?

35° Y a-t-il des différences caractéristiques entre les habitations des diverses parties du département de l'Aube ? — Le costume des populations rurales offre-t-il encore des différences d'une contrée à l'autre ?

36° Les châteaux forts du douzième et du treizième siècle, en Champagne, offrent-ils des dispositions particulières autres que celles indiquées dans le *Cours d'antiquités* de M. de Caumont (t. Ve) ? — En quoi consistent ces dispositions ?

Ve SECTION.

Littérature. — Beaux-Arts. — Philosophie. Economie politique.

1° Du réalisme dans la littérature et dans les arts.

2° Recherches sur le mouvement littéraire et scientifique à Troyes au seizième siècle.

3° Etude biographique et littéraire sur le poëte Boursault, de Mussy-sur-Seine.

4° Etude sur les principaux artistes de Troyes.

5° Quelles sont les œuvres de Mignard et de Girardon conservées à Troyes ?

6° Faire l'historique des diverses institutions artistiques de la ville de Troyes, principalement celui de l'école de dessin.

7° Indiquer les raisons pour lesquelles les secours à domicile ont

Digitized by Google

sans cesse tendu, depuis le moyen âge, à se substituer aux secours donnés dans les maisons hospitalières.

8° Moyens d'arrêter le paupérisme dans les classes industrielles. — De l'action des sociétés de secours mutuels dans le département de l'Aube.

9° Des moyens employés pour éteindre la mendicité à Troyes, en exécution de l'ordonnance du roi de 1724.

10° Comparer les attributions des assemblées provinciales de 1787 à celles des conseils généraux actuels.

11° L'instruction primaire doit-elle être entièrement gratuite et obligatoire ?

12° L'initiative et le désintéressement dans les études littéraires et artistiques sont-ils en décroissance en Champagne comme dans beaucoup d'autres contrées de la France.

13° Faire ressortir tout ce que gagnent l'intelligence humaine et l'intérêt matériel par l'esprit d'association et le frottement des idées.

Société d'émulation de Cambrai.

Programme des questions mises aux concours de 1865.

La Société d'émulation a décidé dans sa séance du 20 janvier 1864 qu'elle maintiendra dans son programme, parmi les questions qu'elle a posées et qui n'ont pas été résolues, celles qui ont pour objet :

1° Une statistique agricole rédigée dans le but de faire connaître : 1° les améliorations qui ont été obtenues depuis dix ans, et que l'on doit au mode de culture ; 2° celles qui ont pour objet la stabulation et l'architecture rurale ;

2° L'histoire de la domination espagnole. Comment a-t-elle commencé ? De quelle manière s'est-elle établie ? Quels changements a-t-elle introduits dans les usages et dans la langue ? Quels souvenirs en a-t-on conservés ?

3° L'histoire des états de l'ancien Cambrésis, à laquelle elle désire voir rattacher celle de la subdélégation de Cambrai, qui devra faire connaître les affaires que la généralité de Lille l'a chargée de traiter et les intérêts qu'elle lui a donné à défendre dans la Flandre wallonne, à laquelle elle appartenait ;

4° L'indication des plus anciens titres du dialecte vulgaire de cette province, ses altérations depuis le treizième siècle, son affinité avec la langue romane et les patois des provinces voisines, et ses analogies avec la langue espagnole ;

5° L'origine et le caractère des fêtes du jour de l'an, des Rois, de l'Abbé-boit, du carnaval, de la Saint-Panchard, de la mi-carême, du jour de Pâques, du 1er avril, du 1er mai, de la Saint-Jean, de la Saint-Pierre, du jour des Morts, de la Noël, des Innocents, etc. ;

Digitized by Google

6° L'histoire de l'ancienne administration de la justice dans le Cambrésis avant l'année 1574, époque de la promulgation de la coutume de Cambrai, l'organisation des tribunaux ecclésiastiques de cette province et celle de ses bailliages et de ses mairies;

7° L'histoire de l'une de ses grandes abbayes et son influence sur la civilisation du pays;

8° Les mesures à prendre pour ramener les auteurs dramatiques à leur mission, qui est de ne récréer qu'à la condition de moraliser et d'instruire;

9° Les moyens pratiques à employer pour diriger exclusivement vers l'honnête, l'utile et le beau, la littérature populaire en général, et surtout les publications illustrées (romans, contes, etc.), accessibles par leur prix et leur mode de vente à toutes les classes de la société;

10° Les encouragements à donner aux hommes de lettres et aux artistes pour les retenir dans leur province.

La Société désire qu'à ce sujet l'on examine si la province a toujours les travers qu'on lui reprochait aux dix-septième et dix-huitième siècles.

11° L'appréciation du caractère du luxe dans l'état actuel de notre civilisation.

La Société désire voir discuter à ce sujet la fausse opinion qu'en ont donnée les moralistes en le censurant, et les économistes en le prônant, les uns et les autres sans réserve. Elle demande que l'on examine si l'on peut toujours régler les jouissances qu'on veut avoir sur les moyens qu'on a de se les donner; si le luxe, qui n'est ordinairement qu'un reflet des mœurs, ne peut être réglé par elles, et quelles peuvent être ses conséquences fâcheuses dans les familles qui n'ont que le nécessaire, lorsqu'elles se laissent entraîner par l'exemple de celles qui vivent près d'elles dans une condition plus aisée.

A ces questions, qui n'ont pas cessé de l'intéresser, la Société ajoute les suivantes :

Histoire.

Le camp d'Étrun, qui a conservé jusqu'aujourd'hui le nom de camp de César, est-il incontestablement romain?

En reconnaissant que les Romains ont campé sur son emplacement, doit-on admettre que c'est postérieurement à l'expédition de César?

Faut-il continuer de placer entre les collines de Vaucelles et de Bonavis, conformément aux conjectures qui ont amené la Société d'émulation à le croire en 1829, le champ de bataille où César défit l'armée des Nerviens?

A quels caractères autres que celui de leur forme peut-on aujourd'hui reconnaître les camps romains, qui, de l'avis de Végèce, étaient carrés, arrondis, triangulaires ou oblongs, suivant les lieux

Digitized by Google

où ils étaient établis (pro necessitate loci, vel quadrata, vel rotunda, vel trigona, vel oblonga castra constitues. *De re militari*, lib. 3, c. 8).

Philosophie morale.

Quels sont les dangers auxquels peut exposer les jeunes gens qui doivent être les artisans de leur fortune la fréquentation de ceux qui n'ont jamais senti l'aiguillon du besoin, et qui, ne voyant à leur entrée dans le monde à tirer aucun parti ni de l'éducation qu'on leur a donnée ni de l'instruction qu'ils ont reçue, prennent des habitudes d'oisiveté dont ils se font une sorte de privilége ?

Pour la *poésie*, la Société continue de laisser indéterminés l'étendue des pièces à couronner ainsi que le choix des sujets qui pourront être traités dans les différents genres ; elle décernera, s'il y a lieu, sa *lyre d'argent* à la pièce qui sera jugée digne de l'obtenir.

Les envois faits à la Société obtiendront, suivant leur importance et leur mérite, une médaille d'or, de vermeil, d'argent, de bronze, ou une mention honorable, et seront insérés en entier ou par extraits dans ses Mémoires.

Les ouvrages destinés aux divers concours doivent parvenir au président de la Société avant le 1er juillet 1865, et chacun doit porter une devise ou épigraphe répétée dans un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Prix proposés pour l'année 1865.

Legs Bouetot.

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur de la meilleure comédie inédite en vers.

Chaque ouvrage manuscrit portera en tête une devise qui sera répétée sur un *billet cacheté* contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Pour les tableaux, la désignation du sujet remplacera la devise. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages envoyés devront être adressés *francs de port*, avant le 1er mai 1865 (terme de rigueur), soit à M. A. Lévy, soit à M. A. Decorde, *secrétaires de l'Académie*.

Médailles d'honneur.

L'Académie décernera alternativement, dans sa séance publique, des *médailles* aux auteurs, nés ou domiciliés en Normandie, qui

Digitized by Google

les auront méritées par leurs travaux dans les *sciences*, les *lettres* ou les *arts*.

Legs Dumanoir.

Elle décernera, également, dans la même séance, une somme de 800 fr. à l'auteur d'une *belle action*, accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

Les renseignements fournis à l'Académie devront former une *notice circonstanciée* des faits qui paraîtraient mériter d'être récompensés, et accompagnée de l'attestation dûment légalisée des autorités locales.

Ces pièces doivent être adressées *franco* à l'un des secrétaires de l'Académie avant le 1er juin, terme de rigueur.

Extrait du règlement de l'Académie.

« Les manuscrits envoyés au concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais. »

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES, A ÉPINAL.

Programme des concours ouverts en 1864.

I.

Agriculture.

Grandes primes départementales.

Ces primes sont attribuées chaque année à un arrondissement différent, dans l'ordre suivant : Neufchâteau, Remiremont, Mirecourt, Saint-Dié, Epinal.

Elles sont prises sur une subvention annuelle qui est accordée par le Gouvernement avec destination déterminée, mais variable. Elles sont le plus souvent affectées aux exploitations les mieux dirigées, entretenant le mieux, relativement à leur contenance, la plus forte proportion du meilleur bétail.

Ces primes seront distribuées en 1864 dans l'arrondissement de Mirecourt.

Primes ordinaires de la Société.

Tous les ans, à sa séance publique, qui a lieu vers la fin de novembre, la Société décerne des médailles de première classe, des médailles de seconde classe, des mentions honorables et des primes en numéraire :

1° Aux meilleurs Mémoires ou traités concernant quelque branche de l'agriculture : statistique agricole d'un canton au moins; étude des races de bestiaux du département; moyens de supprimer la ja-

Digitized by Google

chère, d'améliorer la culture de la vigne, d'introduire dans les Vosges la production de la soie, de perfectionner la construction des étables, d'accroître la quantité des engrais et de leur conserver toute leur efficacité, etc., etc.;

2° Aux meilleurs et aux plus importants travaux sur : la création des prairies naturelles; l'extension et le perfectionnement des irrigations; l'extension des prairies artificielles; le drainage; la mise en valeur de terrains improductifs d'une contenance d'au moins un hectare et demi; le reboisement; le repeuplement des cours d'eau par la pisciculture; l'introduction de machines et instruments perfectionnés dans l'agriculture.

La Société se réserve de récompenser tous autres travaux utiles à l'agriculture, qui ne rentreraient pas dans ces catégories, mais qui, par leur importance, attireraient plus particulièrement son attention tels : que l'éducation des abeilles, la plantation en grand des arbres fruitiers sur les chemins et les tertains incultes; l'emploi de nouveaux engrais, et, par exemple, des déjections humaines; l'emploi de la marne; l'emploi des résidus des féculeries à l'alimentation du bétail; l'introduction d'espèces nouvelles et recommandables dans la sylviculture, etc., etc.

II.

Industrie. — Arts mécaniques.

La Société décerne tous les ans des récompenses aux inventions et aux perfectionnements dans les arts mécaniques et industriels, surtout en ce qui concerne leur application à l'agriculture.

III.

Littérature. — Sciences. — Beaux-Arts.

La Société décerne aussi des récompenses dont elle se réserve de déterminer la nature et l'importance :

En littérature. — Au meilleur ouvrage écrit sur les Vosges : histoire du pays, soit générale, soit particulière ; recherches archéologiques, légendes ou chroniques; poésie; histoire littéraire ou artistique des Vosges; Notices sur les monuments, sur les coutumes ; description pittoresque de nos montagnes, au point de vue des richesses végétales, minérales et thermales qu'elles renferment; statistique; prospérité agricole des arrondissements de la plaine.

La Société ouvre en 1864 un concours spécial sur le sujet suivant : éloge du maréchal Victor, duc de Bellune. Le prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 150 francs.

En sciences. — A la meilleure application des sciences à l'industrie.

En beaux-arts. — Au meilleur ouvrage de peinture, de gravure, de dessin pittoresque, graphique ou architectural exécuté par un Vosgien ou sur un sujet intéressant les Vosges.

Digitized by Google

Observations.

Toutes les personnes qui voudront, à quelque titre que ce soit, solliciter les récompenses de la Société, devront adresser au secrétaire perpétuel une demande contenant l'exposé fidèle et détaillé des travaux accomplis et des résultats obtenus, en un mot, tous les renseignements de nature à éclairer la commission. L'exactitude des faits qui y seront énoncés devra être attestée soit par le bureau du comice du ressort, soit par les chefs immédiats et le chef de service, s'il s'agit d'un fonctionnaire, soit au moins par le maire de la commune. Dans tous les cas la Société se réserve toujours le droit de faire vérifier directement par ses commissions les titres et les travaux des concurrents.

Les demandes pour les primes départementales devront être adressées au secrétaire perpétuel avant le 15 juin 1864, les autres demandes et les Mémoires seront reçus jusqu'au 1er août; les concurrents au prix pour l'éloge du maréchal Victor devront envoyer leur travail avant le 1er octobre.

Les manuscrits, les minutes des demandes et les pièces à l'appui resteront déposés aux archives de la Société; les concurrents pourront toutefois en obtenir des copies à leurs frais, ainsi que des rapports qui en auront rendu compte.

Le présent programme sera affiché dans les chefs-lieux de canton, et publié par la voie des journaux du département. Les autorités et les personnes qui en prendront connaissance sont priées d'en signaler les dispositions à tous ceux qu'elles pourraient intéresser.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE ET DE COMMERCE DE CAEN.

Prix Lair.

La Société d'agriculture et de commerce de Caen décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail sur la question suivante:

« Quelles seraient les meilleures préparations à faire subir aux di-
« verses parties du sarrasin pour en rendre plus avantageux les
« divers emplois, soit au point de vue alimentaire et hygiénique,
« soit au point de vue industriel ? »

La Société, pour laisser aux concurrents plus de latitude et de liberté dans leurs recherches, n'a pas cru devoir leur tracer un programme détaillé; toutefois, sans en faire une condition exclusive, elle désire que leur attention se porte plus particulièrement sur la comparaison entre les diverses applications actuelles et les applications nouvelles dont sont aujourd'hui et dont pourraient être susceptibles les divers produits de la mouture de la graine.

Des mentions honorables, représentées par des médailles d'argent

Digitized by Google

ou de bronze, pourront être décernées également à ceux des concurrents dont le travail, sans avoir atteint le premier rang, présenterait cependant des faits nouveaux d'une certaine importance.

Les Mémoires devront être parvenus au secrétaire de la Société, à Caen, avant le 1er octobre 1865.

Les concurrents devront, en outre, faire parvenir à M. I. Pierre, secrétaire de la Société, leurs noms et leurs adresses avant le 1er janvier 1865, afin que la commission chargée du rapport sur le concours puisse être en mesure de suivre vivement les expériences des concurrents.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME DE LA TROISIÈME SÉRIE.

A.

ABEL. Auteur d'une *Histoire de la réunion à la France des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun*, 420.

ACTES OFFICIELS.

—— Circulaire adressée à MM. les présidents des Sociétés savantes relativement à la troisième réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, 1.

—— Arrêté qui détermine le jour de cette solennité, ainsi que les réunions extraordinaires du Comité, 273.

—— Arrêté qui fixe la composition des bureaux de chaque section pour les réunions extraordinaires du Comité, 274.

—— Discours prononcé par S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, 294.

—— Prix et mentions honorables accordés pour le concours de 1863, 297.

ALAISE (Fouilles archéologiques d'), 474.

ANCELOT. Note sur l'origine de Dieuze, 168.

ANDRÉ (Abbé). Document relatif à la nomination des vicaires capitulaires, 8.

—— Testament de M. Aymar de Malleville, 8.

—— Sépultures du bourg de Menerbes, 27.

—— Lettres de Louis XIV et du ministre de Torcy relatives à l'annexion de la principauté d'Orange, 129.

—— Lettres de Rubens, 492.

ARBAUMONT (D'). Chartes concernant le prieuré de Saint-Martin de Langres, 4, 494.

—— Mandement donné par Philippe VI, roi de France, 485.

—— Quittance de 1377, 485.

—— Rançons et échanges de prisonniers au quinzième siècle, 485.

—— Introduction dans le rituel de l'hymne *O salutaris hostia*, 488.

—— Journal, ou *Livre de raison* du commencement du seizième siècle, 505.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (D'). Auteur d'une Notice sur le *Pagus Mauripensis*, 452.

—— Lettre d'André Duchesne, 492.

ARCHIVES historiques du département de la Gironde, 16, 526.

ARDANT. Lettre du maréchal de Chantilly, 11.

—— Actes concernant la famille Pot, 11.

—— Découverte numismatique, 21.

—— Notes relatives à la numismatique, 500.

Digitized by Google

ARENES (Découverte d'un théâtre antique à), 378.
ARNAULD (Ch). Inscriptions des seizième et dix-septième siècles, 19.
—— Puits funéraires découverts dans une commune des Deux-Sèvres, 506.
AUBERTIN. Inscriptions d'anciens tombeaux de Beaune, 20.
—— Titres concernant la commune de Pommart, 486.
—— Archéologie gauloise et gallo-romaine de l'arrondissement de Beaune, 501.
—— Antiquités du champ de Chassey, 506.
—— AUCAPITAINE (Baron). Proclamation du roi des Corses Théodore Ier, 486.
—— Inscription composée par l'historien Filippini, 501.
AVENEL. Editeur du *Recueil des lettres de Richelieu*, 3, 11, 14.

B

BAECKER (De). Offre d'un manuscrit, 11.
—— Envoi d'inscriptions tumulaires, 28.
BARABÉ. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 298, 463.
BARBIER DE MONTAULT (Abbé). Hommage de brochures au Comité, 6.
—— Envois de documents divers, 8, 21, 484, 506.
—— Contrat original d'acquisition de la terre de la Culée-en-Vaux, 12.
—— Dessins en *fac-simile* d'anciennes étoffes, 21.
—— Fragments de musique ancienne, 21.
—— Inscription du cloître de l'église de Saint Bertrand de Comminges, 167.
—— Inventaire ecclésiologique du territoire de cette ville, 167.
BARRANGER (Abbé). Découverte de cinq tours antiques, 497.
BARTHÉLEMY (A. de). Chargé de l'examen de documents, 4, 11, 163.
—— Auteur d'un travail sur le *Château de Lamballe*, 7.
—— Auteur d'un travail sur les *Monnaies mérovingiennes d'Alise-Sainte-Reine*, 31.
—— Auteur d'un opuscule intitulé : la *Numismatique en* 1862, 31.
—— Rapport sur le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 35.
—— *Idem* sur les *Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 39.
—— *Idem* sur les *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, 542.
—— Auteur d'une Notice sur deux ouvrages de M. A. Bernard, 622.
BARTHÉLEMY (Ed. de). Chargé de l'examen de documents, 499.
—— Rapport sur les *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*, 560.
—— *Idem* sur le *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, 574.
—— BEAUCHET-FILLEAU. Découvertes d'objets antiques à Argenton, 22.
—— Sépultures mérovingiennes de Rouillé. 168, 584.
BEAUNE. Lettre d'un ancien trésorier de Charles le Téméraire, 493.
BEAUSSIRE. Auteur d'un Mémoire sur le dix-huitième siècle, 416.
BÉCHAMP. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 300.
BELLAGUET. Chargé de l'examen de documents, 5, 12, 162, 493.

Digitized by Google

—— Rapport sur les *Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*, 42.

—— *Idem* sur les travaux de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, 47.

—— *Idem* sur les *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 509.

—— *Idem* sur le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 517.

Benoit (Ch.). Auteur d'*Aperçus sur la comédie dorienne*, 434.

Berbrugger. Monument connu sous le nom de *Tombeau de la chrétienne*, 32.

Bergmann. Note sur une *Vision du Dante au paradis terrestre*, 429.

Bernard (Aug.). Auteur d'un ouvrage intitulé : le *Temple d'Auguste et la nationalité gauloise*, 622.

—— *Idem* d'un ouvrage : la *Gaule, gouvernement représentatif sous les Romains*, 622.

Bernard (F.). Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 300, 361.

Bibliographie départementale et étrangère, 141, 258, 633.

Bibliothèque impériale (Envoi de documents à la), 22.

Bibliothèque du Comité (Dépôt de livres à la), 6, 7, 23, 24, 168, 485, 486, 502, 507, 508.

Billet. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 300, 357.

Bimbenet. Auteur d'un travail sur l'*Origine de la bibliothèque d'Orléans*, 439.

Boitel (Abbé). Auteur d'un *Mémoire sur les Gaulois, les druides et les sibylles en Champagne*, 428.

Bonnissent. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 300, 362.

Boré. Auteur d'une Note sur l'importance et le caractère de la chanson le *Ludwigslied*, 407.

Boucher de Perthes. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 300, 363.

Bourquelot. Projet de publication de lettres de l'amiral Coligny, 9.

Boutiot. Monuments celtiques de l'Aube, 170.

—— Auteur d'un Mémoire sur les limites territoriales du département de l'Aube, 433.

—— Auteur d'une Note sur des restes druidiques découverts à Villeport, 447.

Buisson de Mavergnier. Fouilles du Mont-de-Jouer, 536.

C.

Caillemer. Auteur de recherches sur un texte d'Isocrate, 412.

Canat. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 298, 466.

Carnac (Fouilles de), 370, 472.

Carro. Auteur d'un travail sur les *Incursions des Normands dans la Marne, vers la fin du neuvième siècle*, 424.

Castan. Auteur d'une Notice sur *Hugolin Folain*, 404.

Cernesson. Hommage d'un recueil imprimé, 13.

Chabouillet. Comptes rendus des séances de la Section d'archéologie du Comité, 18, 27, 165, 496, 500, 503.

—— Chargé de l'examen de communications, 21, 22, 500, 506.

—— Rapport à la Section d'archéologie au nom de la Commission du concours, 470.

Digitized by Google

—— Rapport sur une *Histoire sigillaire de la ville de Saint-Omer*, 576.

CHAIGNET. Auteur d'un travail *Sur les formes diverses du chœur dans la tragédie grecque*, 450.

CHAPPERON. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 298, 466.

CHARMA. Note sur deux inscriptions trouvées dans l'église Sainte-Trinité de Caen, 127.

—— Note sur une charte délivrée, en 1369, par l'évêque de Séez, 409.

—— Mémoire sur la philosophie du droit, 409.

CHATEAU-THIERRY. Cimetières mérovingiens, 582.

CHATEL. Auteur d'une Note *Sur un globe terrestre provenant de la succession de Titon du Tillet*, 451.

CHAZEREAU. Médaillon attribué à l'époque romaine, 24.

—— Inscriptions de Neuvy-sur-Barangeon, 497.

CHERBONNEAU. Rapport sur une découverte relative à la géographie de la Numidie, 120.

—— Reproductions de monuments anciens de l'Algérie, 496.

CHÉRUEL. Comptes rendus des séances de la Section d'histoire et de philologie du Comité, 3, 9, 161, 481, 484, 491.

CHERVIN. Auteur d'une Notice *Sur les bienfaiteurs des sourds-muets*, 410.

CHÉRY-L'ABBAYE (Eglise de), 33.

CHRONIQUE. 154, 270, 639.

CIMETIÈRE gallo-romain de l'ancien *Vicus* d'Ancy, 111.

CIMETIÈRE antique découvert au Vaudreuil, 606.

CLAIR. Découverte de restes d'un temple romain à Arles, 22, 499, 508, 600.

CLÉMENT (P). Chargé de l'examen de documents, 485, 486.

——Rapport sur une notice de M. Teissier, relative aux archives communales de Toulon, 522.

COCHET (Abbé). Sepultures gauloises de Vaudreuil, 27, 606.

—— Auteur d'un travail sur les *Origines de Rouen*, 459.

—— Anciennes tombes de l'abbaye de Jumiéges, 499, 616.

COLIGNY (Projet de publication de lettres de), 9.

COMBES. Auteur d'une étude sur les négociations qui précédèrent la paix de Bâle en 1794, 401.

COMBET. Découverte d'un souterrain à Treignac, 22.

CONCOURS entre les Sociétés savantes pour l'année 1863, 9, 164, 165.

—— Nomination de commissions, 164, 165.

—— Séance de distribution des récompenses, 294.

—— Rapport à la Section d'histoire au nom de la Commission du concours, 460.

—— Rapport à la Section d'archéologie au nom de la Commission du concours, 470.

CONGRÈS scientifique de France, 640.

COQUAND. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 300, 354.

COTTARD. Extraits et communication d'un ancien manuscrit, 5, 163, 487.

—— Lettre relative à la biographie de Pichegru, 163, 488.

COUSSEMAKER (De). Auteur d'une Notice sur la croix et la châsse de Bousbecque, 171.

CRÉATION d'une imprimerie arménienne à Marseille en 1667, 136.

CROUSEILHES (Baron de). Communica-

Digitized by Google

tion de trois lettres tirées du trésor de Pau, 137.

CROZES. Éditeur du répertoire archéologique du Tarn, 18, 500.

—— Projet d'inventaire des objets d'art appartenant aux édifices publics, 28.

—— Auteur d'une note relative à la cathédrale d'Albi, 442.

D.

DÉCOSSE. Antiquités de Moigny et Milly, 24.

—— Antiquités de Soisy-sur-Ecole, 501, 580.

DEHAISNES (Abbé). Auteur d'un mémoire sur les *Origines de l'Université de Douai*, 415.

—— *Idem* d'une étude sur un manuscrit du quinzième siècle, 437.

DELCASSO. Auteur d'un *Précis de l'enseignement professionnel en Alsace pendant les cinquante dernières années*, 403.

DELISLE. Chargé de l'examen de documents, 5, 484, 486.

—— Rapport sur les travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, 172.

DELORME Recherches sur une *Méthode philosophique dans l'enseignement de la grammaire*, 426.

DEMARSY. Lettres de Louis XIV et de divers grands personnages du temps, 13.

—— Pierres tombales de l'église de Saint-Maclou de Pontoise, 20.

—— Eglise d'Auvers-sur-Oise, 20.

—— Blasons des vitraux de l'église de Saint-Remi, à Amiens, 24.

—— Inscription se rapportant à l'ancienne église de Saint-Magloire de Paris, 168.

—— Fac-simile d'une lettre de François Ier, 482.

—— Armorial des évêques de Noyon, 502.

—— Note sur les anciens cordeliers de Compiègne, 506.

—— Empreintes d'anciens sceaux, 585.

DESCHAMPS DE PAS. Auteur d'une *Histoire sigillaire de la ville de Saint-Omer*, 498, 576.

DESLONGCHAMPS (Eudes). Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 300.

DEVALS. Empreinte d'une médaille gauloise, 22.

DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE DE LA FRANCE (Communications relatives au), 7, 484.

—— Dictionnaire topographique de l'Hérault, 484.

DOCUMENTS ET MÉLANGES.

—— Testament de Romée de Villeneuve, 50.

—— Documents relatifs à la ville de Thiers, 60, 67, 75, 83.

—— Documents divers concernant le sculpteur Biardeau. — Marché pour la construction du grand autel des Carmes d'Angers et le tombeau de messire Hercules de Charnacé, 94. — —Lettres de Biard au, 97, 99, 101.— Marché pour un rétable d'autel dans l'église N.-D. des Ardillers de Saumur, 102. — Inventaire de l'atelier de Biardeau, 107.

—— Découverte du cimetière gallo-romain de l'ancien *Vicus* d'Ancy, 111.

—— Rapport de M. Cherbonneau sur une découverte relative à la géographie de la Numidie, 120. — Appréciation de ce rapport, par M. Léon Renier, 122.

Digitized by Google

—— Du prétendu séjour d'Enée en Italie, Note de M. de Ring, 124.
—— Note sur deux inscriptions trouvées dans l'église Sainte-Trinité de Caen, par M. Charma, 127.
—— Lettres de Louis XIV et du ministre de Torcy relatives à l'annexion de la principauté d'Orange, 129.
—— Lettres relatives à la première saisie du comtat d'Avignon, en 1663, 132.
—— Création d'une imprimerie arménienne à Marseille, en 1667, 136.
—— Rapport de M. Lascoux sur trois lettres tirées du trésor de Pau, 137.
—— Journal historique du voyage fait par ordre du Roi, de Versailles à Francfort, au sujet de l'élection de l'Empereur, par le sieur de Saint-Quentin, écuyer de la bouche, publié par M. Le Roi, 222.
—— Documents concernant l'œuvre de la cathédrale de Noyon, 587.
—— Restes de monuments romains découverts à Arles, 600.
—— Document sur la destruction de Saint-André en Savoie, 603.
—— Hache en pierre de l'époque celtique, 605.
—— Cimetière gaulois découvert au Vaudreuil, 606.
—— Anciennes tombes de l'abbaye de Jumièges, 616.
Dolmen du Blanc, 29.
Dumast (Baron de). Auteur d'un travail sur la *Vie des langues, leurs âges et leurs maladies*, 401.
Dumoutet. Rapport sur les antiquités de Neuvy-sur-Barangeon, 23.
—— Auteur d'une Notice sur la chapelle de Saint-Sylvain, 458.
—— Inscriptions du diocèse de Bourges, 505.
Dupré. Notice sur l'église abbatiale de Saint-Laumer de Blois, 496.
Durand (Hippol.). Auteur d'une Notice *sur le monastère et l'église de Saint-Engrace-du-Port*, 446.
Dusevel. Mandement d'un intendant de Flandre au sujet d'impôts militaires, 3.
—— Inscriptions relevées dans le département de la Somme, 19.
—— Statue du porche de l'abbaye de Saint-Riquier, 20.
—— Attestation de dommages causés par la guerre, 161.
—— Représentations de mystères au quinzième siècle, 489.
—— Communications diverses, 500.
—— Cimetière mérovingien des environs de Doullens, 583.
Duvernet. Fouilles de Sigus, 24.

F.

Favre. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 300, 353.
Fierville. Auteur d'une *Notice archéologique sur le Finistère*, 449.
Fleury. Calque d'un ancien *Pourtraict de la Ligue infernale*, 162.
—— Ornementation des manuscrits au treizième siècle, 497.
Floquet. Auteur d'un travail relatif à Bossuet, 391.
Foucher de Careil (Comte). Note sur un *Projet d'expédition d'Egypte proposé par Leibnitz à Louis XIV*, 419.
Fouille d'un tumulus à Locmariaker, 168.

G.

Gaignières (Dessins de la Collection). Reproduction de ces dessins, 387.
Galles (René). Fouilles d'un tumulus à Locmariaker, 168.

Digitized by Google

GERMER-DURAND. Inscriptions antiques de Pagnols, 19,
—— Inscriptions antiques de l'arrondissement de Nîmes, 19, 29.
—— Inscriptions romaines trouvées à Beaucaire, 166.
—— Inscriptions du moyen âge, 506
GIRARDOT (D.). Lettre de M. de Miromesnil, garde des sceaux, 4.
—— Documents divers, 11, 505.
—— Dessins d'anciennes pièces d'artillerie, 21.
—— Dessin d'une ancienne hache en pierre, 27, 505, 605.
—— Lettres relatives à la première saisie du comtat d'Avignon, en 1663, 132.
—— Création d'une imprimerie arménienne à Marseille, en 1667, 136.
—— Ancien recueil de chansons historiques, 161.
—— Note relative au tombeau de Michel de l'Hospital, 167.
—— Découverte du cercueil du maréchal de Rieux, 500.
GIRAUD (Abbé). Privilége accordé par un comte de Provence, 483.
—— Testament de Jacques de Matignon, évêque de Condom, 490.
GODARD-FAULTRIER. Triens mérovingien trouvé à Entrames, 22, 27, 497.
—— Restauration de la châsse de saint Maxentiol, 22, 29.
GODRON. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 300, 361.
GOUREAU. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 300 361,
GOURGUES (Vicomte de). Note sur le dolmen du Blanc, 29.
GOZE. Epitaphes et blasons de l'église de Folleville, 497.
GRASSI. Inscription trouvée en Corse, 502.
GRÉSY. Auteur d'une note sur des monuments antiques récemment découverts à Melun, 435.
GRIMOT (Abbé). Communication relative à l'helléniste Pierre Danès, 7.
GUADET. Proposition d'achever la publication du *Recueil des lettres de Henri IV*, 3, 481, 484, 491.
GUILHERMY (Baron de). Chargé de l'examen de documents, 20, 22, 23, 28, 31, 166, 167, 168, 497, 500, 501, 502, 503, 506.
—— Editeur du Recueil des inscriptions du moyen âge de la France, 384.
—— Rapport sur les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 566.

H.

HARLIN. Crypte de Pont-Faverger, 171.
HÉRAULT (Dictionnaire topographique de l'), 484.
HERBERT. Auteur d'un travail sur l'inscription de l'arc d'Orange, 498.
HÉRICOURT (Comte d'). Hommage de publications, 22.
HERMAND. Auteur d'une *Histoire sigillaire de la ville de Saint-Omer*, 498, 576.
HESSE. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 300, 362,
HISTOIRE du tiers état (Documents relatifs à l'), 9, 484.
HUCHER. Brochures relatives à la numismatique, 168.
—— Auteur d'un travail sur l'*Art gaulois*, 454.
HUC. Auteur d'un travail sur la *Notion de la cause dans les obligations*

Digitized by Google

selon les principes du vieux droit romain, 429.

HUILLARD-BRÉHOLLES. Chargé de l'examen de documents, 163, 485, 493.

—— Rapport sur le *Bulletin de la Société académique de Laon*, 175.

—— Rapport à la Section d'histoire au nom de la Commission du concours de 1863, 460.

—— Auteur d'un travail sur Frédéric II, 483.

—— Rapport sur les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, 530.

I.

INSCRIPTIONS trouvées dans l'église Sainte-Trinité de Caen, Note de M. Charma, 127.

J.

JOLY-LETERME. Restauration de la châsse de Saint-Maxentiol, 29.

JOURDAIN. Chargé de l'examen de documents, 4, 5, 12, 482, 485.

—— Rapports sur divers envois, 7. 495.

JOURDAN. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 298, 467.

JOURNAL historique du voyage fait par ordre du Roi, de Versailles à Francfort, au sujet de l'élection de l'Empereur, etc.. 222.

JOUY (Moselle). (Aqueduc romain de). 18.

JUMIÈGES (Anciennes tombes de l'abbaye d), 616.

JUSSIEU (De). Note sur une chanson du seizième siècle, 428.

—— Ancien sceau du doyenné de Saint-André, 585.

—— Destruction de Saint-André en Savoie, 603.

L.

LABORDE (Comte de). Chargé de l'examen de communications, 23.

LACROIX (Paul) Chargé de l'examen de documents, 168, 497.

—— Rapport sur les *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, 201.

—— *Idem* sur le *Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Toulon*, 205.

—— *Idem* sur les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 556.

—— *Idem* sur les *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, 561.

LACROIX. Travaux préparatoires d'une *Histoire de l'Afrique française*, 15.

LADREY. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 300, 356.

LA FERRIÈRE-PERCY (Comte de). Recherches dans les bibliothèques de Saint-Pétersbourg, 423.

—— Auteur d'un Mémoire *sur la régence de Marie de Médicis*, etc., 493.

LA FONS DE MÉLICOCQ (De). Pas d'armes de messire de Lalaing en 1463, 28.

—— Documents concernant les salaires, l'agriculture, le commerce, etc.' 487.

LA GRANGE (Marquis de). Rapport sur les travaux relatifs à l'archéologie présentés au Comité en 1863, 369.

LAGRÈZE-FOSSAT Note sur une monnaie appelée *double*, 4.

LALLEMAND. Auteur d'une étude *sur les monuments celtiques, et plus spécialement sur ceux du Morbihan*, 453.

LAMBERT (Edouard). Auteur d'un tra-

Digitized by Google

vail sur la numismatique gauloise de la contrée armoricaine, 458.

La Passe (Vicomte de). Auteur d'un travail sur les récentes découvertes opérées à Toulouse, 440.

Lapaume. Auteur d'un mémoire *Sur divers usages de la vie commune chez les anciens*, 415.

—— *Idem* d'une note *Sur la plus ancienne danse macabre*, 456.

La Querière (De). Auteur d'un travail sur la rénovation des différents styles d'architecture du moyen âge, 448.

Lascoux. Rapport sur divers documents, 8.

—— Rapport sur trois lettres tirées du trésor de Pau, communiquées par M. de Crouseilhes, 137.

—— Chargé de l'examen de documents, 483.

La Saussaye (De). Auteur d'un travail sur l'*Organisation de l'instruction publique dans l'empire romain au quatrième siècle de l'ère chrétienne*, 399.

Laugier de Chartrouse (Baron). Hommage de la photographie d'un temple romain découvert à Arles, 508.

Launay. Dolmen de la Chapelle-Vendômoise, 580.

—— Théâtre d'Areines, 580.

La Villegille (De). Chargé de l'examen de documents, 22, 168.

La Villemarqué (De). Chargé de l'examen d'un travail étymologique, 483.

Lebrun Dalbanne. Auteur d'un mémoire sur les *Bas-Reliefs de Saint-Jean-au-Marché de Troyes*, 440.

Lecoy de la Marche. Exécution du testament d'Amédée III, comte de Génevoix, 6.

—— Légende et mystère de Bernard de Menthon, 6, 489.

Leclercq de la Prairie. Anciennes cloches du département de l'Aisne, 168.

Lectures faites à la Sorbonne pendant les séances extraordinaires tenues par le Comité, à l'occasion de la distribution des récompenses aux Sociétés savantes, 275.

Legeay. Note sur une *Légende relative à l'église Notre-Dame du Puy en Velay*, 424.

Lenoir (A). Chargé de l'examen de communications, 23, 496.

—— Statues d'anges en argent provenant de la maison professe des jésuites, 33.

Le Roi. Journal du voyage du roi, de Versailles à Francfort, en 1741, 12, 222.

Le Roux de Lincy. Rapport sur les *Travaux de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 213.

—— *Idem* sur les *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai*, 220.

Leroy (à Melun). Documents sur la famille de Racine, 486.

—— Découvertes d'antiquités à Melun, 506.

Lestrade. Lettres de Voltaire et de Catherine II, 163, 486.

Lettres de Henri IV (Publication des), 3, 481, 484, 491.

Lettres de Richelieu (Publication des), 3, 11, 14.

Lettres de Coligny (Projet de publication de), 9.

Lettres de Louis XIV et du ministre de Torcy relatives à l'annexion de la principauté d'Orange, 129.

Lettres relatives à la première saisie du comtat d'Avignon en 1663, 132.

Digitized by Google

LEVASSEUR. Chargé de l'examen de documents, 4, 5, 12, 161.
—— Rapport sur les *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*, 181.
—— Rapport sur les *Travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, 534.
LIMAYRAC. Antiquités de la commune de Castelnau de Montratier, 498.
—— Tumulus de Saint-Cernin de Thezels, 503.
LINAS (De). Auteur d'une publication sur les vêtements sacerdotaux, 27.
—— Mémoire sur quelques pièces d'orfévrerie attribuées à Saint-Éloi, 443.
LOKMARIAKER (Tumulus gaulois de), 370, 472, 496.
LONGUEMAR (De). Dolmens du département de la Vienne, 30.
—— Auteur d'un travail sur une partie de l'ancien pays des Pictons, 31.
—— Inscriptions de l'ancien Poitou, 501.

M.

MAGGIOLO. Auteur de recherches sur l'Université de Pont-à-Mousson, 402.
MALLAY. Mosaïque découverte dans l'église de Saint-Genest, à Clermont, 22, 497.
MANTELLIER. Auteur d'un travail *Sur l'origine de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire*, 407.
MARCHAND. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 300, 363.
MARCHEGAY. Editeur d'un recueil de lettres d'Elisabeth Stuart, 6.
MARTIN. Antiquités du village d'Orly, 24.
MARTIN-DAUSSIGNY. Inscription de l'église de Saint-Irénée de Lyon, 31.
—— Inscriptions gallo-romaines trouvées dans la même ville, 166.
—— Auteur de Notices sur la découverte des *Restes de l'autel d'Auguste*, et sur celle de l'*Amphithéâtre antique à Lugdunum*, 166.
—— Cippe trouvé dans le Rhône, 497.
MARTONNE (De). Auteur de recherches sur les luttes du comté de Blois avec la royauté, 424.
MARVAUD. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 299, 477, 479.
MAS-LATRIE (De). Rapport sur le *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, 196.
—— Rapport sur les *Archives historiques de la Gironde*, 526.
MASSOL. Auteur d'une étude sur l'*Injure faite a la mémoire du défunt*, 403.
MATHON, de Neufchâtel. *Fac-simile* de lettres écrites par saint Vincent de Paul, 4.
—— Procès-verbaux relatifs aux reliques de sainte Clotilde, 5.
—— Enseignement du latin à la Fère au commencement du dix septième siècle, 482.
MATHON fils, à Beauvais. Bail à cens d'un moulin, 5.
—— Origines de la famille de Molière, 5, 482, 485, 490, 492.
—— Documents concernant l'œuvre de la cathédrale de Noyon, 587.
MATTON. Documents relatifs à l'état des écoles sous Henri IV, 12, 495.
—— Condition des maîtres d'école de l'Aisne aux deux derniers siècles, 485, 493.
MÉLANGES. (Voir *Documents*.)
MELLET (Comte de). Notice sur l'église d'Avize, 23.

Digitized by Google

MELLEVILLE. Document relatif au divorce de Gabrielle d'Estrées, 13.

MILNE EDWARDS. Rapport sur les travaux scientifiques présentés au Comité en 1863, 351.

MONOGRAPHIE de la cathédrale de Chartres (Publication de la), 165.

MORAND. Auteur d'un travail sur les chronogrammes de la ville d'Aire, 171.

MORELLET. Dessin d'un galet portant une inscription, 19.

MORLET (Colonel de). Monuments de l'époque gallo-romaine existant sur les sommités des Vosges, 24.

—— Cimetière franc de Lorentzen, 24.

N.

NEUVY-SUR-BARANGEON (Antiquités de), 25.

NOTICES sur les ouvrages publiés en province, 622.

NOZOT Ordonnances émanant de princes de la maison de Sedan, 5, 162, 492.

—— Lettre de Louis XIV, 5.

—— Documents divers, 5, 501.

—— Règlement des pensions et revenus des curés de Sedan, 12.

—— Serment prêté au prince de Sedan, 12.

—— Notices historiques ou archéologiques sur diverses communes, 23, 31.

—— Acte d'échange de la souveraineté de villes en 1379, 162.

—— Ordonnance de Louis XIV contre les jurements et blasphèmes, 493.

O.

OLIVIER. Auteur d'une note sur les procédés employés par les Indiens pour élever un navire au-dessus des plus hautes marées, 413.

—— Auteur d'une note *Sur les silex taillés d'Abbeville*, 417.

P.

PATIN. Chargé de l'examen de documents, 5, 6, 482, 485, 486.

PAYEN (Le capitaine). Inscriptions tumulaires et inscriptions historiques recueillies en Algérie, 166, 503.

PEIGNÉ DELACOURT. Hommage de publications, 7.

PERNOT. Auteur de dessins d'objets et ornements précieux, 450.

POIRSON. Projet de publication de lettres inédites de Henri IV, 481.

PONTÉCOULANT (Comte de). Auteur d'une *Notice sur un campement romain dans la commune de Mirevault*, 438.

POQUET (Abbé). Inscriptions de l'abbaye de Saint-Médard-lès-Soissons, 501.

—— Notice sur l'abbaye de Saint-Jean de Laon, 168.

PORT. Document concernant la transmission des bénéfices ecclésiastiques, 12, 486.

—— Documents concernant le sculpteur Biardeau, 85.

PRÉTENDU séjour d'Enée en Italie (Du). Note de M. de Ring, 124.

PRIOUX. Documents concernant le ligueur Henri de Saureulx et le château de Pierrefonds, 10, 488.

—— Découverte du cimetière gallo-romain de l'ancien *Vicus* d'Ancy, 111.

—— Auteur d'une Notice sur le ligueur de Rieux, 419.

—— Auteur d'un travail sur une chasuble du douzième siècle, 444.

PUISEUX. Auteur d'un travail sur l'*Émigration normande pendant l'occupation anglaise au quinzième siècle*, 397.

Digitized by Google

Q.

QUANTIN. Inscriptions romaines et du moyen âge recueillies dans le département de l'Yonne, 19.

QUENAULT. Auteur d'un travail sur la prise de Cherbourg par les Anglais, 6.

—— *Idem* d'un travail sur la *Topographie ancienne des côtes du Cotentin*, 447.

QUICHERAT. Chargé de l'examen de communications, 22, 27, 168, 497, 506.

—— Rapport sur diverses communications adressées par des correspondants, 580.

R.

RABUT. Auteur d'une *Histoire de l'imprimerie en Savoie*, 414.

—— Auteur d'un travail sur les habitations lacustres de la Savoie, 475.

RAPPORTS faits au Comité.

Section d'histoire et de philologie :

—— M. A. de Barthélemy, 35, 39, 542.

—— M. Bellaguet, 42, 47, 509, 517.

—— M. Delisle, 172.

—— M. Levasseur, 181, 534.

—— M. Huillard-Bréholles, 175, 460, 530.

—— M. Rathery, 187.

—— M. P. Clément, 522.

—— M. de Mas-Latrie, 526.

Section d'archéologie :

—— M. du Sommerard, 193, 548, 551.

—— M. de Mas-Latrie, 196.

—— M. Paul Lacroix, 201, 205, 556, 561.

—— M. le Roux de Lincy, 215, 220.

—— M. Chabouillet, 471, 576.

—— M. de Guilhermy, 566.

—— M. Ed. de Barthélemy, 560, 574.

—— M. Quicherat, 580.

RATHERY. Chargé de l'examen de documents, 13, 486, 492.

—— Rapport sur la *Revue africaine*, journal des travaux de la Société historique algérienne, 187.

RAVENEL. Chargé de l'examen de documents, 166, 492.

—— Rapport sur un ancien manuscrit, 487.

RAYMOND. Charte de 1337, 162.

READ. Projet de publication de *Lettres de l'amiral Coligny*, 9.

RÉCOMPENSES aux Sociétés savantes (Séance de distribution des). *Voir* Solennité.

RECUEIL des lettres de Henri IV, 3.

RECUEIL des inscriptions de la France (Publication du), 381.

RENIER (Léon). Nommé vice-président de la Section d'archéologie, 500.

—— Chargé de l'examen de documents, 19, 20, 29. 31, 496, 497, 506.

—— Note sur un rapport de M. Cherbonneau, 122, 166.

—— Editeur du *Recueil des inscriptions romaines de France*, 381.

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE DE LA FRANCE.

—— Communications intéressant cette publication, 18.

—— Répertoires archéologiques de départements ou portions de départements, 18, 23, 500.

RÉPERTOIRE archéologique de l'Anjou, 31.

RÉUNION des Sociétés savantes à la Sorbonne. Voir *Solennité*.

REVILLOUT. Auteur d'un Mémoire sur l'*Eglise et les affranchis à l'époque de la grande invasion*, 421.

REVOIL. Inscription du treizième siècle trouvée à Nîmes, 20.

Digitized by Google

—— Inscriptions du moyen âge de l'église et du cloître de Saint-Trophime d'Arles, 166.
—— Notes sur le château de Capestang, 166.
—— Dessins d'anciens objets religieux, 497.
—— Inscriptions du moyen âge, 501.
REVON. Explorations archéologiques. 507.
REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
—— Renvois à la Commission de publication, 7, 12, 17, 25, 27, 31, 164, 170, 171, 483, 488, 489, 493, 494, 495, 499, 502, 503, 507, 508.
REVUE d'Aquitaine, publiée à Condom, 140, 310.
REVUE africaine, 14, 187.
REVUE continentale, publiée à Gand, 153.
REVUE de Gascogne, publiée à Auch, 310.
RICHARD (Abbé). Envoi d'inscriptions, 501.
RING (De). Inscription sigillaire provenant de Kœnigshofen, 31.
—— Étude sur la *Huitième légion romaine*. 31.
—— Note sur le *Prétendu séjour d'Enée en Italie*, 124.
—— Communications diverses, 485.
—— Auteur de brochures sur les tombes de l'époque celtique, 501.
ROGER. Antiquités de Philippeville, 457.
ROSENZWEIG. Auteur d'un travail *Sur les croix de pierre du Morbihan*. 445.
ROSSIGNOL. Auteur d'un Mémoire sur l'*Emplacement du forum Voconi*, 437.
ROUX. Auteur d'un travail sur les *Guêpes d'Aristophane*, 416.

S.

SAINT-JOANNY. Documents divers relatifs à l'histoire de la ville de Thiers, 8, 60, 67, 75. 83.
—— Note sur l'importance des actes notariés antérieurs à 1789, 14.
SAINT-MAXENTIOL (Châsse de), 22, 29.
SALMON. Réglement des marguilliers laïques de l'église de Sens au douzième siècle, 5, 494.
SARCOPHAGE découvert au tombeau des Rois, près de Jérusalem, 165.
SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE du Comité.
—— Comptes rendus des séances, par M. Chéruel, 3, 9, 161, 481, 484, 491.
—— Séances extraordinaires tenues à la Sorbonne, 275, 281, 286.
SECTION D'ARCHÉOLOGIE du Comité.
—— Comptes rendus des séances, par M. Chabouillet, 18, 27, 165, 496, 500, 505.
—— Séances extraordinaires tenues à la Sorbonne, 278, 283, 288.
SECTION DES SCIENCES du Comité. Séances extraordinaires tenues à la Sorbonne, 279, 284, 290, 292.
SÈDE (Baron de). Mémoire sur la *Vulgarisation de la connaissance des droits et des devoirs*, 427.
SIMONNET. Marchés passés pour la construction du tombeau de Philippe de Bourgogne en 1358, 23.
SOCIÉTÉS SAVANTES DE FRANCE.
—— Abbeville (Société impériale d'émulation), 301.
—— Agen (Société d'agriculture, sciences et arts), 310.
—— Aix (Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres), 304.
—— Alger (Société historique algérienne), 14, 150, 187, 264, 349.

Digitized by Google

—— Amiens (Société des antiquaires de Picardie), 272, 328, 482, 637.
—— *Idem* (Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts), 146, 413, 504, 636.
—— Angers (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), 15, 31, 215, 266, 3 2. 509.
—— *Idem* (Société industrielle), 267.
—— *Idem* (Société académique), 322.
—— *Idem* (Commission archéologique de Maine-et-Loire), 387.
—— Angoulême (Société archéologique et historique de la Charente), 258, 299, 313, 476.
—— Annecy (Association florimontane), 347, 490.
—— Arras (Académie), 261, 427, 494, 499. 551.
—— *Idem* (Commission des antiquités départementales). 25, 193.
—— Auch (Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'), 310.
—— Autun (Société éduenne), 146, 341, 384.
—— Auxerre (Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne), 269, 301, 342, 361.
—— Avallon (Société d'études), 25, 145, 196.
—— Avignon (Société archéologique de Vaucluse), 305.
—— Beauvais (Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise), 170, 268, 548.
—— Bergues (Société de l'histoire et des beaux arts de la Flandre maritime), 331.
—— Berry (Société du), siégeant à Paris, 318.
—— Besançon (Académie des sciences, belles-lettres et arts), 258, 343.
—— Besançon (Commission archéologique), 343.
—— *Idem* (Société d'émulation du Doubs), 299, 343, 370, 372, 474.
—— Blois (Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher), 320, 424.
—— Bordeaux (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 7, 39, 309.
—— *Idem* (Société des archives historiques de la Gironde), 309, 526.
—— Bourg (Société impériale d'émulation, agriculture, sciences, lettres et arts de l'Ain), 159, 345.
—— Bourges (Commission historique du Cher), 458.
—— Brest (Société académique), 386, 476.
—— Caen (Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres), 325, 397, 413, 419, 451, 494.
—— *Idem* (Société des antiquaires de Normandie), 325, 391, 397, 409, 423, 447, 448, 449, 457, 458.
—— *Idem* (Société linnéenne de Normandie, 147, 148, 301, 362.
—— *Idem* (Société des beaux-arts), 154.
—— *Idem* (Société d'agriculture et de commerce), 653.
—— Cambrai (Société d'émulation), 142, 648.
—— Carcassonne (Société des arts et sciences), 306.
—— Castres (Société scientifique et littéraire), 311.
—— Châlons-sur-Marne (Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne), 14, 181, 260, 428, 560.
—— Châlon-sur-Saône (Société d'histoire et d'archéologie), 298.
—— Chambéry (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie), 263, 298, 347, 428.

Digitized by Google

—— Chambéry (Société savoisienne d'histoire et d'archéologie), 299, 347, 377, 475, 494.
—— Chartres (Société archéologique d'Eure-et Loir), 320.
—— Cherbourg (Société des sciences naturelles), 301, 363.
—— Clermont-Ferrand (Académie des sciences. belles-lettres et arts), 161, 263, 301, 315, 361, 380, 483, 534.
—— Constantine (Société archéologique), 170, 380.
—— Dijon (Académie impériale des sciences. arts et belles-lettres), 258, 301, 341, 357, 436, 633.
—— *Idem* (Commission archéologique de la Côte d'Or), 389, 494, 633.
—— Douai (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), 31, 156, 312, 388, 417.
—— Dunkerque (Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts), 155.
—— *Idem* (Comité flamand de France), 331.
—— Embrun (Académie flosalpine), 345, 346.
—— Epinal (Société d'émulation des Vosges), 25, 144, 145, 201, 651.
—— Evreux (Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure), 14, 172, 259.
—— Grenoble (Académie delphinale), 346, 421, 445, 634.
—— *Idem* (Société de statistique de l'Isère), 412.
—— Guéret (Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse), 314, 476.
—— Havre (Le) (Société havraise d'études diverses), 264, 301, 326.
—— Langres (Société historique et archéologique), 450.
—— Laon (Société académique), 14, 175, 329.
—— Lille (Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts), 7, 42.
—— *Idem* (Commission historique du Nord), 260, 574, 639.
—— Limoges (Société archéologique et historique du Limousin), 141, 314, 494.
—— Lons-le-Saunier (Société d'émulation du Jura), 343.
—— Lyon (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 344, 457.
—— *Idem* (Société littéraire), 410, 426.
—— *Idem* (Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles), 148.
—— Mâcon (Académie des sciences, arts, belles-lettres et agriculture), 144, 494, 271.
—— Mans (le) (Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe), 7, 34, 268, 321, 454.
—— Meaux (Société d'agriculture, sciences et arts), 428, 438.
—— Mende (Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère), 311.
—— Metz (Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle), 420.
—— Montbéliard (Société d'emulation), 298, 342, 343.
—— Montpellier (Société archéologique), 306,
—— Moulins (Société d'émulation de l'Allier), 316.
—— Mulhouse (Société industrielle), 359.
—— Nancy (Académie de Stanislas), 301, 336, 401, 412, 484, 639.
—— *Idem* (Société d'archéologie lorraine), 170, 336, 356, 635, 636.

Digitized by Google

—— Nantes (Société académique de la Loire-Inférieure), 265, 323.
—— *Idem* (Société archéologique), 265.
—— Napoléon-Vendée (Société d'émulation de la Vendée), 312.
—— Nevers (Société nivernaise des lettres, sciences et arts), 142, 317.
—— Niort (Société de statistique), 313.
—— Orléans (Société archéologique de l'Orléanais), 164, 262, 267, 319, 409, 517.
—— *Idem* (Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts), 164, 319, 378, 530.
—— Perpignan (Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales), 307.
—— Poitiers (Société des antiquaires de l'Ouest), 141, 156, 312, 388, 417.
—— Puy (Le) (Société d'agricultnre, sciences, arts et commerce), 262, 263, 315, 498, 561.
—— Reims (Académie impériale), 339, 494, 503, 634.
—— Rennes (Société archéologique du département d'Ille-et-Villaine), 164, 324, 542.
—— *Idem* (Société des sciences physiques et naturelles d'Ille-et-Vilaine), 155.
—— Rochelle (La) (Société littéraire), 298.
—— Rodez (Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron), 411.
—— Rouen (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 298, 391, 630.
—— Saintes (Société d'archéologie), 313.
—— Saint-Etienne (Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire), 267.
—— Saint-Jean-de-Maurienne (Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne), 347.
—— Saint-Omer (Société des antiquaires de la Morinie), 270, 333, 498, 508, 576.
—— Sens (Société archéologique), 340, 637.
—— Soissons (Société archéologique, historique et scientifique), 329, 419, 444.
—— Strasbourg (Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace), 336.
—— *Idem* (Société littéraire), 334.
—— Tarbes (Société académique des Hautes-Pyrénées), 268.
—— Toulon (Société des sciences, belles-lettres et arts du Var), 31, 205.
—— Toulouse (Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres), 170, 267, 307, 308, 566.
—— *Idem* (Académie de législation), 307, 429,
—— *Idem* (Société archéologique du midi de la France), 440, 442, 494.
—— Tours (Société archéologique de Touraine), 321.
—— *Idem* (Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire), 259, 321, 424.
—— Troyes (Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube), 339, 433, 449, 452.
—— Valenciennes (Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de), 7, 47, 143.
—— Vannes (Société polymathique du Morbihan), 168, 299, 323, 370, 445, 472, 477, 496.
—— Vendôme (Société archéologique du Vendômois), 378.

Digitized by Google

—— Versailles (Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise), 330, 421.

—— Vesoul (Commission d'archéologie de la Haute-Saône), 343, 379.

SOCIÉTÉS SAVANTES. Troisième réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. (Voir *Solennité*)

SOCIÉTÉS SAVANTES. (Programme de concours.)

—— Amiens (Société des antiquaires de Picardie), 272.

—— Bourg (Société impériale d'émulation, agriculture, sciences et arts de l'Ain), 159.

—— Caen (Société d'agriculture et de commerce), 653.

—— Cambrai (Société d'émulation), 648.

—— Douai (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), 156.

—— Epinal (Société d'émulation des Vosges), 651.

—— Mâcon (Société d'agriculture, sciences, arts et belles lettres), 271.

—— Rouen (Académie impériale des sciences, belles lettres et arts), 650.

—— Saint-Omer (Société des antiquaires de la Morinie), 270.

SOCIÉTÉS SAVANTES DE L'ÉTRANGER.

—— LAUSANNE (Société vaudoise des sciences naturelles), 151.

SOLENNITÉ du 2 avril 1864 (Récompenses accordées aux Sociétés savantes.)

—— Circulaire relative à cette solennité, 1.

—— Arrêté qui détermine le jour de cette solennité, ainsi que des réunions extraordinaires du Comité, 273.

—— Arrêté qui fixe la composition des bureaux de chaque section pour les réunions extraordinaires du Comité, 274.

— Compte rendu de la séance de distribution des récompenses, 294.

—— Discours prononcé par Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, 294.

—— Rapport de M. Am. Thierry sur les travaux relatifs à l'histoire, 302.

—— *Idem* de M. Milne Edwards sur les travaux scientifiques présentés au Comité en 1863, 351.

—— *Idem* de M. le marquis de la Grange sur les travaux relatifs à l'archéologie, 369.

—— Séances extraordinaires du Comité, 275, 281, 286, 391, 431.

SOMMERARD (Du). Chargé de l'examen de documents, 24, 497.

—— Rapport sur le *Bulletin de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais*, 193.

—— *Idem* sur les *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise*, 548.

—— *Idem* sur les *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 551.

SOULTRAIT (De). Auteur d'une notice *Sur un manuscrit de la Légende dorée conservé dans la bibliothèque de Mâcon*, 457.

SOULIAC. Cimetières mérovingiens à Château-Thierry, 582.

SPACH. Auteur d'une brochure intitulée : *Une excommunication à Mulhouse au treizième siècle*, 485.

STATISTIQUE monumentale de Paris (Publication de la), 165.

Digitized by Google

T.

TARDIF. Chargé de l'examen de documents, 12.
TARN (Répertoire archéologique du), 500.
TEISSIER. Auteur d'une *Notice sur les archives communales de la ville de Toulon*, 16, 522.
—— Extrait du *Livre de raison* de Jaume Deydier, 485.
—— Criées de la ville de Toulon au quatorzième siècle, 490.
TESTAMENT de Romée de Villeneuve, 50.
THIERRY (Am.). Rapport sur les travaux des Sociétés savantes relatifs à l'histoire, 302.
THOMAS. Editeur du *Dictionnaire topographique de l'Hérault*, 484.
TIERS ÉTAT (Histoire du), 9.
TIVIER. Auteur d'un *Mémoire sur quelques points controversés de la Poétique d'Aristote*, 413.
TISSERAND (Abbé). Testament de Romée de Villeneuve, 50.
TOULON (Archives communales de). Notice sur ces archives, 522.
TOURNAL. Inscription conservée dans le parc de Celeyran, près Narbonne, 20.
TRANOIS. Étymologies celtiques et gallo-romaines, 482.
TRAVERS. Analyse du journal historique des derniers moments de Louis XIV, 402.
TRIGUÈRES (Restes d'une ville romaine à), 378.
TRIQUERA. Voie romaine en Roussillon, 24.
TUETEY. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 298, 461

V.

VAÏSSE (Léon). Auteur d'une *Étude sur l'éducation des sourds-muets*, 411.
VALENTIN SMITH. Auteur d'un travail sur l'*Origine des peuples de la Gaule transalpine*, etc., 393.
VERLY. Calques et dessins d'anciens gaufriers, fers à nieules, etc., 502.
VINCENT. Auteur d'une brochure intitulée : *De la messe grecque qui se chantait autrefois à l'abbaye de Saint-Denis*, 507.
VIRÉ. Original d'un *vidimus*, fait en 1576, d'une charte de Charles VI, 507.
VOISIN (Abbé). Auteur d'un travail *Sur le château du Mans*, 507.
WOILLEZ (Emm.). Auteur d'une carte archéologique de l'Oise, 23.
—— Éditeur du *Répertoire archéologique de l'Oise*, 23.

FIN DE LA TABLE.

PARIS, IMP. PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, 45.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google